Accefs. 3145.

2ème Partie. Ms. gall. fol. 174. 1.

Extrait d'une lettre de S. M. , Mayence le 21 avril 1813

Bibl. Reg. Berol.

Le corps du prince de la Moskowa, fort de 60000 h. est en avant d'Erfurt. Son avant-garde, commandée par le général Souham, est à Weymar. 300 hussards prussiens ont été culbutés par le 10e de hussards; on leur a pris 60 hommes et 4 officiers, dont l'aide-de-camp de Blucher. L'ennemi n'a point d'infanterie sur la rive gauche de la Saale. Le duc de Raguse est à Gotha avec le 6e corps fort de 60,000 h. Le duc d'Istrie est avec la garde impériale à Eisenach. Le général Bertrand avec le 4e corps de 60,000 h. est à Cobourg. Le vice-roi est dans la même position, sa gauche appuyée sur l'Elbe à l'embouchure de la Saale, son centre à Berenbourg, sa droite au Hartz. Des forces arrivent de tous côtés, et l'ennemi sera forcé à une prompte retraite.

Le prince architrésorier de l'Empire et
Le duc de Plaisance.

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de la situation de l'armée au 25 avril.

La place de Thorn a capitulé: la garnison retourne en Bavière; elle était composée de 600 français et de 2700 bavarois. Dans ce nombre de 3300 hommes, 1200 étaient aux hôpitaux. Aucun préparatif n'annonçait encore le commencement du siège de Dantzick: la garnison était en bon état et maîtresse des dehors. Modlin et Zamosk n'étaient point sérieusement inquiétés. A Stettin, un combat très-vif avait eu lieu. L'ennemi ayant voulu s'introduire entre Stettin et Dam, avait été culbuté dans les marais et 1500 prussiens y avaient été tués ou pris. Une lettre reçue de Glogau faisait connaître que cette place, au 12 avril, était dans le meilleur état. Il n'y avait rien de nouveau à Custrin. Spandau était assiégé: un magasin à poudre y avait sauté, et l'ennemi ayant cru pouvoir profiter de cette circonstance pour donner l'assaut, avait été repoussé après avoir perdu 1000 hommes tués ou blessés. On n'a point fait de prisonniers, parce qu'on était séparé par les marais.

Les russes ont jeté des obus dans Wittemberg, et brûlé une partie de la ville. Ils ont voulu tenter une attaque de vive force qui ne leur a point réussi. Ils y ont perdu 5 à 600 hommes. La position de l'armée russe paraissait être la suivante: un corps de partisans, commandé par un nommé Dorneberg, qui en 1809 était capitaine des gardes du roi de Westphalie, et qui le trahit lâchement, était à Hambourg et faisait des courses entre l'Elbe et le Weser. Le général Sébastiani était parti pour lui couper l'Elbe. Les deux corps prussiens des généraux Lecoq et Blucher paraissaient occuper le 1er la rive droite de la Basse-Saale, le 2d la rive droite de la haute-Saale. Les généraux russes Wintzingerode et Wittgenstein occupaient Leipsick; le général Barclay de Tolly était sur la Vistule,

2 observant Dantzick; le général Saxen était devant le corps autrichien dans la direction de Cracovie, sur la Pelica. L'Empereur Alexandre avec la garde russe, et le général Kutusow ayant une vingtaine de mille hommes paraissaient être sur l'Oder; ils s'étaient fait annoncer à Dresde pour le 12 avril, ils s'y étaient fait depuis annoncer pour le 20: aucune de ces annonces ne s'est réalisée. L'ennemi paraissait vouloir se maintenir sur la Saale. Les Saxons étaient dans Torgau.

Voici la position de l'armée française:

Le vice-roi avait son quartier-général à Mansfeld, la gauche appuyée à l'embouchure de la Saale, occupant Calbe et Bernebourg, où est le duc de Bellune. Le général Lauriston avec le 5e corps occupait Asleben, Sondersleben, et Gerbstet. La 31e division était sur Eisleben. La 35e et la 36e étaient en arrière en réserve. Le prince de la Moskwa avait son corps en avant de Weymar. Le duc de Raguse était à Gotha; le 4e corps commandé par le général Bertrand était à Saalfeld, le 12e corps, sous les ordres du duc de Reggio, arrivant à Cobourg. La garde est à Erfurt, où l'Empereur est arrivé le 25 à 11 heures du soir. Le 26 S.M. a passé la revue de la garde, et a visité les fortifications de la ville et la citadelle. Elle a fait désigner des locaux pour y établir des hôpitaux qui puissent contenir 6000 malades ou blessés ayant ordonné qu'Erfurt serait la dernière ligne d'évacuation.

Le 27, l'Empereur a passé en revue la division Bonnet, faisant partie du 6eme corps aux ordres du duc de Raguse. Toute l'armée paraissait en mouvement: déjà tous les partis que l'ennemi avait sur la rive gauche de la Saale se sont reployés. 3000 hommes de cavalerie s'étaient portés sur Nordhausen pour pénétrer dans le Hartz, et un autre parti sur Heiligenstadt pour menacer Cassel: tout cela s'est reployé avec précipitation, en laissant des malades, des blessés, et des traînards qui ont été faits prisonniers. Depuis les hauteurs d'Ebersdorf jusqu'à l'embouchure de la Saale il n'y a plus d'ennemis sur la rive gauche. La jonction entre l'armée de l'Elbe et l'armée du Mein doit s'opérer le 27 entre Naumbourg et Mersebourg.

S.M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de la situation de l'armée au 28 avril.

Le quartier-général de l'Empereur était le 28 à Naumbourg. Le prince de la Moskwa avait passé la Saale. Le Général Souham avait culbuté une avant-garde de 2000 hommes, qui avait voulu s'opposer au passage de la rivière. Tout le corps du prince de la Moskwa était en bataille au-delà de Naumbourg. Le général Bertrand occupait Jena et avait son corps rangé sur le fameux champ de bataille d'Jéna. Le duc de Reggio avec le 12e corps arrivait à Saalfeld. Le vice-roi débouchait par Hall et Mersebourg. Le général Sébastiani s'était porté le 24 sur Velzen: il avait culbuté

un corps de 4000 avanturiers commandés par le général russe Czernichoff: il avait dispersé son infanterie; il avait pris une partie de ses ~~paga~~ bagages et son artillerie, et le poursuivit l'épée dans les reins sur Lunebourg.

A S. A. J. le prince vice-roi

Thorn le 17 avril 1813.

Monseigneur,

je dois rendre compte à V. A. J. que par suite des attaques de l'ennemi et de la réduction de la garnison par l'effet des maladies, j'ai été obligé de rendre la place de Thorn au corps d'armée russe commandé par le général Barclay de Tolly. La copie ci-jointe de la capitulation en fait connaître les conditions. L'armée russe, après avoir dirigé une 1re attaque sur la rive gauche de la Vistule contre le château Dibow, pendant les journées des 5, 6, 7 et 8 de ce mois, a ouvert la tranchée devant la place dans la nuit du 8 au 9, et il était parvenu le 15 au matin à établir ses batteries à 200 toises des ouvrages. Ne pouvant point défendre tous les ouvrages avancés, n'ayant pas assez de monde pour former des reserves dans l'enceinte en terre, ni pour garder l'enceinte intérieure en maçonnerie, j'ai cru que je devais, n'ayant point l'espoir d'être secouru, entrer en negociation et obtenir le retour de la garnison en Allemagne sous la condition de pouvoir reprendre les armes à la fin de la campagne.

Malgré tous les travaux que le genie a executés pour mettre Thorn en état de défense, et les bonnes dispositions prises par l'artillerie, qui a lutté pendant 6 jours avec avantage contre les batteries ennemies, il aurait été de toute impossibilité de se défendre plus long tems sans courir le risque de voir l'enceinte en terre enlevée de vive force; car les avent-postes repoussés, la place se trouvait accessible sur plusieurs points. Les journaux de défense redigés par le chef de l'état major et par les commandans du genie et de l'artillerie, rendront compte de tous les évènemens, et je dois me borner a indiquer les raisons qui m'ont fait croire que je ne devais point songer à prolonger la défense pour ne pas compromettre inutilement la garnison. La garnison se trouve avoir dans le moment actuel 1877 hommes malades ou convalescens; elle a perdu par les maladies ou les différentes affaires qui ont eu lieu, environ 600 hommes; elle n'a en effectif que 135 officiers et 1673 sous officiers et soldats. Demain la garnison part pour se rendre par Posen sur les limites de la Baviere. je vous prie, Monseigneur de m'adresser des ordres pour connaître les directions que les troupes doivent prendre une fois arrivées dans la ligne occupée par l'armée française et alliée, et pour ce qui me concerne, afin de pouvoir rendre compte de tous les évènemens du Siège.

je suis &c

Signé le général gouverneur de Thorn
baron de Maurillan

Capitulation.

Quoique les travaux des assiégeans soient déja trop avancés et les fortifications de la ville de Thorn trop endommagées par le feu des batteries de la tranchée pour faire espérer à la garnison de pouvoir faire encore une longue résistance, cependant, par égard pour sa valeur, le général Barclay de Tolly, commandant le corps russe assiégeant Thorn, lui accorde la capitulation suivante, dont les articles ont déja été convenus entre S. Exc. M. le lieutenant général russe Sabanew et M. le chef de bataillon Delaroche, chef d'état-major du gouvernement de Thorn.

Art. 1. après-demain 6 (18 avril), à dix heures du matin, la garnison déposera les armes à l'arsenal de Thorn et sortira de la ville par la porte de Culm.

2, MM. les généraux et les officiers conserveront leurs épées.

3 Tous les généraux, officiers, soldats et employés de la garnison de Thorn conserveront leurs equipages.

4, La garnison s'engage à ne point servir contre la Russie et tous ses alliés pendant tout le courant de cette campagne de l'année 1813.

5 On fixera à la garnison le chemin le plus court pour retourner en Bavière.

6. L'intendant de l'armée russe se chargera de fournir à la garnison les vivres et fourages dans les pays déja occupés par les troupes russes.

7 Il sera fourni à la garnison dans les mêmes pays, le nombre nécessaire de chariots pour le transport des bagages.

8 Les officiers et soldats polonais de la garnison recevront des passeports pour retourner dans leurs foyers chacun séparément, en s'engageant à ne plus servir contre la Russie ni contre ses alliés.

9 Aussitôt que la capitulation aura été signée, les troupes russes occuperont l'ancienne porte de Thorn et le bastion qui se trouve à sa droite.

10 Deux heures après l'entrée des troupes russes dans la ville, elles occuperont la grand garde et mettront les sentinelles à tous les magasins de vivres et de munitions de guerre.

11, Toute l'artillerie de la forteresse et toutes les munitions de guerre seront remises à M. de Veselitski, colonel de l'artillerie impériale russe.

12, Les plans et les cartes qui n'appartiennent pas aux particuliers seront remis à M. de Gaulkovins, capitaine du corps du genie russe.

13 Toutes les provisions de bouche et autres seront remises à un officier qui sera nommé à cet effet par le général Barclay de Tolly.

14. Le général russe Barclay de Tolly donne de son côté pour ôtage de la capitulation, le lieutenant colonel de artillerie Zasyadka et le lieutenant des hussards des gardes impériales Mauzemzors.

15 On prendra les mesures nécessaires pour le soin des malades et blessés de la garnison: une fois rétablis, ils seront traités conformément aux art. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

16. M. le gouverneur de Thorn peut envoyer un officier pour rendre compte de la reddition de la place au prince vice-roi d'Italie.

Pour copie conforme. Le général gouverneur de Thorn
Signé le baron Maureillan.

S. M. l'impératrice reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de la situation de l'armée au 30 avril.

Le 29 l'Empereur avait porté son quartier général à Naumbourg. Le prince de la Moskwa s'était porté sur Weissenfels. Son avant-garde commandée par le général Souham, arriva près de cette ville à 2 heures après midi, et le trouva en présence du général russe Lanskoi, commandant une division de 6 à 7000 hommes de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie. Le général Souham n'avait pas de cavalerie; mais sans en attendre, il marcha à l'ennemi et le culbuta de ses différentes positions. L'ennemi démasqua 12 pièces de canon; le général Souham en fit mettre un pareil nombre en batterie. La canonade devint vive et fit des ravages dans les rangs russes qui étaient à cheval et à découvert, tandis que nos pièces étaient soutenues par des tirailleurs placés dans des ravins et dans des villages. Le général de brigade Chemineau s'est fait remarquer. L'ennemi essaya plusieurs charges de cavalerie: notre infanterie le reçut en carré et perça de file qui couvrit le champ de bataille de cadavres russes et de chevaux. Le prince de la Moskwa dit qu'il n'a jamais vu à la fois plus d'enthousiasme et de sang-froid dans de l'infanterie. Nous entrâmes à Weissenfels; mais voyant que l'ennemi voulait tenir la ville, l'infanterie marcha à lui au pas de charge, les schakos au bout des fusils et aux cris de vive l'Empereur! La division ennemie fut en retraite. Notre perte en tués et blessés a été de une centaine de hommes.

Le 29, le comte Lauriston s'était porté sur Wettin, où l'ennemi avait un pont. Le général Maisons fit placer une batterie qui obligea l'ennemi à brûler le pont, et il s'empara de la tête de pont que l'ennemi avait construit. Le 29, le comte Lauriston se porta vis-à-vis Wall, où un corps prussien occupait une tête de pont, culbuta l'ennemi et l'obligea d'évacuer cette tête de pont et de couper le pont. Une canonade très vive s'en était suivie d'une rive à l'autre. Notre perte a été de 60 hommes; celle de l'ennemi a été bien plus considérable.

Le vice-roi avait ordonné au maréchal duc de Tarente de se porter sur Merseburg. Le 29 à 4 heures après midi, ce maréchal arriva devant cette ville; il y trouva 2000 prussiens, qui voulurent la défendre: ces prussiens étaient du corps de Yorck, de ceux mêmes que le maréchal commandait en chef et qui l'avaient abandonné sur le Niemen. Le maréchal entra de vive force, leur tua du monde, leur fit 200 prisonniers, parmi lesquels se trouve un major et s'empara de la ville et du pont. Le comte Bertrand avait, le 29, son quartier général à Dornburg sur la Saale, occupant par une de ses divisions le pont d'Iéna. Le duc de Raguse avait son quartier général à Kosen sur la Saale; le duc de Reggio avait son quartier général à Saalfeld sur la Saale.

aborder

Le combat de Weissenfels est remarquable parce que c'est une lutte d'infanterie et de cavalerie en égal nombre et en rase plaine, et que le avantage y est resté à notre infanterie. On a vu de jeunes bataillons se comporter avec autant de sang froid et d'impétuosité que les plus vieilles troupes. Ainsi, pour début de cette campagne, l'ennemi est chassé de tout ce qu'il occupait sur la rive gauche de la Saale; nous sommes maîtres de tous les débouchés de cette rivière; la jonction entre les armées de l'Elbe et du Mein est opérée, et les villes importantes de Naumbourg, de Weissenfels et de Merseburg ont été occupées de vive force.

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de la situation de l'armée au 1er mai:

L'empereur avait porté son quartier-général à Weissenfels; le vice-roi avait porté le sien à Merseburg; le général Maison était entré à Halle; le duc de Reggio avait son quartier-général à Naumbourg; le comte Bertrand était à Stohsten; le duc de Reggio avait son quartier général à Jena; il a beaucoup plu dans la journée du 30: le 1er mai, le tems était meilleur. Trois ponts avaient été jetés sur la Saale à Weissenfels: des ouvrages de campagne avaient été commencé à Naumbourg, et 3 ponts jetés sur la Saale. Cinq grenadiers du 13e de ligne se trouvant entre Saalfeld et Jena, furent entourés par 95 hussards prussiens. Le commandant qui était un colonel s'avança en disant: Allons Français, rendez-vous! le Sergent ajouta et le jeta par terre roide mort. Les autres grenadiers se pelotonnèrent, tuèrent 4 prussiens, et les hussards s'en allèrent plus vite qu'ils n'étaient venus. Les différents parties de la vieille garde se sont réunis à Weissenfels; le général de division Roguet les commande. L'empereur a visité tous les avant-postes. malgré le mauvais tems, S. M. jouit d'une très bonne santé. Le 1er coup de sabre qui a été donné de ce renouvellement de campagne, à Weimar, a coupé l'oreille au fils du général Blucher, général major. C'est par un maréchal-des-logis du 10e de hussards que ce coup de sabre a été donné. Les habitans de Weimar ont remarqué que le 1er coup de sabre donné dans la campagne de 1806 à Saalfeld et qui a tué le prince Louis de Prusse, a été donné aussi par un maréchal-des-logis de ce même régiment.

---

compte

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de la situation des armées au 2 mai à 9 heures du matin.

Le 1er mai, l'Empereur monta à cheval, à 9 heures du matin, avec le prince de la Moskowa et le général Souham. La division Souham se mit en mouvement vers la belle plaine qui commence sur les hauteurs de Weissenfels et s'étend jusqu'à l'Elbe. Cette division se forma en quatre carrés de quatre bataillons chacun, chaque carré à cinq cents toises de l'un de l'autre, et ayant quatre pièces de canon. Derrière les carrés se plaça la brigade de cavalerie du général Laboissière, sous les ordres du comte de Valmy qui venait d'arriver. Les divisions Girard et Marchant venaient derrière en échelons et formés de la même manière que la division Souham. Le maréchal duc d'Istrie tenait la droite avec toute la cavalerie de la garde. A 11 heures, ces dispositions faites, le prince de la Moskowa, en présence d'une nuée de cavalerie ennemie qui couvrait la plaine, se mit en mouvement sur le défilé de Poserna. On s'empara de différens villages sans coup férir. L'ennemi occupait, sur les hauteurs du défilé, une des plus belles positions qu'on puisse voir; il avait six pièces de canon, et présentait trois lignes de cavalerie. Le 1er carré passa le défilé au pas de charge et aux cris de vive l'Empereur long-tems prolongés sur toute la ligne. On s'empara de la hauteur, les 4 carrés de la division Souham dépassèrent le défilé. Deux autres divisions de cavalerie vinrent alors renforcer bientôt avec 20 pièces de canon. La canonade devint vive; l'ennemi ploya partout: la division Souham se dirigea sur Lutzen; la division Girard prit la direction de la route de Pegau. L'Empereur voulant renforcer les batteries de cette dernière division, envoya douze pièces de la garde sous les ordres de son aide de camp le général Drouot, et ce renfort fit merveille. Les rangs de la cavalerie ennemie furent culbutés par la mitraille.

Au même moment, le vice roi débouchait de Merseburg avec le 8e corps commandé par le duc de Tarente, et le 5e commandé par le général Lauriston: le corps du général Lauriston tenait la gauche sur la grande route de Merseburg à Leipsick; celui du duc de Tarente, où était le vice-roi, tenait la droite. Le vice roi ayant entendu la vive canonade qui avait lieu près de Lutzen, fit un mouvement à droite, et l'Empereur le trouva presqu'au même moment au village de Lutzen. La division Marchant, et successivement les divisions Brenier et Ricard passèrent le défilé; mais l'affaire était décidée quand elles entrèrent en ligne.

Quinze mille hommes de cavalerie ont donc été chassés de ces belles plaines, à-peu-près par un pareil nombre d'infanterie. C'est le général Winzingerode qui commandait ces 2 divisions, dont une était celle du général Kaussoi; l'ennemi n'a montré qu'une division d'infanterie. Devenu plus prudent par le combat de Weissenfels, et étonné du bel ordre et du sang-froid de notre marche, l'ennemi n'a osé aborder

8 d'aucune part l'infanterie, et il a été écrasé par notre mitraille. Notre
perte est montée à 33 hommes tués et à 55 blessés, dont un chef de bataillon
Cette perte pourrait être considérée comme extrêmement légère, en comparaison
de celle de l'ennemi qui a eu 3 colonels, 70 officiers et 400 hommes tués
ou blessés, outre un grand nombre de chevaux; mais par une de ces fatalités
dont l'histoire de la guerre est pleine, le 1er coup de canon qui fut tiré
dans cette journée, coupa le poignet au duc d'Istrie, lui perça la poitrine
et le jeta roide mort, il s'était avancé à 500 pas du côté des tirailleurs
pour bien reconnaître la plaine. Ce maréchal qu'on peut à juste
titre nommer brave et juste, était recommandable autant par son
coup-d'oeil militaire, par sa grande expérience de l'armée de la
cavalerie que par ses qualités civiles et son attachement à l'Empereur.
Sa mort sur le champ d'honneur est la plus digne d'envie; elle a
été si rapide qu'elle a dû être sans douleur. Il est peu de pertes
qui puissent être plus sensibles au coeur de l'Empereur; l'armée et
la France entière partageront la douleur que S.M. a ressentie.

Le duc d'Istrie, depuis les 1res campagnes d'Italie, c'est-à-dire
depuis seize ans, avait toujours, dans différens grades, commandé
la garde de l'Empereur, qu'il avait suivi dans toutes ses campagnes
et à toutes ses batailles.

Le sang froid, la bonne volonté, et l'intrépidité des jeunes soldats
étonnent les vétérans et tous les officiers: c'est le cas de dire
qu'aux ames bien nées, la vertu n'attend pas le nombre des années.
S.M. a eu dans la nuit du 1er au 2 mai son quartier général
à Lutzen; le vice roi avait son quartier général à Markrandstedt;
le général Lauriston était à Kielersdorff; le prince de la Moskwa
avait son quartier général à Kaja, et le duc de Raguse avait
le sien à Poserna. Le général Bertrand était à Stohssen; le duc de
Reggio en marche sur Naumbourg. A Dantzick la garnison a
obtenu de grands avantages et fait une sortie si heureuse qu'elle
a fait prisonnier un corps de 3000 Russes. La garnison de
Wittenberg paraît aussi s'être distinguée et avoir fait, dans
une sortie, beaucoup de mal à l'ennemi. Une lettre en chiffres
qui arrive en ce moment de la garnison de Glogau, est conçue
en ces termes.

« Tout va bien; les Russes ont fait plusieurs tentatives sur
cette place, ils ont été toujours repoussés avec beaucoup de
perte; 3 ou 4000 hommes nous bloquent tantôt moins, tantôt
plus. La tranchée a été ouverte; pendant deux jours le
feu de nos batteries les a forcés d'abandonner leur projet.

Glogau le 15 avril 1813.

Signé, le général Laplane

Cassel le 27 avril.

Par décret du 27 avril S. M. considérant que les comtes Rodolphe et joseph de Westphalen, anciens grands-chanoines des cathédrales à Hildesheim, Paderborn et Halberstadt, sont passés à l'ennemi; que le comte joseph de Westphalen [illegible] rôde à la tête d'une troupe de gens armés dans le Dep. de l'Aller; ordonne ce qui suit:

« Les comtes Rodolphe et joseph de Westphalen sont déclarés traîtres à la patrie. Dans le cas où ils seraient pris, ou qu'ils rentreraient dans le royaume, il sera procédé contre eux conformément au décret du 5 février 1812, relatif aux Westphaliens qui auront porté les armes contre la Westphalie. La pension qui leur a été allouée en indemnité des prébendes dont ils étaient investis dans les ci-devant chapitres de Hildelheim, Paderborn et Halberstadt est supprimée.

S. M. l'impératrice-reine a reçu les nouvelles suivantes de l'armée.

Les combats de Weissenfels et de Lutzen n'étaient que le prélude d'événemens de la plus haute importance. L'Empereur Alexandre et le roi de Prusse qui étaient arrivés à Dresde, avec toutes leurs forces dans les derniers jours d'avril, apprenant que l'armée française avait débouché de la Thuringe, adoptèrent le plan de lui livrer bataille dans les plaines de Lutzen, et se mirent en marche pour en occuper la position; mais ils furent prévenus par la rapidité des mouvemens de l'armée française; ils persistèrent cependant dans leurs projets, et résolurent d'attaque l'armée pour la déposter des positions qu'elle avait prises.

La position de l'armée française au 2 mai, à 9 heures du matin, était la suivante:

La gauche de l'armée s'appuyait à l'Elster; elle était formée par le vice-roi, ayant sous ses ordres les 5 et 11e corps. Le centre était commandé par le prince de la Moskwa, au village de Kaïa. L'Empereur avec la jeune et la vieille garde était à Lutzen. Le duc de Raguse était au défilé de Poserna, et formait la droite avec les trois divisions. Enfin le général Bertrand, commandant le 4e corps, marchait pour se rendre à ce défilé. L'ennemi débouchait et passait l'Elster aux ponts de Zwenkau, Pegau et Zeitz. S. M. ayant l'espérance de le prévenir dans son mouvement et pensant qu'il ne pourrait attaquer que le 3, ordonna au général Lauriston, dont le corps formait l'extrémité de la gauche, de se porter sur Leipzick, afin de déconcerter les projets de l'ennemi et de placer l'armée française, pour la journée de 3, dans une position toute différente de celle où les ennemis avaient compté la trouver et où elle était effectivement le 2, et de porter ainsi de la confusion et de désordre dans leurs colonnes.

à 9 heures du matin, S. M. ayant entendu une canonnade du côté de Leipzick (1) s'y porta au galop. L'ennemi défendait le petit village de Sistenau et les ponts en avant de Leipzick (1) S. M. n'attendait que le moment où ces derniers positions seraient enlevées, pour mettre en mouvement toute son armée dans cette direction, la faire pivoter sur Leipzick (1) passer sur la droit de l'Elster et prendre l'ennemi à revers : mais à 10 heures, l'armée ennemie déboucha vers Kaïa sur plusieurs colonnes d'une noire profondeur ; l'horison en était obscurci. L'ennemi présentait des forces qui paraissaient immenses ; l'empereur fit sur-le-champ ses dispositions. Le vice roi reçut l'ordre de se porter sur la gauche du prince de la Moskwa, mais il lui fallait 3 heures pour exécuter ce mouvement. Le prince de la Moskwa prit les armes, et avec ses cinq divisions soutint le combat, qui au bout d'une demi-heure devint terrible. S. M. se porta elle-même à la tête de la garde derrière le centre de l'armée, soutenant la droite du prince de la Moskwa. Le duc de Raguse, avec ses trois divisions, occupait l'extrême droite. Le général Bertrand eut l'ordre de déboucher sur les derrières de l'armée ennemie, au moment où la ligne se trouverait le plus fortement engagée. La fortune se plut à couronner du plus brillant succès toutes ces dispositions. L'ennemi, qui paraissait certain de la réussite de son entreprise, marchait pour déborder notre droite et gagner le chemin de Weissenfels. Le général Compans, général de bataille du 1er mérite, à la tête de la 1re division du duc de Raguse, l'arrêta tout court. Les régimens de marine soutinrent plusieurs charges avec sang-froid, et couvrirent le champ de bataille de l'élite de la cavalerie ennemie. Mais les grands efforts d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, étaient sur le centre. Quatre des cinq divisions du prince de la Moskwa étaient déjà engagées. Le village Kaïa fut pris et repris plusieurs fois. Ce village était resté au pouvoir de l'ennemi ! le comte de Lebau dirigea le général Ricard pour reprendre le village, il fut repris.

La bataille embrassait une ligne de deux lieues couvertes de feu, de fumée, et de tourbillons de poussière. Le prince de la Moskwa, le général Souham, le général Girard, étaient partout, faisaient face à tout. Blessé de plusieurs balles, le général Girard voulut rester sur le champ de bataille, il déclara vouloir mourir en commandant et dirigeant ses troupes, puisque le moment était arrivé pour tous les français qui avaient du coeur, de vaincre ou de périr. Cependant, on commençait à appercevoir dans le lointain la poussière et les premiers feux du corps du général Bertrand. Au même moment le vice roi entrait en ligne sur la gauche, et le duc de Tarente attaquait la réserve de l'ennemi, et abordait au village où l'ennemi appuyait sa droite. Dans ce moment, l'ennemi redoubla ses efforts

Sur le centre ; le village de Maïa fut emporté de nouveau ; notre centre fléchit ; quelques bataillons se débandèrent, mais cette valeureuse jeunesse, à la vue de l'Empereur, se rallia en criant Vive l'Empereur ! S. M. jugea que le moment de crise qui décide du gain ou de la perte des batailles était arrivé : il n'y avait plus un moment à perdre. S. Empereur ordonna au Duc de Trévise de le porter avec 16 bataillons de la jeune garde au village de Maïa, de donner tête baissée dans l'ennemi, de reprendre le village, et de faire main basse sur tout ce qui s'y trouverait. Au même moment, S. M. ordonna à son aide-de-camp le Général Drouot, officier d'artillerie de la plus grande distinction, de réunir une batterie de 80 pièces d'et de la placer en avant de la vieille Garde qui fut disposée en échelons comme quatre redoutes, pour soutenir le centre, toute notre cavalerie rangée en bataille derrière. Les Généraux Dulauloy, Drouot et Devaux partirent au galop avec 80 bouches à feu placées en un même Groupe. Le feu devint épouvantable. L'ennemi fléchit de tous côtés. Le Duc de Trévise emporta sans coup férir le village de Maïa, culbuta l'ennemi, et continua à se porter en avant en battant la charge. Cavalerie, infanterie, artillerie de l'ennemi tout se mit en retraite.

Le Général Bonnet, commandant une division du 2e Corps, reçut ordre de faire un mouvement par sa gauche sur Maïa, pour appuyer les succès du centre. Il soutint plusieurs charges de cavalerie dans lesquelles l'ennemi éprouva de grandes pertes. Cependant le Général Comte Bertrand s'avançait et entrait en ligne. Il est inutile que la cavalerie ennemie Carnicola autour de ses guerres, sa marche n'en fut pas retardée. Pour le rejoindre plus promptement l'Empereur ordonna un changement de direction en pivotant sur Maïa. Toute la droite fit un changement de front, la droite en avant. L'ennemi ne fit plus que fuir, nous le poursuivîmes une lieue et demie. Nous arrivâmes bientôt sur la hauteur que l'Empereur Alexandre, le roi de Prusse, et la famille de Brandebourg y occupaient pendant la bataille. Un officier prisonnier qui le traversait là, nous apprit cette circonstance. Nous avons fait plusieurs milliers de prisonniers. Le nombre n'a pu en être plus considérable, vu l'infériorité de notre cavalerie, et le désir que l'Empereur avait montré de l'épargner.

Au commencement de la bataille, l'Empereur n'avait dit à aux troupes : C'est une bataille d'Egypte, une bonne infanterie soutenue par la artillerie doit savoir le battre.

Le général Gourgaud, chef d'état major du prince de la Moskowa a été tué, mort digne d'un si bon soldat. Notre perte se monte à 10000 (!!!) tués ou blessés. Celle de l'ennemi peut être évaluée de 25 à 30000 hommes. La garde russe de Pétersbourg a été détruite. Les gardes de l'Empereur de Russie ont considérablement souffert : les deux divisions de dix régiments de cuirassiers russes ont été écrasées. S.M. ne saurait trop faire l'éloge de la bonne volonté, du courage et de l'intrépidité de l'armée. Nos jeunes soldats ne considéraient pas le danger. Ils ont dans cette grande circonstance relevé toute la noblesse du sang français. L'état major général, dans la relation, fera connaître les belles actions qui ont illustré cette brillante journée, qui comme un coup de tonnère, a pulvérisé les chimériques espérances et tous les calculs de destruction et de démembrement de l'empire. Les trames ténébreuses ourdies par le cabinet de Saint-James pendant tout un hiver, se trouvent en un instant dénouées comme le nœud gordien par l'épée d'Alexandre. Le prince de Hesse-Hombourg a été tué. Les prisonniers disent que le jeune prince royal de Prusse a été blessé, et que le prince de Mecklenbourg-Strelitz

L'infanterie de la vieille garde, dont six bataillons étaient seulement arrivés, a soutenu par sa présence l'affaire avec ce sang froid qui le caractérise. Elle n'a pas tiré un coup de fusil. La moitié de l'armée n'a pas donné, car les quatre divisions du corps du général Lauriston n'ont fait que occuper Leipsick (!) les trois divisions du duc de Reggio étaient encore à deux journées du champ de bataille ; le comte Bertrand n'a donné qu'avec une de ses divisions, et si légèrement qu'elle n'a pas perdu 300 hommes ; les seconde et troisième divisions n'ont pas donné. La 2de division de la jeune garde, commandée par le général Barrois, était encore à 3 journées ; il en est de même de la moitié de la vieille garde, commandée par le général Decouz qui n'était encore qu'à Erfurth. Des batteries de réserve formant plus de cent bouches à feu n'avaient pas rejoint, et elles sont encore en marche, depuis Mayence jusqu'à Erfurth : le corps du duc de Belluno était aussi à 3 jours du champ de bataille. Le corps de cavalerie du général Sebastiani, avec les 3 divisions de

prince d'Eckmulh étaient du côté du Bas-Elbe. L'armée alliée, forte de 150 à 200000 hommes, commandés par les deux souverains ayant un grand nombre de princes de la maison de Prusse à sa tête, a donc été defaite et mise en déroute par moins de la moitié de l'armée française. Les ambulances et le champ de bataille offraient le spectacle le plus touchant: les jeunes soldats, à la vue de l'Empereur, faisaient trève à leur douleur en criant vive l'Empereur. — il y a vingt ans, a dit l'Empereur, que je commande des armées françaises. je n'ai pas encore vu autant de bravoure et de dévouement.

L'Europe serait enfin tranquille si les souverains et les ministres qui dirigent leur cabinet pouvaient avoir été présens sur ce champ de bataille. ils renonceraient à l'espérance de faire retrograder l'étoile de la France; ils verraient que les conseillers qui veulent démembrer l'empire français et humilier l'Empereur, préparent la perte de leurs souverains.

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de l'armée au 3 mai, à 9 heures du soir.

L'Empereur à la point du jour du 3, avait parcouru le champ de bataille. A 10 heures, il s'est mis en marche pour suivre l'ennemi. Son quartier général, le 3 au soir, était à Pegau. Le vice roi avait son quartier-général à Wichstanden, à mi-chemin de Pegau à Borna. Le comte Lauriston dont le corps n'avait pas pris part à la bataille, était parti de Leipsick pour se porter sur Zwenkau, où il était arrivé. Le duc de Raguse avait passé l'Elster au village de Gredel. Le prince de la Moskwa était Liedzkowits, et le comte Bertrand l'avait passé au village reste en position sur le champ de bataille. Le duc de Reggio de Neumbourg devait se porter sur Zeist. L'Empereur de Russie et le roi de Prusse avaient passé par Pegau dans la soirée du 2, et étaient arrivés au village de Loberstedt à 11 heures du soir. ils s'y étaient reposés 4 heures et en étaient partis le 3 à 3 heures du matin, se dirigeant sur Borna. L'ennemi ne revenait pas de son étonnement de se trouver battu dans une si grande plaine par une armée ayant une si grande infériorité de cavalerie. Plusieurs colonels et officiers supérieurs faits prisonniers assurent qu'au quartier-général ennemi, on n'avait appris la présence de l'Empereur à l'armée, que lorsque la bataille était engagée; ils croyaient tous l'Empereur à Erfurt.

Comme cela arrive toujours dans de pareilles circonstances, les Prussiens accusent les Russes de ne les avoir pas soutenus. Les Russes accusent les Prussiens de ne s'être pas bien battus. La plus grande confusion règne dans leur retraite. (!!) Plusieurs de ces prétendus volontaires, qu'on lève en Prusse, ont été faits prisonniers; ils font pitié. Tous déclarent qu'ils ont été

enrôlés de force, sous peine de voir les biens de leurs familles confisqués. Les gens du pays disent que un prince de Hesse-Hombourg a été tué; que plusieurs généraux russes et prussiens ont été tués ou blessés. Le prince de Mecklenbourg-Strelitz aurait également été tué; mais toutes ces nouvelles ne sont encore que des bruits du pays. La joie de ces contrées d'être délivrées des Cosaques ne peut se décrire. Les habitans parlent avec mépris de toutes les proclamations et de toutes les tentatives qu'on a faites pour les engager à s'insurger.

L'armée russe et prussienne était composée du corps des généraux prussiens Yorck, Blucher, et Bulow; de ceux des généraux russes Witgenstein, Wittzingerode, Miloradowitch et Tormazow. Les gardes russes et prussiennes y étaient. L'Empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince royal de Prusse, tous les princes de la maison de Prusse étaient à la bataille. L'armée combinée russe et prussienne est evaluée de 170 à 200 000 hommes. Tous les cuirassiers russes y étaient et ont beaucoup souffert.

S.M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des armées au 4 mai au soir.

Le quartier-général de l'Empereur, était le 4 au soir, à Norna, celui du vice-roi à Colditz; celui du général comte Bertrand à Frohburg; celui du général comte Lauriston à Moelbis; celui du prince de la Moskowa à Leipzig; celui du duc de Reggio à Zeitz. L'ennemi se retire sur Dresde dans le plus grand désordre et par toutes les routes. Tous les villages qu'on trouve sur la route de l'armée sont pleins de blessés russes et prussiens. Le prince de Neuchâtel, major-général a ordonné que l'on enterrât, le 4 au matin, à Regau, le prince de Mecklembourg-Strelitz avec tous les honneurs dus à son grade. A la bataille du 2 le général Damoutier, qui commande la division de la jeune garde, a soutenu la réputation qu'il avait acquise dans les précédentes campagnes. J'en ai loué beaucoup de sa division. Le général de division Brenier a été blessé. Les généraux de brigade Charmeau, et Grillot ont été blessés et amputés. Recensement fait des corps de canon pris à la bataille, le nombre en est trouvé moins considérable qu'on avait cru d'abord; on n'a pris que 39 ou 40 corps de canon. A la bataille de la Moskowa on en avait pris 80 et quelque mille.

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de l'armée au 3 mai, au soir.

Le quartier général de l'empereur était à Colditz; celui du vice-roi à Hartha; celui du duc de Raguse derrière Colditz; celui du général Lauriston à Wurtzen; du prince de la Moskowa à Leipsick; du duc de Reggio à Altenbourg, et du général Bertrand à Rochlitz.

Le vice-roi arriva devant Colditz le 1er à 9 heures du matin. Le pont était occupé et des colonnes d'infanterie et de cavalerie avec de l'artillerie défendaient le passage. Le vice-roi le porta avec une division à un gué qui est sur la gauche, passa la rivière et gagna le village de Lonischau, où il fit placer une batterie de 20 pièces de canon: l'ennemi évacua alors la ville de Colditz dans le plus grand désordre, et en défilant sous la mitraille de nos 20 pièces. Le vice-roi poursuivit vivement l'ennemi; c'était le reste de l'armée prussienne, forte de 20 à 25,000 hommes, qui le dirigea, partie sur Leipsig et partie sur Gerdorff. Arrivées à Gerdorff, les troupes prussiennes passèrent à travers une réserve qui occupait cette position; c'était le corps russe de Miloradovitch, composé de 12 divisions formant à-peu-près 8000 hommes sous les armes; les régimens russes, n'étant que de deux bataillons de quatre compagnies chaque, et les compagnies n'étant que de 130 hommes; mais n'ayant que 100 hommes présens sous les armes, ce qui ne fait que 4 à 800 hommes par régiment: ces deux divisions de Miloradovitch étaient arrivées à la bataille au moment où elle finissait et n'avaient pas pu y prendre part. Aussitôt que la 36e division eut rejoint la 35e, le vice-roi donna ordre au duc de Tarente de former les deux divisions en 3 colonnes et de déposter l'ennemi. L'attaque fut vive: nos braves le précipitèrent sur les Russes, les enfoncèrent et les poussèrent sur Hartha. Dans ce combat nous avons eu 3 à 400 blessés, et nous avons fait 1000 prisonniers; l'ennemi a perdu dans cette journée 2000 hommes. Le général Bertrand arrive à Rochlitz le 2; il y prit quelques convois de blessés, de malades et de bagages, et fait quelques prisonniers; plus de 1200 voitures de blessés avaient passé par cette route. Le roi de Prusse et l'empereur Alexandre avaient couché à Rochlitz.

Un adjudant sous-officier du 14e provisoire, qui avait été fait prisonnier à la bataille du 2 et s'est échappé et a raconté que l'ennemi a fait de grandes pertes et se retire dans le plus grand désordre; que pendant la bataille les Russes et les Prussiens

tenaient leurs drapeaux en réserve, ce qui fait que nous n'en avons pas pu prendre; qu'ils nous ont fait 102 prisonniers, dont 4 officiers; que ces prisonniers étaient conduits en arrière sous la garde du détachement laissé aux drapeaux; que les Prussiens ont fait de mauvais traitemens aux prisonniers; que deux prisonniers ne pouvant pas marcher par extrême fatigue, il leur ont passé le sabre au travers du corps; que l'étonnement des Prussiens et des Russes d'avoir trouvé une armée aussi nombreuse, aussi bien exercée, et munie de tout, était à son comble; qu'il y avait de la mésintelligence entr'eux, et qu'ils s'accusaient respectivement de leurs pertes. Le général comte Lauriston, de Wurtzen s'est mis en marche sur la grande route de Dresde. Le prince de la Moskwa s'est porté sur l'Elbe pour débloquer le général Thielman qui commande à Torgau, prendre position sur ce point, et débloque Wittenberg: il paraît que cette dernière place a fait une belle défense, et repoussé plusieurs attaques qui ont coûté fort cher à l'ennemi. Des prisonniers racontent que l'Empereur Alexandre, voyant la bataille perdue parcourait la ligne russe pour animer le soldat, en disant courage, Dieu est pour nous. Ils ajoutent que le général prussien Blucher est blessé, et qu'il y a cinq généraux de division et de brigade prussiens tués ou blessés.

Gemäß einer schreibend mir glaubwürdigen Mannes aus Erfurt, wenn dieselbe nach der Schlacht bei Lützen schon 15000 franz. Blessirten angekommen. Wie viele mögen denn noch [illegible] angekommen seyn? Bis hier in Aachen sind die Blessirten [illegible] von der Schlacht [illegible] durchgekommen. Ungenzeugen versichern die franz. Todten hätten 5 Fuß hoch gelegen.

Lettre de l'Empereur à la maréchalle duchesse d'Istrie.

Ma cousine, votre mari est mort au champ de honneur. La perte que vous faites et celle de vos enfans est grande sans doute, mais la mienne l'est davantage encore. Le duc d'Istrie est mort de la plus belle mort et sans souffrir. Il laisse une réputation sans tache; c'est le plus bel héritage qu'il ait pu léguer à ses enfans. Ma protection leur est acquise. Ils hériteront aussi de l'affection que je portais à leur père. Trouvez dans toutes ces considérations des motifs de consolation pour alléger vos peines, et ne doutez jamais de mes sentimens pour vous. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, ma cousine, en sa sainte et digne garde. En mon camp impérial de Colditz. Ce 6 mai 1813.

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de la situation des armées au 6 au soir.

Le quartier-général de l'Empereur était à Waldheim: celui du vice roi à Ertzdorf; celui du général Lauriston était à Oschatz; celui du prince de la Moskwa entre Leipsick et Torgau; celui du comte Bertrand à Mittweyda; celui du duc de Reggio à Penig. L'ennemi avait brulé à Waldheim un très beau pont de bois d'une seule arche, ce qui nous avait retardé de quelques heures.

son arrière-garde avait voulu défendre le passage, mais s'était repliée sur Ettorff ; la position de ce dernier point est fort belle. L'ennemi a voulu la tenir. Le pont était brûlé, le vice-roi fit tourner le village par la droite et par la gauche. L'ennemi était placé derrière des ravins. Une fusillade et une canonnade assez vives s'engagèrent ; aussitôt on marcha droit à l'ennemi et la position fut enlevée. L'ennemi a laissé 200 morts sur le champ de bataille.

Le général Vandamme avait le 1er mai son quartier-général à Hambourg. Nos troupes ont pris un certain de guerre russe armé de 20 pièces de canon. L'ennemi a repassé l'Elbe avec tant de précipitation qu'il a laissé sur la rive gauche une infinité de barques propres au passage et beaucoup de bagages. Les mouvements de la grande armée étaient déjà connus et causaient une grande consternation à Hambourg. Les traîtres de Hambourg voyaient que le jour de vengeance était près d'arriver. Le général Dumoneeau était à Lunebourg. A la bataille du 2, les officiers d'ordonnance Berenger et Prétot ont été blessés, mais peu dangereusement. Voici la relation que l'ennemi a faite de la bataille. Il faut espérer que l'on chantera à Saint-Pétersbourg un Te Deum, comme on l'a fait pour la bataille de la Moskwa.

nouvelle de la bataille livrée le 2 mai sur la chemin Weissenfels à Leipzig (1) par un officier du corps de Blücher.

(Traduction de l'allemand.)

L'ennemi tournait le dos à Leipzig (1) et nous avions derrière nous Mannbourg et Weissenfels. L'Elster et la Lippe étaient à une certaine distance des ailes des deux armées. Devant notre aile droite nous avions un village occupé par l'ennemi. La bataille commença par l'attaque de ce village, qui fut enlevé par l'aile droite du corps de Blücher. Bientôt après, l'aile gauche de ce corps le trouva en face d'un autre village devant lequel l'ennemi amena plusieurs batteries : nous lui opposâmes presqu'autant de artillerie que nous nous trouvions par notre réserve de cavalerie, pensant que l'infanterie n'allait pas être loin. Peu-à-peu les autres corps arrivèrent et le combat s'engagea sur toute la ligne et s'étendit, jusqu'au-delà du dernier village à gauche, je ne sais pas jusqu'à quelle distance. Nous occupions depuis quelques heures le village de notre droite, mais l'ennemi s'y présenta avec des forces considérables, l'entoura et le prit. J'en le gardai qu'une demi-heure. Nous l'attaquâmes de nouveau et l'enlevâmes. Nous allâmes même au-delà et prîmes deux autres villages, de manière que nous étions dans le flanc de l'ennemi. Dès ce moment le combat devint très opiniâtre sur ce point. Presque toute l'infanterie du corps de Blücher et une partie de celle des autres corps arrivèrent peu-à-peu. On était alors très-approché. La victoire semblait se décider tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Cependant nous ne perdions pas un pouce du terrain que nous occupions dans le flanc de l'ennemi. Il était entre 6 et 7 heures du soir ; et dans ce moment je fus blessé à la jambe et obligé de quitter le champ de bataille. J'ignore ce qui se passait à l'aile gauche, mais je vis que tous nous avions aussi gagné du terrain de ce côté. La bataille est donc gagnée, je ne sais pas encore quelles en seront les résultats. L'ennemi a occupé Leipzig sur les derrières. Vers le soir, il était arrivé des renforts

de la grande armée, et le corps de Milloradovitch était en marche.

Au moment même j'apprends que la bataille est finie, et que nous sommes maîtres non seulement du 1er champ de bataille, mais encore du terrein que nous avons enlevé à l'ennemi. Néanmoins l'occupation de Leipzick par l'ennemi, nous oblige à faire des mouvemens de côté.

S. M. l'Impératrice reine et régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des armées au 9 au matin

Le 7, le quartier général de l'Empereur était à Wossen. Entre Wossen et Wildsruf, le vice roi a rencontré l'ennemi placé derrière un torrent Weldthon et dans une belle position. Il l'en a déposté, lui a tué un millier d'hommes et fait 500 prisonniers. Un cosaque qui a été arrêté était porteur de l'ordre ci-joint (A), de brûler les bagages de l'arrière-garde russe. Effectivement 800 voitures russes ont été brulées, des bagages et 20 pièces de canon ont été ramassés par nous sur les routes; plusieurs colonnes de cosaques sont coupées, ont les poursuit. Le 8 à midi, le vice-roi est entré à Dresde. L'ennemi, indépendamment du grand pont qu'il avait établi, avait jeté 3 ponts sur l'Elbe. Le vice roi ayant fait marcher des troupes dans la direction de ces ponts, l'ennemi y a mis le feu sur le champ; les 3 têtes de pont qui les couvraient ont été enlevées. Le même jour 8, à 9 heures du matin, le comte Lauriston était arrivé à Meissen. Il y a trouvé 3 redoutes avec des blockhaus que les prussiens y avaient construites; ils avaient brûlé le pont. Toute la rive de l'Elbe est libre de l'ennemi. S. M. l'Empereur est arrivé à Dresde le 8 à une heure après-midi. L'Empereur en faisant le tour de la ville s'est porté sur le champ au chantier de construction à la porte de Pirna, et de là au village de Prielsnitz où S. M. a ordonné qu'on jetât un pont. S. M. est revenue à 7 heures du soir de sa reconnaissance au palais où elle est logée. La vieille garde a fait son entrée à Dresde à 8 heures du soir. Le 9 à 3 heures du matin, l'Empereur a fait placer lui-même sur un des bastions qui domine la rive droite, une batterie qui a chassé l'ennemi de la position qu'il occupait de ce côté. Le prince de la Moskwa marche au Torgau.

Voici une relation que l'ennemi a faite de la bataille de Lutzen (B), ce n'est qu'une série des faussetés. On assure ici que l'ordre avait été donné de chanter un Te Deum mais que les gens du pays qui leur étaient affidés ont fait sentir que ce serait ridicule; que ce qui pouvait être bon en Russie serait par trop absurde en Allemagne. L'Empereur de Russie a quitté Dresde hier matin. Ce fameux Stein est l'objet du mépris de tous les honnêtes gens. Il voulait révolter la canaille contre les propriétaires. On ne revenait pas de surprise de voir des souverains comme le roi de Prusse, et sur-tout comme l'Empereur Alexandre, que la nature a doué de tant de belles qualités, prêter l'appui de leur nom à des menées aussi criminelles qu'atroces. Indépendamment des canons et des bagages pris à la poursuite de l'ennemi, nous avons fait à la bataille 5000 prisonniers et pris 10 pièces de canon. L'ennemi ne nous

a pris aucun canon, mais il a fait 111 prisonniers. Le général en chef Kontousoff est mort à Bautzen de la fièvre nerveuse, il y a 15 jours. il a été remplacé dans le commandement en chef par le général Wittgenstein qui a débuté par la perte de la bataille de Lutzen.

A copie de la lettre dont était porteur un cosaque fait prisonnier.

Si l'ennemi vous force à replier, vous prendrez la marche qui vous est prescrite par l'ordre du général Winzengerode. je vous autorise à détruire tous les bagages qui embarrasseront les routes et ne pourront avancer, en brûlant les voitures, et enlevant les chevaux avec vous. Ceux qui sont en état de se sauver, faites les courir sans relâche, jusqu'à l'Elbe.

Signé Sanskoi.

24 chemnitz

je pars aujourd'hui pour Freyberg.

B. Nouvelles officielles des armées combinées, du champ de bataille le 21 avril (3 mai) 1813

L'Empereur Napoléon avait quitté Mayence le 12 (24) avril. arrivé à son armée, tout annonçait qu'il voulait prendre immédiatement l'offensive. En conséquence les armées combinées russes et prussiennes avaient été réunies entre Leipsick, et Altenbourg, position centrale, avantageuse pour tous les cas possibles. Cependant le général en chef comte de Wittgenstein s'était bientôt convaincu par de bonnes et de vives reconnaissances, que l'ennemi, après s'être concentré, débouchait avec toutes ses forces par Merseboug et Weissenfels, en même tems qu'il envoyait un corps considérable sur Leipsick, qui paraissait le but principal de ses opérations. Le comte de Wittgenstein se décida sur-le-champ à profiter du moment où ce corps détaché serait hors de portée de coopérer avec le gros de l'armée française, pour attaquer celle-ci immédiatement avec toutes ses forces. il fallait pour cela lui dérober ses mouvemens, et pendant la nuit du 19 au 20 (1er au 2) il attira à lui le corps aux ordres du général de cavalerie Tormasoff. Par cette jonction il se trouva en mesure de se porter en masse contre l'ennemi là où celui-ci pouvait tout au plus supposer qu'il avait à faire à un détachement qui cherchait à l'inquiéter sur ses derrières. L'action commença. Les généraux Blucher et York s'y jetterent avec une ardeur et une énergie vivement partagées par la troupe. Les opérations avaient lieu entre l'Elster et la Lippe. Le village de Gross-Gorschen faisait la clef et le centre de la position des français. Le combat s'engagea par l'attaque de ce village. L'ennemi connaissait toute l'importance de ce point, et voulut s'y maintenir. il fut enlevé par l'aile droite du corps aux ordres du général Blucher. En même tems son aile gauche poussait en avant et donna bientôt sur le village de Klein-Gorschen. dès-lors tous les corps entrèrent successivement en affaire, et bientôt elle devint générale. Le village de Gross-Gorschen fut disputé avec une opiniâtreté sans exemple. Six fois il fut pris et repris à l'arme blanche. mais la valeur des russes et des prussiens eut le dessus, et ce village comme celui de Klein-Gorschen et de Rham demeurerent aux armées combinées.

le centre de l'ennemi fut percé, il fut culbuté du champ de bataille. Cependant il venait de se montrer des colonnes nouvelles qui, parties de Leipsick, étaient destinées à soutenir le flanc gauche de l'ennemi. Des corps tirés de la réserve et mis aux ordres de lieutenant-général Kanowitzin, leur furent opposés. Ici s'engagea vers le soir un combat également des plus opiniâtres, mais de même sur ce point l'ennemi fut complètement repoussé. Tout était disposé pour renouveler l'attaque avec le lever du soleil, et il avait été envoyé des ordres au général Miloradowich, posté avec tout son corps à Zeitz, de se réunir avec l'armée principale et de s'y trouver à la pointe du jour. La présence d'un corps tout frais avec 100 pièces de artillerie, ne laissait point de doute sur l'issue de la journée. Mais dès le matin, l'ennemi semblait se porter sur Leipsick en repliant jusqu'à son arrière-garde. cette manière de refuser les gages du combat, dut faire croire qu'il cherchait à manoeuvrer, soit pour se porter sur l'Elbe ou sur les communications des armées combinées. Dans cette supposition il s'agissait de opposer manoeuvres à manoeuvres, et en occupant un front dominant entre Coldits et Rochlitz, on déjouait immédiatement toute tentative de ce genre, sans trop s'éloigner pour cela les points de départ pour une offensive directe. Dans cette mémorable journée, l'armée prussienne a combattu d'une manière à fixer l'admiration de ses alliés. La garde du roi s'est couverte de gloire. Russes et Prussiens ont rivalisé de valeur et de zèle sous les yeux des deux souverains qui n'ont pas quitté un instant le champ de bataille. L'ennemi a perdu 16 canons, on lui a fait 1400 prisonniers! pas un trophée n'a été conquis sur l'armée alliée. Sa perte en tués et blessés peut se monter à 15000 hommes, celle de l'armée française est evaluée de 12 à 15000. Les officiers blessés se trouvent le général de cavalerie de Blucher et les lieutenants-generaux de Kanowitzin et de Scharnhorst. Leurs blessures ne sont point dangereuses.

L'ennemi ayant peu de cavalerie, a cherché à gagner et à le maintenir dans les villages, dont le terrain était entrecoupé. La journée du 20 avril (mais) a donc été un combat continuel d'infanterie. Une grêle de balles, de boulets, de mitraille et de grenades n'a pas été interrompue de la part des Français pendant dix heures d'action.

S.M. l'impératrice reine et régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des armées ce jour au soir.

Le 19 le colonel Lasalle, directeur des équipages de pont, a commencé à faire établir des radeaux pour le pont qu'on jette au village de Lindenau, on y a établi également un va-et-vient. 300 voltigeurs ont été jetés sur la rive droite, sous la protection de 20 pièces de canon placés sur une hauteur. A 10 heures du matin, l'ennemi s'est avancé pour culbuter ces tirailleurs dans l'eau. il a pensé qu'une batterie de 12 pièces serait suffisante pour faire taire les nôtres; la canonnade s'est engagée: les

pièces de l'ennemi ont été démontées. 3 bataillons qui avait fait avancer en tirailleurs ont été écrasés sous notre mitraille : l'Empereur s'y est porté. Le général Dulauloi s'est placé avec le général Devaux et 14 pièces d'artillerie légère sur la gauche du village de Priebrit, position qui prend à revers toute la plaine de la rive droite : le général Drouot s'est porté avec 16 pièces sur la droite. L'ennemi a fait avancer ses pièces de canon ; nous en avons mis jusqu'à 80 en batterie. Pendant ce temps, on traçait un bateau sur la rive droite en forme de tête de pont, où nos tirailleurs s'établissaient à couvert ; après avoir eu 12 à 15 pièces démontées, et 14 à 1600 tués ou blessés, l'ennemi comprit la folie de son entreprise, et à 3 heures après-midi il s'éloigna. — On a travaillé toute la nuit au pont ; mais l'Elbe a cru ; quelques ancres ont dérivé ; le pont ne sera terminé que ce soir.

Aujourd'hui 10, l'Empereur a fait passer dans la ville neuve, en profitant du pont de Dresde, la division Charpentier. Ce soir, ce pont se trouve achevé. Toute l'armée y passe pour se porter sur la rive droite. Il paraît que l'ennemi se retire sur l'Oder. Le prince de la Moskowa est à Wittemberg ; le général Lauriston est à Torgau ; le général Reynier a repris le commandement du 7e corps, composé du contingent saxon et de la division Durutte. Les 4e 6e 11e et 12e corps passeront sur le pont de Dresde demain à la pointe du jour. La garde jeune et vieille est autour de Dresde. La 2e division de la garde, commandée par le général Barrois, arrive aujourd'hui à Altenbourg. Le roi de Saxe qui s'était dirigé sur Prague pour être plus près de sa capitale, sera rendu à Dresde dans la journée de demain. L'Empereur a envoyé une escorte de 300 hommes de la garde avec son aide-de-camp, le général Flahaut, pour le recevoir et le accompagner. Deux mille hommes de cavalerie ennemie ont été coupés de l'Elbe, ainsi qu'un grand nombre de bagages de patrouilles de troupes légères et de cosaques. Il paraît qu'ils se sont réfugiés en Bohême.

S. Exc. M. le duc de Bassano, ministre des relations extérieures, est parti avant-hier de Paris pour se rendre au quartier-général de S. M.

Dresde le 1er mai. Le prince Koutousow est mort le 18 avril à Bautzen en Saxe, des suites d'une fièvre nerveuse et à l'âge de 49 ans.

Au nom de l'Empereur

L'impératrice reine régente à M. l'évêque de _____

M. l'évêque de _____. La victoire remportée aux champs de Lutzen par S. M. l'Empereur et Roi, notre très-cher époux et souverain, ne doit être considérée que comme un acte spécial de la protection divine. Nous désirons qu'au reçu de la présente, vous vous concertiez avec qui de droit pour faire chanter un Te Deum et adresser des actions de grâce au Dieu des armées, et que vous y ajoutiez les prières que vous jugerez les plus convenables pour attirer la protection divine sur nos armées, et surtout pour la conservation de la personne sacrée de S. M. l'Empereur et roi, notre très-cher époux et souverain, que Dieu le préserve de tout danger ! La conservation est aussi nécessaire au bonheur de l'empire qu'au bien de l'Europe et à la religion qu'il a relevée et qu'il est appelé à raffermir. Il en est le plus sincère et le plus vrai protecteur. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, M. l'évêque, en sa sainte garde.

Donné en notre palais impérial de Saint-Cloud, le 11 mai 1813.

Signé Marie Louise.

S. M. l'imperatrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des armées ce 11 au soir.

Le vice-roi s'était porté avec le 3e corps à Bischoffswerda, le général Bertrand avec le 4e corps à Koenigsbruck, le duc de Raguse avec le 6e corps à Reichenbach, le duc de Reggio à Dresde, la jeune et la vieille garde à Dresde. Le prince de la Moskwa est entré le 11 au matin à Torgau, et a pris position sur la rive droite à une journée de cette place; le général Lauriston est arrivé le même jour à Torgau avec son corps à 3 heures après-midi. Le duc de Belluno, avec le 2e corps s'est mis en marche sur Wittenberg, ainsi que le corps de cavalerie du général Sébastiani. Le corps de cavalerie commandé par le général Latour-Maubourg a passé le 11 sur le pont de Dresde, à 3 heures après-midi. Le roi de Saxe a couché à Sedlitz. Toute la cavalerie saxonne doit rejoindre dans la journée du 13 à Dresde. Le général Reynier a repris le commandement du 7e corps à Torgau: ce corps est composé de 2 divisions saxonnes formant 12000 hommes. S. M. a passé toute la journée sur le pont à voir défiler les troupes. Le colonel du génie Bernard, aide-de-camp de l'Empereur, a mis une grande activité dans la réparation du pont de Dresde. Le général Rogniat, commandant en chef le génie de l'armée a tracé les ouvrages qui vont couvrir la ville neuve, et servir de tête de pont. On trouvera ci-joint la relation qui a été faite de la bataille du 8. Dans la gazette de Berlin on a intercepté un courrier du comte de Stadelberg, ambassadeur de Russie à Vienne, au comte de Nesselrode, secrétaire d'état, accompagnant l'Empereur de Russie à Dresde. On a aussi intercepté plusieurs estafettes venant de Berlin et de Prague.

S. M. l'impereur et Roi sur la situation de l'armée au 12 mai au soir.

Le 12, à 10 heures du matin, la garde impériale a pris les armes, et s'est mise en bataille sur le chemin de Pirna jusqu'au Gross-Garten. L'Empereur en a passé la revue. Le roi de Saxe, qui avait couché la veille à Sedlitz, est arrivé à midi. Les deux souverains sont descendus de cheval et se sont embrassés, et ensuite sont entrés, à la tête de la garde, dans Dresde, aux acclamations d'une immense population. Cela formait un très-beau spectacle.

A 3 heures, l'Empereur a passé la revue de la division de cavalerie du général Preyss, composée de 3000 chevaux venant d'Italie. S. M. a été extrêmement satisfaite de cette cavalerie, dont la bonne tenue est due aux soins et à l'activité du ministre de la guerre d'Italie, Pontanelli, qui n'a rien épargné pour la mettre en bon état. L'Empereur a donné ordre au vice-roi de se rendre à Milan pour une mission spéciale. S. M. a été extrêmement satisfaite de la conduite que ce prince a tenue pendant toute la campagne. Cette conduite a acquis au vice-roi un nouveau titre à la confiance de l'Empereur.

Proclamation de l'Empereur à l'armée.

« Soldats
je suis content de vous! vous avez rempli mon attente! vous avez suppléé à tout par votre bonne volonté et par votre bravoure. Vous avez dans la célèbre journée du 2 mai défait et mis en déroute l'armée russe et prussienne commandée par l'empereur Alexandre et par le roi de Prusse. Vous avez ajouté un nouveau lustre à la gloire de nos aigles; vous avez montré tout ce dont est capable le sang français. La bataille de Lutzen sera mise au dessus des batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland et de la Moskwa! Dans la campagne passée, l'ennemi n'a trouvé de refuge contre nos armes qu'en suivant la méthode féroce des barbares. Les ancêtres des armées de Tartares ont incendié ses campagnes, ses villes, la Sainte Moskou elle même! Aujourd'hui ils arrivaient dans nos contrées, précédés de tout ce que l'Allemagne, la France, et l'Italie ont de mauvais sujets et de déserteurs, pour y prêcher la révolte, l'anarchie, la guerre civile, le meurtre. Ils le sont faits les apôtres de tous les crimes. C'est un incendie moral qu'ils voulaient allumer entre la Vistule et le Rhin, pour, selon le usage des gouvernements despotiques, mettre des déserts entre nous, et eux. Les insensés! ils connaissaient peu l'attachement à leurs souverains, la sagesse, l'esprit d'ordre et le bon sens des allemands. Ils connaissaient peu la puissance et la bravoure des français!

Dans une seule journée, vous avez déjoué tous ces complots parricides... Vous rejetterons ces Tartares dans leurs affreux climats, qu'ils ne doivent plus franchir. Qu'ils restent dans leurs déserts glacés, séjour de l'esclavage, de barbarie et de corruption où l'homme est ravalé à l'égal de la brute. Vous avez bien mérité de l'Europe civilisée; soldats! l'Italie, la France, l'Allemagne vous rendent des actions de grâces!

De notre camp impérial de Lutzen le 3 mai 1813

Signé Napoleon.

Extrait de la gazette de Berlin, du 6 mai

Après des combats opiniâtres et glorieux livrés par les deux ailes de l'armée des alliés, depuis le 26 avril, l'ennemi a été non seulement chassé au delà de la Saale, avec une perte considérable, mais encore le 2 de ce mois, on lui a livré une grande bataille rangée, dans les plaines entre Lutzen et Pegau. L'avantage a été, depuis le commencement jusqu'à la fin, de notre côté. La nuit seule a empêché que la bataille ne fût complétement décidée. Le combat a été opiniâtre et sanglant des deux côtés. Nos troupes ont combattu avec un courage extraordinaire; et ce n'est que par là qu'elles ont pu conserver l'avantage sur l'ennemi, qui était supérieur en nombre. S.M. le roi et tous les princes se portent bien. Nous nous empressons de communiquer ces nouvelles au public, d'après

ferons de même dès que nous aurons le rapport officiel de la seconde bataille qui aura vraisemblablement été livrée le 3.

vive le roi et les braves guerriers alliés!

Berlin 5 mai 1813.

De la part du gouvernement militaire entre l'Elbe et l'Oder

Signé. Sestocq-Sack.

S.M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des armées le 13 au matin:

La place de Spandau a capitulé. Ci-joint les pièces relatives à cette capitulation (A). Cet événement étonne tous les militaires. S.M. a ordonné que le général Bruny, le commandant de l'artillerie, et le commandant du génie de la place, ainsi que les membres du conseil de défense, qui n'auraient pas protesté, fussent arrêtés et traduits devant une commission de maréchaux, présidée par le prince vice-connétable. S.M. a également ordonné que la capitulation de Thorn fût l'objet d'une enquête. Si la garnison de Spandau a rendu sans siège une place forte environné de marais, et a souscrit à une capitulation qui doit être l'objet d'une enquête et d'un jugement la conduite qu'a tenue la garnison de Wittenberg a été bien différente. Le général Lapoype s'est parfaitement conduit et a soutenu l'honneur des armes dans la défense de ce point important, qui du reste est une mauvaise place, n'ayant qu'une enceinte à moitié détruite, et qui ne pouvait devoir sa résistance qu'au courage de ses défenseurs. Ci-joint les pièces relatives à la défense de Wittenberg (B). Le baron de Montaran, écuyer de l'Empereur, suivi un homme des écuries, s'était égaré le 6 mai; deux journées avant d'arriver à Dresde. Il est tombé dans une patrouille de cavalerie légère de 30 hommes, et a été pris par l'ennemi.

Un nouveau courrier adressé de Vienne par M. de Stackelberg à M. de Wesselrode à Dresde, vient d'être intercepté. Ce qui est singulier, c'est que les dépêches sont datées du 8 au soir, et que pourtant elles contiennent des félicitations de M. de Stackelberg à l'Empereur Alexandre, sur la victoire éclatante qu'il vient de remporter, et sur la retraite des Français au delà de la Saale. La grande-duchesse Catherine a reçu à Toeplitz une lettre de son frère ~~Alex~~ l'Empereur Alexandre, qui lui apprend cette grande victoire du 2. La grande-duchesse, comme de raison, a donné lecture de cette lettre à tous les buveurs d'eau de Toeplitz. Cependant le lendemain elle a appris que l'Empereur Alexandre était revenu sur Dresde, et qu'elle-même devait se rendre à Prague. Tout cela a paru extrêmement ridicule en Bohême. On y a vu le nom d'un souverain compromis sans aucun motif que comme une habitude russe, résultant de la nécessité qu'il y a en Russie d'en imposer à une populace ignorante, et de la facilité qu'on trouve à lui faire tout accroire. On aurait bien dû adopter un autre usage dans un pays civilisé comme l'Allemagne.

S. M. l'imperatrice reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de la situation de l'armée le 14 mai au matin.

L'armée de l'Elbe a été dissoute, et les deux armées de l'Elbe et du Mein n'en font plus qu'une seule. Le duc de Bellune était le 13 au soir, sur Wittenberg. Le prince de la Moskwa partait de Torgau pour se porter sur Luckau. Le comte Lauriston marchait de Torgau sur Dobriluysk. Le comte Bertrand était à Koenigsbruck. Le duc de Tarente, avec le 11e corps, était campé entre Bischofswerda et Bautzen. Il avait dans les journées du 11 et du 12, poursuivi vivement l'armée ennemie. Le général Miloradowitch avec une arrière-garde de 20000 hommes et 40 pièces de canon a voulu, le 12, tenir les positions de Fischbach, de Capellenbourg, et celle de Bischofswerda, ce qui a donné lieu à trois combats successifs, dans lesquels nos troupes se sont conduites avec la plus grande intrépidité; la division Charpentier s'est distinguée à l'attaque de droite; l'ennemi a été tourné dans ses positions, et debusqué sur tous les points; une de ses colonnes a été coupée. Nous lui avons fait 500 prisonniers. Il a eu plus de 1500 hommes tués ou blessés. L'artillerie du 11e corps a tiré 2000 coups de canon dans ce combat. Les débris de l'armée prussienne, conduite par le roi de Prusse, qui avaient passé à Meissen, se sont dirigés par Koenigsbruck sur Bautzen pour se réunir à l'armée russe. Le corps du duc de Reggio a passé hier à midi le pont de Dresde. L'Empereur a passé la revue du corps de cavalerie et des beaux cuirassiers du général Latour-Maubourg. On dit que les Russes conseillent aux Prussiens de brûler Potsdam et Berlin, et de devaster toute la Prusse. Ils commencent eux mêmes à donner l'exemple; ils ont brulé de gaieté de coeur la petite ville de Bischofswerda. Le roi de Saxe a diné, le 13, chez l'Empereur. La 2e division de la jeune garde, commandée par le général Barrois et attendue, demain 15 à Dresde.

A. Pièces relatives à la reddition de Spandau.

A. S. A. S. le prince de Neufchâtel et de Wagram, major-général de la grande armée. Osterbourg le 2 mai 1813.

Monseigneur.

J'ai l'honneur de vous adresser, par MM. les majors Johon de Villeroche et baron Michalouski, une copie de la capitulation que je me suis trouvée forcé de conclure pour la ville et citadelle de Spandau. Dans la nuit du 3 au 4 mars, je reçus l'ordre de me porter dans Spandau pour en prendre le commandement; j'y ai fait tout ce que j'ai pu et dû faire; je n'ai ni perdu un moment ni une seule partie du service. L'ennemi avait ouvert la tranchée à Rhuleben, le 6 avril, et commencé à canonner, le 7, il continua jusqu'au douze. Je ne daignai pas y répondre, sa batterie de 3 pièces de 12 et deux obusiers établit 3 batteries vis-à-vis des bastions de Brandebourg et de Prince, à la gauche et en arrière du faubourg d'Oranienbourg; le 17 il commença son feu et jetta 300 bombes dans la citadelle. Le 18 à 10 heures, il mit le feu aux

bâtimens servant de magasin, vrais bûchers d'incendie que je n'ai pu faire démolir. Un vent très-fort rendit nuls tous mes efforts pour arrêter la flamme, qui s'engouffrait sous la grande quinzaine voûte du bastion de la Reine. L'ennemi lançait force bombes, quand à midi le commandant du génie m'ayant averti que ce bastion sauterait, je pris des mesures de précaution pour la garnison. Le feu prit aux magasins à poudre, l'explosion eut lieu, renversa et détruisit le bastion, ce qui a rendu la citadelle nulle, car l'ennemi ne pourra s'en servir de long tems, et il la rasera plutôt que de reconstruire de bastion.

Le 20 après la sommation du 17 et la réponse, l'ennemi bombarda la ville à 4 heures et demie du soir: il en incendia le tiers et chercha inutilement à couper la communication avec la citadelle. A 7 heures, il cessa son feu, insulta sur tous les points, et tenta 3 attaques réelles, à l'ouvrage à Cornes, au Stresow et à la pointe de Potsdam; mais comme chacun se trouvait à son poste, on le reçut si bien, qu'il ne put résister à notre feu, et qu'il se retira en toute hâte et en désordre. Il a dû perdre beaucoup de monde à cette attaque. Le lendemain, nouvelle sommation. J'y répondis comme je le devais. Mais enfin, attendu la situation de la citadelle, je dus entrer en négociation, et le 24 la capitulation fut conclue et ratifiée. L'explosion du bastion de la Reine, où était mon logement, m'a fait tout perdre; je m'occupe à refaire le journal du siège. Cependant en fouillant sous les décombres, j'ai pu ~~le~~ retrouver le journal du comité de défense et celui de ma correspondance; l'un et l'autre feront connaître à V. A. S. l'état dans lequel se trouvait la citadelle, et toutes les mesures de précaution que nous avions prises.

Chacun a fait de son mieux; et si la force de la garnison m'eut permis d'utiliser la bravoure et le zèle des officiers, j'aurais pu, en ordonnant quelques sorties, faire du mal à l'ennemi. J'ai l'honneur de rendre compte à V. A. S. que j'ai cru devoir écrire à M. le général de Lestocq, gouverneur du pays entre l'Elbe et l'Oder, la lettre dont copie est ci-jointe.

Je suis signé le général baron de Bruny.

Copie de la lettre du général baron de Bruny, au général prussien de l'Estocq.

Osterbourg le 2 mai 1813

Monsieur le général.

Lorsqu'au moment de l'évacuation de Spandau j'eus l'honneur de vous voir et de recevoir de vous des éloges sur la conduite de ma garnison, je devais m'attendre, d'après les termes de la capitulation, à voyager tranquillement pour me rendre sur l'Elbe. Il n'en a pas été ainsi, et je dois vous témoigner toute la surprise et l'indignation que nous a fait éprouver la conduite tenue envers nous. La populace de Berlin, venue aux portes de Spandau, s'y est mal comportée, et n'a pas été réprimée comme elle devait l'être pour ses propos, que le dernier soldat n'a pu entendre qu'avec le plus profond mépris. Sur toute la route, nous avons trouvé des gens ridiculement armés de piques et de fourches, comme pour effrayer des enfans, et

ils étaient là, nous a-t-on dit, par ordre de la régence, afin de nous faire croire à l'insurrection générale du peuple, insurrection dont gémissent les propriétaires, qui nous l'ont assez témoigné par leur conduite.

L'on a employé tous les genres de séduction pour faire déserter sans officiers et soldats; argent, persuasion, boisson, tout a été mis en usage, et l'escorte prussienne, au mépris de ses devoirs, au lieu d'empêcher cette manœuvre, la secondait de tous ses efforts. Le régiment d'hulans russes, commandé par M. Gurieff, en a été indigné. L'on avait lâchement mais non sans instruction, formé le projet de surprendre ma colonne pendant la nuit dans ses logemens et de la désarmer: c'est la Landsturm de Havelberg, Sandau et environs qui devait exécuter ce honteux projet. Certes, je ne devais pas m'attendre à une pareille conduite, et je dois à ma garnison, qui n'y a répondu que par le sang-froid du mépris, d'en rendre compte à mon souverain. J'ai cru devoir aussi, Monsieur Général, vous adresser cette lettre. Les sentimens que vous m'avez inspirés et vos principes connus de loyauté m'auraient fait vivement désirer de vous écrire en sens contraire. Je suis &c.

Signé: le baron de Bruny, ancien commandant supérieur de Spandau.

Capitulation pour la place de Spandau

Le général de brigade baron de Bruny, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de la couronne de fer, commandant supérieur de la place et de la citadelle de Spandau, pour S. M. l'empereur et roi Napoléon, et le général-major de Thümen, chevalier de l'ordre pour le mérite, et commandant le corps destiné au siège de Spandau et de la citadelle, pour Sa M. le roi de Prusse et ses alliés, étant d'accord pour la capitulation de ladite ville et citadelle, ont désigné pour traiter et arranger les articles de la capitulation, d'après les instructions données, savoir: le général baron de Bruny; MM. le colonel Cichocki, commandant les troupes du grand-duché de Varsovie, chevalier de la croix militaire, et Favange officier de la Légion d'honneur major au 24e régiment d'infanterie légère, et le général-major van Thümen et M. le Clausewitz major commandant du 4e régiment d'infanterie de la Prusse orientale, chevalier de l'ordre de l'aigle rouge et de celui pour le mérite, et Mila, conseiller de justice, lesquels commissaires, après l'échange de leurs pleins pouvoirs, sont convenus aujourd'hui ce 24 avril 1813, des articles suivans, sauf la ratification de leurs généraux.

Art. 1, il a été convenu d'un armistice illimité pour les négociations et les hostilités ne recommenceront que six heures après que les parties contractantes se feront prévenir de leur rupture.

2, La garnison sortira avec tous les honneurs militaires, armes, et bagages propriétés des officiers et le nombre des voitures leur appartenant, dont la liste sera envoyée par M. le Général Bruny à M. le Général Thümen, de même que toutes les personnes attachées à ladite garnison sujets de S. M. l'Empereur Napoléon ou de ses alliés. Lesdites voitures seront chargées en présence de deux commissaires des parties contractantes pour éviter toutes contestations d'abus.

3, La garnison ne servira pas contre la Prusse et ses alliés pendant l'espace de six mois, à dater du jour de l'échange de la ratification.

4 Le général Bruny répond pour la troupe, et MM. les officiers s'engageront sur leur parole d'honneur, laquelle le mettra par écrit.

7, La garnison marchera accompagnée de troupes prussiennes ou alliées par Wanen, Rinow, Travelberg à Spandau, où elle passera l'Elbe, et de là elle prendra la direction sur Celle, toujours sous escorte prussienne ou alliée, jusqu'aux avant-postes français. Les étapes intermédiaires seront marquées par les commissaires chargés par M. le Général de Thielmen, pour la conduite de la colonne.

5 Les sous-officiers et soldats garderont leurs armes et fournimens, les baionnettes dans le fourreau; les munitions qu'ils ont dans les gibernes seront rassemblées et transportées sur des voitures escortées par des troupes prussiennes ou alliées jusqu'aux avant-postes français, où elles leur seront délivrées. En outre, aux places d'étapes, les Généraux et colonels auront leurs gardes d'honneur qui s'établiront dans leurs logemens respectifs; il y aura en outre une garde de police par cantonnement, composée d'un officier et de deux hommes; ils auront la baionnette au bout du canon et seront destinés à maintenir l'ordre et la bonne discipline dans la troupe française. Les postes extérieurs des étapes seront occupés par les troupes prussiennes ou alliées.

6, des commissaires prussiens accompagneront les troupes pour faire préparer logement, vivres, fourrages et les moyens de transport, conformément aux reglemens français et d'après l'état qui sera donné par des commissaires français, et signé par M. le Général Bruny.

7, La garnison marchera sous les ordres de M. le général Bruny qui répondra de la bonne discipline. Les différentes colonnes seront réglées par les commissaires désignés pour la conduite de la troupe et les cantonnemens seront resserés autant que possible.

8 Toutes les propriétés royales et les propriétés particulières des sujets prussiens demeureront intactes. Les fortifications resteront dans l'état actuel, et seront remises avec tout ce qui appartient par M. Beaulieu, chef de bataillon de l'armée du génie à M. le capitaine du corps du génie prussien Meinert. Tout ce qui se trouve dans la ville et citadelle, tant en artillerie qu'en munitions et vivres, sera remis par des commissaires français à des commissaires prussiens; savoir: pour l'artillerie et les munitions, par M. le capitaine Wuich, à M. le capitaine d'artillerie prussien Schmidt, et pour les vivres par M. le commissaire des guerres Pinet à M. le conseiller de la régence prussienne Ribbentrop. Après l'échange de la ratification, ces messieurs se rendront sur les lieux pour s'acquitter de leur mission.

9 Les malades, qui resteront à Spandau, seront traités avec tous les soins dus à leur état, et il restera avec eux deux officiers de Santé, un français et un polonais, et à leur guérison ils suivront le sort de la garnison. Il en sera dressé un état nominatif par un commissaire français et un commissaire prussien, il leur sera fourni à leur départ des moyens de transport, vivres et logemens jusqu'aux avant-postes français.

la même quantité de fusils et armemens sera amenée par la garnison sortante, sur les voitures chargées des munitions de la troupe.

10, il sera laissé par la garnison, près des malades, M. Orabent, adjoint au commissaire des guerres, et M. le colonel Andrieux, le 1er pour l'administration de l'hôpital, et le second pour tout ce qui est relatif aux service et besoins des malades; et l'un et l'autre suivront la garnison après l'entière évacuation des malades.

11, il sera fourni par le gouvernement prussien, les voitures et chevaux nécessaires pour le transport des bagages, convalescens et éclopés de la garnison et administrations.

12, Quarante huit heures après la ratification de la présente capitulation, la garnison française évacuera la citadelle et la ville, et la garnison prussienne y entrera. La ville leur sera remise par M. le chef de bataillon Dehanel, et la citadelle par M. le adjudant-commandant Lebreton. La ratification sera remise de part et d'autre dans le plus court délai par un officier supérieur, qui restera pour les Français dans le quartier général de M. le général Thümen, et les prussiens dans celui de M. le général Bruny, jusqu'après l'arrivée de la garnison aux avant-postes français.

Fait et signé au quartier-général à Charlottenbourg le 21 avril 1813, par nous commissaires délégués des deux parties contractantes.

Signé à l'original, le colonel Lechocki; Favaux major; Clausewitz major, et Mila conseiller de justice.

Ratifié la présente capitulation en tout son contenu, au quartier-général de Charlottenbourg le 21 avril 1813

Le général commandant le corps destiné au siège de Spandau, signé de Thümen.

Ratifié la présente capitulation en tout son contenu.
à Spandau le 26 avril 1813
Le général commandant supérieur à Spandau
signé baron de Bruny.

(B) Pièces relatives à la défense de Wittemberg.

Dépêche du commandant de Wittemberg.

Sire,

V. M. m'a fait l'honneur de me confier la défense de la place et du pont de Wittemberg. Malgré tous les efforts d'un ennemi audacieux qui, dans cinq attaques différentes avec 2000 h., a voulu enlever de vive force la tête de pont de la rive gauche de la Elbe, elle est restée en notre pouvoir, et tous le feu ennemi des ruines ont été chaque jour perfectionnée et peut aujourd'hui en imposer aux troupes les plus entreprenantes. La plan de Wittemberg, qui n'existait pas le 10 mars, qui n'était qu'ébauché le 21, et qui le 1er avril était encore dans un état d'imperfection qui pouvait faire craindre qu'elle ne fût enlevée d'un coup de main, a résisté le 12 avril, au

une garnison de moins de 1500 hommes, à une attaque de vive force dirigée avec 10000 hommes par le comte de Wittgenstein, commandant en chef les troupes russes et prussiennes. Cette attaque avait été précédée par une vive entreprise sur tous nos postes extérieurs, qui eussent été enlevés si, par une circonstance singulière, dont je rendrai compte dans mon rapport, sur le blocus de Wittemberg, je n'avais fait sortir à 2 heures du matin ce même jour, une colonne de 800 hommes sous le commandement du général Bardet qui a soutenu le choc principal et a donné le tems aux postes de se replier sous le feu de la place, où nous avons eu un engagement très-vif qui a duré, malgré notre mitraille, toute la journée, et sur toute l'étendue de notre front. Cette affaire a coûté à l'ennemi, de son aveu, 17 officiers et 600 hommes. On se tirait dans des décombres et des pierres à portée de pistolet. Plusieurs charges même ont été faites par nos jeunes gens avec succès.

Le lendemain, 18 jour de Pâques, j'ai reçu un parlementaire pour entrer en négociation. j'ai répondu comme je le devais. Une vive canonnade de 8 heures a succédé à une réponse négative, et les obus, les boulets incendiaires ont été employés pour brûler la ville, et sur tout nos magasins. C'est dans ces deux journées que la tête du pont de la rive gauche tandis que nous étions occupés à défendre nos remparts, a soutenu quatre attaques des plus vives. Ce poste important était sous les ordres du général Bronikowski. Le 19 à minuit l'ennemi a lancé sur notre pont 6 brulots. j'étais comme à mon ordinaire, faisant ma ronde de nuit sur les remparts. je les ai apperçus le 1er, en sorte que les secours sont arrivés au pont avant le 1er brûlot. il a échappé au danger le plus éminent, d'autant que ces brûlots sont arrivés justement sur une des arches goudronnées. Une Estacade qui, dès longtems, était projetée et commencée, a été achevée en 3 jours, et peu nous préserver d'un accident de même genre. Hier enfin 6 mai étant assuré par divers espions des succès de la grande-armée j'ai fait à 3 heures de l'après-midi une sortie, et j'ai attaqué à mon tour tous les postes de l'ennemi; il a été culbuté, ayant été surpris sur tous les points en même temps; après l'avoir chassé de la ligne qu'il occupait, j'ai placé mes postes en avant et il n'a rien osé entreprendre contre nous. Cette affaire m'a coûté deux hommes tués et des blessés. je pense que l'ennemi a perdu quatre fois d'avantage. j'évalue à 2000 hommes la perte de l'ennemi depuis le 1er avril jusqu'au 7 mai; la nôtre se monte à 395 hommes tués, blessés ou prisonniers.

aujourd'hui 7 mai. j'apprends que le prince de la Moskwa marche sur Torgau et doit détacher un corps pour communiquer avec moi, et que le prince-vice-roi doit arriver aujourd'hui à Dresde poursuivant les restes des armées russes et prussiennes défaites dans la mémorable journée de Lutzen. Si nous avons répondu au moins en partie, aux intentions de V. M. je la prie de vouloir bien accorder sa bienveillance aux généraux, aux officiers supérieurs, aux officiers subalternes, sous-officiers, caporaux et soldats qui ont servi sous mes ordres pendant 37 jours de blocus, et qui se sont montrés dignes des récompenses que je

sollicite vivement de V. M. pour ces braves dévoués à sa personne et à son service.

Je suis

Signé le général de division gouverneur de la place de Wittemberg en état de siège.

Le baron de Lapoÿpe.

Wittemberg le 7 mai 1813.

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des armées le 16 au soir,

Le 15, l'Empereur et le roi de Saxe ont passé la revue de 4 régimens de cavalerie saxons (un de hussards, un de lanciers, et deux régimens de cuirassiers) qui font partie du corps du général Latour Maubourg. Ensuite LL. MM. ont visité le champ de bataille de la tête de pont de Prielnitz. Le duc de Tarent s'était mis en mouvement le 15, à 5 heures du matin, pour se porter vis-à-vis Bautzen. Il a rencontré au débouché du bois l'arrière-garde ennemie; quelques charges de cavalerie ont été essayées contre notre infanterie, mais sans succès; l'ennemi ayant voulu néanmoins tenir dans cette position, la fusillade s'est engagée et il a été déposté. Nous avons eu 280 hommes tués ou blessés dans cette affaire d'arrière-garde. On estime la perte de l'ennemi à 7 à 800 hommes dont 200 prisonniers. La 2e division de la jeune garde, commandée par le général Barrois, est arrivée hier à Dresde. Toute l'armée a passé l'Elbe. Indépendamment du grand pont de Dresde, il a été établi un pont de bateaux en aval (oberhalb) et un autre en amont (unterhalb) de la ville. 3000 ouvriers travaillent à couvrir la nouvelle ville par une tête de pont. La gazette de Berlin, du 8, contenait le règlement de la Landsturm qu'on trouvera ci-après, on ne peut pousser la folie plus loin, mais il est à prévoir que les habitans de la Prusse ont trop de bon sens et sont trop attachés aux vrais principes de la propriété pour imiter des barbares qui n'ont rien de sacré.

À la bataille de Lutzen, un régiment composé de l'élite de la noblesse prussienne, et qui se faisaient appeler cosaques prussiens a été entièrement détruit; il n'en reste pas 15 hommes; ce qui a mis en deuil toutes les familles. Ces cosaques singeaient réellement les cosaques du Don. De pauvres jeunes gens délicats avaient à la main la lance qu'ils soutenaient à peine, et étaient costumés comme le vrais cosaques. Que dirait Frédéric, dont les ouvrages sont pleins d'expressions de mépris pour ces hideuses milices, s'il voyait que son petit-neveu y cherche aujourd'hui des modèles d'uniforme et de tenue! Les cosaques sont mal vêtus; ils sont sur de petits chevaux presque sans selle et sans harnachement, parce que ce sont des milices irrégulières que les peuplades du Don fournissent, et qui s'établissent à leurs frais. Aller chercher là un modèle pour la noblesse de Prusse, c'est montrer à quel point est porté l'esprit de déraison et d'inconséquence qui dirige les affaires dans ce royaume.

Ad Victoriam propere Cæsar, nec sperabam die 2da maii 1813

Gallia tolle animos, solennes instrue pompas;
Thuribus incensis fragrans altaria circum
Assurgat nubes, reboant in turribus æra
Applausum et grates, resonet concentibus ædes;
Jugemuere pavi, trepidique recessibus omnes
Demissis labris, sonitus stupor ore tuberum.
Et quoties cæcas tormentorum fragor, illinc
Immensi imperii fremitu plausuque resultant
Littorei colles — Tibi cælicolæ dicit,
Et Deus et pretium est; non est celebratio tanto:
Scilicet ex hujusce tantis exercita rebus
Virtus quid valeat, valeant quid cæsaris arma
Advolat, en subito Gallos in prælia ducens,
Omnibus fastis, hostes regionibus arcet —
Juratorum nobis commune fœdere Regum.
Pellit ver hyemes, hostes victoria; certant
Flores et lauri nostros decorare triumphos.

D. M. t.

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des armées le 14 mai:

L'Empereur était toujours à Dresde. Le 13, le duc de Trévise était parti avec le corps de cavalerie du général Latour-Maubourg et la division d'infanterie de la jeune garde du général Dumoustier. Le 16, la division de la jeune garde commandée par le général Barrois partait également de Dresde. Le duc de Reggio, le duc de Tarente, le duc de Raguse et le comte Bertrand étaient en ligne vis-à-vis Bautzen. Le prince de la Moskowa et le général Lauriston arrivaient à Hoyerswerda. Le duc de Belluno, le général Sébastiani et le général Reynier marchaient sur Berlin. Ce qu'on avait prévu est arrivé: à l'approche du danger, les Prussiens se sont masqués du règlement du Landsturm; une proclamation a fait connaître aux habitans de Berlin qu'ils étaient couverts par le corps de Bulow, mais que dans tous les cas, si les Français arrivaient, il ne fallait pas prendre les armes, mais les recevoir suivant les principes de la guerre. Il n'est aucun Allemand qui veuille brûler les maisons ou qui veuille assassiner personne. Cette circonstance fait l'éloge du peuple allemand. Lorsque des fanfarons sans honneur et sans principes prêchent le désordre et l'assassinat, le caractère de ce bon peuple les repousse avec indignation. Les Schlegel, les Schlabrendorf et autres folliculaires aussi coupables voudraient transformer en empoisonneurs et en assassins les loyaux Germains; mais la postérité remarquera qu'ils n'ont pu entraîner un seul individu, une seule autorité hors de la ligne du devoir et de la probité.

Le Comte de Bubna est arrivé le 16 à Dresde, il était porteur d'une lettre de l'Empereur de Autriche pour l'Empereur Napoléon. il est reparti le 17 pour Vienne.

L'Empereur Napoléon a offert la réunion d'un Congrès à Prague pour une paix générale. du côté de la France, ceux des Etats-Unis d'Amérique, du Danemarck, du roi de Espagne et de tous les princes alliés, et du côté opposé, ceux d'Angleterre, de la Suède, de la Russie, des insurgés espagnols et des autres alliées de cette nature belligérante. dans ce congrès seraient posées les bases d'une longue paix. mais il est douteux que le Angleterre veuille soumettre ses principes égoïstes et injustes à la censure et à l'opinion de l'univers, car il n'est aucune puissance si petite qu'elle soit, qui ne réclame au préalable les privilèges adhérens à la souveraineté, et qui sont consacrées par les articles du traité d'Utrecht sur la navigation maritime.

Si le Angleterre par ce sentiment d'égoïsme sur lequel est fondée sa politique, refuse de coopérer à ce grand œuvre de la paix du monde parce qu'elle veut exclure l'univers de l'element qui forme les trois-quarts de notre globe, l'Empereur n'en propose pas moins la reunion à Prague de tous les plénipotentiaires des puissances pour régler la paix du Continent. S.M. offre même de stipuler au moment où le Congrès sera formé, un armistice entre les différentes armées, afin de faire cesser l'effusion du sang humain. ces principes sont conformes aux vues de l'Autriche. Reste à voir actuellement ce que feront les cours d'Angleterre, de Russie, et de Prusse. Le éloignement des Etats-Unis d'Amérique ne doit pas être une raison pour les exclure; le congrès pourrait toujours s'ouvrir, et les députés des Etats-Unis auraient le tems de arriver avant la conclusion des affaires pour stipuler leurs droits et leurs intérêts.

(Anzeige und das Verlangen Zeitung)
Anordnung für den Landsturm.

Dresden 21 August 1813.

Es sind verschiedene Anfragen über die Anwendung der allgemeinen Anordnung wegen des Landsturmes eingegangen. Auf diese Art ist mit Allgemeinheit verstanden, dass die Landwehr, Landsturm und das Aufgebot und die Anstrengungen, die nun eingeleitet, als in allen Provinzen eingeführt betrachtet werden. Es soll zugleich und überall mit dem nämlichen Eifer und Thätigkeit zur Organisirung des Landsturmes geschritten werden, damit das Land sogleich, dass wir eines Theiles unserer Macht, zur Vertheidigung des Landes gerufen, mit Ruhe, das mit seinem Könige vereinigt ist, mit Überwindung werden kann. Die Landwehr und Landsturm sind von einander besonders Aufsicht der Behörde der Aemter und Gerichten der Obrigkeiten, die Gutsherrn und Pächter der Pfarren, die Schulen Lehrer, die Geistlichen der Pfarrer, der übrigen Cadres der Schreiber und Forstbeamten, wenn sie dem Aufgebote, Verfügungen werden, sobald derselben Abtheilungen formirt sind. Wenn der Landsturm Bewegung dem Vorfall innerhalb Grenzen, und Aufklärungen

Hinter dem Schutz seiner Waffen soll, so soll der Bürgersinn angebrachter Bürgen seinen Anker, seinen Mantel, seinen Brustpanzer, und den Wurfspieß, einen ehrbaren Muth und seinen Waffen für zu Hinterung wahren. Die gesetzmäßen Belohnungen und Ehrbezeugungen nicht verhindern. Ehren von angesehenen Leuten seinen Angehörigen wahren Armen, Hegraben Wahrheitsliebe, Tapferkeit, Hebelwollung und die Achte der Gottheit einen angemessenen Rollen endlich die Ehrfurcht.

§ 1, jeder Bürger ist verpflichtet, sich mit jeder Art Waffen dem Einfallen der Feinde zu widersetzen, seinen Waffen und Angehörigen nicht zu verlassen, und wenn dieser Feind sich mit Gewalt Wohnungen lassen will, alle möglichen Mittel anzuwenden, ihn zu stehen.

§ Um die Vollziehung dieser Verpflichtungen zu sichern und den Bürgern Ruhe zu verschaffen, ist die ganze Heilige Macht, die der Staat hat, ihren Feinden Einhalt zu thun, gesammen berufen und in einen Landsturm angeordnet.

§ Allen ist also in Gefahr, wenn man befiehlt, daß der Landsturm soll dem in Gefahr gesetzt werden soll, wenn es dem Feinde Vorteil, und der Landwehr nicht gelingen ist, den Feind zurückzutreiben; in Ungewissheit, wenn auf diese beiden Mittel Hilfe von Feinde noch nicht angegriffen werden würden, so bald die Kommandanten der einen oder der andern es für nötig finden, den Landsturm aufzubieten, sich zu versammeln, sich in Heilige Ruhe zu setzen; so bald also einen Ruf, so wahren sich der Feind und die jungen Mannschaften zusammen, und im Fall einen angenehmlichen Einbezug ihrer Seite und jenen der Landwehr, wird es in Kürzen der Feinde so angreifen, daß es ihn so viel schaden als möglich bringen.

§ Der Landsturm wird also überall zusammen berufen, wo der Feind einen Einfall machen möchte, und es denen nach Vorgängen, Anweisen, wird die Mittel angeboten werden.

§ jeder Bürger, der nicht zur Landwehr oder zur Landwehr gehört, und nicht in Gegenwart des Feindes ist, muß mit dem Landsturm marschieren, so bald es aufgeboten wird. Wenn folglich die Landwehr noch nicht marschiert ist, so gehört es zum Landsturm und marschiert mit ihm.

§ Die wahren einen bezeichneten Personen sehen allein der Dienst, den Landsturm aufzubieten. Seine Zusammenrufung, ohne Aufgebot wird als eine Empörung bestraft.

§ Besonders die Umstände der Berufung des Landsturms, so ist der Oberste zu wählen, so aufgefordert wird, ein Hauptmann, der alle möglichen Mittel findigt; die schnellsten sind die besten, weil sie Handlung und Eingriffe zum Ziele führen.

§ Der Landsturm ist also bestimmt, sich dem Einfallen der Feinde und Land zu widersetzen, ihm seinen Rückzug abzuschneiden, ihn zu warten und beständig in Unruhe zu halten, seinen Munitionen, Lebensmitteln und Kolonnen zu überfallen, seinen Spitäler und Depots aufzuheben, einzelne Angriffen zu machen, und ihn Tag und Nacht zu eingreifen, und seinen Soldaten, die einzeln oder in kleinen Haufen umherstreifen zu zerstören und aufzureiben, alles so viel als möglich ist. Wollen aus der Feinde die so nämlichen Vorrichten, so wird sein Vorhaben eingestellt, wenn es nicht nicht mit dem Abgehen verbunden ist, weil es diesen kleinen Verlust ersetzen dürfte, um zu Ruhe vorzeigen und zu sammeln, ehe sich für aufgeben wieder, weil es endlich nicht anders als auf den Grundsatz unterstehen kann.

9 Es soll auch nicht der Landrath der Konzession Versagung, wenn der 35
Landsassen dem militairischen zu Gebote gestellt und eingefordert werden, um die Feldmark 18
zu vertheidigen der Stadt und Festung zu helfen.

10, Es soll allen den Geld- Lebensmittel- Munitionswagen und Personen sonstige freie
Passage zu geben, die zu Lande, und von District zu District bis zu ihrem
Bestimmungsorte zu helfen.

11, Wenn der Landsturm mit den Seinen Ausgeht, so wird er nicht angehalten
und gefangen.

12, Alle Gerichtsherren und Lehnsherren sollen gehalten sein auf Befehl
des Districts Chefs zu folgen und so viele Mannen zu stellen zu Pferde, als sie
stellen können; aber dieses gilt nur allein militairischen Commando, den
Kreis- und District Chefs allein, sollen sie Vasallen die ihnen anbefohlenen
Theile; es soll allen andern, als den commandirenden Personen, bei Vermeidung
Verbot, sich der Anzahl der Landsturm anzumaßen, oder
sie nicht zu stellen, ihre Lehnsverbindungen zu vernachlässigen.

13 Um den Landsturm desto leichter, entweder einzelne Hülfreiche abzugeben zu
vermehren, soll der ganze Land in Districte eingetheilet werden; die
Kreise der Landwehr sollen als Districte angesehen werden.

14, Die Kreise werden in kleine Districte eingetheilt, deren Zahl und
Grenzen durch die Provinzial-Regierungen festgesetzt werden sollen.

15 Ein kleiner District soll aus 5 bis 600 Mann bestehen, nach Anzahl
der Einwohner, die Mannschaft von mehreren kleinen Districten
ausmachen; insgemein ist zu bemerken, daß die größten Mannschaften
und wohlbewaffnet zu stellen sind.

16 Die militairischen Commando sind die militairischen Vorgesetzten der Land-
sturmen in ihren eingetheilten Provinzen.

17. Die militairischen und bürgerlichen Commando nennen die
Commandanten der Districte, und kleine Districte.

18 Nach der Landesordnung dieser Verordnung sollen die Einwohner
der Städten, und Dörfer in ihren Kreis versammelt werden. Die Einwoh-
ner von Grundgütern (wenn welche nicht in einer Stadt wohnen)
werden einen auf ihren Güter eingenommenen District, der zu
dazu bestimmten der kleine District zusammengesetzt ist, jeder kleine District
wird von einem dazu bestimmten Vorgesetzt.

19 Diese Vorgesetzte ernennen die Commandeurs Befehlshaber,
für werden in der Anzahl der Districte Commandeurs gewählet,
wie sind Vorgesetzte, sie mit ihre Einleitung dazu zu ernennen.

20, Die Städte, deren Einwohner Anzahl 2000 Mann übersteigt,
haben eine besondere, von den Einwohnern dazu gestellte Mannschaft.

21, Die dazu bestimmten Commandirenden mit nöthigen Adjutanten versehen
haben die Mittel, diese welche die Districte aus besten und den kleinen
Mannschaft wählen können, und haben sie darüber die nöthigen
Vorkehrungen zu treffen, wenn sie noch einige Anordnungen
zu bestimmen wären.

22 Wenn Brandt sind des Nachts den Aeltesten, wenn keine ist, die Aeltesten der Nachbarschaft, gehören sie sie nicht zu löschen, wenn sie mit Eimer des Dorfes, Leute und Pferde für die Verschaffung des Brandes Bedienung Alarm. der Landsturm ist gesetzlich dazu beizuziehen.

23 Die Jagdbeamten sehen die Listen der Wilderer durch, ziehen in 15 bis 60 jährige zu diesem Dienste geeignet sind. Die Gebrechlichen, die Greise und unerwachsenen Jünglinge sind allein davon ausgenommen. Die Jagdbeamten führen auch Acta der in ihren Distrikten befindlichen Pferde.

24 Die Jagdbeamten verschaffen über die Arten, die neu dazugekommen sind, die ihnen Pflicht vorgeschrieben sich genaue Nachforschung zu verschaffen können haben. Sie haben den Gemeinden folgende Artikel vorzulegen und schriftlich zu haben, das sie selbige befolgen werden.

Artikel der Verordnung des Landsturms

25. Jeder Angriff, Verwüstung oder Plünderung muß Gegenstand zu nennen haben. Jeder Landsturmpflichtige, der sich ohne Urlaub oder Erlaubnis von der Ortsobrigkeit zu entfernen, der sich der Entdeckung oder Verfolgung durch Verstecken, Verbergen, Leugnen oder Verschweigen der Wahrheit entziehen will, soll mit Gefängnis bis zu 14 Tagen bestraft werden. Die Strafe gilt nur den Anführern der Rotten.

26. Wer von seiner Obrigkeit, Vorgesetzten, den Gehorsam zu leisten, nur die Obrigkeit angesprochen zu sollen, Gemeinschaft mit Verbrechern, Verbrechen begangen, oder Gefangene befreit, oder Waffen, Munition, Pferde, Geld, Lebensmittel, Kleidungsstücke, Fuhrwerk, Schiffe, Boote, Flöße, Kähne, Brücken, Schlagbäume, Schanzen, Verhaue, Barrikaden, Wege, Stege, Dämme, Brücken, Schleusen, Wasserleitungen, Telegraphen, Eisenbahnen, Kanäle, Schiffahrtsanstalten, Leuchtfeuer, Signale, Bojen, Tonnen, Ankerplätze, Lotsenstationen, Quarantäneanstalten, Zollämter, Zollschiffe, Zollboote, Zollwachen, Zollstationen, Zollhäuser, Zollbeamte, Zollwächter, Zollsoldaten, Zollgefängnisse, Zollgerichte, Zollprozesse, Zollstrafen, Zollbußen, Zollkonfiskationen, Zollpfändungen, Zollexekutionen, Zollarrest, Zollhaft, Zollgefängnis, Zollstrafe, Zollbuße, Zollkonfiskation, Zollpfändung, Zollexekution

42. [illegible]

43. [illegible]

44. [illegible]

45. [illegible]

46. [illegible]

47. [illegible]

48. [illegible]

49. [illegible]

Alle zu ihnen nöthigen Mittel gegeben werden
50. Sie sind verpflichtet und das Landstatut muß sowohl von ihnen als
Lehrer sich halten, auf die Jugend alle Aufmerksamkeit zu haben und sie
51. Die Schule Communitäten Armen (Findlinge oder sonstige) Waisenkinder
bilden, die Communitäten der Lehrer besorgen
52. Nachdem die Zahl der Schüler zu groß wird und ganze Klassen nicht
mehr Platz haben, so müssen Lehrer Gehülfen, oder Unterlehrer
gehalten werden
53. Die Waisenkinder müssen Lesen und Rechnen selbst lernen und Waisen
Waisen 6 bis 7 Stunden
54. Zu weiterem Unterricht sowohl der Landstatut, sowie auch
Waisen Kinder Lehrer müssen Lehrbücher gehalten werden, die
Landstatut sowohl als Lehrer Gehülfen, sowie auch Waisen Kinder
gehalten, sowohl Lehrbücher, sowie auch Waisen Kinder
55. Es ist nöthig, mit den Kindern Leibesübungen, das Lehrer
und Waisen, sowohl zum Lernen, sowie auch Lehrer Gehülfen
Lehrer, sowohl Lehrer Gehülfen, sowie auch Waisen Kinder
56. Wenn in den nöthigen Waisen Gesetzen
in den Waisen Kindern, so muß man denken, wie man den Lehrer
von ihnen zu wählen, und wenn alle Waisen Kinder von ihnen
57. Ein Lehrer, der mit Fleiß aufsehen will, muß auf die Kinder
besser sein. Die Aufsicht der Waisen Kinder muß sowohl
58. Die Waisen Kinder sowohl, sowie auch Lehrer Gehülfen
der Lehrer, die sich nicht gehorsam
59. Das System der Erziehung muß so sein, daß man sich nicht
und stehen müssen, sowohl Lehrer als Waisen Kinder
60. Es ist das Beste, wenn Lehrer von Waisen zu Waisen, wenn sie
bleiben. Wenn sowohl Lehrer als Waisen Kinder von 12 bis 15 Jahren
61. Das Lernen, sowohl der Lehrer, als auch Waisen, die
sich durch Strafen, auf die sowohl Lehrer als Waisen Kinder
Lernen, sowohl Lehrer als Waisen Kinder, sowohl Lehrer als Waisen
62. Lehrer, die sich sowohl durch Waisen Kinder
gewiß bestraft. Die Lehrer sowohl, sowie auch Waisen Kinder
machen, sowohl Lehrer als Waisen Kinder, sowohl Lehrer als Waisen
Lehrer, sowohl Lehrer als Waisen Kinder, sowohl Lehrer als Waisen
64. Das Lernen muß sowohl, sowie auch Lehrer Gehülfen, sowohl

Ihr Kurfürstlichen Durchlaucht und Ihre dasigen Lieben Getreuen, Unterthanen und Verwandten, Gnade und alles Gute zuvor. Hochgeborne, Hochgeborne, Hochgeborne,

qu'ils attendaient de la Vistule et d'autres points en arrière; de ajouter à cette position tout ce que l'art pouvait fournir de moyens, et là, de courir les chances d'une nouvelle bataille dont toutes les probabilités leur paraissaient être en leur faveur. Le duc de Tarente, commandant le 11e corps, était parti de Reichshoffwerda, le 16; et le trouvait, le 18 au soir, à une portée de canon de Bautzen, où il reconnut toute l'armée ennemie et prit position. Dès ce moment, les corps de l'armée française furent dirigés sur le camp de Bautzen. L'Empereur partit de Dresde le 18, et coucha à Horta, et le 19, il arriva, à dix heures du matin, devant Bautzen. Il employa toute la journée à reconnaître les positions de l'ennemi. On apprit que les corps russes de Barclay de Tolly, de Langeron et de Saxe, et le corps prussien de Kleist avaient rejoint l'armée combinée, et que la force pouvait être évaluée de 150 à 160 000 hommes.

Le 19 au soir, la position de l'ennemi était la suivante: La gauche était appuyée à des montagnes couvertes de bois et perpendiculaires au cours de la Sprée, à peu-près à une lieue de Bautzen. Bautzen soutenait son centre. Cette ville avait été crenelée, retranchée et couverte par des redoutes. La droite de l'ennemi s'appuyait sur les mamelons fortifiés, qui défendaient les débouchés de la Sprée, du côté du village de Niemschütz; tout son front était couvert par la Sprée. Cette position très-forte n'était qu'une première position. On apercevait distinctement à 3000 toises en arrière, de la terre fraîchement remuée et des travaux qui marquaient leur seconde position. La gauche était encore appuyée aux mêmes montagnes, à 2000 toises en arrière de celles de la 1re position et fort en l'air avant du village de Hochkirch. Le centre était appuyé à trois villages retranchés où l'on avait fait tant de travaux qu'on pouvait les considérer comme des places fortes. Un terrain marécageux et difficile couvrait les trois quarts du centre. Enfin leur droite s'appuyait en arrière de la 1re position, à des villages et à des mamelons également retranchés. Le front de l'armée ennemie, soit dans la 1re, soit dans la 2de position, pouvait avoir une lieue et demie. D'après cette reconnaissance, il était facile de concevoir comment, malgré une bataille perdue comme celle de Lutzen, et huit jours de retraite, l'ennemi pouvait encore avoir des espérances dans les chances de la fortune. Selon l'expression d'un officier russe à qui on demandait ce qu'ils voulaient faire: "Nous ne voulons, disait-il, ni avancer ni reculer!" — "Vous êtes maîtres du 1er point, répondit un officier français; dans peu de jours, l'événement prouvera si vous êtes maîtres de l'autre." Le quartier-général des deux souverains était au village de Pratchen.

au 19, la position de l'armée française était la suivante:

Sur la droite était le duc de Reggio, s'appuyant aux montagnes sur la rive gauche de la Sprée et séparé de la gauche de l'ennemi par cette vallée. Le duc de Tarente était devant Bautzen, à cheval sur la route de Dresde. Le duc de Raguse était sur la gauche de Bautzen, vis-à-vis le village de Wiensenitz. Le général Bertrand était sur la gauche du duc de Raguse appuyé à un moulin à vent et à un bois, et faisant tête de déboucher de Jaselitz sur la droite de l'ennemi. Le prince de Moskwa, le général Lauriston et le général Regnier étaient à Hoyerswerda, sur la route de Berlin, hors de ligne et en arrière de notre gauche. L'ennemi, ayant appris qu'un corps considérable arrivait par Hoyerswerda, le doute que les projets de l'Empereur étaient de tourner la position par la droite, de changer le champs de bataille, de faire tomber tous les retranchemens élevés avec tant de peine, et l'objet de tant d'espérances. N'étant encore instruit que de l'arrivée du général Lauriston, il ne supposait pas que cette colonne fut de plus de 18 à 20 mille hommes. Il détacha donc contre elle, le 19 à 4 heures du matin, le général Yorck, avec 12000 Prussiens et le général Barclay de Tolly avec 18 000 Russes. Les Russes se placèrent au village de Klix, et les Prussiens au village de Weissig. Cependant le comte Bertrand avait envoyé le général Peyri, avec la division italienne, à Koenigswartha, pour maintenir notre communication avec les corps détachés. Arrivé à nuit, le général Peyri fit de mauvaises dispositions; il ne fit pas fouiller la forêt voisine. Il plaça mal ses postes, et à 4 heures, il fut assailli par un hourra qui mit du désordre dans quelques bataillons. Il perdit 600 hommes, parmi lesquels le trouve le général de brigade italien Balathier blessé, 2 canons et 3 caissons; mais la division ayant pris les armes s'appuya au bois et fit face à l'ennemi.

Le comte de Valmy étant arrivé avec de la cavalerie, la mit à la tête de la division italienne et reprit le village de Koenigswartha. Dans ce même moment, le corps du comte Lauriston, qui marchait en tête du prince de la Moskwa pour tourner la position de l'ennemi, parti de Hoyerswerda, arriva sur Weissig. Le combat s'engagea, et le corps d'Yorck aurait été écrasé, dans la circonstance d'un défilé à passer, qui fit que nos troupes ne purent arriver que successivement. Après 3 heures de combat, le village de Weissig fut emporté, et le corps d'Yorck culbuté, fut rejeté de l'autre côté de la Sprée. Le combat de Weissig serait seul un événement important. Un rapport détaillé en fera connaître les circonstances.

Le 19, le comte Lauriston coucha donc sur la position de Weissig, le prince de la Moskwa à Mauskersdorf, et le comte Regnier à une lieue en arrière. La droite de la position de l'ennemi se trouvait considérablement débordée. Le 20 à 4 heures du matin, l'Empereur se porta sur la hauteur en arrière de Bautzen. Il donna ordre au duc de Reggio de passer la Sprée et d'attaquer les montagnes qui appuyaient

la gauche de l'ennemi; au duc de Tarente, de jeter un pont sur chevalets sur la Sprée, entre Bautzen et les montagnes; au duc de Ragule, de jeter un autre pont sur chevalets sur la Sprée, dans l'enfoncement que forme cette rivière sur la gauche, à une demi-lieue de Bautzen; au duc de Dalmatie, auquel S. M. avait donné le commandement supérieur du centre de passer la Sprée pour inquiéter la droite de l'ennemi; enfin au prince de la Moskwa, sous les ordres duquel étaient le 3e corps, le comte Lauriston et le général Regnier, de se rapprocher sur Klix, de passer la Sprée, de tourner la droite de l'ennemi, et de se porter sur son quartier-général de Wurtchen, et de là sur Weissenberg.

A midi, la canonnade s'engagea. Le duc de Tarente n'eut pas besoin de jeter son pont sur chevalets: il trouva devant lui un pont de pierre, dont il força le passage. Le duc de Ragule jeta son pont; tout son corps d'armée passa sur l'autre rive de la Sprée. Après 6 heures d'une vive canonnade et plusieurs charges que l'ennemi fit sans succès, le général Compans fit occuper Bautzen; le général Bonnet fit occuper le village de Niedkayn, et enleva au pas de charge un plateau qui le rendit maître de tout le centre de la position de l'ennemi; le duc de Reggio s'empara des hauteurs, et à 7 heures du soir, l'ennemi fut rejeté sur la seconde position. Le général Bertrand passa un des bras de la Sprée; mais l'ennemi conserva les hauteurs qui appuyaient sa droite, et par ce moyen se maintint entre le corps du prince de la Moskwa et notre armée. L'Empereur entra à 8 heures du soir à Bautzen, et fut accueilli par les habitans et par les autorités avec les sentimens que devaient avoir des alliés, heureux de se trouver délivrés des Stein, des Kotzebue et des Cosaques.

Cette journée, qu'on pourrait appeler, si elle était isolée, la bataille de Bautzen, n'était que le prélude de la bataille de Wurtchen. Cependant l'ennemi commençait à comprendre la possibilité d'être forcé dans sa position. Ses espérances n'étaient plus les mêmes, et il devait avoir dès ce moment le présage de sa défaite. Déjà toutes ses dispositions étaient changées. Le destin de la bataille ne devait plus se décider derrière ses retranchemens. Les immenses travaux, et 300 redoutes devenaient inutiles. La droite de sa position qui était opposée au 4e corps, devenait son centre, et il était obligé de jeter sa droite, qui formait une bonne partie de son armée, pour l'opposer au prince de la Moskwa, dans une lieu, qu'il n'avait pas étudié et qu'il croyait hors de sa position.

Le 21, à 5 heures du matin, l'Empereur se porta sur les hauteurs, à trois quarts de lieues en avant de Bautzen. Le duc de Reggio soutenait une vive fusillade sur les hauteurs que défendait la gauche de l'ennemi. Les Russes qui sentaient l'importance de cette position

avaient placé là une forte partie de leur armée, afin que leur gauche ne fût pas tournée. L'Empereur ordonna aux ducs de Reggio, et de Tarente d'entretenir ce combat, afin d'empêcher la gauche de l'ennemi de se dégarnir et de lui masquer la véritable attaque dont le résultat ne pouvait pas se faire sentir avant midi ou une heure. A 11 heures le duc de Raguse marcha à mille toises en avant de sa position, et engagea une épouvantable canonnade devant les redoutes et tous les retranchemens ennemis. La garde et la réserve de l'armée, infanterie et cavalerie masquées par un rideau avaient des débouchés faciles pour se porter en avant par la gauche ou par la droite, selon les vicissitudes que présenterait la journée. L'ennemi fut tenu ainsi incertain sur le véritable point d'attaque. Pendant ce tems, le prince de la Moskwa culbutait l'ennemi au village de Klix, passait la Sprée, et menait battant ce qu'il avait devant lui jusqu'au village de Preilitz. A 10 heures il enleva le village; mais les réserves de l'ennemi s'étant avancées pour couvrir le quartier général, le prince de la Moskwa fut ramené et perdit le village de Preilitz. Le duc de Dalmatie commença à déboucher à une heure après-midi. L'ennemi, qui avait compris tout le danger dont il était menacé par la direction qu'avait prise la bataille, sentit que le seul moyen de soutenir avec avantage le combat contre le prince de la Moskwa, était de nous empêcher de déboucher. Il voulut s'opposer à l'attaque du duc de Dalmatie. Le moment de décider la bataille se trouvait dès-lors bien indiqué. L'Empereur, par un mouvement à gauche se porta en 20 minutes, avec la garde, les 4 divisions du général Latour-Maubourg et une grande quantité d'artillerie, sur le flanc de la droite de la position de l'ennemi, qui était devenu le centre de l'armée russe.

La Division Morand et la division Wurtemberg-Goise enlevèrent le mamelon dont l'ennemi avait fait son point d'appui. Le général Devaux établit une batterie dont il dirigea le feu sur les masses qui voulaient reprendre la position. Les généraux Dulaulay et Drouot, avec 60 pièces de batteries de réserve, se portèrent en avant. Enfin le duc de Trevise, avec les divisions Dumoutier et Barrois de la jeune garde, se dirigea sur l'auberge de Klein-Baschwitz coupant le chemin de Wurtchen à Bautzen. L'ennemi fut obligé de dégarnir sa droite pour parer à cette nouvelle attaque. Le prince de la Moskwa en profita et marcha en avant. Il prit le village de Preisig, et s'avança, ayant débordé l'armée ennemie, sur Wurtchen. Il était 3 heures après midi, et lorsque l'armée était dans la plus grande incertitude du succès, et qu'un feu épouvantable faisait entendre sur une ligne de 3 lieues, l'Empereur annonça que la bataille était gagnée. L'ennemi voyant sa droite tournée se mit en retraite, et bientôt sa retraite devint une fuite. A 4 heures du soir, le prince de la Moskwa et le général Lauriston, arrivèrent à Wurtchen. Le duc de Raguse reçut alors l'ordre de faire un mouvement inverse de celui que venait de faire la garde, occupa tous les villages retranchés, et toutes les redoutes que l'ennemi était obligé d'évacuer, s'avança dans la direction d'Hochkirch, et prit ainsi en flanc toute la gauche de l'ennemi, qui se mit alors dans une épouvantable déroute. Le duc de Tarente de son côté, poussa vivement cette gauche et lui fit beaucoup de mal. L'Empereur coucha sur la route au milieu de sa garde à l'auberge de Klein-Baschwitz

Ainsi l'ennemi forcé dans toutes ses positions, laissa en notre pouvoir le champ de bataille couvert de ses morts et de ses blessés, et plusieurs milliers de prisonniers.

Le 22 à 4 heures du matin, l'armée française se mit en mouvement. L'ennemi avait fui toute la nuit par tous les chemins et par toutes les directions. On ne trouva ses premiers postes qu'au delà de Weissenberg, et il n'opposa de la résistance que sur les hauteurs en arrière de Reichenbach. L'ennemi n'avait pas encore vu notre cavalerie. Le général Lefevre Desnouettes, à la tête de 1500 chevaux des lanciers polonais et des lanciers rouges de la garde, chargea dans la plaine de Reichenbach, la cavalerie ennemie et la culbuta. L'ennemi croyant qu'ils étaient seuls, fit avancer une division de cavalerie, et plusieurs divisions s'engagèrent successivement. Le général Latour-Maubourg, avec ses 14000 chevaux et les cuirassiers français et saxons, arriva à leur secours et plusieurs charges de cavalerie eurent lieu. L'ennemi, tout surpris de trouver devant lui 15 à 16000 hommes de cavalerie, quand il nous en croyait dépourvus, se retira en désordre. Les lanciers rouges de la garde se composent en grande partie des volontaires de Paris et des environs. Le général, Lefevre-Desnouettes et le général Colbert, leur colonel, en font le plus grand éloge. Dans cette affaire de cavalerie, le général Bruyère, général de cavalerie légère de la plus haute distinction, a eu la jambe emportée par un boulet. Le général Regnier se porta avec le corps saxon sur les hauteurs au-delà de Reichenbach, et poursuivit l'ennemi jusqu'au village de Hottendorf. La nuit nous prit à une lieue de Goerlitz. Quoique la journée eût été extrêmement longue puisque nous nous trouvions à 8 lieues du champ de bataille, et que les troupes eussent éprouvé tant de fatigues, l'armée française aurait couché à Goerlitz; mais l'ennemi avait placé un corps d'arrière-garde sur la hauteur en avant de cette ville, et il aurait fallu une demi heure de jour de plus pour la tourner par la gauche. L'Empereur ordonna donc qu'on prît position.

Dans la bataille du 20 et du 21, le général Wurtembergeois Franquemont et le général Lorencez ont été blessés. Notre perte dans ces journées peut s'évaluer à 11 ou 12000 hommes tués ou blessés. Le soir de la journée du 22 à 9 heures, le grand maréchal duc de Frioul étant sur une petite éminence à causer avec le duc de Trevise et le général Kirgener, tous les trois pied à terre et assez éloignés du feu, un des derniers boulets de l'ennemi rasa de près le duc de Trevise, ouvrit le bas-ventre au grand-maréchal et jeta roide mort le général Kirgener. Le duc de Frioul se sentit ~~fra~~ aussitôt frappé à mort; il expira douze heures après. — Dès que les postes furent placés et que l'armée eut pris ses bivouacs, l'Empereur alla voir le duc de Frioul. Il le trouva avec toute sa connaissance, et montrant le plus grand sang-froid. Le duc serra la main de l'Empereur, qu'il porta sur ses lèvres. Toute ma vie, lui dit-il, a été consacrée à votre service, et je ne la regrette que par l'utilité dont elle pouvait vous être encore! — Duroc, lui dit, l'Empereur, il est une autre vie! C'est là que vous irez m'attendre, et que nous nous retrouverons un jour! — Oui sire, mais ce sera dans 30 ans, quand vous aurez triomphé de vos ennemis et réalisé toutes les espérances de notre patrie...

j'ai vécu en honnête homme, je ne me reproche rien. Je laisse une fille, votre Majesté lui servira de père. L'Empereur, serrant de la main droite le grand-maréchal, resta un quart d'heure la tête appuyée sur sa main gauche dans le plus profond silence. Le grand maréchal rompit le premier le silence: ah! Sire! allez-vous en! ce spectacle vous peine! L'Empereur s'appuyant sur le duc de Dalmatie et sur le grand écuyer, quitta le duc de Frioul sans pouvoir lui dire autre chose que ces mots. Adieu donc mon ami! S. M. rentra dans la tente, et ne reçut personne pendant toute la nuit.

Le 23 à 9 heures du matin, le général Regnier entra dans Goerlitz. Des ponts furent jetés sur la Neisse, et l'armée le porta au-delà de cette rivière. Le 23 au soir, le duc de Belluno était à Holzenberg; le comte Lauriston avait son quartier général à Hochkirch; le comte Regnier en avant de Trotschendorf sur le chemin de Lauban, et le comte Bertrand en arrière du même village; le duc de Tarente était sur Schonberg; l'Empereur était à Goerlitz. Un parlementaire, envoyé par l'ennemi, portait plusieurs lettres, où l'on croit qu'il est question de négocier un armistice. L'armée ennemie s'est retirée par Stanzlau et Lauban, en Silésie. Toute la Lusace est débarrassée de ses ennemis, et dès demain 24, l'armée française sera en Silésie. L'ennemi a brûlé beaucoup de bagages, fait sauter beaucoup de ponts, répandu dans les villages une grande quantité de blessés. Ceux qu'il a pu emmener sur des charrettes n'étaient pas pansés; les habitans en portent le nombre à plus de 18000, il en est resté plus de 10000 en notre pouvoir. La ville de Goerlitz qui compte 26 000 habitans, a reçu les Français comme des libérateurs. La ville de Dresde et le ministère de la guerre ont mis la plus grande activité à approvisionner l'armée qui jamais n'a été dans une plus grande abondance. Quoiqu'une grande quantité de munitions ait été consommée, les ateliers de Torgau et de Dresde et les convois qui arrivent, par les soins du général Sorbier, tiennent notre artillerie bien approvisionnée. On a des nouvelles de Glogau, Custrin et Stettin. Toutes ces places étaient dans un bon état. Le récit de la bataille de Wurtchen ne peut être calculé que comme une esquisse. L'état-major général recueillera les rapports qui feront connaître les officiers, soldats et les corps qui se sont distingués. Dans le petit combat du 22 à Reichenbach, nous avons acquis la certitude que notre jeune cavalerie est, à nombre égal, supérieure à celle de l'ennemi. Nous n'avons pu prendre de drapeaux; l'ennemi les retire toujours du champ de bataille. Nous n'avons pris que 19 canons, l'ennemi ayant fait sauter les ponts et caissons. D'ailleurs l'Empereur ménage la cavalerie en réserve et jusqu'à ce qu'elle soit assez nombreuse: il veut la ménager.

Au nom de l'Empereur.

L'Impératrice-Reine et régente à M. l'évêque de . . .

« Monsieur l'évêque de . . ., la victoire de Wurtchen en Lusace, où S. M. l'Empereur, notre très-cher et bien-aimé époux, commandant en personne ses armées, a battu les armées russe et prussienne, commandées par leurs souverains, et malgré les retranchemens dont elles s'étaient couvertes; le bonheur qu'il a eu de rétablir dans sa capitale son allié le roi de Saxe, et de délivrer tout son royaume; les actions de grâces que l'Allemagne rend au Dieu des armées pour l'avoir délivrée par l'assistance qu'il a donnée à son auguste protecteur, de l'esprit de révolte et d'anarchie dont l'ennemi avait embrassé la cause, esprit si contraire à l'esprit de notre religion et aux préceptes de Dieu, me portent à vous écrire cette lettre, afin qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à vous concerter avec qui de droit, pour appeler nos peuples dans les églises et adresser à Dieu les prières que vous jugerez les plus convenables dans ces grandes circonstances. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque, en sa sainte garde.

Donné en notre palais impérial de Saint-Cloud, le 30 mai 1813.

Signé Marie Louise.

Le correspondant Prussien publie les détails suivans sur la mort du prince Leopold de Hesse-Hombourg à la bataille de Pégau:

Le prince Leopold de Hesse-Hombourg avait pénétré avec le général de Ziethen, sous les ordres duquel il était, dans le village de Gross-Goerschen, lorsque ce village fut emporté pour la 1re fois par nos troupes. Le feu de Mousqueterie était terrible, et le général de Ziethen, dans le dessein d'éloigner le prince d'un point où le danger était si grand, voulut lui donner une autre mission. Le prince, qui devina l'intention du général, lui dit qu'il s'en acquitterait aussitôt que le village serait pris. Le général le pria de ne point s'exposer sans nécessité, mais le prince soutenant une conduite digne de lui, répondit que c'était là la place qui lui convenait. M. de Ziethen le supplia d'ôter au moins sa décoration. je n'en ferai rien, répondit-il. il fut alors blessé mortellement d'un coup de feu. Le général le fit emporter hors du village; un hussard le mit devant lui tandis qu'un autre lui tenait les pieds. Dans ce moment, M. de Natzmer, aide-de-camp du roi, accourut vers lui; le prince lui tendit une main défaillante, et expira. M. de Natzmer le fit inhumer à côté d'une petite colline, du haut de laquelle le roi et l'Empereur Alexandre avaient été témoins d'une partie du combat.

5/6

Halle le 16 mai 1813

notre ville, malgré les fâcheuses alternatives dont elle a été tourmentée a beaucoup moins souffert qu'on ne l'a débité ça et là, j'en n'y a eu que 5 maisons à l'extrémité du faubourg qui aient été endommagées par le feu,

---

Berlin 18 mai Proclamation Commandant wurde folgende ausgestellt.

„Da der Krieg Gesetze, welche unsere tapfere Armee, sich vom Feinde reinigend hat, diese Residenz aber in der Mitte unserer Feinde liegt, deren Unternehmungen zum Theil in den Gränzen der Freundschaft sind, so verordnet die Klugheit selbst einen Zweck da wir, die gegenwärtige ungünstige Lage zu ertragen, denn Verantwortung bei einem nicht so wichtigen Augenblicke muß Besorgniß Anstrengung vermehren und unsere Mittel vervielfältigen, die allein mit Erfolg entgegengesetzt werden können. Der friedliche muß bei diesem Mangel der Klugheit, die über diese Lage Berlins eingegeben wird, Ruhe gänzlich zu besorgnißen schöpfen.

Der gegenwärtige Zustand von Berlin macht die Residenz mit einem feindlichen Heere; und selbst überlegenem Heere Preußens sehr nöthig, daß sich Berlin zurück zu ziehen, so würde es von den Truppen, die zu seiner Unterstützung bereit stehen, verlassen werden und nicht Raum finden, die uns feind nicht werden dürfen können. Was noch unser gänzlich ist, dem Feind zu schaden und ihm Abbruch zu thun, ist das Recht eines jeden Einwohners der Stadt, dem seinem Könige gehören und seinem Vaterlande von Gott angeboren ist; es wird seine Frau, seine Kinder, seine Habe und alles was ihm theuer ist, vertheidigen. Der König und wir ziehen in Felde der Gesetze und dieses Recht, den Feind schützet ihn. Nach so vielen Mitteln der Vertheidigung muß jeder sich vorbereiten. Wenn Bedürfniß von seinem Adjutanten, und denen Landwehrpflichten sich auf die ganze Mannschaft erstrecken, die nur dann in Eid und Pflicht des Königs, damit der Gang der Geschäfte nicht unterbrochen werden. Die Behörden, die sich ihren Obliegenheiten Tag und Nacht widmen, können nie Feinde; ihre Tapferkeit und ihr Muth den Gefahren Preis geben wird, wo Noth zum Gehorsam verordnet wird, nun nochmalig sagen: sie sind zu bedauern. Wir wenden einen Mangel der Klugheit voraus, und alle dazu die Umstände nothwendig gemachten Vorkehrungen treffen; wir befehlen also, daß der friedliche darauf nicht stolz seyn werden, die öffentlichen Angelegenheiten, so wie die Gesetze, bestimmen sie zu gehorchen.

Berlin d. 14 mai 1813 die nöthigen Anordnungen für die gegen den selben und den Adjutanten Commandanten Generalmajor von Scharnhorst und Oberst.

Kassel d. 23 mai. S. M. hat den 21 dieses ein Dekret erlassen, wovon folgendes die Hauptverfügungen sind:

Der Finanzminister soll durch den Grafen von Westphalen, Vater, unverzüglich die Summe von 30 000 Franken in die Kasse des Domainen-Empfängers des Fulda-Departements als erste abschlägliche Zahlung auf den Total-Belauf der von dem Grafen Joseph von Westphalen im Aller-Departemente weggenommenen Kassen und Krings Effekten und der durch ihn verübten Erpressungen, zahlen lassen. Sollte sich aus dem vom Finanzminister aufzusetzenden General-Verzeichnisse ergeben, daß besagte Summe nicht hinreichend ist, so soll er sie bis zum Belauf einer vollkommenen Entschädigung der weggenommenen Effekten und der von besagter Bande gemachten Erpressungen aller Art, ergänzen lassen.

S. M. l'impératrice reine et régente a reçu les nouvelles suivantes sur la situation des armées, au 25 mai au soir.

Le prince de la Moskwa, ayant sous ses ordres les corps du général Lauriston, et du général Reynier, avait forcé le 24, le passage de la Neiss, et le 25 au matin, le passage de la Queiss, et était arrivé à Buntzlau. Le général Lauriston avait son quartier-général à mi-chemin de Buntzlau, à Haynau. Le quartier-général de l'Empereur était le 25 au soir, à Buntzlau. Le duc de Bellune était à Wehrau, sur la Queiss. Le général Bertrand était entré, le 24, à Lauban, et le 25 il avait suivi l'ennemi. Le duc de Tarente après avoir passé la Queiss avait eu un combat avec l'arrière-garde ennemie. L'ennemi, encombré de charettes de blessés et de bagages, voulut tenir. Le duc de Tarente eut ses trois divisions engagées. Le combat fut vif; l'ennemi souffrit beaucoup. Le duc de Tarente avait, le 25 au soir, son quartier-général à Stegkight. Le duc de Raguse était à Ottindorf. Le duc de Reggio était parti de Bautzen, marchant sur Berlin par la route de Lueskau. Vos avant-postes n'étaient plus qu'à une marche de Glogau.

C'est à Buntzlau que le général russe Kutusow est mort il y a six semaines. Vos armées n'ont trouvé dans ce pays aucune exaltation. Les esprits y sont comme à l'ordinaire. La Landwehr et le Landsturm n'ont existé que dans les journaux, du moins dans ce pays-ci; et les habitans sont bien loin d'adhérer au conseil des Russes, de brûler leurs maisons et de dévaster leur pays. Le général Durosnel est resté en qualité de gouverneur à Dresde. Il commande toutes les troupes et garnisons françaises en Saxe. Plusieurs corps français se dirigent sur Berlin, où il paraît que l'on déménage et où l'on s'attend depuis quelques jours à voir arriver l'armée.

8/2. S. M. l'imp.-reine et Reg. a reçu les nouvelles ci-dessous au 27 au soir.

Le 26, le quartier général du comte Lauriston était à Haynau. Un bataillon du général Maison a été chargé inopinément, à 9 heures du soir, par 300 chevaux, et a été obligé de se replier sur un village - il a perdu deux pièces de canon, et 3 caissons qui étaient sous sa garde. La division a pris les armes, l'ennemi a voulu charger sur le 153e régiment, mais il a été chassé du champ de bataille, qu'il a laissé couvert de morts. Parmi les tués se trouvent le colonel et une douzaine d'officiers des gardes du corps de Prusse, dont on a apporté les décorations. Le 27, le quartier-général de l'empereur était à Liegnitz, où se trouvait la jeune et la vieille garde et les corps du général Regnier. Le corps du prince de la Moskowa était à Haynau, celui du duc de Bellune manoeuvrait sur Glogau. Le duc de Tarente était à Goldberg. Le duc de Raguse et le comte Bertrand étaient sur la route de Goldberg à Liegnitz. Il paraît que toute l'armée ennemie a pris la direction de Jauer et de Schweidnitz. On ramasse bon nombre de prisonniers. Les villages sont pleins de blessés ennemis.

Liegnitz est une assez jolie ville de 10000 habitans. Les autorités l'avaient quittée par ordre exprès, ce qui mécontente fort les habitans et les paysans du cercle. Le comte Daru a été en conséquence chargé de former de nouvelles magistratures. Tous les gens de la cour et toute la noblesse qui avaient évacué Berlin, s'étaient retirés à Breslau, aujourd'hui ils évacuent Breslau, et une partie se retire en Bohême. Les lettres interceptées ne parlent que de la consternation de l'ennemi et des pertes énormes qu'il a faites à la bataille de Wurschen.

S. M. l'imp. roi et Reg. a reçu les nouvelles ci-dessous au 27 au matin.

Le duc de Bellune est porté sur Glogau. Le général Sebastiani a rencontré près de Sprottau un convoi ennemi, l'a chargé, lui a pris 22 pièces de canon, 60 caissons et 300 prisonniers. Le duc de Raguse est arrivé le 24 au soir, a passé l'arrière-garde ennemie dont il avait tourné la position sur ce point, lui a fait 300 prisonniers. Le duc de Tarente et le comte Bertrand étaient arrivés à la hauteur de cette ville. Le 24 à la pointe du jour, le prince de la Moskowa, avec le corps du comte Lauriston, et du général Regnier, s'était porté sur Neumarkt, ainsi notre avant-garde n'est plus qu'à 4 lieues de Breslau.

Le 27 à 8 heures du matin, le comte Schouvaloff, aide-de-camp de l'empereur de Russie, et le général Kleist, général de division prussien, se sont présentés aux avant-postes. Le duc de Vicence a été parlementer

avec ~~eux~~ elles. On croit que cette entrevue est relative à la négociation de l'armistice. On a des nouvelles de nos places, qui sont toutes dans la meilleure situation. Les ouvrages qui défendaient le champ de bataille de Wurtchen sont très considérables; aussi l'ennemi avait-il dans ses retranchemens la plus grande confiance. On peut s'en faire une idée quand on saura que c'était le travail de 10000 ouvriers pendant 3 mois; car c'est depuis le mois de février que les Russes travaillaient à cette position qu'ils considéraient comme inexpugnable. J'apprends que le général Wittgenstein a quitté le commandement de l'armée combinée: c'est le général Barclay de Tolly qui la commande. L'armée est ici dans le plus beau pays possible; la Silésie est un jardin continu où l'armée se trouve dans la plus grande abondance de tout.

Sur mer dans le canal de Mozambique, 86 milles Sud.

S. M. l'impératrice reine et Reg. a reçu les nouvelles du 30 mai

Un convoi d'artillerie d'une cinquantaine de voitures, parti d'Augsbourg, s'est éloigné de la route de l'armée, et s'est dirigé d'Augsbourg sur Bayreuth; les partisans ennemis ont attaqué ce convoi entre Neuhaus et Chemnitz, ce qui a occasionné la perte de 200 hommes et 300 chevaux qui ont été pris, de 4 à 6 pièces de canon, et de plusieurs voitures qui ont été détruites; les pièces ont été reprises. S. M. a ordonné de faire une enquête pour savoir qui a pris sur lui de changer la route de l'armée. Que ce soit un général ou un commissaire des guerres, il doit être puni selon la rigueur des lois militaires, la route de l'armée ayant été ordonnée d'Augsbourg par Wurtzbourg et Fulde. Le général Pointot, venant de Brunswick avec un régiment de marche de cavalerie, fort de 400 hommes, a été attaqué par 4 à 600 hommes de cavalerie ennemie près de Halle; il a été fait prisonnier avec une centaine d'hommes; 200 hommes sont revenus à Leipzick. Le duc de Padoue est arrivé à Leipzick, où il réunit la cavalerie pour balayer toute la rive gauche de l'Elbe.

S. M. l'impératrice reine et reg. a reçu les nouvelles du 31 mai au soir.

Le duc de Vicence, le comte Schouvaloff et le général Kleist ont eu une conférence de 12 heures au couvent de Wahlstadt, près de Liegnitz; ils se sont séparés hier à 3 heures après midi. Le résultat n'est pas encore connu. On est convenu, dit-on, du principe d'un armistice, mais on ne paraît pas d'accord sur les limites qui doivent former la ligne de démarcation. Le 31 à 6 heures du soir, les conférences ont recommencé du côté de Strigau. Le quartier-général de l'Empereur était à Neumarkt, celui du prince de la Moskowa, ayant sous ses ordres le général Lauriston et le général Reynier, était à Lissa, le duc de Tarente et le comte Bertrand étaient entre Jauer et Strigau. Le duc de Raguse était entre Jauer et Neumarkt. Le duc de Belluno était à Steinau sur l'Oder. Glogau était entièrement débloqué. La garnison a eu constamment du succès dans ses sorties. Cette place a encore pour 4 mois de vivres.

Le 24 le duc de Reggio ayant pris position à Hoyerswerda, fut attaqué par le corps du général Bulow, fort de 15 à 16000 hommes. Le combat s'engagea; l'ennemi fut repoussé sur tous les points et poursuivi l'espace de deux lieues. Le rapport de cette affaire est ci-joint. Le 12 mai, le lieutenant général Vandamme s'est emparé de Wilhelmsburg, devant Hambourg. Le 24 le quartier général du prince d'Eckmühl était à Harbourg. Plusieurs bombes étaient tombées dans Hambourg, et les troupes russes paraissant évacuer cette ville, les négociations s'étaient ouvertes pour la reddition de cette place; les troupes danoises faisaient cause commune avec les troupes françaises. Il devait y avoir, le 27, une conférence avec les généraux danois, pour régler le plan d'opérations. M. le Comte de Saar, ministre de l'intérieur du roi de Danemarck, et chargé d'une mission auprès de l'Empereur, était parti pour le rendre au quartier général.

Rapport de S. A. S. le prince de Neuchâtel, major général de la armée.

Monseigneur,

Je suis arrivé à Hoyerswerda vers les 6 heures du soir, avec ma 13e division. Tous les renseignemens des paysans m'assuraient que l'ennemi était en ville et je marchais avec précaution. Mon avant-garde n'aperçevant aucune vedette entra en ville pendant qu'il tombait une pluie d'orage assez forte. Les 1ers pelotons de chevau-légers, commandés par un de mes officiers, avaient déjà parcouru différentes rues sans rencontrer personne, lorsqu'en arrivant sur la place, les escadrons de chevau-légers lanciers qui suivaient, s'engagèrent et tombèrent sur deux escadrons de cosaques, occupés à faire charger du pain. Plusieurs de ceux qui étaient à cheval parvinrent à s'echapper; mais tout le reste fut sabré ou pris. J'ai, de cette affaire 4 officiers, dont un major, un capitaine, 2 lieutenant, ou sous-lieutenants et 3 officiers prussiens (il ne s'en est échappé aucun), 61 cosaques et plus de 90 chevaux. Je suis

Signé le maréchal duc de Reggio.

à Hoyerswerda le 24 mai 1813.

Rapport de S. A. S. le prince de Neuchâtel.

L'ennemi est venu m'attaquer ce matin dans la position de Hoyerswerda, où je me trouve, et où je suis retenu attendant la division du général Grouchy, l'ennemi arrivait de Senftenberg par les deux rives de la Schwarz-Elster. Son attaque eut lieu vers 8 heures par Bergen et Neudieck, où la cavalerie repoussa mes avant-postes; et à-peu près dans le même tems, je fus attaqué, par ma gauche, du côté de Wardit (1) par où l'ennemi déploya 30 pièces de canon. J'ignorais encore de quel côté serait l'attaque principale, et je fus obligé de partager mon monde entre ces deux points. La 14e division forma les carrés dans la plaine de Wardit (1) sous un feu très vif d'artillerie, auquel la mienne répondit avec avantage. L'ennemi s'aperçevant de l'inutilité de ses efforts de ce côté, porta ses forces sur la rive droite, il fit déboucher des colonnes d'infanterie, de cavalerie et du canon. Alors mon artillerie très avantageusement placée, mit ces colonnes en déroute, et faisant battre le pas de charge, le général Pathod repoussa ce corps prussien bien au-delà de Borgen, en lui faisant beaucoup de mal. Dès ce moment, la retraite

fut précipitée sur tous les points, et je restai maître du terrein, où il laissa beaucoup de morts. je ne puis trop me louer de la conduite du général Paithod, ainsi que de celle du général Pouraillly, qui, avec sa brigade, a emporté deux villages à la baïonnette, et de la manière la plus franche. Nous suivons encore l'ennemi à 5 heures du soir. je suis &c

Le maréchal duc de Reggio.

à Hoyerswerda le 28 mai 1813.

Le général de division comte Vandamme au maréchal prince d'Eckmühl.

Hambourg le 13 mai, 11 heures du matin

Avant-hier, nous étions imparfaitement établis dans l'île de Wilhelmsbourg. La nuit étant venue, il avait fallu se borner à se garder militairement. Hier 12 à 8 heures du matin, l'ennemi a commencé par débarquer 1000 à 1200 hommes en face de Hambourg. Une vive fusillade s'est engagée avec la brigade d'infanterie légère, commandée par le général Gengoult. j'ai été examiner l'affaire, et j'ai vu que cette colonne ennemie, s'attendant à être appuyée, prétendait nous faire sortir de l'île. L'ennemi pressant d'abord son attaque avait gagné quelqu'avantage, et avançait en force avec l'artillerie qu'il avait débarquée. je fis à l'instant tourner en masse les trois bataillons d'infanterie légère soutenus par tout le reste de la division Dufour, j'ordonnai la charge, et en un quart d'heure tout fut mis dans la déroute la plus complette. L'ennemi abandonna toute son artillerie, ses caissons, ses munitions, et se rembarqua dans le plus grand désordre, laissant des prisonniers et un grand nombre de morts, parmi lesquels se sont trouvés beaucoup de Danois. Le général Dufour et le général Gengoult se sont parfaitement conduits dans cette affaire. je me suis décidé à faire passer dans l'île la brigade de Reuss, que je destinais à occuper Altwerden, Kattwick, et Rosneuhof. A peine avais-je fait débarquer les troupes, que j'appris que l'ennemi tentait un nouveau débarquement sur le point de Reichstiegerland, d'où il semblait vouloir se diriger sur le point de mon passage. Une fusillade s'est engagée, et l'ennemi voyant qu'il n'avait pu nous surprendre, s'est retiré précipitamment avec une perte de quelques morts, blessés et prisonniers.

j'ai établi le 152e en réserve et en observation au château même de Wilhelmsburg afin de pouvoir se porter partout. Prévoyant bien une nouvelle attaque je fis marcher le 37e qui était sur la digue. La fusillade s'engagea sérieusement. je n'hésitai pas à ordonner au 37e de se retirer lentement, en défendant la digue, et à laisser avancer l'ennemi de manière à lui couper sa retraite où à le poursuivre vigoureusement. j'ordonnai de suite à deux bataillons de la droite, de la division Dufour de se rendre directement au pont où l'ennemi avait passé, tandis que je prescrivis au prince de Reuss de marcher précipitamment sur l'ennemi avec les deux bataillons qui se trouvaient au château de Wilhelmsburg. La fusillade s'est d'abord engagée, et comme on ne peut cheminer que par des digues fort élevées, j'ordonnai aux troupes de cesser le feu, et je fis battre la charge de toutes parts. L'ennemi fut contraint à la retraite, et poursuivi pendant une heure la baïonnette dans les reins. jamais confusion ne fut plus complette. Tout ce qui s'était jeté dans les barques a été noyé ou tué

Quatre cent trente hommes environ qui n'ont pas pu se sauver, ont mis bas les armes. Je ne puis assez me louer de la valeur de nos troupes. Je ne me rappelle pas d'avoir jamais trouvé plus d'ardeur dans nos vieilles bandes. Plusieurs officiers de tous grades se sont singulièrement distingués. J'aurai l'honneur d'en adresser le état à V. Exc., pour qu'elle veuille bien le faire parvenir à l'Empereur. J'ai l'honneur

le comte Dandanne.

Dresden 11 mai

Man hat hier folgende Nachricht erhalten.

„Die Preußen, die wir d. M. von den Festungen der Weichsel wegnehmen, sind meine Bewachung nicht nothwendig. Die Russen haben eine Gegenbewegung gemacht, durch welche wir diesen wichtigen Gegenstand behauptet, seitdem aber den vorigen Posten wieder zurück genommen hat. Der König vermuthet demnach, daß die, welche sich in diesem Augenblick die Neutralität dieser wichtigen Festung zu Nutze machen, zur Verbesserung ihres Looses mit ihren Waffen gezwungen werden. Der Landrath der gleichnamigen District von 2 ist ein nothwendiger Beweggrund, eine so wichtige Festung der Weichsel und Gradenz zu retten. Die Hoffnung der Einlage unserer Gelder, das Pfund der Gefangenen, unsere geliebten Mauern und die Freiheit unserer Stadt gebieten sich einzustehen, ist der rege patriotische Gedanke, welcher einst die Einwohner Danzigs belebend sein wird. Diejenige, welche nicht freiwillig die größten Opfer darbringt, um sie zu erhalten, wird dieser Vorzüge nicht theilhaftig werden. Der Magistrat hat eine feierliche Vollmacht ausgestellt, um die Gemüther mehr zu vereinigen, welche das Nationalgefühl bei ihnen wenig entwickelt, und wir werden sie in ihren eigenen Interessen belehren.

Wir fordern demnach die Einwohner der Landstadt alter Art in Danzig unsere ganze liebe Vaterlandsliebe auf, die Vertheidigung der Gegenwärtigen, die Bildung der Landwehr zu bewerkstelligen, damit sie binnen kurz zu vereinigen. Jeder Einwohner hat und zu seiner Vertheidigung den Tage an bis zum 15ten diesen zu erklären, ob welches die allgemeinen Gründe sind, die ihn halten in seinem Hause, die nächsten Gegenstände der Landwehr vorgezeigt haben, 2, die Augen und die Niederlagen, welche zur Verwahrung des Hauses bestimmt worden, und an welchen Tagen man die Waffen empfangen hat; wenn man die Zeichnung geschrieben hat; 3, den Tag, an welchem die Bildung, mit den ihnen Waffen, vorgestellig sein wird. Die Zeit zum Verschreiben ist Vormittag; jetzt müssen wir finden wir festen, daß man sich nach diesen neuen Verordnungen die Vorwürfen nicht mehr zuziehen wird, die wir im Namen der V. E. einigen welchen, wir wiederholen diese Nachricht mit der nämlichen Zuversicht

Breslau le 6 mai 1813

Le ministre de l'intérieur comte Montalivet

aux préfets des départements.

S. M. l'impératrice reine et régente a reçu les nouvelles de l'armée au 2 juin.

Le quartier-général de l'Empereur était toujours à Weimar; celui du prince de la Moskwa était à Lissa. Le duc de Tarente et le comte Bertrand étaient entre Jauer et Striegau; le duc de Raguse au village d'Eisendorf, le 3e corps au village de Tirlorsdorf, le duc de Belluno entre Glogau et Liegnitz. Le comte de Bubna était arrivé à Liegnitz et avait des conférences avec le duc de Bassano. Le général Lauriston était entré à Breslau, de là il a mille hommes qui couvrait cette ville en défendant le passage de Lohe, a été enfoncé au village de Neukirchen. Le bourgmestre et 4 députés de la ville de Breslau ont été présentés à l'Empereur, à Weimar, le 1er juin, à 2 heures après midi. S. M. leur a dit qu'ils pouvaient rassurer les habitans; que quelque chose qu'ils eussent faite pour seconder l'esprit d'anarchie que les Stein et les Scharnhorst voulaient exciter, elle pardonnait à tous. La ville est parfaitement tranquille et tous les habitans y sont restés. Breslau offre de très-grandes ressources. Le duc de Vicence et les plénipotentiaires russe et prussien, le comte Schouvaloff et le général Kleist avaient échangé leurs pleins-pouvoirs; et avaient neutralisé le village de Reichenbach. 40 hommes d'infanterie et 20 hommes de cavalerie, fournis par l'armée française et le même nombre d'hommes fournis par l'armée alliée, occupaient respectivement les deux entrées du village. Le 2 au matin, les plénipotentiaires étaient en conférence pour convenir de la ligne, qui pendant l'armistice, doit déterminer la position des deux armées. En attendant, des ordres ont été donnés des deux quartiers-généraux afin qu'aucunes hostilités n'eussent lieu. Aussi depuis le 1er juin à deux heures de l'après midi, il n'a été commis aucune hostilité de part ni d'autre.

Hambourg

« En exécution des ordres de S. Exc. M. le maréchal prince d'Eckmühl il est ordonné à tout étranger, se trouvant à Hambourg, de se présenter dans les 24 heures à la direction générale de police, à l'effet de s'y faire inscrire, et d'obtenir s'il y a lieu, une permission de séjour. Il est interdit à tout propriétaire, logeur, aubergiste de donner asile à tout étranger qui n'aurait point obtenu la permission de séjourner à Hambourg. Les anciennes ordonnances sur le mouvement des voyageurs sont remises en vigueur.

Hambourg ce 31 mai 1813.

Le directeur général de la police d'Aubignosc.

Nous maréchal prince d'Eckmuhl, gouverneur général de la 32e division militaire, vu les ordres de S. M. l'empereur et roi; vu les pouvoirs qui nous sont déférés par le décret du 10 avril 1813, relatif aux départemens anséatiques; avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

1, il est frappé sur la ville de Hambourg, par forme de punition, une imposition extraordinaire de 48 millions.

2, La totalité de cette imposition sera rentrée dans l'espace d'un mois qui commencera à courir du 12 de ce mois. Les paiemens se feront par sixième. Le 1er sixième le douze juin; le 2me le vingt; le 3me le 25; le 4me le 30; le 5me le 4 juillet; le 6me le 12. Tous ces délais sont de rigueur.

3, Les 3 1ers sixièmes ne pourront être acquittés qu'en numéraire; les 3 derniers pourront l'être en effets sur Paris à 3 mois de date.

4, Des commissaires répartiteurs seront nommés par nous sur la présentation collective de M. le conseiller d'état intendant général des finances, de M. le préfet et de M. le directeur général de police.

5, Les commissaires feront particulièrement peser cette imposition sur ceux qui, par des contributions volontaires ou par d'autres actions, ont mérité part aux actes de recette qui se sont passés depuis le 24 février 1813.

6, En cas de non-paiement les biens meubles et immeubles, de quelque nature qu'ils soient, seront séquestrés et répondront de la totalité des sommes imposées sans préjudice aux poursuites personnelles.

7, Les ouvriers et journaliers seront exempts de cette imposition ainsi que les artisans et maître ouvriers qui ne payent qu'une patente de 24 francs et au-dessous, à moins que leur conduite ou leur fortune ne provoque une taxation.

8, Le rôle établi sur ces bases, sera transmis par le maire à M. le préfet, qui, après le avoir examiné et rectifié, s'il y a lieu, le rendra exécutoire et le remettra au receveur-général chargé d'en assurer et d'en activer la rentrée.

9, A cet effet le receveur-général est autorisé par le présent à employer les voies de contrainte, les garnisaires et même la exécution militaire.

10, Pour couvrir les dépenses qu'occasionneront l'impression et la confection des rôles et les remises, chaque percepteur particulier prendra un denier par franc qui sera ajouté au montant de son rôle.

11, La somme qui en proviendra sera sur état particulier, portée à la recette générale qui en tiendra un compte séparé.

12, M. le préfet délivrera sur les mêmes fonds des ordonnances à l'effet de couvrir les différentes dépenses qu'il aura arrêtées et pour acquitter les diverses remises, qui seront jugées pouvoir être accordées.

13, il veillera généralement sur toutes les opérations relatives à la répartition et à la perception de la contribution extraordinaire imposée par le présent arrêté.

14, M. l'intendant général des finances en surveillera l'exécution et demeurera chargé de donner les instructions nécessaires.

Hambourg, le 4 juin 1813.

Sign. le maréchal prince d'Eckmuhl.

S. M. l'impératrice reine a reçu les nouvelles du 3 juin.

La suspension d'armes subsiste toujours. Les plénipotentiaires respectifs continuent leurs négociations pour l'armistice. Le général Lauriston a saisi sur le Oder plus de 60 bâtimens chargés de farine, de vin et de munitions de guerre qui avaient été destinés pour l'armée qui assiégeait Glogau; tous ces approvisionnemens viennent d'être dirigés sur cette place. Nos avant-postes sont jusqu'à mi-chemin de Striegau. Le général Krogendorp a été nommé gouverneur de Breslau. Le plus grand ordre règne dans cette ville. Les habitans paraissent très-reconnaissans et même indignés des dispositions faites relativement au Landsturm; on attribue ces dispositions au général Scharnhorst, qui passe pour un jacobin-anarchiste. Il a été blessé à la bataille de Lutzen. Les princesses de Prusse qui s'étaient retirées en toute hâte de Berlin pour se réfugier à Breslau, ont quitté cette dernière ville pour se réfugier plus loin. Le duc de Bassano se dit rendu à Dresde où il reçoit le comte de Saas, ministre de Danemarck.

S. M. l'empereur [illegible] au 4 juin au soir.

L'armistice a été signé le 4 à deux heures après midi. Cependant les articles S. M. l'empereur part le 5 à la pointe du jour pour se rendre à Liegnitz. On croit que pendant la durée de l'armistice, S. M. se tiendra une partie du tems à Glogau, la plus grande partie à Dresde, afin d'être plus près de tous les états.

Glogau est approvisionné pour un an.

Armistice

Ce jourd'hui 4 juin (23 mai) les plénipotentiaires nommés par les puissances belligérantes, le duc de Vicence, grand-écuyer de France, général de division, sénateur, grand-aigle de la Légion d'honneur, grand-croix des ordres de S. André de Russie, de S. Léopold d'Autriche, de St. Hubert de Bavière, de la Couronne de fer de Saxe, de la Fidélité et de S. Joseph, plénipotentiaire nommé par S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, et [illegible] au nom et des pleins pouvoirs de S. A. le prince de Neuchâtel, vice-connétable, major-général de l'armée;

Le comte de Schouvaloff, lieutenant général aide-de-camp général de S. M. l'empereur de toutes les Russies, grand-croix de l'ordre de Wladimir de la 2e classe, grand croix de l'ordre de S. Anne, chevalier de l'ordre de S. George, 4e classe, commandeur de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, et grand-croix de l'aigle-rouge de Prusse; et M. de Kleist, lieutenant général au service de S. M. le roi de Prusse, grand croix de l'aigle-rouge de Prusse, de S. Wladimir de la 2e classe et de S. Anne de Russie, chevalier de l'ordre du mérite, de la croix de fer de Prusse, et de la Légion d'honneur, munis de pleins pouvoirs de S. Exc. M. le général de infanterie Barclay de Tolly, général en chef des armées combinées. Après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs à Gleberdorff, le 1er juin (20 mai); et signé une suspension d'armes de 36 heures; s'étant réunis au village de Plaitwitz, neutralisé à cet effet, entre les avant-postes des armées respectives pour continuer les négociations d'un armistice propre à suspendre les hostilités entre toutes les troupes belligérantes, en quelque sorte sur quel point elles se trouvent.

Sont convenus des articles suivans:

60 Art. 1er Les hostilités cesseront sur tous les points, à la notification du présent armistice.

2, L'armistice durera jusqu'au 4 juillet (20 juillet) inclus, plus six jours pour la dénonciation et son expiration.

3. Les hostilités ne pourront en conséquence recommencer que six jours après la dénonciation de l'armistice aux quartiers généraux respectifs.

4. La ligne de démarcation entre les armées belligérantes est fixée ainsi qu'il suit:

En Silésie,

La ligne de démarcation de la armée combinée, partant des frontières de Bohême passera par Dittersbach, Pfaffendorf, Landshut, suivra le Bober jusqu'à Rudelstadt, passera de là par Hollenhagn, Striegau, suivra le Striegauer Wasser jusqu'à Canth et joindra l'Oder en passant par Bettlern, Olaschin et Althoff. L'armée combinée pourra occuper les villes de Landshut, Rudelstadt, Hollenhagn, Striegau et Canth, mais que leurs faubourgs. La ligne de la armée française, partant aussi de la frontière qui touche à la Bohême passera par Haffersthauf, Alt-Nannitz, suivra le cours de la petite rivière que se jette dans le Bober, par Lowenberg, ensuite le Bober jusqu'à Sahn. De là à Neustirch, sur la Katzbach par la ligne la plus directe, d'où elle suivra le cours de cette rivière jusqu'à l'Oder. Les villes de Jauer, Liegnitz, Goldberg et Sahn quelle que soit la rive, sur laquelle elles sont situées, pourront ainsi que leurs faubourgs être occupés par les troupes françaises. Tout le territoire entre la ligne de démarcation des armées françaises et combinées sera neutre, et ne pourra être occupé par aucune troupe, même pas des Landsturm. Cette disposition s'applique également à la ville de Breslau. Depuis la embouchure de la Katzbach la ligne de démarcation suivra le cours de l'Oder jusqu'à la frontière de Saxe, longera la frontière de Saxe et de Prusse, et joindra l'Elbe en partant de l'Oder par Lein de Mühlrose, et suivant la frontière de Prusse de manière que toute la Saxe, le pays de Dessau et les petits états souverains des princes de la confédération du Rhin appartiendront à la armée française, et que toute la Prusse appartiendra à la armée combinée.

Les enclaves prussiennes dans la Saxe seront considérés comme neutres et ne pourront être occupés par aucunes troupes. L'Elbe jusqu'à son embouchure fixera et terminera la ligne de démarcation entre les armées belligérantes, à l'exception des points indiqués ci-après:

L'armée française gardera les îles et toute ce qu'elle occupera dans la 3e division militaire, le 27 mai (8 juin), à minuit. Si Stettin n'est qu'assiégé, cette ville sera traitée comme les autres villes assiégées. Tous les articles du présent armistice qui leur sont relatifs lui sont applicables. La ligne des avantpostes des armées belligérantes à l'époque du 29 mai (10 juin), à minuit, formera, pour la 3e division militaire, celle de démarcation de l'armistice, sauf les rectifications ultérieures que les commandans respectifs pourront juger nécessaires. Les rectifications seront faites de concert par un officier d'état-major de chaque armée d'après le principe d'une parfaite réciprocité.

5 Les places de Dantzick, Modlin, Zamosc, Stettin et Custrin seront ravitaillées tous les 6 jours, suivant la force de leurs garnisons, par

les soins des commandans des troupes de blocus, un commissaire nommé par le commandant de chaque place sera près de celui des troupes assiégeantes, pour veiller à ce qu'on fournisse exactement les vivres stipulés.

6, Pendant la durée de l'armistice, chaque place aura au-delà de son enceinte un rayon d'une lieue de France: ce terrain sera neutre. Magdebourg aura par conséquent sa frontière à une lieue sur la rive droite de l'Elbe.

7 Un officier français sera envoyé dans chaque place assiégée pour prévenir le commandant de la conclusion de l'armistice et de son ravitaillement. Un officier russe ou prussien pourra l'accompagner pendant la route soit en allant, soit en revenant.

8 Des commissaires nommés de part et d'autre, dans chaque place, régleront le prix des vivres qui seront fournis. Ce compte, arrêté à la fin de chaque mois par les commissaires chargés de veiller au maintien de l'armistice sera soldé au quartier général par le payeur de l'armée.

9 Des officiers d'état major seront nommés de part et d'autre pour rectifier de concert la ligne générale de démarcation sur les points qui ne seraient pas déterminés par un courant d'eau, et sur lesquels il pourrait y avoir quelque difficulté.

10 Tous les mouvemens de troupes seront réglés de manière à ce que chaque armée occupe sa nouvelle ligne le 12 juin (31 mai). Tous les corps ou parties de l'armée combinée qui peuvent être au-delà de l'Elbe ou en Silésie rentreront en Prusse.

11, Des officiers de l'armée française et de l'armée combinée seront expédiés conjointement pour faire cesser les hostilités sur tous les points, en faisant connaître l'armistice. Les commandans en chef respectifs les munissent des pouvoirs nécessaires.

12, On nommera de part et d'autre deux commissaires, officiers-généraux, pour veiller à l'exécution des stipulations du présent armistice, ils le tiendront dans la ligne de neutralité à Neumarkt, pour prononcer sur les différends qui pourraient survenir. Ces commissaires devront s'y rendre dans les 24 heures, afin de expédier les officiers et les ordres qui doivent être envoyés en vertu du présent armistice.

Fait et arrêté le présent acte, en 12 articles et en double expédition les jour mois et an que dessus

Signé Caulaincourt duc de Vicence
Signé. le comte de Schouvaloff
Signé de Kleist.

vu et ratifié par ordre de l'Empereur et roi le 4 juin 1813
le prince vice-connétable de France, major-
général de la grande armée,
Signé Alexandre.

62

Rapport de l'adjudant commandant Dürieu, commandant les troupes du 4e corps formant la garnison de la place de Glogau, au major-général.

Monseigneur

je m'empresse d'annoncer à V.A. que la place de Glogau a été débloquée le 24 de ce mois pendant la nuit. Depuis 8 jours nous ne voyions plus ni poussions ni russes; mais aujourd'hui seulement nous avons vu l'avant-garde du général Sebastiani, et aujourd'hui seulement nous avons appris les victoires de Eylau et de Hoff (et tout ce qui s'est passé depuis 2 mois. Du 15 au 20 février le 4e corps et les Polonais ont repassé l'Oder, et au lieu de nous aider à approvisionner la place, ils nous ont enlevé les ressources les plus voisines. Cependant des détachemens ont battu le pays jusqu'au 24 février, malgré de forts partis de Cosaques, et ont ramené pour 45 jours de viande fraîche: nous en aurions eu facilement le double sans les exigences des troupes prussiennes déjà échelonnées vers la Saxe. Le 20 février, la garnison a livré les 1ers coups de fusil sur les cosaques; mais ce n'est que le 1er mars que le blocus a été resserré par de l'infanterie russe, jusqu'à cette époque on a fait encore plusieurs sorties, et l'on s'est battu chaque fois pour se procurer des bestiaux, mais l'ennemi les avait éloignés, et nous n'avons pu en avoir que pour quinze jours de plus. J'ai vu avec plaisir dans ces sorties et dans tous ces combats que nos soldats montraient leur courage ordinaire et la habitude de battre les Russes.

Le 19 mars 800 hommes sont sortis de la place pour faire déplacer et reconnaître les forces de l'ennemi sur la rive gauche de l'Oder, le général Saint-Priest était arrivé la veille avec un corps de troupes russes. Le général n'a d'abord engagé qu'environ 1200 hommes pour nous repousser dans la place; mais nous les avons repoussés avec tant vivement que leur fuite a jeté l'alarme dans tous leurs quartiers, de sorte il est sorti 8000 hommes d'infanterie 2000 de cavalerie et 20 pièces d'artillerie. Notre reconnaissance est rentrée, et le feu de la place a contenu tous ces Russes dégoûtés de notre audace, et faisant mine de vouloir nous enlever comme les autres fois. Le général Saint-Priest a sommé la place avec toutes les menaces d'usage. Le gouverneur lui a répondu qu'il ne savait pas sans doute que la garnison était composée de troupes du 4e corps, puisqu'il osait faire une telle proposition. Dans cette affaire, nous avons eu une vingtaine de blessés et l'ennemi a laissé une cinquantaine de morts ou de blessés à 300 toises de la place. Les soldats français se sont distingués en donnant le plan à tous les autres; les Espagnols et les Croates se sont très-bien battus. On n'aurait pas dit que les Croates se battaient pour la 1ère fois. Le chef de bataillon Costa, des Croates, s'est parfaitement conduit, son intelligence a été éprouvée autant que son courage. Depuis ce jour, l'on s'est battu continuellement pour protéger les travailleurs qui démolissaient les habitations trop voisines, et éclairaient les dehors de la place.

Le 30 mars, pendant la nuit, l'ennemi a construit sur la rive gauche deux batteries, l'une à 300 et l'autre à 400 toises, et le 31 au matin il a tiré avec 16 pièces de gros calibre sur la place. L'on a cru d'abord que c'était l'ouverture d'une tranchée. Dans

2 heures nos batteries ont fait taire celles de l'ennemi, qui pendant ce tems montrait autour de la place environ 6000 hommes de infanterie et 1500 de cavalerie, tant russes que prussiens. Ce midi, le général prussien Schuller, gouverneur de Breslau, nous a annoncé la déclaration de guerre de son roi à notre Empereur, et a demandé la place. Il nous a menacés de l'arrivée prochaine de l'artillerie de Siège venant de la Haute-Silésie, et de la Siberie, parceque le roi de Prusse ne voulait pas encombrer son pays de prisonniers français. L'on a différé de répondre à cette sommation, et le lendemain matin 1000 hommes ont chassé l'ennemi de ses batteries d'où il avait retiré son artillerie pendant la nuit, excepté 4 pièces qui ont eu encore le tems de se sauver aux 1ers coups de fusil. Nous avons trouvé dans ces ouvrages 5 affûts brisés, 14 morts, dont 2 officiers. Nous n'avons eu qu'un blessé dans la place et une quinzaine dans l'attaque de ces batteries, qui étaient trop près pour une démonstration et trop loin pour nuire à nos fortifications. Le chef de bataillon Olivazzi du 3e de ligne italien, est entré le 1er dans une de ces batteries avec les carabiniers croatis : son exemple a décidé de la réussite de cette opération. Pas une maison n'a pris feu malgré une grêle d'obus et de boulets incendiaires : le service des pompes était prêt. Cinq prisonniers qu'on a faits nous ont appris que le corps du général Saint-Priest avait marché vers la Saxe, et que dans ce moment il y avait devant la place encore 3000 Russes et 4 à 5000 Prussiens.

Cette apparition de troupes prussiennes et ce grande probabilité qu'elles n'étaient pas du corps du général d'Yorck, et que la Prusse nous avait réellement déclaré la guerre, nous ont mis dans une plus grande nécessité de surveiller les habitans et nous ont privés de plus de toute relation secrette.

Depuis le 31 mars, le corps du général Schuller s'augmentait tous les jours des nouvelles levées. Il n'était plus prudent de faire des sorties; car il fallait réserver nos demi-moyens pour défendre exclusivement la place. Nous n'avons pourtant pas cessé d'avoir des postes en dehors du glacis. Les Prussiens ont vainement tenté de les rejeter dans les chemins couverts. Ils sont venus souvent pendant la nuit porter devant nos sentinelles des bulletins de leurs victoires et toute espèce de mauvaises nouvelles. Le 30 avril, à minuit, un corps prussien a attaqué à l'improviste et avec fureur la tête de pont de la rive droite de l'Oder. Il a lâché deux brûlots qui ont éclaté avant d'y arriver; ils auraient d'ailleurs été arrêtés par nos estacades. L'ennemi est arrivé jusqu'à nos abattis; mais son artillerie et sa mousqueterie n'ont pas ébranlé les 150 hommes qui défendaient ce nouvel ouvrage, et il a dû se retirer en laissant une vingtaine de morts et 35 blessés, et une cinquantaine de fusils. Nous avons eu 9 blessés. Cette défense fait le plus grand honneur aux Français et aux croates. Ce poste leur a toujours été confié. C'est au chef de bataillon Marthe, du 92e de ligne, qui, dès le 1er coup de canon, s'est rendu à la tête de pont pour y commander, qu'on doit les bonnes dispositions qui l'ont sauvée. Pour masquer cette attaque, l'ennemi a entouré en même tems toute la place de troupes et de tirailleurs, et de pièces volantes; tout cela faisait

feu dans une nuit très-obscure, et a fait craindre un moment des projets plus sérieux. Dans dix minutes chacun était à son poste; le gouverneur a défendu de tirer, pour tromper et attirer l'ennemi par notre silence; mais il n'a fait que du bruit, et s'est retiré.

L'ennemi est resté tranquille jusqu'au 6 mai. Dans la nuit du 6 au 7, profitant des plis du terrain qui était devant le fort de l'Etoile, et de la facilité de remuer cette terre sablonneuse qui environne toute la place, les Prussiens ont ouvert un boyau et l'ont poussé avant jour, sans qu'on en ait rien entendu, jusqu'à 100 toises des chemins couverts de ce fort de l'Etoile. A la pointe du jour, un grand nombre de tirailleurs fusillait nos embrasures, et nos pièces les inquiétaient peu. La sape continuait et l'on voyait clairement qu'on préparait une batterie pour la nuit prochaine. Le gouverneur a fait cesser notre feu pour donner de la confiance à l'ennemi qui, en effet, a cru nous avoir intimidés et qui s'est moins pressé de se couvrir entièrement et de perfectionner son ouvrage.

A deux heures après midi 800 hommes et deux pièces d'artillerie sont sortis par la porte de Breslau, très peu du flanc gauche du boyau; où les Italiens et les Croates sont arrivés à la course: ils en ont chassé 400 Prussiens, en ont pris une cinquantaine et tué ou blessé cinquante à coups de bayonnette. Un bataillon de piquet à la queue de la tranchée a pris la fuite. Notre colonne s'est établie en avant et à droite de Garkau, et 400 travailleurs ont aussitôt commencé à détruire les ouvrages dont le tracé était réellement pour une tranchée et pour une batterie. Une heure après seulement, les Prussiens, renforcés des troupes les plus voisines, se sont représentés ~~renforcés des troupes les~~ au nombre de 1500 avec 5 pièces de canon et 300 hulans. Alors un combat des plus vifs s'est engagé; mais nous n'avons pas changé de position tant que la destruction du boyau n'était pas terminée.

Vers les 4 heures nos travailleurs sont rentrés; aussitôt, libres de tout autre soin, nous nous sommes élancés sur ces Prussiens, et nos soldats ne faisant plus de quartier, en ont tué ou blessé plus de 200 que nous avons laissés sur le champ de bataille; infanterie, cavalerie, artillerie, tout a disparu, et ce combat, le plus glorieux pour la garnison, s'est terminé comme un éclair. Ce brillant avantage nous a coûté cher, puisque dans notre position c'était beaucoup que d'avoir 15 morts et 54 blessés, dont 2 officiers. Mais enfin nous avons compté 40 de ses morts, et nous aurions pu emporter dans la place environ 200 de ses blessés. Cette journée a tellement signalé notre supériorité que les habitans, quoique compatriotes de ceux que nous avions battus ont laissé échapper des témoignages d'admiration. Le chef de bataillon Taravant, du 53e de ligne, et le capitaine badois Sfenor ont montré une intrépidité et un sang-froid rares; les capitaines Lavallée, du 11e léger, Roccasera du 8e léger, se sont aussi distingués: il fallait de pareils officiers pour un pareil coup de main. Je citerai dans l'occasion plusieurs autres officiers ou soldats dont j'ai remarqué la conduite. Le gouverneur m'a autorisé de nommer, comme récompense, 100 grenadiers ou voltigeurs.

cette attention et la générosité ordinaire du gouverneur envers les bons soldats ont produit les meilleurs effets.

Un ennemi obstiné aurait facilement ~~ré~~ r'ouvert la même tranchée dès la nuit suivante; mais les Prussiens n'ont plus paru de ce côté là, et ont même reculé ailleurs leurs vedettes et leurs avant postes. L'on n'a revu leurs troupes en mouvement que le 10 mai après midi. Elles se sont mises en bataille ce jour là, et ont fait trois salves en réjouissance de leur victoire complette remportée à Lutzen. Leur bulletin jeté devant nos sentinelles a été une bonne nouvelle pour nous, puisque nous avons appris que notre armée était en bataille, et que l'Empereur Napoleon y était arrivé. Nous n'avons plus douté malgré la parole d'honneur du général Schuller, envoyée au gouverneur, que la victoire, s'il y avait eu une bataille n'eut été pour notre Empereur et que nous ne fussions secourus à tems. Cependant depuis quelques jours il passait à la vue de la place, de grands convois de voitures chargées venant par la route de Breslau, et s'arrêtant vers la route de Berlin, dans un village à une demi-lieue de la place. Une flottille de 30 bateaux, descendue de Breslau, est arrivée, le 19 mai, à une demi-lieue au dessous de la place, et selon les rapports, elle aurait porté tous les attirails d'un siège.

Mais nos espérances se sont de nouveau fortifiées le 21 de ce mois, lorsque l'ennemi a encore tenté, pendant la nuit, de détruire notre pont à coups de canon. Cette seconde attaque du pont, sans être appuyée par quelqu'autre tentative, nous a fait penser que l'ennemi voulait enlever d'avance ce passage à notre armée. D'après cette idée, l'on a doublé avant jour la tête de pont. La batterie que les Prussiens avaient élevée sur la digue même de l'Oder au dessus du pont tirait beaucoup et voulait sans doute nous forcer d'attendre la nuit prochaine pour être à même de soutenir sans doute un nouvel essai de brûlots. Mais d'après les ordres du gouverneur 300 hommes rangés sur 4 rangs pour mieux ressembler à la garde ordinaire montante ont passé le pont à midi, et sans s'arrêter, ont franchi les abattis pour courir sur la batterie, qu'on ne pouvait aborder que de front. Les Prussiens n'ont songé qu'à emmener leurs 4 pièces sans tirer un seul coup, et à fuir. La batterie a été détruite. Nos tirailleurs emportés trop loin, ont cependant engagé une vive fusillade avec des renforts qui arrivaient de Lerchenberg; mais à 2 heures tout était rentré; c'est notre dernier combat. Nous y avons eu 6 blessés, et l'ennemi y a perdu 2 officiers et une 20ne de blessés ou tués. Nous avons toujours pu juger des pertes graves de l'ennemi, parce que nous avons toujours vu les morts ou les blessés qu'il laissait sur le champ de bataille. Dans cette dernière affaire, le chef de bataillon Marthe a eu une forte contusion d'une balle. Un voltigeur du 8e léger, Hembert, surpris dans les blés par un officier et 3 soldats prussiens qui l'ont engagé à se rendre, a donné un coup de baïonnette à l'officier et a échappé au milieu d'une grêle de balles des deux partis.

66 le 22 mai la flottille est repartie de Rainsberg pour remonter l'oder, les convois de charrettes ont repassé devant la place; mais nous ne savions rien de sûr, tant l'ennemi avait depuis quelques jours multiplié ses postes et redoublé de vigilance il avait dans les derniers tems 12000 hommes autour de la place. Nous avons appris depuis son départ que le siège de notre place était en effet résolu, et qu'on voulait sur-tout l'écraser par des bombes, parce qu'elle manque de casemates. Nos magasins occupent celles qui existent. Notre armée est donc arrivée fort à propos; nous n'avions plus de la viande salée que pour un mois; je doute que d'autres que les Français et les Italiens se fussent résignés pendant long-tems à ne vivre que de pain et de légume, dont nous avions encore pour plus de 3 mois. On ne trouvait plus rien à acheter; beaucoup d'habitans manquant de vivres étaient sortis, et l'on était sur le point d'en renvoyer un plus grand nombre. Ce blocus a été fort utile à la garnison. Ceux qui avaient fait la dernière campagne se sont rétablis de leurs fatigues, les nouveaux soldats se sont formés et aguéris; nous avons ici environ 4200 h. d'infanterie disponibles, que je garantis aussi bons que les vainqueurs de Lutzen. La force de la place est de beaucoup augmentée par les ouvrages qu'on a faits.

Tous les ces résultats sont dus à la sagesse et à la résolution du gouverneur le général Laplane, à l'union constante de toutes les armes, au zèle et au dévouement des chefs. Je suis on ne peut plus content que des quatre chefs de bataillon du 4e corps et du major commandant le 1er régiment badois. C'est eux qui ont donné à leurs soldats l'habitude de n'attaquer l'ennemi qu'à la course, ce qui nous avait acquis une supériorité décidée sur l'ennemi, et qui a été la cause d'une aussi grande différence dans les pertes des deux partis.

J'ai l'honneur &c

à Glogau le 27 mai 1813.

Durieu

Extrait des minutes de la secrétairerie d'état.

En notre camp impérial de Klein Baschwitz sur le champ de bataille de Wurtchen, le 22 mai, à 4 heures du matin 1813.

Napoleon &c

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

art. 1er Un monument sera élevé sur le mont Cenis. Sur la face de ce monument qui regardera le côté de Paris, seront inscrits les noms de tous nos cantons des départemens en-deça des Alpes. Sur la face qui regardera Mila, seront inscrits les noms de tous nos cantons des dep. au-delà des Alpes et de notre royaume d'Italie. À l'endroit le plus apparent du monument sera gravée l'inscription suivante:

« L'Empereur Napoleon, sur le champ de bataille de Wurtchen, a
« ordonné l'érection de ce monument, comme un témoignage de sa
« reconnaissance envers les peuples de France et d'Italie, et
« pour transmettre à la postérité la plus reculée le souvenir de
« cette époque célèbre, où en trois mois, douze cent mille hommes
« ont couru aux armes pour assurer l'intégrité du territoire
« de l'Empire et de ses alliés. »

2, Nos ministres de l'intérieur de France et d'Italie, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé Napoleon.

Au nom de S. M. l'Empereur et roi &c

Nous l'impératrice-Reine et Régente &c

Vu le décret de S. M. l'empereur et roi, notre très cher époux et souverain, en date du 22 mai, du champ de bataille de Wurtchen.

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

art. 1er L'institut de France, celui du royaume d'Italie, les Académies de Rome, d'Amsterdam, de Turin et de Florence, nommeront des commissaires et prendront tous les moyens qu'ils croiront les plus convenables pour présenter un projet de monument à élever sur le mont-Cenis, pour réaliser les intentions de l'Empereur.

2, Ce monument devra, autant qu'il sera possible, sans le détourner de sa destination principale et sans nuire à sa durée, offrir en même tems un avantage d'utilité publique.

3, vingt-cinq millions sont consacrés à son érection. Les devis ne devront pas dépasser cette somme.

4 L'Institut d'Italie et les différentes Académies enverront au président de l'Institut de France les projets qu'ils auront adoptés. Ces envois devront avoir lieu d'ici au 1er Novembre, afin que les projets puissent être soumis à S. M. dans le courant de l'hiver, et le monument commencé au printems prochain.

5 Les ministres de l'intérieur de France et d'Italie sont chargés de l'exécution du présent décret.

Donné en notre palais impérial de Saint-Cloud le 10 juin 1813.

Signé. Marie-Louise.

S. M. l'Empereur &c a reçu les nouvelles &c au 6 juin.

Le quartier général de l'Empereur était le 6 à Liegnitz. Le prince de la Moskwa était toujours à Breslau. Les commissaires nommés par l'Empereur de Russie pour l'exécution de l'armistice, étaient le Comte de Schouwaloff, lieutenant général, aide de camp général de l'Empereur, et M. de Koutousof-général major, aide-de-camp général de l'Empereur. Les commissaires nommés de la part de la France, sont le général de division Comte Dumoutier, commandant une division de la garde, et le général de brigade Flahault, aide-de-camp de l'Empereur. Ces commissaires se tient tiennent à Neumarkt. Le duc de Trevise porte son quartier général à Glogau avec la jeune garde. La vieille garde retourne à Dresde, où l'on croit que S. M. va porter son quartier-général. Les différens corps d'armée se sont mis en marche pour former des camps dans les différentes positions de Goldberg, de Loewenberg, de Bunzlau, de Liegnitz, de Sprotau, de Sagan &c. Le corps polonais du prince Poniatowsky, qui traverse la Bohême, est attendu à Zittau le 10 juin.

S. M. l'Emp. a reçu les nouvelles [illegible] au 4 juin.

Le quartier-général de S. M. l'empereur était à Breslau. Tous les corps d'armée étaient en marche pour se rendre dans leurs cantonnements. L'Oder était couvert de bateaux qui descendaient de Breslau à Glogau, chargés d'artillerie, de outils, de farines, et d'objets de toute espèce pris à l'ennemi. La ville de Hambourg a été reprise le 30, de vive force. Le prince d'Eckmühl se loue spécialement de la conduite du général Vandamme. Hambourg avait été perdu, pendant la campagne précédente, par la pusillanimité du général Saint-Cyr; c'est à la vigueur qui a déployée le général Vandamme, du moment de son arrivée dans la 32e division militaire, qu'on doit la conservation de Brême, et aujourd'hui la prise de Hambourg. On y a fait plusieurs centaines de prisonniers. On a trouvé dans la ville d'eau ou trois cents pièces de canon, dont 80 sur les remparts. On avait fait des travaux pour mettre la ville en état de défense. Le Danemarck marche avec nous; le prince d'Eckmühl avait le projet de se porter sur Lubeck. Ainsi la 32e division militaire et tout le territoire de l'Empire sont entièrement délivrés de l'ennemi.

Des ordres ont été donnés pour faire de Hambourg une place forte; elle est environnée d'un rempart bastionné, ayant un large fossé plein de eau, et pouvant être couvert en partie par des inondations. Les travaux seront dirigés de manière que la communication avec Harbourg se fasse par les îles en tout temps. L'Empereur a ordonné la construction d'une autre place sur l'Elbe, à l'embouchure du Havel. Spandau, Torgau, Wittenberg, Magdebourg, la place du Havel et Hambourg compléteront la défense de la ligne de l'Elbe.

Les ducs de Cambridge et de Brunswick, princes de la maison d'Angleterre sont arrivés à Tonn à Hambourg pour donner plus de relief au succès des Français. Leur voyage se réduit à ceci: ils sont arrivés et se sont sauvés. Les dernières bataillons des 5 divisions du prince d'Eckmühl, lesquelles sont composées de 42 bataillons du grand complet, sont partis de Wesel. Depuis le commencement de la campagne, la armée française a délivré la Saxe, conquis la moitié de la Silésie, occupé la 32e division militaire, confondu les espérances de nos ennemis.

Gemäß [illegible] Allerhöchst Dero Befehl von Dresden den 14 Mai ist das Fußvolk zu Cottbus und die Cavallerie zu Guben, Gallinna zu Lübben, und das Feld-Lazareth von Cottbus [illegible] Lübben und Guben, Peitz, Sprem, Forst, und Sorau marschiret. Die Cavallerie Regimenter [illegible] Lübben und Guben, Peitz, Sprem, Forst, und Sorau marschiret.

14 Allerhöchst des Königs Majestät sind nach Dresden gegangen, wo Sie wahrend der Abwesenheit Sr. Majestät des Kaisers regieren werden.

S. M. le prince de ... a reçu les nouvelles du ... au 10 juin.

L'Empereur était arrivé le 10 à 4 heures du matin, à Drobel. La garde à cheval y était arrivée à midi. La garde à pied y était attendue le lendemain 11. S. M., arrivée au moment où on ne l'y attendait le moins, avait ainsi rendu inutiles les préparatifs faits pour sa réception. A midi le roi de Saxe est venu voir l'Empereur qui a logé au faubourg, dans la belle maison Marcolini, où il y a un grand appartement au rez-de-chaussée, et un beau parc; le palais du roi qui habitait précédemment l'Empereur n'ayant pas de jardin. A 4 heures du soir l'Empereur a reçu M. de Raas, ministre de l'intérieur et de justice du roi de Danemarck, une brigade danoise de la division danoise aux ordres du prince d'Eckmühl avait le 2 juin pris possession de Lubeck. La garde de la Moskwa était le 10 à Breslau, le duc de Trévise à Glogau, le duc de Bellune à Crossen, le duc de Reggio sur les frontières de la Saxe et de la Silésie, du côté de Berlin. L'armistice avait été publié partout. Les troupes faisaient des préparatifs pour asseoir leurs baraques et camper dans leurs positions respectives, depuis Glogau, et Liegnitz jusqu'aux frontières de la Bohême et à Goerlitz.

Sed rerum publicarum Wratislaviæ die 30 maii facta est mentio de Danorum legato, qui magnum domum elegantissimam haud procul ab urbe habitabat, unde die quinquagesimo duodecim equites, unus Bellonæ gerendæ minister, [illegible]

Ludwigsburg 11 juin. Des Lieutenant Reinhard von 6 infanterie Regiment über Landshaupt worden, dann wird ein Regiment Roman Corps, welches in Polen steht, unter Commando Lieutenant Reinhard gesetzt. Dieses Corps wird von einem General Major Commandirt werden. Eine Anzahl von Officiers, Unteroffiziers und Soldaten sollen Ausmarsch Befehl erhalten haben, sich marschfertig zu halten.

S. M. le prince de ... a reçu les nouvelles du ... au 14 juin au soir.

Toutes les troupes sont arrivées dans leurs cantonnements. On élève des baraques et bientôt elles seront faites. L'Empereur a passé tous les jours à 10 heures. Quelques partisans ennemis sont encore sur les derrières. Ils y font la guerre pour leur compte, à la manière de Schill, et qui refusent de reconnaître l'armistice. Plusieurs colonnes sont en mouvement pour les détruire.

S. M. le prince de ... a reçu les nouvelles du 13:

Le baron de Raas, ministre de l'intérieur de Danemarck, est envoyé avec des lettres du roi, a été présenté à l'Empereur. Après les affaires de Copenhague un traité de alliance fut conclu entre la France et le Danemarck; par ce traité, l'Empereur garantissait l'intégrité du Danemarck. Dans le courant de 1811, la cour de Suède fit connaître à Paris le désir qu'elle avait de réunir la Norwège à la Suède, et demanda l'assistance de la France. On répondit que quelque désir qu'eut la France de faire une chose agréable à la Suède, un traité d'alliance ayant été conclu avec le Danemarck et garantissant l'intégrité de cette puissance. S. M. ne pouvait

jamais donner son consentement au démembrement du territoire de son allié. Dès ce moment la Suède s'éloigna de la France, entra en négociation avec ses ennemis.

Depuis la guerre devint imminente entre la France et la Russie. Le roi de Suède proposa de faire cause commune avec la France, mais en renouvelant la proposition relative à la Norvège. C'est en vain que la Suède fit entrevoir que des ports de Norvège une descente en Ecosse était facile; c'est en vain que l'on fit valoir toutes les garanties que le nouveau traité de la Suède donnerait à la France de la conduite que on tiendrait envers l'Angleterre. La réponse du cabinet des Tuileries fut la même: on avait les mains liées par le traité avec le Danemarck.

Dès ce moment, la Suède ne garda plus de mesures; elle contracta une alliance avec l'Angleterre et la Russie; et la 12e stipulation de ce traité fut l'engagement commun de contraindre le Danemarck à céder la Norvège à la Suède. Les batailles de Smolensk et de la Moskwa enchaînèrent l'activité de la Suède; elle reçut quelques subsides, fit quelques préparatifs, mais ne commença aucune hostilité. Les événements de l'hiver de 1813 arrivèrent; les troupes françaises évacuèrent Hambourg. La situation du Danemarck devint périlleuse: en guerre avec l'Angleterre, menacée par la Suède et par la Russie, la France paraissait impuissante pour le soutenir. Le roi de Danemarck, avec effroi, s'adressa à l'Empereur pour sortir de cette situation. L'Empereur, qui veut que la politique ne soit jamais à charge à ses alliés, répondit que le Danemarck était maître de traiter avec l'Angleterre pour sauver l'intégrité de son territoire, et que son estime et son amitié pour le roi ne recevraient aucun refroidissement des nouvelles liaisons que la force des circonstances obligeait le Danemarck à contracter. Le roi témoigna toute sa reconnaissance de ce procédé. Deux cents de très bons matelots avaient été fournis par le Danemarck, et montaient quatre vaisseaux de notre flotte de l'Escaut. Le roi de Danemarck ayant témoigné sur ces entrefaits le désir que ces marins lui fussent rendus, l'Empereur les lui renvoya avec la plus scrupuleuse exactitude, en témoignant aux officiers et aux matelots la satisfaction qu'il avait de leurs bons services.

Cependant les événements marchaient. Les alliés pensaient que le rêve de Charles XII était réalisé. Un empire français, dans leur imagination, était déjà effacé du globe, et il faut que cette idée ait prédominé à un étrange point, puisqu'ils offraient au Danemarck, en indemnité de la Norvège nos départements de la 32e division militaire et même toute la Hollande, afin de reconstituer dans le nord une puissance maritime qui fît système avec la Russie. Le roi de Danemarck, loin de se laisser surprendre à ces appâts trompeurs, leur dit: «Vous voulez donc me donner des colonies en Europe, et cela au détriment de la France?» Dans l'impossibilité de faire partager au roi de Danemarck une idée aussi folle, le prince Dolgorouki fut envoyé à Copenhague pour demander qu'on fît cause commune avec les alliés; et néanmoins ce, les alliés garantissaient l'intégrité du Danemarck et même de la Norvège.

L'urgence des circonstances, les dangers imminents que courait le Danemarck, l'éloignement des armées françaises, son propre salut firent fléchir les politique du Danemarck. Le roi consentit, moyennant la garantie de l'intégrité de ses états, à couvrir Hambourg, et à tenir constamment

à Lubeck même des armées françaises, pendant tout le tems de la guerre. il comprit tout ce que cette stipulation pouvait avoir de désagréable pour le Empereur, et y fit toutes les modifications de rédaction qu'il était possible d'y faire, et même ne le signa qu'en cédant aux instances de tous ceux dont il était entouré, qui lui représentaient la nécessité de sauver les états; mais il était loin de penser que c'était un piège qu'on venait là de lui tendre. On voulait par là priver de cette façon son appui naturel dans cette circonstance, on voulait lui manquer de parole, et l'obliger de souscrire à toutes les conditions honteuses que on voudrait lui imposer.

M. de Bernstorf le rendit à Londres, il croyait y être reçu avec empressement et n'avait plus qu'à renouveler le traité consenti avec le prince Dolgorouki; mais quel fut son étonnement lorsque le prince régent refusa de recevoir la lettre du roi, et lord Castlereagh lui fit connaître que il ne pouvait y avoir de traité entre le Danemarck et la Angleterre, si au préalable, la Norwège n'était cédée à la Suède. Peu de jours après, le comte de Bernstorf reçu ordre de retourner en Danemarck. Au même tems, on tint le même langage au comte de Moltke, envoyé de Danemarck auprès de l'Empereur Alexandre. Le prince Dolgorouki fut désavoué, comme ayant dépassé ses pouvoirs; et pendant ce tems. les Danois faisaient leur notification à l'armée française, et quelques hostilités avaient lieu!!!

Cela devait qu'on ouvrirait les annales des nations pour y voir une politique plus immorale. Dans au moment que le Danemarck se trouve ainsi engagé dans un état de guerre avec la France que le traité auquel il croit se conformer est à la fois désavoué à Londres et en Russie, et qu'on profite de l'embarras où cette puissance est placée pour lui présenter comme ultimatum, un traité qui l'engageait à reconnaître la cession de la Norwège.

Dans ces circonstances difficiles le roi montra la plus grande confiance dans l'Empereur; il déclara le traité nul, il rappela ses troupes de Hambourg, il ordonna que son armée marcherait avec l'armée française, et enfin il déclara qu'il le considérait toujours comme allié de la France, et qu'il s'en reposait sur la magnanimité de l'Empereur. Le président de Haas fut envoyé au quartier-général français avec des lettres du roi. En même tems le roi fit partir pour la Norwège le prince héréditaire de Danemarck, jeune prince de la plus grande espérance, et particulièrement aimé des Norwégiens. Il partit déguisé en matelot, il jeta dans une barque de pêcheurs et arriva en Norwège le 22 mai.

Le 30 mai, les troupes françaises entrèrent à Hambourg et une division danoise, qui marchait avec nos troupes, entra à Lubeck. Le baron de Haas se trouvant à Altona, eut à essuyer une autre scène de perfidie égale à la 1re. Les envoyés des alliés vinrent à son logement et lui firent connaître que l'on renonçait à la cession de la Norwège, et que sous la condition que le Danemarck fit cause

12 commune avec les alliés, il n'en serait plus question; qu'ils le conjuraient de retarder son départ. La réponse de M. de Haas fut simple: « j'ai mes ordres, je dois les exécuter. » On lui dit que les armées françaises étaient défaites, cela ne l'ébranla pas davantage, et il continua sa route.

Cependant le 31 mai, une flotte anglaise parut dans la rade de Copenhague; un des vaisseaux de guerre mouilla devant la ville, et M. Thornton le présenta; il fit connaître que les alliés allaient commencer les hostilités, et dans 48 heures, le Danemarck ne souscrivait à un traité, dont les principales conditions étaient: de céder la Norwège à la Suède, en remettant sur le champ en dépôt la province de Drontheim et de fournir 25 000 hommes pour marcher avec les alliés contre la France, et conquérir les indemnités qui devaient être la part du Danemarck. On déclarait en même temps que les ouvertures faites à M. de Haas, à son passage à Altona, étaient désavouées et ne pouvaient être considérées que comme des pourparlers militaires. Le roi rejeta avec indignation cette injurieuse sommation.

Cependant le prince royal arrivé en Norwège, y avait publié la proclamation suivante:

« Norwégiens!

Notre roi connaît et apprécie votre fidélité inébranlable pour lui et la dynastie des rois de Norwège et de Danemarck qui, depuis des siècles règne sur vos pères et sur vous. Son désir paternel est de resserrer encore davantage le lien indissoluble de l'amitié fraternelle et de l'union qui lie les peuples des deux royaumes. Le cœur de Frédéric VI est toujours avec vous; mais les soins pour toutes les branches de l'administration de l'état le privent de la voir entouré de son peuple norwégien. C'est pour cela qu'il m'envoie près de vous, comme gouverneur, pour exécuter ses volontés comme s'il était présent; ses ordres seront mes lois. Mes efforts tendront à gagner votre confiance, votre estime et votre amitié seront ma récompense. Peut être que des épreuves plus dures nous menacent mais ayant confiance dans la providence, j'irai sans crainte au devant d'elles; et avec votre aide, fidèles Norwégiens, je vaincrai tous les obstacles. Je sais que je puis compter sur votre fidélité pour le roi; que vous voulez conserver l'ancienne indépendance de la Norwège, et que la devise qui nous réunit est: pour Dieu, le roi et la Patrie!

Signé, Christian-Frédéric, prince de Danemarck et de Norwège
gouverneur du royaume de Norwège et général en chef »

La confiance que le roi de Danemarck a eue dans l'empereur, se trouve entièrement justifiée, et tous les liens entre les deux peuples ont été rétablis et resserrés. L'armée française est à Hambourg, une division danoise en fait le mouvement pour le soutenir. Les Anglais ne retirent de leur politique que honte et confusion; les

voeux de tous les gens de bien accompagnent le prince héréditaire de Danemarck en Norwège. Ce qui rend critique la position de la Norwège c'est le manque de subsistances; mais la Norwège restera danoise; l'intégrité du Danemarck est garantie par la France.

Le bombardement de Copenhague pendant qu'un ministre anglais était encore auprès du roi, l'incendie de cette capitale ~~préalable~~ et de la flotte sans déclaration de guerre, sans aucune hostilité préalable, paraissaient devoir être la scène la plus odieuse de l'histoire moderne; mais la politique tormeuse qui porte les Anglais à demander la cession d'une province, heureuse depuis tant d'années sous le sceptre de la maison de Holstein, et la série d'intrigues dans laquelle ils descendent pour arriver à cet odieux résultat, seront considérés comme plus immorales et plus outrageantes encore que ~~l'in~~ l'incendie de Copenhague. On y reconnaîtra la politique dont les maisons de Timor et de Sicile ont été victimes, et qui les a dépouillées de leurs états. Les Anglais se sont accoutumés, dans l'Inde, à n'être jamais arrêtés par aucune idée de justice. Ils suivent cette politique en Europe. Il paraît que dans tous les pourparlers que les alliés ont eus avec l'Angleterre, les puissances les plus ennemies de la France ont été soulevées par l'exagération des prétentions du gouvernement anglais. Les bases mêmes de la paix de Luneville, les Anglais les déclaraient inadmissibles comme trop favorables à la France. Les insensés! ils se trompent de latitude et prennent les Français pour les Indous!

---

au quartier impérial de Dresde le 18 juin 1813

Napoleon

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Titre Ier Formation d'une liste des absens.

Art. Ier Il sera formé une liste d'absens dans la 32e division militaire

II. Cette liste comprendra:

1, Tous les individus, qui exerçant des fonctions publiques, se seraient absentés du pays au moment de la rentrée de l'armée française.

2, Les sénateurs de Hambourg et de Lubeck, qui auraient repris leurs fonctions de sénateur après l'évacuation de l'armée française;

3, Tous les propriétaires qui se seraient absentés depuis le 1er mars et ne seraient pas rentrés 15 jours après la publication du présent décret.

4, tous les individus qui auraient accepté un grade d'officier dans les levées pour l'ennemi; tous les individus qui auraient pris du service dans la légion anséatique ou auraient fait partie des autorités créées par l'ennemi;

5, tous les individus reconnus pour avoir fait partie des rassemblemens armés, et pour avoir excité le peuple à la révolte.

6, tous les individus connus pour être au service d'Angleterre soit civil, soit militaire; tous ceux connus pour être au service de la Russie et de la Prusse soit civil, soit militaire.

7 enfin, tous les individus qui se seraient absentés de leur domicile depuis le 1er mars de cette année et qui ne seraient pas rentrés dans les 15 jours qui suivront la publication du présent décret.

III. La liste de tous les individus absens sera dressée sans délai dans tous les ordres du prince d'Eckmühl, par département, par arrondissement, par canton et par municipalité. Il sera à cet effet nommé par les préfets une commission dans chaque arrondissement et dans chaque ville. Ces listes seront faites de nouveau tous les 15 jours. Il en sera dressé expédition au ministre de la police générale et au directeur-général de la régie des domaines et de l'enregistrement.

Titre II — Des effets de l'absence.

IV. Le séquestre sera sur le champ apposé sur les biens meubles et immeubles de tous les individus inscrits sur la liste des absens de la 32e division militaire. Notre régie des domaines et de l'enregistrement en prendra exactement possession. L'état de la valeur de tous les biens saisis sera adressé au directeur-général.

V. Tout cet individu sera sur la liste des absens, il ne pourra exercer aucune action civile. Les créances qui lui appartiendraient, les successions qui lui reviendraient, seront séquestrées et recueillies au profit de notre domaine. Les fruits desdits biens seront versés dans la caisse de l'enregistrement.

VI. Les individus une fois inscrits sur la liste des absens, et leurs biens en la possession de la régie des domaines, la radiation de leurs noms de dessus ladite liste et la main levée au séquestre de leurs biens ne pourra plus être faite qu'en vertu d'un décret de nous.

VII. Nos ministres des finances, du trésor, de la police et de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera inséré au bulletin des lois et communiqué au major-général, au directeur de l'administration de l'armée et au prince d'Eckmühl.

S. M. l'empereur a reçu les nouvelles du 21 juin.

Le 8e corps, commandé par le prince Poniatowski, qui a traversé la Bohême, est arrivé à Zittau en Saxe. Ce corps est fort de 18000 hommes, dont 6000 de cavalerie. Tous les ordres ont été donnés pour compléter son habillement et pour lui fournir tout ce qui pourrait lui manquer. S. M. a été le 20 à Pirna et à Koenigstein. Le président de Haas, envoyé par le roi de Danemarck, a reçu son audience de congé, et est parti de Dresde. Les corps francs prussiens, levés à l'instar de celui de Schill, ont continué depuis l'armistice, à mettre des contributions, et à arrêter les hommes isolés. On leur a fait signer l'armistice dès le 8; mais il ont déclaré faire la guerre pour leur compte; et comme ils continuaient la même conduite, on a fait marcher contre eux plusieurs colonnes. Le capitaine Lutzow qui commandait une de ces bandes, a été tué; 400 des siens ont été tués ou pris, et le reste dispersé. On ne croit pas que 100 de ces brigands soient parvenus à repasser l'Elbe. Une autre bande, commandée par un capitaine Colombe, est entièrement cernée; et on a lieu de croire que sous peu de jours, la rive gauche de l'Elbe sera tout-à-fait purgée de la présence de ces bandes, qui se portaient à toute espèce d'excès envers les malheureux habitans.

L'officier envoyé à Custrin est de retour. La garnison de cette place est d'environ 5000 hommes, et n'a que 160 malades. La place est dans le meilleur état, et est approvisionnée pour 6 mois en blé, riz, légumes, viandes fraîches, et tous les objets nécessaires.

La garnison a toujours été maîtresse des dehors de la place jusqu'à 1000 toises. Pendant ces 4 mois le commandant n'a pas cessé de travailler à augmenter les moyens de son artillerie et les fortifications de la place. Toute l'armée est campée. Ce repos fait le plus grand bien à nos troupes. Les distributions régulières de riz contribuent beaucoup à entretenir la santé du soldat.

A. S. A. S. le prince de Neuchâtel et de Wagram, major général.

Custrin le 12 juin 1813

Monseigneur,

j'ai l'honneur d'accuser à V. A. S. la réception de la dépêche du 5 de ce mois, qui m'a été remise par M. le capitaine adjoint Gontet, et qui contenait une lettre en chiffres, des bulletins, et des nouvelles de l'armée, ainsi qu'une ampliation du traité d'armistice conclu entre les puissances belligérantes. En exécution des ordres de V. A. S. je vais donner des détails sur les évènemens qui se sont passés, et sur la situation actuelle de mon commandement. j'ai reçu le 15 février, un ordre du prince vice-roi, qui m'annonçait la mise de la place en état de siège. Le 14 du même mois, des ordres de S. M. transmis par le ministre de la guerre, pour réunir dans ma place, par voie de réquisition et sur des bons, tous les approvisionnemens nécessaires, et le 16 du même mois mes lettres de commandement. A ces différentes époques, ma garnison était trop peu considérable et l'ennemi trop rapproché pour étendre au loin, comme me le permettait S. M., mes réquisitions et les enlèvemens de bois et de denrées. Le 18, ma garnison fut renforcée de deux compagnies illyriennes, d'un détachement de Suisses, de 4 compagnies venant de France, et d'une compagnie d'artillerie. Le 19 je fis entrer, dans la place, des bestiaux; je fis incendier des bateaux que l'état des glaces m'empêchait de ramener tous. Ce même jour, la division Girard traversa Custrin, et y laissa par ordre du prince vice-roi, le 8e corps composé de Westphaliens et de Wurtembergeois, sous les ordres du Général Fullgraff.

Le 21, j'ai fait enlever dans les villages les plus à proximité quelques chevaux et voitures qui m'étaient nécessaires pour mes travaux; les villages où je fis cet enlèvement étaient déjà occupés par la cavalerie ennemie. Le 22, je fis incendier le faubourg sur la rive gauche de l'Oder, travailler à la tête du pont, qui était dans le plus délabrement, et préparer la démolition du pont sur le canal de la Wartha, en n'y laissant qu'un passage étroit. Le 25, les fournisseurs de l'hôpital abandonnèrent le service; la régence avait déjà décampé. je fis sortir les habitans non approvisionnés, retenir et surveiller ceux exerçant des métiers utiles.

Lösbrechung des Eises

La débâcle étant opérée, une inondation considérable entourait la place. Le 8 mars, les eaux étaient déjà fort retirées; un corps de deux cents cosaques se présenta jusqu'aux grands magasins, et fut repoussé par le feu des réserves que je tenais à proximité de ces établissemens. Les grands magasins contenaient à cette époque tous mes fourages et

et avoines, une partie de mes farines et des grains appartenans aux anciens fournisseurs prussiens de la place, dont j'avais empêché l'évacuation. Ces magasins sont à 400 toises de la place, ne tont en aucune manière liés à la défense, et j'avais peu de moyens d'évacuation pour transporter les denrées qu'ils contenaient. Le 9, dans la nuit, l'ennemi a canonné des obus et canonné la ville pendant environ 2 heures; ses pièces au nombre présumé de 8, étaient placées derrière le canal de la Warthe; un adjudant sous-officier et un soldat ont été blessés, il n'y a eu aucun incendie; le magasin de subsistances a reçu quelques obus mais sans accidens; l'achèvement des blindage des magasins à poudre n'était point encore terminé. Les pièces furent retirées avant le jour et le matin il ne parut que les postes de cavalerie qui étaient établis depuis quelques jours. Le 10, dans la nuit, le même feu recommença, il fut moins long et sans effet; j'ai fait répondre par un seul coup de canon les nuits étant exactement noires. Les troupes entourant la place étaient alors commandées par Mr. le Lieutenant général Woronzoff.

Il n'a été fait aucune opération de siège, l'ennemi n'a commencé aucun travail, les postes et patrouilles ont exercé la plus grande surveillance pour empêcher les communications; j'ai soigneusement travaillé à l'évacuation des denrées des grands magasins, que j'ai toujours gardés, j'y ai même fait faire la distribution journalière des fourrages tant pour la garnison que pour les bestiaux, j'ai gardé par mes postes tout le terrain devant faubourg Lorge; j'ai fait blinder ces établissemens, construire des traverses sur les courtines et dans les bastions, mettre les casemates en état de recevoir les troupes et les hôpitaux; j'y ai fait renfermer les approvisionnemens; j'ai fait construire des redoutes ou contre-escarpes en avant de l'ouvrage à cornes dans la direction de l'embouchure du canal dans l'Oder, reconstruire la tête du pont de ce fleuve, armer la place, entourer d'abbatis mes postes en avant, tailler à main armée des bois de fascines et de gabions, construire les batteries, détruire ou enlever de vive force ce qui était nécessaire dans le voisinage de la place; et hier la garnison a fait une sortie sur Schleijen; elle en a chassé les postes ennemis trop rapprochés, et a pris quelques chevaux et bestiaux. Dès le 21 mars les eaux étaient entièrement écoulées.

Le 1er avril, avant le jour, l'ennemi attaque les grands magasins avec 200 hommes d'infanterie, 3 pièces de canon et un corps de cavalerie; il était suivi d'un convoi considérable de voitures pour l'enlèvement des denrées; le poste fut repoussé; une sortie de 600 hommes que j'envoyai fut sur le champ, reprit les magasins dans lesquels l'ennemi était déjà entré, mais sans avoir eu le tems de charger les denrées. J'ai eu, dans cette occasion, un homme tué et 3 blessés; l'ennemi a laissé 4 hommes tués et un prisonnier; 14 chevaux ont été pris. Depuis cette époque, il y a eu différentes petites attaques d'avant-postes et engagemens de patrouilles, mais toutes sans importance et à l'avantage de la garnison.

Le 16 un membre de la régence prussienne de Berlin, vint en parlementaire me demander la permission de laisser passer des bateaux chargés de materiaux pour raccommoder le canal de Frederic-guillaume; cette régence m'avait écrit pour le même objet quelques jours auparavant et le même parlementaire renouvela ses demarches quelques jours après. Le 27 avril, le lieutenant-général Kopcewiz commandant les troupes du Siège, m'a envoyé une sommation fondée sur la prise de Thorn, Spandau, l'éloignement et la faiblesse de l'armée française, la défection de ses alliés &c. L'ennemi a constamment répandu avec profusion des proclamations pour engager à la désertion. Un certain major prussien appelé Beust, commandant la gendarmerie de la nouvelle-marche, m'a écrit pour m'engager au nom du roi de Prusse à lui rendre la place; ce même major a fait des tentatives auprès d'un officier supérieur westphalien qui m'a sur-le-champ fait connaître ces demarches. L'infanterie française est commandée par M. Durye, major du 37e regiment, officier plein de zèle et d'ardeur. Les troupes alliées sont sous les ordres du Général Westphalien Fullgraff qui n'a cessé de donner des preuves d'activité et de dévouement. Il y a eu beaucoup de malades, mais l'hôpital qui a été à 800 hommes se trouve réduit à 150. Je ne puis assez faire l'éloge de M. le major d'artillerie Mathieu qui commande cette armée avec la plus grande distinction.

J'ai l'honneur

Signé le baron Fornier d'Albe.

Dresde le 20 juin.

ordre du jour.

Reglement pour la subsistance des troupes françaises et alliées, et le traitement des officiers de tout grade logés chez l'habitant dans la Saxe, à dater du 15 juin.

Art. 1. MM. les officiers-généraux et les colonels doivent pourvoir à leur table, au moyen de leurs traitemens; ils n'ont aucun droit à être nourris par l'habitant, et n'en doivent recevoir que le logement, le feu et l'eclairage.

2, Les officiers jusqu'au grade de chef de bataillon inclusivement, qui sont nourris chez l'habitant, doivent se contenter de la table de leurs hôtes et ne peuvent, dans aucun cas, exiger au delà de ce qui suit; savoir: déjeuner, la soupe ou du pain et du beurre; diner, la soupe, le bouilli avec des legumes et du rôti ou du ragoût, une demi-bouteille de vin ou bouteille de bière; souper, du rôti, un plat de légumes, une demi-bouteille de vin ou une bouteille de bière.

3 Les sous-officiers et soldats qui sont nourris par l'habitant, lorsqu'ils ne reçoivent pas les vivres des magasins, ne peuvent exiger de leur hôte que ce qui suit; savoir: pour toute la journée, une livre et demie de pain (poids de France); déjeuner, un demi-plat de legumes; diner, la soupe

demi livre de viande (poids de France) avec des légumes et une bouteille de bière; soupe, un plat de légumes. Si les officiers et soldats reçoivent les vivres des magasins, ils ne doivent pas être nourris par les habitans. Défense est faite de faire nourrir les domestiques par l'habitant. MM. les maréchaux et généraux commandant en chef, M. le directeur-général de l'administration de l'armée, veilleront, chacun en ce le concerne, à l'exécution du présent règlement.

au quartier-général impérial, à Dresde le 19 juin 1813.

Le prince vice-connétable, major-général.

Alexandre.

Leipsick le 22 juin. on a publié ici les pièces suivantes.

En vertu d'un ordre de S. Exc. M. le duc de Vadoue, dont M. le général Rethel nous a donné connaissance, la ville de Leipsick est déclarée en état de siège.

En vertu d'un ordre de S. Exc. M. le duc de Vadoue, on signifie à tous les négocians et habitans de cette ville qui possèdent des denrées coloniales ou qui en sont consignataires, de nous en présenter demain matin, jusque vers 10 heures, un état clair, qui sera signé d'eux, et qui contiendra les poids, mesures et espèces de marchandises, afin que, conformément à cet ordre, nous le fassions passer de suite à S. Exc. Toutes les denrées coloniales qui n'auront point été déclarées dans le délai fixé seront séquestrées et confisquées. Toutes les marchandises que l'on chercherait à faire sortir des magasins pour les soustraire aux mesures ordonnées, ou que l'on tenterait de transporter de la ville dans les faubourgs, ou hors de la ville, seront confisquées. En prévenant en conséquence tous les négocians et habitans de cette disposition, et on leur signifie que, dès au 23 de ce mois, aucune marchandise, de quelqu'espèce que ce soit, ne doit être transportée d'un endroit dans un autre, soit dans la ville soit dans les faubourgs, afin que personne ne puisse se prétexter de ignorance.

Leipsick le 20 juin 1813.

Le conseil de Leipsick.

S. M. l'impératrice-reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de l'armée, datées de Dresde, le 21 juin 1813.

Le capitaine Planat, officier d'état-major chargé de porter la ratification, est arrivé à Dantzick. Il a eu peine à pénétrer dans la place, parce que le général Rapp, gouverneur, ennuyé du grande nombre de parlementaires que l'ennemi lui envoyait tous les jours, avait déclaré qu'il n'en recevrait plus. L'officier a dû employer beaucoup de peine à le faire reconnaître. On le pense aisément la joie que la présence a causée à cette belle et nombreuse garnison, qui est loin d'avoir la contenance d'une garnison de place assiégée; elle est maîtresse de tous les environs. Les rations qu'on doit lui fournir pendant la durée de l'armistice ont été fixées à 20 000 par jour. ce qui cause avec raison des réclamations de la part du gouverneur. Plusieurs fois cette garnison, dans les cinq mois de blocus, a été jeter des obus dans le quartier-général ennemi, et pour

ainsi dire l'assiéger.

Le général Rapp avait réuni un bon bataillon de la garde à pied, qui se composait d'hommes fatigués ou gelés qui s'étaient réfugiés dans la place. La place avait ses vivres assurés pour une année : les gens de l'art estiment qu'elle pourrait soutenir plus de 3 mois de tranchée ouverte, en supposant même que l'ennemi eût un équipage de siége de 200 pièces de canon, et sans évaluer le retard que les sorties de la garnison pourraient apporter dans les travaux du siége. Mais, jusqu'à cette heure, l'ennemi n'avait manifesté en aucune façon l'intention de tenter une aussi difficile entreprise.

Garnison de Stettin.

Rapport des opérations militaires et administratives du général Dufresse, gouverneur de Stettin, pendant le blocus de cette place, depuis sa mise en état de siége le 15 février 1813 jusqu'au 7 juin inclus.

Le 15 février à 5 heures du soir, M. le général de division Grandeau, gouverneur, accompagné de MM. les officiers-généraux et officiers supérieurs de l'état-major de la place ~~en état de siége~~ de Stettin, se rendit à l'administration civile et déclara la place en état de siége. Le même soir, le général gouverneur tomba malade, et le lendemain, par sa lettre du 16, il me dit qu'il se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir s'occuper d'affaires pénibles et multipliées, et que pour le bien du service de l'Empereur et la défense de Stettin, il croyait devoir me remettre officiellement le gouvernement de la place. Voyons ce qu'elle était alors, et ce qu'elle devint par suite de ma conduite militaire et administrative.

Le même jour de mon installation au gouvernement de cette place, quatre colonnes en partirent se dirigeant sur 4 points différens, et ramenèrent 736 boeufs, 1352 moutons, beaucoup de foin, paille et avoine. Les colonnes furent à 10 ~~heures~~ lieues, et restèrent 6 jours en campagne. Cette rentrée de bestiaux eût été plus considérable si un corps de troupes prussiennes, commandé par le général Bulow, ne se fût opposé à main armée à l'exécution de cette mesure. La Prusse, à cette époque, ne s'étant pas déclarée, je n'avais pas autorisé les commandans de colonnes à commencer les hostilités. Je ne voulais pas être le prétexte d'une rupture quoique je la regardasse comme certaine. Je mis en réquisition tous les bois nécessaires aux travaux du génie et de l'artillerie. Je demandai 30000 sacs à terre, ainsi qu'une immense quantité d'objets nécessaires aux différens services. J'éprouvai la plus forte résistance de la part des magistrats prussiens qui voulaient en référer à leur gouvernement, et gagner du tems quand je n'avais pas un moment à perdre. Ils protestèrent contre mes réquisitions, et se refusèrent absolument à toutes mes propositions, sous le prétexte de l'alliance existant toujours entre nos deux nations. Enfin, en très-peu de tems je leur appris à connaître ce que c'est qu'une ville en état de siége. Je sus faire respecter mon autorité, et toutes mes réquisitions furent entièrement remplies.

La commission royale des subsistances cessant de faire le service, il fallut créer une nouvelle administration en tout genre, et je fus parfaitement secondé par cette opération par M. le commissaire des Guerres Lombard, à qui j'avais provisoirement confié les fonctions d'ordonnateur. Le service des hôpitaux était celui qui me donnait les inquiétudes les plus vives; il n'existait ni médicamens, ni linges à pansement, ni approvisionnement d'aucune espèce. j'allais être obligé de tirer tout de mes magasins de siège pour alimenter ce service important. je fis prendre la note la plus exacte de tous les approvisionnemens des habitans, pour m'assurer des ressources de la ville; je fis marquer tous les bestiaux des particuliers et défendre, sous peine de mort, d'en abattre un seul sans ma permission. Par ce moyen j'augmentai les miens en viande fraîche pour plus longtems. je fis visiter les pompes de la ville, et m'assurai qu'elles étaient en très-bon état. je me fis donner le contrôle de la compagnie de pompiers. j'organisai parmi les habitans des compagnies d'ouvriers terrassiers, et ceux d'art furent requis et employés tant par l'artillerie que par le génie. je fis démolir toutes les maisons et baraques qui encombraient les fortifications; j'ordonnai aux habitans d'abattre et raser les faubourgs jusqu'à 150 toises du chemin couvert de la place. Voyant que des démolitions traînaient en longueur, j'employai les moyens violens et fis mettre le feu au faubourg d'Unterwick: l'incendie s'étendit même bien plus loin que je l'eusse désiré; mais il fallait imprimer aux habitans une terreur devenue nécessaire. Le faubourg de Damon, presqu'aussi considérable que la ville, a été également rasé de la manière la plus complette. Tous les arbres ont été coupés à plus de 150 toises, et ce travail extrêmement considérable, fut terminé très-promptement.

MM. les officiers du génie ne perdirent pas un moment pour mettre en état de défense la place et les forts. Les moyens de cette arme consistaient en M. le général de brigade baron de Chambarlhiac, M. le major Chulliot, directeur des fortifications; trois officiers d'état-major, et une très-faible compagnie de sapeurs. je ne saurais trop manifester ma satisfaction des nombreux et utiles travaux exécutés par cette arme, de la manière brillante dont ces braves officiers ont servi, particulièrement M. le major Chulliot, officier d'un zèle, d'un talent, et d'une activité rares. Six semaines après l'état de siège, la place n'était plus reconnaissable, et pouvait soutenir vigoureusement tous les efforts de l'ennemi. On trouvera, à la fin de ce mémoire, un état détaillé de tous ouvrages exécutés.

L'artillerie ne déploya pas moins de zèle et de talent; elle parvint, en très-peu de tems, à armer la place et les forts de la manière la plus satisfaisante; toutes les pièces furent montées sur affûts neufs; il y a eu des magasins à poudre provisoires dans toutes les batteries; toutes les plates-formes furent renouvelées,

ainsi que les embrasures, merlons etc. Cette arme ne s'est pas bornée à cela; d'après vos ordres, elle a préparé dans ses ateliers tout ce qui pouvait être nécessaire à la construction d'un pont de bateaux et réuni dans ses magasins d'immenses ressources en tout genre pour l'armée qui devait nous débloquer. Tous ces travaux ont été dirigés par M. le colonel Berthier, officier de la plus grande distinction, qui a été parfaitement secondé par M. le lieutenant colonel Kli. J'avoue que j'éprouve du plaisir à réunir dans mon rapport les deux officiers dont le dévouement, le zèle, l'activité ont été constamment les mêmes pendant tout l'investissement. L'état des travaux exécutés par l'artillerie se trouvera aussi à la fin de ce rapport.

Sentant toute l'importance de ces deux services, je me suis particulièrement occupé de ne laisser manquer le génie et l'artillerie d'aucun des objets nombreux dont ils avoient besoin. Les deux armes ont eu des auxiliaires qui sans cesse ont été employés par elles; tous les ouvriers civils nécessaires, bois, fer, cuivre, plomb, charbon, cordages, suifs, outils, enfin on croira difficilement à ce qu'elles ont employé et à ce que l'artillerie a encore en magasin. Je ferai connoître les ressources inépuisables que j'ai trouvées dans cette grande ville.

Prévoyant bien que la viande fraiche ne pourroit durer long tems, je résolus de faire une nouvelle sortie; elle eut lieu le 10 mars; deux bataillons et deux pièces de canon se dirigèrent à plus de 6 lieues dans la campagne déjà ouverte des cosaques; et quoique harcelée par eux les deux colonnes opérèrent rapidement avec beaucoup de sang froid et rentrèrent à minuit dans la place, amenant avec elles cinq cosaques et 504 boeufs. M. le général Navier commandant à Damm, en avoit réuni 191 des environs de sa place. Je fus alors plus tranquille sur cette nature d'approvisionnement. Je continuai à donner tous mes soins à la partie administrative. Toutes les branches de service ont toujours été en s'améliorant de la manière la plus satisfaisante. Le soldat n'a jamais cessé de recevoir la ration complette et de très bonne qualité; il a en outre joui de tous les avantages que j'ai pu lui procurer: il a eu du tabac, deux rations de vin par semaine, du vinaigre, de l'eau-de-vie, journellement de la bierre etc etc. On trouvera à la fin de ce rapport l'état des objets que je suis parvenu à mettre dans mes magasins pendant le blocus.

Je me suis occupé aussi des impositions, tant pour solder la troupe que pour fournir à l'artillerie, au génie et aux divers services les fonds nécessaires. Un état particulier prouvera le montant de ces différentes contributions et l'emploi des fonds qui en sont provenus. Je me suis scrupuleusement attaché à ce que toutes les formalités exigées par la comptabilité fussent religieusement observées.

J'ai pris des mesures de police telles qu'il n'y a pas eu une seule rive entre les militaires et les habitans, et que je n'ai pas eu un délit à punir.

En premier temps nous fumes bloqués par des Russes mais le 15 mars je reçus un parlementaire prussien de M. le général Bulow qui me signifia une déclaration de guerre entre la Prusse et la France et me somma de lui remettre la place de Stettin. Comme j'ai reçu à différentes fois de ces propositions je ferai connaître à la suite de ce rapport, le style de MM. les généraux prussiens lorsqu'ils ont envie de séduire, et les réponses du général gouverneur de Stettin. L'honneur des armes françaises a été maintenu; l'ennemi n'est pas parvenu, malgré tous ses efforts et sa supériorité, à repousser un seul de mes projets. Il attaqua cependant le 29 Mars une reconnoissance du matin; je la fis appuyer par des compagnies l'ennemi renforça ses troupes. Je sortis avec un bataillon et deux pièces de 3 alors je le culbutai partout et je lui fis éprouver une perte de plus de 100 hommes; nous eumes un soldat tué et cinq blessés. Je fus extrêmement satisfait de l'ordre et de la bravoure de mes jeunes troupes de la 31e division d'infanterie

Quoique j'eusse chargé du commandement supérieur de Damm, M. le général Radier, homme de tête et de coeur, je n'étais pas tranquille sur ce poste très éloigné de Stettin, je craignais que l'ennemi ne pensât à couper la chaussée notre seule communication. Je n'avais que deux partis à prendre, le premier, pour concentrer mes forces, de raser Damm, de l'évacuer, et de porter mes moyens de défense au pont du préage, sur la grosse Reglitz, pour conserver en entier le passage de l'Oder, ce qui remplissait entièrement le but de Damm, le second était de conserver cette place, et de conserver jusqu'à la dernière extrémité sa communication, bien convaincu que l'ennemi n'oserait rien entreprendre de sérieux sur damm avant d'avoir coupé sa communication avec stettin. Un troisième moyen me fut proposé par M. le général de Chambarlhiac commandant du génie; c'était de mettre 1200 hommes à Damm, de l'abandonner à ses propres forces, et cessant, de défendre la chaussée, de retirer le reste des troupes à Stettin. Ce général disait, à l'appui de son opinion que lorsque Damm qu'il déclarait ne pouvoir résister plus de huit jours, se verrait forcé de capituler, le général commandant ce poste obtiendrait sans nul doute, la permission de rentrer à Stettin avec armes et bagages. Cette opinion me parut extraordinaire, et je n'y fis pas attention. Le premier des deux partis, que je trouvais seul praticable, me répugnait; je frémissais à la seule idée de céder un pouce de terrein à l'ennemi. Le second était difficile à exécuter, garder une chaussée de deux lieues et fatiguer dès le commencement des troupes si nécessaires pour un long siège. Je le choisis cependant, parcequ'il convenoit mieux à la gloire du nom français. Damm fut conservé et la chaussée gardée.

Le 6 ~~avril~~ avril on vit de la terre remuée en avant du village de Finckenwalde, parallèlement à la chaussée: c'était le couronnement de deux redoutes liées par une communication. J'envoyai dans la nuit, un bataillon de renfort à M. le general Radier, en lui donnant ordre de reconnoître et d'attaquer l'ennemi, et s'il avoit du succès, de faire rentrer dans la place tout ce qu'il pourrait en bestiaux, fourrages etc. etc. Cette sortie commandée par M. le général Radier fut brillante. Le village de Finckenwalde defendu par 2000 hommes d'infanterie et de l'artillerie fut rapidement enlevé à la bayonnette; l'ennemi perdit dans cette affaire 600 hommes tués ou blessés; on fit 25 prisonniers et on lui enleva une piece de canon. Je renforçai la garnison de Damm, et plaçai le plus avantageusement possible mes postes sur la chaussée, et mis 200 hommes avec 4 pieces de canon au pont du Péage sur la grosse Reglitz, dernier bras de l'Oder, sur la rive droite que je regardais toujours comme le point principal à défendre. Ces mesures devenaient d'autant plus pressantes que l'ennemi achevait, armait ses batteries, et avait un grand nombre de chaloupes cannonieres et de bateaux rasés bien armés sur le lac de Damm.

Le 15 avril, de très bon matin, à la faveur du plus épais brouillard, et sous la protection du feu de ses redoutes et de dix de ses chaloupes canonnieres qu'il avoit fait remonter du lac dans les deux bras de grosse et petite Reglitz l'ennemi vint avec 2500 hommes attaquer tous mes postes de la chaussée simulant en même tems une attaque sur la ville. Je ne pris pas le change, et me portai rapidement sur la chaussée, au secours de mes postes attaqués, ils avoient déjà obtenu quelques succès sur de petits postes, coupé deux des ponts les plus considerables. Mais l'ennemi, par une colonne commandée par le brave major Suaux fut culbuté par tout jusqu'au pont de Péage où mon poste de 200 hommes et de 4 pièces de Bataille tenaient depuis près de deux heures contre 1400 hommes et le feu très bien servie de 6 chaloupes canonnieres armés de pieces de 27. Alors le combat ne fut plus long, l'ennemi prit honteusement la fuite devant nous, en laissant la chaussée et toutes les prairies environnantes couvertes de ses morts et blessés qu'on peut évaluer à 800 hommes. Cette journée honorable pour nous coula à ma petite garnison 12 soldats tués et 60 blessés. Dans la journée tous les ponts furent retablis et on commença dès le lendemain 16 avril à faire un fort tambour en charpente au pont du Péage à fermer l'entrée du pont sur la rive droite, à couvrir ce pont par une forte coupure sur la route, bien palissadée et fermée à la gorge à établir une communication couverte sur la chaussée de 1800 toises de longueur jusqu'à Damm, et d'établir 5 batteries pour protéger et defendre

ses ouvrages. C'est dans cette occasion que MM. les officiers du genie se distinguerent. Il n'est pas possible d'executer des travaux aussi considerables en aussi peu de tems et avec plus d'intelligence. L'artillerie rivalisant d'activité avec le genie, ne laissait pas le tems d'élever les batteries que déjà elle faisait les plates formes et perçait les embrasures. Tous des officiers tels que le colonel Berthier et le major Chalbot on peut tout entreprendre. On retrancha et arma aussi la petite Peglitz de telle maniere la chaussée de Damm se trouverent en pleine sureté. L'ennemi contenu a s'envelopper de redoutes autour des places de Stettin et Damm, et de les multiplier dans la prairie parallelement à la chaussée, y arma ses redoutes, et fit arriver devant la place 6 pieces d'artillerie légere. Alors les sorties devinrent bien plus difficiles. Cependant depuis plusieurs jours l'ennemi ne paroissait avoir moins de monde, et quelques tirailleurs ayant pris l'habitude de s'embusquer dans quelques maisons du village de Grabow, inquiétaient mes reconnoissances du matin et m'avaient déjà tué et blessé quelques hommes je resolus de faire une forte reconnoissance, et de brûler en même tems les maisons qui me nuisaient. Le 12 mai, je fis sortir un bataillon qui mit le feu aux maisons. L'ennemi vint en nombre bien superieur avec 6 pieces d'artillerie legere nous attaquer. Je fis sortir un second bataillon et 4 pieces de campagne pour soutenir le premier bataillon déjà fortement engagé avec l'ennemi. Un troisieme bataillon fut mis en reserve. Mon but étant de connoître à fond la force de l'ennemi, je parcourus toute sa ligne de la gauche à la droite avec deux petits bataillons formant ensemble 600 hommes. Je lui enlevai plusieurs de ses positions à la baïonnette et malgré sa grande superiorité en hommes protegés par une artillerie légere bien servie et le feu de ses redoutes, l'ennemi fut forcé de rentrer dans ses ouvrages, ou je l'aurais poursuivi sans le desavantage du terrain. Je me contentai de bien observer un instant et j'ordonnai à la troupe de rentrer dans la place. Cette petite affaire a coûté à l'ennemi 2 officiers tués 3 blessés et 300 hommes. De mon coté j'ai eu 2 officiers et 8 soldats tués d'une soixantaine d'hommes blessés. Je sentis qu'il devenait dangereux de sortir, que je devais conserver mon monde pour repondre à une attaque ou tomber sur les derrieres de l'ennemi s'il se voyait forcé à la retraite par les opérations de l'armée française. Je dois dans cette occasion des éloges bien merités aux troupes de la 31e division d'infanterie à cette sortie, comme dans toutes les affaires qu'elles ont eues avec l'ennemi, elles se sont montrées avec toute l'ardeur et le cou

rage de jeunes français, a avec tout le calme et le sang-froid de vieux guerriers le général Radier s'est maintenu dans Damm de la manière la plus brillante, ayant toujours ses postes dehors à une grande distance, plaçant de jour des sentinelles jusque sous les retranchemens de l'ennemi. On verra avec plaisir que les assiégeans ont été obligés de pousser de boyaux de tranchée et de construire un plateau pour chasser deux sentinelles que nous y avions de jour seulement.

Tel est le tableau des opérations à Stettin pendant le tems que j'ai été chargé du gouvernement de cette place. J'ai employé tous mes moyens pour justifier la confiance du gouvernement. Si j'ai fait quelque chose de bien on doit l'attribuer aux talens de ceux qui m'ont aidé; les fautes sont à moi sans intention de les commettre. Je puis au moins réclamer le mérite d'avoir remis la place dans un bien meilleur état que je ne l'ai prise, d'avoir organisé les différentes branches de service d'une manière satisfaisante, et enfin d'avoir ménagé les subsistances avec la plus scrupuleuse économie.

Stettin, le 7 juin 1813.

le général gouverneur, signé Dufresse.

A. S. A. S. le prince de Neufchatel et de Wagram, major-général.

Monseigneur.

Le fut. le 8 février dernier que la garnison de Stettin, des forts de Damm et les Prussiens me reconnurent pour gouverneur de ces places. Aussitôt j'en pris le commandement. Je ne pus le garder que jusqu'au 16 février parceque les fatigues que j'avois éprouvées pendant la retraite de Moscou m'ayant occasionné une sciatique des plus fortes, ma santé en devint si mauvaise, que de cette époque je fus vivement attaqué par une fièvre endemique et nerveuse qui, à plusieurs reprises, me conduisit aux portes du tombeau. Je fus donc contraint de remettre mon commandement au général Dufresse, commandant d'armes de cette place et malgré moi, ma situation, alors des plus critiques me priva de me mêler plus long tems des affaires de ce gouvernement.

Je suis etc.

signé le général de division, gouverneur de Stettin

Baron Grandeau.

A. M. le général Dufresse, gouverneur par intérim de Stettin.

Au quartier-général à Schwedt, le 15 mars 1813.

Monsieur le général,

Les circonstances actuelles ont fait changer les relations dans lesquelles je me suis trouvé avec vous: elles m'obligent à m'expliquer avec vous

sur un nouvel état de choses.

Les malheurs de l'armée française et les succès des armées russes ont nécessité un changement dans le système politique de la Prusse, et le roi et la nation se sont réunis aux armes de la Russie.

Vous connoissez sans doute, Monsieur le général, que les forces prussiennes déjà portées au delà de 120,000 hommes, conjointement avec la grande armée Russe, sont à pénétrer dans le coeur de l'Allemagne et déjà occupent différens points importans sur l'Elbe. Vous n'ignorez pas non plus que toute la nation prussienne se levant en masse pour combattre ses armées vont surpasser en nombre et en force morale toute autre armée qui se soit montrée en campagne, et que le résultat de cette guerre nationale ne saurait être douteux.

C'est dans de telles circonstances, Monsieur le général, que vous commandez la place de Stettin et que vous tombez au moment d'être bloqué et assiégé dans les formes. Vous ne pouvez avoir l'espoir d'être jamais débloqué, et le sort de la place de Stettin ne peut non plus être long tems indécis.

Ces propositions faites, Monsieur le général, je vous propose de remettre la place de Stettin entre mes mains, et de traiter avec moi sur les conditions sous lesquelles cette remise pourra avoir lieu. Vous pouvez être persuadé que j'y porterai des sentimens dictés et par la loyauté et par les égards que j'ai pour vous et que par conséquent il ne sera question que de conditions honorables.

D'après ma pleine conviction, Monsieur le général, vous rendez service à l'armée française et à votre nation, en retirant la garnison, et vous assurez le salut de vos troupes, au lieu de les sacrifier par une resistance qui bientôt finira par être vaine.

Je vous dis franchement, Monsieur le général, que vous serez assiegé par une armée russe qui pour cet effet vient de se former et dont le parc de siege sous peu va paraître devant la place. Les forces destinées pour faire le siège ne sont que trop suffisantes, et vous devez vous dire vous même, qu'effectivement la place est très peu tenable.

Vous vous trouverez plus subitement encore dans la situation où se trouve le gouverneur de la place de Dantzick, qui d'après les dernières nouvelles traitoit de la reddition de la place parcequ'un soulevement dans l'interieur le privait des dernières facultés de résistance.

Je vous fais la reflexion encore, Monsieur le general, que le siège de la place de Stettin commencé, vous et la garnison que vous commandez, n'auront à choisir qu'entre la mort et le sort des prisonniers de guerre tombés

entre les mains russes, la Siberie, et que par conséquent un arrangement entre nous deux doit donc être de beaucoup préferable.

M. le Major de Kau aura l'honneur de vous remettre ma présente. Cet officier connait et mes intentions, et l'état des choses, et je vous prie de vouloir lui communiquer les objections que vous serez dans le cas de nous faire.

Agréez etc.

Le général commandant le corps d'armée de reserve.

Signé, de Bulow.

A M. le général de Bulow, commandant de corps de reserve prussien à Schwedt.

Stettin le 16 mars 1813

Monsieur le general

Comme vous, je gémis des circonstances et des événemens qui portent votre roi à la guerre. Je croyais avoir gagné votre estime dans les relations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, et il m'est douloureux de voir que je me suis trompé. Je ne m'effraie pas de vos menaces peu genereuses. Vous pouvez attaquer la place qui m'est confiée; mes camerades et moi nous la defendrons jusqu'à la derniere extremité.

Agréez, etc.

Le general gouverneur de Stettin en état de Siège

signé, Dufresse.

A M. le general Baron Dufresse

Monsieur le général

Les rejouissances d'hier étaient motivées par la prise de Czenstochau, Thorn et Spandau, et par la victoire remportée près de Pegau sur l'armée française. Vu ces événemens, je crois pouvoir vous offrir une capitulation. Ce n'est pas un défi que je vous donne, M. le général, au contraire je rends toute la justice à la valeur à l'intelligence et aux moyens que vous employez pour la defense de Stettin, mais je n'ignore pas, d'un autre côté, les ressources qui restent à votre disposition. Il me semble qu'il est autant de votre devoir de songer à la conservation des braves troupes que vous commandez, qu'il est du mien de sauver au roi mon maitre une ville sur laquelle les horreurs de la guerre ont déjà attiré tant de calamités.

Veuillez peser toutes ces considerations, M. le général, et vous persuader que dans ce moment je ferai tout ce qui depend de moi pour vous prouver la consideration très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc etc

Signé, le comte de Tauentzien lieutenant general et gouverneur general au camp devant Stettin le 10 mai 1813.

Réponse du général Dufresse à M. le général Comte de Tauenzien commandant en chef le camp devant Stettin.

Monsieur le comte

Un officier général à qui son souverain a confié une place de guerre, s'il ne la défend pas à outrance peut compromettre le salut de l'armée, l'honneur de ses armes et la gloire de son pays. Toute capitulation d'une telle place assiégée ou bloquée, ne peut avoir lieu que lorsque les vivres et les munitions sont entièrement épuisés, ou si la garnison a soutenu un assaut à l'enceinte de sa place, sans pouvoir en soutenir un second, enfin si le général gouverneur a satisfait à toutes les obligations qu'un homme d'honneur se doit à lui-même.

Voilà ma réponse, M. le comte, et je suis persuadé qu'elle ne peut affaiblir l'estime et la considération dont vous m'honorez.

Recevez, M. le comte, l'assurance de

le général gouverneur de Stettin en état de siège,

Signé Dufresse

A Monsieur le général Dufresse

La place de Stettin étant en état de siège, toute communication doit être rompue. Si les plus grands abus se sont commis jusqu'ici relativement à la sortie des habitans, j'ai l'honneur de vous prévenir, M. le général, que les ordres les plus exacts et sévères sont donnés pour ne faire passer personne par la chaine de nos avant postes. Vous voudrez bien donner les votres en conséquence.

Au camp devant Stettin, le 1er juin 1813

Signé, le comte Tauenzien, lieutenant général et gouverneur général.

Réponse de M. le général Dufresse à M. le comte de Tauenzien, lieutenant général, commandant le camp devant Stettin.

La place de Stettin est bien en état de siège, mais cela ne me défend pas de laisser aux habitans de la ville qui n'ont plus de provisions, la possibilité de sortir pour aller chercher une terre hospitalière; refuser à leur passage à ces malheureux dévorés de besoin, n'est pas un trait d'humanité à citer de la part de militaires de la même nation.

des ordres mieux reflechis sont donnés à cet égard: les votres seront ce que vous voudrez; cela ne me regarde pas, l'extreme malheur de vos conscrits ne retombera pas sur moi.

Stettin, le 2 juin 1813.

le général gouverneur de Stettin en état de Siege

Dufresse

Frankfurt le 25 juin.

Der Prinz Friedrich Wallerstein von Dürrstein, Commandant des 2ten Bataillons der Königl. Bayerischen Infanterie, ist den 31 Mai zu Vöglitz an den Folgen einer Schusswunde gestorben.

S. M. l'empereur a reçu les nouvelles suivantes, au 25 juin.

Le 24 l'Empereur a dîné chez le roi de Saxe. Le soir, la comédie française a donné sur le théâtre de la cour une représentation d'une pièce de Molière, à laquelle LL. MM. ont assisté. Le roi de Westphalie est venu à Dresde, voir l'Empereur. Le 25, l'Empereur a parcouru les différens débouchés des forêts de Dresde, et a fait une vingtaine de lieues. S. M. partie à 5 heures après midi, était de retour à 10 heures du soir. Deux ponts ont été jetés sur l'Elbe, vis-à-vis la forteresse de Königstein. Le rocher de Lilienstein qui est sur la rive droite, à une demi-portée de canon de Koenigstein, a été occupé et fortifié. Des magasins et autres établissemens militaires sont preparés dans cette interessante position. Un camp de 60000 hommes, appuyé ainsi à la forteresse de Koenigstein et pouvant manoeuvrer sur les deux rives, serait inattaquable par quelque force que ce fut. Le roi de Bavière a établi autour de Nymphenbourg, près de Munich, un camp de 23000 hommes. L'Empereur a donné au duc de Castiglione le commandement du corps de observation de Bavière. Cette armée se reunit à Wurtzbourg. Elle est composée de 6 divisions d'infanterie, et de 2 de cavalerie. Le Vicerroi réunit entre la Piave et l'Adige l'armée d'Italie, composée de 3 corps. Le Général Grenier en commande un. Le nouveau corps qui vient d'être formé à Magdebourg, sous le commandement du général Vandamme, compte déjà 40 bataillons et 80 pièces d'artillerie. Le prince d'Eckmühl est à Hambourg. Son corps a été renforcé par des troupes venant de France et de Hollande; De sorte que sur ce point, il y a plus de troupes qu'il n'y en a jamais eu. La division danoise qui est réunie au corps que commande le duc de Bellune, n'avait qu'une division pendant la campagne qui vient de finir; ce corps a été complété, et le duc de Bellune commande aujourd'hui les trois divisions.

Les circonstances étaient si urgentes au commencement de la campagne, que les bataillons d'un même régiment se trouvaient disséminés dans différens corps. Tout a été régularisé, et chaque régiment a réuni ses bataillons. Chaque jour il arrive une grande quantité de bataillons de marche qui passent l'Elbe à Magdebourg, à Wittenberg, à Torgau, à Dresde. S. M. passe tous les jours la revue de ceux qui arrivent par Dresde. Les équipages militaires de la armée ont aujourd'hui soit en caissons d'ancien modèle, soit en caissons de nouveau modèle (dit Numéro deux), soit en voiture à la comtoise, de quoi transporter des vivres pour toute la armée pour un mois. S. M. a reconnu que les voitures à la Comtoise, ainsi que les caissons d'ancien modèle, ont des inconvéniens, et elle a prescrit que désormais les équipages, au fur et à mesure des remplacemens, fassent sur le modèle des caissons N.o 2, attelés de 4 chevaux, et qui porte facilement 20 quintaux. L'armée est pourvue de moulins portatifs pesant 16 livres, et faisant chaque jour cinq quintaux de farine. On a distribué trois de ces moulins par bataillon. On travaille avec la plus grande activité à augmenter les fortifications de Glogau. on travaille également à augmenter les fortifications de Wittenberg. S. M. veut faire de cette ville une place régulière, et comme le tracé en est défectueux, elle a ordonné qu'on la fit couvrir par trois couronnes en suivant à-peu-près la méthode que le Sénateur comte Chasseloup-Laubat a mise en pratique à Alexandrie. Torgau est en bon état.

On travaille aussi avec une grande activité à fortifier Hambourg. Le général du génie Haxo s'y est rendu pour tracer la citadelle et les ouvrages à établir dans les îles pour lier Harbourg avec Hambourg. Les ingénieurs des ponts et chaussées y construisent deux ponts volans dans le même système que ceux d'Anvers; un pour la marée montante, l'autre pour la marée descendante. Une nouvelle place sur l'Elbe a été tracée par le général Haxo, du côté de Verden, à l'embouchure de la Havel. Les forts de Cuxhaven, qui étaient en état de soutenir un siège, mais qu'on avait abandonnés sans raison, et que l'ennemi avait rasés, se rétablissent. On y travaille avec activité; ce ne seront plus de simples batteries fermées mais un fort, qui, comme le fort impérial de l'Escaut, protégera l'arsenal de construction et le bassin, dont l'établissement est projeté sur l'Elbe, depuis que l'ingénieur Beaupré, qui a employé deux ans à sonder ce fleuve, a reconnu qu'il avait les mêmes propriétés que l'Escaut, et que les plus grandes escadres pouvaient y être construites et réunies dans ses rades.

La 3.e division de la jeune garde, que commande le général Labonde, officier d'un mérite consommé, est campé dans les bois en avant de Dresde, sur la rive droite de l'Elbe. La 4.e division de la jeune Garde, que commande le général Friant, débouche par Wurtzbourg. Des régimens de cette division ont déjà dépassé cette ville et se portent sur Dresde. La cavalerie de la garde compte déjà plus de 9000 chevaux. L'artillerie a déjà plus de 200 pièces de canon. L'infanterie forme 8 divisions, dont 4 de la jeune garde et une de vieille. Le 7.e corps que commande le général

Regnier, composé de la division Durutte, qui est une division française, et de deux divisions saxonnes, reçoit son complément. Ce corps est rangé en avant de Goerlitz. Toute la cavalerie légère saxonne y est réunie et va être également complettée. Le roi de Saxe porte aussi ses deux beaux régimens de cuirassiers à leur complet.

S. M. a été extrêmement satisfaite des rois et des grands ducs de la Confédération. Le roi de Wurtemberg s'est parfaitement distingué, il a fait, proportion gardée des efforts égaux à ceux de la France; et son armée, infanterie, cavalerie et artillerie a été portée au grand complet. Le prince Eugène de Hesse-Darmstadt, qui commande le contingent de Hesse-Darmstadt, s'est constamment fait distinguer dans la campagne passée et dans celle-ci par beaucoup de sang-froid et beaucoup d'intrépidité. C'est un jeune prince de espérance, que l'Empereur affectionne beaucoup. Les seuls princes de Saxe sont en arrière pour leur contingent. Non seulement la citadelle d'Erfurt est en bon état et parfaitement approvisionnée mais les fortifications de la ville ont été relevées, elles sont couvertes par des ouvrages avancés, et désormais Erfurt sera une place forte de 1re importance.

Le Congrès n'est pas encore réuni, on espère pourtant qu'il le sera sous quelques jours. Si on a perdu un mois, la faute n'en est pas à la France. L'Angleterre, qui n'a pas d'argent n'a pu en fournir avec réalisés; mais elle vient de imaginer un expédient nouveau. Un traité a été conclu entre l'Angleterre, la Russie et la Prusse, moyennant lequel il sera créé pour plusieurs centaines de millions d'un nouveau papier garanti par les trois puissances. C'est sur cette ressource que l'on compte pour faire face aux frais de la guerre. Dans les articles séparés, l'Angleterre garantit le tiers de ces papiers, de sorte qu'en réalité c'est une nouvelle dette ajoutée à la dette anglaise. Il reste à savoir dans quel pays on émettra ce nouveau papier. Lorsque cette idée lumineuse a été conçue, on espérait probablement que cette émission aurait lieu aux dépens de la Confédération du Rhin et même de la France notamment dans la Hollande, dans la Belgique et dans les Dép. du Rhin. Cependant le traité n'en a pas moins été ratifié depuis l'armistice. La Russie fait la dépense de son armée avec du papier que les habitans de la Prusse sont obligés de recevoir, la Prusse elle-même fait son service avec du papier; l'Angleterre aussi a son papier: il paraît que chacun de ces papiers isolé n'a plus le crédit suffisant, puisque ces puissances prennent le parti d'en créer un en commun. C'est aux négocians et aux banquiers à nous faire connaître s'il faut multiplier le crédit du nouveau papier par le crédit des trois puissances, ou bien si ce crédit doit être le quotient. La Suède seule paraît avoir reçu de l'argent de l'Angleterre: à-peu-près 5 à 600 mille liv. Sterl.

La garnison de Modlin est en bon état. Les fortifications sont augmentées. On déchiffrait au quartier-général les rapports des gouverneurs de Modlin et de Zamosc. Les garnisons de ces deux places sont restées maîtresses du pays à une lieue autour d'elles, les troupes qui les bloquaient n'étant que des milices mal armées et mal équipées. L'Empereur a pris

 à sa solde l'armée du prince Poniatowski, et lui a donné une nouvelle organisation. Des ateliers sont établis pour fournir à ses besoins. Avant 20 jours elle sera équipée à neuf, et remise en bon état. Quelque brillante que soit cette situation, et quoique S. M. ait réellement plus de puissance militaire que jamais, elle n'en désire la paix qu'avec plus d'ardeur. L'administration a fait acheter une grande quantité de riz, afin que pendant toute la grande chaleur, cette denrée entre pour un quart dans les rations du soldat.

Sommières (Gard) le 26 juin. M. le comte Bruyère, général de division de cavalerie légère, natif de cette ville, neveu du prince de Neuchâtel et de Wagram, est mort le 6 de ce mois, à 9 heures du matin, des suites de la blessure qu'il a reçue à la bataille de Bautzen, le 21 mai dernier.

Traité de concert et de subside entre S. M. britannique et le roi de Suède, signé à Stockholm, le 3 mars 1813.

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité,

S. M. le roi du royaume-uni de la grande-Bretagne et de l'Irlande, et S. M. le roi de Suède, également animés du désir de resserrer les liens d'amitié et de bonne intelligence qui subsistent si heureusement entre eux, et pénétrés de l'urgente nécessité d'établir l'un avec l'autre, un concert intime propre à assurer le maintien et l'indépendance du Nord; et afin d'accélérer l'époque tant désirée d'une paix générale, sont convenus de pourvoir à ce double objet par le présent traité; à cet effet, ils ont choisi pour leurs plénipotentiaires; savoir: S. A. R. le prince-régent, au nom et pour S. M. le roi du royaume-uni de la grande-Bretagne et de l'Irland, l'honorable Alexandre Hope, major général des armées de S. M., et Edouard Thornton, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le roi de Suède; et S. M. le roi de Suède: Lawrens, l'un des seigneurs du royaume de Suède, ministre d'état et des affaires étrangères, chancelier de l'université de Lund, commandant des ordres du roi, chevalier de l'ordre royal de Charles XIII, grand aigle de la Légion de France, et Gustave, baron de Wetterstedt, chancelier de la cour, commandant de l'ordre de l'Etoile polaire, l'un des dix-huit de l'Académie suédoise, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, sont convenus:

Art. 1er. S. M. le roi de Suède s'engage à employer un corps d'au moins 30000 hommes dans une opération directe sur le continent, contre les ennemis communs des hautes parties contractantes. Cette armée agira de concert avec les troupes russes placées sous le commandement de S. A. le prince royal de Suède, conformément aux stipulations à cet effet, déjà existantes entre les cours de Stockholm et de Saint-Pétersbourg.

2. Lesdites cours ayant communiqué à S. M. britannique les engagemens subsistans entr'elles, et ayant formellement demandé que S. M. y accédât, S. M. le roi de Suède ayant, par les stipulations contenues au précédent article, donné une preuve du désir qui l'anime de contribuer aussi de son côté au succès de la cause commune, S. M. britannique désirant

en retour donner une preuve immédiate et non équivoque de sa résolution de joindre ses intérêts à ceux de la Suède et de la Russie, promet et s'engage par le présent traité d'accéder aux conventions déjà existantes entre ces deux puissances, en tant que S.M. britannique, non seulement n'opposera aucun obstacle à la annexation et réunion à perpétuité du royaume de Norwège, comme partie intégrante du royaume de Suède mais encore qu'elle facilitera à cet égard l'exécution des vues de S.M. le roi de Suède, soit par ses bons offices, soit en employant, s'il était nécessaire, la coopération navale, de concert avec les troupes Suédoises ou russes. Bien entendu néanmoins que l'on n'aura pas recours à la force pour effectuer la réunion de la Norwège à la Suède à moins que S.M. le roi de Danemarck n'ait préalablement refusé de se joindre à la alliance du Nord, aux conditions stipulées dans les engagemens existans entre les cours de Stockholm et de Saint-Petersbourg; et S.M. le roi de Suède s'engage d'avoir soin que cette réunion ait lieu avec tous les égards et la considération possibles pour le bonheur et la liberté du peuple de Norwège.

3 Afin de donner plus d'effet aux engagemens contractés par S.M. le roi de Suède dans le premier article du présent traité, lesquels ont pour objet des opérations directes contre les ennemis communs des deux puissances et afin de mettre S.M. Suédoise en état de commencer lesdites opérations sans perte de tems, et aussitôt que la saison le permettra, S.M. britannique s'engage à fournir à S.M. le roi de Suède (indépendamment des autres secours que les circonstances générales pourront mettre à la disposition pour le service de la campagne de la présente année, ainsi que pour l'équipement, le transport et l'entretien de ses troupes, la somme d'un million Sterl. payables de mois en mois à Londres, à l'agent qui sera autorisé par S.M. à la recevoir, de manière que le paiement de chaque mois n'excède pas la somme de 200000 l. St. jusqu'à parfait paiement du total.

4 Il est convenu entre les deux parties contractantes qu'une avance dont le montant et l'époque de paiement seront déterminés entr'elles, et laquelle sera déduite du million stipulé ci-dessus, sera faite à S.M. le roi de Suède pour la mise en campagne et pour la 1re marche des troupes. Le reste des subsides ci-dessus mentionnés, commencera à courir le jour du débarquement de la armée Suédoise, ainsi qu'il est stipulé au 1er article du présent traité.

5 Les deux puissances contractantes désirant une garantie solide et durable à leurs relations tant politiques que commerciales, S.M. britannique animée du désir de donner à son allié des preuves évidentes de sa sincère amitié, consent à céder à S.M. le roi de Suède et à ses successeurs à la couronne de Suède, dans l'ordre de succession établi par S.M. et les états-généraux de son royaume, sous la date du 26 septembre 1810, la possession de la Guadeloupe aux Indes occidentales, et de transférer à S.M. Suédoise tous les droits de S.M. britannique sur cette

île ; en tout que ladite Majesté les possède actuellement. Cette colonie sera remise aux commissaires de S.M. le roi de Suède dans le cours du mois d'août de la présente année, ou trois mois après le débarquement des troupes sur le continent. Le tout devant avoir lieu conformément aux conditions convenues entre les deux hautes parties contractantes dans le article séparé annexé au présent traité.

6 Comme une conséquence réciproque de ce qui a été stipulé dans l'article précédent, S.M. le roi de Suède s'engage à accorder pendant l'espace de 20 ans, à dater de l'échange des ratifications du présent traité, aux sujets de S.M. britannique, le droit d'entrepôt dans les ports de Gothenbourg, de Carlskam, et de Stralsund, lorsque cette dernière place sera rentrée sous la domination suédoise, pour toutes les productions et marchandises, soit de la grande-Bretagne, soit de les colonies, chargées à bord de navires anglais ou suédois ; lesdits objets soit qu'ils soient de nature à être introduits en Suède en payant les droits, soit que leur introduction soit prohibée, paieront sans déduction, comme droit d'entrepôt, un pour cent de la valeur à leur entrée, et autant à leur sortie. Sur tout autre objet relatif à cet article, on le conformera aux règlements généraux en Suède, en traitant toujours les sujets de S.M. britannique sur le pied des nations les plus favorisées.

7 A dater du jour de la signature du présent traité, S.M. le roi du royaume uni d'Angleterre et d'Irlande, et S.M. le roi de Suède, promettent réciproquement de ne séparer leurs intérêts mutuels, et particulièrement ~~de ne séparer leurs~~ ceux de la Suède auxquels il est référé par le présent traité, dans aucune négociation quelconque, avec leurs ennemis communs.

8, Les ratifications du présent traité seront échangées à Stockholm dans l'espace de 4 semaine, ou plutôt si cela est possible.

En foi de quoi, nous soussignés, en vertu de nos pleins pouvoirs nous avons signé le présent traité, et y avons apposé le sceau de nos armes.

Fait à Stockholm le 3 mars, l'an de notre seigneur 1813

signé Alexandre Hope, le comte de Engestrom,
Edouard Thornelon, et G. baron de Wetterstedt.

Article séparé

En conséquence de la cession faite par S.M. britannique par l'art. 5 du traité signé ce jour, de l'île de la Guadeloupe, S.M. le roi de Suède s'engage

1, à remplir fidèlement et à observer les stipulations de la capitulation de ladite île, portant la date du 1 février 1810, de manière que tous les privilèges, droits, bénéfices et prérogatives confirmés par ledit acte aux habitans de cette colonie soient préservés et maintenus.

2, A prendre à cet effet avant la cession ci-dessus mentionnée, avec S.M. britannique, tous engagements qui pourront être jugés nécessaires et

à exécuter tous les actes en conséquence dudit.

3. D'accorder aux habitans de la Guadeloupe la même protection et les mêmes avantages dont jouissent les autres sujets de S.M. Suédoise, toujours conformément aux lois et aux stipulations actuellement existantes en Suède;

4. De empêcher et de prohiber à l'époque de la cession, l'introduction des esclaves d'Afrique dans ladite île, et dans les autres possessions de S.M. Suédoise aux Indes-Occidentales, et de ne pas permettre à des sujets suédois de faire le commerce des esclaves; engagement que S.M. Suédoise est d'autant plus disposée à contracter, que ce trafic n'a jamais été autorisé par elle;

5. De refuser pendant la continuation de la guerre actuelle tous bâtimens armés et corsaires appartenant aux Etats en guerre avec la Grande-Bretagne des ports et Havres de la Guadeloupe, et de ne permettre dans aucune Guerre future où la Grande-Bretagne pourra se trouver engagée, et la Suède demeurera neutre, l'entrée dans les ports de ladite colonie aux corsaires appartenans à aucun des Etats belligérans;

6. De ne pas aliéner ladite île sans le consentement de S.M. britannique;

7. D'accorder toute protection et sûreté aux sujets britanniques et à leurs propriétés, tant qu'ils veuillent quitter la colonie, ou y rester. cet article séparé aura la même force et le même effet que s'il était inséré mot à mot dans le traité signé ce jour, et sera ratifié en même-tems.

Fait à Stockholm les 3 mars 1813.

(Suivent les mêmes signatures)

Leipsick le 24 juin. On a publié ici la proclamation suivante:

» En vertu d'un ordre de M. le duc de Padoue, nous devons faire connaître au public que S.M. l'Empereur Napoléon est très-mécontent de la conduite impardonnable qu'ont tenue, lors des derniers événemens politiques, plusieurs individus de cette ville. Pour ne point exposer tous les habitans à une punition sévère pour les délits de quelques particuliers, on fait part au public des dispositions ci-dessous:

» Tous ceux qui communiqueront, de quelque manière que ce soit avec les troupes russes et prussiennes, qui favoriseront leurs entreprises ou leur donneront des renseignemens; tous ceux qui cacheront chez eux des individus faisant partie des troupes ennemies, ou des effets qui leur appartiendraient, ou qui aideraient à les cacher; tous ceux qui par des propos, des actions ou des démonstrations de quelque espèce que ce soit, se rendraient suspects d'attachement au parti ennemi, ou d'aversion pour les troupes françaises et alliées; ceux sur-tout qui par des paroles ou des actions manifesteraient des sentimens inconvenans pour un sujet saxon, particulièrement en prenant une part indirecte aux événemens militaires, en formant des attroupemens dans les rues et sur les places publiques, en s'approchant, et le pressant autour des prisonniers que l'on amène, ou même en refusant

de obeir, ou en resistant à la garde, ou de quelque autre manière que ce soit, tous ces individus seront considérés comme criminels d'Etat, arrêtés et livrés aux autorités militaires françaises, pour être punis sévèrement.

Le Conseil de Leipsick.

Proclamation.

Le maréchal de empire Augereau, duc de Castiglione, commandant en chef l'armée d'observation de Bavière, gouverneur général des grands-duchés de Francfort, Wurtzbourg, Saxe-Cobourg, Saxe Meiningen et cet.

Soldats!

Votre Empereur vient de me donner une nouvelle preuve de sa confiance en mettant sous mes ordres six divisions qui composent l'armée d'observation de Bavière. Toutes les troupes qui rejoignent cette armée, sont plus belles et plus vieilles que celles qui le sont immortalisées aux champs de Heilsberg et de Wurschen, et qui, en si peu de tems, ont su confondre les espérances fallacieuses de nos ennemis. Soldats! vous avez déjà mérité les éloges de l'Empereur dans les batailles d'Ulm, d'Austerlitz, de Jena, de Friedland, de Wagram et dans les campagnes de Espagne. J'espère que vous serez dignes de la réputation que vous vous êtes acquise.

Soldats! souvenez-vous des lauriers dont nos aigles sont couronnées. Vous avez étonné l'univers par votre valeur, faites-en l'admiration par votre discipline. Ne souillez jamais ce beau titre de Français par le pillage et la dévastation. Vous trouverez toujours en moi un chef aussi juste que sévère. Plusieurs de entre vous ne l'ignorent point. Respect à la religion, aux personnes, aux propriétés. Amour au souverain, à la patrie et la victoire couronnera nos efforts.

Du Camps sous Wurzbourg le 1er juillet 1813

Augereau, duc de Castiglione.

S. M. l'Empereur a reçu les nouvelles suivantes de l'armée.

Le comte de Metternich, ministre d'Etat et des conférences de S. M. l'Empereur d'Autriche, est arrivé à Dresde et a déjà eu plusieurs conférences avec le duc de Bassano. La Russie vient d'obtenir du roi de Prusse que le papier russe ait un cours forcé dans les Etats prussiens (on trouvera ci-après l'ordonnance qui a été publiée à ce sujet), et comme le papier prussien perd déjà 40 pour cent, cette ordonnance ne semble pas propre à relever le crédit de la Prusse. La ville de Berlin est tourmentée de toutes les manières, et chaque jour les vexations s'y font sentir davantage. Cette capitale compère déjà la situation à celle de plusieurs villes de France en 1793. S. M. l'Empereur a fait le 28 une course de 8 à 10 heures aux environs de Dresde. On a reçu des nouvelles de Modlin et de Zamosc; ces places sont dans la meilleure situation soit pour les vivres et les munitions de guerre, soit pour les fortifications.

Ordonnance concernant l'acceptation des assignations de Banque russes comme argent circulant.

Nous Frédéric Wilhelm, par la grâce de Dieu, roi de Prusse &c. Savoir faisons: la difficulté qui existe pour les paiements des dépenses de la guerre occasionnée par l'éloignement considérable des frontières et augmentée en ce moment en ce que les places les plus commerçantes de l'Allemagne sont au pouvoir de l'ennemi, nous fait un devoir, pour le salut de la cause commune et pour les contrées de nos Etats où se trouvent présentement les armées, de faciliter les paiemens pour les besoins de l'armée russe. Et comme l'acceptation du papier-monnaie d'un grand et inébranlable Empire, d'après le taux fixé en argent par le cours du change, ne présente pas les mêmes inconvéniens que le cours forcé d'un papier-monnaie suivant la valeur nominale, et que l'expérience a démontré qu'il n'en résulte aucune difficulté ni dommage dans la circulation des assignations de banque russes, dans nos provinces au delà de la Vistule, et dans le duché de Varsovie, nous ordonnons ce qui suit:

§ 1. Du jour de la publication de la présente ordonnance jusque deux mois après que les troupes russes auront quitté nos Etats, ces assignations de banque de la Russie seront ~~reçues~~ reçues comme argent comptant d'après un cours fixé de leur valeur en argent, et auront pleine circulation dans tous nos Etats comme l'argent courant de Prusse.

§ 2. Cette disposition s'applique également aux relations entre particuliers et à celles qui auraient lieu avec nos caisses.

§ 3. Cependant personne n'est obligé d'accepter des assignations de Banque lorsque des conventions auraient été faites avant la publication de la présente ordonnance, par lesquelles les paiemens seraient stipulés en telle ou telle sorte de monnaie ou moyens de paiemens. Comme aussi cette ordonnance ne s'étend pas sur les affaires du change commercial, tant pour le paiement des lettres de change acceptées, que pour les affaires d'escompte, ainsi que dans l'achat de papier sur l'étranger, où l'acceptation des assignations de Banque est laissée à la pleine volonté des particuliers.

§ 4. La valeur des assignations de Banque en raison du cours prussien sera calculée, sans petites fractions, en proportion du cours de la Bourse de St.-Pétersbourg, en y comprenant les frais de perception, de manière que leur véritable valeur en argent soit dénommée. Nous fixons provisoirement sur ce pied le cours à 284 pour 100, ou, pour une assignation de 5 roubles, un écu 6 bons gros courant comptant, et en proportion pour les assignations d'une plus forte valeur. Mais nous nous réservons de faire connaître, le 1er juillet, et ensuite le 1er de chaque mois, si le cours restera au même taux, ou si par des variations dans le cours de la Bourse de St.-Pétersbourg il sera rehaussé ou diminué.

§ 5. Ceux qui veulent retirer le montant de leurs assignations de Banque directement de la Russie et qui les envoient aux bureaux établis dans des villes frontières, doivent se conformer aux règlemens des autorités russes, dont les feuilles publiques ont donné connaissance.

§ 6 Dans le cas où on refuserait de recevoir des assignations au cours que nous avons fixé, le débiteur est autorisé de déposer juridiquement la somme proposée, aux frais et périls du créancier, de sorte que ce dépôt sera considéré comme si le paiement avait été effectué.

Fait et donné en notre quartier-général, à Neudorff près Reichenbach le 12 juin 1813.

Signé, Frédéric Wilhelm,
Signé, Hardenberg.

Kassel 25 juni durch einen Urtheilspruch gegen den Gen Lieut Christian Ernst von Benningsen, welcher seines Amtes als Maire der Kantone Gudenmühlen und Fallingbostel entsetzt und beschuldigt worden, nach Verlassung seines Postens zum Feinde übergangen zu seyn und Kriegsdienst daselbst genommen zu haben, hat das Tribunal 1ter Instanz zu Celle (Aller) die Einziehung und Sequestrirung aller beweglichen und unbeweglichen, gegenwärtigen und zukünftigen Güter des besagten Gen von Benningsen verordnet, und ihm zugleich befohlen, binnen einen Monath vor dem General Procurator des zu Hanover residirenden Spezialhofes des Allerdeg. zu erscheinen.

Paris le 30 juin.

Rapports de M. le général comte Rapp, gouverneur de Dantzick, au prince major général.

Dantzick le 20 Janvier 1813

Mon prince

Sur mon rapport du 13, j'avais informé V. A. S. que les cosaques étoient passés sur le Nehrung, et que la 34e Division commandée par le général Franceschi, était arrivée sur le territoire de Dantzick.

Le resultat d'une affaire qui a eu lieu sur la vistule, à la retraite du 10e corps sur Dantzick dans la nuit du 12 au 13, ne m'étant point encore parvenu je n'avais pu en rendre comte à V. A. je m'empresse aujourd'hui de l'informer que le général Bachelu, commandant d'arrière garde du 10e corps, ayant passé la vistule, l'ennemi parut bientôt sur l'autre rive, fit passer son avant garde et commença à canonner le village de Stüblau. Le général Bachelu fit garnir une digue qui se trouve près de ce village avec quelques compagnies d'infanterie, et plaça deux pieces de canon pour repondre à celles l'ennemi, qui se retira à la nuit au village de Palschau.

Le général Bachelu voulant degouter l'ennemi, qui le harcellait continuellement, de le suivre d'aussi près, resolut de le surprendre. Il chargea de cette expédition le chef de Bataillon Krasyn du 10e regiment d'infanterie polonais

qui remonta la Vistule, à la tête de son bataillon, à une lieue au-dessus de Fliblau, traversa la rivière sur la glace, et marcha sur Lalchau. Le premier poste ennemi fut enlevé par son avant garde, et le bataillon polonais le prévint dans le village d'où les Russes se sont sauvés dans le plus grand désordre. Leur artillerie aurait infailliblement été prise sans la rapidité avec laquelle ils se sont enfuis.

Cette expédition coûte à l'ennemi 80 hommes tués 30 blessés et 28 prisonniers dont 2 officiers et 60 chevaux. Elle fait beaucoup d'honneur au chef de Bataillon Krasyn, qui l'a conduite avec résolution et prudence. Il y avait dans Lalschau un bataillon de chasseurs environ 600 hussards de Grodno et 600 cosaques et deux pièces de canon. Les Russes se sont enfuis dans un tel désordre, qu'on aurait pu ramasser beaucoup de monde en les poursuivant, mais l'arrière garde devant quitter Gutland à cinq heures du matin, le chef de Bataillon Krasyn dut la rejoindre. Nous n'avons eu que quelques soldats blessés dans cette affaire.

Le chef de Bataillon Krasyn est un officier des plus dévoués et que plusieurs faits fort honorables rendent très recommandable. Il est membre de la légion d'honneur.

Le 13, le 10e corps arriva près de Dantzick, et plaça la droite de la 1re division à Rosenberg, sur la route de Dirschau, et la gauche de la division Heudelet à Klein-Zander.

Pendant le mouvement du maréchal duc de Tarente, le général Francheschi qui avait demeuré en position sur la Vistule avec la 32e Division, afin de protéger les habitans du territoire de Dantzick qui évacuaient dans la place les bestiaux et fourrages que je voulais soustraire à l'ennemi, reçut l'ordre de rentrer à Dantzick.

Le 12, les troupes étant restées dans la même position que la veille, l'ennemi attaqua la brigade Pachelu placée en avant de Preust, on parvint cependant à le contenir. Tout paraissait terminé, mais vers les 8 heures six pièces de canon ennemi s'avancèrent avec 1200 chevaux sur le village de Rosenberg, au fait le 1er Régiment Westphalien, le colonel de Plessen qui le commande, garda long tems sa position. L'ennemi jeta des obus, brûla le village de Rosenberg qui était derrière lui, ce qui le força de se replier sur Langenau où se trouvait le 13e régiment bavarois. Le colonel de Gutler marcha pour le soutenir, et les deux régimens réunis prirent position en avant de Langenau.

L'ennemi dépassa le village de Rosenberg, occupa les hauteurs et recommença la canonnade. Le général Bachelu fit avancer l'artillerie légère polonaise qui se plaça si près de l'ennemi qu'en moins de deux heures elle le força à la retraite.

Le 1er régiment westphalien mérite des éloges, il a effectué sa retraite du village de Rosenberg en bon ordre et a tenu avec beaucoup de fermeté dans sa seconde position. Le colonel de Plessmann sollicite une récompense pour le chef de bataillon Bauer, que M. le général de division Grandjean recommande particulièrement. Le 13e bavarois ne s'est pas démenti.

Je cite avec éloge le capitaine Ostrowski commandant la compagnie d'artillerie légère attachée à la 7e Division dont le feu bien dirigé força l'ennemi à la retraite.

La brigade Bachelu a eu, dans cette affaire huit hommes et six chevaux tués, deux officiers et 33 hommes blessés.

La perte de l'ennemi doit être plus considérable, on lui a démonté une pièce de canon.

Après l'affaire, la brigade Bachelu prit position en avant de Langueneck. Le 15, je fis rentrer la 2e brigade de la division Grandjean, commandée par le prince de Radzivill, et je resserrai la ligne de manière que la droite s'appuyait à Praust, où se trouvait le général Bachelu, et que la gauche était à Neuchenberg.

Le même soir, deux compagnies de voltigeurs, qui formaient les avant-postes du général Hulsen, commandant la 1re brigade du général Heudelet, furent attaquées sur la route de Wohlau, où elles étaient placées, par environ 100 chevaux et 150 hommes d'infanterie. Les voltigeurs tirèrent ferme, tuèrent deux cosaques et en blessèrent plusieurs. J'avais aussi fait porter de la place la 3e brigade de la division du général Heudelet, commandée par le général Gault, qui avait ordre de le porter jusqu'à Schoenbaum. J'arrêtai son mouvement et la plaçai à Neufeld, ayant un bataillon à Bohnsack pour protéger la rentrée des bestiaux et des fourrages et un bataillon de réserve à Krahau.

Le 16, à 10 heures du matin, une colonne de 600 hussards russes, protégée par 4 pièces d'artillerie et environ 400 hommes d'infanterie le montrèrent à Bohnsack, 200 hommes à cheval filant par les dunes et côtoyant la mer. M. le chef de bataillon Furlet, commandant le 4e bataillon du 19e d'infanterie légère, demeuré à Bohnsack, opéra sa retraite en bon ordre. Ce bataillon arrivé à la position de Neufeld, le général Gault fit les dispositions pour repousser l'ennemi qui avait suivi son bataillon de très près. 4 pièces qu'avait le général Gault furent mises en

batterie sur la route de Bohnsack. Le bataillon du 17e se forma aussitôt en colonnes serrées: deux autres des 4 bataillons du général Gault gravirent les dunes sous le commandement du major Schneider, officier dont on dit beaucoup de bien. Le général Gault se porta avec le bataillon du 39 qui lui restait à la hauteur de celui du 17e attaquant le village de Bohnsack de front avec son artillerie; mais le major Schneider, ayant par son mouvement audacieux debordé l'ennemi, le decida à la retraite. Les Russes furent poursuivis l'épée dans les reins jusqu'au village de Wordeln, après quoi le général Gault vint reprendre sa position à Neufehr sans être suivi par l'ennemi.

Cette affaire fait honneur aux troupes de la brigade du général Gault, qui, pour la plupart, combattaient pour la 1re fois.

Le général Gault m'a fait un rapport très avantageux sur le compte du major Desskur, du 11e régiment polonais, que j'avais placé momentanément près de lui comme connaissant bien le terrein. Cet officier supérieur est plein d'honneur, de zele, et a justifié dans toutes les circonstances les bons témoignages qu'il a reçus de plusieurs généraux français.

Le général Gault nommé également M... lieutenant au 9e régiment de lanciers polonais, qui commandait près de lui un détachement de 30 hommes de son régiment. Il cite enfin honorablement M. le capitaine Marmer, son aide-de-camp.

Le général Gault a eu plusieurs tués et 20 blessés dans cette affaire, dans le nombre des premiers, un capitaine du 17e léger; et parmi les autres, deux officiers du 6e léger.

Le même jour, je crus encore devoir resserrer la ligne, et la porter à cet effet en arriere; la droite fut placée à Saint-Albrecht, et la gauche à Reichenberg, se liant par des postes avec Neufehr, où était le général Gault.

Le 17, les troupes garderent la même position; une reconnaissance, composée de 50 voltigeurs du 14e, a poussé vivement un parti de 100 casaques, et la forcé d'abandonner un troupeau qu'il avait enlevé dans les fermes voisines. Cet engagement a eu lieu près de Gottswalde.

Le 18, je me suis déterminé à faire rentrer la division dans la place et dans ses forts extérieurs, occupant seulement les avenues par une chaîne de postes plus ou moins forts. J'ai cru devoir céder aux observations des généraux de division qui m'ont représenté la necessité de soustraire à la rigueur du froid excessif qui se fait de nouveau sentir depuis quelques jours, les troupes qui ont souffert de grandes fatigues et des privations. Au moyen de mes nouvelles dispositions, je n'ai que huit bataillons hors de la place, et les hommes se reposent ainsi tour-à-tour, ne souffrant pas autant de l'apreté de ce climat redoutable.

Le général commandant en chef le 10e corps de la grande armée.

Signé comte Rapp

Dantzick 29 janvier 1813

Mon prince,

V. A. S. n'ignore pas que Dantzick est bloqué par les Russes: elle connait donc d'avance les raisons du retard que j'ai été forcé d'apporter à lui rendre compte de la position de l'ennemi, et des préparatifs que j'ai faits pour m'opposer aux préparatifs qu'il semblait méditer.

L'exprès que j'envoie ne pouvant se charger de un paquet volumineux, j'ai du resserrer ce rapport; mais je me propose d'en adresser bientôt un plus détaillé à V. A.

V. A. est déjà informée que M. le maréchal duc de Tarente m'a remis le 13 de ce mois, le commandement du 10e corps.

Le même jour, ces troupes furent établies de manière à couvrir Dantzick la droite à Rosenberg sur la route de Dirschau, et la gauche à Klemundi. La nuit précédente, le général Bachelu avait surpris l'ennemi à Salsdau et lui avait tué 150 hommes, en avait blessé environ 200, et pris 24, dont 2 officiers; 60 chevaux sont aussi tombés en notre pouvoir: nous n'avons eu que quelques blessés, et pas un homme de tué dans cette affaire.

Le 14, l'ennemi a attaqué le général Bachelu à Rosenberg, qu'il a battu. Le général s'est retiré à Langenau après avoir fait éprouver à l'ennemi une perte assez considérable. Le 1er régiment westphalien s'est distingué dans cette affaire. La retraite du général Bachelu était d'ailleurs une suite des ordres que j'avais donnés afin de resserrer la ligne. Je fis en conséquence rentrer, le 15 à Dantzick, la brigade du général Radivilh. Le général Bachelu revint à Praust, et la gauche du général Heudelet fut placée à Reichenberg.

Le lendemain une colonne russe de infanterie, cavalerie, et artillerie s'est avancée jusqu'à Bontsack dans le Kegrung. Le général Gault l'a attaquée vivement et l'a forcée à la retraite.

Cependant le froid qui depuis le 13, continuait toujours avec une rigueur dangereuse pour la santé des soldats, me détermina encore à rapprocher les troupes de Dantzick. Je renvoyai en conséquence la brigade de Radivilh à Saint. Albrecht, et je fis rentrer dans la place celle du général Bachelu.

Plusieurs petites affaires eurent lieu les 16 et 17 entre différentes compagnies de voltigeurs et des cosaques, qui virent bientôt qu'ils n'obtiendraient pas le moindre avantage sur notre infanterie.

Le 18, le froid ayant encore augmenté, le thermomètre étant descendu à 18 degrés, je me décidai, sur les observations des généraux de division, à faire rentrer les troupes dans la place; j'établis donc une chaîne de postes à environ une lieue à l'entour, et les divisions vinrent occuper Dantzick et ses forts extérieurs.

Le même jour, j'ai été informé, que deux bataillons de la 30e division, qui avaient été retenus à Spandau, devaient arriver à Dantzick le 20. Je pris le parti d'envoyer sur-le-champ une brigade avec du canon au-devant d'eux: j'en fis en conséquence donner l'ordre au général Gault de se porter vers Neustadt, ce qui fut exécuté; j'étais cependant inquiet de

quatre compagnies d'infanterie napolitaine, qui étaient allées à Stetler conduire des prisonniers de guerre, et dont le retour me paraissait nécessiter une nouvelle sortie que je comptais ordonner quelques jours plus tard: mais je fus agréablement surpris, lorsque j'appris que ces quatre compagnies avaient rejoint les deux bataillons, et qu'elles avaient franchi jusqu'à ~~des~~ six étapes en deux jours, pour trouver l'occasion de se mesurer avec l'ennemi. Que ne ferait-on pas avec des troupes animées d'un pareil esprit?

Plusieurs rapports m'ont annoncé que l'ennemi supposait que l'état de congélation des eaux de la fortification, lui permettrait d'attaquer Dantzick de vive force, et qu'il avait même commencé des échelles pour tenter l'escalade. V. a. pense bien que je ne m'inquiétais guères de ces projets.

Le 25 un paysan a apporté une lettre au président du Sénat, adressée aux magistrats de Dantzick par le général Platow, et accompagnée d'une proclamation de cet hettmann des cosaques aux habitans; j'ai cru devoir me charger d'y répondre, et j'ai fait insérer à cet effet les deux notes contenues dans la gazette dont je joint ici une exemplaire.

Cette proclamation a donné aux habitans la mesure de l'impuissance de l'ennemi, et cette fanfaronnade par laquelle on voulait les épouvanter, n'a produit d'autre effet que de les égayer sur le compte de M. Platow, qui voudrait faire croire que Dantzick est aussi facile à prendre que des équipages abandonnés.

D'après les derniers rapports que j'ai de la position de l'ennemi et de sa force, il ne semble pas qu'il soit en état de songer à la moindre entreprise contre nous. Il paraît que le corps de M. de Wittgenstein est le seul qui se trouve aux environs de Dantzick: V. a. en connait la force, les cosaques occupent le pays compris entre la route de Dirschau: il y en a également dans le Werder de Dantzick. Les avant-postes de l'ennemi sont près des miens: je les fais pousser presque tous les jours, et ils disparaissent à l'instant.

J'ai fait sortir ~~aux~~ aujourd'hui quatre bataillons avec de la cavalerie et de l'artillerie sous les ordres du général Grandjean. Les russes ont été délogés à l'instant de leur position, et l'on a pris quelques cosaques et baskirs. Les troupes montrent beaucoup d'ardeur dans tous ces petits engagemens, et j'ai en général à me louer du corps d'armée destiné à la défense de Dantzick.

Nos forts extérieurs ont pris l'aspect le plus imposant: le génie perfectionne continuellement ce qui était encore imparfait: nos fronts sont hérissés d'une artillerie formidable: des officiers de mérite commandent dans chacun des forts extérieurs: la garnison sera sous peu de jours parfaitement habillée. Les hôpitaux s'organisent: le soldat ~~se~~ est bien logé, bien nourri, exactement payé; enfin, monseigneur, tout ici à l'appareil de l'ordre, de la force et de la résolution la plus prononcée.

Le froid qui a déterminé la rentrée des troupes n'a pas encore cessé : le thermomètre est encore descendu aujourd'hui à 14 degrés : je ne vous donne encore beaucoup aujourd'hui du petit que j'ai pris ; déjà dois ajouter qu'il était tems ; car un grand nombre de soldats tombèrent malades, et nos hôpitaux en sont encombrés.

Je ne dois pas terminer ce rapport sans rendre compte à V. A. I. de l'excellent esprit dont la 4e division est animée : cette division est l'aine de la garnison ; elle électrise les autres troupes que le froid engourdit encore. ce bel ordre est l'ouvrage du général Grandjean, officier général très recommandable à plus de un titre. je crois devoir signaler encore à V. A. le général Bachelu qui a rendu de véritables services dans cette campagne et dont on peut en attendre d'autres chaque fois qu'on lui donnera l'occasion de se distinguer.

Je suis &c

le général de division commandant en chef le 1er corps de la grande armée.

Hyre Rapp.

Dantzick le 15 février 1813

Depuis le 27 du mois dernier, jour où j'ai dressé mon dernier rapport à V. A. plusieurs engagements avec l'ennemi ont eu lieu ; dans le 1er, nos troupes, commandées par le lieutenant-général Détrés, se sont portées sur le village de Striess, en avant de Langfuhr, afin de reconnaître la position de l'ennemi qu'on avait assuré s'être renforcé sur ce point.

Le général Détrés avait avec lui un bataillon français de la 3e division deux bataillons napolitains et un bataillon Westphalien ; il avait encore à la disposition un régiment de 4 escadrons de cavalerie. nos tirailleurs débouchèrent bientôt sur l'ennemi, et le chassèrent des positions où nous le trouvâmes. On lui tua et blessa plusieurs cosaques. Lorsque le lieutenant-général se fut assuré de ce qu'il devait voir, il ordonna la retraite ; les cosaques, au nombre de 1500, reprirent alors l'offensive, et ce ne fut qu'en opposant successivement des échelons qu'on parvint à les contenir. cette retraite ne se fit pas cependant sans quelque perte de notre part. Les chasseurs du régiment de marche ont fait une belle charge sous les ordres du colonel Farine, et ont pris un sous-officier de cosaques ; ils en ont sabré bon nombre, et n'ont perdu que deux chevaux et un chasseur. un brigadier a été blessé.

Le neuf, à 3 heures du soir, 6 à 700 cosaques se présentèrent en même tems sur toutes les avenues de Langfuhr, où un bataillon napolitain avait pris position. ces cosaques étaient suivis de 5 à 600 hommes d'infanterie, qui cherchèrent à entourer le avant-poste de ce bataillon ; mais aussitôt se retirèrent, abandonnant une vingtaine de sous-officiers et soldats des 5e et 6e régiments napolitains, qui se défendirent vigoureusement dans une maison, et tuèrent ou blessèrent plus de 40 hommes à l'ennemi, après quoi ils furent forcés de se rendre, et ce reste du bataillon se retira à son chemin de l'allée de Langfuhr.

Le 9, je laissai l'ennemi établi dans la position de Langfuhr, bien résolu de l'en chasser le 6, et de la enlever, s'il était possible. je chargeai le général de division Grandjean, de cette expédition, ayant sous les ordres les généraux Bachelu et Maston, ainsi que le général Lavaignac, le 1er marcha avec 4 bataillons et deux pièces sur Schidlitz ; le second se porta sur Neu-Schottland avec 4 autres bataillons et deux pièces, et le général Grandjean prit sa direction sur Langfuhr ; le général Lavaignac fit son mouvement par Schelmuhl, pour le porter en avant sur la route de Neuschottland

Le Général Bachelu chassa d'abord l'ennemi de Pitzkendorf, lui fit une
vingtaine de prisonniers, et en tua autant, tandis que le Général Grandjean délogea
l'ennemi de Langfuhr. Les autres têtes de colonnes arrivèrent à hauteur du
Général Grandjean et marchèrent pour le former dans la plaine au-delà de
Stolz. L'ennemi présenta une ligne de tirailleurs d'infanterie soutenue par
un bon nombre de Cosaques devant la gauche, une autre ligne de tirailleurs
de cavalerie soutenue par trois escadrons vis-à-vis la droite. Cette
cavalerie essaya plusieurs charges, mais elle fut repoussée par les nôtres devant
cette 1re ligne. L'ennemi montra deux colonnes d'infanterie et quelques
échelons plus loin encore. La canonnade s'engagea bientôt par 4 pièces de
la 4e division; nos boulets ouvrirent plusieurs fois les escadrons ennemis;
les Russes répondirent avec 3 pièces qui ne firent aucun mal.

Pendant cet engagement, le Général Bachelu continuait son mouvement
de Pitzkendorf sur Silberhammer et rejoignit le Général Grandjean au
moment qu'il rentrait dans Langfuhr.

Les troupes étaient déjà rentrées à l'exception de la colonne du Général
Hutson, dont la gauche se trouvait encore près de Neu-Schottland: un bataillon
de Napolitains, qui devait rester à Langfuhr, était occupé à placer les postes,
lorsque tout-à-coup 600 hommes d'infanterie, précédés de Cosaques, débouchèrent
de Langfuhr. Le Général Hutson, informé à temps du mouvement de l'ennemi
fit porter sur lui un bataillon polonais, qui n'était point de la colonne. Le
chef de bataillon Szembeck du 11e régiment polonais, le mit à la tête et le
porta à la course sur l'ennemi, le chargea à la baïonnette, le culbuta
dans les rues de Langfuhr où il laissa beaucoup de morts. Il prit ensuite
position avec son bataillon sur une hauteur près de la route, d'où il tua
beaucoup de hommes et de chevaux à la cavalerie qui protégeait la
fuite de l'infanterie. Le commandant Szembeck fit 18 prisonniers
et n'eut que deux hommes blessés.

Le Général Grandjean se loue particulièrement du chef de bataillon
Szembeck officier des plus distingués et de M. Sieberg, lieutenant
des voltigeurs au même bataillon.

Le Général Grandjean a témoigné beaucoup de contentement de la
vigueur avec laquelle les dragons, chasseurs et hussards ont chassé l'ennemi
qui a eu trois officiers, plusieurs hommes et plusieurs chevaux tués et pris.
Nous avons perdu un dragon, trois autres ont été blessés. Un officier
a reçu un coup de lance.

Le 9e de lanciers polonais, qui était avec le Général Bachelu,
s'est parfaitement montré. Il a pris 6 cosaques, en a tué 8 et blessé
un bon nombre. Il y a eu 4 hommes blessés.

Depuis cette affaire l'ennemi n'est pas revenu. Quelques patrouilles
se sont montrées sur différents points; mais elles n'ont pas osé s'approcher.

L'ennemi regarde continuellement des bruits qu'il tâche de rendre
inquiétants. J'ai commencé par une proclamation et une lettre au président du Sénat.
J'ai fait sur le champ insérer ces pièces dans la Gazette en les accompagnant de
notes qui m'ont semblé nécessaires pour faire voir à M. de Platow combien
ces fanfaronnades me paraissaient déplacées. J'ai fait également insérer
quelques notes dans d'autres numéros des Gazettes subséquentes afin de faire
apprécier à leur juste valeur les opérations de l'ennemi, et c'est dans la même
intention que j'ai fait rapporter à M. Diebitsch par mon chef d'état-major.

106 Je ne sais trop que penser de ce que M. Diebitsch appelle la réunion de la Prusse à la Russie. Il paraît certain que le ministre Stein est à Konigsberg et qu'il cherche à soulever toute la vieille Prusse contre nous. J'ai la certitude que des officiers en uniformes russes sont devant Dantzick; je connais même personnellement deux officiers qui se trouvent parmi ceux-ci.

Le service se fait très-bien aux avant-postes; nos jeunes soldats courent avec assurance sur les Russes. Il est fâcheux que le froid humide, qui a succédé aux fortes gelées, les jette dans un état habituel de catarrhe, dont la présence de l'ennemi peut seule les tirer momentanément. La 34e division, composée en partie de régiments prussiens de la Confédération, a beaucoup à souffrir aussi de l'influence meurtrière du climat. La 33e division, venue de Naples sur les bords de la Baltique, montre beaucoup de zèle; mais au milieu de ces troupes, la 4e division se distingue par la discipline, la belle tenue et la vigueur des hommes qui la composent. Les Westphaliens et les Bavarois ne le cèdent point aux Polonais en courage et en fidélité, et malgré toutes les menées de l'ennemi pour débaucher quelques uns de ces derniers, je n'ai pas à regretter la perte de un seul de ceux-ci; je regarde cette division comme ma réserve, et je la ménage à cette fin.

J'ai aujourd'hui trois escadres que le corps de Tschitchagoff devait partir d'Elbing pour le joindre à ceux de Wittgenstein et Platow, et se rendre à Dantzick. Il paraît que ces trois généraux devaient le concerter pour tenter une attaque de vive force sur nous du côté de l'inondation et de la Motlau. L'Empereur Alexandre en avait donné l'ordre, et déjà des officiers d'état-major étaient de Elbing, lorsqu'un contre-ordre arriva, et que l'amiral Tschitchagoff reçut l'ordre de le rendre à Landsberg dans la vieille Prusse. Il semble que c'était pour cette expédition qu'on avait fait dans le Werder et dans le Werder de Dantzick une réquisition de dix mille échelles et 6 mille lits de plumes.

Le prince Repnin m'a écrit plusieurs fois; on a reçu les officiers aux dernières vedettes. Je n'ai pas reçu ces parlementaires, et j'ai fait dire à leurs généraux que je ne communiquerais avec eux qu'à coups de canon. Les otages que nous avons pris dans les dernières affaires, disent que beaucoup de ces gens sont retournés dans leurs foyers, surtout ceux qui ont de l'argent. Il y a des pulks réduits à 200 et même à 60 hommes.

Je ne puis rendre un compte positif à V.A. du nombre des troupes russes qui nous entourent, long tems elles n'ont été composées que de cosaques; depuis quelques jours il arrive de l'infanterie et quelques pièces dont le nombre paraît s'augmenter journellement.

Le Général de division, commandant en chef le 10e corps de la grande armée. Signé. Comte Rapp.

Dantzick le 10 mars 1813

Rapport.

Le 2 de ce mois, je fus prévenu par un de mes espions et par un latare déserteur, que l'ennemi devait nous attaquer le 4 sur toute la ligne avec toutes les forces; je fis renforcer par le 1er régiment Westphalien les postes de Langfuhr, Neuschottland et Stolzenberg, sur lesquels je supposais que l'ennemi ferait les plus grands efforts, et je fis prévenir par tout, qu'on fut sur ses gardes. Je donnai

l'ordre aux postes de Schidlitz, Stolzenberg, Ohra et Stadtgebieth, composés de detachemens des troupes de la 34e division, aux ordres du général Franceschi, et de un bataillon de la division du général Heudelet, de se replier sous le canon de la place, s'ils étaient attaqués par des forces supérieures. Quant au poste de Langfuhr, composé du 1er régiment Westphalien et d'un bataillon français de la division Heudelet, je lui donnai l'ordre de se replier sous la protection de deux maisons qui se trouvent à droite et à gauche en tête du village, et que j'ai fait convertir en blockhaus; ces maisons étaient d'ailleurs occupées par un nombre suffisant de défenseurs; ces troupes devaient tenir jusqu'à ce qu'elles eussent reçu des renforts de Celler Englen et de la poste d'Oliva, où j'avais fait placer depuis quelque tems deux bataillons napolitains avec 4 pièces de canon.

La journée du 4 se passa très tranquillement: mais le 5 au matin, à 5 heures l'ennemi attaqua toute maligne avec la plus grande impétuosité et avec des cris épouvantables; les postes se replièrent avec le plus grand ordre et sang-froid sur leurs réserves, en faisant un feu vigoureux sur l'ennemi; le canon d'alarme des remparts de la place annonça une attaque générale de la part de l'ennemi; je me rendis d'abord avec le général de division Grandjean à Langfuhr, après avoir donné les ordres nécessaires à toutes les troupes qui devaient sortir de la place. En arrivant dans l'allée de Langfuhr, j'entendis battre la charge aux troupes qui composent ce poste, le chef de bataillon Bauer commandant le 1er régiment Westphalien, ainsi que M. le chef de bataillon Clamont commandant les bataillons des 21 et 28 léger, après avoir rallié leurs soldats sous le feu des Blockhaus, se mirent à la tête de leurs troupes sans attendre la réserve et chargèrent comme des furieux à la bayonnette, une colonne de 3000 Russes ivres et 500 hommes de cavalerie, qui étaient entrés dans les rues de Langfuhr; ils renversèrent la tête de la colonne ennemie, la mirent en déroute et la ramenèrent jusqu'à l'autre côté du village de Stries, attenant à celui de Langfuhr, et en firent un grand carnage. Cette action fait le plus grand honneur au régiment Westphalien, commandé ce jour là par le chef de bataillon Bauer, officier très distingué, qui a déjà fait ses preuves en Espagne et à la retraite du 10e corps, ainsi qu'aux deux bataillons français.

L'ennemi étonné d'une pareille réception eut beaucoup de peine à se rallier; j'arrivai en ce moment suivi du septième Napolitain, d'un bataillon de la division Heudelet, d'un bataillon polonois, ainsi que de six pièces d'artillerie conduites par le général Lépin; je fis des dispositions pour empêcher l'ennemi de revenir dans Langhfuhr & Neuschottland, que j'avois fait réoccuper par les mêmes postes qui s'étoient d'abord repliés; il fit plusieurs efforts pour y rentrer, mais ils furent inutiles.

Je laissai le commandement de cette partie de la ligne au général de division Heudelet qui chassa l'ennemi jusqu'à la forêt d'Oliva; il se loue beaucoup à cette occasion du général de Brigade Breissund.

A la même heure où l'ennemi étoit entré à Langfuhr, il pénétroit également dans Ohra, Stadtgebieth, Stolzenberg & Schidlitz; le général Franceschi avec des troupes de sa division, contint l'Ennemi en avant de Schottland en cédant du terrein, ainsi que je le lui avois ordonné, jusqu'à ce que le 13me régiment bavarois, que j'envoyai pour le renforcer, se porta aux premières maisons de ce faubourg. Je donnai l'ordre au général Grandjean qui se trouvoit sur ce point, & au général

Franceschi, de contenir les efforts de l'ennemi. Plusieurs charges se firent contre lui à la bayonnette avec beaucoup de valeur.

Dans cette attaque, les généraux Grandjean & Franceschi se sont distingués par le sang froid & le courage le plus soutenu.

Cependant, vers les 10 heures, l'ennemi, après avoir été long-tems arrêté vers Stolzenberg par le chef de bataillon Clement, du 94e regiment de ligne, de la division Heudelet, qui avoit manoeuvré avec habilité, arriva en si grand nombre, quoiqu'il eut été repoussé trois fois, qu'il debouchait par Stolzenberg & aurait mis le général Franceschi dans une position très difficile; je fis donner l'ordre sur-le-champ au 6e regiment napolitain, qui se trouvoit en reserve d'aller occuper un plateau dont la possession assuroit la position du général Franceschi; le lieutenant-général Detrès, suivi de son état-major, conduisit lui même le 6e regiment de sa division & enleva le plateau au pas de charge; les russes firent tous leurs efforts pour déloger ce regiment, mais un bataillon du 4e regiment d'Infanterie legère, commandé par le chef de bataillon Couder, soutint le 6e regiment Napolitain, & conserva la position jusqu'au soir. Le général Detrès eut deux chevaux tués sous lui dans cette circonstance; plusieurs officiers de son état major furent blessés ou eurent des chevaux tués sous eux; le colonnel Degeunara commandant le 6e regiment napolitain, eut ses habits criblés de balles; le capitaine Zeno, adjoint à l'état major, eut une jambe cassée d'un coup de feu.

Le général de division Grandjean eut deux chevaux blessés sous lui; le général Gault qui avoit ammené sur ce point le bataillon du 4e leger avec celui du 17 de la même arme, demeura sous le Bischofsberg avec ce dernier bataillon, dont le chef M. Fourlet, fut blessé en position. Le général Gault se loue beaucoup de M. Milcent, capitaine de voltigeurs au 4e d'Infanterie legère, qui a été blessé grièvement.

Pendant que tout cela se passoit, le général Bachelu était sorti d'après mes ordres par la porte Neugurten avec deux bataillons du 11e, un du 10e polonais, & un du 14 de ligne de la division Heudelet, pour aller attaquer l'ennemi à revers par les hauteurs à droite de Schidlitz. Ce mouvement eut le succès le plus complet. L'ennemi chargé sur tous les points fut obligé de se retirer en désordre sur les hauteurs de Pitzkendorff, en laissant beaucoup de morts & de blessés. Un bataillon du 11e regiment polonais, commandé par M. Szembek s'est particulièrement distingué. Le chef de bataillon a été blessé. Les voltigeurs de ce bataillon, parmi lesquels se trouvoit le Sr Hutuil, fourrier des voltigeurs du 14 regiment de ligne & 30 dragons, s'emparèrent d'un obusier à col d'un général russe, qui fit de vains efforts pour amener les siens à défendre cette pièce.

Les premiers qui y sont arrivés sont M. Vanus sous lieutenant & Duntresol, maréchal des logis au 14 regiment des dragons; Hatuil, fourrier au 14 de ligne, & plusieurs voltigeurs polonais, dont je n'ai pas encore les noms.

L'ennemi se maintenoit encore à Ohra, Schottland & devant les généraux Grandjean & Franceschi, qui le contenoient. Il étoit trois heures après midi; j'ordonnai au général Bachelu de se porter vers la pointe d'Ohra, pour tourner l'ennemi qui occupait Schottland & Ohra avec 8000 hommes, pendant qu'une fausse attaque seroit dirigée par la tête du faubourg de Schottland, en laissant le colonnel Kaminski commandant le 10 regiment polonais, avec un bataillon & quatre canons en face de Pitzkendorff, & le général Gault avec le 13e regiment bavarois & quatre canons devant Wonnenberg, pour masquer son mouvement, & tenir en échec les deux lignes russes qui s'étoient formées sur ces deux points il se porta ensuite avec un bataillon du 5e, un bataillon du 10e & un du 11e polonais, un autre du 4e leger; 150 chevaux de la cavallerie, commandée par le général Cavaignac & la batterie legère de la division Grandjean sur le point que je lui avois indiqué. Le signal d'attaque étant donné, nos troupes se precipitèrent avec fureur & en criant vive l'Empereur, sur les colonnes ennemies, les mirent dans une déroute complette; tout ce qui voulut resister fut tué à coups de bayonnette; les rues de Schottland Ohra & Stadgebiet furent jonchées de cadavres russes.

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine & en employant des moyens violens, que je pus arrêter l'ardeur de nos troupes, qui étoient déjà aux postes qu'occupoit l'ennemi avant l'attaque. Quatre cent quatre-vingts prisonniers & huit officiers tombèrent en notre pouvoir sur ce point. Parmi ces prisonniers il y a beaucoup de sous officiers & grénadiers décorés; un bon nombre d'eux fait partie de quatre regimens qui ont quitté le corps de ~~Tch~~ Tschitt-schakow après le combat désastreux qu'ils essuyèrent dans la forêt de la Berezina; ils m'ont assuré que leurs quatre regimens étoient reduits à peu de chose.

On doit une partie des succès de cette journée au général Bachelu, qui exécuta les mouvemens ordonnés avec beaucoup de precision & de valeur.

Les bavarois & les polonais ont soutenu dans cette journée leur belle reputation militaire. Les français se sont battus comme les vieux soldats de Smolensk & Mojaisk. les Napolitains ont rivalisé de courage & de bravoure avec toutes les autres troupes. Le général Devilliers qui commandoit les troupes de la Confédération a été blessé, ainsi que le Colonnel d'Egloffstein & le major Horadam des troupes de Franckfort en combattant vaillamment. Les cuirassiers dragons & les lanciers polonais conduits par le général Cavaignac & le colonnel Farine, ont constamment montré le courage & le sang froid qu'une telle operation exigeoit. Le general Cavaignac se loue beaucoup du chef d'escadron Taffin, commandant le 2e regiment provisoire de dragons, & de M. Dolfus capitaine adjoint à l'état major.

L'ennemi n'avoit point negligé de comprendre dans son attaque générales, les postes placés en avant de Neufahrwasser & Fournes par le 5e regiment napolitain, tous ces petits postes attaqués à-la-fois, divisés & coupés par une nuée de cosaques ont tenu fermes jusqu'au moment où ils ont été dégagés par une sortie faite de Neufahrwasser par M. le major Lanongarede avec le restant du 5e regiment napolitain, commandé par le capitaine Podesta & trois compagnies du 6e. Les six escadrons de dragons cantonnés de Neufahrwasser, s'étoient portés des six heures du matin entre Saspe & Broesen dont l'ennemi s'était emparé en repoussant les deux postes qui y sont établis; celui de Broesen a été repris de suite; on ne jugea pas convenable de reprendre sur-le-champ celui de Saspe occupé par une force considérable en infanterie & cavallerie, & par une pièce de canon. La cavallerie fut engagée toute la journée & repoussa constamment l'ennemi dans le poste où il s'étoit fortement établi. Les russes ont du faire une perte considérable sur ce point en tués & blessés.

L'ennemi ayant été reconduit par-tout d'une manière aussi vigoureuse particulièrement à Ohra, j'ordonnai aux troupes de reprendre les postes qu'elles occupoient avant l'attaque, après avoir passé la nuit sur le champ de bataille. La perte de l'ennemi en tués, blessés & prisonniers est de 16 à 1800 hommes hors de combat, & 500 prisonniers parmi lesquelles neuf officiers. D'après son propre aveu, une soixantaine de russes se sont noyés en voulant se sauver par l'inondation lorsque la déroute commença à Schottland. Le canon qu'on leur a enlevé a été conduit en ville.

Les lanciers du 9e regiment polonais ont arrêté à la sortie d'Ohra huit voitures chargées de morts russes, que l'ennemi voulait emmener. On a reconnu parmi eux cinq officiers, & presque tous les autres étoient des sous officiers & soldats décorés. peut être est-ce le motif de leur enlevement. On a trouvé parmi les morts à Langfuhr deux officiers superieurs.

Nous avons eu dans cette journée 93 hommes tués, 280 blessés & 67 prisonniers. Il y a eu des combats corps à corps qui font le plus grand honneur à nos soldats. Une partie des habitans de Dantzick, que la curiosité avoit conduits sur les remparts de la deuxième enceinte de la place pour voir de loin le combat, furent fort surpris en voyant de petits voltigeurs napolitains & des jeunes soldats des troupes de la confédération amener prisonniers des grénadiers russes blessés à coups de bayonnette, par ces mêmes soldats. trois voltigeurs napolitains étant en tirailleurs en avant de Langfuhr, apperçurent une pièce de canon ennemie, qui avoit deux chevaux de tués. ils la chargèrent seuls, tuèrent un officier d'artillerie russe, coupoient déjà les traits des chevaux morts pour la ramener, lorsqu'ils furent chargés à leur tour & forcés de se retirer.

L'adjudant-commandant d'Hericourt a montré dans cette affaire, comme dans les précédentes une grande activité.

Le chef de bataillon Boulan, du 29e regiment de ligne, commandant le poste avancé d'Ohra a fait preuve d'une grande bravoure. Les russes que nous avons devant nous se sont aperçus dans plusieurs circonstances que le comte Platow, lorsqu'il envoya sa proclamation & sa lettre au senat de Dantzick, nous accusoit à tort de nous cacher derrière nos remparts, comme il vouloit bien chercher à le faire croire; car depuis l'arrivée des ennemis dans nos environs, je n'ai point cessé de tenir la campagne à une lieu & demi autour de la place. j'ai été attaqué à diverses reprises, & je n'ai jamais cédé de terrein, ayant au contraire repoussé les russes

russes avec avantage et en leur faisant des prisonniers. J'ai même fait de fortes reconnaissances de nuit qui ont toujours été mis en déroute. En avançant les lignes que j'avois établies au dehors, j'ai obtenu d'abord le résultat que je désirais d'entretenir un peu les marchés de la ville et procurer par là aux habitans et à la garnison de plus grands moyens d'existence; et j'ai voulu apprendre le service d'avant poste à nos jeunes soldats, ce qui leur étoit de la plus grande nécessité; enfin j'ai désiré empêcher l'ennemi de nous insulter dans la place avec des obus; ce que je suis résolu de ne permettre qu'à la dernière extrémité.

Le général de division, commandant en chef le 10e corps de la grande armée. Signé, comte Rapp.

Affaire du 24

Dantzick le 27 mars 1813

Depuis le 5 mars nous avons eu assez tranquilles jusqu'au 24 à l'exception de quelques tentatives de l'ennemi pour enlever deux ouvrages avancés de la place et notamment dans lesquelles il a toujours été échoué. J'avois résolu de faire une attaque de nuit le 24 de ce mois, sur toute la ligne d'avant-postes ennemis depuis Pitzkendorff jusqu'au village de Schoenfeld; toutes mes dispositions étoient faites, et les ordres avoient été donnés aux troupes, le 23 au soir, après la fermeture des portes; j'avois pris des précautions pour éviter la confusion que souvent a lieu dans des attaques nocturnes en donnant pour mot d'attaque Marie Louise et pour mot de reconnoissance Roi de Rome, ces deux illustres noms devoient nécessairement nous procurer un résultat heureux, mais à une heure du matin le commandant des avant-postes d'Ohra et celui en avant de Nolzenberg me firent prévenir que les Russes paraissaient faire quelques mouvemens. Deux petits avant-postes de cavalerie seroient même forcés par l'ennemi. Je me levai, m'habillai en conséquence, ce qui m'obligea à attendre le jour pour connaître mes intentions; comptant d'ailleurs être moi-même attaqué. A la pointe du jour l'ennemi a attaqué les deux postes qu'il nous avoit d'abord forcés, les mouvemens qu'il avoit fait en avant de Ohra avaient été de même, et toute la ligne paraissoit engagée. Ne voulant pas remettre à un autre jour l'attaque que j'étois déterminé à faire, je changeai les dispositions que j'avois faites pour une attaque de nuit, et à six heures du matin, je fis mettre la colonne en mouvement. J'avois chargé le général de Brigade Brouard de faire une fausse attaque en avant de Neuschottland, avec ordre d'appuyer le général Berthezène, en faisant une sortie sur l'ennemi en avant des villages de Brosen et de Saspe avec un bataillon français, un Napolitain, un escadron de cavalerie, et deux pièces d'artillerie. Le général de Brigade Devilliers avec des troupes de la

3e division avoit ordre de couronner ces hauteurs en avant de Pitzkendorff et Nonnenberg avec quatre pieces d'Artillerie, sa droite étoit appuyée par deux bataillons du 11e regiment polonais et quatre pieces d'Artillerie placées en avant de Jigankenberg, pour se lier avec le général Breissand, le général de Brigade Husson avec ses troupes et un détachement de la garde impériale, étoit chargé d'appuyer la gauche du général Devilliers. A six heures et demie le general comte Hendelet, que j'avois chargé de la conduite de cette affaire, ayant sous ses ordres les généraux Bachelu et Gault, déboucha avec beaucoup de precipitation par la vallée Matzkau, son mouvement fut masqué par celui que firent les généraux Devilliers et Husson, lorsqu'ils prirent leurs dispositions, les voltigeurs du 5em regiment polonais chargerent à la bayonnette un detachement de 150 hommes d'infanterie russe qui se trouvoit à Matzkau, les mirent en fuite, ce detachement fut sabré et pris par la cavalerie du général Cavaignac en sortant du village. Le général Hendelet continua son mouvement sur Borgfeld, où se trouvoit un détachement de 500 Russes, commandé par un lieutenant-colonel, qui defendit d'abord le village, un bataillon du 5em regiment polonais se précipita sur ce poste au pas de charge et sans tirer un coup de fusil, tandis qu'un autre bataillon du même regiment cherchait à le tourner, les Russes furent chassés du village en desordre, mais à la faveur du terrein ils eurent le tems de former un carré. La Cavalerie sous les ordres du général Cavaignac leur donna à peine le tems de se former, elle fit une charge sur cette infanterie, l'enfonça en sabra une grande partie, le reste fut dispersé et pris.

Le lieutenant colonel ennemi, homme très brave, échappa seulement avec une centaine d'hommes, presque tous blessés, à la faveur d'un ravin. Toute la ligne ennemie fut partout mise en déroute, on la poursuivit jusqu'à un quart de lieue du village de Praust, où nos voltigeurs entrerent, plusieurs fois il a essayé de mettre son artillerie en Batterie, mais on ne lui a jamais donné le tems de tirer un coup de canon, ses batteries furent chargées à la bayonnette et forcées de se retirer au galop, sa cavalerie a cherché

plusieurs fois à vous entamer, elle fut toujours mise en déroute. L'ennemi par le mouvement que je fis faire au général Loudet sur les hauteurs à la droite de Schweinskopfe, Saint Albrecht et la route de Praust, fut obligé d'abandonner ces deux villages avec précipitation. J'y fis entrer un détachement de cavalerie, qui y prit un hôpital russe, la caisse vide d'un quartier maître et une vingtaine de prisonniers.

Je savais que l'ennemi avait quatre à cinq cents hommes sur la digue qui va de St. Albrecht à la Stolzau à travers l'inondation; ce détachement avait pour but de s'opposer à une flotille que j'avais fait organiser pour aller fourrager dans le Werder; je fis attaquer à huit heures du matin cette digue par une petite flotille légère, sortie de Dollan; elle était montée par 300 Polonais, marins et soldats français, armée de 12 fusils de remparts et de quatre pierriers. Les habitans de St Albrecht m'informèrent que l'ennemi occupait encore la digue, et par la retraite précipitée il n'eut pas le temps de rappeler ses troupes, je donnai alors l'ordre au général Loudet de prendre position sur la hauteur en deça de Praust en avant de St. Albrecht, et d'empêcher l'ennemi de venir au secours de ses troupes sur la digue, dans le cas où il en aurait eu l'intention, je fis marcher un bataillon bavarois du 13e régiment, un détachement du 1er régiment Westphalien, appuyés par la flotille, pour y attaquer les Russes qui avaient déjà beaucoup souffert par le feu de notre flotille; ce mouvement se fit avec promptitude et valeur; les Bavarois et les Westphaliens se précipitèrent à la baïonnette comme des lions sur les Russes, en prirent et tuèrent 300, le reste se sauva dans l'inondation, où il fut presque tous noyés.

Le général Bruisand eut devant lui le lieutenant-général Lessius, commandant en chef le blocus, il le contint toute la journée, et lui tua et blessa beaucoup de monde.

Le commandant Lamongarde exécuta ponctuellement de son côté les ordres que je lui avais donnés, il avait contre lui une as-

nombreuse cavallerie, vers le midi elle fit une charge sur une bataillon napolitain et un detachement d'infanterie françoise, le major Lanongarede fit former un carré de cette infanterie, et la charge fut vigoureusement repoussée, une douzaine de cavaliers et un officier, sur lequel on trouva beaucoup d'argent, vinrent mourir sur ses bayonnettes.

Cette journée nous a valu 330 prisonniers dont 6 officiers et 7 ou 8 cosaques, parmi lesquels il y en a qu'on appele sans pardon, et qui portent une tête de mort sur leurs schakos pour faire peur aux françois. Ils ont été fort surpris de se voir si bien traités à leur arrivée dans la place. Plus de 300 hommes ont été tués et 500 blessés, la digue sur tout étoit jonchée de cadavres russes. La moitié des prisonniers sont des anciens grenadiers, le reste est composé de recrues, il y a une trentaine de paysans de nouvelle levée, ayant pour distinction une croix sur leur bonnet. Il y a long tems qu'on nous menace de nous prendre d'assaut avec cette espèce d'hommes là, et d'aller ensuite à Paris, mais je puis dire sans exagération, qu'ils ne sont pas plus à craindre que les autres troupes russes, ils m'ont d'ailleurs tous avoué qu'ils avoient la maladie du pays, qu'on les a enlevés par force, et qu'une grande partie d'entre eux est restée en arrière dans les hopitaux. Les grenadiers russes prisonniers ont demandé à nos soldats ce que c'étoit que ces grosses balles qu'on leur avoit tirées de notre flotille.

Nous avons à regretter le lieutenant Panckowski du 5e regiment polonais, qui fut tué en chargeant bravement les Russes à la bayonnette, deux autres officiers polonais ont été blessés; parmi ces derniers se trouve le sous lieutenant Jarlensky du 10e Regiment qui tua de sa main le colonel Russe qui commandait sur la digue; il est porteur de son épée. Sept dragons et un marechal des loges moururent au milieu du quarré d'infanterie russe, M. Cagla sous lieutenant au 19e regiment, eut le bras cassé dans cette même charge; 13 autres dragons et chasseurs y furent blessés. Sur la digue nous eumes un soldat bavarois tué et un seul blessé. Le général Breissand eut de son côté deux morts et 17 blessés; le commandant Lanongarede cinq. le 5e regiment polonais eut un tué et trois blessés à Saint Albrecht et environs.

L'ennemi ne nous a fait que trois prisonniers, dont un officier d'état-major qui s'était égaré en portant mes ordres, et deux lanciers du 9e régiment polonais. Le chef de bataillon Szembeck de 11e régiment polonais, s'est encore distingué dans cette affaire, en tuant un cosaque qu'il chargea en présence des généraux français et russes.

Le major bavarois Seifferlitz du 13e régiment, s'est particulièrement distingué dans l'attaque sur la digue; le lieutenant Faber, du même régiment, voyant une centaine de Russes, qui se sauvaient par l'inondation, se précipita dans l'eau jusqu'au cou avec quelques braves de son régiment, en criant vive l'Empereur! et en tuèrent ~~quelques~~ encore plusieurs; le tambour Kern de ce régiment, est arrivé le premier au milieu des Russes en battant la charge, et à 30 pas en avant de ses camarades, en leur criant Vorwärts Leyun. Le fusilier Zkrast fut chargé par deux grenadiers russes; il les attendit de pied ferme, en tua un et fit l'autre prisonnier.

Le sergent Prosskuhn, le grenadier Bischoff et Albrecht Grem, fusiliers au 1er régiment Westphalien, se distinguèrent dans cette affaire.

Le tambour Matuzalick du 5e régiment polonais, se battit à coups de baguettes avec un grenadier russe, et le fit prisonnier.

Tous ces traits ont eu lieu en présence de beaucoup de témoins, particulièrement des chefs.

On sera peut-être, étonné du petit nombre de nos tués et blessés en comparaisons de celui de l'ennemi, la raison en est toute simple, c'est que par-tout les Russes furent surpris, coupés, fusillés, et mitraillés, et ils ne purent tirer que quelques coups de canon au moment où j'ordonnai la retraite.

Nous ne savons pas comment le journal de Koenigsberg, écrit sous la dictée russe, justifiera plusieurs de ces articles, entr'autres celui du 20 février où l'on assure, que le général Schepelen avait exterminé le corps du maréchal Macdonald, qu'il en était rentré dans la place de Dantzick à peine 2000 hommes, que le reste de la garnison était malade, et que nécessairement nous serions obligés de nous rendre, ou que nous serions ~~obligés de nos~~ enlevés d'assaut. Nous avons cependant toujours tenu la campagne contre des armées que les Russes disaient innombrables, contre des généraux qui prétendaient avoir le plus exterminés de Français dans la dernière campagne et qui ne comptaient, disaient-ils, jamais leurs ennemis; enfin nous pouvons dire! sans exagérer, que nous avons pris, tué, et blessé à l'ennemi plus de 4000 hommes et enlevé de canon.

Plusieurs habitans de la ville, qui en étaient sortis au commencement du blocus, dans la crainte d'un assaut de la part des Russes ainsi que d'autres habitans des pays occupés par l'ennemi, ont profité de notre sortie pour rentrer en ville, ils ont déjà assez de la prospérité que les Russes leur ont promise; il est intéressant de leur entendre raconter toutes les fausses nouvelles, dont on les entretenait journellement; toutes ces personnes sont particulièrement convaincues des mensonges que contiennent tous les bulletins russes sur leurs prétendues victoires; certes, on ne ment pas avec plus d'impudence; leur jactance surpasse encore leurs écrits; ils ne parlent que de leur supériorité sur toutes les autres nations, entre autres sur les Autrichiens, et les Prussiens, et sur-tout du roi de Suède, qu'ils disent mener comme un petit garçon. Plus un étudie le caractère de nos ennemis, plus nous devons nous glorifier d'être Français; au reste, il est remarquable que ces gens, qui devaient nous prendre par la famine, n'avaient pas reçu de distribution depuis trois jours, et que les prisonniers paraissaient contens d'entrer en ville pour pouvoir manger.

Plusieurs prisonniers russes, polonais de nation, m'ayant demandé à servir dans les régimens polonais, j'ai autorisé leur incorporation, et j'ai eu lieu de me louer jusqu'ici de leur fidélité, car plusieurs ont déjà été blessés en combattant vaillamment les Russes. Le général de division

signé Rapp.

Affaire du 24 avril

Dantzick — 1er mai 1813

Les pertes que l'ennemi a éprouvées à l'affaire du 24 mars lui ont été si sensibles, qu'il n'a plus cherché à inquiéter nos troupes gardant la campagne de Dantzick.

Le 19 avril, j'ai ordonné au chef de bataillon Rembault du 11e regiment polonais, officier de la plus grande valeur, de surprendre le poste d'infanterie de Brentau, et de donner une alerte à toute la ligne ennemie, je confiai à cet officier supérieur 600 hommes pris dans les 3e et 11e regiments polonais, j'ajoutai un obusier à cette infanterie, et il se mit en mouvement par une nuit très obscure. Le poste d'infanterie russe, composé de 42 hommes, commandé par un officier et placé sur la hauteur de Brentau, fut massacré à coups de baïonnette, à l'exception de 4 hommes, qui furent pris et amenés prisonniers, dont un blessé. De là, la moitié de ces troupes se portèrent sur Silberhammer et mirent en fuite tout le cantonnement elles y trouvèrent un hopital de 300 malades, qui furent respectés, mais on brûla les fourgons et l'on brisa les armes. Cette action eut lieu sous les ordres du chef de bataillon Potocki.

Précédant cette expédition, le lieutenant-colonel Rembault le porta à la pointe du jour dans la plaine de Stries, entre le bois et la colline d'Oliva, en criant hourra, mit l'épouvante dans la ligne ennemie qui se retirait en toute hâte sur Oliva; cet officier supérieur afin de augmenter le désordre de l'ennemi, fit jeter 20 obus jusque dans les jardins de l'abbaye, et se retira ensuite à pas lents sur l'avant-poste de Stries, ainsi que cela lui avait été ordonné. Cette expédition audacieuse fait beaucoup d'honneur aux deux chefs qui l'ont conduite.

Le jour de Pâques, après 100 jours de blocus, j'ai voulu faire défiler la parade au delà de nos avant-postes; j'ai en conséquence fait porter 7000 hommes d'infanterie et cavalerie dans la plaine située entre Stries et Oliva, qui se trouve à cinq quarts de lieue de la ville, ces troupes ont défilé à portée de pistolet de la ligne ennemi, j'avais défendu qu'aucune arme fut chargée, bien résolu de recevoir l'ennemi à coups de baïonnette, s'il avait dérangé notre parade; j'avais cependant fait placer par précaution 6 pièces de canon derrière la petite rivière appelée la Stries, afin de répondre à l'artillerie de l'ennemi s'il osait nous en opposer.

Sortie du 27 avril.

Depuis quelque tems j'avais projetté de faire une expédition dans le Werder; je connaissais parfaitement la position des troupes ennemis, leurs ordres, et la sécurité dans laquelle elles vivaient, s'imaginant que le terrain leur était très avantageux, favorisait mon attaque, j'avais fait rentrer depuis cinq semaines, afin de augmenter la confiance de l'ennemi, tous les avant-postes, qui se trouvaient vers Heubude, n'ayant laissé que de très-petits postes en avant des forts du Holm Napoléon et de celui de Weichselmünde.

Le 20 avril, j'appris que le général Loewis devait être remplacé dans son commandement en chef par S. A. R. le duc de Wurtemberg, général de cavalerie au service de Russie, ce qui fut probablement occasionné par les affaires heureuses des 8, et 24 mars, qui ont attiré des désagrémens au général Loewis. le 23, on me assura que le prince était arrivé; le 24 S. A. fit la tournée aux avant-postes où j'eus l'honneur de le apercevoir en visitant les miens; le 25, je remarquai quelques changemens dans les avant-postes ennemis, et le soir mes espions me rapportèrent que S. A. avait pris ce jour même le commandement du corps de blocus.

146 Le 26 je donnai ordre à 1200 hommes d'infanterie d'élite, choisi parmi les Français, Bavarois, Westphaliens, et Polonais, commandés par le général de brigade Bachelu; 350 hommes de cavalerie commandés par le colonel Farine, et une compagnie d'artillerie légère Polonaise, de se tenir avec 8 bouches à feu, prêts pour une expédition sur la route d'Oliva; je faisais courir ce bruit exprès, pour attirer de ce côté l'attention de l'ennemi: ces troupes avaient ordre d'être rassemblées près de Langgarten, d'où elles se dirigèrent par le pont du Holm sur Henbade, 1er village de Nehrung; à l'aube du jour le général Bachelu trouva les avant postes ennemis en avant de Neufehr, les attaqua, les fit replier et les poussa au pas de charge jusqu'à Bohusack, où l'ennemi voulait faire quelque résistance. Pendant le trajet, on lui avait déjà fait une 60 de prisonniers, le général Bachelu ne lui donna pas le tems de se reconnaître, il l'enfonça, le culbuta de nouveau et le poursuivit jusqu'au village de Wordeln, où étaient réunies toutes ses forces, composées de 2600 hommes d'infanterie, 600 dragons et 300 cosaques, le tout appuyé de plusieurs pièces d'artillerie, qui furent inutiles à l'ennemi, car on ne lui donna pas le tems de tirer. Notre artillerie commença à faire un feu terrible sur lui, tandis que notre cavalerie et notre infanterie fondait dessus en criant hourra plus fort que lui; sa ligne fut bientôt enfoncée et dispersée; une compagnie entière de grenadiers du régiment de Lituanskoi avec ses officiers, mit bas les armes, et l'on poursuivit l'ennemi jusqu'à Fautelack, ferme située à 8 lieues de Dantzick, où j'avais donné ordre au général Bachelu de prendre position.

J'avais suivi de ma personne, le mouvement du général Bachelu, jusqu'auprès de Wordeln, et j'avais deux bataillons, dont un français et un neapolitain, en réserve au cas de besoin; mais le général Bachelu conduisit cette expédition avec tant de valeur et d'impétuosité, que cela fut inutile. L'ennemi fut saisi d'une terreur punique; on lui prit 260 hommes dont 9 officiers; il a laissé beaucoup de tués sur le champ de bataille, parmi lesquels un lieutenant-colonel d'infanterie et un major de dragons; il a eu aussi beaucoup de blessés. Les 260 prisonniers sont rentrés en ville et ont été réunis au dépôt.

Nous avons eu de notre côté 2 officiers et 4 soldats tués, 34 blessés, parmi lesquels le sous-lieutenant Schneider, du 7e de hussards, qui a reçu douze coups de lance. La différence considérable qui existe dans la perte, vient de ce que l'ennemi n'usa pas de ses moyens, parce qu'on ne lui donna pas le tems de se reconnaître, et que le chef de sa cavalerie fut tué d'un boulet de canon au commencement de l'action; il était d'ailleurs tellement pressé, qu'il ne put mettre son artillerie en batterie, dans la crainte qu'il eut de la perdre dans la déroute dont il vit bien qu'on n'arrêterait pas l'effet, tandis que nos pièces lui faisaient beaucoup de mal.

Lorsque le général Bachelu m'eut rendu compte qu'il était arrivé à la hauteur de Passewalk, où il devait s'arrêter, je lui donnai ordre de prendre position, de bien se garder, et d'enlever les bestiaux et fourrages dans cette partie de Nehrung, pendant quatre jours au moins. Ayant su que l'ennemi s'était retiré jusqu'à Vogelsang, à 12 lieues de Danzick, et qu'il ne faisait pas de démonstration contre le général Bachelu qu'il croyait en très-grande force, je fis passer la Vistule aux troupes que j'avais en réserve à Henbade pour chasser l'ennemi de la digue qu'il occupait en avant du fort Lacoste; ce mouvement fut combiné avec celui de trois chaloupes canonnières, dirigées par le contre-amiral Dumanoir, et montées par les marins français

des 4e et 17e équipages de flottille, qui dans cette circonstance montrèrent un zèle digne de éloges; ces canonnières remontant la Vistule en même tems que l'infanterie s'avançait sur la digue, contribuèrent à la retraite de l'ennemi, qui fut poursuivi pendant 8 lieues sur la digue entre la Vistule et l'inondation jusqu'à la hauteur de Schoenbaum, où on s'établit.

Nous restâmes 4 jours dans cette position; le général Bachelu occupa sur la rive droite la partie de Nekrasy qu'il avait envahie, tandis que sur la rive gauche maîtres de une partie de l'inondation, nous en tirâmes, au moyen de canots montés par d'autres marins français, tout ce qu'on put enlever en bestiaux, fourrages et comestibles. Les habitans mêmes profitèrent de nos avantages et firent entrer en ville une assez bonne quantité de vivres. Le résultat de cette opération fut donc de pouvoir nos hôpitaux et nos magasins de fourrages pour long-tems des moyens de subsistance dont ils manquaient. L'ennemi avait été si consterné de ce coup audacieux, qu'il ne nous inquiéta nullement pendant les 4 jours que nous restâmes dehors, et qu'il ne nous suivit que de très-loin quand j'ordonnai la retraite.

Cette expédition fait le plus grand honneur au général Bachelu, qui a battu un ennemi d'une force double de la sienne en infanterie et cavalerie, sans éprouver de pertes sensibles. Le général Bachelu le doit beaucoup du colonel baron Fabvier, qui dans plusieurs charges très vigoureuses, faites à propos, a forcé l'ennemi à abandonner les positions qu'il occupait, et par les mouvemens rapides à propos de ceux de notre infanterie et l'enlèvement de un grand nombre de bestiaux, ainsi que des magasins de grains et fourrages que les Russes n'ont pas eu le tems d'évacuer.

Je cite également le chef d'escadron Redon, qui saisit avec habileté le moment où la réserve des Russes se retirait, pour la charger avec impétuosité; il reçut son feu à bout portant, et lui fit mettre bas les armes: cet officier a reçu deux coups de feu.

Je parle très-avantageusement du capitaine Baumann, qui, avec un détachement de lanciers polonais qu'il commandait, a fait un détail plus de 80 prisonniers.

Je cite encore M. d'Arcmboy, officier d'ordonnance de S.M., qui le avait accompagné, et qui s'est éloigné deux fois de lui pour se trouver à la tête des charges de cavalerie, où il s'est conduit d'une manière très distinguée, malgré l'état de faiblesse et d'infirmité où il se trouvait encore par suite de la campagne d'hiver, où il a eu un pied gelé.

M. le major Dessews et le chef de bataillon Ramuskiz, le 1er du 15e et le second du 5e régiment polonais, qui ont conduit leurs troupes avec valeur, et intelligence, et ont forcé l'ennemi à abandonner le pays qui devait procurer des vivres et des fourrages à la garnison.

M. Hines, capitaine des lanciers du grand duché de Berg et attaché aujourd'hui à mon état major, qui se trouve partout où il y a quelques dangers à courir et montre beaucoup d'activité et d'intelligence de la guerre;

MM. les Dabski, adjudant-major, et Rosolowski, sous lieutenant au 5e régiment polonais, qui ont été blessés;

MM. les lieutenans Rochnsky et Hostenski, du 1er régiment polonais, le 1er pour avoir enlevé à l'ennemi au dernier assaut 60 têtes de gros bétail, et le second pour avoir fait passer trois bateaux de fourrages sous le fe

très vif des Russes postés sur le digue du Werder, et les avoir fait arriver malgré les obstacles;

Enfin, M. le commissaire des guerres adjoint Belizal, qu'on trouve toujours sur les champs de bataille et qui, n'étant pas encore utile aux blessés a été lui-même touché d'une balle au commencement de l'affaire dans les 1ers rangs; ce qui ne l'a pas empêché de réunir ensuite un convoi de bestiaux assez considérable.

Le général
signé le comte Rapp.

Affaire du 9 juin.

Dantzick le 14 juin 1813

Depuis la sortie du 27 avril, le duc de Wurtemberg, commandant en chef l'armée de blocus devant Dantzick, a pu se convaincre de ce que pouvait la garnison de cette place; le duc de Wurtemberg a envoyé courrier sur courrier aller d'avoir des renforts pour remplacer les pertes considérables que son armée a éprouvées non seulement dans les différens combats, mais aussi par cette horrible fièvre nerveuse épidémique qui a fait tant de ravages des deux côtés, et plus particulièrement chez l'ennemi qui était sans cesse au bivouac et sans soins.

Le ~~25~~ 25 mai, nous nous apperçûmes que les camps ennemis augmentaient, ce qui continua depuis le 1er juin, l'ennemi recommença contre nous la guerre de vedettes, et les attaques sur les petits postes du dehors pour donner de l'inquiétude à la garnison. je lui rendis la pareille et je fis entr'autres enlever par le prince Radzivill un poste d'infanterie, placé sur la digue en avant du fort Lacoste. ce poste fut égorgé ou fait prisonnier.

Le 5 juin, à 6 heures du soir, l'ennemi se mit en mouvement pour nous attaquer pendant que la cavalerie s'était portée en reconnaissance dans la plaine de Stries, en avant de Langfuhr. je fis battre la générale, et dans un moment tout ce que je voulais sortir de la place se trouva en présence.

L'ennemi se retira cependant, après avoir tiré quelques coups de canon qui nous tuèrent deux soldats et une fille dans le village de Stolzenberg. le lendemain, j'appris que l'ennemi avait fait ce mouvement pour couvrir le passage de quelques centaines de prisonniers français, qui, venant de Neustadt, filèrent derrière la ligne ennemie sur Dirschau. si j'avais été informé de ce mouvement pendant l'affaire, j'aurais essayé de délivrer les nôtres. ce mouvement coûta cependant à l'ennemi une douzaine d'hommes qui furent tués ou blessés.

Le 7 à huit heures du soir, l'ennemi fit encore un simulacre d'attaque, et se retira lorsqu'il entendit battre la générale, nous tua et blessa cette fois 4 soldats du petit poste d'infanterie devant Stolzenberg. dans la nuit, une patrouille polonaise rencontra une patrouille russe qu'elle mit en fuite, et à laquelle elle fit deux prisonniers qui se trouvèrent deux anciens soldats, desquels on pouvait tirer de bons renseignemens. je leur demandai pourquoi nous étions attaqué aussi souvent et jamais d'une manière sérieuse? ils me confirmèrent que leur armée avait reçu beaucoup de renforts qui se composaient en très-majeure partie de nouvelles levées prussiennes et de Druszin, et que les généraux russes voulaient les habituer au feu et d'autant plus que leurs anciens camarades, leur avaient vanté la bravoure de la garnison de Dantzick et qu'ils avaient besoin d'accoutumer à notre manière de nous battre. ces deux mêmes soldats me confirmèrent également ce que j'avais déjà appris par quelques déserteurs, c'est-à-dire les victoires remportées par V. M. sur les armées combinées; victoires dont il était très-sévèrement défendu de parler dans le camp ennemi.

Ayant appris que l'ennemi avait reçu des renforts considérables qui ne connaissaient pas encore la garnison, et voulant surtout nous venger des fausses alertes, qu'il nous donnait depuis quelque tems, j'ai ordonné une attaque générale, sur toute la ligne pour offrir à l'ennemi une bataille et faire un grand fourrage le 9 juin à midi, heure à laquelle il ne devait pas nous attendre.

J'ai jugé que pour faire le plus de mal qu'il serait possible à l'ennemi sans trop m'éloigner de la place, et surtout pour étonner tous les nouveaux venus qui avoient établi des camps et des masses à demi-portée de canon de nos avant postes, il fallait employer le plus d'artillerie que je pourrais mettre dehors.

J'ordonnai donc au général Lepin de faire préparer quarante pièces bien atelées, dont la plupart canons de 12 et obusiers.

Je confiai la droite entre la vallée de Langfehr et Schidlitz au général Grandjean, qui s'y plaça avec le 13e régiment bavarois, le 1er westphalien et les 3e 20e et 11e polonais, et cinq pièces d'artillerie, ayant sous ses ordres le général Bachelu et le prince Radziwill.

Le général Heudelet fut chargé du commandement de la gauche, ayant sous ses ordres le lieutenant-général Détrés avec la 33e division, les généraux Husson et Breissand et la cavalerie commandée par le général Cavaignac. Je plaçai aussi sous ses ordres et en réserve la garde de V. M.

Le général Heudelet avait devant lui la majeure partie des forces de l'ennemi.

Le général de brigade Devilliers, commandant la 34e division, fut placé avec les troupes, au centre dans la vallée de Schidlitz, à la ferme de Dreilinden. Cette division avait 4 pièces de canon.

Le général Grandjean avait ordre de demeurer en repos, à moins que l'ennemi ne fit un mouvement sur lui.

A 11 heures, les troupes partirent des places Lohenthal et Napoléon, pour prendre les positions que je leur avais indiquées; le mouvement se fit avec une promptitude remarquable et toutes les troupes arrivèrent en même-tems à leurs positions respectives; elles furent formées dans un instant.

Je venais de recevoir par un de mes espions des nouvelles des brillantes batailles que V. M. venait de gagner sur les armées combinées, et je les annonçait moi-même aux troupes à portée de pistolet de l'ennemi, lorsque son canon d'alarme venait de tirer. Des cris de vive l'Empereur; et en avant furent mille fois répétés par nos braves. L'ennemi ne savait ce que tout cela voulait dire. Toute l'artillerie du général Heudelet fut démasquée au même moment, elle consistait en 35 pièces. Son feu fit un grand ravage dans les masses ennemies, et particulièrement à celles qui se trouvaient à droite et à gauche de Wonneberg et de Schoenfelde. L'ennemi ne nous opposa, que 15 pièces sur toute la ligne. Je donnai l'ordre de se porter en avant d'environ 200 toises. On voyait par-tout la consternation dans les rangs ennemis et plusieurs de ses pièces furent démontées.

Il s'était engagé en même tems un feu très vif de tirailleurs; les ~~bas~~ baskirs et cosaques, en assez grand nombre, firent plusieurs charges, mais aucune ne réussit; ils éprouvèrent au contraire, une très-grande perte, sur-tout du côté du général Husson, qui les repoussa vigoureusement ainsi que d'autres charges d'infanterie.

Vers 4 heures du soir l'ennemi avait retiré ses masses sur les hauteurs derrière Wonneberg, Borgfeld et Wiggau pour les mettre à l'abri, et avait fait un mouvement vers sa gauche vis-à-vis le Général Grandjean, qui fut attaqué dans le moment je me rendis sur le champ sur le point menacé, et je fis avancer le 10e régiment polonais et cinq pièces de canon qui étaient demeurés en retenue. Le général Grandjean fut attaqué par une nuée de cosaques et de tirailleurs; le 11e polonais, qui s'était caché derrière un mamelon, les laissa arriver très près, et ensuite tomba sur eux à l'improviste, fit une vingtaine de prisonniers, en tua autant à coups de baïonnettes et en blessa d'autres. Une canonade très vive s'engagea de nouveau, et l'ennemi fut obligé d'abandonner son camp de Stockdorf, après avoir éprouvé des pertes considérables. Pendant ce temps la canonade se ralentit vis-à-vis du Général Heudelet, l'ennemi ayant été forcé par la nôtre à cesser son feu, le général Heudelet avança encore de deux cents toises, et recommençait à faire beaucoup de mal à l'ennemi qui s'était retiré en arrière des hauteurs de Schoenfeld, Wonneberg, Borgfeld et Wiggau.

A Sept heures, je donnai l'ordre de faire cesser le feu sur toute la ligne et l'ennemi ne nous suivit pas.

Nos postes avancés ne furent pas inquiétés pendant toute la nuit. Le lendemain matin, nous apprîmes la nouvelle certaine que V. M. l'Empereur Alexandre et le roi de Prusse, des officiers parlementaires vinrent donner connaissance de cette trêve à nos avant-postes, et demandèrent à me parler; ils m'apportèrent l'arrivée du sieur Planat, officier d'état major de votre quartier général impérial, porteur d'une lettre de V. M. et de dépêches de S.A. le vice connétable, le prince de Wurtemberg me fit inviter à l'envoyer chercher, et pendant même une partie de notre ligne, on remarqua particulièrement à Langfuhr les grenadiers du 3e régiment polonais. Plusieurs officiers russes vinrent à nos avant-postes, et y avouèrent les pertes considérables qu'ils avaient faites la veille, dont la totalité s'élève à 1300 chez les Prussiens, et 500 chez les Russes, parmi lesquels se trouvaient deux officiers supérieurs, dont l'un nommé Buchanow, neveu du général prince Gortschow, eut le crâne emporté d'un boulet de canon; cet officier est vivement regretté, et paraissait être fort distingué dans l'armée. Il tenait au reste aux plus grandes familles de l'empire, et était marié depuis trois mois.

Le 10 dans la journée, plusieurs entrevenus marquans eurent lieu dans les camps ennemis, des officiers russes ont raconté que les artilleurs prussiennes étaient cachées à plat ventre pendant toute le action, et que les coups de bâton des Russes n'ont pas pu les faire relever. Nous rendons ces propos tels qu'ils ont été tenus.

Hier matin 12 juin, 30 voitures chargées de blessés russes et prussiens, sont encore parties pour Elbing.

Notre perte consiste en 290 blessés et 52 tués; cette disproportion dans la perte est due à la supériorité de notre artillerie, puis que nous avions 63 pièces de canon de plus que l'ennemi.

La nature des terrein nous est d'ailleurs toujours très favorable pour mettre nos troupes à couvert.

L'ennemi nous a fait compliment sur la manière brillante dont notre artillerie a tiré. Les cosaques et bashkirs ont beaucoup souffert.

Pendant l'action, les fourrageurs ont été faire des trouées en avant de Langfuhr, loin du lieu de l'action; des cosaques les chargèrent, et un détachement polonais de 30 hommes du 3e régiment d'infanterie polonaise s'avança pour les soutenir. Les cosaques le virent à fuis et le jeune officier qui commandait notre infanterie eut l'imprudence de les suivre; mais bientôt un

nouveau peloton de cosaques le joignit au 1er qui faisait volte face. S'étant ce 61
leurs, une centaine de homme de infanterie le portèrent derrière le détachement du 6e,
qui le défendit avec la plus grande valeur, mais qui n'en moins fut pris à l'exception
de deux hommes.

Le major Bellancourt, commandant la 1re brigade de la division Heudelet, et le
chef de bataillon Dupratt, du 14e régiment d'infanterie de ligne se tont parfaitement
bien conduits et le trouvent au nombre des blessés. (Le chef de bataillon Dupratt
vient de mourir).

Le général de cavalerie Cavaignac a eu un cheval tué sous lui, les généraux
Huyson et Bruyard, les majors Gleizy, Schneider, Trenz et Dangen méritent
beaucoup d'éloges. Les napolitains ont très bien combattu; les troupes des
princes de la Confédération ont montré une bravoure remarquable; le général
Devallers qui les commande, les a dirigées avec son expérience et sa valeur
ordinaires. J'ai le tout beaucoup du colonel d'Eglofstein, du major Hordam
et du lieutenant-colonel Hoppe.

Le général Lepic, officier très précieux dans toutes les circonstances, a dirigé
son artillerie (ainsi qu'il l'a fait dans toutes les sorties) et a mérité les éloges
de nos ennemis. Le capitaine d'artillerie, Prentheins, s'est distingué, ainsi que
Sergent Vignaux, du 7e régiment, ils ont été blessés deux fois, sans quitter
le champ de bataille.

Le Sergent de voltigeurs Augez du 3/4e régiment, s'est fait remarquer.
Les Bavarois, Westphaliens, et Polonais se tont battus avec leur bravoure
accoutumée.

Si la garnison de Dantzick s'est, a montré dans 8 affaires différentes,
qu'on peut appeler brillantes, cette valeur que sait inspirer MM. aux soldats
qui ont le bonheur de servir sous tes aigles; si, malgré les fatigues
innombrables, cette garnison a gardé et garde encore la campagne à plus d'une
lieue de la ville, et fatigue ainsi l'ennemi qui au commencement, effrayait de
nous répiter, et nous menaçait d'échelles et d'un assaut à la suite duquel nous
devions tous, disait-il, périr par le fer; si cette garnison, malgré les menées
de l'ennemi qui tendaient à semer la discorde et le découragement dans les rangs
et même à le corrompre, a conservé l'union, la fermeté et un dévouement sans
bornes à la personne de S. M.; cette garnison, dis-je, doit en être récompensée,
et la récompense qu'elle attend cette que je sollicite pour elle et qu'elle mérite,
c'est que S. M. lui adresse ces mots: «je suis content de vous.»

Le général de division Campredon et le colonel du génie Richemont m'ont
accompagné dans toutes les sorties, et je dois dire à S. M. que leurs plusieurs
circonstances leurs lumières et leur expérience m'ont été de une grande
utilité.

MM. les généraux de division Grandjean et Heudelet ont rendu les
plus grands services dans toutes les occasions; je me trouve heureux
que le hazard et les bontés de S. M. les ait placés sous mes ordres.

Le général Comte Rapp.

A. S. A. S. le prince major-général.

Dantzick, le 17 juin 1813

Monseigneur.

J'ai reçu la lettre, que S. A. S. m'a fait l'honneur de m'adresser par le capitaine Manati; j'ai versé des larmes de plaisir en voyant votre signature, Monseigneur; car le journal de Berlin m'avait annoncé votre mort depuis trois mois. et V. A. jugera combien, après 3 mois de blocus, entouré d'ennemis, qui ne nous faisaient savoir que de mauvaises nouvelles, je dois apprecier un souvenir aussi aimable que celui de V. A.

Je suis heureux, Monsieur, de vous savoir auprès de l'Empereur; c'est un grand point de consolation et de tranquillité pour ceux qui connaissent aussi bien que moi votre attachement à notre Souverain.

Je désire que l'Empereur trouve que j'ai fait mon devoir à Dantzick; je tacherai toujours de justifier sa haute marque de confiance de S. M. et je prie V. A. de mettre au pied du trône l'expression de ma reconnaissance de ce que l'Empereur vient de faire pour moi en m'envoyant son grand-ordre de la Reunion.

J'ai

Signé Rapp.

Extraits de la gazette de Dantzick

Dantzick le 26 jan. — Le Sénat de Dantzick allié fidele de l'Empereur, s'est empressé de transmettre au gouverneur la lettre et la proclamation suivantes qui ont été apportées en ville par un habitant de la campagne.

Quoique ces pieces soient signées Joseph Comte Platow, le gouverneur se refuse à croire qu'elles soient de Mr Hettmann des cosaques, et les attribue à quelque commandant des avantpostes, qui se sera permis de compromettre le nom de son général.

Un officier aussi distingué que M. le comte Platow, à la tête d'armées aussi belles et aussi nombreuses, ne voudra devoir la conquête de Dantzick qu'à la sagesse de ses dispositions et à la valeur de ses soldats.

Employer l'intrigue et la corruption dénotent la faiblesse et l'impuissance.

Si quelques habitans doutaient de la beauté de cette armée, on leur offre des passeports pour aller la voir; ils verront ses escadrons de 24 et 30 chevaux, des bataillons de 1,20 et 1200 hommes, et ils pourront faire la comparaison de cette belle armée avec les débris qui se cachent derriere les murs de Dantzick.

Le général de cavalerie Hettmann des cosaques, Comte Platow,
aux dignes magistrats de Dantzick.

Les magistrats de Dantzick ne savent pas, sans doute, qu'outre mon propre corps, l'armée d'observation de cavalerie sous Wittgenstein, que je commande en sa place, et en même tems ces corps de MM. les généraux Steinheil, Kutusow et Lewis sont dans la intention d'assiéger Dantzick dans les formes, et que l'équipage de siége est arrivé ici avec l'infanterie pour l'exécution de cette mesure.

Mais je connais le noble coeur de mon maître, qui ne désire rien tant que de procurer aux peuples allemands leur ancienne liberté et leur commerce illimité, et de rétablir ainsi la prospérité de cette bonne nation, sans leur faire éprouver les malheurs de la guerre. Soit-il encore quelques moyens de l'éviter.

Dans cette vue, pour exécuter ponctuellement les voeux pleins d'humanité de le Empereur mon maître et Souverain, j'invite tous les magistrats de voiser aux moyens par lesquels il ne serait possible d'occuper Dantzick en épargnant un siège ruineux. 62

M. le général gouverneur français devrait voir lui-même, qu'avec une garnison insignifiante composée des débris de l'armée, et dans des circonstances où il ne peut compter sur aucun secours, pour nous opposer une longue résistance, ce serait à pure perte exposer les personnes et les propriétés des habitans de Dantzick par le refus de la reddition de cette place.

Il est enjoint auxdits magistrats, pour l'amour de la bourgeoisie et pour l'intérêt des habitans qui ressentiraient tout le fardeau de la guerre pendant ce siège, de presser ledit gouverneur de rendre la place, ou par la voie de la persuasion, ou en lui contraignant par les moyens qui seraient jugés convenables, afin d'éviter les malheurs qui résulteraient infailliblement de ce Siège pour leurs concitoyens.

En présence de notre armée qui prend la bourgeoisie sous la protection, les magistrats de Dantzick doivent saisir tous les moyens possibles pour éviter la perte des hommes et la destruction de cette ancienne ville, malheurs qui seraient les effets inévitables d'un siège.

C'est pourquoi je préviens par la présente lesdits magistrats, et je leur fais en même tems d'ouverture que si la ville de Dantzick ne m'est pas livrée par le heureux moyen que je propose, dans trois jours au plus tard j'en commencerai le siège.

Le général major de cavalerie et hettmann des cosaques.

Joseph Platow.

Le général de cavalerie et hettmann des cosaques comte Platow, aux habitans de Dantzick.

Habitans de Dantzick

Le tems du siège est arrivé, je suis devant vos murs avec mon corps, avec l'armée du comte Wittgenstein, et les corps des généraux Stenkeil, Lewis, et Kutusow, les restes de l'armée française, qui se tiennent cachés derrière vos remparts et qui ne peuvent attendre aucuns secours sont trop faibles pour me résister, ainsi qu'à vous, si vous le voulez.

Si vos enfans, si vos femmes vous sont chers forcez le ennemi commun à capituler avant que je me voje forcé à battre Dantzick et à l'emporter de vive force.

Le courage et la résolution peuvent vous délivrer de une déplorable tyrannie, et ramener dans vos murs la liberté, le commerce et la prospérité.

(même signature que dessus.

Prolongation de l'armistice.

Les puissances belligérantes ayant jugé nécessaire de prolonger l'armistice conclu le 4 juin, à Pleiswitz, elles ont nommé à cet effet leurs plénipotentiaires: M. le baron Dumoustier, général de division, colonel en second des chasseurs à pied de la garde impériale, chambellan de S. M. l'Empereur et roi, l'un des commandans de la légion d'honneur; M. le baron de Flahaut, aide-de-camp de S. M. l'empereur et roi, général de brigade, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, munis des pleins-pouvoirs de S. A. le prince vice-connétable, major-général. M. le comte de Schouvaloff, lieutenant général, aide-de-camp de S. M. l'empereur de Russie, grand-croix de Saint-Wladimir de la 2e classe, grand croix de Sainte Anne, chevalier de Saint georges de la 4e classe, commandeur de Saint-Jean de Jerusalem, et grand-croix de l'aigle-rouge de Prusse, M. le baron de Krusemarck, général-major au service de S. M. le roi de Prusse, grand-croix de l'aigle-rouge, chevalier de l'ordre du Mérite, munis des pleins-pouvoirs de S. Exc. M. le Général Barclay-de-Tolly, général en chef des armées alliées, lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs à Neumark en Silésie le 26 juillet 1813, sont convenus de ce qui suit:

1) L'armistice conclu à Pleiswitz est prolongé jusqu'au 29 juillet (11 août).

2) Aucune des puissances qui sont parties dans les négociations, ne peut dénoncer l'armistice avant cette époque.

3) Si, à l'échéance de ce terme, une des puissances dénonce l'armistice elle enverra, six jours à l'avance, la dénonciation au quartier-général de l'autre.

4) Les hostilités ne pourront en conséquence commencer que six jours après la dénonciation réciproque dans les quartiers-généraux.

5) Cette convention sera envoyée par des officiers français à Stettin et à Custrin; un officier russe portera dans les forteresses de Dantzick, Modlin et Zamosk, aux commandans de ces places, les dépêches cachetées du major-général de l'armée française, ainsi que la convention pour la prolongation de l'armistice, et il rapportera leurs réponses cachetées dans l'intervalle de 8 jours.

6) A l'égard des difficultés qui se sont élevées sur la quantité de vivres à fournir aux garnisons des places fortes pendant la prolongation de l'armistice, on est convenu des deux côtés de laisser cette affaire à la décision des plénipotentiaires des puissances belligérantes qui se trouvent à Prague, sous la médiation de l'Autriche, et en prenant pour base ce qui aura déjà été observé dans des circonstances semblables.

7) Tous les articles et les conditions de la convention de Pleiswitz seront exécutés, pendant la prolongation de l'armistice, tels qu'ils ont été réglés par ladite convention.

La présente convention en 7 articles, expédiée à double, a été faite et signée les mêmes jour, mois et an que dessus.

Le comte de Schouvaloff, Krusemarck
baron Dumoustier, baron de Flahaut.

K 2 Ludg. bestimmte der König von Neapel seine gemeyn jär Angelin
d König misst wissend seind abwesend. und misste jud Leman in
Christend eb.

Christian d 8 Eidgnöss. Am 7 juli sol man dem minen Wolfgut di gütter
der eydgnen von Zürich, von Bern, Lucern, Underwalden, Zug, Glarus, Basel, Schaffhusen, Appenzell
als nächsten d König d von Frankrych in gemeyn Eidgnossen Dienst zů setzen, in Empfang
genommen und Burgrecht.

Procès-verbal de la pose de la 1re pierre de l'hôtel
de la préfecture à Aix-la-Chapelle

L'an 1813, 10e du règne de Napoléon-le-Grand, 1er Empereur des Français, roi d'Italie
Le 15 du mois d'août, jour anniversaire de la naissance de L. M.; tandis qu'au centre
de l'allemagne, à la tête de la grande-armée, l'Empereur dicte des lois à l'Europe;
neuf jours après que l'impératrice-reine et régente Marie-Louise avait honoré Aix-
la-chapelle de son auguste présence, et avait visité, à l'hôtel de-ville, les produits
de l'industrie du Dep., et à la Cathédrale, les grandes et petites Reliques, dons
les lieux mêmes on ont été sacrés et couronnés 36 Empereurs depuis Charlemagne
S. M. l'Empereur et roi ajeant daigné ordonner la construction d'un hôtel de
préfecture dans la bonne ville d'aix-la-Chapelle, chef-lieu du Dep. de la
Roër; nous jean-Charles-François baron de Ladoucette préfet du Dep. de la
Roër, chevalier de la Légion d'honneur, posons solennellement la 1re pierre
assisté de tous les fonctionnaires civils et militaires, dans une boîte de plomb
renfermés ce présent procès-verbal, toutes les pièces de monnoie
frappées sous le règne de S. M., et une planche de cuivre, sur laquelle est
gravée l'inscription suivante:

L'an 1813, 10e du règne de Napoléon-le-grand, 1er Empereur des
Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur
de la Confédération Suisse &c.

Le 15 du mois d'août, jour anniversaire de la naissance de sa
majesté, a été posée la 1re pierre de l'hôtel de la préfecture, en présence
de tous les fonctionnaires publics et des étrangers de marque qui se
trouvent aux eaux; étant alors, S. Exc. Mgr. le comte de Montalivet
ministre de l'intérieur; M. le baron de Ladoucette, préfet du Dep.
de la Roër; M. le chevalier de Guarta, maire de la bonne ville d'aix-
la-chapelle; M. Debrit, architecte; M. Charlier entrepreneur &c.
gravé par L.C. Rauch.

Luzyng 12 Eidgnöss. Dem gemeynlichen Eidgnossischen Bundt
Schwyz sind in Namen der Eidgnossen Zuzug zůgeschrieben, den nächsten dem St
Gallen, und sind sich selbem zů Empfahen, wie andren Eidgnossen, worden zů
ziehen Dienst Pensionen, und zů sich Blut abwesend befunden, sind abgeschaffet
jůr Pensionen zůgeschrieben worden.

Proclamation du Vice-roi d'Italie aux troupes.

Soldats!

La guerre se déclare au nouveau, et l'armée d'Italie est appelée à en partager les périls et la gloire. Votre discipline et votre courage m'assurent que vous soutiendrez l'ancienne réputation des corps dont vous faites partie. Puisque les efforts de notre Empereur ont été vains pour obtenir la paix, travaillons à la conquérir, et prouvons à nos ennemis combien leurs espérances sont illusoires. Les insensés! ils ont formé le chimérique projet de partager le grand empire, et ils croyaient qu'il n'y avait plus de soldats pour le défendre. Soldats! souvenons-nous, avec un sentiment d'orgueil, que notre souverain, notre patrie et nos familles ont les yeux sur nous, et chacun fera son devoir.

Du quartier général de Gorice le 20 août 1813.

Eugène Napoléon.

das Bedürfniß an guten Feuergewehren, besonders für die jüngern Mannschaften, und Abtheilungen der freiwilligen Jäger, sogar der Gesetz nicht, bald möglichst dem obigen Etablissement Genüge zu leisten, und Vorsorge zu treffen, alle diejenigen Flinten, Carabinen und Pistolen zu vertilgen. Zu dem Ende werden alle diejenigen, welche das Gewehr, der gegenwärtigen Vorschriften, welche mit unserem Patriotismus bekannt sind, diejenigen nahe gegen Feinde, die sie besitzen, abzuliefern. Die Gemeinden und Magistrate werden die gefällige Anordnung haben, dieselben zu sammeln, und die Gewehrmeister zu abendlicher Abschätzung zu finden, jedoch 20 bis 30 Mann stark beordert sind. Dagegen ist dem Militär bey Strafe verboten jede Art Gewehr anzukaufen, mit Ausnahme derjenigen welche die Abtheilungen nehmen, die nöthige Exemplare zu haben.

Der Generallieutenant, Chef des Generalstabes Grafen Gneisenau.

Verlautbarung von Berlin.

Zu der Zahl der dringenden Angelegenheiten, welche unsere Zeit mit sich bringt, für unsern hochgeliebten Vaterland, Wachsamkeit zu Rath sei, befinden sich wallenen Bedarf. Diese Angelegenheiten würden in andern Zeiten unserer Regierung durch freiwillige Gaben sehr schnell gelöst. Wir glauben unseren getreuen Unterthanen eine Gelegenheit zu geben Gelegenheit dieser Art zu wissen, daß der Nothdurft durch Ihre Opferung abgeholfen werden kann. Wir thun ihnen damit

[illegible] Korps [illegible] in der Heidemühle Nr. 136, wenn wenn der Gendarm [illegible] [illegible] nicht mehr so [illegible] sein würde, die in den [illegible] Kriegsdienst [illegible], den Windmühlen Nr. 21 zu [illegible], in den Regierungsbezirk Berlin; zu Brandenburg in den Holzgerichtsbezirk Rathenow; zu Spandau, in den Amtsgerichtsbezirk Spandau, [illegible] oder in den Bezirk des Land-Gerichts; zu Potsdam in den Bezirk des Kriegs- und Domainenamts Potsdam; zu Frankfurt in den Regierungsbezirk Frankfurt; zu Küstrin in [illegible] [illegible] Neumark von meinem Gebiete in Anspruch sind, und die sich gegen mich [illegible] Einrichtung befinden. Die sämtlichen der Gendarmerie gehörenden Gebäude werden in besonderen Anschlägen und Anfragen in den Bezirken des Kriegs- Domainenamts Potsdam, oder in dem Kriegsamt Berlin, mich [illegible].

Ich kann nicht umhin, den ganz [illegible] Plan in der Absicht seiner gehörigen Gebäude einzureichen, mich [illegible] Gründe [illegible] Räumen, wo der Mangel an [illegible] angenommen, [illegible] Gebäude nothwendig [illegible] Räume, und die [illegible] Gebäude [illegible] und [illegible] nicht zu geben, daß die Gebäude [illegible] wodurch die [illegible] und [illegible] [illegible] [illegible]

Lettre du gouverneur de Medelin au major-général
Medelin le 12 juin 1813.

Monseigneur

je suis arrivé le 3 février au soir, dans la place de Medelin, qui fut fermée le 4 au matin. le manque de bois nous a obligés, pendant 3 mois, à faire des sorties journalières dans lesquelles il fallait charger les avant-postes ennemis, ce qui nous réussissait toujours sans perdre presque personne, tandis que cette petite guerre coûtait constamment du monde aux Russes. Nous n'avions pas assez de viande fraîche. Pour y subvenir, nous avons, le 17 mars, enlevé le bétail que nous avons pu trouver dans la petite ville de Wowidwod et dans les environs. Les ennemis nous ont suivis à toutes jambes jusqu'à la nuit du 4 au 5 juin, qui ayant établi trois batteries de obusiers, au nombre de 12 à 14, ils lancèrent sur la place environ 300 obus, qui n'incendièrent absolument rien ne tuèrent que deux hommes et en blessèrent cinq. Notre feu fit taire celui des Russes, qui se retirèrent avec perte.

je prie V. A. I. d'assurer S. M. l'empereur que rien ne sera négligé pour conserver cette place. Le bon esprit qui regne parmi MM. les officiers, et la bonne volonté avec laquelle les soldats vont au feu, me font de sûr garant qu'en cas de attaques sérieuses, leur bravoure remplira mon attente.

J'ai l'honneur d'être
Signé Dacudels.

Le 25 juin il [illegible] fut [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] jeden zu, soll denjenigen [illegible] welche sich nicht [illegible] so belangen sind [illegible] unverweilt gemeldet haben, die Gefälle [illegible] gehalten und nicht [illegible] und zwar so lange [illegible] gezogen werden, [illegible] die [illegible] bei meine andern [illegible] nächsten Königmilch, [illegible] sich [illegible] nie angemessen [illegible] wieder angestellt [illegible] sein werden. [illegible] dieses [illegible] [illegible] mit der Ablieferung gegen- [illegible] wärtigen [illegible] und [illegible] [illegible] [illegible]

Hambourg le 26 juillet. Le maréchal prince d'Eckmühl gouverneur général de la 32e division militaire, commandant en chef le 13e corps; vu les ordres de S. M. l'empereur et roi, en date du 16 juillet 1813,

Arrête les dispositions suivantes:

Art. 1. amnistie est accordée pour les faits de insurrection, de rebellion et de désertion commis jusqu'à ce jour dans la 32e division militaire. 2, sont exceptés de cette amnistie, mais seulement pour les effets ci-dessous déterminés à l'art. 8, les individus dont les noms suivent:

Gries, ex-sijedic, ex-secrétaire de la préfecture des Bouches de l'Elbe, à Hambourg; Goth, ex-sénateur de Lubeck, à Lubeck; Kruckenberg, ex maire de Lunebourg, à Lunebourg; De Lenthe, ex-président de l'académie des nobles, à Lunebourg; De Meding, ex-législateur et membre de la commission de liquidation à Lunebourg; De Marschalk, ex maire de l'arrondissement de Stade; De Zesterfleth, ex conseiller à la cour impériale de Hambourg; De Deken, fils, ex-conseiller dans le Hanovre et propriétaire à Stade; Von Hess, docteur, à Hambourg; De Zastrow, ex-inspecteur des forêts, à Harbourg; De Kielmannsegge, propriétaire près Lauenbourg; Mettlerkamp, maître couvreur en plomb, à Hambourg; Hauffs, maître boucher à Hambourg; De Gruben, sous-préfet à Bremerlehe; De Deken père, ex ministre de l'électeur d'Hanovre; Langrehr, ex-receveur municipal, à Lunebourg; Fesdorff, ex-officier supérieur au service d'Angleterre, à Barmstedt; De Zesterfleth, ex-substitut du procureur impérial, à Bremerlehe; D'Issendorff, ex-juge, à Bremerlehe; De Witzch, ex-substitut du procureur impérial à Brême; De Deken ex substitut du procureur-impérial, à Stade; De Wittzendorff, idem à Lubeck; De Sode, idem à Hambourg; Fred. Perthes libraire à Hambourg; De Haupt, ex-avocat près la cour impériale à Hambourg; Zimmermann, ex homme de loi, à Hambourg; Ehrenstein ex copropriétaire du Correspondant à Hambourg; Meyer, ex-burgvogt, à Hambourg.

3, Ces individus sont déclarés ennemis de l'Etat, et bannis à perpétuité de l'Empire français. Leurs biens sont confisqués; ceux desdits biens qui sont en ce moment affectés à un service public sont conservés à leur destination actuelle; les autres sont dévolus au domaine extraordinaire.

4 Tous les individus de la 32e division militaire qui se sont absentés depuis le 1er mars 1813, et qui ne seraient pas rentrés au moment de la publication du présent arrêté, autres toutefois que ceux dénommés dans l'art 2 ci-dessus, auront, pour tout délai, jusqu'au 5 août 1813 pour rentrer dans leur domicile ou résidence ordinaire. Ils feront constater leur rentrée par un procès-verbal du maire du lieu de leur domicile ou de leur résidence ordinaire. Le maire adressera une expédition de ce procès-verbal au préfet du département, qui en rendra compte d'une part au ministre de la police générale, et d'autre part au gouverneur générale. La minute du procès-verbal sera conservée dans les archives de la mairie.

5 Ceux, qui ne seront pas rentrés à cette époque sont assimilés aux individus compris dans l'art. 2 du présent arrêté et punis des mêmes peines.

6 Les pères et les mères ou tuteurs des individus non majeurs, ou ne jouissant pas de leurs droits, sont responsables de ceux de leurs enfans ou pupilles qui porteraient les armes contre la France, ou qui ne rentreraient pas dans le délai ci-dessus prescrit; et, en conséquence, ils paieraient dans le délai d'un mois, sur un rôle rendu exécutoire par le préfet, une amende quadruple de leur contribution annuelle, tant foncière, mobilière que personnelle.

7, La présente amnistie n'est point applicable aux violences, blessures et meurtres individuels, ni aux pillages, extorsions et vols, quand bien

même ces actes auraient eu leur cause dans l'insurrection et la rebellion, il n'est rien changé, par l'amnistie aux suspensions provisoires des magistrats, fonctionnaires publics ou agens, qui ont été régulièrement prononcées avant la date du présent arrêté, ni aux autres mesures administratives ou de haute-police qui ont été prises.

4, la plus grande publicité sera donnée au présent arrêté. Le chef de état major-général en adressera des copies au lieutenant-général de justice, aux préfets et au directeur-général de la haute-police.

Fait au palais du gouvernement à Hamburg le 24 janvier 1813.

Le maréchal Duc d'Eckmühl

pour copie conforme

Le général chef de état major-général du 13e corps. Signé Cesar de la Ville.

certifié conforme:

Le préfet du dep. des Bouches de l'Elbe

Bretteil

Verordnungen enthaltend Abänderungen des Edicts, betreffend den Aufstand im Monath März des 1813ten Jahres.

Wir Dominicus Wilhelm, von Gottes Gnaden, König von Westphalen, Connetable des Reichs, Prinz von Frankreich, Herzog zu Braunschweig und Lüneburg, etc. etc. etc.

Da Wir gesonnen sind, Unsern treuen Unterthanen, welche durch Verführung sich haben hinreißen lassen, an dem Aufstande in Unserm Herzogthum Braunschweig Theil zu nehmen, Gelegenheit zu geben, ihre Pflichten gegen Uns wieder zu erfüllen, und Unsere Gnade und Barmherzigkeit anzurufen, so haben Wir beschlossen, Unsere Verordnung vom 24sten Januar d. J. in Betreff der Aufrührer, welche sich in Unserm Herzogthum Braunschweig befinden, dahin abzuändern, wie folgt:

Art. 1. Die Frist, welche Unser Edict vom 24sten Januar d. J. den Aufrührern, die sich eingefunden haben, zur Rückkehr bestimmt hat, wird bis zum 1sten April d. J. verlängert.

Art. 2. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 3 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen.

Art. 3. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 4 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 14 Tagen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 4. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 5 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 4 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 5. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 6 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 6 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 6. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 7 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 8 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 7. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 8 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 10 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 8. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 9 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 12 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 9. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 10 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 14 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 10. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 11 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 16 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 11. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 12 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 18 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 12. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 13 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 20 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 13. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 14 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 22 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 14. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 15 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 24 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 15. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 16 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 26 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 16. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 17 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 28 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 17. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 18 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 30 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 18. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 19 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 32 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 19. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 20 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 34 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 20. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 21 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 36 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 21. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 22 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 38 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 22. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 23 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 40 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 23. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 24 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 42 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 24. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 25 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 44 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 25. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 26 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 46 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 26. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 27 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 48 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 27. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 28 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 50 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 28. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 29 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 52 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 29. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 30 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 54 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 30. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 31 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 56 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 31. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 32 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 58 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 32. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 33 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 60 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 33. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 34 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 62 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 34. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 35 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 64 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 35. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 36 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 66 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 36. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 37 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 68 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 37. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 38 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 70 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 38. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 39 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 72 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 39. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 40 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 74 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 40. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 41 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 76 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 41. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 42 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 78 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 42. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 43 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 80 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 43. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 44 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 82 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 44. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 45 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 84 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 45. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 46 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 86 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 46. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 47 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 88 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 47. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 48 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 90 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 48. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 49 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 92 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 49. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 50 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 94 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 50. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 51 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 96 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 51. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 52 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 98 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 52. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 53 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 100 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 53. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 54 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 102 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 54. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 55 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 104 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 55. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 56 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 106 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 56. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 57 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 108 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 57. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 58 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 110 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 58. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 59 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 112 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 59. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 60 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 114 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 60. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 61 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 116 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 61. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 62 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 118 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 62. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 63 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 120 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 63. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 64 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 122 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 64. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 65 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 124 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 65. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 66 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 126 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 66. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 67 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 128 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 67. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 68 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 130 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 68. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 69 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 132 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 69. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 70 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 134 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 70. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 71 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 136 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 71. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 72 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 138 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 72. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 73 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 140 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 73. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 74 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 142 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 74. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 75 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 144 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 75. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 76 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 146 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 76. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 77 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 148 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 77. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 78 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 150 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 78. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 79 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 152 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 79. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 80 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 154 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 80. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 81 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 156 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 81. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 82 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 158 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 82. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 83 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 160 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 83. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 84 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 162 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 84. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 85 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 164 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 85. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 86 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 166 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 86. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 87 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 168 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 87. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen gehören, welche in Art. 88 dieser Verordnung ausgenommen sind, Unsere Gnade und Barmherzigkeit genießen, wenn sie sich binnen 170 Wochen nach der Bekanntmachung dieser Verordnung stellen.

Art. 88. Diejenigen, welche sich bis zu diesem Tage nicht gestellt haben, sollen, wenn sie nicht Anführer oder Urheber des Aufstandes gewesen sind, und nicht zu den Personen geh

Polizei-Dienste, welche der Magistrat verlangen könnte, zu verrichten. Diese Verbindlichkeit ist allgemein; doch soll nur die Entfernung 3/4 Meilen zu Fuß zu machen.

4) In den großen Städten, wo sich die Gesellen mit dem Meisterdienste vorzüglich abgeben, und wo sich oder gar mehrere befinden, die zum Dienste der Schützengilde nicht tauglich sind, sollen mit dem übrigen Militär-Personale die Gesellen der Landwehr vorgestellet werden, welche zum Theil der Landwehr entnommen, theils aber durch Verheurathung oder Etablirung ausgeschieden sind, und nur die Bürger-Compagnien der Gesellen ausmachen, welche sich die Verfertigung der Uniform besonders angelegen seyn lassen, und zu Paraden, Revuen und Manövern sich gut ausnehmen.

5) Die in vorstehenden Artikel begriffenen Gesellen haben alle Rechte, Freyheiten und Befreyungen der Schützen in Anspruch zu nehmen, indem sie selbst einen Theil derselben ausmachen, und sind sie der Gerichtsbarkeit der Landwehr unterworfen, und machen sie somit der Landwehr und der Schützen- und Bürger-Compagnien und Gesellen-Manövers Meister.

6) Der Schützen-Meister, sowie auch die Schützen- und Bürger-Compagnien- und Gesellen-Obristen bleiben in allen ihren militärischen Verhältnissen und Gerichtsbarkeiten denen Polizei-Magistraten wie auch der Disciplin unterworfen; sie können aber überall von dem Polizei-Magistrate wie auch der Disciplin abgerufen werden. Die Artikel 18 und 21 Artikel des Edikts vom 21 April ausgenommen, dagegen haben sie Sitz und Stimme, und nimmt die Leitung der Schützen-Meister als Vorsitzer ein. Die Disciplinar- und Gerichtsbarkeit der Vorsteher, sowie auch der Polizei-Magistrate, erstrecken sich dagegen. Die Gerichte sind der Schützen der Landwehr und der Schützen-Meister, so wie auch die Gerichtsbarkeiten und der Schützen-Meister selbst durch Gegenwärtiges abgeschafft aufgehoben. Diese Landesverfügungen, dagegen die Errichtung der Bürger-Gesellen-Compagnien haben den militärischen Commandanten der Festung und dem Polizei-Präsidenten in Hinsicht der militärischen Gerichtsbarkeit zu verstehen.

Weiters verordnen Wir, nach diesen Einrichtungen, daß sich der Schützen-Meister Ingesiegel und Stempel in das Residenz-Archiv, in dem 18 mit gegenwärtigen Gesetzen, so wie auch die Verfügungen in Betreff der Freyheiten für die gemeinschaftlichen Einrichtungen und Verhältnissen, dann die Namen der Schützen-Meister in Wien, in dem 21 Jahre mit gegenwärtigen Gesetzen, wie auch die Verfügungen in Betreff der Freyheiten für die Bürger-Gesellen-Compagnien, welche in Abschrift der Landwehr die Namen enthalten soll, niedergelegt werden.

7) Die 12 Artikel des Edikts vom 21 April sind insoweit modificirt, daß die Verordnung der Schützen-Meister blos dann von militärischen Gerichtswegen geschehen kann, wenn solches zu dem Ende eigens befohlen wird. Alle andern besonders selben sind genau an die Disciplinen der 3, 4, 5 und 6ten Artikel.

8) Die jetzigen Gesellen ohne Ausnahme, so wie auch die Polizei-Gesellen, und jene der Grundherrschaften, bleiben mit Ausnahme der vorgemeldeten, bei Ausübung der Handwerke; doch ist ihnen aber ausdrücklich verboten, eben die zu machen. Alle andern aber besonders, vorzüglich die Bürgerlichen, welche sich, nachdem sie, wie zu Ende, den letzten Lehrjungen-Brief der Lossprechung erhalten

9) Diesen Disciplinen zufolge, sollen die zum Schützen-Meister gewählten jedesmahl, wenn Abgängigkeiten oder Verbrechen statt finden, die Disciplinar-Gerichte gegen, und nach den Gesetzen gehalten werden. Wir befehlen und wollen, daß über die Disciplinen in Disciplinar-Sachen, wenn die Meister der

136

Kriegsstand in Masse während dem Dienste nicht vorgesehen sind, ein besonderes Augenmerk zu geben. Die Artikel 25, 26 u. 27 des Edikts vom 21 April sind aufgehoben.

10. Der Kriegsstand in Masse wird nur in Krieg- und Feindseligkeiten in den gesetzlichen Fällen.

11. Da jeder Kriegsstand in Masse nicht erforderlich ist, braucht dann jede Gemeinde die Abschaffung der Offiziere des Kriegsstandes in Masse nicht sogleich vorzunehmen, ausgenommen wenn sie zum Dienste vorhanden / Artikel gesetzt. (Art. 3)

12 Die militärischen Gerichtsmänner haben in Kraft des in 48 u. 49 Artikel des Edikts vom 21 April vorgesehenen Eigenen besondern Befehle zu haben.

13 Zu Ersatz des in besagtem Edikt (Art. 61 bis 64) angeordneten Uebertz Kolonnen darf ohne einen besondern Befehl der militärischen Gerichtsmänner / nicht übernommen werden.

14) Die Errichtung einer Schule und die Vorschrift einer Disziplin, in Fall sie ursprünglich nothwendig wären, dispensiert ohne die besondern Befehle der militärischen Gerichtsmänner, auch nicht statt haben. Es versteht sich übrigens / daß es einem jeden Gemeinde steht, eine kleine Schule wöchentlich also einzurichten / zu unterhalten: in so weit werden die Artikel 65 bis 74 des Edikts vom 21 April abgeändert.

15) Alle andern Bestimmungen des Edikts vom 21 April gegenwärtigen / Befehl bleiben unverändert.

Gegeben zu Luzern d. 19 Juli
Im Vollziehungsrath der Helvetischen Republik
und versiegelt mit Insiegel
Feer Amtsburg

Am 6 Herbstmonat 1813 ist Ihro Majestät die Kaiserin, Königin und Regentin / jene Abends um 9 Uhr niedergekommen. Wodurch in 8 Tagen nie glücklicher Ausgang / erfolgte, welcher unseren Hauptstadt Einwohnern in Freude zu werden / gereichte, und hiemit wird dieses der ganze Hof von dem Hause diejenigen / genau erfahren, und wünscht das Gebärende Kind wohl.

Die Kaiserin schon sehr Besserung. Mit Anfang Herbstmonat hat sie um 6 Uhr / des Morgens Wasser abgehen. Ihro Majestät in der Nacht um 9 Uhr.

Unter den Namen Geschenken, welche während der Niederkunft der Kaiserin / Regentin in Empfang genommen sind, ist noch vorzüglich zu bemerken, welche / nicht Minder das Herz gegen den Gemahl als Herrscher ehren sind:

Junctæ majestati clementiæ
felicis tuæ imperii.
Dignæ cui patriæ deus et sors, pignora tanti
Cæsaris et rerum commendarentur habenæ! &c.
Hæc tibi flores effundet concia tellus,
Cernet populi gratulibus ora dies.

En Ludovica venis, gallorum honor austriadumque;
Ut renuisse tuis gradibus te corda loquantur.
Quae sortem anteveris meritis, virtutibus annos,
Sexum animis, morum nobilitate genus,
plaudit Roma tibi, factum Paeana canendo,
et matrem celebrans et spes surgentes Juli.

Du 25e août 1813

Napoléon &c.

Le Sénat après avoir entendu les orateurs du conseil d'état, a décrété et nous ordonnons ce qui suit:

1. Sont mis à la disposition du ministre de la guerre, pour les bat. d, ci-dessus, seront répartis entre les corps de l'armée d'Espagne.

3. Les conscrits mariés antérieurement à la publication du présent sénatus consulte, seront dispensés de concourir à la formation du contingent.

S. M. l'impératrice reine et regente a reçu les nouvelles suivantes de l'armée au 20 août.

Les canons ont dénoncé l'armistice le 15, à midi et ont fait connaître que les hostilités commenceraient le 17 après minuit. En même tems, une note de M. le comte de Metternich, ministre des relations extérieures d'Autriche, dressée à M. le comte de Narbonne, lui fit connaître que l'Autriche déclarait la guerre à la France. Le 17 au matin, les dispositions des deux armées étaient les suivantes: les 4e, 12e, et 7e corps, sous les ordres du duc de Reggio, étaient à Dahme. Le prince d'Eckmühl, avec son corps, auquel les Danois étaient réunis, campait devant Hambourg, son quartier-général étant à Bergedorf. Le 3e corps était à Leepnitz sous les ordres du prince de la Moskowa. Le 5e corps était à Goldberg, sous les ordres du général Lauriston. Le 11e corps était à Bolkenberg, sous les ordres du duc de Tarente. Le 6e corps, commandé par le duc de Raguse, était à Bunzlau. Le 4e corps, aux ordres du prince Poniatowski, était à Zittau.

Le maréchal Saint-Cyr était, avec le 14e corps, la Gauche appuyée à l'Elbe, au camp de Koenigstein et à cheval sur la grande chaussée de Prague à Dresde, passant des corps d'observation jusqu'aux débouchés de Marienberg. Le 1er corps arrivait à Dresde, et le 2e corps à Zittau. Dresde, Torgau, Wittenberg, Magdebourg et Hambourg avaient chacun leurs garnisons et étaient armés et approvisionnés.

L'armée ennemie était, autant qu'on en peut juger, dans la position suivante: 50000 Russes et Prussiens étaient entrés, dès le 15 au matin en Bohême, et devaient arriver vers le 21 sur l'Elbe. Cette armée est commandée par l'Empereur Alexandre et le roi de Prusse, les généraux russes Barclay de Tolly, Wittgenstein, et Miloradowitch, et le général prussien Blucher. Les gardes russe et prussienne en font partie ce qui, joint à l'armée du prince de Schwartzenberg, formait la grande armée et une force de 200000 hommes. Cette armée devait opérer sur la rive gauche de l'Elbe en passant ce fleuve en Bohême. L'armée de Silésie, commandée par les généraux Blucher et York prussiens, et par les généraux Sacken et Langeron, russes, paraissait se réunir sur Breslau; elle était forte de 100 000 hommes.

plusieurs corps prussiens, suédois et des troupes d'insurrection couvraient Berlin et étaient opposés à Hambourg et au duc de Reggio. L'on portait la force de ces armées qui couvraient Berlin à 110 000 hommes. Toutes les opérations de l'ennemi étaient faites dans l'idée que l'Empereur repassait sur la rive gauche de l'Elbe. La garde impériale, partie de Dresde, le porta le 14 à Bautzen, et le 16 à Goerlitz.

Le 19, l'Empereur le porta à Zittau, fit marcher sur le champ les troupes du prince Poniatowski, força les débouchés de la Bohême, passa la grande chaîne des montagnes qui sépare la Bohême de la Lusace, et entra à Gabel, pendant le temps que le général Lefevre-Desnouettes, avec une division d'infanterie et de cavalerie de la garde, s'emparait de Rumburg, franchissait le col des montagnes à Georgenthal, et que le général polonais Reminski s'emparait de Friedland et de Reichenberg. Cette opération avait pour but de inquiéter les alliés sur Prague et d'acquérir des notions certaines sur leurs projets. On apprit là, ce que nos espions avaient déjà fait connaître, que l'élite de l'armée russe et prussienne traversait la Bohême, se réunissant sur la rive gauche de l'Elbe. Nos coureurs poussèrent jusqu'à 16 lieues de Prague. L'Empereur était de retour de Bohême à Zittau le 20, à une heure du matin, il laissa le duc de Belluno, avec le 2e corps, à Zittau, pour appuyer le corps du prince Poniatowski; il plaça le général Vandamme, ~~de~~ avec le 1er corps à Rumburg, pour appuyer le général Lefevre-Desnouettes, ces deux généraux occupant encore Gabel et faisant construire des redoutes sur le mamelon, qui domine sur le col. L'Empereur le porta à Lauban, en Silésie, où il arriva le 20 avant 4 heures du soir. L'armée ennemie de Silésie avait violé l'armistice, traversé le territoire neutre, dès le 12, ils avaient, le 15, insulté tous nos avant-postes, et enlevé quelques vedettes.

Le 16, un corps russe le plaça entre le Bober et le poste de Spitzberg, occupé par 200 h. de la division Charpentier. Ces braves qui le reposaient sur la foi des traités, coururent aux armes, passèrent sur le ventre des ennemis, et les dispersèrent. Le chef de bataillon Le Guillermic les commandait. Le 18, le duc de Tarente donna l'ordre au général Zucchi de prendre la petite ville de Lahn; il le porta avec une brigade italienne; il exécuta bravement son ordre et fit prendre à l'ennemi plus de 200 h. Le général Zucchi est un officier d'un mérite distingué. Ses troupes italiennes ont attaqué, à la baïonnette, les Russes qui étaient en nombre supérieurs. Le 19, l'ennemi est venu camper à Zoblen. Un corps de 12 000 Russes a passé le Bober, et a attaqué le poste de Siebeneichen, défendu par 3 compagnies légères. Le général Sanviston fait prendre les armes à une partie de son corps, part de Loewenberg, marche à l'ennemi et le culbute dans le Bober. La brigade du général Lafitte, de la division Rochambeau, s'est distinguée.

Cependant l'Empereur arrivé le 20 à Lauban, était le 21 à la pointe du jour, à Loewenberg, et faisait jeter des ponts sur le Bober. Le corps du général Sanviston passa à midi. Le général Maison culbuta, avec sa valeur accoutumée, tout ce qui voulut s'opposer à son passage, il s'empara de toutes les positions et mena l'ennemi battant jusqu'auprès de Goldeberg. Le 2e et le 11e corps l'appuyèrent. Sur la gauche, le prince de la Moskowa faisait attaquer le général Kleist par le 3e corps en avant de Brunlau, le culbutait, le mettait en déroute, et lui faisait des prisonniers. L'ennemi

se mit en retraite. Un combat eut lieu le 23 août devant Goldberg. Le général Lauriston s'y mouvait à la tête des 5e et 11e corps. Il avait devant lui les Russes qui couvraient la position du Flensberg, et les Prussiens, qui s'étendaient à droite sur la route de Liegnitz. Au moment où le général Gérard débouchait par la gauche sur Niederau, une colonne de 25000 Prussiens parut sur ce point; il la fit attaquer au milieu des baraques de l'ancien camp; elle fut enfoncée de toutes parts; les Prussiens essayèrent plusieurs chargés de cavalerie qui furent repoussées à bout-portant; ils furent chassés de toutes leurs positions, et laissèrent sur le champ de bataille près de 5000 morts, des prisonniers &c. A la droite, le Flensberg fut pris et repris plusieurs fois; enfin, le 135e régiment s'élança sur l'ennemi et le culbuta entièrement. L'ennemi a perdu sur ce point 1000 morts et 4000 blessés. L'armée des alliés se retira en désordre en toute hâte sur Jauer. L'ennemi ainsi battu en Silésie, l'Empereur prit avec lui le prince de la Moskowa, laissa le commandement de l'armée de Silésie au duc de Tarente, et arriva le 25 à Stolpen. La garde vieille et jeune, infanterie, cavalerie et artillerie fit ces 40 lieues en 4 jours.

S. M. l'Impératrice &c. a reçu les nouvelles suivantes &c. au 28 août.

Le 26 à 8 heures du matin, l'Empereur entra dans Dresde. La grande armée russe, prussienne et autrichienne, commandée par les souverains était en présence; elle couronnait toutes les collines qui environnent Dresde à la distance d'une petite lieue par la rive gauche. Le Maréchal Saint-Cyr, avec le 14e corps et la garnison de Dresde, occupait le camp retranché et bordait de tirailleurs les palanques qui environnaient les faubourgs. Tout était calme à midi; mais, pour l'oeil exercé, ce calme était le précurseur de l'orage: une attaque paraissait imminente. A 4 heures après midi, au signal de 3 coups de canon, 6 colonnes ennemies précédées chacune de 50 bouches à feu se formèrent, et peu de momens après, descendirent dans la plaine; elles se dirigèrent sur les redoutes. En moins d'un quart d'heure la canonnade devint terrible. Le feu d'une redoute étant éteint, les assiégeans l'avaient tournée, et faisaient des efforts au pied de la palanque des faubourgs, où un bon nombre trouvèrent la mort.

Il était près de 5 heures: une partie des réserves du 14e corps était engagée. Quelques obus tombaient dans la ville; le moment paraissait pressant. L'Empereur ordonna au roi de Naples de se porter avec le corps de cavalerie du général Latour-Maubourg sur le flanc droit de l'ennemi, et au duc de Trevise de se porter sur le flanc gauche. Les 4 divisions de la jeune garde, commandées par les généraux Dumoutier, Barrois, Decouz et Roguet, débouchaient alors, 2 par la porte de Pirna, et 2 par la porte de Plauen. Le prince de la Moskowa déboucha à la tête de la division Barois. Ces divisions culbutèrent tout devant elles; le feu s'éloigna sur le champ du centre à la circonférence et bientôt fut rejetté sur les collines. Le champ de bataille resta couvert de morts, de canons et de débris. Le général Dumoutier est blessé ainsi que les généraux Roijeldieu, Tyndal, et Combelles. L'officier d'ordonnance est blessé à mort; c'était un jeune homme d'espérance. Le général Gros, de la garde s'est jeté le 1er dans le fossé d'une redoute où des sapeurs ennemis travaillaient déjà à couper les palissades: il est blessé d'un coup de baïonnette. La nuit devint obscure et le feu cessa, l'ennemi ayant échoué dans son attaque et laissé plus de 2000 prisonniers sur le champ de bataille, couvert de blessé et de morts.

1760 Le 27, le temps était affreux; la pluie tombait par torrens. Le soldat avait passé la nuit dans la boue et dans l'eau; à 9 heures du matin, bien vite les bataillons devaient le canon prolonger la gauche et couvrir les collines qui étaient séparées de son centre par le vallon de Plauen. Le roi de Naples partit avec le corps du duc de Belune et les divisions de cuirassiers et débouche sur la route de Freyberg pour attaquer cette gauche. Il le fit avec le plus grand succès. Les 6 divisions qui composaient cette aile furent culbutées et dispersées. La moitié, avec les drapeaux et les canons fut faite prisonnière, et dans le nombre se trouvent plusieurs généraux. Au centre, une vive canonade soutenait l'attention de l'ennemi; et des colonnes se montraient prêtes à l'attaquer sur la gauche. Le duc de Trévise, avec le général Vandamme, manœuvrait dans la plaine la gauche à la rivière et la droite aux collines. Le maréchal Saint cyr tenait notre gauche au centre, qui était formé par le corps du duc de Raguse. Sur les 2 heures après midi, l'ennemi se décida à la retraite; il avait perdu la grande communication de Bohême par la gauche et par la droite. Les résultats de cette journée sont 18 à 20 000 prisonniers (!!!), 40 drapeaux et 60 pièces de canon. On peut compter que l'ennemi a 60000 hommes de moins. Notre perte se monte en blessés, tués, ou pris à 4000 h. La cavalerie s'est couverte de gloire. L'état major de la cavalerie fera connaître les détails, et ceux qui se sont distingués. La jeune garde a mérité les éloges de toute l'armée. La vieille garde a eu deux bataillons engagés; les autres bataillons étaient dans la ville disponibles en réserve. Les 2 bataillons qui ont donné, ont tout culbuté à coups de baïonnette blanche. La ville de Dresde a été épouvantée et a couru de grands dangers. La conduite des habitans a été ce qu'on devait attendre d'un peuple allié. Le roi de Saxe et la famille sont restés à Dresde, et ont donné l'exemple de la confiance.

* Dish ungeben ist falsch übersetzen

S. Mr. le Mal a reçu les nouvelles du 30 août.

Le 28, le 29 et le 30 nous avons poursuivi nos succès. Les généraux Carlen, Doumerc, et d'Audenarde, du corps du général Latour-Maubourg ont pris plus de 1000 caissons ou voitures de munitions, et ramassé beaucoup de prisonniers. Les villages sont pleins de blessés ennemis; on en compte plus de 10000. L'ennemi a perdu, suivant les rapports des prisonniers, 6 généraux tués ou blessés. Le duc de Raguse a eu plusieurs affaires d'avant garde qui attestent l'intrépidité de ses troupes.

Le général Vandamme, commandant le 1er corps a débouché le 27 par Peterswalden, et l'ennemi, le 26, du camp de Pirna, de la ville et de Hohendorf. Il a intercepté la grande communication de Prague à Dresde. Le duc de Wirtemberg avec 15000 Russes, avait été chargé d'observer ce débouché. Le 28, le général Vandamme l'a attaqué, battu, lui a fait 2000 prisonniers, lui a pris 6 pièces de canon, et l'a poussé en Bohême. Le prince de Reuss, général de brigade, officier de mérite

a été tué. Dans la journée du 29, le général Vandamme s'est placé sur les hauteurs de la Bohême, et s'y est établi. Il fait battre le pays par des coureurs et des partis pour avoir des nouvelles de l'ennemi, l'inquiéter, et s'emparer de ses magasins. Le prince de Lichtenstein était le 24 à Schlowenitz. Il n'avait encore eu aucune affaire majeure. Les Russes se battent isolément dans plusieurs petites affaires. Ce but de la campagne est des plus brillants et fait concevoir de grandes espérances. La qualité de notre infanterie est de beaucoup supérieure à celle de l'ennemi.

S. M. l'Empereur — a reçu les nouvelles du 1er au 1er Septembre.

Le 24 août le roi de Naples a couché à Freyberg avec le duc de Bellune, le 29 à Lichtenberg, le 30 à Zittau, le 31 à Sayda. Le duc de Raguse, avec le 6e corps, a couché le 24 à Dippoldiswalda, où l'ennemi a abandonné 1200 blessés; le 29 à Falkenhain, le 30 à Altenberg et le 31 à Zinnwald. Le 14e corps, sous les ordres du maréchal Saint-Cyr, était le 24 à Maxen, le 29 à Reinhards Grimma, le 30 à Dittersdorf, et le 31 à Liebenau. Le 1er corps, sous les ordres du général Vandamme était le 23 à Hollendorf, et le 23 à Peterswalde, occupant les montagnes. Le duc de Trévise était en position le 28 et le 29 à Pirna. Le Général Fajet, commandant la cavalerie du 14e corps, a fait des prisonniers.

L'ennemi se retira dans la position de Dippoldiswalda et Altenberg. La gauche suivit la route de Plauen, et le retira par Tharand sur Dippoldiswalda, ne pouvant faire sa retraite par la route de Freyberg. Sa droite ne pouvant se retirer par la chaussée de Pirna, ni par celle de Dohna, se retira sur Maxen, et de là sur Dippoldiswalda. Tout ce qui était en parc, ainsi et bagages, tout ce qui était embarrassé sur Meissen, se trouva coupé. Les bagages restés, pontonniers, autrichiens, se trouvaient entassés sur la chaussée de Freyberg; on y prit plusieurs milliers de voitures. Arrivé à Altenberg, où le chemin de Toeplitz à Dippoldiswalda devient impraticable, l'ennemi prit le parti de laisser plus de mille voitures de munitions et de bagages. Cette grande armée rentra en Bohême après avoir perdu partie de son artillerie et de ses bagages. Le 29, le général Vandamme passa avec 8 ou 10 bataillons le col de la grande chaîne, et le porta sur Kulm, où il rencontra l'ennemi, fort de 8 à 10 mille hommes, il l'attaqua: ne se trouvant plus assez fort, il fit descendre tout son corps d'armée il eut bientôt culbuté l'ennemi. Au lieu de rentrer et de se replacer sur la hauteur, il resta et prit position à Kulm, sans garder la montagne; cette montagne commande la seule chaussée, elle est haute. Ce n'était que le 30 au soir que le maréchal Saint-Cyr, et le duc de Raguse arrivaient au débouché de Toeplitz. Le général Vandamme ne pensa qu'au résultat de barrer le chemin de l'ennemi, et de tout perdre. À une armée qui fuit il faut faire un pont d'or; on oppose une barrière d'acier: il n'était pas assez fort pour former cette barrière d'acier.

Cependant l'ennemi voyant que ce corps d'armée de 18000 h. était seul en Bohême, séparé par de hautes montagnes, et que tout le reste était encore au pied en-deça des monts; le vit perdu s'il ne le culbutait, il conçut l'espoir de l'attaquer avec succès, la position étant mauvaise. Les gardes restés étaient en tête de la armée qui battait en retraite; on y joignit deux divisions autrichiennes fraîches; le reste de la armée ennemie s'y réunit à mesure qu'elle débouchait, suivie par les 2e, 6e, et 12e corps. Ces troupes débordèrent le 1er corps. Le général Vandamme fit bonne contenance, repoussa toutes les attaques, enfonça tout ce qui le présentait, et couvrit de morts le champ

de bataille. Le désordre gagna l'armée ennemie et l'on voyait avec admiration ce que peut un petit nombre de braves contre une multitude dont le moral est affaibli. Deux heures après midi, la colonne prussienne du général Kleist, coupée dans sa retraite, débouche par Wetters walde pour tâcher de pénétrer en Bohême; elle ne rencontra aucun ennemi, arriva sur le haut de la montagne sans résistance, s'y plaça, et là, vit l'affaire qui était engagée à l'effet de cette colonne sur les derrières de l'armée, décida le affaire.

Le Général Vandamme se porta sur le champ contre cette colonne, qu'il repoussa: il fut obligé d'affaiblir sa ligne dans ce moment délicat, la chance tourna, il réussit cependant à culbuter la colonne du général Kleist, qui fut tué ~~[illegible]~~; les soldats prussiens jetaient leurs armes et se précipitaient dans les fossés et les bois. Dans cette bagarre, le général Vandamme a disparu: on le croit frappé à mort. Les Généraux Corbineau, Demerceau et Philippon le déterminèrent à profiter du moment et à se retirer par la grande route, et partie par des chemins de traverse avec leur division, en abandonnant tout le matériel qui consistait en 30 pièces de canon, et 200 voitures de toute espèce, mais en ramenant tous les attelages. Dans la position où étaient les affaires, ils ne pouvaient pas prendre un meilleur parti. Les tués, blessés, et prisonniers doivent porter notre perte dans cette affaire, à 6000 h. L'on croit que la perte de l'ennemi ne peut être moindre que de 4 à 5000 h.

Le 1er corps se rallie à une lieue du champ de bataille au 14e corps. On dresse l'état des pertes éprouvées dans cette catastrophe, due à une audace guerrière mal calculée. Le Général Vandamme mérite des regrets: il était de une ~~rat~~ rare intrépidité, il est mort sur le champ d'honneur, mort digne d'envie pour tout brave. Il n'est pas mort, mais il est fait prisonnier.

Der General ist nicht todt. Er ist gefangen.

D. M. 6 [illegible] 7 a reçu les nouvelles [illegible] au 2 [illegible].

Le 26 août, la armée russe, prussienne et autrichienne, commandé par l'Empereur Alexandre et le roi de Prusse, était entrée en Saxe, et s'était portée le 22, sur Dresde, forte de 180 à 200000 h., ayant un matériel immense, et pleine de l'espérance non seulement de nous chasser de la rive droite de l'Elbe, mais encore de le porter sur le Rhin et le Elbe. En 5 jours de tranchée a vu ses espérances confondues; 80 000 prisonniers, 10 000 blessés tombés en notre pouvoir (ce qui fait 40 000); 20 000 tués ou blessés et autant de malades par le effet de la fatigue et du défaut de vivres (elle a été 5 à 6 jours sans pain), l'ont affaiblie de près de 80 000 hommes. Elle ne compte par aujourd'hui 100 000 h. sous les armes; elle a perdu plus de 100 pièces de canon, des parcs entiers, 1500 charrettes à munitions de artillerie qu'elle a fait sauter ou que l'ont tombées en notre pouvoir; plus de 3000 voitures de bagages qu'elle a brûlées ou que nous avons prises. On avait 40 drapeaux ou étendards. Parmi les prisonniers, il y a 4000 Russes. La valeur de la armée française et le courage de l'infanterie fixent l'attention. Le 1er corps de canon tiré des batteries de la garde impériale dans la journée du 29, a blessé mortellement

le général Moreau, qui était revenu de Carniole pour prendre du service en Russie.

S. M. l'Empereur a reçu les nouvelles [illegible] au 6 Septembre au soir

Le 2 Septembre l'Empereur a passé à Dresde, la revue du 1er corps et en a confié le commandement au comte de Lobau. Le corps se compose des trois divisions Dumoncau, Philippon et Teste. Ce corps a moins perdu qu'on ne l'avait cru d'abord, beaucoup d'hommes étant rentrés.

Le général Vandamme n'a pas été tué, il a été fait prisonnier. Le général du génie Haxo, qui avait été envoyé en mission auprès du général Vandamme, se trouvant dans ce moment avec ce général, a été fait également prisonnier. Celui de la garde russe a été tué à cette affaire.

Le 3, l'Empereur a été coucher au château de Stenz, sur la route de Silésie et le 4 au village de Stockkirch (au-delà de Bautzen) depuis le départ de S. M. de Löwenberg, des événemens importans s'étaient passés en Silésie.

Le duc de Tarente, à qui l'Empereur avait laissé le commandement de l'armée en Silésie, avait fait de bonnes dispositions pour poursuivre les alliés et les chasser de Jauer, l'ennemi était poussé de toutes les positions; les colonnes étaient en pleine retraite, le 26, le duc de Tarente avait pris toutes les mesures pour le faire tourner; mais dans la nuit du 25 au 24 le Bober et tous les torrens qui y affluent débordèrent; en moins de 4 à 5 heures les chemins furent couverts de 3 à 4 pieds d'eau et tous les ponts emportés. Nos colonnes se trouvèrent isolées entre elles. Celle qui devait tourner l'ennemi ne put arriver. Les alliés s'aperçurent bientôt de ce changement de circonstances.

Le duc de Tarente employa les journées du 24 et du 25 à réunir les colonnes séparées par l'inondation. Elles parvinrent à regagner Naumburg où se trouvait le seul pont qui n'eût pas été emporté par les eaux du Bober, mais une brigade de la division Puthod ne put pas y arriver. Au lieu de chercher à le jeter du côté des montagnes, le général voulut revenir sur Löwenberg, là se trouvant entouré d'ennemis et la rivière à dos, après s'être défendu de tous les côtés, il a dû céder au nombre. Tout ce qui savait nager dans les deux régimens le sauva, on en compte environ 4 à 5 cents: ces reste fut pris.

L'ennemi nous a fait dans ces différentes affaires 3 à 4 000 prisonniers et nous a pris deux aigles des deux régimens, avec les canons de la brigade.

Après ces circonstances qui avaient fatigué l'armée, elle repassa successivement le Bober, la Lucisk et la Neisse. L'Empereur la trouva le 4 sur les hauteurs de Stockkirch. Il fit le soir même reconnaître l'ennemi, le fit déboucher des hauteurs du Wolkenberg et le poursuivit pendant toute la journée du 5, le pied dans les reins jusqu'à Goerlitz. Le général Sébastiani exécuta des charges de cavalerie à Reichenbach et fit des prisonniers.

L'ennemi repassa en toute hâte la Neisse et la Lucisk et notre armée prit position sur les hauteurs de Goerlitz, au-delà de la Neisse.

Le 6 à 4 heures du soir, l'Empereur était de retour à Dresde.

Le conseil de guerre du 3e corps d'armée a condamné à la peine de mort le général de brigade Jomini, chef d'état major de ce corps (qui du quartier général de Liegnitz a déserté à l'ennemi au moment de la rupture de l'armistice.

Au nom de l'Empereur

l'imperatrice-Reine et Regente, à M. l'eveque de . . . . .

M. l'évêque de . . . . . les victoires remportées sous les murs de Dresde, dans les journées des 26 et 27 août, par S. M. l'Empereur et Roi, notre très-cher époux et Souverain, sont des remarques signalées de la protection divine. Nous desirons qu'au reçu de la présente, vous vous concertiez avec qui de droit, pour faire chanter au Te Deum, et adresser des actions de graces au dieu des armées, et que vous ajoutiez les prieres les plus convenables pour demander la conversation de la personne sacrée de S. M. l'Empereur et Roi. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait, M. l'évêque, en sa sainte garde.

Donné en notre palais de Saint Cloud, le 14 Septembre 1813.

Signé Marie Louise

par l'imperatrice Régente

Le ministre d'etat, secretaire de la régence

Signé duc de Cadore.

S. M. l'Empereur a reçu les nouvelles en au 7 Sept.

Le duc de Reggio avec les 12e, 7e et 4e corps, s'est porté le 23 août sur Berlin. Il a fait attaquer le village de Trebbin, défendu par l'armée ennemie, et l'a forcé. Il a continué son mouvement.

Le 24 août le 7e corps n'ayant pas réussi dans le combat de Gross-Beeren, le duc de Reggio s'est reporté sur Wittemberg.

Le 3 Septembre, le prince de la Moskowa a pris le commandement de l'armée, et s'est porté sur Juterborgh. Le 5, il a attaqué et battu le général Tauentzien; mais le 6, il a été attaqué en marche par l'armée ennemie, commandée par le général Bulow. Des charges de cavalerie sur ses derrieres ont mis le désordre dans ses parcs. Il a du se retirer sur Torgau. Il a perdu 8000 tués, blessés, ou prisonniers, et 12 pieces de canon. La perte de l'ennemi doit avoir été aussi très-forte.

Rapport du prince de la Moskowa

Le 12e corps d'armée a attaqué l'ennemi le 5 et l'a culbuté avec une grande vigueur jusqu'au delà de Sigda; nous avons pris trois drapeaux, plusieurs pieces de canon et quelques centaines de prisonniers prussiens; le champ de bataille était couvert des morts de l'ennemi.

Le lendemain 6, le 4e corps a débouché à 8 heures du matin par Heundorf et Juterbock; l'ennemi tenait les hauteurs en arrière de Dennewitz. Le 7e corps marchait sur Rohrbeck, et le 12e sur Ohna: je refusais ainsi ma gauche, et j'étais en mesure de soutenir le 4e corps qui, au lieu d'attaquer, devait tourner Juterbock par sa droite, pour masquer le mouvement que je voulais faire sur Dahma, et auquel j'étais determiné par la certitude que toute l'armée ennemie debouchait en grande hâte sur Dennewitz. L'avant-garde ennemi a été renversée par la division Morand, qui a fait des prodiges de valeur. La division de cavalerie legere du général Lorge, mal engagée et ramenée en desordre, a causé quelque confusion que la bonne contenance de l'infanterie a bientôt fait cesser. L'ennemi se renforçant très-rapidement, le 4e corps s'est trouvé entierement engagé. Le 7e qui s'était fait attendre arrivait enfin, et j'ai ordonné au général Reynier de charger vivement la droite de l'ennemi en même tems que le général Morand renouvellerait son attaque; cette charge générale a eu beaucoup de ~~terrein~~ succès; l'ennemi venait de perdre beaucoup de terrein, la division Durutte se conduisait bien; 60 pieces de canon tiraient à mitraille sur les troupes ennemies qui étaient en désordre dans les bassonds entre Golsdorf et Welmersdorf; enfin

le 12e corps, qui entrait vivement en action, refoulait la droite de l'ennemi sur son centre séparé de sa gauche par le 4e corps. Dans ce moment, la bataille était gagnée; mais deux divisions du 4e corps ont faibli, et ce corps, qui s'est trouvé tout-à-coup replié en entier, et qui a entraîné une partie du 12e, a fait changer le sort des choses.

L'ennemi a pu jeter des masses entre le 4e et le 12e corps, qui se battaient toujours avec la plus grande chaleur; j'ai rapproché insensiblement le 4e de la droite du 12e. L'artillerie de position placée sur les hauteurs entre Ohna et Dennewitz remplissait l'intervalle, et j'ai alors donné la retraite; le 4e corps s'opère en bon ordre sur Dahme, et les 4e et 12e sont dirigés sur Schweinitz.

Ce matin l'ennemi au nombre de 3 à 4 mille hom. d'infanterie, avec du canon et 120 chevaux venant de Lubau, a attaqué très brusquement Dahme. Le 23e régiment de ligne a marché sur lui, et l'a forcé à s'éloigner précipitamment. Le pont de Herzberg sur l'Elbe a été brûlé; nous en avons conservé deux autres au-dessus et au-dessous de cette ville. Demain, le 4e corps, avec une division de cavalerie légère, s'échelonnera depuis Herzberg jusqu'à Torgau. Les 4e et 12e corps, et les deux autres divisions de cavalerie occuperont des positions sur Torgau.

La perte éprouvée dans la journée d'hier est de environ 6000 h. et de 12 pièces de canon; celle de l'ennemi a dû être aussi considérable. L'artillerie des divers corps ayant consommé une grande partie de leurs munitions. Nous avons eu beaucoup de prisonniers par notre pouvoir, mais ils ont disparu pendant la marche de nuit.

Je suis

le maréchal prince de la Moskowa.

Torgau le 4 sept. 1813.

S. M. l'empereur a reçu les nouvelles ci-dessus le 13 septembre.

Le quartier-général de l'empereur était à Dresde.

Le duc de Tarente avec les 5e, 11e et 3e corps s'était placé sur la rive gauche de la Spree. Le prince Poniatowski, avec le 8e corps, était à Stolpen. Toutes ces forces étaient aussi concentrées le même journée de Dresde, sur la rive droite de l'Elbe.

Le comte de Lobau, avec le 1er corps, était à Hellendorf, en avant de Peterswalde; le duc de Trévise, à Pirna; le maréchal Saint-Cyr, sur les hauteurs de Borna, occupant les débouchés de Furstenwalde et du Geyersberg; le duc de Belluno, à Altenberg.

Le prince de la Moskowa était à Torgau avec les 4e 4e et 12e corps.

Le duc de Reggio et le roi de Naples, avec la cavalerie du général Latour-Maubourg, le portaient sur Grossen-Hayn.

Le prince de Reuss était sur Ratzeburg.

L'armée ennemie de Silésie était sur la droite de la Spree. Celle de Bohême était sur les Russes et les Prussiens dans la plaine de Taeplitz, et un corps autrichien à Marienberg. L'armée ennemie de Berlin était à Juterbock.

Le général français Margaron, avec un corps d'observation, occupait Leipzig.

Le château de Sonnenstein, au-dessus de Pirna, avait été occupé, fortifié et armé.

S. M. avait donné le commandement de Torgau au comte de Narbonne.

Les quatre régimens des gardes-d'honneur avaient été attachés, le 1er aux chasseurs à cheval de la garde, le 2e aux dragons, le 3e aux grenadiers à cheval, et le 4e au 1er régiment de lanciers. Ces régimens de la garde leur fournissaient des instructeurs, et toutes les fois qu'on marchait au combat, ils joignaient de vieux soldats pour renforcer leurs cadres et les guider. Un escadron de chaque régiment des gardes d'honneur était toujours de service près de l'empereur avec le escadron que fournit chaque régiment de la garde; ce qui portait à huit le nombre des escadrons de service.

S. M. l'empereur a reçu les nouvelles du 19 [illegible]

Le 14, l'ennemi débouche de Toeplitz sur Wollendorf et menaça de tourner la division Dumoriceau qui était sur la hauteur. Cette division se retira en bon ordre sur Gieshubel où le comte de Lobau réunit son corps. L'ennemi ayant voulu attaquer le camp de Gieshubel, fut repoussé et perdit beaucoup de monde.

Le 15, l'empereur partit de Dresde et se porta au camp de Pirna. Il dirigea le général Montbrun-Duvernet, commandant la 4e division, par les villages de Langen-Neundorf et de Berg, tournant ainsi la droite de l'ennemi. En même-tems le comte de Lobau l'attaqua de front, l'ennemi fut mené l'épée dans les reins toute la journée.

Le 16, il occupait encore les hauteurs au-delà de Peterswalde. A midi, on sortit à la poursuite, et il fut délogé de sa position. Le général Ornano fit faire de belles charges à la division de cavalerie de la garde et à la brigade de chevaulegers polonais du prince Poniatowski. L'ennemi fut poussé et jetté en Bohême dans le plus grand désordre. Il a fait sa retraite avec tant d'activité qu'on n'a pu lui prendre que quelques prisonniers, parmi lesquels se trouve le général Blücher, commandant l'avant-garde, et fils du général en chef prussien Blücher.

Notre perte a été peu considérable. Le 18, l'empereur a couché à Peterswalde et le 19 S. M. était de retour à Pirna.

Thielmann, général transfuge du service de Saxe, avec un corps de partisans et de transfuges, s'était porté sur la Saal. Un colonel autrichien s'était aussi porté en partisan sur Zeitz. Les généraux Margaron, Lefebre Desnouettes, et Piré les ont mis avec des colonnes de cavalerie et d'infanterie à la suite de ces partis, espérant en avoir bon compte.

S. M. l'empereur a reçu les nouvelles du 19 Sept.

Le 17, à deux heures après midi, l'empereur est monté à cheval, et au lieu de se rendre à Pirna est allé aux avant-postes, ayant appris que l'ennemi avait fait une grande quantité d'abattis, pour défendre la descente de la montagne. S. M. le fit attaquer par le général Duvernet, qui, avec la 42e division, s'empara du village d'Arbesau et repoussa l'ennemi dans la plaine de Toeplitz. Il était chargé de manœuvrer de manière à bien reconnaître la position de l'ennemi et à le obliger de démasquer ses forces. Le général remplit parfaitement à cet égard les instructions. Il engagea une vive canonnade hors de portée et qui fit peu de mal; mais une batterie autrichienne de 24 pièces ayant quitté la position pour se rapprocher de la division Duvernet, le général Ornano l'a fait charger par les cuirassiers rouges de la garde; ils ont enlevé ces 24 pièces et sabré tous les canonniers; mais on n'a pu ramener que les chevaux, deux pièces de canon et un avant-train.

Le 18, le comte de Lobau était resté dans la même position, occupant le village d'Arbesau et tous les débouchés de la plaine. A 4 heures après midi, l'ennemi envoya une division pour tâcher de surprendre la hauteur au village de Kohnitz. Cette division fut repoussée l'épée dans les reins, et mitraillée pendant une heure.

Le 18 à 9 heures du soir S. M. est arrivée à Pirna, et le 19 le comte de Lobau a repris ses positions en avant de Wollendorf et au camp de Gieshubel.

La pluie tombait par torrens

Le prince de Neufchâtel est un peu incommodé d'un accès de fièvre.

S. M. se porte très bien

Toeplitz 4 Regt. des G. General Geismar, in Bedeckung Dienstag, nachgesandt 30 N. Vielleichtmann Monatl. in das Restaurat bei Silva eingetroffen wurde, ist nicht [illegible]

S. M. l'Empereur a reçu les nouvelles en au 26 Sept.

L'Empereur a passé les journées du 19 et du 20 à Pirna. S. M. a fait jeter un pont et établir une tête de pont sur la rive droite. Le 21 l'Empereur est venu coucher à Dresde, et le 22, il s'est porté à Hartau: il a sur-le-champ fait déboucher au-delà de la forêt de Bischoffswerda, le 1er corps commandé par le duc de Tarente, le 5e corps commandé par le général Lauriston, et le 3e corps commandé par le général Souham. L'armée ennemie de Silésie, qui s'était portée, la droite commandée par Sacken sur Camenz, la gauche commandée par Langeron sur Neustadt aux débouchés de la Bohême, et le centre commandé par Yorck sur Bischoffswerda, se mit sur-le-champ en retraite de tous côtés. Le général Girard, commandant notre avant garde, la poussa vivement et lui fit quelques prisonniers. L'ennemi fut mené battut jusqu'à la Sprée. Le général Lauriston entra dans Neustadt.

L'ennemi refusant ainsi la bataille, l'Empereur est revenu le 24 à Dresde, et a ordonné au duc de Tarente de prendre la position sur les hauteurs de Weissig. Le 8e corps, commandé par le prince Poniatowski, a repassé sur la rive gauche. Le comte de Lobau avec le 1er corps occupe toujours Gieshubel. Le maréchal Saint-Cyr occupa Pirna et la position de Borna. Le duc de Bellune occupe la position de Freyberg. Le duc de Raguse, avec le 6e corps, et la cavalerie de général Latour-Maubourg, était au-delà de Grossenhaye. Il avait repoussé l'ennemi sur la droite, au-delà de Torgau, pour faciliter le passage d'un convoi de 20000 quintaux de farine qui remontait l'Elbe sur des bateaux, et qui est arrivé à Dresde. Le duc de Padoue est à Leipsick; le prince de la Moskowa entre Wittenberg et Torgau.

Le général comte Lefevre-Desnouettes était avec 4000 chevaux, à la suite du transfuge Thielmann. Ce Thielmann est Saxon, et comblé des bienfaits du roi. Pour prix de tant de bienfaits il s'est montré l'ennemi le plus irréconciliable de son roi et de son pays. A la tête de 3000 coureurs partie Prussiens, partie Cosaques et Autrichiens, il a pillé les haras du roi, levé par-tout des contributions à son profit, et traité ses compatriotes avec toute la haine d'un homme qui est tourmenté par le crime. Ce transfuge, décoré de l'uniforme de lieutenant-général russe, s'était porté à Naumbourg, où il n'y avait ni commandant ni garnison, mais où il avait surpris 3 ou 400 malades. Cependant le général Lefevre-Desnouettes l'avait rencontré à Freybourg le 19, lui avait repris les 3 ou 400 malades que ce misérable avait arrachés de leurs lits, pour s'en faire un trophée, lui avait fait quelques centaines de prisonniers, pris quelques bagages, et repris quelques voitures dont il s'était emparé. Thielman s'était alors refugié sur Zeitz, où le colonel Mansdorff, partisan autrichien qui parcourait le pays, s'était réuni à lui: le général comte Lefevre-Desnouettes les a attaqués le 24, à Altenbourg, les a rejeté en Bohême, leur a tué beaucoup de monde, entr'autres un prince de Hohenzollern et un colonel.

La marche de Thielmann avait apporté quelques retards dans les communications d'Erfurth, et de Leipsick. L'armée ennemie de Berlin paraissait faire des préparatifs pour jeter un pont à Dessau. Le prince de Neuchâtel est malade d'une fièvre bilieuse; il garde le lit depuis plusieurs jours. S. M. ne s'est jamais mieux portée.

Mandement
de Monseigneur l'évêque nommé d'Aix-la-chapelle,
qui ordonne des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse,
en actions de grâces des victoires remportées sous les murs de Dresde
les 26 et 27 du mois dernier, par S. M. l'Empereur et Roi.

Jean-Denis-François, évêque nommé d'Aix-la-Chapelle, administrateur capitulaire dudit diocèse, pendant la vacance du siège, baron de l'Empire, membre de la Légion d'honneur, &c.

Au clergé et aux fidèles de ce même diocèse, salut en notre Seigneur Jésus-

De nouveaux bienfaits, nos très chers frères exigent de nouveaux sentiments d'amour et de reconnaissance. La piété et la vérité de cette maxime se font sentir d'elles-mêmes à tous les cœurs honnêtes et religieux, combien plus ne doivent-elles pas nous être chères et sacrées, lorsqu'il s'agit de la appliquer au divin auteur de tous les dons, au souverain maître de la gloire et de la destinée de tous les hommes et de tous les Empires?

Il vient, vous le savez, et la lettre que vous allez entendre (cette lettre a été ~~ins~~ dictée par Sa Majesté) que S. M. l'impératrice-reine et régente a daigné nous écrire, vous le confirmera de plus en plus, il vient d'ajouter de nouveaux et mémorables triomphes aux innombrables victoires, par lesquelles il n'a cessé de signaler à l'univers, la faveur et la puissance qu'il accorde au monarque auguste qui nous gouverne. Pourrions-nous donc ne pas nous réunir avec un nouvel empressement dans nos temples, pour y rendre au Seigneur de nouvelles actions de grâces, et le conjurer de se montrer à jamais favorable à nos vœux et à nos besoins, de veiller lui-même du haut des cieux sur le héros chrétien et magnanime, qui, seul après Dieu, fait notre appui et notre espérance, de le couvrir d'un impénétrable bouclier, de l'arracher à tous les dangers qui le menacent, et surtout, de le rendre au plutôt le glorieux arbitre, l'efficace instrument de cette heureuse et durable paix, vers laquelle son grand cœur soupire avec autant d'ardeur que le nôtre, et qui seul peut réfléchir nos alarmes, réparer nos pertes, affermir notre félicité.

A ces causes, et pour nous conformer aux pieuses intentions de S. M. après en avoir conféré avec MM. les président, doyen, et chapitre de notre basilique cathédrale d'Aix-la-Chapelle, et nous être concerté avec qui de droit, nous avons ordonné et ordonnons, par les présentes, que le dimanche 26 septembre, il serait chanté dans ladite basilique cathédrale un Te Deum solennel, avec exposition et bénédiction du Très-Saint-Sacrement, l'antiphonaire de la Très-Sainte-Vierge, le psaume 19: Exaudiat te Dominus avec les versets et oraisons propres; et que les mêmes prières et cérémonies auraient lieu dans toutes les autres églises de notre diocèse, le dimanche qui suivra immédiatement la réception de notre présent mandement.

Seront lu notre mandement et la lettre de S. M. l'impératrice-reine et régente, lus au prône de toutes les églises paroissiales et succursales, et affichés partout où besoin sera.

Donné, à Hoelaer, dans le cours de nos visites administratives, le 22 septembre 1813, sous notre sceau, notre seing et le contre-seing de notre secrétaire-général de l'évêché.

+ Jean-Denis-François
Evêque nommé

par monseigneur
Monjoint, Chanoine, S. G.

Pièces officielles.

Rapport à S. M. l'Empereur et roi — vide journal de la Roer N° 241

copie du traité entre la France et le Danemark. ibidem.

Rapport à S. M. l'Empereur et roi — vide journal de la Roer N° 242

S. M. l'ingénieur de Kleine a reçu les nouvelles ci-jointes en 29 bulletins. ibidem

Bulletin vid. du 5 mars dans 4 actes — vide journal de la roer N. 243.

Suite de pièces officielles.

A. Pièces relatives à l'alliance. ibidem

N. 1. Traité d'alliance entre la France et l'Autriche. vide Partie 1ère

articles séparés et secrets. vide journal de la Roer N. 243

N. 2. Copie d'une lettre de M. le prince de Schwarzenberg à M. le comte de Wrepperg, ministre d'Autriche à Stockholm. Paris le 24 mars 1812

Je profite d'une occasion que m'offre M. le duc de Bassano pour vous informer, avant que vous ne puissiez en être instruit par notre ministre, que les nœuds d'amitié et de famille qui existaient entre notre cour et celle de France, viennent d'être renforcés aujourd'hui par un lien qui devait en être une suite naturelle pour établir d'une manière solennelle des relations d'intimité et de confiance entre les deux empires. Ce grand événement politique acquiert un intérêt d'autant plus majeur dans un moment où une Guerre dans le Nord est près de s'allumer. Votre auguste maître ayant jugé de sa sagesse et conforme à son système, d'agir dans le plus parfait concert avec la France, après avoir épuisé vainement toutes les démarches tendantes à la conservation de la paix sur le continent, auprès du cabinet de Saint-Petersbourg, va se trouver dans le cas de jouer un rôle actif, dans une cause qui est devenue désormais la sienne.

Dans un état de choses où tous les moyens doivent être dirigés vers le but commun, vous ne pouvez servir plus essentiellement les intérêts de notre auguste maître, qu'en employant le crédit dont je sais que vous jouissez auprès du gouvernement où vous êtes accrédité, pour le lier à une cause à laquelle un souvenir recent et pénible, ainsi que la perspective favorable de le effacer pour jamais en récupérant une portion aussi essentielle de la monarchie, que la Finlande, doit imprimer un caractère national tout particulier à la Suède.

Comme il serait possible que cette lettre vous trouvât sur le continent, où je suppose que vous avez le projet de vous rendre je ne puis que vous recommander de ne vous point dessaisir dans aucun cas possible de ma lettre même, mais d'agir avec tout votre savoir faire dans le sens de la invitation qu'elle contient, au vis-à-vis d'un militaire éclairé, tel que vous, M. le comte je n'entreprendrai pas d'énumérer les avantages importans, qui résulteraient en faveur des armées alliées d'une diversion dans le extrémité du Nord, conduite par un capitaine habile et expérimenté.

B

Pièces relatives au corps auxiliaire.

Le corps auxiliaire parvenu à Slonim le 12 Nov. 1812, changea tout-à-coup la ligne d'opérations, revint sur le Bug et facilita ainsi l'arrivée de l'amiral Tschitschagoff à Minsk, 24 heures avant l'armée française. Depuis cette époque, le corps auxiliaire ne cessa plus d'être en rapports journaliers avec l'ennemi. Vers le commencement de janvier, une entrevue fut proposée au prince de Schwarzenberg par le Général Wassiltchikow, aide-de-camp de l'empereur de Russie, elle fut acceptée et devait avoir lieu entre Ostrolenka et Tykocin : un accident empêcha le général russe

 de s'y trouver. il fut remplacé par le conseiller d'état d'Anstedt, le même qui a figuré depuis comme plénipotentiaire de Russie à Prague, et la conférence se tint à Varsovie. Tout ce qui se passa, à dater de ce moment, entre le corps autrichien et le corps russe, fut le suite d'un concert parfait. Le corps autrichien se retirant de station en station, abandonna successivement à l'ennemi tout le territoire du duché de Varsovie, refusa de concourir aux opérations de l'armée française, tandis que le cabinet autrichien déclarait que ce corps ne cessait pas d'être aux ordres de l'Empereur (V. N.o 1, dépêche 4). il conclut secrètement un armistice avec l'ennemi, le dissimula longtems, et ne convint enfin de son existence qu'au moment où le général Trimont annonça que l'armistice était rompu, fit connaître la résolution de rentrer sur le territoire autrichien, et la convention conclue avec la Saxe (V. N. 2.) sans que le Gouvernement français en eût aucune connaissance, pour renvoyer désarmé sur les derrières de l'armée française, le corps polonais, dont la présence dans une partie de la Pologne causait de vives inquiétudes à la Russie.

N. 1.

Passage extrait d'une dépêche adressée au comte de Bubna du 25 (communiquée par M. Defloret le 3 février)

Vous déclarerez également à l'Empereur que le corps auxiliaire se trouvant, d'après le traité sous le commandement immédiat de sudite M. (le roi de Naples), il a dépendu d'elle d'indiquer le point sur lequel notre corps auxiliaire pouvait être appelé à se placer, et que notre auguste maître n'a indiqué le point de retraite vers la Gallicie, que parce que S. M. avait consenti à ce que le corps auxiliaire suivit ce mouvement, ce corps ne reste pas moins sous le commandement immédiate de l'Empereur des Français, et il dépendra de S. M. de lui faire adresser par le major-général tels ordres qu'elle jugera convenables. vous direz explicitement que tout en se rapprochant des autres corps d'armée autrichiens, nous sommes loin de confondre la nature et le but de nos différens corps d'armée.

N. 2

Convention entre l'Autriche et la Saxe

S. M. l'Empereur d'Autriche ayant consenti à la demande de S. M. le roi de Saxe, de permettre aux corps de troupes sous les ordres du général de Gablenz et du prince Poniatowsky, en quittant le duché de Varsovie, de traverser la Gallicie, la Moravie, et la Bohême, il a été conclu la convention suivante entre les plénipotentiaires nommés à cet effet, savoir, de la part de l'Empire d'Autriche M. Clément Vincent comte de Metternich-Winneburg-Ochsenhausen, chevalier de la toison d'or &c. et de la part du royaume de Saxe M. Charles-Frédéric-Louis de Watzdorf, chambellan, général-major de cavalerie &c. &c.; et ils ont pris, au nom de leurs souverains respectifs, l'engagement solennel, que tous les articles de cette convention, tels qu'ils s'y trouvent, seront littéralement et dans la plus stricte acception du mot, ponctuellement exécutées.

1. Le nombre des troupes, la force de chaque colonne, qui cependant ne pourra dans aucun cas excéder 3400 hom à pied et 1000 chevaux, la route et les étapes, les distances à laisser d'une colonne à l'autre enfin les jours de repos se trouvent désignés dans le tableau joint à la présente convention, et lequel est à considérer comme partie intégrante de ladite convention, comme s'il y était inséré mot à mot.

Les étapes désignées serviront principalement pour indiquer la direction de la marche. Mais il est libre aux commissaires de changer les lieux d'étapes, si les localités, des accidens causés par les élémens et la saison, ou quelque autre circonstance imprévue rendaient un tel changement nécessaire.

2. Depuis le jour de l'entrée des troupes sur le territoire autrichien jusqu'au moment où elles en sortiront, il sera pourvu à leur logement et à leur subsistance par les autorités du pays, contre paiement comptant.

3, outre un officier superieur autrichien, un commissaire du pays et un intendant des vivres ou adjoint, qui accompagneront chaque colonne de ces troupes, il y aura auprès du général ou colonel autrichien, un commissaire civil superieur, et un intendant des vivres en chef, qui, chacun pour ce qui le concerne, seront chargés de diriger la marche. Le commissaire civil superieur et les commissaires qui accompagneront les colonnes seront relevés par d'autres, dans chaque differente province.

4, Afin que les dispositions nécessaires puissent être faites à tems, M. le général en chef remettra au commandant du corps auxiliaire un apperçu de ce qui sera nécessaire à chaque colonne, en vivres, en fournitures d'étapes, en rations pour chevaux et en charriots attelés de 4 chevaux en Gallicie et de 2 dans les provinces allemandes.

5 Les fournitures à faire par les habitans à tout soldat en quartier sont fixées (outre le logement) à 1¾ livre de pain, une demi livre de viande, et en légumes cuits en raison ou d'une demi-livre de farine ou de ⅛ de pot, soit de gruau, soit de legumes secs, ou d'un demi-pot de pommes-de-terre, selon que les habitans se trouvent approvisionnés.

Pour le logement le sel et l'usage du feu, il sera payé pour chaque homme

	En Gallicie	En Moravie	En Bohême
par jour	6 Kreuz	3 Kr	3 Kr
pour le pain	5½	5½	6½
pour une demi livre de viande	4½	5½	5
pour les légumes	4½	4½	4½
Total pour chaque homme	19½	18½	18
Pour les chevaux :			
Pour ⅛ de mesure d'autriche d'avoine	14	14	14
Pour 10 livres de foin	18	18	18
Pour le logement et la litière	3	3	3
Total pour chaque cheval	35	35	35.

Messieurs les officiers et les employés civils des troupes en marche, vivront à leurs frais dans les auberges. Cependant ils voulaient se contenter des rations ci-dessus désignées, la quantité analogue à leur charge leur sera fournie. M. le général en chef donnera des indications à cet égard, dans l'apperçu des besoins de son corps d'armée. Cependant il ne pourra être réclamé par ces messieurs, ni leur être fait par les commissaires, aucune fourniture d'une autre qualité de celles ci-dessus désignées. Pour une chambre d'officier, qu'elle soit occupée par un ou plusieurs, il sera payé par jour un florin y compris le chauffage, et 30 Kreuzer sans chauffage.

6 Messieurs les commandans des colonnes veilleront sévèrement à ce qu'il ne soit rien exigé des habitans, que ce qui a été fixé dans l'article précédent; ils veilleront en général au maintien d'une discipline rigoureuse et du bon ordre.

7 Les chariots qu'aura requis M. le général en chef, lui seront fournis par les commissaires autrichiens, à raison d'une indemnité de 30 Kreuzer pour chaque bête de trait, pour le mille. Ces chariots seront renvoyés sans délai à chaque station. Un attelage de 4 en Gallicie sera assimilé, quant à l'indemnité, à un attelage de deux en Moravie et en Bohême.

8 Dans le cas que la cour royale de Saxe ne put assez promptement, assigner les fonds pour faire payer comptant, à chaque station, le logement des troupes et les fournitures qui leur auront été faites, ainsi que l'indemnité stipulée pour les chariots, le commandant, ou un commissaire saxon qui y sera specialement autorisé, delivrera un acte duement légalisé, renfermant le nombre exact des troupes logées, l'enumeration des fournitures qui leur auront

été faites, des rations de foin et d'avoine livrées, le nombre des chevaux, bêtes de trait et chariots mis en réquisition, et l'indication exacte des distances parcourues, pour que le total des frais puisse dûment être remboursé à la liquidation à faire à cet égard.

9° Les hommes qui, par cause de maladie, ne pourront pas suivre les colonnes en marche, seront reçus dans les hôpitaux militaires autrichiens les plus voisins. Il sera sévèrement veillé à ce qu'aucun individu affecté d'une maladie quelconque ne suive les troupes ou soit placé ailleurs que dans un hôpital. Les malades seront traités dans les hôpitaux à l'instar des militaires autrichiens et il sera payé 40 Kreutzer pour chaque homme par jour. Les reconvalescens seront réunis en détachemens et suivront leurs colonnes, par le même chemin que celles-ci auront pris. A leur sortie de l'hôpital et pendant leur marche ils recevront une ration de pain, 3/4 liv. pour la viande et 4 1/2 liv. pour les légumes; ils passeront dans les stations 1 liv. pour le coucher.

10° Ni les colonnes, ni leurs bagages, tant à leur entrée qu'à leur sortie de la monarchie autrichienne, ne seront soumis à aucun droit de douane ni à aucune visite, mais elles passeront librement dès que le commandant aura donné sa parole d'honneur que ceux de leurs effets ou provisions qui, d'après les règlemens seraient soumis à payer des droits, ne sont destinés qu'à leur usage et que ces effets ou provisions ne seront vendus ou aliénés, à aucun titre, pendant la marche.

11° Le cartel convenu entre S. M. l'Empereur d'Autriche et S. M. l'Empereur des Français le 3 mai 1812, relativement à l'extradition des déserteurs réciproques et dans lequel se trouvent également compris les alliés des hautes puissances contractantes, sera strictement observé, pendant la marche des troupes à travers les Etats autrichiens.

12° A tous les militaires ou employés civils autrichiens, qui d'après l'art. 9 devront accompagner les colonnes des troupes en marche ou M. le général en chef, la cour impériale de Saxe promet de faire payer, pour tout le temps que durera leur voyage, jusqu'au moment de leur rentrée chez eux, le traitement extraordinaire qui, d'après les règlemens établis leur compete, et de plus les frais de voiture, d'après l'échelle convenue, relativement aux chevaux à fournir et en général de les indemniser comme ils l'auraient été s'ils avaient voyagé pour le service et pour le compte de leur souverain.

13° Tous les officiers, sous-officiers et les personnes revêtues de charges militaires conserveront leurs armes. Les armes à feu des soldats, dès l'entrée des troupes sur le territoire autrichien, jusqu'à leur sortie de la monarchie, seront transportées sur des chariots qui suivront. Sur considération particulière, à la division de chaque colonne où se trouvera le général qui la commande, il restera une compagnie de 140 soldats avec armure complète, pour le service du général et la garde de ses bagages.

14° Si le paiement des frais de la marche de ces troupes ne pouvait être effectué comptant, dans l'instant même, par la cour impériale de Saxe, ces frais seront liquidés dans le plus bref délai, par un fondé de pouvoirs qui sera, à cet effet, à Vienne, et auquel l'acte de ces dépêches sera remis avec toutes les quittances et pièces probantes. Le même fondé de pouvoirs soldera également les comptes qui lui seront présentés plus tard, des dépenses faites pour le entretien des malades et le rétablissement des reconvalescens. La cour impériale de Saxe s'engage au surplus à fournir avant ou au moins encore pendant la marche de ces troupes, un dépôt de 300 000 florins, valeur de Vienne, ou si cela n'était point

possible, d'assigner pour cette somme une quantité suffisante de sel appartenant à cette tour et livrée des salines de Wieliczka et qui pourrait être vendue à l'enchère pour en employer le produit comme à-compte.

Vienne le 8 août 1813.

C

Pièces relatives à la marche du cabinet de Vienne jusqu'à l'ouverture de la campagne.

Les desastres que l'excessive rigueur de la saison fit eprouver en Russie à l'armée française, étaient à peine connus à Vienne, et deja le cabinet tendait à changer de systême (voyez les lettres de M. le comte Otto des 16 et 18 decembre N.os 1 et 2.) mais il lui fallait du temps pour armer. il ouvrit des négociations, et proposa son entremise aux parties belligerantes.

L'Empereur, qui ne désirait que la paix, ne lit aucune difficulté d'accepter l'intervention d'un allié.

Le cabinet de vienne fit éclater la plus vive joie; il applaudit aux vues de l'Empereur et les trouva généreuses. il parut entrer avec ardeur dans cette carrière où il aimait surtout à servir les intérêts de la France. il déclara qu'il était inebranlable dans son systême; que l'alliance fondée sur les intérêts les plus naturels, les plus permanens, les plus essentiellement salutaires, devait être ~~ra~~ éternelle comme les motifs qu'il avaient fait naître, que c'était lui qui l'avait recherchée, après avoir bien réfléchi; qu'si elle était à refaire, il la voudrait telle qu'elle est; qu'il ne redoutait pas la France, mais les Russes. il protesta du désintéressement de l'autriche, qui ne voulait rien pour elle et qui croirait trop chèrement acheter, par une seule campagne, les aggrandissemens les plus importans. il fut jusqu'à prévoir le moment où, si les Russes n'adhéraient pas à des propositions modérées, il employerait contre eux, non le corps auxiliaire, stipulé par le traité d'alliance, ~~non~~ non un corps de 40000 hommes, mais toutes les forces de la monarchie. il s'engagea enfin à n'agir que comme il conviendra à l'Empereur, à ne faire un pas à son insçu, et à lui communiquer toutes ses démarches, soit pour amener les negociations, soit pour les armemens qui devaient soutenir l'autriche dans sa nouvelle attitude. Le cabinet de Vienne prodiguait ces assurances à l'ambassadeur de France. Elles étaient l'objet de la maison extraordinaire du comte de Bubna à Paris. il y envoyait le prince de Schwarzenberg pour donner à l'Europe une preuve éclatante de ses dispositions, en faisant paraître à la cour de France le commandant du corps autrichien, se rendant près de son chef pour prendre ses ordres. Enfin il défendait à ses agens de se servir du mot de mediation, tandis qu'il ne s'agissait que de l'intervention d'un allié qui aspire à accélérer le terme de la guerre. (V. n.os 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, lettres de M. le comte Otto des 3, 8, 11, 21, et 26 janvier, 15 et 17 fevrier, 8 et 20 mars 1813) La Russie accepta cette intervention amicale d'une puissance en guerre avec elle. Elle fit remarquer que les formes et les usages étaient contraires à cette attribution, mais elle passait sur ces considerations pour donner à l'Autriche une preuve de sa confiance et de son estime. Les cabinets s'étaient entendus d'avance, le langage était concerté.

Dans le même temps où l'Autriche avait proposé son entremise à la Russie, elle en avait fait la proposition à l'Angleterre qui ne manqua pas d'observer que les relations constantes de l'Autriche avec la France s'opposaient au succes de cette démarche. Elle fut en effet sans résultat.

M. le comte de Narbonne fut nommé ambassadeur à Vienne. il arriva à son poste à la fin de mars. Alors les armées combinées étaient parvenues sur l'Elbe. Le cabinet autrichien marcha plus librement dans son systême. L'ambassadeur de France écrivait le 1er avril: « Nous ne pouvons nous dissimuler que l'autriche, soit qu'elle persiste

dans l'alliance, tant qu'elle veuille le déclarer contre nous, ne peut dans cette circonstance qui avoit le même langage et la même marche jusqu'au dénouement

Eclairé par ce trait de lumière, il parvint bientôt à arracher des aveux qui ne permettaient plus de douter que le cabinet de Vienne ne se fût engagé avec nos ennemis.

Le prince de Schwarzenberg, après de longs délais, s'était rendu à Paris à Paris, le commandant du corps auxiliaire, qui venait auprès de son chef pour prendre ses ordres, y était encore lorsque l'Empereur, malgré les déclarations dont cet ambassadeur était porteur, sentit la nécessité de presser les événemens de la guerre pour arrêter, s'il était possible, les déterminations vers lesquelles l'Autriche marchait à grands pas.

Le prince de Schwarzenberg, resté à Paris après le départ de l'Empereur, remit le 22 avril une note dans laquelle il déclarait encore que si quelques-unes des stipulations de l'alliance n'étaient pas applicables aux circonstances du moment l'Empereur François ne trouvait pas un mot à changer à ces bases (V. la note du prince de Schwarzenberg N°. 13). J'répéta en même temps de bouche au duc de Bassano, la déclaration qu'il avait déjà fait à l'Empereur, que quand les ordres parviendraient au corps auxiliaire, il ne doutait pas que le commandant provisoire n'obéit.

Dans le même temps l'ambassadeur de France à Vienne ayant été chargé de prévenir le cabinet qu'au moment où la reprise des hostilités se trouverait résolue, des ordres seraient envoyés au corps auxiliaire pour agir de concert, demanda si ils seraient positivement vagues et captieux, il crut devoir saisir cette occasion pour constater enfin par des faits les véritables dispositions du cabinet. J'fit la demande d'une explication formelle par une note du 21 avril (V. n. 14. la note de l'ambassadeur.

M. le comte de Metternich répondit le 26. La réponse ne laissa plus de doute sur la volonté du cabinet autrichien de ne pas remplir les obligations (V. n. 15. Reponse de M. le comte de Metternich.

L'Empereur venait déjà de traverser à Lutzen lorsqu'il reçut le courrier qui lui portait la réponse de l'Autriche.

A dater de ce moment les projets du cabinet de Vienne furent dévoilés.

N. 1. Extrait d'une dépêche de M. le comte Otto au ministre des relations extérieures. Vienne le 16 decembre 1812

Monseigneur.

J'ai reçu hier par un courrier extraordinaire les dépêches dont V.E. m'a honoré les 3, 4, et 5 decembre, et je me hâte s'empresse de communiquer au gouvernement autrichien les nouvelles importantes que ces dépêches renferment. Elles ont été accueillies avec le plus vif intérêt.

V.E. aura vu, par ma dernière dépêche, combien on avait travaillé ici à exagérer les pertes que nous avons éprouvées. L'embarras du comte de Metternich était si visible, que je ne puis le attribuer uniquement à l'intérêt qu'il prend à nos succès. J'avait le soin de craindre pour l'alliance, et il l'est oublié, plusieurs fois, jusqu'à me dire, que si l'Autriche prenait un autre parti, elle aurait en peu de tems plus de 200 milliers d'hommes de son côté. Suivant lui, toute l'Allemagne, toute la Pologne se déclarerait pour elle, une insinuation aussi étrange, aussi peu motivée ne peut être que qu'aux propositions qui lui ont été adressées du dehors et à l'impression que lui avaient laissé ces débats du conseil, auquel il avait assisté. On croit nous faire une faveur particulière en refusant de prendre les armes contre nous, dans un moment où on nous suppose moins forts que les Russes. je ne puis opposer à de pareils sentimens qu'une attitude calme et la confiance dans la supériorité de la France, supériorité que des revers passagers ne pourraient lui ôter. On fait les plus

grands efforts pour gagner l'Autriche ; on offre l'Italie, les provinces illyriennes, la Suprématie de l'Allemagne, enfin le rétablissement de l'ancienne splendeur de la couronne impériale.

Signé Otto.

N. 2. Extrait d'une dépêche de M. le Comte Otto au même

Vienne le 23 Décembre 1812.

Monseigneur

Quelque affligeant que soit le tableau de ce qui se passe ici, il est de mon devoir de vous le soumettre, sans aucun déguisement.

Il est peut-être sans exemple que les membres du gouvernement d'une grande puissance aient conçu l'idée d'abandonner un allié, après un 1er. revers, pour joindre les drapeaux de son ennemi. C'est cependant, dans ce sens, que le plus grand nombre des hommes influens de ce pays ont osé se prononcer immédiatement après la nouvelle de la retraite de notre armée. On s'est empressé de circonvenir le Cabinet par tous les moyens, que l'intrigue et la corruption ont pu dicter contre la bonne foi. On lui a représenté que la France n'ayant plus d'armée, il serait absurde de vouloir soutenir la guerre tout seul contre le colosse russe ; que la cour de Berlin était hors d'état de continuer ses armemens ; que la Bavière, le Duché de Varsovie, et la Saxe étaient épuisés de hommes et d'argent ; que le nord de l'Allemagne était prêt à arborer le Etendard de la révolte ; que en conséquence il était indispensable de rappeler le corps auxiliaire, de changer de système et de profiter d'un moment aussi favorable pour prendre toutes les provinces perdues ; que plus de 200 millions d'hommes étaient prêts à se déclarer pour l'Autriche, et à faire cause commune avec elle ; que la France elle-même était à la veille d'une grande révolution et que le moment était venu de rendre aux peuples leurs anciennes lois et leur indépendance.

En se déchaînant contre la France, la faction n'a pas oublié d'attaquer de toute manière, le 1er partisan de l'alliance française, le Comte de Metternich ; il ne se passe pas un jour qu'elle n'invente un nouveau moyen pour le décréditer, et elle annonce hautement qu'il sera remplacé par M. de Stadion.

Otto.

N. 3 Extrait d'une dépêche de M. le Comte Otto au même.

Vienne le 3 janvier 1813

Monseigneur

Le ministère m'a confirmé de nouveau que les mesures étaient prises pour rendre mobiles les troupes de la Gallicie et de la Transylvanie, et que M. le Comte de Bubna a du porter en Turquie les détails de cet armement. Il paraît toujours que cet officier général sera agréable à S. M., et qu'il pourra remplir à Paris les fonctions diplomatiques, quoiqu'il n'ait été envoyé d'abord que pour porter une lettre.

V. Exc. a pu voir, par tous mes rapports précédens, que la guerre actuelle est impopulaire en Autriche ; mais le gouvernement a eu effet de former pour maintenir le système de l'alliance, et l'on peut dire que les derniers revers n'ont servi qu'à confirmer ses dispositions. Le rétablissement de la paix est actuellement le voeu le plus cher de l'Autriche. » Dites nous franchement, m'a répété tout à-l'heure le ministre, ce que vous voulez faire, et mettez nous dans le cas d'agir » envers vous comme un bon allié, et envers les autres comme puissance » indépendante. Croyez que nous sommes pénétrés du sens de l'alliance et que nous pouvons vous rendre des services essentiels.

Otto

N. 4 Extrait d'une dépêche de M. le Comte Otto au même.

Vienne le 4 janvier 1813

Monseigneur

Déjà reçu hier au soir la dépêche que V. Exc. m'a adressée le 31 Décembre ; je me suis empressé de voir le ministre de grand matin pour l'entretenir sur les questions très importantes qu'elle renferme.

156 il m'a dit d'abord, dans les termes les plus positifs, que la Russie est trop engagée avec l'Angleterre pour pouvoir traiter seules. « Croyez ce que je vous dis, a-t-il » ajouté; nous avons mille moyens de savoir ce qui se passe. Gajolés par tous vos » ennemis, nous apprenons par l'un ce que l'autre nous avait caché, et nous » sommes à même de comparer tant de rapportes divers, que la vérité ne saurait nous » échapper. Au reste, nous n'aurons avec l'Angleterre de relation directe que » quand nous y serons autorisés par vous, et nous y mettrons les formes qui vous » conviendront, en conservant néanmoins l'attitude d'une puissance qui agit » spontanément. Qu'avez-vous à risquer? Nous compromettrons les ministres » anglais envers la nation, et nous prendrons sur nous tout le blâme du non succès; » malgré votre dernier revers, votre position est toujours la plus brillante. » Ce n'est pas l'Empereur Napoléon qui a le plus besoin de la paix. S'il » lui répugnait d'agir offensivement, il dépendrait de lui de rester pendant » un an, pendant deux ans, sur la Vistule; jamais les Russes ne franchiront cette » barrière. Vous conserverez avec facilité l'attitude, que vous avez eue » avant la guerre; mais c'est l'Allemagne, la Prusse, la Pologne et surtout » l'Autriche, qui souffrent de cet état de choses. Il est donc naturel que nous » élevions la voix et que nous demandions la paix à hauts cris. Aussitôt » que l'Empereur nous aura fait connaître ses vues, nous les ferons valoir; » car lui seul est intacte, lui seul est en mesure de dicter la paix. Qu'il » ait en nous une confiance entière; qu'il nous parle franchement, nous lui » répondrons de même. » M. de Metternich a parlé pendant une demi-heure avec une effusion de coeur parfaite des intentions de l'Autriche, et de son entier dévouement à notre cause.

Otto.

N° 5 Extrait d'une dépêche de M. le comte Otto au même

Monseigneur. Vienne le 11 janvier 1813

M. le comte de Metternich m'a prié ce matin de me rendre chez lui. Il venait de recevoir un courrier de Berlin qui lui a apporté tous les détails de la défection de l'armée prussienne, avec les lettres écrites de part et d'autre, soit pour justifier, soit pour blâmer cet étrange événement. « C'est la preuve, m'a dit » le ministre de ce que je vous ai dit souvent de la Graeca fides des Russes, et de » la position embarrassante où se trouvent la plupart des souverains à l'égard » de leurs troupes et de leurs peuples. » J'ai remarqué que le ministre d'Autriche à Berlin a transmis toutes les pièces officielles, les lettres du roi de Naples, du roi de Prusse, du maréchal Macdonald, du comte de Saint-Marsan; enfin une infinité de détails qui n'ont pu lui être communiqués que par M. de Hardenberg. J'en dois conclure que la Prusse met une confiance entière dans le cabinet de Vienne, et qu'elle le consulte régulièrement sur la marche qu'il doit suivre. En effet M. de Metternich m'a dit souvent que la Prusse lui communique ses doléances, et qu'il a soin de la rassurer et de l'engager à ne pas dévier de son système. Il a paru craindre que la défection de l'armée prussienne ne soit le signal d'une révolution, pour peu que les Russes profitent, avec leur astuce ordinaire, de la 1re impression qu'elle pourra faire en Allemagne et en Pologne.

Il allait continuer; lorsqu'un courrier du comte de Bubna lui a remis des dépêches de Paris, en date du 2. Le ministre me les a lues en entier. Il y a trouvé le gage de la longue durée de l'alliance et du succès des négociations. Il prendra immédiatement les ordres de l'Empereur sur le choix de l'individu qu'il s'agit d'envoyer à Wilna, et il ne perdra pas un moment pour sonder les dispositions de l'Empereur Alexandre. « Nous apprécions, m'a-t-il, » vos immenses ressources; nous savons tout ce que vous avez fait et tout ce » que vous pouvez faire. Outre les sept millions sterlings que l'Angleterre » donne à la Russie, elle nous a offert dix millions pour changer de système. » Nous avons repoussé cette offre avec mépris, quoique nos finances soient dans

» le plus grand délabrement. Nos douanes sont à présent notre principal revenu; nous
» sommes sûrs de perdre cette branche lucrative de nos finances, si vous reconnez
» à votre système d'exclusion des denrées coloniales.

La difficulté qui semble embarrasser le plus M. le comte de Metternich, c'est la demande que fera sans doute la Russie d'un agrandissement de territoire. Depuis Pierre le grand, elle n'a jamais fait de paix sans insister sur ce point, et il est disposé à croire qu'elle demandera la Vistule pour frontière.

Je fais partir votre courrier pour vous faire connaître le plus promptement possible le bon effet qu'a produit la dépêche de M. le comte de Rubna.
Otto

N. 6. Extrait d'une dépêche de M. le comte Otto au même.
Vienne le 14 janvier 1813

Monseigneur

Je sors de chez le ministre, que j'ai laissé extrêmement satisfait des nouvelles de Paris. Voici les projets à l'égard de son agent en Angleterre.

Il lui fallait un homme habile, discret, parlant la langue, et connaissant à fond le système commercial de l'Europe, il a jetté les yeux sur M. de Wessenberg ministre plénipotentiaire à Munich, le même qu'il eût voulu envoyer à Paris, s'il était assez marquant. Le ministre est attendu ici; au bout d'un très court séjour, il partira pour Copenhague; il poursuivra vraisemblablement jusqu'à Gothenbourg pour y chercher les moyens de s'embarquer; arrivé en Angleterre il remettra à lord Castlereagh une lettre de M. le comte de Metternich, informant le ministre anglais que l'Autriche, touchée des calamités qui pesent sur l'Europe, a conçu le projet de travailler au rétablissement de la paix; qu'elle a fondé sur ce point important les dispositions de la France, qu'elle les a trouvées favorables à ses vues, et qu'elle fait en conséquence la même demarche auprès de la grande Bretagne; que tant de toutes les puissances de l'Europe celle qui pouvait être la moins intéressée aux conditions éventuelles d'une paix générale, et qui souffrait le moins de la mer actuel des Mers, elle le croyait en droit d'inspirer assez de confiance pour faire agréer son intervention; que M. de Wessenberg était chargé de recueillir à ce sujet les intentions du gouvernement britannique, et que sa mission serait secrète, tant qu'il conviendrait au ministère de la cacher au public.

Si on demande à M. de Wessenberg ce que veut la France, il répondra qu'il ne connaît autre chose de ses dispositions, si ce n'est qu'elle a consenti à traiter et qu'elle a transmis à lord Castlereagh des conditions qui ont été publiées dans le temps; que la mission est purement autrichienne, et n'a d'autre but que de faciliter les rapprochemens et de mettre un terme aux agitations de l'Europe; que si les efforts de l'autrichienne produisaient aucun effet, elle se verra obligée, d'après les mêmes sentimens, de travailler sans l'angleterre, à une pacification générale du continent; mesure qui laisserait à la disposition de la France une force de plus de 300,000 h. qu'elle pourrait employer uniquement au rétablissement de la paix maritime et à ses opérations en Espagne; que l'Autriche est la seule puissance du continent complètement étrangère au commerce de mer; qu'elle ne veut un grand prix que à la tranquillité du Continent, et que les affaires maritimes le détermineraient sous son intervention, si l'angleterre négligeait le moment actuel. On demandera à M. de Wessenberg ce que l'Autriche entend par pacification générale du continent et il répondra que ce n'est pas une paix ordinaire, mais une convention unanime des puissances de l'Europe, de maintenir solidairement la paix, et de ne se mêler en aucune manière dans les discussions qui pourront subsister entre la France et l'Angleterre. M. de Wessenberg se gardera bien de menacer le ministère anglais. Mais il laissera entrevoir, très vaguement, que cette pacification générale pourra être suivie de l'exclusion totale du commerce anglais.

Toute ce qu'on nous demande, c'est le faire les plus grands préparatifs pour une nouvelle campagne.

L'autriche applaudit aux bases proposées par sa Majesté pour la paix de la Russie, et pour celle de l'angleterre; elle les trouve très généreuses, mais elle nous prie très instamment de ne pas en parler et de la laisser faire. Elle prend sur elle toute la responsabilité et elle s'en tient aux termes de votre avant dernière dépêche que l'empereur consent à la négociation, mais que S.M. ne veut y être pour rien. M. de Metternich pense qu'il faut laisser venir les anglais, engager, s'il est possible, la discussion, et compter un peu sur les événements.

Le ministre est enchanté d'avoir les mains libres. je ne l'ai jamais vu heureux qu'aujourd'hui et je partage les espérances qu'il nourrit dans ce moment.

otto.

N. 4. Extrait d'une dépêche de M. le comte otto au même.

Vienne le 26 janvier 1813

M. de Stakelberg a eu une entrevue secrette avec M. le comte de Metternich. Le plénipotentiaire russe a commencé par une longue énumération des avantages remportés par son gouvernement, qui, après avoir repoussé les français, se proposait, disait-il, de venir au secours des autres puissances et principalement de l'Autriche, et aider cette dernière à reconquérir les provinces perdues. Après l'avoir écouté très tranquillement, M. de Metternich lui dit: « Tenez mon cher Stakelberg, vous » ressemblez à un homme qui sort le jour pour la 1re fois, après avoir été enfermé » pendant six mois dans une chambre obscure, ce grand jour vous éblouit. » Croyez que nous voyons plus clair et ne revenons pas à des projets qui ne » peuvent être les nôtres. Le système de l'empereur est inébranlable et loin » de chercher des agrandissemens, qui, par une seule campagne, seraient trop » chèrement achetés, il ne veut que la paix, et il vous propose d'y concourir. » Nous avons déjà sondé à cet égard les dispositions de la France, et nous » les avons trouvées favorables à nos vues. Vous ne nous plaignons pas de » nos pertes, et nous ne pensons pas qu'un cabinet étranger soit en droit » de les ressentir plus que nous mêmes. je vous ai demandé cette entrevue » pour connaître les intentions de votre cour à l'égard de la paix, qui est » le unique but de nos efforts. » M. de Stakelberg, revenant un peu de son exaltation vraie ou feinte, annonce que sa cour était disposée à entamer des négociations de paix, qu'elle regardait la question russe comme finie, et qu'il s'agissait de régler les affaires générales de l'Europe. Il fut interrompu par M. de Metternich, qui lui dit que son projet n'était aucunement de discuter les conditions de la paix, mais de savoir seulement si la Russie consentait à négocier. Le plénipotentiaire affirme de nouveau que telle était son intention, et qu'il était même chargé de dire que son souverain recevrait avec plaisir une personne de confiance que cette cour voudrait lui envoyer; qu'il devait ajouter cependant que la Russie ne ferait rien sans l'agrément de son allié le roi de la grande Bretagne.

Dans une seconde entrevue, ce plénipotentiaire a été beaucoup plus calme. S'est-être avait-il une double instruction, l'une de pousser à la guerre, l'autre de insinuer le désir de négocier.

M. de Metternich fera partir demain M. de Schelkton pour Wilna. il ne lui donne d'autre instruction que de parler de paix et d'écouter: il ne lui dit pas un mot des conditions proposées par la France: il veut laisser venir les Russes. M. de Schelkton se bornera à faire sentir que dans le cas d'une nouvelle campagne, les Russes pourraient perdre leurs avantages actuels et obtenir une paix moins honorable. Si on lui parle des engagemens pris avec l'angleterre, il dira que l'Autriche a prévu cet embarras, et qu'elle a déjà envoyé un agent à Londres. Lorsqu'il s'agira de discuter les bases

un personnage plus marquant sera accrédité à Wilna et suivant les circonstances, ce même négociateur pourra être envoyé jusqu'en Angleterre.

« C'est un grand pas, m'a dit le ministre, que cette 1re démarche de la Russie. « Il faut compter sur nous; nous ne lâcherons rien, absolument rien; car nous y sommes « pour le moins aussi intéressés que vous. Tout dépend de notre attitude. L'Empereur « a ordonné de mobiliser 100 000 h., y compris le corps auxiliaire. En ajoutant « 70 000 h. à ce corps, nous irions au delà des obligations de notre traité « et nous autoriserions la Russie à refuser notre intervention, jusqu'ici la « guerre n'est pas autrichienne. Si elle le devient dans la suite, ce n'est pas avec « 30 000 h., mais avec toutes les forces de la monarchie que nous attaquerons les « Russes. En attendant, ils ne verront pas sans inquiétude l'accroissement « de nos troupes en Gallicie, et ils se garderont bien de nous provoquer. »

L'Empereur a signé hier le travail qui lui a été soumis pour mobiliser une armée de 70 000 h. en Gallicie et dans la Basse Autriche.

Otto.

N. 8 Extrait d'une dépêche de M. le comte Otto au même

Vienne le 15 février 1813.

Monseigneur

Le grand gala du 1er janvier ayant été remis au jour de naissance de l'Empereur, il y eut hier une réunion très-brillante à la cour et un banquet public.

Après l'audience M. le comte de Metternich m'a parlé avec effusion de la cour du bon effet produit par les derniers rapports du comte de Stadion. Il m'a dit entre autres: « Notre alliance avec la Russie était monstrueuse; elle « n'avait qu'un seul point d'appui très-précaire, celui de l'exclusion du « commerce anglais. C'était une alliance de guerre commandée par le vainqueur « elle devait se dissoudre. La paix au contraire, le fondant sur les rapports et les « intérêts les plus naturels, les plus permanens, les plus essentiellement salutaires, « elle doit être éternelle comme les besoins qui l'ont fait naître. C'est nous qui « l'avons recherchée, et nous avons bien réfléchi avant de la conclure. « Si nous avions à la refaire, nous ne voudrions pas la rendre autrement qu'elle « n'est, nous la voulons toute entière; elle nous mènera à la paix, et elle « servira dans la suite à la consolider. »

Le prince de Schwarzenberg est arrivé hier, l'intention est de le faire repartir de suite pour Paris, dans le double objet de faire connaître: « de S. M. « la position actuelle des choses, et de donner à l'Europe une preuve éclatante « des dispositions de l'Autriche, en faisant paraître à la cour de France « le commandant du corps auxiliaire, le rendant près de son chef pour recevoir « ses ordres. » Ce sont les propres paroles du ministre. J'ai mis le plus grand prix à saisir toutes les nuances propres à convaincre les cours de Londres et de Stockholm, de l'accord intime qui subsiste entre la France et l'Autriche.

Otto.

N. 9. Extrait d'une Dépêche de M. le comte Otto au même

Vienne le 19 février 1813

Monseigneur

M. de Metternich m'a remis hier le écrit dont j'ai eu le honneur de vous parler dans mon N. 1413. cette pièce rédigée par avec beaucoup de soin par le ministre lui-même, est d'introduction aux ordres du cabinet, qui vont paraître relativement au recrutement de l'armée. j'ai le honneur d'en joindre ici la traduction.

« cette pièce de déclaration, m'a dit le ministre, n'est pas un manifeste politique; « c'est une pièce purement administrative, mais elle peut produire un très bon effet en « Russie et en Angleterre. En demandant à la nation de nouveaux sacrifices, il importait « de la rassurer sur deux points essentiels, l'un que notre système d'alliance est « inébranlable, l'autre, que nous n'armons que pour arriver à une pacification générale. « j'aurais différé la publication de cette pièce, si je n'avais lieu de supposer que

» l'Empereur votre maître aura parlé dans le même sens, dans son discours d'ouverture
» du corps législatif. Dans ce cas, notre démarche aurait eu l'air d'être dictée par
» vous, tandis que pour être efficace chez nous, elle devait avoir tous les caractères
» de la spontanéité. Ces mots: après avoir fixé définitivement les relations politiques,
» disent tout sans affaiblir les moyens d'intervention que S. M. se propose d'employer.
» Vous savez que ce n'est qu'en Russie que nous avons fait des efforts pour empêcher la
» guerre: nous n'en avions nul besoin chez vous. La Russie nous comprendra, mais elle
» ne trouvera rien d'offensant dans cette expression. Elle comprendra également ce que
» signifie la phrase qui termine cette pièce lorsqu'on montre le désir de transporter
» le théâtre de la guerre loin de nos frontières. »

Ici a commencé une conversation que le ministre a prolongée au delà de deux heures, et qui, je crois, a été motivée par les dernières dépêches de M. le Dubna, dont le ministre m'avait fait lecture la veille. Il serait inutile de suivre cet entretien dans tous ses détails; je me borne à présenter ici le point de vue sous lequel le comte de Metternich considère la situation actuelle des choses.

Le ministre a commencé par me répéter qu'il ne cherchait qu'à établir de plus en plus une confiance et un accord complets entre les deux cabinets. Entrant ensuite en matière, il m'a dit que l'idée d'une médiation armée avait pu causer momentanément quelque surprise à Paris; mais que ce mot de médiation, dont on connaissait parfaitement la valeur dans le cabinet de Vienne, n'avait jamais été prononcé ici; que l'on avait même défendu à M. le comte de Dubna, et à M. le Floret d'employer ce mot; que nous nous en étions servis les premiers; qu'il ne s'agissait au contraire que d'une intervention, de l'intervention d'une allié qui, fatigué des embarras de la guerre, aspire à en accélérer le terme; que l'idée d'une médiation armée serait entièrement vide de sens à l'égard de l'Angleterre, l'Autriche n'avant aucun moyen d'attaquer cette puissance.
» Notre alliance avec la France, a-t-il ajouté, est tellement nécessaire, que, si
» vous la rompiez aujourd'hui, nous vous proposerions demain de la rétablir
» absolument dans les mêmes conditions. La France nous a fait beaucoup
» de mal; mais il est de notre intérêt d'oublier le passé. Nous voulons lui
» être utiles dans ce moment, parce que dans un autre tems elle pourra nous rendre
» le même service. Cette alliance n'a pas été le résultat d'une guerre, ni une
» condition de paix comme celle de Tilsitt; elle est le produit d'une réflexion
» mûre, et elle a été préparée par des rapprochemens successifs et spontanés.
» Posez donc en fait, et considérez comme une vérité incontestable que nous
» ne cherchons que votre bien; que nous ne redoutons plus la France, mais
» les Russes, dont vous-mêmes, par vos concessions successives, avez augmenté
» la puissance.

Le ministre est entré dans de longs raisonnemens pour démontrer que l'Autriche a besoin de la France pour se refaire; qu'elle ne suit dans ce moment que l'impulsion de son propre intérêt dont, depuis l'alliance conclue par le prince Kaunitz elle n'aurait jamais dû se départir; qu'elle ne demande rien, absolument rien que la paix; mais qu'en la négociant, elle ne sera nullement disposée à favoriser la Russie son ennemi naturelle. Que l'équilibre de l'Europe dont plusieurs écrivains ont voulu démontrer, depuis quelque tems, l'inutilité, n'est nullement une chimère; qu'il est essentiellement fondé dans la nature des rapports d'intérêts entre les diverses nations, et qu'il sera toujours la base de leur politique; que d'un côté la France, l'Autriche, et la Porte Ottomane, de l'autre la Russie, et l'Angleterre rempliront les bassins de cette balance; que malgré cet équilibre apparent, la France conservera toujours une prépondérance, qui tient à sa position et à son inépuisable richesse; que cette prépondérance est un fait dont personne n'a pu douter, même sous nos derniers rois, mais qu'elle est devenue un motif de jalousie, lorsqu'à la suite des succès les plus étonnans, la France a paru vouloir l'établir en droit; que pendant cette marche victorieuse de nos armées, la Russie avait fait des pas de géant vers la domination, et qu'elle était arrivée à son but par les formes, les plus insinuantes,

qu'ayant acquis beaucoup plus de territoire que nous, elle avait si bien déguisé son ambition; que lors de la paix, les peuples ont fait de lui savoir gré de ses empiètements; mais que la France pacifiée mettrait un terme à cette importune passagère des Russes, et qu'elle reprendrait tout l'ascendant que la puissance des moyens pécuniaires et la modération doivent lui garantir à jamais; enfin que la paix seule sera pour la France et pour l'Autriche, son alliée, une conquête bien plus solide que ne pourraient le être toutes celles d'une campagne heureuse.

Tels sont, Monseigneur, uniformément les principes, et les vues de ce cabinet. La pensée de Schwarzenberg en sera de nouveau l'interprète auprès de S. M.

Otto.

Traduction

Circulaire, de pl. le chancelier comte de Ugaria à tous les chefs des administrations des provinces allemandes de l'empire d'Autriche.

Vienne, le 9 février 1813.

L. M. j. par son rescrit daté de hier, a daigné me faire connaître ses intentions souveraines ainsi qu'il suit!

Les efforts de l'Autriche pour prévenir une nouvelle explosion de la guerre continentale en 1812, ayant été sans fruit, S. M. j. et R. d'après la situation de ses relations politiques, devait se porter, avant tout, à la sureté de ses frontières de son propre pays. S. M. a voulu parvenir à ce but en employant le moins de moyens possible, et par conséquent en ménageant les sujets autant que les circonstances le lui permettaient. L'expérience prouve combien le succès a répondu aux vues paternelles de S. M. j. et R. Pendant que la guerre, accompagnée de toutes ses suites désastreuses, ravageait les Etats limitrophes; pendant qu'une partie de l'armée, dévouée et fidèle à l'Empereur et à la patrie, maintenait l'ancienne gloire des armes autrichiennes, la plus profonde tranquillité régnait dans toute l'étendue de l'empire.

Les événements des derniers mois ont fait approcher le théâtre de la guerre des frontières de la monarchie. Dans le cas d'une nouvelle campagne, les mesures précédentes et bornées ne suffiraient plus pour assurer la tranquillité d'une ligne de frontières plus étendue. Cette considération, puisée dans la nature des choses, commandait déjà elle-même la formation d'un corps d'observation. Cependant il se présente, dans le moment actuel, une autre vue plus élevée et plus conforme aux intentions du souverain et aux voeux de la nation, qui fait de l'augmentation de nos efforts une loi impérieuse.

Le repos, voilà le 1er. besoin de tous les Etats de l'Europe, une paix fondée sur les intérêts réciproques, une paix dont les bases renferment la garantie de sa durée, voilà l'objet de tous les efforts de S. M. j. et R. Mais pour y parvenir, il est nécessaire que l'Autriche se montre dans une attitude militaire conforme aux circonstances. Et si, contre toute espérance, le succès ne répondait pas à nos espérances, le succès ne répondait pas, cette force servirait du moins puissamment à éloigner constamment des frontières de la monarchie le théâtre de la guerre.

En vous faisant connaître, Monsieur ---, ces intentions souveraines, je vous invite à mettre à exécution avec activité et promptitude tous les ordres que je me trouverai dans le cas de vous faire parvenir à ce sujet.

N. 10. Extrait d'une dépêche de M. le comte Otto au ministre des relations extérieures. Vienne le 8 mars 1813.

Monseigneur,

je devais me rendre hier chez M. le comte de Metternich, pour prendre connaissance des communications qui venaient de lui être faites par M. de Stakelberg; mais le ministre m'a écrit que ses occupations ne lui permettaient pas de me voir, et qu'il me priait de passer chez lui ce matin.

je m'y suis rendu à dix heures; le ministre m'a informé qu'il avait lu les dépêches de l'Empereur Alexandre, et qu'il était fort content du ton de modération qui y régnait. „La Russie accepte non seulement le plenipotentiaire

„ de l'Autriche, mais encore son intervention pour la paix. L'Empereur de Russie
„ regrette que l'Autriche n'ait pas voulu profiter de cette circonstance favorable pour
„ recouvrer ses pertes; mais il respecte ses motifs: il n'a d'autre but que le
„ rétablissement de la tranquillité de l'Europe et la conclusion d'une paix générale.
„ Le système politique de l'Autriche étant définitivement fixe, la Russie ne se
„ permettra aucune démarche pour l'en détourner. „

Telle est, en peu de mots, la substance de cette 1re réponse; le ministre m'a avoué néanmoins que la Russie se donnait beaucoup de mouvement pour attirer l'Autriche dans son alliance, mais qu'elle ne réussirait pas.

Cette 1re démarche de la Russie n'est qu'une réponse à la demande touchant l'envoi de M. de Lebzeltern. On espère recevoir journellement des nouvelles des plénipotentiaires, et, immédiatement après l'arrivée de ces dépêches le prince de Schwarzenberg se mettra en route pour en conférer avec V. E.

Otto.

N. B. Extrait d'une dépêche de M. le comte Otto.

Vienne le 10 mars 15

Monseigneur

M. le comte de Warbonne est arrivé ici le 17, et m'a remis les lettres de recréance que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser. Elles seront présentées demain, et dans la même matinée mon successeur remettra ses lettres de créance.

Le cabinet autrichien a reçu enfin des nouvelles du chevalier de Lebzeltern, et une réponse officielle de M. de Wesselrode, dont M. le comte de Metternich m'a envoyé l'original et dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie. Cette pièce est rédigée de manière à se plier à toutes les interprétations qu'on voudra lui donner, elle annonce le désir de la paix, mais avec des modifications qui prouvent combien la Russie craint de se compromettre avec l'Angleterre. On ne sait ce que la Russie entend par les garanties de la paix, à moins qu'on ne pense qu'elle prélude, par ces mots, à la convocation d'un congrès, où les principales puissances de l'Europe conviendraient de l'établissement d'un état de choses permanent et sanctionné par chacune d'elles. Au fond, la meilleure garantie de la Russie est dans sa position géographique, qui lui permet d'improviser des guerres et de se retirer, quand bon lui semble. C'est plutôt contre elle que l'Autriche, la Turquie, et l'Allemagne ont besoin d'une garantie, qui se trouvera, soit dans la prépondérance de la France, soit dans un accord formel de conserver en commun les limites, qui auront été fixées par le traité.

On a prévu ici l'objection que ferait la Russie à l'intervention amicale d'une puissance actuellement en guerre avec elle, et le chevalier de Lebzeltern a été chargé d'y répondre. Pour nous, cette objection est cependant une nouvelle preuve, qu'il n'existe entre les deux cabinets aucun rapport secret, qui puisse faire suspecter la franchise de l'Autriche. Cette induction est d'autant plus juste que, dans la même pièce, la Russie ne se fait aucun scrupule de faire connaître ses liaisons intimes avec la Prusse, qu'elle déclare être son alliée, au point que son consentement lui paraît nécessaire pour entamer des négociations de paix. Il existait donc dès le 11 mars (date de la lettre de M. de Wesselrode) un traité formel entre les deux cours; et comme cet aveu n'était nullement nécessaire pour motiver la réponse évasive de la Russie, il prouve qu'elle aime à se parer de cette nouvelle alliance comme d'un grand succès.

La défection de la Prusse est positivement annoncée par la lettre de M. de Wesselrode, mais elle n'est pas encore constatée par une déclaration publique. M. le comte de Metternich n'attend que ce moment pour faire à Breslau la même ouverture qui a été faite en Angleterre et en Russie. On a ordonné provisoirement au comte Zichi, ministre d'Autriche, de quitter la cour de Prusse, et l'on a interrompu

de même toute communication avec le baron de Humboldt ministre de Prusse à Vienne.

Le comte de Metternich vient de me lire avec la plus grande satisfaction les dépêches qu'il a reçues de MM. de Bubna et de Floret jusqu'au 9 mars inclusivement. Ils ont rendu un compte détaillé des entretiens qu'ils ont eus tant avec S. M. qu'avec V. Exc., et leur résultat a fait ici le plus sensible plaisir.

M. le comte de Narbonne ne manquera pas d'informer V. Exc. des préparatifs que l'on fait ici pour garnir une frontière, beaucoup plus exposée aujourd'hui qu'elle n'était au commencement de la guerre, puisqu'elle s'étend depuis Czernowitz jusqu'à Egra. Pour faire face à la dépense occasionnée par ces préparatifs, l'Empereur a nommé une commission chargée de trouver un juste milieu entre le système de taxation extrêmement onéreux proposé par M. de Wallis et le système de banque et d'emprunt imaginé par d'autres financiers. Cette commission a commencé hier ses séances; elle est présidée par le comte de Stadion.

Otto.

Pièce jointe à la dépêche de M. le comte Otto du 20 mars 1813.

M. le comte

Dans l'absence de M. le comte de Romanzow, que des fonctions importantes ont retenu à Saint-Petersbourg, l'Empereur m'a prescrit de répondre à l'office dont M. le chevalier de Lebzeltern a été le porteur. S. M. J. a donné à cette pièce l'attention que mérite une démarche motivée par un objet d'une si haute importance. Toujours exempt de passion, ses principes politiques n'ont jamais varié. Elle veut la paix, mais une paix avec des garanties et telle, par conséquent, que l'Autriche doit la désirer elle-même. — Cependant, il faut en convenir, c'est pour la 1re fois que l'on voit une puissance encore une guerre, proposer une entremise pour la paix. Les formes et les usages sont contraires à une pareille attribution. Mais S. M. J. a trop à cœur de donner à l'Empereur votre auguste maître une preuve non équivoque de sa confiance et de son estime pour ne point passer sur des considérations aussi prononcées. Cette manière d'accueillir vos propositions, M. le comte, doit donner aux explications un caractère de franchise qui peut seul assurer la marche d'une négociation tendante à concilier de si grands intérêts. Il s'agit donc de considérer ~~une~~ que depuis la date de votre lettre ministérielle la Prusse, par des motifs que l'Europe jugera, a réuni, ses armes aux armes russes et de cette manière, il se présente, d'emblée, plusieurs intérêts compris dans un seul. Les liens sont trop étroits entre la Russie et la grande Bretagne, trop intimes entre la Russie et la Prusse, trop fortement établis avec la Suède, pour que S. M. puisse séparer sa cause de celle d'aucune des puissances alliées avec elle. L'Empereur m'ordonne, en conséquence, de déclarer, en son nom, qu'il accepte l'entremise de l'Autriche dans le cas, où cette entremise sera également acceptée par l'Angleterre, la Prusse et la Suède. Vous jugerez vous-même, M. le comte, qu'il était impossible que S. M. fît une réponse ni plus catégorique, ni plus amicale. S. M. l'empereur d'Autriche trouvera les mêmes principes en toute occasion. Ils ~~seront~~ sont considérés, entre nous, comme le seul moyen de parvenir aux résultats qu'on se propose, quelques compliquées que puissent être les questions.

J'ai l'honneur &c

le comte de Nesselrod.

à Kalisch ce 29 février / 11 mars 1813

N° 12. Edit impérial portant création d'un fonds de 45 millions du florins en papier monnaie sous la dénomination de billets d'anticipation.

1. Nous assignons annuellement, pour l'hypothèque de ce fonds d'anticipation, une somme de 3,750000 fl., qui sera prise pendant 12 ans, à compter de 1814, sur le produit de la contribution foncière dans nos provinces d'Allemagne, de Bohême et de Gallicie.

2. La députation d'amortissement ayant, par son exactitude à remplir ses devoirs, mérité notre satisfaction et la confiance générale, nous la chargeons exclusivement de l'administration du fonds établi par l'art. 1er.

3. A cette fin, cette somme de 3,750000 fl. établie par l'art. 1er et pris sur la contribution foncière, sera remise immédiatement à la députation d'amortissement; ce qui mettra à sa disposition, pendant les douze ans ci-dessus, une somme de 45 millions de florins.

4. Afin qu'on puisse, suivant les besoins et les circonstances, appliquer sur-le-champ ces fonds à couvrir les dépenses extraordinaires, nous chargeons la députation d'amortissement d'émettre ~~dans~~ des billets d'anticipation pour la somme de 45 millions de florins, et de les tenir à la déposition de notre ministère des finances.

5. Une patente particulière fera connaître la forme de ces billets d'anticipation, et de leurs différentes sous-divisions.

6. Nous chargeons la députation d'amortissement, sur sa responsabilité d'anéantir tous les ans à compter de l'année 1814, une somme de 3,750000 florins en billets d'anticipation, et de faire connaître chaque fois au public l'accomplissement exact de cette obligation.

7. Les billets d'anticipation qui entreront de cette manière en circulation étant couverts de la manière la plus sûre par un fond particulier suffisant, et devant être et entièrement amortis par ce moyen dans l'espace de douze ans, nous ordonnons qu'ils soient reçus non seulement dans toutes les ~~chais~~ caisses de l'état, mais encore par les particuliers, pour leur valeur nominale, de même, que les billets d'amortissement, et assimilés en tout à ces billets.

Donné en notre résidence de Vienne le 13 avril 1813, de notre règne le 22e.

François.

Note verbale de l'ambassadeur d'Autriche, prince de Schwarzenberg.

Paris le 22 avril 1813.

Dans la conférence que l'ambassadeur d'Autriche a eue hier avec S. Exc. M. le duc de Bassano, ministre des relations extérieures, il a eu l'honneur de s'expliquer dans le sens des dépêches qu'il venait de recevoir de sa cour sur le contenu de la note verbale remise, par l'ambassadeur comte de Narbonne au ministre comte de Metternich.

S. Exc. ayant invité l'ambassadeur, vu l'importance des questions, a lui en faire un résumé dans une note verbale, il s'empresse de satisfaire à ce désir.

S. M. l'Empereur ayant, à cœur que dans ce moment important de crise le plus parfait accord continue régner entre elle et son auguste allié, croit que cet accord ne saurait mieux être consolidé que par la connaissance réciproque la plus étendue de la marche des deux cours; elle s'est décidée, en conséquence à s'expliquer avec toute sa franchise sur les ouvertures qui ont été faites à son ministre par l'ambassadeur de France.

S. M. trouve que les objets sur lesquels portent ces ouvertures, se séparent parfaitement en quatre questions principales.

83

1, attitude de l'Autriche pour amener une négociation de paix, et pendant cette négociation;

2, accord entre les deux cours d'Autriche et de France sur les arrangements généraux de pacification;

3, attitude de l'Autriche dans le cas que la négociation devrait ne pas mener à la paix.

4, opérations militaires dans ce dernier cas.

Ad 1mum D'après les termes dont s'exprime M. l'ambassadeur de France dans sa note verbale, „l'Autriche, qui s'est mise en avant „pour la paix et qui la désire si vivement, doit prendre pour terme à ce „but une couleur prononcée, insister sur l'ouverture immédiate d'une négociation, „exiger que des plénipotentiaires soient nommés, qu'un armistice soit conclu, „et entrer dans la lutte comme partie principale.„

Pour attendre ce but il n'existe qu'une seule forme diplomatique, celle de la médiation armée, S. M. le prête en conséquence, à prendre cette attitude. Elle en tiendra le langage vis-à-vis des cours alliées et ne négligera rien pour donner tout le poids à son langage.

L'idée de la réunion instantanée des plénipotentiaires s'est rencontrée avec le point de vue du cabinet autrichien, qui attend, toutefois, le 1er courrier de son ambassadeur pour voir quelle sera la forme qui aura choisie, S. M. le Empereur Napoléon pour régler ses démarches, c'est-à-dire, pour savoir si S. M. j. aura eu devoir procéder spontanément à la nomination d'un négociateur, ou, s'elle aura préféré attendre la demande uniforme, que la cour de Vienne adressera à ce sujet à toutes les cours intéressés; on espère que ce même courrier portera des nouvelles du baron de Wessenberg, qui peut être arrivé à Londres le 24 ou 25 mars. Quelle que soit la réponse que fera le cabinet Britannique, il sera important de la connaître; car dans la supposition qu'elle soit favorable, le prétexte, que pourrait avec raison mettre en avant la Russie, de vouloir, avant d'entrer en négociation, connaître les intentions de son allié, ne pourrait plus exister et les démarches du cabinet autrichien, vis-à-vis de l'Empereur Alexandre, et du roi de Prusse pourraient, dans la supposition d'une réponse anglaise négative, prendre un caractère prononcé dans le sens d'une négociation de paix continentale.

Ad 2dum Avant d'entrer en détail sur cet important objet, le cabinet autrichien doit attendre les premiers rapports de son ambassadeur à Paris, vis-à-vis duquel il espère que S. M. l'Empereur Napoléon aura manifesté plus explicitement ses vues.

Ad 3tium il ressort de la nature des choses, et on est très-aise de voir que l'Empereur des français partage la conviction du cabinet autrichien, que la marche des événements, le rapprochement du théâtre de la guerre, sur une étendue de plus de 400 lieues, des points les plus importans des frontières autrichiennes, ne comporte plus que l'Empereur prenne part, comme puissance, simplement auxiliaire à la guerre, et, entre les voeux les plus chers elle devait continuer.

Si armée française et confédérée ouvrit la campagne en 1812 comme armée principale, forte de plus de 400,000 hommes, et sur la ligne la plus reculée des frontières de la monarchie, un corps d'observation, inférieur en nombre au corps auxiliaire, suffisait alors pour couvrir ce corps infiniment resserré. Aujourd'hui que, maintenant, il faudrait au moins 100 000 h. pour couvrir l'immense frontière touchant au théâtre présumable de la guerre.

Dans une position de choses pareille, si différente de celle de l'année dernière il ne restera, sans doute à l'Autriche, si la médiation devait ne pas avoir le résultat désirable, que le choix entre les deux seuls partis prononcés, ou de se retirer derrière ses frontières, en neutralisant son territoire, ou de prendre une partie plus active à la guerre comme partie principale.

S. M. ne peut donc que partager l'opinion de S. M. l'Empereur des Français, que les stipulations des secours limités du traité d'alliance ne sont pas applicables aux circonstances du moment.

Cette position particulière des choses et indépendante de l'Autriche, ne préjuge en rien les bases de son alliance avec la France.

L'alliance de 1812, quoiqu'amenée par les circonstances n'offre pas moins une base politique véritable et solide aux deux hautes parties contractantes. Cette alliance ne saurait être confondue avec les traités (on ne peut en excepter aucun), contractés par la France depuis les guerres de la révolution; celui du 14 mars offre la plus parfaite réciprocité, il renferme donc la 1re des conditions de sa durée. S. M. l'Empereur des Français convient lui-même que le traité de Tilsit et l'alliance entre la Russie et la France sont bien loin de ressembler à celle de l'Autriche. Si la Russie, sentant la nécessité de modifier ses rapports avec la France, n'est pas entrée en explication envers son allié, elle a eu tort et elle n'a surtout pas suivi les conseils de la cour de Vienne. Si l'Empereur François trouvait un mot à changer aux bases de son alliance, il serait le 1er à le dire.

On peut suspendre, d'un commun accord les restrictions portées, d'après le texte du traité, aux rapports militaires de l'Autriche, dans une guerre qui a changé entièrement et de nature et même de terrain; ce cas a lieu, l'Empereur n'étendra pas moins sa tache militaire, si les puissances coalisées devaient ne pas se prêter à de raisonnables arrangemens, quoique le secours stipulé par le traité du 14 mars, ne soit que de 30000 h. L'une et l'autre de ces chances ressortent de la force même des circonstances. L'assurance que l'Empereur ne trouve pas un mot à changer à ses rapports écrits avec la France, prouve plus que tous les raisonnemens, combien ces rapports lui paraissent naturels et applicables sur tout à un tems de repos, qui forme le plus beau des rêves de S. M. et que les liens qui l'unissent à la France devront essentiellement raffermir.

Ad. 4tum il est essentiel que l'Empereur des Français connaisse très-exactement la position des différens corps d'armée autrichiens, pour le cas prévu dans l'article 4.

Le corps auxiliaire, après s'être assuré par une suspension d'armes momentanée, la possibilité d'occuper le dernier point du duché de Varsovie, a été dans le cas d'admettre, dans son rayon les restes de l'armée polonaise pour les soustraire à la supériorité des Russes. Le général commandant ce corps, avait fait témoigner, dès la retraite du 3e corps sur Czentochow, le desir, au prince Poniatowski, qu'il se plaçat dans le rayon autrichien, pour ne pas exciter en vain l'attention de l'ennemi, et le porter à des entreprises ruineuses pour le 3e corps et compromettant pour le séjour des troupes autrichiennes dans le rayon de Cracovie. Les Polonais, loin de suivre le conseil sage, et bienveillant qui leur avait été donné firent tout le contraire. Ce n'est qu'après avoir été harcelés inutilement et après avoir perdu plusieurs milliers d'hommes, qu'ils se rangerent enfin derrière la ligne autrichienne, en continuant cependant toujours d'exciter l'attention des Russes par d'inutiles provocations. Les Russes semblent dès-lors avoir pris le parti de déloger le corps polonais, placé dans leur flanc et dans leur dos. Cette supposition très naturelle en elle même, a acquis plus d'évidence par les mouvemens et les rassemblemens de leurs troupes. L'Empereur décidé à ne pas sacrifier inutilement du monde pour la conservation d'un rayon entièrement épuisé

et n'offrant plus aucune ressource aux troupes qui devaient être approvisionnées de tout par les provinces autrichiennes, a transmis l'instruction eventuelle ci-jointe au général Frimont. Le général n'a pas encore été dans le cas d'en faire usage, la dénonciation de l'armistice n'ayant pas eu lieu de la part des Russes.

La retraite des Polonais sur le territoire autrichien offre de toute manière les plus désagréables complications. Elle ne peut s'effectuer que sur le point le plus embarrassant pour les subsistances de la troupe; la partie de la Gallicie, à la hauteur de Cracovie n'est qu'une gorge étroite entre les Carpathes et la Silésie. Il se trouve sur ce point des troupes du corps d'armée du prince de Reuss, et déjà le corps du général Frimont est trop nombreux pour pouvoir y vivre conjointement avec elles, sans s'affamer réciproquement. L'Empereur ne saurait d'un autre côté, et dans aucun cas, permettre aux Polonais de séjourner dans ses Etats; mais il se prête à une exception au principe invariablement et si heureusement soutenu jusqu'à présent, de ne pas permettre qu'une troupe étrangère touche et traverse son territoire, trouvant que cette chance offrirait moins d'inconvéniens encore que celle du séjour d'une troupe, à laquelle il rend complettement justice sous le point de vue militaire, mais qui, en toute occasion, s'exprime, et se conduit plus en ennemi vis-à-vis de l'Autriche, que vis-à-vis des Russes mêmes.

Une convention pour le passage des Polonais et des faibles restes du corps Saxon de Gablenz vient d'être conclue avec le général Watzdorff, l'ambassadeur à l'honneur de la joindre ici; il se flatte que S. Exc. y trouvera la conviction que l'Autriche a usé dans cette circonstance, de toute la délicatesse possible envers les généraux et les troupes en question. Comme au corps de Gablenz se trouvent joints les restes d'un bataillon français, l'Empereur a cru devoir donner une marque particulière d'attention, à cette époque, en ordonnant explicitement que le commandant du bataillon conservât également une compagnie sous les armes.

S. M. y regarde le moment présent comme celui, qui devra décider du sort de l'Europe en décidant de celui des puissances intermédiaires. Ni la France, ni la Russie n'ont des risques à courir; leur querelle ne peut être terminée, que par un accord si désirable entre les grandes puissances, ou bien entraîner dans un abîme, difficile à mesurer, l'Autriche et d'autres Etats utiles à la propre existence des deux cours de France et de Russie. L'Empereur d'Autriche restera fidèle à son caractère; il ne bornera pas ses démarches en faveur de la cause qu'il croit devoir plaider, celle de la paix à de simples paroles; et si des exagérations possibles dans les vues des cabinets coalisés devaient prévaloir sur la raison et la modération que ne cessera de professer S. M. y; elle mettra, sans hésiter, une imposante force dans la balance de la puissance, qu'elle regarde, abstraction faite des complications immenses du moment, comme son alliée la plus naturelle.

S. M. doit attendre les ~~res~~ explications qui auront lieu entre son ambassadeur et le ministre français sur des bases générales, avant de pouvoir proposer un armistice. Cette démarche n'offrirait, dans la position actuelle des choses, et sans être accompagnée d'explications quelconques, que des compromissions d'autant plus gratuites pour l'Autriche et pour la France, que les alliés prendraient pareille demande pour une simple preuve de faiblesse, et que comme telle, loin de servir à S. M. l'Empereur des Français, elle placerait, à pure perte, son attitude et celle de l'Autriche dans un jour entièrement faux, en rechaussant prodigieusement aux yeux des peuples de l'Europe, celles des puissances coalisées.

L'ambassadeur croit devoir ajouter ici, qu'au moment où ses dépêches furent rédigées à Vienne, le ministre de S. M. n'avait pas encore reçu celles qu'il lui a adressées depuis son retour à Paris, et qui renferment le développement des idées de S. M. l'Empereur des Français sur cet objet.

L'ambassadeur ne doit pas manquer d'observer de nouveau, combien la situation très-particulaire, où les circonstances actuelles placent l'Empereur vis-à-vis de ses propres peuples, réclame l'attention de son auguste allié et combien elle mérite positivement d'être admise dans ses calculs. La nation autrichienne, fatiguée par tant d'années de calamités, n'avait qu'un seul vœu, celui du repos, que permit au gouvernement de guérir les maux passés, de rétablir l'ordre dans les finances, et de faire renaître le ancien état de prospérité, dont, depuis longtemps, le peuple avait cessé de jouir. L'alliance avec la France devait réaliser toutes les espérances, et ce n'est que sous ce point de vue, qu'après une longue série de souffrances, ce nouvel ordre de choses pouvait devenir populaire. Cependant la guerre du nord éclata; la part que l'Empereur y prit nécessita des sacrifices inattendus de ses sujets; ils furent portés; mais on sut avec peine que les suites du nouveau système politique ne se faisaient pas encore sentir d'une manière aussi bienfaisante que les besoins de la nation le exigeaient.

Les événements de la dernière campagne ont trompé tous les calculs. L'Empereur n'ayant pas cru devoir prendre part à cette guerre que partiellement, voit subitement une immense étendue de ses frontières menacées; malgré les grands embarras de l'état actuel des finances ces circonstances exigent impérieusement que des forces considérables soient activées; l'Empereur est forcé d'avoir recours à ses peuples; au lieu du repos qu'on leur promettait comme le unique fruit du nouvel ordre politique, tout leur présage une guerre générale.

Dans cet ordre de choses, il ne reste qu'un moyen à l'Empereur, c'est de ménager la bonne volonté de la nation. Comme la base la plus précieuse de ses ressources. Pour y arriver, il n'y a qu'une manière, c'est de déclarer, qu'il arme uniquement pour obtenir une paix prompte et solide.

N. 14 Note remise le 21 avril à M. le comte de Metternich par l'ambassadeur de France.

L'ambassadeur de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, a eu l'honneur de donner à S. Exc. M. le comte de Metternich, ministre d'état des affaires étrangères, communication de la dépêche de M. le duc de Vicence du 13 avril. Cette dépêche en annonçant que S. M. l'Empereur serait probablement à Magdeburg, où des nouvelles postérieures apprennent qu'il est arrivé le 16, contient textuellement le passage que le soussigné va mettre sous les yeux de S. Exc.

„S. M. a dit au prince de Schwarzenberg, à qui je le répète: qu'aussitôt „que elle sera arrivée à son 1er quartier général en Allemagne, elle enverra „au général Frimont, par un courrier qui passera par Prague, l'ordre de dénoncer „l'armistice; vous devez en prévenir M. de Metternich et vous expliquer à cet „égard, sans détour avec lui, afin que vous vous assuriez positivement que les „ordres de S. M. seront exécutés sans discussions. Il sera bon aussi que M. „de Metternich avertisse M. le général de Frimont, afin d'éviter toute possibilité „à un mal-entendu dont les conséquences seraient très fâcheuses."

Dans un autre paragraphe, il dit: „Il est très probable que l'ordre „de dénoncer l'armistice sera envoyé par S. M. du 22 au 23. Il devient de la „plus haute importance que le général Frimont y défère ponctuellement."

Le soussigné en faisant part à S. Exc. M. le comte de Metternich des intentions de S. M., ne croyait pas pouvoir douter que la réponse qu'il recevrait ne fût un acquiescement plein et entier à des intentions si strictement conformes au dernier traité de Paris.

C'est donc avec autant de surprise que de peine que, le lendemain de cette communi-
cation, il a appris de la bouche même de M. le comte de Metternich, que le corps auxiliaire
sous les ordres du Général Prinont ne le permettrait aucune hostilité contre les
Russes, dans le cas où, avec une troupe quelconque, il le croirait assez fort pour
l'attaquer, et que déjà, sans attendre le terme de 15 jours stipulé par l'armistice
et sans savoir, par conséquent, s'il serait ou non attaqué, le Général Prinont
était en pleine marche pour effectuer sa retraite.

Le soussigné était d'autant plus fondé à croire, qu'au moins le terme de
15 jours serait observé, que, lorsque S. Exc. M. le comte de Metternich se
décida, le 16 du courant, à donner des ordres à M. de Lebzeltern, pour demander
la révocation de la dénonciation de l'armistice qui avait eu lieu le 12, il avait
été calculé que la réponse portée directement au Général Prinont, pourrait lui
arriver avant qu'il eût effectué son mouvement, et que des ordres lui seraient
expédiés à ce sujet; il est aisé de voir que, si cet arrangement avait été
rempli, les ordres de S. M. l'Empereur de France, qui doivent être expédiés
de Erfurth le 20, seraient facilement parvenus au commandement du corps
auxiliaire avant l'expiration des 15 jours.

Le soussigné est donc fondé à croire que ces ordres n'eussent sûrement pas
été exécutés, puisque c'est toute espèce d'hostilités que l'Autriche veut
éviter.

Sans doute, S. M. l'Empereur des Français verra avec une extrême satis-
faction que les vœux de l'Autriche pour la paix soient remplis et qu'elle
réunisse tous les moyens et tous les efforts pour la procurer à l'Europe,
mais il n'a jamais entendu ne pu entendre que ce vœu pour la paix annullât
un traité subsistant.

Ce traité stipule un corps auxiliaire; ce corps auxiliaire doit être aux
ordres de S. M. l'Empereur; s'il n'obéit pas, que n'a-t-on pas le droit d'en inférer?

Le soussigné, dont la 1re instruction est de tout faire pour entretenir la bonne
intelligence entre les deux Empires, et de prouver, en toute occasion, les sentimens
qui animent l'Empereur son maître pour S. M. l'Empereur d'Autriche, croit que
le meilleur moyen de remplir un devoir aussi sacré, est de maintenir de son mieux
les traités si heureusement subsistans entre leurs majestés.

Il invoque donc celui de Paris, pour que S. Exc. M. le comte de Metternich veuille
bien faire donner sur le champ des ordres au général Prinont, de employer tous
les moyens pour conserver la position que lui assignait l'armistice et qu'il
y attendre les ordres qu'il plaira à S. M. l'Empereur de France de lui faire
parvenir. Vienne ce 21 avril 1813. L. Narbonne.

N. 15 Note remise le 26 avril 1813, par M. le comte de Metternich à M.
le comte de Narbonne.

Le soussigné ministre d'état des affaires étrangères a soumis à l'Empereur la note,
que M. l'ambassadeur de France lui a fait l'honneur de lui adresser en date du 21 de
ce mois. Il a l'ordre de faire à S. Exc. la réponse suivante:

Rien ne tient plus à cœur à l'Empereur que la conservation des rapports d'amitié
et de la meilleure intelligence avec S. M. l'Empereur des Français. S. M. impériale a fourni
dans les momens de crise les plus éminens, trop de preuves de ce sentiment, pour
ne pas s'en rapporter simplement aux faits.

Dans le même tems que l'Autriche faisait des ouvertures formelles de paix
auprès de plusieurs cours séparées l'une de l'autre par de grandes distances, qu'elle
entrait en pourparlers sur les questions les plus compliquées qui, peut-être, ne
soient jamais offertes en politique, les événemens de la guerre et les préparatifs
militaires n'en recevaient pas moins chaque jour de nouveaux développemens.
D'immenses armées vont se trouver en présence. Les vœux de l'Autriche
en faveur de la paix, loin de s'affaiblir à l'approche d'une grande et nouvelle
crise, ne font que se prononcer d'une manière plus décidée.

L'Empereur n'eut voulu que bien faiblement cette paix, dont la nécessité
est si universellement sentie, s'il n'eut pensé et agi ainsi qu'il le fait. C'est
donc avec une grande satisfaction que S. M. j'. s'est de contenu des dépêches

de S. Exc. M. le duc de Bassano, mais aussi par les rapports de M. le prince de Schwarzenberg, que, par le développement de nouveaux moyens, elle a rencontré les intentions de S. M. l'Empereur des Français.

La communication faite par M. le comte de Narbonne en forme de note verbale et sous la date du 7 avril, renfermait ce qui suit:

après avoir mis en opposition avec les intentions pacifiques de la France les apparences de sentimens très différens de la part de la Russie, S. Exc. M. l'ambassadeur dit:

„ Dans cette circonstance l'Autriche qui s'est mise en avant pour la paix et qui „ la desire si vivement, doit prendre, pour tendre à ce but, une couleur prononcée, „ insister sur l'ouverture immédiate d'une négociation, et entrer dans la lutte „ comme partie principale. Dans les 1ers jours de mai, lorsque l'Empereur des „ Français sera de sa personne sur la rive droite de l'Elbe avec 300000 h. „ l'Autriche pourrait renforcer l'armée de Cracovie et la porter, avec les troupes „ du prince Poniatowsky, à plus de 150000 h.; ces mouvemens ayant lieu en „ avril, l'armée se concentrant, se mettrait sur une position defensive, mais serait „ prête à reprendre l'offensive. Un corps de 30 à 40000 h. se rassemblerait en „ Bohême, et le jour où l'Empereur arriverait à la tête de l'armée du Mein sur „ l'Elbe, le ministre de l'Autriche ferait sa déclaration à l'Empereur Alexandre; „ l'armée de Cracovie, dénoncerait son armistice, et les troupes de la Bohême „ sortiraient de leurs cantonnemens &c. les moyens militaires de l'Autriche „ devaient s'élever à 100,000 h. pour l'armée de Silésie, 30 à 50000 h. „ pour celle de Cracovie, le reste à la disposition de la France dans la „ Bukowine et dans la Gallicie. „

En réponse aux ouvertures que présente cette communication, S. M. I. fit munir son ambassadeur à la cour impériale de France, d'ordres en date du 14 avril, dont le soussigné a eu l'honneur de donner part à S. Exc. M. l'ambassadeur.

Cette réponse de l'Empereur porte en substance: que S. M. I. et R. Apostolique se décidait à prendre l'attitude d'une médiation armée, la seule que les deux cours impériales trouvaient être en mesure avec la position actuelle des choses; que toutefois S. M. I. déclarait en même temps que si, contre les voeux les plus chers, le retour de la paix ne couronnait pas ses efforts, l'Autriche, par suite de son attitude de puissance médiatrice et de la situation géographique de son empire, ne pourrait désormais prendre part à la guerre dans la qualité de puissance simplement auxiliaire; et qu'en conséquence les stipulations de secours limités du traité d'alliance du 14 mars 1812, cessaient d'être applicables à la conjoncture actuelle.

Quoique l'Empereur fut éloigné de croire que cette détermination, amenée par la force des circonstances que par une suite des vues, et des desirs de S. M. l'Empereur Napoléon, put être considérée comme un abandon de l'alliance des deux cours impériales, S. M. Impériale a néanmoins cru devoir charger son ambassadeur d'ajouter à cette déclaration que cette démarche ne préjugeait en rien des bases de notre alliance avec la France.

Le simple regit de ces transactions suffirait pour répondre en entier à la note de M. l'ambassadeur de France, si l'Empereur ne croyait devoir en même tems rappeler que cette note a été adressée au soussigné, après que la dénonciation de l'armistice par les Russes avait complettement changé l'ordre des choses, presumé par S. M. l'Empereur Napoléon, encore exister dans le duché de Varsovie.

L'Empereur François devant croire, d'après les mouvemens des corps Russes que leur intention était de déloger le corps Autrichien du rayon qu'il occupait dans le duché de Varsovie, avait, par un ordre éventuel, dont la cour de France fut prévenue, prescrit au lieutenant général de Frimont, de ne pas s'engager dans des affaires qui pussent évidemment compromettre son corps d'armée. Les motifs de cette détermination se trouvant amplement détaillés dans la dépêche à M. le prince de Schwarzenberg en date du 14 mars, le soussigné ne peut à cet égard que

que se référer à son contenu.

Si, toutefois, l'armistice n'avait pas été dénoncé de la part du général russe, l'Empereur n'eut pas hésité à faire, à S. M. l'Empereur des Français, des représentations contre une dénonciation de son côté. Cette mesure, en effet, n'aurait pu être regardée que sous deux points de vue: comme moyen de guerre ou de négociation. Comme moyen de guerre, l'Empereur est convaincu que ce n'est pas à la puissance médiatrice à ouvrir la 1re la campagne; comme moyen de paix, S. M. impériale n'est pas moins convaincue que ce n'est pas avec 30000 h. qu'elle peut appuyer sa médiation, et que les moyens les plus efficaces de négociation se trouvent, ainsi que S. M. l'Empereur des Français en a lui-même exprimé la persuasion, dans le développement de forces plus imposantes, toutes dirigées vers un seul et unique but, la paix; dans un développement qui ne saurait laisser aucun doute que la puissance médiatrice sera prête, le cas échéant, à paraître en scène comme partie principale, et à donner à ses paroles de paix d'appui nécessaire.

Le soussigné, en transmettant à M. le comte de Narbonne la présente réponse, est chargé expressément de réitérer à son Exc. les assurances qu'elle a reçues de vive voix dans la dernière audience de l'Empereur, de l'inaltérabilité des sentiments que S. M. impériale porte à son auguste maître.

Le ministre d'État et des affaires étrangères a l'honneur de présenter à M. l'ambassadeur l'assurance de sa haute considération.

Vienne le 26 avril 1813.

Metternich.

D.

Pièces relatives à la marche du cabinet de Vienne dans l'exercice de la médiation et au congrès de Prague.

La France alliée de l'Autriche, s'était fait un devoir de lui communiquer avec l'abandon de la plus entière confiance, les détails de ses dispositions militaires, et des moyens immenses qu'elle avait réunis pour la défense de la cause commune. Mais le cabinet de Vienne, qui avait adopté les passions des ennemis de la France, en partageait aussi les illusions, et rien n'égala sa surprise, lorsqu'il apprit que la victoire avait couronné nos armes à Lutzen. Il envoya le comte de Bubna à Dresde. Le séjour de l'ambassadeur d'Autriche, qui avait retenu momentanément à Paris le ministre des relations extérieures, l'empêcha de se trouver près de S. M. Elle confia à M. le duc de Vicence le soin d'entendre le comte de Bubna et de pénétrer les vues qui avaient déterminé sa mission. Les protestations dont le cabinet de Vienne avait déjà fait un si long usage et que renouvela M. le comte de Bubna sur ses sentimens pacifiques et sur son attachement à l'alliance, déguisèrent mal l'ambition de ce cabinet. Il fut évident que les armemens dont il appuyait ses prétentions personnelles et indépendantes de celles des ennemis avaient pour but d'obtenir la possession des provinces illyriennes et d'une partie du duché de Varsovie, l'établissement d'une nouvelle frontière sur le Jnn et des arrangemens destructifs de la confédération du Rhin.

L'Empereur fit proposer par le comte de Bubna la réunion d'un congrès général (voy. N. 1). Il demanda qu'un négociateur fut muni de pouvoirs pour conclure la convention qui devait régler l'acceptation de la médiation.

M. le comte de Bubna quitta Dresde et fut rendre compte de sa mission. L'Empereur marchait contre les armées russe et prussienne qui s'étaient arrêtées dans leur retraite et avaient pris position à Bautzen. Quelle que fût sa confiance dans la victoire, il résolut d'essayer de prévenir le combat. Il donna à M. le duc de Vicence des pouvoirs pour proposer et conclure un armistice (voy. N. 2 les pouvoirs de M. le duc de Vicence) mais les ennemis voulurent courir les chances d'une nouvelle bataille; ils furent vaincus à Wurtzchen.

ils firent alors parvenir la demande d'un armistice par l'agent autrichien, qui résidait au quartier-général des armées combinées (voy. n° 3. la lettre de M. de Stadion au major-général). cette lettre trouva, le 25 mai, l'Empereur en Silésie.

Dans les pouvoirs donnés par le général en chef Barclay de Tolly aux commissaires russe et prussien, pour traiter de l'armistice, il annonça ouvertement que l'armistice aurait pour but d'entendre les propositions de la puissance médiatrice (voy. n° 4), c'est-à-dire de l'entendre dicter la loi. Les pouvoirs du plénipotentiaire français, plus libéraux, plus généraux se bornaient à énoncer le but vers lequel tendaient tous les vœux de l'Empereur. M. le duc de Vicence le rendit à Plesswitz, et l'armistice fut conclu le 4 juin. (voy. n° 5)

Le cabinet de Vienne s'était chargé de faire connaître l'acceptation de la médiation par la Russie et la Prusse, et il gardait le silence; la nomination des plénipotentiaires de l'ennemi, et il gardait le silence. Le gouvernement français avait demandé que son acceptation de la médiation fut stipulée par une convention, et le cabinet de Vienne ne donnait les pouvoirs à personne pour la négocier. M. le comte de Stadion était de retour au quartier-impérial. On le pressa de traiter sérieusement des affaires aussi graves; il notifia l'acceptation par la Prusse et la Russie (voy. n° 6); et quand on voulut entrer en explication avec lui, il le trouva sans autorisation et sans pouvoirs. Ainsi le cabinet de Vienne laissa écouler le mois de juin sans que le congrès pût s'ouvrir.

Le ministre des relations extérieures adressa alors à M. de Metternich deux notes, dans lesquelles il développa les vues de la France sur les questions relatives à l'alliance, à la médiation et aux négociations de la paix (voy. n° 4 et 8).

M. le comte de Metternich répondit et apporta ses réponses à Dresde (voy. n° 9 et 10). Elles donnèrent lieu à plusieurs notes, qui furent échangées pendant ton séjour (voy. n° 11—17). Sur la question de l'alliance il proposa de ne rien préjuger contre l'existence de l'alliance et de en suspendre les stipulations, comme si elle pouvait exister sans produire son effet. il était au-dessous de la dignité du gouvernement français de descendre jusqu'à ces subtilités. il déclara qu'il considérait le vœu du cabinet de Vienne de porter dans les réserves la lettre même du traité tout entier, comme le équivalent d'une renonciation à l'alliance (n° 16). Le cabinet de France demanda sur la question de la négociation, qu'elle s'étendit à la paix générale, et qu'elle eût lieu en congrès et dans les formes consacrées par l'usage, et que la reprise des hostilités n'en arrêtât pas le cours. Sur la question de la médiation il proposa pour bases de la convention à conclure, que l'autriche animée d'un désintéressement parfait, ne se présentât pas pour arbitre.

Quant à l'extension de la négociation à la paix générale, ce qui fut toujours le vœu de l'Empereur, M. de Metternich devait ne pas en prendre immédiatement l'engagement absolu; mais il fut convenu que le médiateur le chargerait de faire la proposition à toutes les puissances. On rédigea un projet (n° 15) M. de Metternich l'emporta et le chargea de sonder et de faire connaître à cet égard les dispositions de la Russie et de la Prusse. Quant à la continuation des négociations pendant la reprise des hostilités, le plénipotentiaire autrichien préféra une prolongation d'armistice que l'autriche se réservait de faire agréer, et le Gouvernement français ne s'y refusa point.

Quant aux formes de la négociation et à l'expression des intentions du médiateur, M. de Metternich donna toutes les explications et fit toutes les déclarations qui lui furent demandées. L'Empereur consentait en conséquence à ce que la convention fut bornée à la proposition et à l'acceptation de la médiation, à la réunion des plénipotentiaires à Prague, ayant le 5 juillet et à la prolongation de l'armistice (V. N. 197).

Le cabinet de Vienne différa successivement et sous divers prétextes l'ouverture du congrès au 8 et au 12 juillet (V. N. 206 et 217), il ne se mit point en mesure de faire accéder la Russie et la Prusse à l'engagement pris pour la prolongation de l'armistice. Il fallut recourir à la commission chargée de son exécution, subir incident sur incident (V. N. 22—327); enfin la prolongation de l'armistice fut signée le 26 à Neumarkt; les plénipotentiaires se trouvèrent réunis à Prague le 29 juillet.

Le choix de la Russie était tombé sur un homme qui ne français, frappé d'incapacité pour une si honorable mission, par les lois de l'état connues de toute l'Europe, n'avait acquis dans les affaires que le renom d'un agent de l'Angleterre, et qui, dès 1805, fut son principal instrument pour porter l'Autriche à la guerre. L'Empereur pouvait s'indigner d'un tel choix et rejeter un homme que rejetaient les lois de l'Empire a); mais son désir de la paix l'avait fait passer par-dessus ces considérations. Il avait nommé pour traiter les affaires au congrès les personnes les plus dignes de sa confiance et qui, par le rang qu'elles se occupaient près de lui et dans l'état, ainsi que par leurs qualités personnelles, jouissaient au plus haut degré de l'estime et de la considération publiques.

a) Décret du 26 août 1811. art. 10. „Ils (les Français au service d'une puissance étrangère) ne pourront servir comme ministres plénipotentiaires dans aucun traité, où nos intérêts pourraient être débattus."

Le comte de Narbonne avait déjà reçu les pleins pouvoirs qui autorisaient les plénipotentiaires à traiter séparément ou conjointement. Il proposa en conséquence d'ouvrir les négociations. Lorsque le duc de Vicence arriva à Prague, rien ne paraissait devoir s'opposer à l'ouverture immédiate du congrès et on avait tout lieu de espérer que les négociations pourraient marcher rapidement. Mais ce système d'incidents et d'obstacles sans cesse renaissants suivi jusqu'alors par le cabinet autrichien, reçut un nouveau développement.

Les plénipotentiaires français s'étaient empressés de demander le 29 juillet au ministre médiateur, que l'ouverture du congrès se fit immédiatement par une 1re conférence, dans laquelle on procéderait, dans la forme ordinaire, à la vérification et à la communication réciproque des pleins-pouvoirs. On ne pouvait raisonnablement s'attendre à aucune objection sur une affaire de forme aussi simple et fondée sur l'usage de tous les tems. Néanmoins, le plénipotentiaire de la cour médiatrice se refusa à cette demande. Sommé de s'expliquer sur les motifs qui pouvaient le porter à créer dès le principe un obstacle aussi inattendu, il ne répondit qu'en proposant un mode de négociation que excluait tout rapport direct entre les plénipotentiaires respectifs, qui n'admettait pas de conférences, par conséquent point de discussions, et bornait le rôle des négociations à remettre, par écrit, leurs propositions au ministre autrichien, qui se constituait ainsi en arbitre. M. de Metternich oubliait les notes qu'il avait remises à Dresde, et les déclarations qui lui avaient été faites, et auxquelles il avait acédé, que le Gouvernement français acceptait une médiation et non un arbitrage, et qu'il n'entendait négocier que dans les formes usitées et par des plénipotentiaires qui le réuniraient à ceux des autres puissances belligérantes pour entrer en explication. Les plénipotentiaires français déclarèrent qu'ils ne pouvaient consentir à une autre forme que celle des conférences dont il serait tenu un protocole, ce qui mènerait aux avantages incontestables des discussions verbales dans que l'on croyait trouver dans les négociations par écrit. Malgré cette explication préalable le ministre autrichien

n'en persista pas moins dans sa prétention, et prenant l'initiative de cette proposition, il en fit l'objet d'une note officielle qu'il adressa aux diverses plénipotentiaires. Dans cette note, il s'appuyait de l'exemple de Teschen (voy. N. 33.) —

Cependant personne n'ignorait que cet exemple n'était rien moins qu'applicable à la circonstance. Car à Teschen, il y avait eu des conférences, et on on n'y avait jamais élevé, non plus qu'à tout autre congrès, la prétention de negocier, sans se voir et sans se parler. A la vérité, les bases avaient été posées d'avance par écrit, mode obligé alors, puisque les médiateurs étaient, les uns à Vienne, les autres à Berlin. Mais cela même prouvait l'impossibilité de suivre un mode semblable à Prague. Non-seulement aucune base n'était adoptée, mais on n'avait même eu aucune explication préliminaire sur le fonds de la négociation.

Malgré des considérations aussi frappantes, les plénipotentiaires de Russie et de Prusse, d'accord avec le plénipotentiaire du médiateur, s'empressèrent d'adopter sa proposition (N. 34) note de M. de Metternich, à laquelle sont jointes deux notes des plénipotentiaires russe et prussien).

Quelques efforts que fissent les plénipotentiaires français dans trois conférences officielles qu'ils eurent successivement avec le plénipotentiaire du médiateur, le 30 juillet, le 1er et le 5 août, ils ne purent vaincre son obstination. Oubliant dans cette conjoncture ce qu'il devait au moins aux apparences, il ne fit valoir aucun des motifs qu'ils alléguaient, auprès des plénipotentiaires adverses, et dans cette discussion d'un ordre secondaire, il montra toute sa partialité.

Les plénipotentiaires français, après avoir rempli le devoir de réclamer avec instance et pour la dignité de leur gouvernement, ce que la raison, l'usage, les engagemens contractés à Dresde par le plénipotentiaire du médiateur lui-même, leur donnaient le droit de demander, furent autorisés à proposer un mode qui satisferait toutes les prétentions. Ils déclarèrent en conséquence, par une note adressée au médiateur, qu'ils consentaient à ce que le mode de la négociation par écrit fût admis concurremment avec celui des conférences. Ce moyen conciliait tout, et était de plus conforme à ce qui s'était pratiqué dans les congrès les plus importans (à Nimègue, à Ryswick, à Aix-la-chapelle &c &c, où chaque question avait été traitée, soit verbalement, soit par écrit, selon que la nature du cas l'exigeait. V. N. 35)

Les plénipotentiaires ennemis rejetèrent cette proposition sans se donner même la peine de combattre les raisons évidentes sur lesquelles elle était fondée. (N. 36 et 37)

Plusieurs notes furent encore inutilement échangées de part et d'autre. (N. 38, 39 et 40).

Le 10 août, les plénipotentiaires de la Russie et de la Prusse se hâtèrent de déclarer le congrès dissous (V. N. 41 et 42.)

Au même instant le plénipotentiaire du médiateur déclara la guerre (V. N. 43). Sa déclaration fut remise à l'ambassadeur de France dans la nuit du 10 au 11, à la même heure où les armées russe et prussienne entraient sur le territoire de la Bohême par les routes sur lesquelles, depuis un mois, les préparatifs étaient faits pour les recevoir.

A ce cri de guerre, la France a répondu par des voeux pour la paix. (V. N. 44).

N. 1. Lettre de M. de Bubna à M. de Stadion. Dresde 18 mai.

J'ai l'honneur de annoncer à V. Exc. que je suis arrivé avant hier l'après midi 16 mai à Dresde, où j'ai trouvé S. M. l'Empereur des Français.

Il m'est très-agréable de porter à la connaissance de V. Exc. que malgré le bonheur qui vient d'accompagner ses armes, l'Empereur des Français m'a paru disposé à la paix, et désire que les plénipotentiaires que les puissances belligérantes jugeront à propos de nommer, se réunissent aussitôt que possible à Prague, ou dans tout autre endroit, entre les séjours des puissances belligérantes. Dans la conviction que V. Exc. aura rencontré les mêmes dispositions dans SS. MM. l'empereur de Russie et le roi de Prusse, je m'empresse de vous engager, Monsieur le comte, à faire

votre possible pour déterminer et accélérer le départ des plénipotentiaires pour le lieu du congrès. S. M. m'a paru partager l'opinion des alliés, et regarde la paix générale comme le moyen de tranquilliser réellement le Monde. Elle y verrait donc, avec plaisir un plénipotentiaire de l'Angleterre et de l'Amérique. Elle consent à en admettre un des insurgés espagnols, si l'on pensait qu'il fût possible d'amener l'Angleterre à la paix. S. M. m'a paru également disposée pour une paix continentale, et par conséquent à envoyer des plénipotentiaires, aussi que ses alliés, aussitôt qu'on connaîtra les dispositions de la Russie et de la Prusse.

Le congrès une fois arrêté, si les puissances belligérantes voulaient conclure un armistice ou suspension d'armes, l'Empereur m'a paru aussi disposé à s'y prêter.

Ayant l'honneur d'informer V. Ex. de ces dispositions de l'Empereur des Français, je pense qu'elle voudra bien intervenir près des souverains alliés, s'ils trouvent cet armistice de leur convenance, pour que les ouvertures d'usage en pareil cas soient faites en conséquence aux avant-postes français.

En même tems j'ai l'honneur de prévenir V. Exc. que je me rends à l'instant à Vienne pour quelques jours, et que je reviendrai incessamment à mon poste.

Je prie &c. le comte Bubna.

N. 2. Pouvoirs donnés à M. le duc de Vicence le 18 mai.

M. le duc de Vicence, étant résolu d'aviser à tous les moyens de rétablir la paix où générale ou continentale, nous avons proposé la réunion d'un congrès, soit à Prague, soit en tout autre lieu intermédiaire au séjour des puissances belligérantes. Nous espérons que ce congrès conduira promptement au rétablissement de la paix, dont tant de peuples éprouvent le besoin. Nous nous sommes en conséquence déterminés à conclure un armistice ou suspension d'armes avec les armées russe et prussienne, pour tout le tems, que durera le congrès. Voulant prévenir la bataille, qui, par la position qu'a prise l'ennemi, paraît imminente, et éviter à l'humanité une effusion de sang inutile, notre intention est que vous vous rendiez aux avant-postes, où vous demanderez à être admis ~~postes, où vous~~ auprès de l'Empereur Alexandre pour lui faire cette proposition et négocier, conclure et signer toute convention militaire ayant pour but de suspendre les hostilités. C'est à cet effet que nous vous écrivons la présente lettre close pour en faire usage si elle vous est demandée, et en forme de pleins-pouvoirs. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Dresde le 18 mai 1813.

Napoléon

N. 3. copie d'une lettre de M. le comte de Stadion au prince de Neuchâtel.

Au quartier-général de SS. MM. l'Empereur de Russie et le roi de Prusse. le 22 mai 1813.

Monseigneur,

M. le général comte de Bubna m'a informé par une lettre du 18 de ce mois, des intentions que S. M. l'Empereur des Français lui a fait connaître relativement aux moyens d'amener une négociation pour la paix, et je me suis empressé de les communiquer à l'Empereur de Russie et au Roi de Prusse. SS. MM. ayant trouvé dans l'opinion que l'Empereur Napoléon a énoncée sur cet objet, qu'il pense qu'un armistice pourrait préparer les voies à cette négociation, elles m'ont déclaré qu'elles sont disposées à entrer toujours dans tous les arrangemens que cet objet exigerait, et à envoyer aux avant-postes des officiers munis de pouvoir.

M. le comte de Bubna ne se trouvant pas, en ce moment, auprès de l'Empereur des Français, j'ai cru de mon devoir de m'adresser à V. A. S. pour lui faire part des sentimens des deux souverains, et la prier de vouloir les soumettre à la connaissance de S. M. I. et R.

je n'obtiendrais trop heureux de ces premières paroles que j'ai le avantage de porter entre les puissances en guerre, pouvaient bientôt être suivies d'autres qui acheminerraient à un état de paix qui tient à cœur à mon auguste maître.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération

Comte de Stadion.

N. 4. Pouvoirs donnés par le général Barclay de Tolly, pour la conclusion d'un armistice.

S. M. l'Empereur de toutes les Russies et S. M. le roi de Prusse s'étant décidés à conclure entre leurs armées et celles de S. M. l'Empereur Napoléon, un armistice pendant lequel la puissance qui sera chargée de la médiation de la paix fera entendre les propositions qui doivent servir de base à cette œuvre salutaire, nous avons en conséquence chargé et autorisé, comme nous chargeons et autorisons par les présentes, LL. Exc. MM. les lieutenants-généraux comte de Schouvaloff et de Kleist, au nom de LL. MM. et en notre qualité de commandant en chef des armées combinées, à négocier, arrêter, conclure et signer avec lui ou ceux qui seront nommés, pour cet effet, de la part de S. M. l'Empereur Napoléon, et munis de pouvoirs, l'armistice en question. Promettons sur notre parole, et en notre qualité de commandant en chef, de accomplir et de faire exécuter tous les articles d'armistice qui, d'un commun accord, auront été signés entre lesdits plénipotentiaires. En foi de quoi nous avons signé les présens pleins-pouvoirs, et y avons apposé le cachet de nos armes.

En notre quartier général le 26 mai 1813.

Barclay de Tolly. Général commandant en chef des armées combinées.

N. 5. Copie de l'armistice conclu le 4 juin 1813.

voyez 1ère partie

N. 6. Copie d'une note remise par M. de Bubna.

Dresde le 11 juin 1813

Le soussigné a eu l'ordre de se rendre de nouveau auprès de S. M. j. de France pour donner suite aux ouvertures de paix que le cabinet de Vienne s'est empressé de faire aux puissances belligérantes.

C'est avec une véritable satisfaction que S. M. j. et R. a. a été informée, par le retour du soussigné à Vienne, des dispositions pacifiques manifestées par S. M. l'Empereur Napoléon. La médiation de l'Autriche ayant été acceptée par les cours de Russie et de Prusse, S. M. j. d'Autriche s'empressera de porter à la connaissance de S. M. l'Empereur des Français, les bases de pacification prononcées par ces puissances, et elle a chargé le soussigné d'exprimer le vœu d'être informée également des bases que croira devoir mettre en avant S. M. j. de France pour en faire le plus utile usage près des cours alliées susdites.

Afin de ne point laisser de doute sur la manière dont la cour de Vienne envisage l'objet de la paix continentale en liaison avec la paix générale, le soussigné observe que le cabinet autrichien porte tous ses vœux à obtenir par les soins une pacification qui assure les relations futures de toutes puissances européennes, mais qu'il croit dans les circonstances actuelles en trouver le moyen le plus certain, en bornant pour le présent ses vues à un arrangement continental qui faciliterait ou préparerait la paix maritime.

S. M. j. mettant un grand prix à accélérer le plus que possible l'achèvement d'une œuvre aussi salutaire, le soussigné prie S. Exc. M. le duc de Vicence de vouloir bien porter aussitôt que possible le présent office à la connaissance de l'Empereur des Français, et de le mettre à même d'informer la cour de la réponse de Sa M. j.

Le soussigné saisit cette occasion pour faire agréer à

Dresde le 11 juin 1813 le comte Bubna

N° 4. Note du duc de Bassano au comte de Metternich

Dresde le 15 juin 1813.

Le Soussigné, ministre des relations extérieures de S. M. l'Empereur et Roi, a reçu l'ordre de passer la présente note à S. Exc. M. le comte de Metternich, ministre d'Etat, des conférences et des affaires étrangères de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Le traité d'alliance conclu à Paris le 14 mars 1812, a stipulé, art. 3. paragraphe 2, l'obligation, pour les deux puissances, de se secourir mutuellement dans le cas où l'une ou l'autre viendrait à être attaquée ou menacée. L'article 4 a réglé à 30,000 h. dont 24000 d'infanterie et 6000 de cavalerie, le secours stipulé par l'art. 3. Les articles séparés et secrets, signés simultanément, ont fait l'application du traité d'alliance au cas actuellement existant de la guerre entre la France et la Russie.

Le 26 du mois d'avril dernier, M. le comte de Metternich remit à l'ambassadeur de S. M. une note par laquelle il déclare que S. M. l'Empereur d'Autriche ne pouvait plus remplir les dispositions des art. 2 et 4 compris dans les articles secrets annexés au traité d'alliance et considérés comme n'étant point applicables à la conjoncture actuelle, en conséquence l'Autriche retirait le secours auxiliaire stipulé par ledit traité.

S. M. dut être d'autant plus vivement affectée de ce changement opéré au moment où la campagne allait s'ouvrir, que le prince de Schwartzenberg, avant de quitter Paris, lui avait réitéré l'assurance qu'elle pouvait compter que l'armée auxiliaire ne cessait point d'être sous ses ordres.

Cependant S. M. l'Empereur et Roi accueillit, comme devant lui rendre moins pénible cette détermination inattendue, l'assurance donnée en même tems par M. le comte Metternich « qu'elle ne pouvait être considérée comme un abandon de l'alliance » et la déclaration faite par le prince de Schwartzenberg dans une note verbale remise au soussigné à Paris le 22 avril, que « rien n'était préjugé sur les bases » de l'alliance avec la France et que si l'Empereur François trouvait un » mot à changer à ces bases, il serait le 1er à le dire. » Cet ambassadeur ajoutait que « l'on pouvait suspendre, d'un commun accord, les restrictions portées, d'après » le texte du traité, aux rapports militaires de l'Autriche. » M. le comte de Metternich ne cessa depuis de manifester de son côté à l'ambassadeur de S. M. l'intention où était la cour d'Autriche, en renonçant à quelques-unes des dispositions des articles secrets, d'en souscrire d'autres plus adaptés aux circonstances.

Telle était la situation des choses, lorsque M. le comte de Bubna se présenta à Dresde, le 16 mai, devant S. M. I. et R. Elle lui fit connaître qu'il était nécessaire qu'il fut, ou toute autre personne, muni de plein-pouvoirs pour négocier, conclure et signer de nouvelles stipulations secrètes, sans lesquelles on se dissimulerait envain que le traité de Paris serait annullé.

M. le comte de Bubna est revenu au quartier général de S. M. le 30 mai, et il a assuré que « sa cour était disposée à passer un acte qui, en établissant » la validité du traité de Paris, renfermerait une réserve sur les stipulations » qui se trouveraient ne pas être applicables aux circonstances. »

Mais, lorsque le soussigné lui a demandé s'il était autorisé à négocier une telle convention supplétive, il a répondu qu'il n'avait pas de instructions à cet effet. M. le comte de Bubna est reparti, le 4 de ce mois, pour retourner auprès de sa cour. Il est revenu le 10 à Dresde, et sur l'interpellation qui lui a été faite, il a déclaré être sans autorisation et sans pouvoirs.

La question était cependant d'autant plus importante à décider qu'elle est intimement liée à celle de la médiation.

S. M. avait dit à M. le comte de Bubna qu'elle ne verrait pas de difficulté à donner des instructions et des pouvoirs pour négocier, conclure et signer une convention par laquelle on traiterait de la médiation de l'Autriche, mais qu'il importait de savoir, avant d'entrer en négociation, si l'alliance existait toujours, parce que, dans ce cas, l'Autriche garantie de l'intégrité du territoire actuel de la France, est à notre égard dans une position déterminée, tandis que, dans le cas contraire, on ne sait pas dans quelle situation se trouveraient réciproquement les deux puissances. Ce n'était donc pas une question étrangère au grand objet de la paix que celle qui avait pour but de déterminer si le traité de Paris existait encore.

Cependant S. M. veut renouveller, dans la note remise le 27 par M. le comte de Bubna, l'offre de la médiation de l'Autriche, sans qu'il se présente de sa part aucun plénipotentiaire autorisé à négocier, conclure et signer,

1, une convention supplétive qui constate et assure l'existence du traité d'alliance

2, une convention relative à la acceptation de la médiation.

Une médiation ne peut être acceptée sans déterminer en même temps pour quel but, sur quel objet, et de quelle manière elle doit s'exercer; il serait contraire à ce qui a été pratiqué par toutes les nations, et particulièrement aux usages du cabinet de France, de traiter d'une médiation autrement que par une convention délibérée et librement consentie.

Le soussigné est en conséquence chargé de demander:

1, Que la cour de Vienne fasse connaître si le traité d'alliance de Paris est encore existant et continue à lier les deux puissances;

2, Et dans le cas de l'affirmation, qu'elle donne des pouvoirs pour négocier la nouvelle convention qui doit suppléer les articles secrets du traité de Paris considérés par elle comme n'étant pas applicables à la conjoncture actuelle.

3, Qu'elle charge une personne munie de ses instructions et de ses pouvoirs de négocier, conclure et signer, une convention relative à la médiation qu'elle a offerte.

Le soussigné

N. 6. Note du duc de Bassano au comte de Metternich. Dresde le 15 juin 1813.

Le soussigné ministre des relations extérieures ayant reçu, par l'intermédiaire de M. le comte de Bubna, une note en date du 27 du présent mois, et est empressé de la mettre sous les yeux de S. M. j. et R. — S. M. lui a ordonné d'y faire la réponse suivante que le soussigné a l'honneur d'adresser à S. Exc. M. le comte de Metternich, ministre d'état et des conférences et des affaires étrangères de S. M. l'Empereur d'Autriche.

S. M. l'Empereur et Roi n'a pas cessé de désirer le vœu de la paix, soit avant de recommencer les opérations militaires, soit depuis que les événements de la guerre ont été favorables à ses armes. Il n'a point tenu d'autre langage dans les communications avec l'Empereur d'Autriche et avec les agens qui ont été envoyés près de lui.

Son vœu est pour la paix générale, parce que tant qu'elle ne sera pas conclue, aucune des puissances qui ont des intérêts maritimes, ne pourra jouir de ces droits et des avantages auxquels cette paix seule permettrait d'aspirer. La mission que la cour de Vienne avait donnée à M. de Wessenberg à Londres, et dont l'objet a été dans le temps communiqué au soussigné, fut annoncée par S. M. j. et R. comme un acheminement vers la paix générale. M. le comte de Metternich joignit à une note, remise le 26 avril, à l'ambassadeur de S. M., un rapport par lequel M. de Wessenberg annonçait, le 6 du même mois, que sous peu de jours le ministère anglais pourrait s'expliquer. Depuis ce moment aucune communication n'a été faite, et l'on serait dans le cas de croire qu'après trois mois les choses sont encore dans le même état, s'il ne résultait de la note de M. le comte de Bubna que la cour de Vienne renonce à l'espérance qu'elle avait conçue de la paix maritime.

Lorsque S. M. proposa à Dresde, par l'organe de M. le comte de Bubna, l'établissement d'un congrès, où toutes les parties intéressées à la paix générale seraient appelées et où l'on poserait des bases pour concilier toutes les prétentions, elle pensa qu'il était convenable que les Etats-Unis de l'Amérique et les insurgés espagnols y fussent part, parce que tous les pouvoirs maritimes avaient des intérêts à discuter. L'intervention des Etats-Unis paraissait d'autant plus naturelle que l'Angleterre venait de refuser de négocier sur la médiation proposée par la Russie, pour arranger les différends élevés entre l'Amérique et la grande Bretagne.

Mais S. M. fit connaître en même temps que, si la Russie et la Prusse voulaient traiter sans l'Angleterre, elle était également prête à y souscrire. Elle annonça qu'aussitôt que les dispositions des puissances belligérantes, à cet égard, lui seraient connues, que des plénipotentiaires auraient été nommés et qu'on le serait entendu sur le lieu de leur réunion en congrès, elle y enverrait les siens.

Il y a un mois que S. M. a exprimé aussi formellement son vœu pour l'ouverture d'un congrès. Déjà dix jours se sont écoulés depuis que l'armistice a heureusement suspendu le effusion du sang, et aucune communication n'a encore fait connaître les dispositions des puissances belligérantes.

S. M. imputerait à regret la perte d'un temps si précieux et les lenteurs apportées à un objet d'un si grand intérêt pour l'humanité, à des prétentions dont elle trouve aujourd'hui l'indice, dans la note de M. Rubna, il semblerait, en effet, résulter de cette note que les puissances belligérantes doivent traiter et communiquer entr'elles par l'organe de la cour de Vienne.

S. M. n'hésiterait point à manifester son opinion sur cette prétention. Elle ne peut traiter de la paix sans la négocier; elle ne peut négocier que dans les formes consacrées par l'usage de toutes les nations et par des plénipotentiaires, qui, réunis à ceux des puissances belligérantes et après l'échange des pleins-pouvoirs respectifs, entreront en explication.

Vouloir que S. M. renonce au droit inhérent à l'indépendance des souverains, de faire traiter ses intérêts par ses plénipotentiaires, en se conformant aux règles dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire qu'on les ait jamais écartés, ce serait élever une prétention que repousserait tout Etat conservant le sentiment de sa dignité. S. M. n'y consentira pas pour elle; elle n'aurait pas le droit d'y consentir pour ses alliés.

S. M. lors de la négociation de l'armistice, a déjà fait déclarer à la Russie et à la Prusse, par l'organe du duc de Vicence, qu'elle était prêt à traiter sur des bases honorables à toutes les parties.

Elle autorise le soussigné à insister de nouveau sur l'ouverture immédiate, dans un lieu intermédiaire au séjour des diverses cours belligérantes, d'un congrès pour la paix générale (et dans le cas où l'Angleterre aurait refusé ou refuserait d'y adhérer, pour la paix continentale) et à faire la déclaration réitérée qu'aussitôt que ses ennemis et leurs alliés auront nommés leurs plénipotentiaires, et que le lieu de leur réunion en congrès aura été désigné, elle y enverra les siens et invitera tous ses alliés à y envoyer les leurs.

S. M., persévérant avec instance dans le désir d'entrer en négociation, se flatte que ce n'est pas à elle qu'on imputera ni l'intention d'éloigner la paix, ni les retards déjà apportés, au préjudice de l'humanité, à l'ouverture du congrès, seul moyen de parvenir à l'accomplissement de cette œuvre salutaire qui est l'objet de tous les vœux de S. M. et le but de toutes les espérances.

Le soussigné   le duc de Bassano.

N. 9. Note de M. le comte de Metternich en réponse aux notes du 17 juin

Le soussigné, ministre d'état et des affaires étrangères de S. M. l'Empereur d'Autriche a reçu l'ordre de faire la réponse suivante à la note que S. Exc. M. le ministre des relations extérieures de France lui a fait l'honneur de lui adresser, de Dresde, le 17 juin dernier.

L'Autriche et la France ont conclu le 14 mars 1812, une alliance dans le sens et dans l'esprit de celle de 1756. Cette alliance purement défensive est fondée sur le principe du maintien de la paix du continent et du rétablissement de la paix maritime." Elle repose donc sur la base la plus conforme à une saine politique, et ses stipulations renferment la réciprocité la plus parfaite entre les hautes parties contractantes. Tout changement que l'on voudrait apporter au traité actuel ne pourrait être qu'au détriment de l'un ou de l'autre de ces principes. Les articles séparés et secrets ont déterminé le genre de coopération de l'Autriche dans une guerre qui malheureusement n'était que trop à prévoir et que tous les efforts de conciliation de S. M. [illegible] n'ont pu faire éviter.

La guerre éclata en effet. Cependant l'Empereur, fidèle à ses principes, ne cessa pas, dans le cours même de cette campagne de 1812, marquée par les plus grands efforts des parties belligérantes et par une perte d'hommes dont l'histoire ne présente guères d'exemples, de porter les regards sur le rétablissement le plus prompt de la paix.

S. M. I. pour rendre ce vœu plus efficace saisit le moment où, après une première campagne, il se présentait un intervalle suffisant pour s'expliquer avec les puissances. Elle offrit, dans le mois de février dernier, son intervention à la France, à la Russie et à l'Angleterre. Elle étendit cette offre à la Russie, du moment que cette puissance parut en scène comme partie principale.

Toutes, à l'exception de l'Angleterre, accueillirent l'intervention de l'Autriche. Il était cependant il ne fut que trop constaté qu'une négociation uniquement appuyée des bons offices de la cour de Vienne, ne suffirait pas pour rapprocher des puissances séparées par une grande diversité d'intérêts, et auxquelles tout sacrifice, leur effort devait paraître faible après celui de la campagne 1812.

L'Empereur ne se découragea point. Il ne tarda pas à se mettre en mesure de soutenir les pas de paix en organisant des forces respectables; et c'est avec satisfaction que S. M. I. vit par les communications dont M. l'ambassadeur de France à la cour de Vienne s'acquitta dans le mois d'avril dernier, qu'à cet égard son opinion était partagée par S. M. l'Empereur Napoléon. Le soussigné eut ordre de déclarer, en réponse à l'office de M. le comte de Narbonne en date du 14 avril, que S. M. I. élèverait la simple intervention à une médiation, et que, dès-lors, elle paraîtrait en scène comme partie principale. Dès-lors, l'Autriche ne pouvant pas agir, à la fois, comme puissance principale et prêter un secours traité, le corps auxiliaire autrichien, reçut l'ordre de ne plus partager le sort des armées sur territoire étranger et de rentrer dans les frontières de l'Empire. L'Empereur déclara, en même tems, au gouvernement français que la médiation ne devait aucunement préjudicier à la base de l'alliance avec la France, les deux hautes parties contractantes pouvant, de commun accord, placer sous une réserve les stipulations du traité du 14 mars 1812, qui ne se concilieraient pas avec l'attitude commandée par le besoin du rétablissement de la paix. S. M. I. ajouta qu'elle était prête à consigner dans un acte diplomatique cette réserve.

Les faits ainsi posés dans leur ordre naturel, il en résulte que l'Autriche est loin de regarder son alliance avec la France, cette alliance qui repose essentiellement sur le principe de la paix, comme inconciliable avec la médiation, qui ne tend qu'à ramener le repos en Europe. L'Empereur n'eut jamais sanctionné une alliance qui n'eut pas porté sur la base de la paix. Il renoncerait à tout engagement qui s'opposerait à son rétablissement.

S. M. l'Empereur des Français désirant en outre que l'offre et l'acceptation de la médiation autrichienne soient également consignées dans un acte diplomatique, l'Empereur d'Autriche n'a aucune difficulté de le prêter à cette demande.

S. M. I. a ordonné en conséquence au soussigné de déclarer à S. Exc. M. le Duc de Bassano.

1° Qu'assuré la persuasion qu'il n'y aurait pas opposition entre le traité du 14 mars 1812, et la médiation de l'Autriche, elle autorise le soussigné à convenir avec le Gouvernement français d'une réserve expresse à l'égard de celles de ses stipulations qui leur trouveraient affectées.

2° Qu'elle ne se refuse aucunement à passer une convention relativement à l'offre et à l'acceptation de la médiation autrichienne;

3° Que le soussigné, enfin, est chargé et muni de pleins-pouvoirs nécessaires pour régler les termes de ces deux actes et pour les signer.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveller à S. Exc. M. le Duc de Bassano l'assurance de sa haute considération. Metternich.

Gitschin le 22 juin 1813

N° 10.

Le Soussigné, ministre d'Etat et des affaires étrangères, a porté à la connaissance de l'Empereur et Roi la note que S. Exc. M. le duc de Bassano ministre des relations extérieures de France, lui a fait l'honneur de lui adresser de Dresde, le 15 de ce mois. S. M. j. lui a ordonné d'y répondre par les explications suivantes:

L'Empereur a fait parvenir, dans le mois de fevrier dernier, aux principales puissances belligérantes, l'offre de son intervention pour le rétablissement de la paix. Convaincue que sans un juste équilibre politique, le repos si necessaire à l'Europe ne pouvait être complettement assuré, et non moins convaincue que cet équilibre est directement lié à la paix maritime, les voeux de S. M. j. durent necessairement porter sur cette paix; elle eut la satisfaction de voir son intervention acceptée par les puissances auxquelles elle l'avait offerte: l'Angleterre seule la déclina.

La marche des évènemens conduisit l'Autriche à étendre son intervention à une véritable médiation. L'Empereur en adressa l'offre aux principales puissances belligérantes. Toutefois, S. M. j. a cru devoir attendre l'époque où la médiation serait formellement acceptée, pour faire une nouvelle démarche vis-à-vis du gouvernement britannique. Cette démarche a lieu dans ce moment.

Des forces immenses se trouvent cependant rapprochées; l'armistice a un terme prochain, et des armées en présence s'opposent trop directement à la prolongation d'un simple armistice, pour que l'Empereur puisse admettre comme possible la réunion immédiate d'un congrès, auquel seraient appelées toutes les puissances de l'Europe, y compris des plenipotentiaires de la régence de Cadix, et des Etats-Unis d'Amérique. Comment, en effet, supposer que les préparatifs indispensables, la discussion sur les formes à donner au congrès, l'arrivée des plenipotentiaires et la négociation préalable sur les bases de la pacification, n'entraîneraient pas des longueurs qui necessiteraient une dislocation très-différente des armées? Et comment admettre la possibilité que l'une ou l'autre des parties belligérantes voulut se dessaisir, sans garante, des avantages dont elle croirait avoir un gage assuré dans la position actuelle de ses forces?

Dans cet état de choses, l'Empereur s'est attaché à concilier les démarches en faveur d'une pacification générale, avec la conjoncture actuelle. S. M. j. a proposé qu'il fût negocié, sous sa médiation, une paix entre les principales puissances du Continent, qui, elle même, servirait de base à la pacification général. Cette paix 1re replacera les puissances dans une attitude qui leur permettra d'attendre la réunion d'un congrès général. Elle conduira directement à la paix maritime, en sorte que celles-ci sera le complement de la paix continentale. Nul doute enfin que cette négociation ne puisse facilement se terminer avant l'expiration de l'armistice.

Et, comme le château de Gitschin, en Bohême, se présente à-la-fois comme le lieu le plus rapproché et le plus central entre les deux grands quartiers-généraux, S. M. j. n'hésite pas à proposer à S. M. l'Empereur Napoléon d'envoyer un negociateur de sa part audit chateau de Gitschin.

Le Soussigné a ordre d'ajouter que la même demande vient d'être adressée à S. M. l'Empereur de Russie et à S. M. le roi de Prusse.

Il suffit sans doute d'avoir énoncé le but de cette invitation, pour que S. M. l'Empereur des Français ne puisse plus conserver le moindre doute, qu'il n'entre aucunement dans les vues de l'Empereur d'Autriche de confondre sa médiation, librement acceptée par les puissances, avec des formes qui emporteraient exclusion des négociateurs chargés de défendre directement les intérêts des hautes parties intervenantes. S. M. j. s'est toujours montrée défenseur trop zélé des droits des souverains et du principe de l'indépendance des puissances, pour qu'elle croie avoir besoin d'assurer qu'elle respecte les uns et les autres jusques dans leurs moindres nuances.

Le Soussigné saisit cette occasion pour renouveller à S. Exc. M. le Duc de Bassano l'assurance de la haute considération. Metternich.

Gitschin le 22 juin 1813.

N.11. Note du Duc de Bassano à M. le comte de Metternich.

Le Soussigné, ministre des relations extérieures, a porté à la connaissance de S. M. l'Empereur et Roi la 12e note qui lui a été remise hier par S. Exc. M. le comte de Metternich sous la date du 22 de ce mois.

S. M. l'Empereur et Roi a vu avec satisfaction que S. M. l'Empereur d'Autriche persiste dans les sentimens et dans les dispositions qui ont dicté les stipulations du traité d'alliance du 14 mars 1812.

Mais S. M. l'Empereur d'Autriche désirant une réserve expresse, à l'égard de celles des conditions dudit traité qu'il ne juge pas applicables aux circonstances actuelles, et ayant muni M. le comte de Metternich des pouvoirs nécessaires pour négocier à cet effet une convention avec le Gouvernement français, S. M. j. et R. a ordonné au Soussigné de déclarer qu'Elle est pareillement munie de pleins-pouvoirs pour négocier, conclure et signer ladite convention.

Dresde le 24 juin 1813 Le Duc de Bassano.

N.12. Note du Duc de Bassano à M. le comte de Metternich.

Le Soussigné ayant reçu des instructions et des pouvoirs pour négocier, conclure et signer les réserves que S. M. l'Empereur d'Autriche juge convenable de faire au traité d'alliance du 14 mars 1812: et voulant, conformément aux intentions de S. M. l'Empereur et Roi, accélérer, autant qu'il est possible, cette négociation entre sur-le-champs en matière, et prie dès ce moment S. Exc. M. le comte de Metternich de lui remettre le projet des réserves désirées par la cour.

Le traité d'alliance se compose de neuf articles.

Par l'art. 1, les deux hautes parties contractantes s'engagent à apporter la plus grande attention à maintenir la bonne intelligence si heureusement établie entre elles, leurs états et sujets respectifs.

S. M. l'Empereur d'Autriche est sans doute aujourd'hui dans les mêmes dispositions. Cependant la position de la armée autrichienne en Bohême, qui garde son cordon devant la armée française, et par, contre l'usage établi, interdit le passage aux officiers et agens français munis de passeports en règle, constitue un changement de relations essentiellement nuisible à au but de cet article. Si cette stipulation doit subsister, il serait convenable de part et d'autre de prendre, sans délai, des mesures pour éviter tout ce qui pourrait altérer la bonne intelligence et de s'entendre au sujet du placement des troupes sur les frontières respectives.

Par le art. 2. les deux parties contractantes se garantissent l'intégrité de leurs territoires actuels.

S. M. persiste dans cette garantie en ce qui la concerne. Le soussigné a l'honneur de prier M. le comte de Metternich, de lui faire connaître si l'Autriche y persiste également, où si le art. 2 du traité doit être placé dans les réserves.

L'art. 3. stipule l'obligation par les deux parties contractantes de se secourir mutuellement dans le cas où, malgré les bons offices employés par l'une ou par l'autre, l'une ou l'autre viendrait à être attaquée ou menacée

Les art. 4 et 5 déterminent la quotité du secours et l'époque où il doit être fourni.

S. M., constante dans ses principes, regarde ces stipulations comme utiles et dans l'esprit de l'alliance. Toutefois le soussigné aura l'honneur de s'expliquer sur les modifications que l'Autriche aurait désirées aussitôt qu'elles lui seront connues.

Les art. 6 et 7 sont relatifs à la garantie réciproque de l'intégrité de l'Empire ottoman et des principes de la navigation des neutres.

Le soussigné désire également connaître les réserves dont l'Autriche juge ces deux articles susceptibles.

Quant aux articles secrets, les réserves dont ils peuvent être l'objet seraient un corollaire de celles que devraient éprouver les articles patents et sur lesquels il est très-nécessaire de connaître préalablement les vues que S. Exc. M. le comte de Metternich aurait à présenter.

Dresde le 24 juin 1813. le Duc de Bassano

N. 13 Note du Duc de Bassano à M. le comte de Metternich.

Le soussigné a porté à la connaissance de S. M. l'Empereur et Roi, la note qui lui a été remise hier, par son Exc. M. le comte de Metternich, sous la date du 22 de ce mois.

S. M. j. et R. a éprouvé une véritable satisfaction des explications contenues dans cette note, en regrettant le temps, qui s'est écoulé depuis la signature de l'armistice et qui aurait été si utilement employé à l'œuvre de la paix; elle reconnaît d'après la déclaration qui lui est faite des sentimens dont S. M. l'Empereur des Français est animé pour les droits des souverains, que ces retards ne sauraient être imputés à l'Autriche.

S. M. j. et R. a été également satisfaite d'apprendre que S. Exc. M. le comte de Metternich était revêtu des pouvoirs nécessaires pour négocier une convention relative à l'acceptation de la médiation de S. M. l'Empereur d'Autriche, et elle a en conséquence ordonné au soussigné de déclarer qu'il est pareillement muni de pleins pouvoirs pour négocier, conclure et signer cette convention.

Dresde le 27 juin 1813. le Duc de Bassano.

N. 14. Note de M. le comte de Metternich au Duc de Bassano.

Le soussigné a reçu les deux notes que S. Exc. M. le Duc de Bassano lui a fait l'honneur de lui adresser ce matin.

L'attitude du médiateur ne peut sans doute se concevoir sous la plus entière indépendance. Si l'indépendance politique de l'Autriche ne peut être affectée par l'esprit de l'alliance du 14 mars 1812, alliance purement défensive et fondée directement sur la conservation de la paix du Continent et sur le désir du rétablissement de la paix maritime, il n'en est cependant pas de même de la lettre de ce traité.

Le soussigné ne pouvant que se référer à la note du 22 juin, et répondant à celle en date de ce jour de M. le Duc de Bassano, propose à son Exc. d'écarter, dans un moment aussi important pour l'humanité, toute discussion sur les articles particuliers du traité du 14 mars 1812, et de placer la réserve relative audit traité dans une déclaration commune à l'Autriche et à la France, telle que pourrait être celle que le soussigné a l'honneur de joindre ici en projet.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveller à S. Exc. M. le Duc de Bassano l'assurance de sa haute considération.

Dresde le 27 juin 1813. Metternich.

La qualité de médiateur emportant la plus entière liberté et n'admettant aucune obligation qui pourrait se trouver en opposition avec les intérêts de l'une ou de l'autre des parties intervenantes. Leurs M. j. et R. l'Empereur des Français, Roi de Italie, et l'Empereur d'Autriche, animés d'un égal désir de concourir, par tous les moyens en leur pouvoir, au rétablissement le plus prompt de la paix générale, S. M. l'Empereur d'Autriche par l'offre qu'elle a faite de la médiation aux puissances belligérantes et S. M. l'Empereur des Français par l'acceptation de la médiation de l'Autriche, Leurs dites M. j. ne voulant d'un autre côté aucunement préjuger par le fait de la médiation entre l'existence de l'alliance établie entre elles par le traité du 14 mars 1812, sont convenues, de un commun accord, de déclarer que les stipulations

174 dudit traité qui affecteraient l'impartialité du médiateur, seront suspendues pour tout le cours des négociations, se réservant expressément de faire revivre lesdites stipulations, sauf les modifications que, d'un commun accord, elles jugeraient devoir y apporter ensuite de la pacification qui, dans le moment actuel, fait le premier objet des soins de leurs majestés impériales.

N. 15 Note de M. le comte de Metternich au duc de Bassano.

Le soussigné ministre &c a reçu la note que S. Exc. M. le duc de Bassano lui a fait l'honneur de lui adresser en date d'hier.

Les dispositions de S. M. l'Empereur des Français et Roi d'Italie, qui se trouvent exprimées dans cette note en faveur de l'ouverture la plus prompte des négociations et le désir du cabinet autrichien seconder l'oeuvre de la paix par tous les moyens en son pouvoir, déterminent le soussigné à adresser à S. Exc. M. le duc de Bassano pour constater et l'offre de la médiation de l'autriche, et l'acceptation de cette médiation par la France, l'office ci-joint partant purement et simplement l'offre de la médiation de S. M. I. et R. apostolique.

Dresde le 29 juin 1813 le comte de Metternich.

Le soussigné &c en se référant au contenu de sa note du 22 juin, est autorisé à porter à la connaissance de S. M. l'Empereur des Français &c l'offre formelle de la médiation de S. M. l'Empereur d'autriche, &c pour la paix.

S. M. I. de toutes les Russies et S. M. le roi de Prusse ayant accepté la médiation de S. M. I. et R. apostolique, leursdites M. I. Emp. de R. et le Roi de P. étant prêtés à envoyer des négociateurs au château de Gitschin en Bohême, le soussigné à l'honneur de prier M. le duc de Bassano de le mettre à même d'informer l'Empereur, son auguste maître, de la détermination de S. M. Empereur des Français &c

Le soussigné saisit &c

Dresde le 29 juin 1813 Le comte de Metternich.

N. 16 Note du ministre des relations extérieures en réponse à la note du comte de Metternich du 28 juin, sur la question de l'alliance.

Le soussigné &c a placé sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi la note de M. le comte de Metternich en date de hier.

La proposition contenue dans cette note tend à mettre en réserve non quelques articles du traité d'alliance du 14 mars 1812, mais le traité lui-même en son entier, ce qui paraît en opposition avec les déclarations faites jusqu'à ce jour par la cour de Vienne, et même avec les dispositions exprimées par M. le comte de Metternich, dans sa précédente note du 22 de ce mois.

Il n'est au pouvoir de personne de faire que ce qui n'existe pas existe; or on ne pourrait dire que le traité d'alliance existe, si toutes les stipulations étaient placées dans les réserves.

S. M. avait pensé que ces réserves, qui devaient être l'objet de la convention à conclure, ne se rapportaient qu'à quelques articles jugés par la cour de Vienne inapplicables aux circonstances actuelles; mais puisqu'elles doivent embrasser, ainsi que la note de S. Ex. M. le comte de Metternich autorise à le croire, la lettre même du traité tout entier, S. M. ne peut considérer ce voeu de la cour de Vienne que comme l'équivalent d'une rénonciation à l'alliance.

Le traité du 14 mars 1812 avait été conclu dans l'opinion qu'il était favorable à toutes les parties. S. M. qui ne veut pas rendre son alliance onéreuse à ses amis, ne fait aucune difficulté de renoncer à celle qui la liait avec l'autriche, si tel est le voeu de S. M. l'Empereur François — Ce changement dans les rapports de la France et de l'autriche n'altérera

en rien la amitié et la bonne intelligence résultant des derniers traités 185
qui ont rétabli la paix entre les deux puissances. 93

Dresde le 29 juin 1813. Le duc de Bassano.

N° 17. Note du ministre des relations extérieures en réponse à celle de M. de Metternich du 29 juin, sur la question de la médiation. — avec un canevas de convention.

Le soussigné a eu l'honneur de mettre sous les yeux de S. M. l'Empereur et Roi la note de S. E. M. le comte de Metternich, en date de ce jour, et relative à l'offre que la cour de Vienne fait de la médiation.

S. M. l'a chargé, en réponse à ladite note, de présenter le projet d'articles ci-joint comme un simple canevas pouvant servir à la négociation, pour laquelle M. le comte de Metternich et le soussigné sont respectivement munis de pleins pouvoirs.

M. le comte de Metternich reconnaîtra dans le sens des dispositions projetées le désir de S. M. de replacer sur ses bases l'Europe ébranlée par trente années de guerre, et substituer à des paix particulières, une paix générale négociée, non dans le cabinet, mais devant toute l'Europe et en face de tous les peuples.

Il est ainsi qu'il en fut réglé à Munster, à Nimègue, à Ryswick, à Utrecht, les puissances ne furent point arrêtées par la complication des intérêts et les lenteurs inséparables d'une négociation générale, et même lorsqu'à Osnabruck, on avait de plus à vaincre des idées de religion, toujours si délicates, et de leur nature si peu susceptibles de modération, toutes les difficultés furent surmontées avec le temps et la persévérance. Pourquoi, aujourd'hui qu'elles sont certainement moins grandes, désespérer-on de parvenir à un heureux succès.

S. M. préfère, pour le lieu du congrès, Vienne, ou Prague, comme de grandes résidences où tous les négociateurs pourront se trouver réunis. Elle s'en rapporte au médiateur sur les mesures de police à prendre pour faire jouir les plénipotentiaires des privilèges, et des honneurs qui appartiennent à leur caractère, et à la dignité des souverains qu'ils représentent.

Dresde le 29 juin 1813 Le duc de Bassano.

Annexe du N° 17.

Canevas de convention pour l'offre et l'acceptation de la médiation de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Dresde, 29 juin 1813.

art. 1. S. M. l'Empereur d'Autriche offre sa médiation pour la pacification générale.

2, ladite Majesté en offrant sa médiation, n'entend pas se présenter comme arbitre, mais comme un médiateur animé du plus parfait désintéressement et de la plus entière impartialité, et ayant pour but de concilier les différends, et de faciliter, autant qu'il dépendra de lui, la pacification générale.

3 La médiation s'étendra à la Angleterre, aux Etats Unis, au roi d'Espagne, à la régence de Cadix, et à toutes puissances des deux mondes belligérantes.

S. M. l'Empereur d'Autriche leur proposera les villes de Vienne ou de Prague pour le lieu du congrès.

4. S. M. l'Empereur des Français accepte pour lui et les alliés la médiation de S. M. l'Empereur d'Autriche, telle qu'elle est proposée par les articles ci-dessus.

Elle accepte également pour le lieu du congrès celle des villes de Vienne, ou de Prague qui sera le plus à la convenance des autres parties belligérantes.

5. Les plénipotentiaires français, russes et prussiens se réuniront, dans ladite ville, dans les 15 premiers jours de juillet, sous la médiation de l'Autriche, afin de commencer les négociations et soit par des préliminaires, soit par une convention, soit par un traité de paix particulier, de faire cesser l'effusion du sang qui afflige le Continent.

6, si, au 20 juillet, l'une des deux parties belligérantes de notre Alliance conformément à la convention du 4 juin, les négociations du congrès n'éprouvent pour cela aucune interruption.

7. La présente convention

186. N° 18 Projet d'articles pour l'application de la médiation de l'Autriche à la paix générale, convenu avec M. de Metternich et emporté par lui.
Dresde 30 juin 1813.

LL. MM. &c &c s'étant entendues par la convention du 30 juin, relativement aux négociations à faire sous la médiation de l'Autriche pour la paix continentale et jugeant à propos de convenir également de ce qui regarde les négociations pour la paix générale, ont nommé &c &c

art. S.M. l'Empereur d'Autriche fera l'offre de sa médiation à toutes les puissances belligérantes pour la réunion d'un congrès de pacification générale qui fixe, sur des bases stables, les intérêts de toutes les puissances de l'Europe ébranlée depuis vingt-cinq ans.

art. Il sera convoqué à cet effet un congrès général dans les villes de Prague ou de Vienne au choix des parties.

art. Les Etats-Unis d'Amérique sont invités d'y envoyer des plénipotentiaires. Il sera, pour l'Espagne, admis des plénipotentiaires du roi d'Espagne, et de la régence de Cadix.

art. Tout plénipotentiaire des puissances belligérantes ayant accepté la médiation de S.M. l'Empereur d'Autriche pour la pacification générale, qui se présentera au lieu des négociations avant le 10 août, sera admis.

N° 19.

S.M. l'Empereur des Français &c et S.M. l'Empereur d'Autriche &c, animés d'un égal désir de parvenir au rétablissement de la paix, et ayant à cet effet, ladite Majesté l'Empereur d'Autriche, offert sa médiation pour la paix générale et à son défaut, pour la paix continentale; et S.M. l'Empereur des Français ayant manifesté l'intention d'accepter ladite médiation, ont jugé à propos de constater ladite offre et ladite acceptation par une convention. En conséquence leurs dites majestés ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir: S.M. l'Empereur des Français, M. Hugues-Bernard, comte Maret, duc de Bassano &c, et S.M. l'Empereur d'Autriche, M. le comte Clément Wenceslaus de Metternich-Winnebourg Ochsenhausen, chevalier de la Toison d'or &c, lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivans:

art. 1. S.M. l'Empereur d'Autriche offre sa médiation pour la paix générale ou continentale.

2, S.M. l'Empereur des Français accepte la dite médiation.

3, Les plénipotentiaires français, russes et prussiens se réuniront, avant le 5 juillet, dans la ville de Prague.

4, Vu l'insuffisance du tems qui reste à courir jusqu'au 20 juillet, terme fixé pour l'expiration de l'armistice par la convention signée à Pleiswith le 4 juin, S.M. l'Empereur des Français s'engage à ne pas dénoncer ledit armistice avant le 10 août, et S.M. l'Empereur d'Autriche se réserve de faire agréer le même engagement à la Russie et à la Prusse.

5, La présente convention ne sera pas rendue publique.

Elle sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Dresde dans le terme de 4 jours.

Fait et signé à Dresde le 30 juin 1813.

Le Duc de Bassano, le comte de Metternich.

N° 20. Copie d'une lettre de M. le comte de Metternich au ministre des relations extérieures. Gitschin le 3 juillet 1813.

Monsieur le Duc.

Je fais passer à M. le comte de Bubna deux lettres autographes de S.M. I. et R.A. dont l'une est en réponse à celle de S.M. l'Empereur des Français, en date du 30 juin, et l'autre porte ratification de la convention du 10. Cet officier général s'adressera à V. Exc. pour la présentation desdites lettres et pour les faire parvenir à leur haute destination, suivant que V. Exc. le trouvera le mieux convenir.

S.M. s'est fait un plaisir d'accéder au désir de l'Empereur relativement au lieu des négociations, et elle a donné sur-le-champ des ordres, afin que tout soit préparé à Prague pour la réception des négociateurs. Ces nouvelles dispositions exigeant toutefois quelques jours, la réunion ne pourrait guères se

le faire avant le 6 du mois. je m'empresse de vous en prévenir, M. le duc, pour que l'arrivée simultanée des négociateurs puisse avoir lieu dans la journée du 6 de juillet. j'adresse la même information et invitation au ministre de S. M. l'Empereur de Russie, et à celui de S. M. le Roi de Prusse.

Metternich.

N. 21. Copie d'une lettre de M. le comte de Metternich au ministre des relations extérieures. Strandeis le 6 juillet 1813

Monsieur le duc.

Par ma lettre du 3 de ce mois, j'ai eu l'honneur de prévenir V. Exc. de l'invitation que nous adressons au ministre de S. M. l'Empereur de Russie, et à celui de S. M. le roi de Prusse, pour la réunion des négociateurs respectifs à Prague; les réponses de M. le Secrétaire d'Etat, comte Nesselrode, et de M. le Chancelier Baron de Hardenberg, en date du 5, ne sont parvenues ici ce matin par estafette. Elles portent, l'une et l'autre, que le terme de huit, que nous avions proposé, était trop rapproché pour que cet intervalle put suffire au tems requis pour les expéditions, instructions et pour le voyage, les négociateurs russe et prussien devant sans faute rendus à Prague dans la journée du douze. je présume, d'après ce que V. Exc. m'a fait l'honneur de me dire, que cette époque de réunion sera également de votre convenance. Du reste, les arrangemens sont prêts de votre côté pour la réception convenable des négociations au lieu de leur réunion.

Metternich.

N. 22. Extrait d'une lettre du ministre des relations extérieures à M. le comte de Metternich. Dresde le 7 juillet. 1813

Monsieur le comte.

M. le comte de Narbonne venait de partir pour se rendre auprès de vous afin d'avoir des nouvelles sur la nomination des plenipotentiaires russe et prussien, l'ouverture des négociations et la prolongation de l'armistice, lorsque M. le comte de Rubna m'a remis la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire le 5.

Nos plenipotentiaires seraient, sans aucune difficulté, à Prague le 12, pourvu que ceux de la Russie ne nous fassent pas connaître. Cet objet est de peu d'importance, mais il n'en est pas de même de ce qui regarde la prolongation de l'armistice: il est indispensable que nous sachions à quoi nous en tenir, et nous attendrons avec impatience le retour du courrier chargé de cette lettre.

S. M. avait pensé que, conformément à l'article 4 de la convention du 30 juin S. M. l'Empereur de Autriche s'était réservé de faire agréer à la Russie et à la Prusse l'engagement que nous avions pris, vous vous seriez chargé de cet objet et vous auriez fait connaître l'arrangement adopté. la prolongation de l'armistice devait être publiée dans les places et à l'armée. je prie V. Exc. de me faire savoir ce qu'elle a fait et ce qu'elle a appris à ce sujet. de notre côté, le prince de Neufchâtel écrit à nos commissaires à Neumarkt et la lettre dont je vais donner communication à M. de Rubna. Nous avions fait cette démarche dès le 1er moment, si nous n'avions pas cru que vous vous en étiez chargé. Etant engagés, il nous importe de savoir si nos alliés le font. s'ils ne le faisaient pas, et s'ils devaient refuser de prendre le même engagement que nous, la position que nous avions voulu éclaircir se trouverait embrouillée de nouveau. S. M. a lieu de regretter, M. le comte, que V. Exc. ne se soit pas expliquée, il doit en résulter une nouvelle perte de tems

L'Empereur désire que M. le comte de Narbonne reste à Prague ou aille à Strandeis, si S. M. l'Empereur d'Autriche veut bien permettre qu'il soit dans le lieu où elle se trouve. S. M. a voulu, pour accélérer, que son ambassadeur fut à portée de recevoir les communications que vous voudriez lui faire.

Le duc de Bassano.

N. 23 Copie d'une lettre de M. le comte de Metternich à M. le comte de Bubna. Prague le 12 juillet 1813.

Monsieur le comte

je reçois dans le moment où j'allais expédier le présent courrier, la note que M. le duc de Bassano m'a adressée le 9 juillet. Pour ne pas arrêter la présente expédition, je me réserve d'avoir l'honneur de lui répondre officiellement demain. je vous prie de le prévenir toutefois que, d'après un courrier qui m'est arrivé la nuit dernière de Reichenbach, les cours de Russie et de Prusse ont reconnu officiellement le terme du 10 août prochain comme terme de négociation, et qu'elles ne dénonceront point, de leur côté, l'armistice avant cette époque. il est tant simple, que ce qui peut avoir trait à une prolongation d'armistice dans les formes militaires est du ressort de la commission à Neumarkt. j'ai vu avec plaisir, par ce que me mande M. le duc de Bassano, que l'on y a déjà transmis l'ordre aux commissaires français de s'entendre avec les commissaires ennemis.

je vous prie, M. le comte, de vous acquitter sur le champ de cette commission vis-à-vis de M. le duc de Bassano, et de recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée.

Metternich.

N. 24. Copie d'une lettre de M. le comte de Metternich au ministre des relations extérieures. Prague le 12 juillet 1813.

Monsieur le duc,

Le comte de Narbonne m'a remis hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 de ce mois. Occupé de l'expédition d'un courrier pour le comte de Bubna, j'ai chargé ce général d'informer V. Exc. que nous venions d'être prévenus officiellement, par les cours de Russie et de Prusse, qu'elles avaient admis le terme du 10 août comme terme de négociations.

Le conseiller privé d'Anstaedt est arrivé en attendant ici ce matin, et le baron de Humbold s'y trouve également depuis midi. C'est avec regret que nous nous voyons privés encore de la présence de la personne chargée par S. M. l'Empereur des Français d'assister aux négociations, et je me flatte de sa très-prochaine arrivée.

L'Empereur étant à Brandeis dans le plus strict incognito, le séjour du corps diplomatique dans cet endroit, qui n'offre que le château occupé par S. M. j'ne saurait avoir lieu. Nous serons très aises de conserver ici M. le comte Narbonne, et je m'empresserai d'entretenir avec lui les rapports les plus suivis.

Metternich.

N. 25. Copie d'une lettre du ministre des relations extérieures à M. le comte de Metternich. Dresde le 16 juillet 1813.

Monsieur le comte.

j'ai reçu la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois. je me proposais d'y répondre hier, mais des dépêches qui venaient de nous parvenir de Neumarkt, et que je m'empressai de communiquer à M. le comte de Bubna, me portèrent à différer jusqu'aujourd'hui. de nouvelles lettres des mêmes commissaires arrivent à l'instant, et nous annoncent que MM. de Schouwaloff et de Krusemark ont reçu du Général en chef des armées combinées, les pouvoirs nécessaires pour conclure la convention relative à la prolongation de l'armistice. il est donc probable que dans la journée de demain cette affaire importante sera terminée.

S. M. ayant appris que S. M. l'Empereur d'Autriche aurait pour agréable que la conduite de la Russie dans la nomination de son plénipotentiaire ne fût imitée par nous, sachant d'ailleurs, M. le comte, d'après ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8, que le projet de nommer M. le duc de Vicence, avait été agréé par votre auguste maître, il n'en a pas fallu davantage pour fixer le choix de l'Empereur. je présente ce soir à la signature les pouvoirs qui doivent être admis à M. le duc de Vicence et à M. le comte de Narbonne, pour la négociation de la paix.

M. le duc de Vicence ayant réuni provisoirement à son service de grand-écuyer celui de grand maréchal du palais, les arrangemens qu'il doit prendre au moment de son absence, exigeront qu'il séjourne encore ici. son départ ne sera pas long ~~tems~~ différé.

le duc de Bassano.

N. 26. Copie d'une lettre de S. Exc. M. le comte de Metternich, à S. Exc. le ministre des relations extérieures. Prague le 15 juillet 1813

Monsieur le duc,

Désirant accélérer par toutes les mesures en notre pouvoir la plus prompte réunion des négociations à Prague, je m'empresse de porter à la connaissance de S. M. l'Empereur des Français les déclarations officielles du 29 juin / 11 juillet et 11 juillet courant, que je viens de recevoir par un courrier expédié de Trachenberg le 11 juillet, lesquelles portent, de la part de S. M. j. de toutes les Russies, par l'organe de S. Ex. M. le Secrétaire d'état comte de Nesselrode, et de la part de S. M. le roi de Prusse, par S. Ex. M. le Chancelier Baron de Hardenberg, l'acceptation la plus formelle de la prolongation de l'armistice jusqu'au 10 août prochain.

La déclaration préalable que M. le lieutenant général comte de Bubna a été chargé de transmettre à ce sujet à V. Exc., se trouve donc recevoir, par le office que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. Exc. le 12 de ce mois, ainsi que par le présent, la confirmation la plus authentique de l'entière exécution du sens et de la lettre de l'engagement pris par nous en suite de l'art. 4 de la convention du 30 juin dernier.

Lettre de M. le comte de Nesselrode à M. le comte de Stadion.

Trachenberg le 29 juin / 11 juillet 1813

Monsieur le Comte,

Dès mon retour de Ratisbonne, je n'ai pas manqué de soumettre à S. M. l'Empereur la proposition que V. Exc. a été chargée de nous faire relativement à une prolongation de l'armistice jusqu'au 10 août. Fidèle aux principes de ne prendre aucune détermination sur des objets d'une telle importance sans s'être concertée préalablement avec ses alliés, S. M. j. a différé de j. répondre, parce qu'elle allait avoir une entrevue avec le prince royal de Suède, fixée au 9 de ce mois. S. A. R. est arrivée avant-hier à Trachenberg. S. M. j. a eu la satisfaction de trouver le prince dans des dispositions entièrement conformes aux siennes envers l'Autriche. En conséquence les deux cours alliées se sont décidées, avec lui, à donner à S. M. l'Empereur François une nouvelle preuve d'amitié et de confiance, en prolongeant au détriment même de leurs intérêts militaires, l'armistice jusqu'au 10 août. MM. d'Anstett et de Humboldt recevront aujourd'hui l'ordre de régler, sous la médiation de votre cour, tout ce qui a rapport à cette prolongation.

Le comte de Nesselrode.

Copie d'une lettre de M. le baron de Hardenberg à M. le comte de Stadion. Trachenberg le 11 juillet 1813.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de S. M. le roi mon maître, dès mon retour de Ratisbonne, la proposition que V. Exc. a été chargée de nous faire relativement à la prolongation de l'armistice jusqu'au 10 août. S. M. a différé de j. répondre avant d'en avoir conféré avec S. A. R. le prince royal de Suède, avec lequel elle devait avoir une entrevue à Trachenberg, le 9, et avec les ministres anglais, de concert avec les deux cours alliées, elle est charmée de donner à S. M. l'Empereur d'Autriche une nouvelle preuve d'amitié et de condescendance, en prolongeant l'armistice jusqu'au 10 août, ce dont M. de Humboldt va être informé en conséquence.

Hardenberg.

N. 29. Copie d'une lettre des commissaires français à Neumarkt, aux commissaires russe et prussien. Neumarkt 11 juillet 1813, à 2 heures et demie du soir.

Messieurs

Nous avons l'honneur de vous prévenir que S. A. le prince Vice-Connétable major-général nous instruit que S. M. l'Empereur d'Autriche ayant offert sa médiation, et l'ouverture des négociations à Prague le 12 courant, de la prolongation de l'armistice jusqu'au 10 août, afin qu'il y ait un intervalle de 40 jours entre les négociations et la guerre, S. M. l'Empereur et Roi a accédé à cette proposition.

Nous sommes donc autorisés, Messieurs, à vous proposer qu'il soit signé entre vous et nous une convention relative à la prolongation de l'armistice jusqu'au 10 août. Delahault, adjudant commandant.

N. 28 Copie de la réponse de MM. les commissaires comte de Schouwaloff et Koutousoff à la lettre des commissaires français. Neumarkt 11 juillet 1813.

Messieurs,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi. N'ayant aucun ordre ou autorisation quelconques qui ait rapport à l'important objet dont vous nous donnez connaissance, nous devons nous borner à vous assurer que nous nous empresserons de transmettre sans perte de tems votre lettre à S. Exc. M. le général en chef.

Le comte Schouwaloff et Koutousoff

N. 29 Extrait d'une lettre de MM. les généraux Du Moustier et Flahault a. S. A. le prince vice-connetable major-général. Neumarkt 11 juillet 1813.

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de vous remettre la copie de une lettre que M. le général en chef des armées combinées a écrite à MM. les généraux russe et prussien. V. A. y verra que le général en chef n'admet point la prolongation de l'armistice jusqu'au 10 août.

Du Moustier. Le général Flahaut.

Extrait de la réponse de M. le général en chef des armées combinées à MM. les commissaires russes et prussiens. Reichenbach le 4 (16) juillet 1813

Messieurs.

J'ai eu l'honneur de recevoir Votre lettre en date des 3 (15) de ce mois, ainsi que le projet de convention qui s'y trouve joint.

Je vois que deux difficultés en arrêtent la conclusion.

La 1re est celle qui regarde le jour ou les hostilités pourront recommencer. comme j'ai reçu, à cet égard, de S. M. l'Empereur, avant son départ de l'armée, des ordres très positifs j'ai ne puis m'y conformer exactement. Nous ne saurions convenir à dépasser le terme du 10 août (N. 16), pour la reprise des hostilités, si les préliminaires de la paix n'étaient pas signés à cette époque. Les deux manières de rédiger ce qui concerne ce point sont, ou de stipuler ce qui est marqué dans l'art. 1er de votre projet et de ne point faire mention de dénonciation, ou d'ajouter que l'on sera obligé de dénoncer l'armistice le 4 août (N. 16) pour pouvoir recommencer les hostilités le 11 août (N. 16), c'est-à-dire, que passé le moment de minuit, entre le 10 et le 11, l'armistice aura cessé et que l'on sera en droit d'agir hostilement. je ne suis point le maître de rien changer à ceci, fut-ce même mon désir, comme ce ne l'est pas, en conséquence, il est inutile de revenir sur ce point.

La 2de difficulté concerne les officiers à envoyer aux places occupées par les troupes françaises

le général en chef Berthier de Wagram

N. 30. Extrait d'une lettre de M. M. les commissaires Du Moustier et de Flahault a. S. A. S. le prince major général. Neumarkt le 25 juillet 1813

Monseigneur

Nous avons l'honneur de vous remettre le traité supplémentaire relatif à la promulgation de l'armistice jusqu'au 10 août.

Les gen. com. Dumoustier, et de Flahault.

Prolongation de l'armistice conclu le 4 juin — voyez

N. 31. Copie d'une lettre de M. le comte de Metternich au duc de Bassano Prague le 22 juillet 1813.

M. le duc,

M. le comte de Narbonne m'a communiqué la dépêche que V. Exc. lui a adressée en date du 19 de ce mois, ainsi que les pièces y annexées concernant les discussions qui ont eu lieu à Neumarkt relativement à l'armistice.

j'ai rendu compte à l'Empereur du nouveau retard qui éprouve l'arrivée de M. le duc de Vicence. C'est d'ordre de S. M. j'. que j'écris directement à V. Exc. pour prier de porter à la connaissance de S. M. l'Empereur des Français la pénible impression que ce retard a produit sur elle.

L'Empereur, en adressant l'offre de sa médiation aux puissances belligérantes, n'a pas été seulement mu par le désir de la paix; il y a été également déterminé par le besoin de faire cesser le plus tôt possible les charges qui souvent, plus que la guerre même, appesantissent sur les peuples, pendant cet état intermédiaire qui n'est ni la guerre ni la paix.

S. M. j. n'a pas demandé la prolongation de l'armistice de Pleiswitz. Elle n'a cependant pas hésité à employer ses bons offices pour faire admettre par les puissances alliées un terme additionnel de 10 jours à ajouter au terme présumé des négociations, lesquelles, attendu les distances des quartiers généraux respectifs et les pourparlers nécessaires pour faire agréer à ces mêmes puissances la prolongation de l'armistice, ne pouvaient guères s'ouvrir que le 12 juillet.

L'engagement que, par l'article 4 de la convention du 30 juin dernier, S. M. l'Empereur des Français avait pris envers la puissance médiatrice, de ne pas dénoncer avant le 10 août l'armistice existant, fut transmis par nous aux puissances alliées. LL. MM. l'empereur de toutes les Russies et le roi de Prusse accédèrent à la proposition de l'Autriche et nous n'avons pas tardé à faire parvenir à S. M. l'Empereur des Français, l'information officielle de leur engagement à ce sujet. Que pouvait-il rester à désirer aux puissances belligérantes pour entrer en négociation à Prague? Par quelle autre voie plus légale l'engagement de la France et le contr'engagement des alliés de ne pas dénoncer l'armistice avant le 10 août, pouvaient-ils être même rendus obligatoires de part et d'autre? Quel surcroît de assurances la France pouvait-elle attendre de la détermination des puissances alliées? Quelle garantie plus certaine pouvait-elle enfin recevoir d'une sincérité entière et parfaitement réciproque jusqu'au terme convenu?

Des ordres cependant furent expédiés au quartier général français aux commissaires à Neumarkt. Une nouvelle discussion s'établit de cette manière, à côté des garanties les plus formelles. Ce fait avait de quoi surprendre, mais nous étions loin de soupçonner qu'il entraînât les retards les plus préjudiciables à la cause de la paix. Comment prévoir la possibilité que les plénipotentiaires de la puissance médiatrice et des puissances alliées réunis à Prague dès le 12 juillet, jour convenu pour l'arrivée des plénipotentiaires de part et d'autre, s'y trouveraient le 22 du mois, non seulement sans que le plénipotentiaire français y fut, mais même dans la incertitude la plus complette sur l'époque de son arrivée.

Un office que vient de m'adresser le baron d'Anstett ne me laisse point de doute qu'à Neumarkt même le différend qui s'était élevé entre les commissaires, doit y être applani. Des jours précieux ne sont pas moins perdus pour les négociations de Prague, ils ne pourront être mis ni sur le compte de la puissance médiatrice, qui a rempli dans la plus grande étendue les engagements qu'elle avait contractés envers la France, ni imputés aux alliés qui ont accepté dans les formes diplomatiques la prolongation de l'armistice et dont les négociateurs sont arrivés ici le jour convenu.

La réunion des plénipotentiaires respectifs eût, sans doute, suffi pour ne pas laisser s'établir ailleurs des discussions sur des questions décidées d'avance entre les cabinets.

Je me hâte d'prier V. Exc. de vouloir bien me faire connaître le plus tôt possible le terme auquel S. M. sera rendue ici les plénipotentiaires français, S. M. j. désirant vivement de ne plus voir de nouveaux incidents servir de motif à une perte de tems irréparable.

Metternich.

M. Zh. Copie d'une lettre de M. le duc de Bassano, à M. le comte de Metternich.

M. le comte.

M. le général de Bubna vient de me faire remettre la lettre de V. Exc. en date du 22 de ce mois. Déjà envoyé le même jour à M. de Narbonne les pouvoirs et les instructions j'avais satisfait d'avance à la demande que vous me faites le honneur de m'adresser par cette lettre. Elle se trouvait ainsi sans objet, et je n'ai point été dans le cas de la placer sous les yeux de S. M.

Quant aux détails dans lesquels vous avez jugé à propos de entrer, M. le comte, je prie V. Exc. d'agréer que je me borne, pour y répondre, à les rappeler les faits au moyen de la note ci-jointe.

le 24 juillet

le duc de Bassano.

1813 le 30 juin convention qui fixe au 3 juillet le jour de la réunion des plénipotentiaires et la prolongation de l'armistice au 10 août.

3 juillet, Lettre de M. le comte de Metternich, S. Exc. propose que la réunion n'ait lieu que le 8.

8 idem. Lettre du même. S. Exc. propose que la réunion n'ait lieu que le 12.

9 idem. Depart de M. le comte de Narbonne pour presser les résolutions sur tout ce qui avait été convenu avec M. le comte de Metternich.

9 id. Lettre du duc de Bassano à M. le comte de Metternich. j'annonce la dépêche faite à Neumarkt.

12 id. Lettre de M. le comte de Metternich. j'donne avis de la nomination des plénipotentiaires russe et prussien, et de leur arrivée à Prague.

12 id. Lettre du même à M. le général de Rubna. j'ai vu avec plaisir l'ordre donné à Neumarkt.

15 id. Envoi des déclarations des ministres russe et prussien sur la prolongation de l'armistice.

16 id. Lettre du duc de Bassano, annonçant à M. le comte de Metternich la nomination du duc de Vicence et du comte de Narbonne, comme plénipotentiaires français.

17 id. Correspondance de Neumarkt. les commissaires russe et prussien ne veulent prolonger l'armistice que jusqu'au 4 août.

19 id. Lettre d'envoi de ces pièces à M. le comte de Narbonne, pour les communiquer à M. le comte de Metternich.

22. id. Correspondance de Neumarkt. les commissaires russe et prussien annoncent qu'ils sont autorisés à convenir de la prolongation de l'armistice aux termes de la convention du 30 juin. ils élèvent des difficultés sur l'envoi d'officiers français aux gouverneurs des forteresses et sur la fixation des garnisons pour le approvisionnement des places.

22. id. Envoi des pouvoirs et des instructions de M. le comte de Narbonne.

23. id. Envoi à M. le comte de Narbonne de la correspondance de Neumarkt et des instructions du prince de Neuchâtel, pour lever les dernières difficultés existantes.

25 id. Signature presumée des arrangements à Neumarkt.

26 id. Depart du duc de Vicence pour Prague, en conséquence de la conclusion desdits arrangements.

N. 33. Note de M. le comte de Metternich aux plénipotentiaires de France.

Le soussigné, en désirant voir ouvrir dans le plus court délai, les négociations qui, d'ici au terme très-rapproché de l'armistice, doivent conduire à la pacification des puissances belligérantes, a l'honneur de s'adresser à LL. Exc. MM. le duc de Vicence, et le comte de Narbonne, plénipotentiaires de S. M. l'Empereur des Français, en les invitant à se concerter avec lui sur le mode à adopter pour les négociations.

il ne s'en présente que deux: celui des conférences et celui des transactions par écrit. Le 1er, où les négociateurs s'assemblent en séances réglées, retarde, par les embarras d'étiquette, par les longueurs inséparables des discussions verbales, par la rédaction et la confrontation des procès-verbaux et autres difficultés, la conclusion bien au-delà du tems nécessaire; le autre, qui a été suivi au congrès de Teschen, d'après lequel chacune des cours belligérantes adresse ses projets et propositions, en forme de notes; au plénipotentiaire de la puissance médiatrice, qui les communique à la partie adverse, et transmet de même et dans la même forme la réponse à ces projets et propositions, évite tous les inconvéniens. le soussigné croirait en outre faire connaître à LL. Exc. MM. le duc de Vicence, et le comte de Narbonne, la marche qu'on a observé dans cette occasion.

Sans préjuger les instructions que LL. Exc. MM. les plénipotentiaires de France peuvent avoir reçues sur un objet, sur lequel le soussigné a déjà d'avance fixé l'attention de leur cour, le soussigné a l'honneur de proposer de son côté ce mode, par le double motif de l'avantage énoncé plus haut et de la brièveté du tems fixé pour la durée des négociations. la cour médiatrice

se trouve sur-tout portée à préférer cette voie abrégée, par la considération que les hautes puissances actuellement en négociation, tout les mêmes dont les plénipotentiaires ont été réunis pour le congrès de Teschen, et elle se plaît à voir dans l'heureuse issue des transactions d'alors, le gage d'un résultat satisfaisant des présentes.

Le soussigné saisit avec empressement cette 1re occasion d'offrir à LL. Exce. MM. le Duc de Vicence et le comte de Narbonne, les assurances de sa haute considération.

Prague le 29 juillet 1813. Le comte de Metternich.

Formes qui ont été observés dans les négociations de paix au congrès de Teschen en 1779.

L'instruction des plénipotentiaires des puissances belligérantes, connue des ministres médiateurs, portait de traiter de la paix sans aucun appareil de congrès, sans aucune formalité ou étiquette quelconque, en se renfermant dans les procédés et les usages ordinaires de la société. Au moment de leur réunion, les envoyés le légitimèrent près du médiateur, et le ministre médiateur le légitima vis-à-vis de eux.

Les plénipotentiaires des puissances belligérantes adressèrent dès-lors leurs projets de paix au médiateur, et ce fut par son canal qu'ils reçurent les réponses et les contre-projets de la partie adverse.

Les plénipotentiaires n'ont, pendant toute la durée du congrès, tenu aucune conférence générale; ils furent cependant en contact journalier entre eux.

Ce ne fut que le jour de la signature du traité de paix que les plénipotentiaires des puissances belligérantes s'assemblèrent pour la 1re et pour la dernière fois, avec les médiateurs en séance générale, pour échanger les pleins-pouvoirs respectifs avec les traités signés.

N.o 24 Note de M. le comte de Metternich, aux plénipotentiaires de France.

Le soussigné, a reçu la réponse de LL. Exce. MM. le Duc de Vicence et le comte de Narbonne, plénipotentiaires de S. M. l'Empereur des Français, à la note qu'il a eu l'honneur de leur adresser le 29, pour les inviter à se concerter sur le mode à adopter pour les négociations. Il a transmis cette réponse à MM. les plénipotentiaires de Russie, et de Prusse, et il a l'honneur de renvoyer ci-joint, la copie de celle de ces plénipotentiaires à LL. Exce. MM. le Duc de Vicence et le comte de Narbonne.

Le soussigné regrette le retard qui résultera, pour la marche de la négociation de l'obligation où LL. Exce. ont eu de trouver de soumettre à leur cour une question de forme, sur laquelle il avait espéré qu'elles se trouveraient autorisées à se prononcer, en suite des pourparlers antérieurs, à l'instar des MM. les plénipotentiaires de Russie et de Prusse.

Comme il est essentiel, toutefois, de ne pas perdre le tems qui restera pour la négociation après l'arrivée des ordres que LL. Exce. attendent de leur cour, et de pouvoir, aussitôt après, entrer en matière, le soussigné a l'honneur de les inviter à vouloir bien, dans l'intervalle, procéder à l'échange des pleins-pouvoirs, et de les prévenir qu'il a adressé la même invitation à MM. les plénipotentiaires de Russie et de Prusse.

Il s'empresse d'offrir, à cette occasion, à LL. Exce. MM. le Duc de Vicence et le comte de Narbonne les assurances renouvellées de la haute considération.

Prague le 31 juillet 1813. Le comte de Metternich.

Note de M. de Anstett à S. Exce. M. le comte de Metternich.

Le soussigné, conseiller privé, plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, a reçu la note sous la date d'hier, par laquelle S. Exce. M. le comte de Metternich, ministre d'Etat, des conférences et des affaires étrangères, lui propose, en qualité de médiateur, les deux modes d'adopter pour les négociations actuelles. Le soussigné accepte, d'abondance, le second, c'est-à-dire l'échange de la forme écrite comme le seul, en effet, qui puisse remédier à la perte d'un tems précieux prêt à être jeté dans une vaine attente.

Les résultats que M. le comte de Metternich se promet d'ailleurs d'une forme de négociation qui a été créée, pour ainsi dire, par les mêmes puissances dont les plénipotentiaires sont aujourd'hui assemblés, sont trop désirables pour que

Le soussigné n'en accepte pas l'augure, avec la plus vive satisfaction.

Il s'empresse d'offrir ici à S. E. M. le comte de Metternich les témoignages de la plus haute considération.

d'Anstett.

à Prague le 18 (30) juillet 1813

Réponse d'une note de M. de Humboldt à M. le comte de Metternich.

Le soussigné a vu par la note que S. E. M. le comte de Metternich lui a fait l'honneur de lui adresser en date de hier, en la priant de lui dire quel est le mode que S. E. propose d'adopter pour les négociations qui vont s'ouvrir dans le moment présent, il rend parfaitement justice aux raisons qui engagent S. E. à préférer celui des transactions par écrit à celui des conférences, et trouve le 1er, ainsi qu'il a été employé au congrès de Teschen, ce que les formes en sont exposées dans la note de S. E. M. le comte de Metternich, entièrement conforme aux circonstances actuelles et à la médiation dont S. M. I. et R. apostolique a bien voulu se charger. j'obtient également une instruction que le soussigné a reçues de sa cour ainsi sur ce point en particulier.

Il n'hésite donc point de déclarer, en vertu des pouvoirs dont il est muni, qu'il accepte le mode des transactions par écrit et par des pièces adressées à la cour médiatrice, proposé pour les négociations présentes.

Il se flatte de montrer en même tems par là le soin qu'il met d'éviter tout ce qui pourrait apporter des longueurs à la négociation, ainsi qu'il a déjà prouvé par la célérité avec laquelle il s'est rendu à Prague le jour même qui avait été fixé formellement pour l'arrivée des négociateurs, qu'il n'a nullement tenu à la cour que les négociations n'aient commencé au terme convenu, et que c'est sans sa faute que le tems qui reste pour leur durée a été réduit à la brièveté dont S. E. M. le comte de Metternich parle dans son office.

Le soussigné profite etc.

à Prague le 30 juillet 1813.

Humboldt.

Note des plénipotentiaires français à M. le comte de Metternich.

Les soussignés, plénipotentiaires de S. M. le Empereur et Roi, ont l'honneur de répondre aux notes qui leur ont été remises par S. E. M. le comte de Metternich, ministre d'état et des affaires étrangères de S. M. I. l'Empereur d'Autriche, plénipotentiaire de la puissance médiatrice.

La convention du 30 juin, par laquelle la France accepte la médiation d'Autriche, a été signée après que l'on fut convenu des deux points suivans:

1°, que le médiateur serait impartial; qu'il n'avait conclu et ne conclurait aucune convention, même éventuelle, avec une puissance belligérante, pendant toute la durée que durerait les négociations.

2°. que le médiateur ne se présentait pas comme arbitre, mais comme conciliateur, pour arranger les différends et rapprocher les parties.

La forme des négociations fut en même tems l'objet d'une explication entre M. le comte de Metternich et M. le duc de Bassano. il fut jugé convenable de s'entendre d'avance à cet égard, parce que, dès la négociation de l'armistice du 4 juin, la Russie avait manifesté ses intentions et donné à connaître qu'elle voulait ouvrir des négociations, non dans le but de la paix, mais dans la vue de compromettre l'Autriche et d'éteindre les malheurs de la guerre. on s'arrêta à la forme des conférences.

Les soussignés ne peuvent que témoigner leur étonnement et leurs regrets de ce que, depuis plusieurs jours qu'ils sont à Prague, ils n'ont pas encore vu les ministres russe et prussien, et que les conférences n'ont pas encore été ouvertes par l'échange des pouvoirs respectifs, et enfin de ce qu'un tems précieux a été employé à discuter des idées aussi improuvées qui sont incompatibles avec le but de la réunion d'un congrès, puisque elles tendent à établir que les plénipotentiaires doivent négocier sans se connaître, sans se voir et sans se parler.

La question posée par le plénipotentiaire du médiateur, dans la note du 29 juillet lorsque il invite les soussignés à se concerter avec lui sur le mode à adopter pour la négociation, soit celui des conférences, soit celui des transactions par écrit, a été résolue d'avance par les explications qui ont accompagné la convention du 30 juin.

Toutefois voulant, autant que cela dépend d'eux, lever toutes les difficultés et concilier les prétentions, même les moins fondées, les soussignés proposent au plénipotentiaire du médiateur: de n'exclure ni l'un ni l'autre mode de négociations et de les adopter concurremment tous les deux.

A cet effet, on traiterait dans des conférences régulières, qui auraient lieu une ou deux fois par jour, soit par notes remises en séance, soit par des explications verbales, qui seraient ou ne seraient pas insérées au protocole, selon la demande ou la réquisition des plénipotentiaires respectifs. Par ce moyen l'usage de tous les tems serait suivi et si le plénipotentiaire russe persistait à vouloir négocier la paix sans parler, il en serait le maître et pourrait faire connaître par des notes les intentions de sa cour.

Les soussignés se flattent que leur proposition conciliera tout et que les conférences ne tarderont plus à se ouvrir.

Prague le 8 août 1813.

G. Caulaincourt duc de Vicence. L. Narbonne.

Note de M. le comte de Metternich aux plénipotentiaires français

Le soussigné, &c, dès la réception de la note que LL. EE. MM. le duc de Vicence et M. le comte de Narbonne plénipotentiaires de S. M. l'Emp. &c, lui ont fait l'honneur de lui adresser le 6 de ce mois, à fait communication de cet office à MM. les plénipotentiaires de Russie et de Prusse, il vient de recevoir de leur part les réponses en date du 7, qu'il a également l'honneur de joindre ici en copie pour la connaissance de LL. EE. MM. les plénipotentiaires français.

Le soussigné &c le comte de Metternich.

Prague le 8 août 1813.

Note de M. d'Anstett à S. Exc. M. le comte de Metternich.

Le soussigné a reçu avec la note de hier la copie de l'office remis le même jour, par les plénipotentiaires français à M. le plénipotentiaire médiateur, et dont S. Exc. a bien voulu lui donner communication, conformément à la marche ouverte et impartiale qu'elle a constamment suivie. Il est une dignité en affaires et dans la discussion d'intérêts majeurs, dont il n'est point permis de s'écarter quelle que puisse être la provocation. La Russie sait ce qu'elle se doit à elle-même, et le soussigné ne relevera ni ni les fausses assertions, ni les formes de la pièce française dont chaque paragraphe est ou une inculpation contre la puissance médiatrice ou une injure pour la Russie, une contradiction ou un faux-fuyant. Cependant il faut que l'Europe sache, d'où sont venus les obstacles qui ont empêché l'accomplissement d'une oeuvre aussi salutaire que celle qui devait s'achever à Prague. C'est sous ce rapport exclusif que le soussigné réclame la publication des faits: publication qui intéresse également la dignité d'une médiation que S. M. l'Empereur de toutes les Russies a acceptée d'une manière si franche et si positive. Quant à l'accusation que la Russie n'a cherché dans les négociations qu'à compromettre l'Autriche, personne ne sait mieux que le ministre de S. M. I. et R. A. par qui l'armistice fut proposé et comment il a été accepté. De sorte qu'on ne voit pas qu'il l'injure touche de plus près; si c'est une cour sage, puissante, éclairée qui ne se serait apperçue d'un pareil stratagème; ou la Russie qui a prouvé par des faits, depuis que ses armées ont passé la Vistule et l'Oder, qu'elle ne demandait pas mieux que de donner les mains à une paix raisonnable et solide, et de se prêter à tout arrangement qui aurait pour résultat le bonheur, et la tranquillité des peuples.

L'Autriche en avait préparé les élémens en se chargeant de la médiation, mais il paraît qu'il n'était point dans les intentions de S. M. l'Empereur des Français, d'en permettre le développement. Ces vérités n'ont pas besoin de démonstration, et le soussigné se bornera d'avoir l'honneur de répéter officiellement à son Exc. M. le plénipotentiaire médiateur ce qui a déjà fait le sujet de ses offices précédens: qu'étant convenu d'un mode de négociation, qui est sévèrement conforme, quoi qu'en puissent dire les plénipotentiaires français, à ce qui

s'est fait au congrès de Teschen, et l'ayant solennellement accepté, il y persiste, il demandera en même tems, pour détruire, par une seule remarque, le vain et sophistique étalage de la note française, quel est le parti qui voulait la paix et quel est celui qui ne la voulait pas? Dès le 12 juillet, le soussigné s'est trouvé à Prague et s'est doublement légitimé sur ses pouvoirs, et c'est le 6 août, c'est-à-dire, quatre jours avant le terme final, que les plénipotentiaires français ouvrent des négociations actives, et cela pour établir des formes contradictoires par elles-mêmes, afin d'écarter de fait le grand objet qui semblait les avoir conduits à Prague.

Le soussigné n'en a pas eu d'autre dans la présente note, que d'exposer à la puissance médiatrice la manière dont il envisage les questions du moment dans leurs rapports vis-à-vis d'elle, parce que sa conduite comme la continuation de son séjour à Prague ont été irrévocablement réglées sur les obligations de sa cour envers celle dont elle avait accepté la médiation.

à Prague le 26 juillet / 7 août 1813.

D'Anstett.

Copie d'une note de M. de Humboldt à S. Exc. M. le comte de Metternich.

Le soussigné ministre d'état et plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, a reçu hier la note des plénipotentiaires français que S. Exc. M. le comte de Metternich a bien voulu lui communiquer.

Lorsque LL. MM. le roi de Prusse et l'Empereur de Russie s'empressèrent d'accepter la médiation de la cour de Vienne, en prouvant par là et leur désir de mettre un terme aux calamités de la guerre et leur déférence pour S. M. I. et R. A., ils devaient supposer que leur adversaire respecterait également cette médiation, et qu'ils seraient mis par là à l'abri de voir donner une interprétation aussi fausse qu'injurieuse à leurs intentions. La note dont le soussigné vient de recevoir la communication, prouve que cette attente a été illusoire; l'office des plénipotentiaires français manque à tous les égards dus à la cour médiatrice; il détruit d'avance les espérances de la paix en supposant gratuitement aux cours alliées des vues contraires à son rétablissement, et il altère, au lieu de répondre d'une manière simple et naturelle aux notes du médiateur, tellement toute la question qu'il n'y en a pas une qui y soit présentée sous son véritable jour.

Le soussigné s'abstient d'analyser le passage qui regarde la médiation de Vienne. En rappeler tes termes, serait blesser les sentimens dont sa cour a constamment fait profession envers S. M. l'Empereur d'Autriche. Les idées les plus simples de médiation et la lecture de la convention du 30 juin suffisent au reste pour le juger.

La forme des négociations ne pouvait point être convenue isolément à Dresde entre la cour médiatrice et le gouvernement français. La confiance illimitée de cours alliées dans ce 1er rend inutile toute explication ultérieure sur ce point.

Les plénipotentiaires français ne pouvaient donc point être étonnés de ne pas voir s'ouvrir des conférences qui, après la proposition de la forme des transactions par écrit, ne pouvaient pas avoir lieu. Mais le soussigné aurait pu témoigner sa juste surprise du retard de l'arrivée des plénipotentiaires français et des longueurs apportées à la négociation, s'il n'avait pas été dans la marche de sa cour de s'en remettre en tout ce qui regardait cette négociation uniquement à la puissance médiatrice.

Ce sont ces égards pour la négociation bienveillante de S. M. I. et R. A., qui ont seuls pu faire condescendre S. M. le roi de Prusse à laisser attendre son ministre, pendant plus de quinze jours inutilement, les plénipotentiaires français et S. Exc. le comte de Metternich trouvera certainement naturel que, sous ces mêmes sentimens, le soussigné se croirait en devoir de ne point continuer dans le moment actuel son séjour ici, ni s'exposer à voir jeter par la France un faux jour sur les intentions pures, loyales et bienfaisantes des cours alliées.

La forme des négociations proposée dans la note des plénipotentiaires français, le juge par elle-même. Une réunion des deux formes opposées, des transactions par écrit et des conférences, ne serait possible qu'en dépouillant la 1re latterement des avantages qui lont fait proposer, qu'elle ne serait conservée qu'en apparence; aussi n'a-t-elle été adoptée nulle part, et le soussigné croit presque superflu de dire qu'il doit continuer à insister sur la forme qui a été proposée par S. Exc. M. le comte de Metternich et qui a servi de base à une paix connue et mémorable.

Lorsque la note des plénipotentiaires français affecte de relever isolément la conduite et les vues de la cour de Russie (affectation qui est étendue jusqu'aux ministres des deux cours) tandis que la marche de la Prusse et de la Russie, ainsi que celle de leurs agents, a constamment présenté le plus parfait accord, le soussigné n'a pas besoin de dire que S. M. le roi son maître n'en ressentira que doublement le passage qui y regarde son auguste allié, et qu'il serait impossible de qualifier des noms qu'il mérite, il serait au-dessous de toute dignité d'y répondre. Les peuples ne se méprennent point sur les auteurs de leurs maux. Le souverain qui, après avoir repoussé la plus injuste des agressions, et après avoir conclu, par les efforts de ses fidèles sujets, à anéanti la armée qui avait osé envahir son empire, a proposé le désir le plus pur et le plus noble de ramener une paix stable et solide, n'est pas celui qui sera taxé jamais d'avoir voulu étendre ou prolonger les malheurs de la guerre.

La grande et importante question dans les transactions actuelles, est sans doute celle de la paix. Or l'Europe et la postérité jugeront facilement qui des deux parties s'est opposée à son prompt rétablissement; si ce sont les cours alliées, qui en partant, ainsi que la cour médiatrice, du grand principe auquel elles resteront toujours fidèles, de ramener un état d'ordre et d'équilibre général en Europe, ont tout fait pour ne pas perdre un seul des instants précieux que le repos des armes accordait à l'œuvre de la pacification; ou si c'est le gouvernement qui, après avoir différé sans aucun prétexte plausible, le commencement des négociations, et après avoir fait traîner un délai à l'autre, n'a pas rougi de faire remettre, quatre jours avant l'expiration de l'armistice, une note pareille à celle que le soussigné vient d'examiner, non sans une peine vive et profonde, en voyant traiter ainsi des questions dont dépendent le bonheur et la tranquillité des nations.

Prague le 9 août 1813. Humbold.

N. 39. Note de S. Exc. M. le comte de Metternich aux plénipotentiaires de France.

Le soussigné a, en même temps, qu'il s'acquitte de la communication de l'office, en date du 9, de Mm. les plénipotentiaires de Russie et de Prusse, cru devoir répondre de son côté à la note que Ll. Exc. M. le duc de Vicence et M. le comte de Narbonne plénipotentiaires de S. M. l'Empereur des Français a, lui ont fait l'honneur de lui adresser avant-hier.

Négociateur de la convention du 30 juin, il n'a jamais consenti aux deux points antérieurs à la signature de l'acte dont fait mention la note de Ll. Exc. il suffit, pour démontrer l'erreur, que a été cette assertion, de l'assurance qu'il est été contraire à la dignité de son auguste cour de prendre l'engagement d'être un partial comme celui de ne se lier, durant la négociation, par aucune convention même éventuelle; et les rôles de médiateur et de arbitre sont trop différents pour que l'Autriche, en se chargeant du 1er, du consentement des puissances intéressées, ait pu songer à s'arroger les attributions de l'autre.

Le soussigné ne saurait également plus admettre qu'il ait arrêté avec S. Exc. M. le duc de Bassano la forme des conférences à adopter pour les négociations. Les égards particuliers que les deux cours de Russie, et de Prusse pouvaient, en raison de leur alliance politique, se trouver portées à observer relativement aux choix de telle ou telle forme de négociation, ont, à la vérité, fait le sujet de plusieurs

entretiens entre le soussigné et S. Exc. M. le duc de Bassano; mais les formes d'une négociation ne pouvant pas être unilatéralement réglées par le médiateur et par une des puissances prenant part à la négociation, avec exclusion des autres partis, et l'arrivée de MM. les plénipotentiaires français ayant éprouvé des retards, le mode de négociation fut touché par M. le comte de Bubna, en vertu d'ordres qui lui avaient été adressés en date du 17 juillet, et les pourparlers à cet égard ne conduisirent à aucun résultat.

Le soussigné proteste formellement contre l'assertion que le prétendu concert établi à ce sujet ait été motivé par la manifestation des intentions de la Russie d'ouvrir des négociations dans la vue de compromettre l'Autriche. S. M. l'Empereur ne s'est chargé de la médiation entre les cours belligérantes que par sa confiance dans leur bonne foi réciproque, et sa pénétration ne pouvait pas être plus surprise que son impartiale loyauté.

Les formes de la négociation proposée à Leurs Exc. MM. les plénipotentiaires de France, ne pouvaient être imprévues, puisqu'elles ont été articulées dans les ouvertures faites à cet égard par M. le comte de Bubna; et elles sont si peu inusitées dans des transactions semblables à la présente, qu'elles ont été admises comme base dans les négociations de Teschen citées à l'appui de la proposition du soussigné. Les raisons qui l'ont engagé à les préférer alors subsistent toujours, et il renouvelle son invitation à LL. Exc. d'y adhérer de leur côté.

Prague le 8 août 1813 le comte de Metternich.

N. 38. Note des plénipotentiaires de France à M. le comte de Metternich.

Les soussignés plénipotentiaires &c ont reçu, avec les deux notes, que S. Exc. M. le comte de Metternich &c, leur a fait l'honneur de leur adresser hier les copies de celles de MM. les plénipotentiaires russe et prussien. Pénétrés de l'obligation sacrée que leur impose la nature même de leur mission, celle d'écarter toute discussion qui n'aurait pas pour but de réaliser les plus chères espérances des peuples, les soussignés ne considéreront dans les notes qui leur ont été remises, que les points qui ont un rapport direct à l'oeuvre de la pacification. Ils éviteront également de s'étendre en protestations de désir de la paix, parce que, quelque naturel qu'il soit de s'en honorer, ce désir règle l'esprit des négociations, mais non la marche des affaires qui doivent se traiter suivant les usages reçus, dans leur ordre, et en levant les difficultés à mesure qu'elles se rencontrent.

C'est avec autant de surprise que de regret que les soussignés ont vu que ces notes avaient pour but de rejeter une proposition qui leur avait paru et qui est en effet la seule propre à concilier la diversité d'opinion qui s'est élevée sur la forme des négociations.

Dans cet état de choses, ils s'adressent avec confiance au médiateur pour lui représenter, ce qu'il est impossible de ne pas reconnaître, que la seule ouverture qui ait tendu réellement à entamer la négociation, a été faite par eux. En effet, le dissentiment des deux partis laissant la question indécise, et l'opinion du médiateur, quelque poids que lui donnent sa sagesse et ses lumières, n'ayant pas pu la décider, les soussignés, autant par déférence pour le médiateur que par le désir d'aplanir toutes les difficultés, ont consenti à adopter entièrement le mode qu'il avait proposé, en demandant simplement qu'on admît aussi leur proposition.

C'était donc un pas de fait; car il serait injuste de ne regarder comme tel en négociation que le sacrifice total de ses prétentions qu'une des parties ferait à l'autre. Ils devaient espérer qu'après cette démarche de leur part, faite dans la forme que le médiateur avait désirée, il se déciderait enfin à faire valoir les motifs, non moins fondés sur la raison que sur l'usage, dont ils ont appuyé leur proposition dans les fréquentes conférences officielles qu'ils ont eues à ce sujet avec M. le comte de Metternich. Cependant ils voient que les plénipotentiaires alliés, sans combattre cette proposition, sans répondre aux

considérations, qui leur dictée, sans alléguer même d'autre raison que leur seule volonté, persistent dans leur prétention, et que le plenipotentiaire de la cour médiatrice se range entièrement de leur avis, quoiqu'on ne puisse se dissimuler, que le seul motif qui ait fait valoir pour justifier cette préférence, ne se trouve plus fondé depuis que les soussignés ont admis la forme qu'il proposait.

Tous les objections, que l'on peut faire contre le mode qu'ils ont rédigée dans leur note du 6, tombent d'elles-mêmes, si l'on réfléchit qu'il concilie toutes les prétentions, qu'il réunit tous les avantages des différentes formes, l'authenticité de la négociation par écrit, et la facilité et la célérité de la négociation verbale.

Il serait superflu de s'attacher à relever l'étrange assertion que ce mode est inutile, puisque le plus simple examen des faits suffit pour la détruire. Personne n'ignore que dans les principaux congrès dont l'histoire fait mention, dans ceux où, comme à présent, on a eu à débattre des intérêts aussi compliqués que variés, à Munster, à Nimègue, à Ryswyck, cette double forme a toujours été employée. Si j'ose rester aujourd'hui, n'est-ce pas évidemment montrer que le but pacifique, qu'on met tant de soin à annoncer, n'est pas celui qu'on se propose réellement? on affecte de nommer Teschen, de prendre pour règle ce qui a été une exception et d'invoquer à l'appui le résultat de cette négociation, comme si celles qui viennent de être closes en avaient eu un moins heureux, comme si elles n'avaient pas également réglé les intérêts des souverains et assuré la tranquillité des Etats. Quel peut-être, on le demande encore, le motif qui fait préférer une forme qu'on a suivie seulement dans une circonstance où il n'y avait qu'un objet à traiter et où les bases étaient même posées d'avance.

Il est facile de juger par l'état actuel de la question, qui l'on doit accuser des retards apportés à la négociation, ou ceux qui élevant une prétention injustifiée à l'usage, repoussent une proposition qui leur assure tous les avantages qu'ils réclament, ou ceux, qui, ayant pour eux l'usage universellement suivi, consentent à adopter en entier la forme choisie par leur partie adverse, et le bornent à demander qu'on n'exclue pas une manière de traiter, qui, malgré toutes les allégations contraires, peut seule amener de prompts résultats.

Les soussignés se flattent que ces considérations seront d'autant mieux senties par S. Exc. M. le comte de Metternich, qu'il n'aura pu lui échapper que, si la forme exclusive des négociations par écrit offre quelques avantages, ce n'est pas, à en juger du moins par les notes qu'il a commandées aux soussignés, celui d'aider à concilier les esprits. Il remarquera sans doute aussi que les propositions des soussignés ont été au contraire une nouvelle preuve de leur constant désir d'aplanir toutes les difficultés pour arriver à la paix, lors même que leurs adversaires paraissent y avoir renoncé. Ils renouvellent donc la proposition qu'ils n'ont cessé de faire, d'échanger leurs pleins-pouvoirs, afin d'ouvrir à l'instant les négociations selon la forme proposée par la médiateur, sans exclure néanmoins la forme des conférences, pour conserver les moyens de se expliquer de vive voix.

Les soussignés.

Prague le 9 août 1813. Caulaincourt duc de Vicence, L. Narbonne.

N. 89 Note de S. Exc. M. le comte de Metternich aux plenipotentiaires français.

Le ministre d'état a été requis hier encore par les plenipotentiaires de Russie et de Prusse de la communication de la note du 9 de ce mois que MM. les plenipotentiaires français lui ont fait l'honneur de lui adresser. Il vient de recevoir en réponse de la part de MM. le baron de Anstett, et de Humboldt les notes sous date de ce jour, ci-jointes en copie, qu'il ne veut pas différer de transmettre à MM. les plenipotentiaires français.

Prague le 10 août 1813. Metternich.

Note de M. d'Anstett à S. Exc. M. le comte de Metternich.

Le soussigné vient de recevoir la copie de la note que MM. les plénipotentiaires français ont adressée sous date d'hier à S. Exc. M. le comte de Metternich, et il n'a pas été surpris de voir que l'on cherche, le dernier jour des négociations, à rejeter tous les torts et sur le médiateur et sur les plénipotentiaires des puissances alliées. Cette marche n'est pas nouvelle. Du reste, tout ce que cette même pièce renferme aujourd'hui a été réfuté d'avance. Mais, lorsque MM. les plénipotentiaires français, en parlant de la forme écrite, disent que nos offices ne sont point de nature à concilier les esprits, il suffit de mettre à côté de l'insulte grave qui a été fait à la Russie, dans leur note du 6, la manière dont elle a été relevée, pour juger qui s'est écarté des usages reçus, lors même qu'il ne se serait point agi d'une oeuvre à laquelle devaient présider la dignité et le calme qui conviennent à des négociations de ce genre. C'est une nouvelle raison pour les plénipotentiaires des puissances alliées de se convaincre que la forme écrite était la seule admissible, parce qu'on lira les pièces et que d'injustes inculpations retomberont sur leurs auteurs.

Si, finalement, on s'étaie si fort de l'exemple du congrès d'Utrecht, pourquoi donc MM. les plénipotentiaires français n'ont-ils pas jugé à propos d'en adopter les formes préparatoires, en faisant contresigner leurs pouvoirs par le médiateur? Ce eut été effectivement un pas de fait. Mais ce n'est point au soussigné à discuter une question qui concerne directement la puissance médiatrice, et il s'empresse de profiter de cette occasion pour renouveller, &c.

à Prague, le 29 juillet (10 août) 1813.

D'Anstett.

Note de M. de Humbolt à S. Exc. M. le comte de Metternich.

Le soussigné, ministre d'Etat &c. a vu par la note de MM. les plénipotentiaires français de la date d'hier, que S. Exc. M. le comte de Metternich, ministre d'Etat &c. lui a fait l'honneur de lui communiquer par la sienne du même jour, que MM. les plénipotentiaires français continuent à décliner la forme des négociations qui avait été proposée par la cour médiatrice, et que celles de Prusse et de Russie s'étaient empressées d'accepter.

Il est vrai que MM. les plénipotentiaires français disent dans leur office qu'ils adoptent entièrement le mode proposé, en demandant simplement qu'on admette aussi leur proposition. Mais comme il est évident que les formes de transactions par écrit et des conférences, ont été proposées par S. Exc. M. le comte de Metternich comme deux formes entièrement différentes et même opposées, dans son office du 29 juillet, il est clair que leur réunion ne peut se faire sans que le mode des transactions par écrit, joint aux conférences, ne perde par là tout ce qui le caractérise, et ne soit réellement sacrifié à l'autre, qui, à son tour, si l'on y joignait des transactions par écrit, n'en présenterait pas moins tous les inconvéniens si bien développés dans la note précitée.

Voilà ce que le soussigné croit avoir exposé dans sa note du 4 de ce mois; il s'étendrait néanmoins encore davantage sur ce sujet, si la date de la note de MM. les plénipotentiaires français et celle de sa réponse ne l'en empêchaient. Forcé de s'expliquer encore sur le mode des négociations, le jour même où elles devraient être terminées, il croirait inutile d'entrer dans un plus ample détail.

Cette date, la suite et la teneur des pièces qui ont été échangées et la marche entière de la négociation dispensent également le soussigné de répondre aux différentes inculpations directes et indirectes que renferme la note de MM. les plénipotentiaires français, et s'estimant toujours heureux lorsqu'il peut éviter de répliquer à des communications peu faites pour concilier les esprits, il se borne simplement à renouveler à S. Exc. M. le comte de Metternich les assurances de sa haute considération.

Prague le 10 août 1813. Humbolt.

N. 40. Note des plenipotentiaires français à S. Exc. M. le comte de Metternich.

Les soussignés ☐ viennent de recevoir la note que S. Exc. M. le comte de Metternich ☐ leur a fait l'honneur de leur adresser à laquelle était jointe celle de MM. les plenipotentiaires de Russie et de Prusse. Ils pourraient commencer par relever dans ces notes plusieurs imputations au moins inexactes qui leur sont faites, telles que celle qu'ils auraient demandé la forme des négociations d'Utrecht, négociations qu'ils n'ont point citées ne pouvant ignorer qu'elles ont eu lieu sans l'intervention d'un médiateur, et celle qu'ils se seraient refusé à faire rectifier la copie de leurs pleins-pouvoirs par le plenipotentiaire de la puissance médiatrice. Mais fidèles à leur résolution d'écarter tout ce qui peut entraver la marche des négociations, ils se borneront à répondre aux assertions, non moins inexactes, mais d'une beaucoup plus grande importance, que contiennent ces mêmes notes.

Les plenipotentiaires alliés fondent l'avantage de la forme qu'ils ont proposée sur ce qu'on lira toutes les pièces de la négociation. Loin qu'on puisse assurer les plenipotentiaires soussignés d'avoir voulu s'envelopper ~~d'un~~ d'un voile; comme on semble l'indiquer, qui plus qu'eux a témoigné le désir de cette publicité, puisque non seulement ils ont adopté cette forme, mais encore en demandant des conférences pour y ajouter l'avantage de la discussion verbale, ils ont proposé qu'il fut tenu un protocole qui put conserver jusqu'aux paroles de chacun des négociateurs.

Le passage qui regarde la date des notes et qui paraît préjuger l'époque à laquelle les négociations doivent être terminées, ne semble-t-il pas être une nouvelle preuve de la crainte qu'ont toujours paru avoir les plenipotentiaires alliés de les voir s'ouvrir? Ces mots: dernier jour des négociations, amène une réflexion bien douloureuse, en donnant à penser qu'on renonce dès-à-présent à toute idée de conciliation, tandis que la convention signée à Neumarkt, en établissant un terme avant lequel il n'est pas permis de dénoncer l'armistice, n'en fait nullement une obligation, et n'annonce d'ailleurs en aucune manière que ce terme arrive, les négociations doivent cesser. Le médiateur ne regarde-t-il pas comme le plus saint des devoirs de concourir à faire rejetter une interprétation qui détruirait l'espoir d'un rapprochement que les soussignés hâtent de tous leurs voeux et de tous leurs efforts?

Les réponses des plenipotentiaires alliés ne discutent point et réfutent encore moins les raisons présentées par les soussignés dans leur note d'hier; ils croient devoir insister auprès du médiateur pour le prier d'intervenir enfin avec tous les moyens qui lui donné le rôle dont il s'est chargé, pour engager les plenipotentiaires de Russie et de Prusse à discuter les questions au lieu de les trancher, et à adopter enfin la seule proposition qui puisse amener un heureux résultat, puisqu'elle n'exclut aucun moyen de conciliation et assure à chaque partie tous les avantages qu'elle tient à conserver.

Les soussignés se flattent donc que ces explications déterminèrent le médiateur à faire sentir à MM. les plenipotentiaires russe et prussien, que la raison, l'esprit de conciliation et le désir sincère de la paix sont du côté de ceux qui défendent les principes et les usages de tous les temps.

Prague le 10 août 1813. Caulaincourt duc de Vicence L. Narbonne.

N. 41. Note de M. de Metternich aux plénipotentiaires français.

Le soussigné ☐ a l'honneur de transmettre à LL. Exc. MM. le duc de Vicence et le comte de Narbonne, plenipotentiaires de S. M. l'Empereur des Français ☐, copie des offices qu'il vient de recevoir de la part de MM. les plenipotentiaires de S. M. l'Empereur de toutes les Russies et de S. M. le Roi de Prusse par lesquels ils lui déclarent que le terme de l'armistice étant écoulé, ils regardent le congrès réuni pour la négociation de paix comme dissous.

C'est avec un vif regret que le soussigné voit finir en conséquence ses fonctions de médiateur, sans emporter, d'un stérile essai d'arriver au résultat satisfaisant à la pacification des puissances belligérantes, une autre consolation que celle de n'avoir négligé de son côté aucun moyen pour consommer une oeuvre aussi salutaire.

192 Le soussigné saisit ce
Prague le 11 août 1813. le comte de Metternich.

Note de M. de Anstett à M. le comte de Metternich.

Le terme final de la médiation et des négociations ouvertes à Prague, étant revolu avant la journée du 10, le soussigné a l'ordre exprès de déclarer formellement que ses pleins-pouvoirs cessent dès ce moment.

Sur le point de quitter cette ville, il ne saurait le faire sans s'acquitter de devoir faire de offrir à S. Exc. M. le comte de Metternich les expressions de la vive reconnaissance des marques de confiance et de bonté, dont il a bien voulu l'honorer personnellement.

Quant à l'impartialité, à la noblesse et à l'esprit de conciliation, à la pureté des principes que S. Exc. a manifestés en sa qualité de médiateur, il n'appartient point au soussigné d'anticiper à cet égard sur les témoignages que les cours alliées s'empresseront de faire parvenir à S. Exc. M. le comte de Metternich, il se borne à lui renouveller ceux de sa très-haute considération.

à Prague le 29 juillet
10 août 1813 à minuit. de Anstett.

Note de M. de Humboldt à S. Exc. M. le comte de Metternich.

Le terme des négociations qui avaient été ouvertes sous la médiation de S. M. J. et R. A. étant révolu avec la journée du 10 août, le soussigné a été chargé, par les ordres exprès de la cour, de déclarer formellement à S. Exc. M. le comte de Metternich que ses pleins-pouvoirs, ainsi que son caractère de plénipotentiaire viennent à cesser.

Le soussigné ne tarde pas un moment, par conséquent, à prier S. Exc. M. le comte de Metternich de témoigner à S. M. J., combien S. M. le roi de Prusse, tout en éprouvant des regrets vifs et sincères que les intentions bienfaisantes de la cour médiatrice n'aient pu amener le résultat désiré, est sensible aux nouvelles marques d'intérêt et de confiance que S. M. l'empereur a bien voulu lui donner encore dans cette occasion importante. Ces efforts faits d'un commun accord, pour rendre une paix stable et solide à l'Europe, ne pourront qu'ajouter aux sentimens d'amitié et de attachement que se portent les deux souverains, et S. Exc. le comte de Metternich sait combien tout ce qui a rapport à ce sentiment a de prix aux yeux de S. M. et est cher à son cœur.

Le soussigné saisit cette occasion pour présenter à S. Exc. M. le comte de Metternich l'expression de sa reconnaissance particulière de toutes les preuves de bonté et de confiance que S. Exc. a bien voulu lui donner personnellement, et le prie, en même tems d'agréer l'assurance de sa haute considération.

Prague le 10 août 1813 à minuit.

Humboldt.

N. 42 Note des plénipotentiaires de France à M. le comte de Metternich.
Prague le 11 août 1813

Les soussignés ont reçu avec la note que S. Exc. M. le comte de Metternich leur a fait l'honneur de leur adresser aujourd'hui, les copies de celles que S. E. venait de recevoir de Mrs. les plénipotentiaires russe et prussien. Ils ont vu avec peine, mais sans surprise, dans cette communication le empressement avec lequel Mrs. les plénipotentiaires alliés ont saisi le occasion de dérober à l'œuvre de la pacification le tems qui lui était encore réservé, et ils devaient s'attendre que le médiateur aurait usé de toute son influence pour conserver à la négociation des moments qui pouvaient amener la tranquillité de l'Europe.

Les soussignés, convaincus qu'ils n'ont rien négligé pour remplir les intentions pacifiques de leur auguste maître, et qu'ils en ont encore donné une preuve en renouvelant avec instance, par leur note d'hier, les propositions conciliantes, regrettent vivement qu'il ne leur reste d'autre devoir à remplir que de mettre sous les yeux de S. M. J. et R. les notes qui leur ont été adressées par M. le comte de Metternich.

Caulaincourt, duc de Vicence. L. Narbonne.

N. 43

Déclaration

Le soussigné ministre d'état et des affaires étrangères est chargé, par un ordre exprès de son auguste maître, de faire la déclaration suivante à S. Exc. M. le comte de Narbonne, ambassadeur de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie.

Depuis la dernière paix signée avec la France, en octobre 1809, S. M. J. et R. apostolique a voué toute sa sollicitude, non seulement à établir avec cette puissance des relations d'amitié et de confiance dont elle avait fait la base de son système politique, mais à faire servir ces relations au maintien de la paix et de l'ordre en Europe. Elle s'était flattée que ce rapprochement intime cimenté par une alliance de famille contractée avec S. M. l'Empereur des Français, contribuerait à lui donner, dans la marche politique, la seule influence qu'elle soit jalouse d'acquérir, celle qui tend à communiquer aux cabinets de l'Europe l'esprit de modération, le respect pour les droits et les possessions des états indépendants, qui le assurent elle-même.

S. M. J. n'a pu le livrer longtemps à de si belles espérances; un an s'était à peine écoulé depuis l'époque qui semblait mettre le comble à la gloire militaire du souverain de la France, et rien ne paraissait plus manquer à la prospérité, pour autant qu'elle dépendait de son attitude et de son influence au-dehors, quand de nouvelles réunions au territoire français, d'états jusque alors indépendants, de nouveaux morcellements et déchirements de l'Empire d'Allemagne vinrent réveiller les inquiétudes des puissances, et préparer, par leur funeste réaction sur le nord de l'Europe, la guerre qui devait s'allumer en 1812, entre la France et la Russie.

Le cabinet Français sait mieux qu'aucun autre combien S. M. l'Empereur d'Autriche a eu à cœur de en prévenir l'éclat par toutes les voies que lui dictait son intérêt pour les deux puissances et pour celles qui devaient se trouver entraînées dans la grande lutte qui se préparait. Ce n'est pas elle que l'Europe aurait jamais des maux incalculables qui en ont été la suite.

Dans cet état de choses S. M. l'Empereur ne pouvant conserver à ses peuples le bienfait de la paix et maintenir une heureuse neutralité au milieu du vaste champ de bataille qui, de tous côtés, environnait les états, ne consulta, dans le parti qu'elle adopta, que la fidélité à des relations si récemment établies, et l'espoir qu'elle aimait à nourrir encore que son alliance avec la France, en lui offrant des moyens plus sûrs de faire écouter les conseils de la sagesse, mettrait des bornes à des maux inévitables et servirait la cause de l'ordre et de la paix en Europe.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi: ni les succès brillans de la campagne de 1812, ni les désastres sans exemple qu'en ont marqué la fin, n'ont pu ramener, dans les conseils du gouvernement français, l'esprit de modération qui aurait mis à profit les uns, et diminué l'effet des autres.

S. M. n'en saisit pas moins le moment où l'épuisement, réciproque avait ralenti les opérations actives de la guerre, pour porter aux puissances belligérantes des paroles de paix, qu'elle espérait encore voir accueillies, de part et d'autre, avec la sincérité qui les lui avait dictées.

Persuadée toutefois qu'elle ne pourrait les faire écouter qu'en les soutenant des forces qui protégeraient au besoin avec lequel elle s'accordait de vues et de principes, le appui de la coopération active, en offrant sa médiation aux puissances, elle se décida à l'effort pénible pour son cœur, d'un appel au courage et au patriotisme de ses peuples. Le congrès proposé par elle et accepté par les deux parties, s'assemble au milieu des préparatifs militaires que le succès des négociations devait rendre inutiles, si les vœux de l'Empereur se réalisaient; mais qui devaient, dans le cas contraire, conduire par de nouveaux efforts au résultat pacifique que S. M. eût préféré de atteindre sans effusion de sang.

En obtenant de la confiance qu'elles avaient vouée à S. M. I. le consentement des puissances à la prolongation de l'armistice que la France jugeait nécessaire pour les négociations, l'Empereur acquit, avec cette preuve de leurs vues pacifiques celle de la modération de leurs principes et de leurs intentions.

Il y reconnut les siens, et la persuada, de ce moment, que ce serait de leur côté qu'il remontrerait des dispositions sincères à concourir au rétablissement d'une paix solide et durable. La France, loin de manifester des intentions analogues, n'avait donné que des assurances générales trop souvent démenties par des déclarations publiques qui ne fondaient aucunement l'espoir qu'elle porterait à la paix les sacrifices qui pourraient la ramener en Europe.

La marche du congrès ne pouvait laisser de doute à cet égard; le retard de l'arrivée des plénipotentiaires français, sous des prétextes que le grand but de la réunion aurait dû faire écarter.

L'insuffisance de leurs instructions sur les objets de forme que faisaient prendre un tems irréparable, lorsqu'il ne restait plus que peu de jours pour la plus importante des négociations; toutes ces circonstances réunies ne démontraient que trop que la paix, telle que le désiraient l'Autriche et les Souverains alliés, était étrangère aux vœux de la France; et qu'ayant accepté, pour la forme, et pour ne pas s'exposer au reproche de la prolongation de la guerre, la proposition d'une négociation, elle voulait en éluder l'effet, ou s'en prévaloir peut-être uniquement pour séparer l'Autriche des puissances qui s'étaient déjà réunies avec elle de principes avant même que les traités eussent consacré leur union pour la cause de la paix et du bonheur du monde.

L'Autriche sort de cette négociation, dont le résultat a trompé ses vœux les plus chers, avec la conscience de la bonne foi qu'elle y a portée. Plus zélée que jamais pour le noble but qu'elle s'était proposé, elle ne prend les armes que pour l'atteindre de concert avec les puissances animées des mêmes sentiments. Toujours également disposée à prêter la main au rétablissement d'un ordre de choses, qui, par une sage répartition de forces, place la garantie de la paix, sous l'égide d'une association d'Etats indépendans elle ne négligera aucune occasion de parvenir à ce résultat; et la connaissance qu'elle a acquise des dispositions des cours devenues désormais ses alliées, lui donne la certitude qu'elles coopéreront avec sincérité à un but aussi salutaire.

En déclarant l'ordre de l'Empereur, à M. le comte de Narbonne que les fonctions d'ambassadeur viennent à cesser de ce moment, le soussigné met à la disposition de S. Exc. les passeports dont elle aura besoin pour elle et pour la suite.

Les mêmes passeports seront remis à M. de la Blanche, chargé d'affaires de France à Vienne, ainsi qu'aux autres individus de l'ambassade.

J'ai l'honneur de offrir &c.

Prague le 12 août 1813. Metternich.

N. 24. Note du ministre des relations extérieures à M. le comte de Metternich.

Le soussigné a mis sous les yeux de S. M. l'Empereur la déclaration du 15 août, par laquelle la Autriche dépose le rôle de médiateur dont elle avait couvert ses desseins.

Depuis le mois de février les dispositions hostiles du cabinet de Vienne envers la France étaient connues de toute l'Europe. La Danemark, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, Naples et la Westphalie ont dans leurs archives des pièces qui prouvent combien la Autriche, sous les fausses apparences de le intérêt qu'elle prenait à son allié et de l'amour de la paix, nourrissait de jalousie contre la France. Le soussigné refuse à retracer les scènes de protestations prodiguées, d'un côté et de insinuations répandues de l'autre, par lequel le cabinet de Vienne compromettait la dignité de son souverain, et qui, dans son développement, a prostitué ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, un médiateur, un congrès et le nom de la paix.

Si la Autriche voulait faire la guerre, qu'avait elle besoin de se parer d'un faux langage et d'entourer la France de pièges mal tissus qui frappaient tous les regards?

Si le médiateur voulait la paix, aurait il prétendu que des transactions si compliquées s'accomplissent en quinze ou vingt jours? Était ce une volonté pacifique que celle qui existait à dicter la paix à la France en trois de temps qu'il n'en faut pour conclure la capitulation d'une place assiégée? La paix de Teschen exigea plus de quatre mois de négociation. Plus de six semaines furent employées à Sistow avant que la discussion même fut formée. La négociation de la paix de Vienne en 1809, lorsque la plus grande partie de la monarchie autrichienne était entre les mains de la France, a duré deux mois.

Dans les diverses transactions, les intérêts et le nombre des parties étaient circonscrits, et lorsqu'il s'agissait de poser dans un congrès les bases de la pacification générale de concilier les intérêts de la France, de la Autriche, de la Russie, de la Prusse, du Danemark, de la Saxe, et de tous d'autres puissances, lorsqu'aux complications qui naissent de la multiplicité et de la diversité des intérêts, se joignirent les difficultés résultant des prétentions, ouvertes et cachées du médiateur, il était dérisoire de prétendre que tout fut terminé; montre en main, en quinze jours. Sans le funeste intervention de la Autriche, la paix entre la Russie, la France et la Prusse serait faite aujourd'hui.

La Autriche, le ennemie de la France, et couvrant son ambition du masque de médiatrice, compliquait tout et rendait toute conciliation impossible. Mais l'Autriche s'était déclarée en état de guerre, et dans une position plus près de la paix: il y a une complication de moins.

Le soussigné a donc reçu le ordre de proposer à la Autriche de préparer dès aujourd'hui les moyens de parvenir à la paix, d'ouvrir un congrès où toutes les puissances, grandes et petites, seront appelées, où toutes les questions seront loyalement posées, où l'on n'exigera point que cette œuvre souvent difficile que salutaire soit terminée en deux une semaine, ni dans un mois; où l'on procédera avec la lenteur inséparable de toute opération de cette nature, avec la gravité qui appartient à un très grand but et à de très grands intérêts. Les négociations pourront être longues: elles doivent le être. Et en peu de jours que les traités d'Utrecht, de Nimègue, de Ryswick et d'Aix-la-Chapelle ont été conclus?

Dans la plupart des discussions mémorables, la question de la paix fut toujours indépendante de celle de la guerre; on négociait sans savoir si l'on se battait ou non; et puisque les alliés fondent tant d'espérances sur les chances du combat, rien n'empêche de négocier, aujourd'hui comme alors, en se battant.

106 Le soussigné propose de neutraliser un point sur la frontière, pour le lieu des conférences ; de réunir les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse, de la Saxe, de convoquer tous ceux des puissances belligérantes, et de couronner dans cette auguste assemblée, l'œuvre de la paix si vivement désirée par toute l'Europe. Les peuples éprouveront une consolation véritable en voyant les souverains s'occuper à mettre un terme aux calamités de la guerre, et confier à des hommes éclairés et sincères le soin de concilier les intérêts, de comprendre comprendre les sacrifices, et de rendre la paix avantageuse et honorable à toutes les nations.

Le soussigné ne s'attache point à répondre au manifeste de l'Autriche et au seul grief sur lequel il repose. Sa réponse serait complette en un seul mot. Il citerait la date du traité d'alliance conclu le 14 mars 1812 entre les deux puissances, et la garantie stipulée par le traité, du territoire de l'Empire tel qu'il était le 14 mars 1812.

Dresde, 18 août 1813

Le duc de Bassano.

S. M. l'impératrice-Reine a reçu les nouvelles du 29 sept 1813

L'Empereur a donné le commandement d'un des corps de la jeune garde au duc de Raguse.

Le duc de Castiglione s'est mis en marche avec son corps pour venir prendre position sur les débouchés de la Saale.

Le prince Poniatowski s'est porté avec son corps sur Penig.

Le général comte Bertrand a attaqué le 26 le corps de l'armée ennemie de Berlin qui couvrait le pont jeté sur Wartenbourg, l'a forcé, lui a fait des prisonniers, et l'a mené battant jusques sur la tête de pont. L'ennemi a évacué la rive gauche et a coupé son pont. Le général Bertrand a sur-le-champ fait détruire la tête de pont.

Le prince de la Moskowa s'est porté sur Oranienbaum, et le 5e corps sur Dessau. Une division suédoise qui était à Dessau s'est empressée de repasser sur la rive droite. L'ennemi a été également obligé de couper son pont, et on a rasé sa tête de pont.

L'ennemi a jeté des obus sur Wittenberg par la rive droite.

Dans la journée du 28, l'Empereur a passé la revue du 2e corps de cavalerie sur les hauteurs de Weissig.

Le mois de Septembre a été très-mauvais, très-pluvieux, contre l'ordinaire de ce pays. On espère que le mois d'octobre sera meilleur.

La fièvre bilieuse du prince de Neufchâtel a cessé : le prince est en convalescence.

Paris le 4 octobre 1813

Discours de S. M. l'impératrice au Sénat.

» Sénateurs,

» Les principales puissances de l'Europe, révoltées des prétentions de l'Angleterre, » avaient, l'année dernière, réuni leurs armées aux nôtres pour obtenir la paix » du monde et le rétablissement des Droits de tous les peuples. Aux premières » chances de la guerre, des passions assoupies se réveillèrent. L'Angleterre » et la Russie ont entraîné la Prusse et l'Autriche dans leurs cause. Vos » ennemis veulent détruire nos alliés, pour les punir de leur fidélité. Ils » veulent porter la guerre au sein de notre belle patrie, pour se venger des » triomphes qui ont conduit nos aigles victorieuses au milieu de leurs États. Je » connais mieux que personne, ce que nos peuples auraient à redouter, si nous » le laissaient jamais vaincre. Avant de monter sur le trône où m'ont » appelée le choix de mon auguste époux et la volonté de mon père, j'avais » la plus grande opinion du courage et de l'énergie de ce grand peuple. Cette » union s'est accrue tous les jours par tout ce que j'ai vu le plus

» sous ses yeux. Associée depuis quatre ans aux pensées les plus intimes 104
» de mon époux, je sais de quels sentimens il serait agité sur un trône
» ébranlé et sous une couronne sans gloire.

» Français! votre Empereur, la patrie, et l'honneur vous appellent!
voyez les motifs du Sénatus consulte ci ##

Le projet de Sénatus consulte a pour objet une levée de 280 000 h., dont 120,000 sur les classes de 1814 et années antérieures, dans les Dépts. qui n'ont pas concouru à la dernière levée de 30 000 h. et 160 000 sur la conscription de 1815.

Le comte de Lacépède de ce lieu et a dit:

à Madame

» Ayant de proposer au Sénat des mesures relatives au projet de Sénatus-consulte, qui vient
» d'être présenté, j'ai l'honneur de prier V. M. I. et R. de daigner me permettre de lui offrir,
» au nom de mes collègues, le hommage respectueux de tous les sentimens dont nous sommes
» pénétrés en voyant V. M. présider le Sénat, et en entendant les paroles mémorables,
» qu'elle vient de proférer du haut de son trône!

» Avec quelle reconnaissance, avec quel soin religieux, nous en conserverons
» à jamais le souvenir!

» Sénateurs,

» j'ai l'honneur de vous proposer de renvoyer à une commission le projet
» de Sénatus-consulte qui vient de être présenté par les orateurs du Conseil
» d'Etat. »

Proclamation du roi de Saxe voyez journal de la Diète N. 243.

Sénatus consulte de 7 octobre voyez ibidem.

---

gegen Einen Artikel des Capitulations Traktats vom 14 October bey sich N.

1, ist es Ihnen verboten einen Traktat mit einer fremden Macht zu schliessen, und ihre Gesandten an einen fremden Hof zu schicken. Die Gesandten einer fremden Macht, sollen bey Ihnen nicht empfangen werden. Sie sollen keine Briefe, und Schriften irgend einer Art annehmen, oder lesen, ausser sie sind an Sie selbst gerichtet.

2, ist es Ihnen verboten, Ihre Truppen zu vermehren, oder Ihre Festungen zu verstärken, ohne Einwilligung der Alliirten.

Mailand

Le décret du prince vice-roi a été rendu le 15 du courant, au garde-des-sceaux-général de Gradisca; il renferme les dispositions suivantes:

1, Sur les conscriptions des années 1808 — 1813, il sera levé 15,000 h. pour le service de la armée active.

2 La levée se fera proportionnellement au nombre d'hommes qui se trouvent disponibles sur les classes de ces années.

3 Le tirage aura lieu dans les quinze jours qui suivront la publication du présent décret.

voy
u
t.

Proclamation.

Peuples du royaume d'Italie.

Vous avez été les heureux témoins des premiers exploits du héros qui préside nos destinées. Vous en êtes plus constamment présens à sa pensée et plus chers à son cœur.

A peine il eut relevé de ses mains triomphantes le trône de Charlemagne que ce trône fut affermi, et le fut pour jamais.

Tous les Français jurèrent de le maintenir et de le défendre; ils ont été fidèles à leurs sermens.

Mais ce que l'empereur avait fait pour la France, ne suffisait pas à la grande âme. Il ne pouvait être insensible au sort de l'Italie. Son 1er vœu fut de vous rendre à vous-même votre ancienne existence et votre antique renommée.

Il plaça sur sa tête la couronne de fer trop long-tems oubliée, et les voûtes de votre temple retentirent de ces paroles mémorables: Dieu me l'a donnée, gare à qui la touche!

Dès ce moment le royaume d'Italie exista; dès ce moment les Italiens rétablis se ressouvinrent de la gloire de leurs ancêtres; dès ce moment au jugement de l'Europe étonnée, ils reprirent leur place au milieu des nations les plus honorées.

Italiens, je vous connais: vous aussi vous serez fidèles à vos sermens.

Un ennemi qui long-tems vous a tour-à-tour effrayés, et qui dans les siècles passés avait le plus contribué à vous diviser, afin de n'avoir jamais à vous craindre, n'a pu voir sans inquiétude et sans jalousie et votre résurrection et le éclat dont elle s'environnait.

Vous la sentez, il ose menacer aujourd'hui votre territoire et votre indépendance.

Vous avez vaillamment concouru à réprimer les 1ers efforts. Vous ne tarderez pas à le faire repentir du 2ème

Combien de nouveaux motifs excitent aujourd'hui votre patriotisme et votre vaillance!

Vous n'avez pas oublié ce que vous étiez il y a douze ans. Vous êtes dignes de sentir ce que vous êtes devenus depuis.

La main qui vous rétablit, vous a donné les institutions les plus nobles et les plus généreuses. Ces institutions sont à la fois votre orgueil et votre félicité; vous ne souffrirez pas qu'on ose essayer de vous les ravir.

Italie! Italie! Que ce nom sacré, qui dans l'antiquité enfanta tant de prodiges, soit aujourd'hui notre cri de ralliement!

Et à ce nom vos jeunes guerriers se lèvent, qu'ils accourent en foule pour former à la Patrie un second rempart, devant lequel l'ennemi n'osera pas même se présenter.

Il est toujours invincible le brave qui combat pour ses foyers, pour sa famille, pour la gloire et l'indépendance de son pays.

Que l'ennemi soit forcé de s'éloigner de notre territoire, et puissions-nous bientôt dire avec confiance à notre auguste Souverain: Sire, nous étions dignes de recevoir de vous une patrie, nous avons su la défendre.

Donné à notre quartier-général de Gradisca le 31 octobre 1813.

Eugène Napoléon.

S. M. l'Empereur a reçu les nouvelles suivantes au 4 octobre.

Le général comte Lefevre Desnouettes a été attaqué le 24 Sept. à 4 heures du matin à Altenbourg par 10,000 h. de cavalerie et 3000 h. d'infanterie. Il a fait sa retraite devant des forces aussi supérieures, il a égalé de belles charges et a fait beaucoup de mal à l'ennemi. Il a perdu 300 h. de son infanterie. Il est arrivé sur la Saale. L'ennemi était commandé par le Hetman Platow, et le général Thielman. Le prince Poniatowski s'est porté le 2 sur Altenbourg, par Nossan, Waldheim et Colditz. Il a culbuté l'ennemi, lui a fait plus de 400 prisonniers et l'a chassé en Bohême.

Le 22, le prince de la Moskowa s'est emparé de Dessau qu'occupait une division suédoise, et a rejeté cette division sur la tête de pont. Le lendemain les Suédois sont arrivés pour reprendre la ville. Le général Guilleminot les a laissé avancer à portée de mitraille, a démasqué alors les batteries et les a repoussés en leur faisant beaucoup de mal.

Le 3 octobre l'armée ennemie de Silésie s'est portée par Koenigsbruck et Ellerswerda sur Elster, a jetté un pont au confluent que forme l'Elbe à Wittenbourg, et a passé le fleuve. Le général Bertrand était placé sur l'isthme dans une fort belle position, environnée de digues et de marais. Depuis neuf heures du matin, jusqu'à 5 heures du soir, l'ennemi a fait 4 attaques et a toujours été repoussé. Il a laissé 6000 morts sur le champ de bataille; notre perte a été de 3000 h. tués ou blessés. Cette grande différence est due à la bonne position que les divisions Morand et Fontanelli occupaient. Le soir, le général Bertrand voyant déboucher de nouvelles forces, jugea devoir gagner sa retraite et prit position sur la Mulde, avec le prince de la Moskowa.

Le 4, le prince de la Moskowa était sur la rive gauche de la Mulde à Dalitzsch. Le duc de Raguse et le corps de cavalerie du général Latour Maubourg étaient à Eulenbourg, le 3e corps était sur Torgau.

Deux cent cinquante partisans commandés par un général-major russe, se sont portés sur Neukansen, et apprenant que Cassel était dégarni de troupes, ils ont tenté ~~repoussés; mais~~ une surprise sur les portes de Cassel. Ils ont été repoussés; mais le lendemain les troupes westphaliennes s'étant dissoutes, les partisans entrèrent dans Cassel, se livrèrent au pillage tout ce qui leur tomba sous la main, et peu de jours après en sortirent. Le roi de Westphalie s'était retiré sur le Rhin.

S. M. l'Emp. a reçu les nouvelles ci-après au 15 octobre.

Le 9 l'Empereur est parti de Dresde le 7. Il a couché à Wurzen, le 9 à Eulenbourg et le 10 à Duben.

L'armée ennemie de Silésie, qui le portait sur Wurzen, a été surprise en retraite et repassé sur la rive gauche de la Mulde; elle a eu quelques engagemens où nous lui avons fait des prisonniers et pris plusieurs centaines de voitures de bagages.

Le général Reynier s'est porté sur Wittenberg, a passé l'Elbe, a marché sur Roslau, a tourné le pont de Dessau, s'en est emparé, s'est ensuite porté sur Aken et s'est emparé du pont. Le général Bertrand s'est porté sur les ponts de Wartenbourg, et s'en est emparé. Le prince de la Moskowa s'est porté sur la ville de Dessau, il a rencontré une division prussienne; le général Delmas l'a culbutée et lui a pris 3000 h. et six pièces de canon.

Plusieurs courriers du cabinet, entre autres le Sieur Kraft, avec des dépêches de haute importance, ont été pris.

Après s'être ainsi emparé de tous les ponts de l'ennemi, le projet de l'Empereur était de passer l'Elbe, de manœuvrer sur la rive droite depuis Hambourg jusque à Dresde, de menacer Potsdam et Berlin, et de prendre pour centre d'opération Magdebourg qui, dans ce dessein, avait été approvisionné en munitions de guerre et de bouche. Mais le 15, l'Empereur apprit à Duben que la armée bavaroise était réunie à l'armée autrichienne et menaçait le Bas-Rhin. Cette inconcevable

défection fit prévoir la défection d'autres princes et fit prendre à l'Empereur le parti de rebrousser sur le Rhin ; changement fâcheux, puisque tout avait été préparé pour opérer sur Magdebourg ; mais il aurait fallu rester séparé et sans communication avec la France pendant un mois ; ce n'avait pas été inconvénient au moment où l'Empereur avait arrêté ses projets ; il n'en était plus de même lorsque l'Autriche allait se trouver avoir deux nouvelles armées disponibles : la armée bavaroise et la armée opposée à la Bavière. L'Empereur changea donc avec ces circonstances imprévues et porta son quartier général à Leipsick.

Cependant le roi de Naples qui était resté en observation à Freyberg avait reçu le 4, l'ordre de faire un changement de front, et de se porter sur Penig et Frohburg opérant sur Wurzen et Wittenberg. Une division autrichienne, qui occupait Augustusbourg, rendant difficile ce mouvement, le roi reçut l'ordre de l'attaquer, la défit, lui prit plusieurs bataillons, et après cela opéra la conversion à droite.

Cependant la droite de la armée ennemie de Bohême, composée du corps russe de Wittgenstein, s'était portée sur Altenbourg, à la nouvelle du changement de front du roi de Naples. Elle le porta sur Frohbourg et entraîna par la gauche sur Borna, le plaçant entre le roi de Naples et Leipsick. Le roi n'hésita pas sur la manœuvre qu'il devait faire ; il fit volte-face, marcha sur l'ennemi le culbuta, lui prit neuf pièces de canon, un millier de prisonniers et le jeta au-delà de l'Elster, après lui avoir fait éprouver une perte de 4 à 5000 h.

Le 15, la position de la armée était la suivante :

Le Quartier-général de l'Empereur était à Reidritz à une demi-lieue de Leipsick.
Le 1er corps, commandé par le général Bertrand était au village de Lindenau
Le 6me corps était à Lilienthal.
Le roi de Naples avec les 2e, 4e et 5e corps avait la droite à Dœlitz et la gauche à Liber-Wolkowitz.
Les 2e et 4e étaient en marche de Eulenbourg pour flanquer le 6e corps.
La grande armée autrichienne de Bohême avait le corps de Giulay vis-à-vis Lindenau ; un corps à Zwenckau, et le reste de la armée, la gauche appuyée à Grobern et la droite à Traumdorf.

Les ponts de Wurzen et de Eulenbourg sur la Mulde et la position de Taucha sur la Partha, étaient occupés par nos troupes. Tout annonçait une grande bataille.

Le résultat de nos divers mouvemens dans ces six jours a été 5 000 prisonniers, plusieurs pièces de canon, et beaucoup de mal fait à l'ennemi. Le prince Poniatowski s'est dans ces circonstances couvert de gloire.

S. M. l'Empereur a reçu les nouvelles le 16 octobre au Soir.

Le 15, le prince Schwartzenberg, commandant la armée ennemie, annonça à l'armée du jour, que le lendemain 16 il y aurait une bataille générale et décisive.

effectivement le 16 à 7 heures du matin, la grande armée alliée déboucha sur nous. Elle opérait constamment pour s'étendre sur la droite ; on vit d'abord trois grosses colonnes se porter, l'une le long de la rivière de l'Elster, contre le village de Dœlitz ; la seconde contre le village de Wachau, et la 3me contre celui de Liberwolkowitz. Les trois colonnes étaient précédées par 200 pièces de canon.

L'Empereur fut aussitôt sur les dispositions.

A 10 h. la canonnade était des plus fortes, et à 11 h. les deux armées étaient engagées aux villages de Dœlitz, Wachau et Liber Wolkowitz. Ces villages furent attaqués 6 ou 7 fois ; l'ennemi fut constamment repoussé et couvrit les avenues de ses cadavres. Le comte Lauriston, avec le 5e corps, défendait le village de gauche (Liberwolkowitz) ; le prince Poniatowski, avec les braves Polonais, défendait le village de droite (Dœlitz) ; et le duc de Bellune défendait Wachau.

à midi, la 6e attaque de l'ennemi avait été repoussée, nous étions maîtres des trois villages et nous avions fait 2 000 prisonniers.

À peu près au même moment, le duc de Tarente débouchait par Stolzhausen le portant sur une redoute de l'ennemi, que le général Charpentier enleva au pas de charge, en s'emparant de l'artillerie, et faisant quelques prisonniers.

Le moment parut décisif.

L'empereur ordonna au duc de Reggio de se porter sur Wachau avec deux divisions de la jeune garde, il ordonna également au duc de Trévise de se porter sur Liber-Wolkowitz avec deux autres divisions de la jeune garde et de s'emparer d'un grand bois, qui est sur la gauche du village. En même temps, il fit avancer sur le centre une batterie de 160 pièces de canon, que dirigea le général Drouot.

L'ensemble de ces dispositions eut le succès qu'on en attendait. L'artillerie ennemie s'éloigna. L'ennemi se retira et le champ de bataille nous resta tout entier.

Il était 3 heures après midi. Toutes les troupes de l'ennemi avaient été engagées. Il eut recours à sa réserve. Le comte de Merfeld qui commandait en chef la réserve autrichienne, releva avec 6 divisions toutes les troupes sur toutes les attaques, et la garde impériale russe, qui formait la réserve de l'armée russe, les releva au centre.

La cavalerie de la garde russe et les cuirassiers autrichiens se précipitèrent par leur gauche sur notre droite, s'emparèrent de Dœlitz et vinrent aborder les carrés du duc de Belune.

Le roi de Naples marcha avec les cuirassiers de Latour-Maubourg, et chargea la cavalerie ennemie par la gauche de Wachau, dans le temps que la cavalerie polonaise et les dragons de la garde, commandés par le général Lefort, chargeaient par la droite. La cavalerie ennemie fut défaite: deux régimens entiers restèrent sur le champ de bataille. Le général Lefort fit 300 prisonniers russes et autrichiens. Le général Latour-Maubourg prit quelques centaines d'hommes de la garde russe.

L'empereur fit sur-le-champ avancer la division Curial de la garde, pour renforcer le prince Poniatowski. Le général Curial se porta au village de Dœlitz, l'attaqua à la baïonnette, le prit sans coup férir et fit 1 200 prisonniers, parmi lesquels fut trouvé le général en chef Merfeld.

Les affaires ainsi rétablies à notre droite, l'ennemi se mit en retraite, et le champ de bataille ne nous fut pas disputé.

Les pièces de la réserve de la garde, que commandait le général Drouot, étaient avec les tirailleurs; la cavalerie ennemie vint les charger. Les canonniers rangèrent en carré leurs pièces, qu'ils avaient eu la précaution de charger à mitraille, et tirèrent avec tant de agilité qu'en un instant l'ennemi fut repoussé. Sur ces entrefaites la cavalerie française s'avança pour soutenir ces batteries.

Le général Maison, commandant une division du 8e corps, officier de la plus grande distinction, fut blessé. Le général Latour-Maubourg, commandant la cavalerie, eut le cuisse emportée d'un boulet. Notre perte dans cette journée a été de 2 500 h. tant tués que blessés. Ce n'est pas exagérer que de porter celle de l'ennemi à 25 000 h.

On ne saurait trop faire l'éloge de la conduite du comte Lauriston et du prince Poniatowski dans cette journée. Pour donner à ce dernier une preuve de sa satisfaction, l'Empereur l'a nommé sur le champ de bataille maréchal de France et a accordé un grand nombre de décorations aux régimens de son corps.

Le général Bertrand était en même temps attaqué au village de Lindenau par les généraux Giulay, Zeschau et Lichtenstein. On déploya de part et d'autre une centaine de pièces de canon. Le combat dura 6 heures sans que l'ennemi put gagner un pouce de terrein. À 5 h. du soir, le général Bertrand décida la victoire en faisant une charge avec sa réserve, et non seulement il rendit vains les projets de l'ennemi, qui voulait se emparer des ponts de Lindenau, et des faubourgs de Leipsick, mais encore il le contraignit à évacuer son champ de bataille.

Sur la route de la Partha, à une lieue de Leipsick, et à peu près à 4 lieues du champ de bataille où se trouvait l'Empereur, le duc de Raguse fut engagé.

1/2 Par une de ces circonstances fatales, qui influent souvent sur les affaires les plus importantes, le 3e corps qui devait soutenir le duc de Raguse, n'entendant rien de ce côté, à 10 h. du matin, et entendant au contraire une effroyable canonnade du côté où se trouvait l'Empereur, crut bien faire de s'y porter, et perdit ainsi sa journée en marches. Le duc de Raguse, livré à ses propres forces, défendit Leipsick et soutint sa position pendant toute la journée, mais il éprouva des pertes, qui n'ont point été compensées par celles qu'il a fait éprouver à l'ennemi, quelque qu'elles fussent. Des bataillons de canonniers de la marine se sont faiblement comportés. Les généraux Compans, et Fredericks ont été blessés. Le soir le duc de Raguse, légèrement blessé lui-même, a été obligé de resserrer sa position sur la Partha. Il a dû abandonner dans ce mouvement plusieurs pièces démontées et plusieurs voitures.

S. M. l'Imper. a reçu les nouvelles le 24 octob.

La bataille de Wachau avait déconcerté tous les projets de l'ennemi; mais son armée était tellement nombreuse, qu'il avait encore des ressources. Il rappela en toute hâte, dans la nuit, les corps qu'il avait laissés sur la ligne d'opération et les divisions restées sur la Saale; et il pressa la marche du général Benigsen, qui arrivait avec 40000 h.

Après le mouvement de retraite, qu'il avait fait le 16 au soir et pendant la nuit, l'ennemi occupa une belle position à 2 lieues en arrière. Il fallut employer la journée du 19 à le reconnaître et à bien déterminer le point d'attaque. Cette journée était d'ailleurs nécessaire pour faire venir les parcs de réserve et remplacer les 80000 coups de canon qui avaient été consommés dans la bataille. L'ennemi eut donc le tems de rassembler ses troupes qu'il avait disséminées lorsqu'il se livrait à des projets chimériques, et de recevoir les renforts qu'il attendait.

Ayant eu avis de l'arrivée de ces renforts et ayant reconnu que la position de l'ennemi était très-forte, l'Empereur résolut de l'attirer sur un autre terrain. Le 18 à 2 heures du matin, il se rapprocha de Leipsick de 2 lieues, et plaça son armée, la droite à Connewitz, le centre à Probstheide, la gauche à Stoetteritz, en se plaçant de sa personne au moulin de Ta.

De son côté, le prince de la Moskowa avait placé les troupes vis-à-vis l'armée de Silésie, sur la Partha; le 6e corps à Schoenfeld, et le 3e et le 9e le long de la Partha à Heutsch et à Teckla. Le duc de Padoue avec le général Dombrowski, gardait la position et le faubourg de Leipsick, sur la route de Halle.

A 3 heures du matin l'Empereur était au village de Lindenau. Il ordonna au général Bertrand de se porter sur Lutzen et Weissenfels, de balayer la plaine et de s'assurer des débouchés sur la Saale et de la communication avec Erfurt. Les troupes légères de l'ennemi se dispersèrent; et à midi, le général Bertrand était maître de Weissenfels et du port sur la Saale.

Ayant ainsi assuré ses communications, l'Empereur attendit de pied ferme l'ennemi. A 9 heures, les coureurs annoncèrent qu'il marchait sur toute la ligne. A 10 heures, la canonnade s'engagea.

Le prince Poniatowski et le général Lefol défendaient le pont de Connewitz. Le roi de Naples, avec le 2e corps, était à Probstheyde, et le duc de Tarente à Holzhausen.

Tous les efforts de l'ennemi, pendant la journée, contre Connewitz et Probstheyde échouèrent. Le duc de Tarente fut débordé à Holzhausen. L'Empereur ordonna qu'il se plaçât au village de Stoetteritz. La canonnade fut terrible. Le duc de Castiglione qui défendait un bois sur le centre s'y soutint toute la journée.

La vieille garde était rangée en réserve sur une élévation, formant quatre grosses colonnes dirigées sur les quatre principaux points d'attaque.

Le duc de Reggio fut envoyé pour soutenir le prince Poniatowski, et le duc de Trévise pour garder les débouchés de la ville de Leipsick.

Le succès de la bataille était dans le village de Probstheyde. L'ennemi l'attaqua quatre fois avec des forces considérables; quatre fois il fut repoussé avec une grande perte.

à 5 heures du soir l'Empereur fit avancer les réserves d'artillerie et replaça tout le feu de l'ennemi, qui s'éloigna à une lieue du champs de bataille.

Pendant ce temps, l'armée de Silésie attaqua le faubourg de Halle. Les attaques renouvelées un grand nombre de fois dans la journée échouèrent toutes. Elle s'engagea avec la plus grande partie de ses forces, de passer la Partha à Schonfeld et à Saint-Pella. Trois fois elle parvint à le placer sur la rive gauche, et trois fois la garde de la Moskowa la chassa et la culbuta à la baïonnette.

à trois heures après-midi, la victoire était pour nous de ce côté contre l'armée de Silésie comme du côté de où était l'Empereur contre la grande armée. Mais en ce moment l'armée saxonne, infanterie, cavalerie et artillerie, et la cavalerie Wurtemberg, passèrent tout entières à l'ennemi. Il ne resta de l'armée saxonne que le général Zeschau, qui la commandait en chef et 5 000 h. Cette trahison non seulement mit du vide dans nos lignes, mais livra à l'ennemi le débouché important confié à l'armée saxonne, qui plaça l'infanterie au point de tourner sur-le-champ ses 40 pièces de canon contre la division Durutte. Un moment de désordre s'ensuivit; l'ennemi passa la Partha et marcha sur Reudnitz dont il s'empara: il ne se trouvait plus qu'à une demi-lieue de Leipsick.

L'Empereur envoya la garde à cheval, commandée par le général Nansouty, avec 20 pièces d'artillerie, afin de prendre en flanc les troupes qui s'avançaient le long de la Partha pour attaquer Leipsick. Il le porta lui-même avec une division de la garde, au village de Reidnitz. La promptitude de ces mouvemens rétablit l'ordre, le village fut repris, et l'ennemi poussé fort loin.

Le champs de bataille resta en entier en notre pouvoir, et la victoire resta victorieuse aux champs de Leipsick comme elle l'avait été aux champs de Wachau.

à la nuit, le feu de nos canons avait sur tous les points, repoussé à une lieue du champs de bataille le feu de l'ennemi.

Les généraux de division Vial et Rochambeau sont morts glorieusement. Notre perte dans cette journée peut s'évaluer à 4000 tués ou blessés; celle de l'ennemi doit avoir été extrêmement considérable, il ne nous a fait aucun prisonnier, et nous lui avons pris 200 h.

à 6 heures du soir, l'Empereur ordonna les dispositions pour la journée du lendemain. Mais à 9 heures les généraux Sorbier et Didaulay, commandant l'artillerie de l'armée et de la garde, vinrent à son bivouac lui rendre compte des consommations de la journée: on avait tiré 93 000 coups de canon: ils dirent que les réserves étaient épuisées, qu'il ne restait pas plus de 16 000 coups de canon; que cela suffirait à peine pour entretenir le feu pendant deux heures, et que sa suite on serait sans munitions pour les événemens ultérieurs; que l'armée depuis 8 jours, avait tiré plus de 220 000 coups de canon, et que on ne pourrait se réapprovisionner qu'à Magdebourg ou Erfurt.

Cet état de choses rendait nécessaire un prompt mouvement sur un de nos deux grands dépôts: l'Empereur se décida pour Erfurt, par la même raison qui le avait décidé à venir sur Leipsick, pour être à portée d'apprécier l'influence de la défection de la Bavière.

L'Empereur donna sur le champs les ordres pour que les bagages, les parcs, l'artillerie, passassent les défilés de Lindenau; il donna le même ordre à la cavalerie et à différens corps d'armée; et il vint dans les faubourgs de Leipsick à l'hôtel de Prusse, où il arriva à 9 heures du soir.

Cette circonstance obligea l'armée française à renoncer aux fruits des deux victoires où elle avait, avec tant de gloire, battu des troupes de beaucoup supérieures en nombre et les armées de tout le continent.

Mais ce mouvement n'était pas sans difficulté. De Leipsick à Lindenau il y a un défilé de deux lieues, traversé par 4 ou 6 ponts, on proposa de mettre 200 h. et 60 pièces de canon dans la ville de Leipsick qui a des remparts, de occuper cette ville, comme tête de défilé, et d'incendier les vastes faubourgs, afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger, et de donner jeu à notre artillerie placée sur les remparts.

Quelque odieuse que fût la trahison de la armée Saxonne, l'Empereur ne put se résoudre à détruire une des belles villes d'Allemagne, à la livrer à tous les genres de désordres possibles d'une telle défaite, et cela sous les yeux du roi, qui, depuis Dresde, avait voulu accompagner l'Empereur, et qui était si vivement affligé de la conduite de son armée, l'Empereur aima mieux s'exposer à perdre quelques centaines de voitures que de adopter ce parti barbare.

A la point du jour, tous les parcs, les bagages, toute l'artillerie, la cavalerie, la garde et les deux tiers de la armée avaient passé le défilé.

Le duc de Tarente et le prince Poniatowski furent chargés de garder les faubourgs, de les défendre assez de temps pour laisser tout débouché, et d'accélérer eux-mêmes le passage du défilé vers 11 heures.

Le magistrat de Leipsick envoya, à 6 heures du matin, une députation au prince de Schwarzenberg pour lui demander de ne pas rendre la ville le théâtre d'un combat qui entraînerait la ruine.

A 9 heures, l'Empereur monta à cheval, entra dans Leipsick et alla voir le roi, il a laissé ce prince maître de faire ce qu'il voudrait et de ne pas quitter les Etats, en les laissant exposés à cet esprit de sédition qu'on avait fomenté parmi les soldats. Un bataillon Saxon avait été formé à Dresde, et joint à la jeune garde, l'Empereur le fit ranger à Leipsick devant le palais du roi, pour lui servir de garde, et pour le mettre à l'abri du 1er mouvement de la canaille.

Une demi-heure après l'Empereur se rendit à Lindenau pour y attendre l'évacuation de Leipsick, et voir les dernières troupes passer les ponts avant de la mettre en marche.

Cependant l'ennemi ne tarda pas à apprendre que la plus grande partie de la armée avait évacué Leipsick et qu'il n'y restait qu'une forte arrière-garde, il attaqua vivement le duc de Tarente et le prince Poniatowski; il fut plusieurs fois repoussé; et, tout en défendant les faubourgs, notre arrière-garde gêna la retraite. Mais les Saxons restés dans la ville tirèrent sur nos troupes de dessus les remparts; ce qui obligea d'accélérer la retraite et mit un peu de désordre.

L'Empereur avait ordonné au génie de pratiquer des fougasses sous le grand pont qui est entre Leipsick et Lindenau, afin de le faire sauter au dernier moment; de retarder ainsi la marche de l'ennemi, et de laisser le temps aux bagages de filer. Le général Dulauloy avait chargé le colonel Montfort de cette opération. Ce colonel, au lieu de rester sur les lieux pour la diriger et pour donner le signal, ordonna à un caporal et à 4 sapeurs de faire sauter le pont aussitôt que l'ennemi le présenterait. Le caporal, homme sans intelligence et comprenant mal la mission, entendant les 1ers coups de fusil tirés des remparts de la ville, mit le feu aux fougasses, et fit sauter le pont: une partie de la armée était encore de l'autre côté avec un parc de 80 bouches à feu et de quelques centaines de voitures.

La tête de cette partie de la armée, qui arrivait au pont, le voyant sauter, crut qu'il était au pouvoir de l'ennemi. Un cri d'épouvante se propagea de rang en rang: l'ennemi est sur nos derrières, et les ponts sont coupés! Les malheureux se débandèrent et cherchèrent à se sauver. Le duc de Tarente passa la rivière à la nage; le comte Lauriston, moins heureux, le reçut; le prince Poniatowski, monté sur un cheval fougueux, s'élança dans l'eau et n'a plus reparu. L'Empereur n'apprit ce désastre que lorsqu'il n'était plus temps d'y remédier; aucun remède même n'eût été possible. Le colonel Montfort et le caporal de sapeurs sont traduits à un conseil de guerre.

On ne peut encore évaluer les pertes douloureuses par ce malheureux événement, mais on les porte, par approximation à 12000 h., et à plusieurs centaines de voitures. Les désordres qu'il a portés dans la armée ont changé la situation des choses: la armée française victorieuse arrive à Erfurt comme y arriverait une armée battue: il est impossible de peindre les regrets que la armée a donnés

au prince Poniatowski, au comte Lauriston et à tous les braves qui ont péri par la suite de cette funeste événement. 108

On n'a pas de nouvelles du général Reynier; on ignore s'il a été pris ou tué. On le regrettera facilement la profonde douleur de l'Empereur, qui voit, par un oubli de ses prudentes dispositions, l'évanouir les résultats de tant de fatigues et de travaux.

Le 19, l'Empereur a couché à Markranstadt, le duc de Reggio était resté à Lindenau.

Le 20 l'Empereur a passé la Saale à Weissenfels.

Le 21 l'armée a passé l'Unstrut à Freyburg; le général Bertrand a pris position sur les hauteurs de Cosen.

Le 22 l'Empereur a couché au village d'Ollendorf.

Le 23 il est arrivé à Erfurt.

L'ennemi eut avant été consterné des batailles du 16 et du 18, a repris, par le désastre du 19, du courage et l'ascendant de la victoire. L'armée française après de si brillans succès, a perdu son attitude victorieuse.

Nous avons trouvé à Erfurt, en vivres, munitions, habits, souliers, tout ce dont l'armée pouvait avoir besoin.

Le chef major publiera les rapports des différens chefs d'armée sur les officiers qui se sont distingués dans les grandes journées de Wachau et de Leipsick.

S. M. l'impératrice a reçu les nouvelles du 31 octob.

Les deux régimens de cuirassiers du roi de Sard, faisant partie du 1er corps de cavalerie étaient restés avec l'armée française, lorsque l'Empereur eut quitté Leipsick, et leur fit écrire la lettre ci-jointe par le duc de Vicence, et les renvoya à Leipsick pour servir de garde au roi.

Lorsqu'on fut certain de la défection de la Bavière, un bataillon bavarois était encore avec l'armée; S. M. a fait écrire la lettre ci-jointe au commandant de ce bataillon par le major-général.

L'Empereur est parti d'Erfurt le 25.

Notre armée a opéré tranquillement son mouvement sur le Mein. Arrivée le 29 à Gelnhausen, on aperçut un corps ennemi de 5 à 6000 h. cavalerie, infanterie et artillerie, qu'on fut par les prisonniers être l'avant-garde de l'armée autrichienne et bavaroise. Cette avant-garde fut poussée et obligée de se retirer. On rétablit promptement le pont que l'ennemi avait coupé. On apprit aussi par les prisonniers que l'armée autrichienne et bavaroise, annoncée forte de 60 à 70 000 h. venant de Braunau, était arrivée à Hanau, et prétendait barrer le chemin à l'armée française.

Le 29 au soir, les tirailleurs de l'avant-garde ennemie furent poussés au-delà du village de Langen-Bolden. A 4 heures du soir, l'Empereur et son quartier-général étaient dans ce village, au château d'Isenbourg.

Le lendemain 30, à 9 heures du matin, l'Empereur monta à cheval. Le duc de Tarente le porta en avant avec 5000 tirailleurs sous les ordres du général Charpentier. La cavalerie du général Sébastiani, la division de la Garde commandée par le général Friant et la cavalerie de la vieille Garde suivaient; le reste de l'armée était en arrière d'une marche. L'ennemi avait placé six bataillons au village de Rudingen, afin de couper toutes les routes qui pouvaient conduire sur le Rhin. Quelques coups de mitraille et une charge de cavalerie firent reculer précipitamment ces bataillons. Arrivés sur la lisière du bois, à 2 lieues de Hanau, les tirailleurs ne hasardèrent pas à s'engager. L'ennemi fut acculé dans le bois jusque au point de jonction de la vieille et de la nouvelle route. Ne pouvant rien opposer à la supériorité de notre infanterie, il essaya de tirer parti de son grand nombre; il déborda le feu sur sa droite. Une brigade de 2000 tirailleurs du 2e corps commandée par le général Dubreton fut engagée pour le contenir, et le général

Sebastiani fit exécuter avec succès, dans le clairci du bois, plusieurs charges sur les tirailleurs ennemis. Nos 5000 tirailleurs contînrent ainsi toute la masse ennemie, en gagnant insensiblement du terrain jusqu'à trois heures après midi.

L'artillerie étant arrivée, l'Empereur ordonna au général Curial de la porter au pas de charge sur le centre avec deux bataillons de chasseurs de la vieille Garde, et de le culbuter au-delà du débouché; au général Drouot de déboucher sur-le-champ avec 80 pièces de canon; au général Mansouty, avec tout le corps du général Sebastiani et la cavalerie de la vieille garde, de charger vigoureusement l'ennemi dans la plaine.

Toutes ces dispositions furent exécutées exactement.

Le général Curial culbuta plusieurs bataillons ennemis. Au seul aspect de la vieille Garde, les autrichiens et les Bavarois furent épouvantés.

Quinze pièces de canon et successivement jusqu'à 50 furent placées en batterie avec l'activité et l'intrépidité sang-froid qui distinguent le général Drouot. Le général Mansouty se porta sur la droite de ces batteries et fit charger 10000 h. de cavalerie ennemie par le général Lefebvre, major de la vieille garde, par la division de cuirassiers Saint-Germain, et successivement par les grenadiers et les dragons de la cavalerie de la garde. Toutes ces charges eurent le plus heureux résultat. La cavalerie ennemie fut culbutée et sabrée; plusieurs carrés d'infanterie furent enfoncés; le régiment autrichien Jordis et les Hulans du prince de Schwarzenberg ont été entièrement détruits. L'ennemi abandonna précipitamment la chemin de Francfort qu'il barrait et tout le terrain qu'occupait sa gauche, et se mit en retraite, et bientôt après en complette déroute.

Il était cinq heures. Les ennemis firent un effort sur leur droite pour dégager leur gauche et donner le temps à celle-ci de se replier. Le général Friant envoya deux bataillons de la vieille garde à une ferme située sur le vieux chemin de Hanau. L'ennemi en fut promptement débusqué, et sa droite fut obligée de plier et de se mettre en retraite. Avant six heures du soir il regagna en déroute la petite rivière de la Kinzig.

La victoire fut complète.

L'ennemi qui prétendait barrer tout le pays, fut obligé de évacuer le chemin de Francfort et de Hanau.

Nous avons fait 6000 prisonniers et pris plusieurs drapeaux et plusieurs pièces de canon. L'ennemi a eu six généraux tués ou blessés. Sa perte a été d'environ 10000 h. tués, blessés ou prisonniers. La notre n'est que de 4 à 5000 h. tués ou blessés. Nous n'avons eu d'engagés que 5000 tirailleurs, 4 bataillons de la vieille garde, et à-peu-près 80 escadrons de cavalerie et 120 pièces de canon.

A la point du jour le 31 l'ennemi s'est retiré, le dirigeant sur Aschaffenbourg. L'Empereur a continué son mouvement, et à 2 heures après midi le q.g. était à Francfort.

Les drapeaux pris à cette bataille et ceux qui ont été pris aux batailles de Wachau et de Leipsick, sont partis pour Paris.

Les cuirassiers, les grenadiers à cheval, les dragons ont fait de brillantes charges. Deux escadrons de gardes d'honneur du 2e régiment, commandés par le major Salmuth, se sont spécialement distingués, et font présumer ce qu'on doit attendre de ces corps au printemps prochain, lorsqu'il sera parfaitement organisé et instruit.

Le général d'artillerie de la garde Nourrit, et le général Devaux, major d'artillerie de la garde, ont mérité d'être distingués: le général Letort, major des dragons de la garde, quoique blessé à la bataille de Wachau, a voulu charger à la tête de son régiment, et a eu son cheval tué.

Le 31 au soir, le grand quartier-général était à Francfort.

Le duc de Trévise, avec deux divisions de la jeune garde et le 1er corps de cavalerie, était à Gelnhausen. Le duc de Reggio arrivait à Francfort.

Le comte Bertrand et le duc de Reggio étaient à Hanau.

Le général Sebastiani était sur la Wedda.

Lettre du duc de Vicence au capitaine commandant les deux regimens de cuirassiers Saxons employés dans le corps de cavalerie du comte Latour-Maubourg

Marckenstaedt le 19 octob. 1813

Je m'empresse de vous prévenir, M. le commandant, que l'Empereur autorise les deux régimens de cuirassiers Saxons de la garde et de Zeschwitz qui servaient dans ses armées, à se rendre à Leipsick. S. M. pensant qu'il sera agréable à votre bon roi d'avoir ces corps de sa garde près de sa personne dans les circonstances actuelles.

M. le général Latour-Maubourg, qui est prévenu de cette disposition, vous donnera toutes les facilités nécessaires pour que le retour de ces troupes n'éprouve aucune difficulté.

J'ai l'honneur &c.

Caulaincourt duc de Vicence.

Lettre du major-général, au chef de bataillon commandant les troupes bavaroises.

Erfurt le 24 octob. 1813

Le roi, votre maître, Monsieur, méconnaissant ce que l'Empereur a fait pour lui, a déclaré la guerre à la France. Dans de pareilles circonstances, les troupes bavaroises qui se trouvent à l'armée devraient être desarmées et prisonnières de guerre, mais cela est contraire à la confiance que l'Empereur veut que les troupes à ses ordres aient en lui. En conséquence, Monsieur, l'intention de S. M. est que vous réunissiez votre bataillon. Vous vous ferez donner des magasins quatre jours de vivres, et vous partirez d'ici pour vous rendre par Cobourg sur Bamberg, où vous prendrez les ordres du ministre de S. M. le roi de Bavière, il serait également contraire aux sentimens d'honneur et de loyauté que vous prissiez les armes contre la France. En conséquence, l'intention de l'Empereur est que vous, et vos officiers, donniez votre parole d'honneur que ni vous, ni vos soldats, ne servirez contre la France avant un an.

Le prince vice-connétable, major général.

Alexandre.

A. S. A. S. le prince de Neuchâtel, vice connetable, major général.

Leipsick le 12 octob. 1813

Mon prince,

J'ai l'honneur de rendre compte à V. A. que je suis arrivé aujourd'hui à Leipsick avec 26 escadrons composant le 5e corps bis de cavalerie. S. Exc. M. le maréchal duc de Castiglione aura sans doute fait connaître les événemens militaires de notre marche. Nous étions arrivés le 9 à Naumbourg; ma cavalerie légère occupait Wethau, et deux régimens de dragons, le 19e et le 22e, occupait Flemingen. L'ennemi attaqua Flemingen avec 1000 chevaux et 4 pièces de canon. M. le colonel Mermet, du 19e repoussa cette attaque et ne perdit que 4 chevaux tués par l'artillerie. M. le général Subervie fut attaqué à Wethau par 2000 chevaux et 2000 fantassins; il évita la surprise et fit sa retraite sur Naumbourg sans perdre un seul homme.

Après la belle retraite de la cavalerie légère, l'ennemi occupa le défilé de Wethau sur la route de Naumbourg à Weissenfels.

Le lendemain 10, son Exc. M. le duc de Castiglione continua sa marche sur Leipsick, et fit ses dispositions pour attaquer l'ennemi et le chasser du défilé de Wethau. 3 bataillons d'infanterie légère, commandés par le général Aymar, suffirent pour enlever la position; et nos jeunes fantassins, malgré la fusillade et la canonnade de l'ennemi, se rendirent maîtres du pont de Wethau et de tous les petits bois qui couronnent cette position. La cavalerie légère passa aussitôt le défilé soutenue, par échelons par les dragons; elle chargea sur le plateau qui conduit à Stoelzen et Pletsch l'arrière-garde de la cavalerie ennemie, tourna l'infanterie qui fut forcée de se rejeter dans les ravins, tua une centaine d'hommes de cavalerie et d'infanterie, et protégea l'élan de l'infanterie légère: les efforts réunis de ces deux armes firent déposer les armes à 300 fantassins, et l'on prit 40 chevaux à l'ennemi.

En avant de ce plateau se trouve un petit défilé au milieu des bois, et en avant une vaste plaine qui conduit au village de Pretsch et à la petite ville de Zeitz.

L'artillerie légère de ma cavalerie avait déja fait beaucoup de mal à l'ennemi. je fis passer le défilé des bois avec rapidité; et je fis déboucher en colonne serrée toute la cavalerie, afin de cacher sa force à l'ennemi, qui cependant avait au moins une force deux fois supérieure: mais je desirais l'engager à une charge, pour lui faire connaître la valeur de nos vieux soldats de cavalerie.

L'ennemi retira au galop ses pièces d'artillerie, et aussitôt il marcha contre nous avec le régiment des anciens dragons de la Tour, et les chevau-légers Kayser. Le 6e de dragons de notre Empereur s'élança en tête de colonne ces deux régimens; la mêlée devint sérieuse; je fis déployer à droite et à gauche les escadrons et la brigade du général Montelegier, et les deux régimens ennemis nous cédèrent la terrain en y laissant beaucoup d'autrichiens morts.

L'ennemi fit avancer 8 escadrons des dragons de Hohenzollern et deux escadrons de hussards noirs prussiens pour soutenir les dragons anciennement de la Tour, et aujourd'hui Saint Vincent. Le 2e de dragons français prit ces nouveaux régimens en flanc et les ~~disputa~~ culbuta de fond en comble, au moment où un seul escadron du 13e entouré par 800 chevaux, se formait en cercle, et frappait de mort tout ce qui l'entourait; cet escadron était commandé par le chef d'escadron de Ligneville.

Au même instant, la cavalerie légère, commandée par le Général Subervie, venant d'enfoncer un nombre égal de hussards prussiens et un escadron de hulans, se trouvait débordée par un nombre double. Mais le colonel Mermet qui en l'absence du général de brigade, commandait les 18e, 19e, 22e, et 24e de dragons, reçoit l'ordre de déployer sa colonne; les 18e et 19e renversent dix escadrons. La cavalerie légère et nos dragons écrasent de toutes parts l'ennemi, qui a laissé 600 cadavres sur le champ de bataille, 100 cavaliers et plusieurs officiers prisonniers, et 120 chevaux. Nous n'avons à regretter que le capitaine d'élite du 11e de dragons, 14 chasseurs et 4 dragons; les généraux Montelegier, et Subervie se sont distingués. Tous les officiers et soldats, pendant quatre charges successives sur un terrain d'un quart de lieue, combattaient aux cris de vive l'Empereur!

Les régimens des dragons de Saint Vincent, de Hohenzollern et des chevau-légers Kayser ont été détruits dans cette belle affaire. Nous avons, outre 18 morts, 120 dragons, chasseurs, ou hussards blessés; mais cent rentreront dans les rangs dans l'espace de 7 à 8 jours.

Les corps ennemis étaient commandés par le général Thielmann, les princes Lichtenstein et Biron de Courlande: l'ennemi avait 4000 chevaux, et nous n'en avions que 2600. Les anciens dragons de la Tour et les chevau-légers Kayser étaient de la cavalerie d'élite autrichienne.

Dans mon rapport à M. le duc de Castiglione, j'ai fait connaître le nom de plusieurs braves; mais tous sont dignes des faveurs de S. M. par leur intrépidité et par leur dévouement.

Je suis le général de division comte Milhaud.

S. M. l'Impératrice a reçu les nouvelles 2 au 3 Novembre.

Le 30 octobre, dans le moment où se livrait la bataille de Hanau, le général Lefevre Desnouettes, à la tête de sa division de cavalerie et du 3e corps de cavalerie commandé par le général Milhaud, flanquait toute la droite de l'armée, du côté de Bruckoebel et de Wiederysingheim. il se trouva en présence d'un corps de cavalerie russe et alliée de 6 à 7 mille h.: le combat s'engagea; plusieurs charges eurent lieu, toutes à notre avantage; et ce corps ennemi, formé par la réunion de 2 ou 3 partisans, fut rompu et vivement poursuivi. Nous lui avons fait 150 prisonniers montés. Notre perte est d'une soixantaine de hommes blessés.

Le lendemain de la bataille de Hanau l'ennemi était en pleine retraite; l'Empereur ne voulut point le poursuivre, l'armée se trouvant fatiguée, et S. M. bien loin d'y attacher quelque importance ne pouvant voir qu'avec regret la destruction de 4 à 5 mille Bavarois qui aurait été le résultat de cette poursuite. S. M. se contenta donc de faire poursuivre légèrement

l'arrière-garde ennemie, et laissa le général Bertrand sur la rivière de la Kintzig.

Vers les 3 heures de l'après-midi, l'ennemi sachant que l'armée avait filé, revint sur ses pas, espérant avoir quelque avantage sur le corps du général Bertrand. Les divisions Morand et Guilleminot lui laissèrent faire les préparatifs pour le passage de la Kintzig; et, quand il eut passé, marchèrent à lui à la baïonnette, et le culbutèrent dans la rivière, où la plus grande partie de ses gens se noyèrent. L'ennemi a perdu 2000 h. dans cette circonstance.

Le général bavarois de Wrede, commandant en chef de cette armée, a été mortellement blessé; et on a remarqué que tous les parens qui il avait dans l'armée ont péri dans la bataille de Hanau, entre autres son gendre, le prince d'Oettingen.

Une division bavaroise autrichienne est entrée le 30 à midi à Francfort, mais à l'approche des coureurs de l'armée française, elle s'est retirée sur la rive gauche du Mein, après avoir coupé le pont.

Le 2 Novembre, l'arrière-garde française a évacué Francfort et s'est portée sur la Nidda.

Le même jour à 5 heures du matin, l'Empereur est entré à Mayence.

On suppose dans le public, que le général de Wrede a été l'auteur et l'agent principal de la défection de la Bavière. Ce général avait été comblé des bienfaits de l'Empereur.

S. M. l'Impératrice Reine a reçu les nouvelles ci-dessus le 4 Novembre.

Le duc de Tarente était à Cologne, où il organise une armée pour la défense du bas-Rhin.

Le duc de Raguse était à Mayence.

Le duc de Bellune était à Strasbourg.

Le duc de Valmy était allé prendre à Metz le commandement de toutes les réserves.

Le comte Bertrand, avec le 4e corps composé de 4 divisions d'infanterie, et d'une division de cavalerie et fort de 20000 h., occupait la rive droite en avant de Cassel. Son quartier général était à Hochheim. Depuis 4 jours on travaillait à un camp retranché sur les hauteurs à une lieue en avant de Cassel, plusieurs ouvrages étaient tracés et fort avancés.

Tout le reste de l'armée avait passé le Rhin.

S. M. avait signé le 4, la réorganisation de l'armée et la nomination à toutes les places vacantes.

L'avant-garde, commandée par le comte Bertrand, n'avait pas encore eu d'infanterie ennemie, mais seulement quelques troupes de cavalerie légère.

Toutes les places du Rhin s'armaient et s'approvisionnaient avec la plus grande activité.

Les gardes nationales récemment levées se rendaient de tous côtés dans les places pour en former la garnison et laisser l'armée disponible.

Le général Dulauloy, avait reorganisé les 100 bouches à feu de la garde. Le général Forbin était occupait à reorganiser 100 batteries à pied et à cheval, et à réparer la perte de chevaux qu'avait éprouvée l'artillerie de l'armée.

On croyait que S. M. ne tarderait pas à se rendre à Paris.

S. M. l'Empereur est arrivé le 9 Novembre à 3 heures après-midi à Saint-Cloud.

S. M. avait quitté Mayence le 8, à une heure du matin.

Vingt drapeaux pris aux batailles de Wachau, de Leipsick et de Hanau, sont arrivés le 9 Novembre au ministère de la Guerre à Paris. Ils ont été portés par M. le Comte de, aide de-camp de S. A. S. le prince de Neufchâtel, ministre de la guerre les présentera dimanche prochain à S. M. l'impératrice.

Ces drapeaux avaient été annoncés à S. M. l'Impératrice, par une lettre de S. M. l'Empereur, datée de Francfort le 1er Novembre 1813. et ainsi conçue:

« Madame et très-chère épouse, je vous envoie vingt drapeaux pris par « nos armées aux batailles de Wachau, de Leipsick et de Hanau: c'est un « hommage que j'aime à vous rendre. je désire que vous y voyez une « marque de ma grande satisfaction de votre conduite pendant la régence « que je vous ai confiée.

Napoléon.

Un décret impérial du 15 novembre 1813, décrète

1°, il sera perçu 20 centimes additionnels au principal de la contribution foncière, des portes et fenêtres et des patentes de 1813. Lesdits centimes seront payables, par tiers dans les mois de Novembre et de Décembre 1813, et janvier 1814.

2°, La contribution personnelle et la partie de la contribution mobiliaire qui se perçoit par des rôles, sera perçue en principal au double, pour l'année 1813; le doublement sera levé dans les termes fixés par l'art. précédent.

3° Les remises des percepteurs et celles des receveurs sur les contributions extraordinaires ci-dessus, ne seront imputées que sur ce pied: pour les percepteurs, du quart, et pour les receveurs, de moitié du taux fixé pour le recouvrement du principal.

4° A compter de ce jour, il sera perçu deux nouveaux décimes par kilogrammes de sel et dix centimes par addition, tant aux perceptions de la régie des droits réunis non assujettis au décime de guerre, qu'aux taxes des octrois autres que ceux par abonnement et contisation.

5° Le droit additionnel sur le sel sera perçu sur les sels existans dans les magasins, conformément à l'article 8 de la loi du 24 avril 1806, et au décret impérial du 11 juin suivant.

6° Nonobstant les dispositions de l'article précédent, la régie des sels au-delà des Alpes ne pourra vendre le sel au-dessus de 60 centimes par kilogramme.

7° Les dispositions du présent décret ne sont point applicables, excepté en ce qui concerne la taxe sur le sel, aux départemens des Bouches-de-la-Meuse, des Bouches-de-l'Yssel, de l'Yssel-Supérieur, de Frise, de l'Ems-occidental, de l'Ems-oriental et du Zuyderzée, à raison des charges extraordinaires qu'ils supportent.

Napoléon.

Discours de Son Exc. M. le comte de Lacépède, président, à S. M. l'Empereur et Roi, le 14 Novembre 1813.

« Le Sénat a constamment accompagné V. M., au milieu des mémorables événemens « de cette campagne. Il a frémi des dangers que V. M. a courus.

« Les efforts des ennemis de la France ont en vain été secondés par la défection « de tous alliés, par des trahisons sans exemple, par des événemens extraordinaires, et « des accidens funestes V. M. a tout surmonté; elle a combattu pour la paix.

« Avant la reprise des hostilités, V. M. a offert la réunion d'un congrès où toutes « les puissances, même les plus petites, seraient appelées, pour concilier tous les différends, et pour poser les bases d'une paix honorable à toutes les nations.

« Vos ennemis, Sire, le sont opposés à la réunion de ce congrès. Ceux-là seuls « sont retombés tout le blâme de la guerre.

« V. M. qui connaît mieux que personne les besoins et les sentimens de ses sujets, « sait que nous désirons la paix. Cependant tous les peuples du continent en ont un « plus grand besoin que nous, et si malgré le vœu et le intérêt de plus de 150 millions « d'hommes, nos ennemis refusant de traiter voulaient, en nous imposant des conditions, « nous prescrire une sorte de capitulation, leurs espérances [illegible]

déjouées; les Français montrent par leur dévouement, et par leurs sacrifices qu'aucune nation n'a jamais mieux connu ses devoirs envers la patrie, le Monarque, et son souverain.»

S.M. a répondu:

«Sénateurs,

»j'agrée les sentimens que vous m'exprimez. Toute l'Europe marchait avec nous il »y a un an; toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous: c'est que l'opinion »du monde est faite par la force ou par la politique. Nous aurions donc tout »à redouter sans l'énergie et la puissance de la nation.

»La postérité dira quels de grandes et critiques circonstances le sont présentées, »elles n'étaient pas au-dessus de la France et de moi.

---

le 12 Novembre

Motifs du Sénatus-consulte qui met 300,000 h. à la disposition du ministre de la Guerre, par S. Exc. M. le comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, ministre d'Etat.

Monseigneur, Sénateurs,

Elle vous est présentée encore cette séance mémorable où remplissant à la fois les devoirs augustes de régente, d'épouse, de mère, et de française, l'impératrice est venue vous exposer les besoins de la France.

Les sentimens qu'elle a excités dans cette enceinte, se sont communiqués rapidement aux extrémités de l'empire, et vivent encore dans tous les cœurs.

Tout ce qui est français a senti que dans la situation actuelle de l'Europe, la nation ne pouvait espérer de conserver son rang, de maintenir sa dignité, de pouvoir à sa sûreté, de défendre son territoire, qu'en proportionnant ses efforts pour vaincre, aux efforts tentés pour l'asservir; qu'en élevant la puissance de ses armées, l'étendue de ses ressources au-dessus de la puissance, au-dessus des ressources, des états coalisés contre elle.

Mais à cette époque, Messieurs, la défection de la Saxe n'était pas consommée, la bravoure française s'honorait en refusant de s'y ajouter foi.

Alors encore, vous ignoriez comment les Saxons avaient, au milieu du combat, déserté leurs rangs dans nos armées, pour occuper ceux qui leur étaient réservés d'avance dans les armées de nos ennemis; comment l'artillerie fournie, pourvue par nos arsenaux, avait été tournée contre nos bataillons, imprimement foudroyés par les batteries destinées à les protéger.

Ces événemens dont on ne retrouve des exemples que dans l'antique histoire des rois de l'Asie barbare, ces événemens, dont l'Europe civilisée n'avait pas eu encore à rougir pour ses cabinets, à s'affliger pour ses peuples, ont eu des conséquences qui ne pouvaient s'y à quelques lenteurs, se présenter à votre pensée.

Cependant, Messieurs, et nos ennemis eux-mêmes le avoueront, en comptant leurs défaites et leurs pertes, les armées françaises ont soutenu leur antique et leur imprescriptible renommée malgré tous ces événemens.

Mais par la force des circonstances, des victoires glorieuses sont devenues stériles, des triomphes réitérés sont devenus insuffisans, et le événement improuvé et déplorable du pont de Leipsick a ajouté aux avantages de l'ennemi, heureux encore une fois d'obtenir un triomphe sans combat, des trophées sans danger, et des succès sans gloire.

A ce nouveau malheur, chacun de vous l'a pu voir, Messieurs, un sentiment universel de dévouement, de générosité, s'est manifesté de toutes parts. Au milieu de la douleur publique, et même des douleurs privées, les cœurs français se sont soulevés d'indignation, à la seule pensée de l'espoir conçu par le ennemi de triompher de la France, de dévaster son territoire, de lui imposer des lois.

Le cri d'alarme et de secours, jeté par nos enfans, par nos frères, encore en armes encore combattans avec gloire aux bords du Rhin, a retenti sur les bords de la Seine et du Rhône, du Doubs et de la Gironde, de la Moselle et de la Loire, sur les montagnes du Jura et des Vosges, des Alpes et des Pyrénées. Tous les vœux français ont été par leurs vœux au-devant les besoins de la patrie, au-devant des dangers et des sacrifices qui doivent prévenir des dangers, et des sacrifices bien autrement effrayans et par leur étendue et par l'humiliation dont ils seraient accompagnés.

 Quel serait en effet, Messieurs, notre situation, si les ennemis, qui sont déjà sur quelques points de nos frontières, et qui les menacent d'un autre côté, pénétraient sur notre territoire? Quelle paix nous resterait-il à espérer, que la paix de l'esclave, ou la paix des tombeaux? Par quelles insolentes et avilissantes conditions, les puissances que leurs intérêts divisent, et qui ne sont unies que par leurs ressentimens, se vengeraient-elles de l'éclat de nos succès, de l'humiliation de leurs défaites, de la nécessité qui leur a fait souscrire les traités qu'elles ont violés, et même de la générosité qui les a consentis?

Jugez-en, que la France en juge avec vous, Messieurs, parce que nos ennemis ont osé à Dresde, devant nos armées réunies, menaçantes, victorieuses.

Ce congrès, espoir du monde, provoqué, désiré par l'Empereur, qui, comme celui de Westphalie en 1648, pouvait seul balancer et régler les intérêts de l'Europe, a été rejeté malgré les instances persévérantes du cabinet français.

Les apparens préparatifs n'étaient que le moyen décevant sous lequel on cachait les apprêts effectifs d'une confédération générale.

Les prétendus plénipotentiaires n'étaient en effet que des agens chargés d'arrêter le plan de la campagne déjà résolue; et non des ambassadeurs préparant les projets d'une paix désirée; des hommes passionnés qui en appelaient aux armes et à la force, au lieu d'en appeler à la justice et à la raison; des hommes décidés d'avance à ne rien discuter, et prétendant à dicter une capitulation au lieu de débattre un traité.

Ils comptaient dès lors sur les défections que nous laissons à l'équitable postérité, à l'histoire impartiale, le soin de qualifier; ils se reposaient sur ces violations de traités que l'or de l'Angleterre avait payés d'avance, que les menaces avaient préparées, que la crainte avait promises, que la faiblesse laissait espérer. Ils n'étaient pas encore arrivés devant les murs de Dresde, où ils ont peu après éprouvé de si éclatans revers, et déjà ils voulaient dicter des lois.

Que feraient-ils s'ils avaient franchi le Rhin, ou l'Escaut, les Alpes ou les Pyrénées! je ne demande pas qu'elle justice, je demande quel ménagement la France en pourrait attendre; quel repos l'Europe en pourrait espérer.

La réponse, Messieurs, est dans les documens de l'histoire.

A la fin du règne de Louis XV, l'Europe croyait avoir une balance, les couronnes, une garantie, la civilisation un boulevard, le trône de Pologne existait.

Une coalition impie se forma. Un triumvirat de rois osa se confier son ambition, en désigner la victime, marquer chaque part dans la proie commune; et la Pologne, d'abord démembrée, disparut entièrement, quelques lustres après, du nombre des couronnes européennes.

Quels amers regrets n'a pas éprouvés, quels honteux reproches n'a pas essuyés la France dont la faiblesse souffrit cet attentat politique qui a amené depuis des résultats si grands, si remarquables.

Eh bien! Messieurs, ma question est répondue par ces reproches, par ces regrets.

La Pologne avilie, partagée, détruite, opprimée, est une leçon terrible et vivante pour la France menacée par les mêmes puissances qui se sont disputé le tombeau de la monarchie polonaise.

Les mânes des Poniatowski, les mânes du dernier roi des Polonais, si misérablement jeté loin du trône, les mânes du dernier général des Polonais, si glorieusement enseveli sous des lauriers, vous disent à quels ennemis nous avons à faire, et quels sont les moyens d'en obtenir la paix que nous voulons, et le repos que désire l'Europe.

C'est de repousser loin de l'Empire cette ligue qui en menace les frontières.

Si les armées coalisées pouvaient pénétrer ou s'établir en deçà des Pyrénées, des Alpes ou du Rhin, le joug de la paix ne pourrait luire pour la France: il ne peut se élever pour nous qu'en rejetant que nous aurons éloigné et rejeté l'ennemi loin de notre territoire.

C'est pour satisfaire à ce vœu, à ce besoin, à ce devoir du monarque et du peuple, que des forces nouvelles sont nécessaires, et que l'Empereur les demande avec confiance à la nation qui les a offertes avec un empressement si généreux.

En reportant l'appel qu'autorise le Sénatus consulte, aux classes précédemment libérées et en remontant jusqu'à l'an 11, S. M. ordonne à l'égard des circonstances, autant qu'aux conseils de la justice, de la sagesse, de l'humanité.

Les hommes qui viendront se ranger sous les aigles françaises, réuniront la force au courage pour en soutenir le honneur; et cependant la jeune conscription acquerra dans le service des armées de réserve, la vigueur qui lui manque encore pour seconder les sentimens dont elle est animée, et dont les dernières levées ont donné sur le champ de bataille des preuves qui ont étonné nos vieilles phalanges.

Les gardes nationales dont le armement a honorablement prévenu le danger, rentreront dans leurs foyers; les jours de famille qu'elles composent seront rendus à leurs professions, à leurs travaux.

Sénateurs, les paroles qui partiront de cette enceinte pour appeler aux armes les descendans de ces mêmes Francs qui, à tant de époques glorieuses, ont repoussé les barbares de la terre des ~~barbares~~ braves, de la patrie, des arts, du centre de la civilisation; ces paroles seront repétées par tous les pères, par toutes les mères, par toutes les épouses, par tous les frères, dont les enfans, les époux, ces frères paient en ce moment leur dette à la patrie. Combien la France n'en compte-t-elle pas? Combien j'en sais moi-même qui, les yeux encore mouillés des pleurs répandus sur des pertes douloureuses, le cœur encore ému de crainte pour ceux que la providence a conservés à leur amour, ne songent qu'à envoyer à leur secours les braves qui leur restent encore.

Nobles enfans de notre chère France, généreux défenseurs de notre glorieuse patrie, qui fermez vers le Rhin, vers les Pyrénées, le entrée de la France aux Anglais, aux Russes et à leurs alliés, vous ne serez pas délaissés dans cette sainte et honorable lutte à laquelle vous vous êtes dévoués. Encore quelque temps, et des bataillons nombreux de hommes puissans en force et en courage, vont vous aider à ressaisir la victoire et à délivrer la terre française.

C'est ainsi, Messieurs, qu'environné de toute la force, de toute la puissance de la nation, l'Empereur, modéré comme à l'époque où il accordait à l'Autriche la paix de Leoben, et de Campo-Formio, dans l'espoir de signer celle de l'Europe à Rastadt; généreux comme à l'époque où il élevait des trônes et les dotait de ses conquêtes, après les victoires d'Iéna, et de Austerlitz, pourra préparer la paix avec sagesse, en balancer les conditions avec justice et la signer avec honneur.

Gnädigst geruhe der ganze Adel von Mecklenburg und insonderheit, wenn der Durchlauchtigste Herzog selbst unmittelbar zu Pferde steigt, und gnädigst geruhen Herzog seine Vasallen, wo der Landesherr gegenwärtig, und gnädigst geruhen Herzog seine Vasallen, wo der Landesherr gegenwärtig, wonach dem Durchlauchtigsten Herzog Durchlaucht, wenn der Adel gnädigst geruhen seine Pferde, wonach dem Durchlauchtigsten Herzog Durchlaucht, wenn der Adel gnädigst geruhen seine Pferde zu besteigen, so finden mögen. Wenn gnädigst der ganze Adel nicht mit

[illegible] Decan [illegible] Nouvel [illegible]

» Les adresses de toutes les villes à S. M. l'impératrice Reine et Régente, ont pu vous convaincre, que la France entière est disposée à faire tous les sacrifices que commandent la gloire et la sureté de la couronne, ses intérêts les plus chers. »

Napoléon répond : La France, l'Europe entière ont besoin de la paix et la désirent; mais le peuple français ne veut qu'une paix honorable et digne de la gloire que nous avons acquise, et pour la maintenir il est disposé à mettre autant d'audace, à se défendre que la coalition [illegible] ligue contre lui en met à l'attaquer.

Extrait des registres du Sénat-conservateur du Lundi 15 Novembre 1813

Le Sénat-conservateur, réuni au nombre [illegible]

considérant que l'ennemi a envahi les frontières de l'Empire du côté des Pyrénées et du Nord, que celles du Rhin et d'au delà des Alpes sont menacées;

vu le projet de sénatus-consulte [illegible]

Décrète :

1) 300,000 conscrits pris dans les classes des années 11, 12, 13, 14, 1806, 1809 et années suivantes jusques et compris 1814, sont mis à la disposition du ministre de la guerre.

2, 150,000 seront levés sans délai pour être mis sur-le-champ en activité; Les autres 150000 h. seront laissés en réserve, pour être levés dans le cas seulement où la frontière de l'Est serait envahie.

Les conscrits qui seront levés dans les 24 dép. sur, d'après le sénatus-consulte du 24 août 1813, ont fourni à l'armée d'Espagne, auront le même destination.

3, il sera formé des armées de réserve, qui seront placées à Bordeaux, Metz, Turin et Utrecht, et dans les autres points, où elles pourront être nécessaires pour garantir l'inviolabilité du territoire de l'Empire.

4 Les conscrits mariés antérieurement à la publication du présent sénatus-consulte, seront dispensés de concourir à la formation du contingent. [illegible]

Le comte Molé, a été nommé grand-juge ministre de la justice;
le duc de Bassano, ministre secrétaire-d'état.
le duc de Vicence, ministre des relations extérieures;
le comte Daru, en qualité de ministre de l'administration de la guerre.
le baron Costaz, directeur-général des ponts et chaussées.
le duc de Massa et le comte de Cessac ont été nommés ministres-d'état.
le général comte Raoul Bertrand a été nommé grand maréchal du palais
le maréchal duc d'Albufera à la place de colonel-général de la garde.
M. le chevalier Desmaris, administrateur du garde-meuble, chambellan;
MM. les généraux de division :
comte Regnier,
comte Labordo
comte Charpentier
Baron Curial
baron Maison grands-croix de l'ordre impérial de la Réunion.

Le duc de Massa, ministre-d'état, a été nommé président du corps-législatif.

Lettre de M. le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, à S. A. S. le prince major-général. Datée de Dresde le 18 oct. 1813

Monseigneur,

Pendant quelques jours, l'ennemi a eu devant Dresde, sous les ordres du général Merfeldt, des forces considérables; il a emmené avec lui dans la direction de Wolfen, une grande partie de cette troupe. Le 15, les partis que j'ai envoyés sur Villdruf ont fait des prisonniers de son arrière-garde. Le 16 les partis envoyés sur le même point, ont fait des prisonniers de son arrière-garde, autrichiens, et pris des équipages du corps de Klenau, qui le suivait immédiatement. Dans la même

journée, j'avais reconnu la position de l'ennemi devant Dresde, sur la rive gauche de l'Elbe; et j'avais fait reconnaître ce qui était sur la rive droite par le général Berthezène.

Le 19, je me décidai à attaquer le général comte de Wolstoï, qui campait devant Dresde, sur la rive gauche de l'Elbe, avec plusieurs divisions composées des milices des gouvernements de Witchini, Novogorod, Kazan, Perza, Tzkan et Costroma, et de quatre régiments de la 16e division d'infanterie, d'un corps nombreux de cavalerie de ligne, cosaques, bashkirs, kalmouks et 7 à 8 compagnies d'artillerie, dont cinq à pied et deux à cheval, ces différentes troupes commandées par les généraux Marosoff, Jvanoff, Voconroff, Boulatoff, le prince Bagration et

Le comte de Lobau ayant laissé la division Teste dans les redoutes et palanques du front, qui il était chargé de garder devant Dresde, c'est-à-dire de la barrière de Dohna à l'Elbe, le général Dumoncean était avec la 2e sur la tête du grand-Garten et Strehlen, pour observer le corps ennemi, qui était dans la plaine. Le comte de Lobau déboucha à 10 heures et demie précises du grand Garten, avec la division Castaigne, et la dirigea par Strehlen et Rothe-Haus sur le village de Zschertnitz. Le général Lajarede avec sa division déboucha à 10 heures un quart du jardin de l'hôpital Saxon, et il le porta sur le village de Rackritz. 8 bataillons de la division du général Maulon-Duvernet, débouchèrent à 10 heures précises de la barrière de Plauen, pour le porter sur les hauteurs de ce dernier village, et entrer de suite en communication avec le général Bonet, qui débouchait à la même heure avec 4 bataillons de la division Razout sur Pohlschappel, le dirigeant sur Gittersée; pour tourner par les hauteurs les positions qui appuyaient la gauche de l'ennemi. La cavalerie du général Gérard marcha entre les divisions Duvernet et Lajarede. Ces différentes colonnes marchèrent franchement et avec précision. L'ennemi fit de grands efforts pour soutenir sa position sur les hauteurs de Zschertnitz et Rackritz; mais tourné par la gauche, il fut culbuté dans les ravins derrière ces positions.

Le général Gérard fit exécuter à propos par le général Gobrecht, avec les lanciers du 1er corps, une charge de cavalerie près du village de Hattrig qui augmenta le désordre de l'ennemi; et lui prit 4 pièces de canon. Le général Duvernet continuant d'attaquer l'ennemi par son flanc gauche, et le général Bonet le tournant entièrement par Beneritz et Gaspeln, le refoula sur la droite, en quittant les hauteurs, pour être protégé par la nombreuse cavalerie qui occupait la plaine, et couvrir la déroute de son infanterie.

Dans ce moment, le comte de Lobau qui avait pris position à Mockritz, eut momentanément de grandes forces sur lui; mais les généraux Duvernet et Razout, combinant leur mouvement en se portant à Gansteig, et Sockritz, ne fut bientôt dégagé. L'ennemi précipita sa retraite, et le comte de Lobau lui prit 6 pièces de canon, et 14 ou 15 caissons d'artillerie.

Sur les hauteurs d'Entzschitz, le général Gérard fit exécuter par sa cavalerie quelques belles charges sur les Bashkirs et Mamelucks, qui couvraient la gauche de l'ennemi; elle fut culbutée à plusieurs reprises, effectuant une perte considérable en repassant les villages de Plauche et de Nieder. Le général Gérard soutenu par le général Duvernet, continua la poursuite de l'ennemi, et, en le rebattant sur l'Elbe près de Zschachwitz, il coupa un bataillon du 24e régiment de chasseurs, dont tous les hommes furent tués ou pris par le 7e régiment de lanciers: le commandant le sauva en traversant l'Elbe à la nage.

La perte de l'ennemi est considérable en tués, et blessés; je pense qu'elle s'élève aux environs de 3000 h; 1200 prisonniers sont restés entre nos mains une grande partie blessés.

Si nous avions été plus nombreux en cavalerie, nous aurions pris la plus grande partie de l'infanterie ennemie, car elle était totalement en déroute

ils ont perdu aussi beaucoup de munitions, et voitures d'artillerie abandonnées, ainsi qu'un équipage de pontons qu'ils allaient établir sur le Elbe, vis-à-vis le village de Brabschütz, et que je vais faire brûler.

J'ai été très satisfait de la conduite des troupes, des officiers et des généraux qui les ont commandés, et je recommande à la bienveillance de S. M. tous ceux que je nomme dans mon rapport, ainsi que le général de brigade baron Borelli, mon chef d'état-major, que je vous prie de recommander particulièrement à S. M.

L'ennemi s'est retiré le 14 au soir à Dohna, où il a fait sa jonction avec un corps de troupes en grande partie russes, que les habitans du pays assurent, être de 4 régimens qui lui arrivaient des environs de Altenberg; et aujourd'hui 15 ils ont continué leur route sur Pirna, Borna, et Altenberg; de sorte que ce soir nous allons communiquer avec le fort du Sonnenstein.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

M. le maréchal Saint-Cyr a signé, le 11 Novembre une convention en vertu de laquelle il rentre en France avec les troupes sous ses ordres. Il amène avec lui une partie de son artillerie. Les troupes pourront être échangées contre un pareil nombre de troupes des puissances alliées. Les malades français restés à Dresde, seront renvoyés en France à mesure de leur guérison. Les troupes de M. le maréchal Saint-Cyr se sont mises en mouvement le 16 en 6 colonnes sur Strasbourg.

Am 10 November 1813 ist die Brücke über die Mulde abgebrochen worden.

Der Divisionsgeneral Bastin ist ~~am 29 October 1813 in Torgau~~ gestorben, weshalb er einige Tage Arrest gewesen.

Der Divisionsgeneral, Knesebeck, Ordenscommandeur des Rothen und Schwarzen Adler Ordens, Ritter des Ordens pour le mérite Commandeur des Ordens Wilhelms des Grünen Falken und Ritter des Eisernen Kreuzes ist den 22 October 1813 in Torgau gestorben.

Am 9 November des Königs von Württemberg mit seinem Heere in diesen Tagen, und bleibt einige Tage hier.

Am 9 November des Großherzogs Ferdinand von Toskana, Königliche Hoheit von Würzburg, starb allhier an der Entkräftung die Hofmeisterin J. M. der Kaiserin Königin und Witwe Frau Gräfin von Colloredo geboren.

Lettre circulaire de Mgr. l'évêque diocésain d'aix-la-chapelle à son clergé

Messieurs,

L'effet a prouvé combien vos exhortations et votre pieuse coopération, relativement à la dernière levée de la conscription, ont été efficaces; maintenant nous insistons de nouveau pour que vous achevez l'oeuvre que vous avez commencée. Il a été rendu un décret concernant une addition aux impôts, que les circonstances exigent momentanément; l'écriture Sainte nous exhorte de rendre à dieu ce qui est à dieu, et à Cesar ce qui est à César. Ce sont les propres paroles de jésus christ. Nous vous prions donc, au nom du seigneur, d'inculquer dans cette matière aux fidèles qui vous sont confiés, de les exhorter à l'obéissance et à la fidélité envers leurs magistrats, de leur recommander de ne point exciter ou favoriser des troubles. Nous vous rappelons ces principes et vous ordonnons de la manière la plus expresse, et autant qu'il est en nous, de les observer fidèlement.

Donné à aix-la-chapelle par assentiment unanime de notre conseil épiscopal en la session d'aujourd'hui ce 16 novembre 1813.

Der Prinz Dominik Radziwill, Herzog von Ostrog, und Nieswiez, Fürst von Radziwillow, Major beim polnischen Husaren-Regiment des Kaisergarde, ist zu Carlsruhe in Dannenburgers Haus gestorben 28 j. alt. Er war von Berlin heimlich hierher gekommen, um Napoleon zu sehen.

Der Gen. Baron von Brese, Inspekteur der Gensdarmerie ist den 15 Nov. 1813 zu Mainz gestorben.

Der Graf von Narbonne, Gouverneur der Prinzen Louis und Lejeune ist den 19 Nov. 1813 zu Torgau auf dem Rückzuge gestorben. Siehe das Detail desselben Journals.

Rapport du général Bauvais au maréchal duc de Tarente.

Neuss le 9 décembre 1813

Monseigneur,

M. Lac. a été sans doute informé que le ennemi a, dans la matinée du 2 de ce mois, effectué un débarquement sur plusieurs points depuis Grimlinghausen jusque au dessous de Hoyerswerth, et que après avoir calcué tous les postes sur la rive gauche du Rhin jusqu'à Neuss, il était entré dans cette dernière ville à 7 heures du matin. Le colonel du 154e commandait à Neuss il avait sous ses ordres deux compagnies de son régiment, et une compagnie du 152e, le reste de ces deux corps était disperté sur la ligne. Le colonel du 150e était resté tranquille dans son lit, et sa troupe, à la diane n'avait pas pris les armes. Une pareille négligence du chef avait été imitée par ses subordonnés; le poste du 150e, qui était à la porte de Wesel, n'avait pris aucune précaution, et fut surpris.

Le capitaine commandant la compagnie du 154e, bon officier, était sous les armes des 7 heures du matin avec sa compagnie. Entendant du bruit du côté de la porte, il fit fermer la porte; mais l'ennemi assez long temps pour donner la facilité à une partie des deux compagnies du 150e de le rejoindre, et fit sa retraite hors de la ville. On croit que le colonel du 150e a été pris dans son lit, et on craint que le aigle du regiment n'ait été pris en même temps; toutefois, comme ce colonel se trouvait là en détachement, on n'est pas bien certain qu'il ait apporté le aigle de son corps dans son logement à Neuss. La force de l'ennemi qui occupe Neuss était d'environ 900 hs d'infanterie prussienne, et de 60 hussards.

M. le général Sebastiani, informé à Cologne de l'événement, me fit partir sur le champs avec un détachement de cavalerie du général Lhuillier qui se trouvait à Worringen, je me portai sur les champs sur Neuss, avec 300 h. d'infanterie et 100 h. de cavalerie. La cavalerie du général Lhuillier fit une charge et culbuta les 6 60 hussards, elle en fit 15 prisonniers et en sabra plusieurs.

A l'aspect des forces que j'amenais l'ennemi s'empressa de quitter Neuss, ne peut-être attribué qu'à la coupable négligence du commandant du 150e, et à la manière dont le service se faisait, quelques instructions que je lui eusse données avant de quitter Neuss, pour me rendre à Cologne où j'avais été appelé par mes chefs.

Le général commandant la 2e brigade de la 10e division du 3e corps de armée

général Bauvais.

125

Von Linsl von Velm-Velen, Oberstwachtmeister Chirurg 2ter Classe Langue Augsburg, Patent Depot Nr. in Baden begraben, ist in Wien Blut gestorben. 7 Dezember

Von General Wellford, wie Oberster ist gestorben in Wien

L'empereur le 19 decembre 1813 au corps legislatif

Sénateurs
Conseillers d'Etat
Députés des departemens au corps législatif.

D'éclatantes victoires ont illustré les armes françoises dans cette campagne: Des défections sans exemple ont rendu ces victoires inutiles: tout a tourné contre nous. La France seroit même en danger, sans l'énergie et l'union des françois.

Dans ces grandes circonstances, ma première pensée a été de vous appeler près de moi. Mon coeur a besoin de la présence et de l'affection de mes sujets.

Je n'ai jamais été séduit par la prospérité. L'adversité me trouveroit au dessus de ses atteintes.

J'ai plusieurs fois donné la paix aux nations lorsqu'elles avoient tout perdu. D'une part de mes conquêtes, j'ai élevé des trônes pour des rois qui m'ont abandonné. J'avois conçu et exécuté de grands desseins pour la prospérité et le bonheur du monde .... Monarque et père je sens ce que la paix ajoute à la sécurité des trônes et à celle des familles. Des négociations ont été entamées avec les puissances coalisées. J'ai adhéré aux bases préliminaires qu'elles ont présentées. J'avois donc l'espoir qu'avant l'ouverture de cette session, le congrès de Manheim seroit réuni; mais de nouveaux retards, qui ne sont pas attribués à la France, ont différé ce moment que presse le voeu du monde ....

J'ai ordonné qu'on vous communiquât toutes les pièces originales qui se trouvent au portefeuille de mon département des affaires étrangères. Vous en prendrez connoissance par l'intermédiaire d'une commission. Les orateurs de mon conseil vous feront connoître ma volonté sur cet objet.

Rien ne s'oppose de ma part au rétablissement de la paix. Je connois et je partage tous les sentimens des françois. Je dis des françois parce qu'il n'en est aucun qui désirât la paix au prix de l'honneur.

C'est à regret que je demande à ce peuple généreux de nouveaux sacrifices mais ils sont commandés par ses plus nobles et ses plus chers intérets. J'ai dû renforcer mes armées par de nombreuses levées. Les nations ne traitent avec sécurité qu'en déployant toutes leurs forces. Un accroissement dans les recettes devient indispensable. Ce que mon ministre des finances vous proposera est conforme au système de finances que j'ai établi. Nous ferons face à tout sans emprunt qui consomme l'avenir et sans papier monnoie qui est le plus grand ennemi de l'ordre social.

Je suis satisfait des sentimens que m'ont montrés dans cette circonstance mes peuples d'Italie.

Le Danemark et Naples sont seuls restés fidèles à mon alliance

La république des états-unis d'Amérique continue avec succès sa guerre contre l'Angleterre.

J'ai reconnu la neutralité des 19 cantons Suisses.

Sénateurs,

Conseillers d'état

Députés des départemens au corps législatif

Vous êtes les organes naturels de ce trône; c'est à vous de donner l'exemple d'une énergie qui recommande notre génération aux générations futures. Qu'elles ne disent pas de nous: ils ont sacrifié les premiers intérêts du pays, ils ont reconnu les lois que l'Angleterre a cherché en vain pendant 4 siècles, à imposer à la France.

Mes peuples ne peuvent pas craindre que la politique de leur empereur trahisse jamais la gloire nationale. De mon côté j'ai la confiance que les Français seront constamment dignes d'eux et de moi.

Après le discours de S. M. la séance est terminée.

Vollen d 14 November

Gestern Abend kamen 60 bis 70 Schaluppen [illegible] den Rhein herab. Bei dem schlechten Wetter konnten sie gemeinschaftlich nicht weiter, und lagen die meisten bei Bommel, wo sie gestern [illegible] und heute fortgehen wollen. In den folgenden Nächten haben die Leute nicht geschlafen, sondern [illegible] und gearbeitet, und denen wurden sie [illegible] den Rhein folgen. Heute früh [illegible] die Schaluppen in mehreren Abteilungen [illegible] den Rhein kommen sie werden in Fällen der Gefahr [illegible] und alle Soldaten zu Ihnen an den Rhein. Abends die Schaluppen [illegible]

Vorgestern in der Nacht kamen die Schaluppen bei Loon über den Rhein und fuhren bis [illegible] der Schiffbrücke [illegible], worauf sie [illegible] und sie Alarm in einem Augenblick [illegible] Leute [illegible], die Leute wurden [illegible] und den Alarm gemacht [illegible]. Das Morgengrauen [illegible] der Kommunikation [illegible] die Schiffbrücke zerstören und die Schiffe [illegible], so daß dieselben jetzt im [illegible] [illegible].

Zu Arnhem hat man bekannt gemacht, daß alle jüdischen [illegible] [illegible] sollen, und daß der Rest [illegible] [illegible] [illegible]

Joseph Fievet 1812.

Sing. | Plur.

N. ancilla die Magd | N. ancillae die Mägde

G. ancillae der Magd | G. ancillarum der Mägde

D. ancillae der Magd | D. ancillis den Mägden

N. ancillam die Magd | N. ancillas die Mägde

V. ancilla o du Magd | V. ancillae o ihr Mägde

N. ancillâ von der Magd | N. ancillis von den Mägden

Sing. | Plur.

N. hortus der Garten | N. horti die Gärten

Die Ablehnung stellen die Lässelten den Kirchen und Meier wegzugeschickt haben. Die Strenge. Lehnen vor Kessel soll geschlagen und in Meing gedrängt worden seyn.

Vorausbezeichnung der letzten Offenbarung des jüdischen H. Bund
nach der Auferstehung seines Sohnes.

Siehe diese Weisheit und Erkenntniß mit entgegenkommenden Herzen, besonders diejenigen
Trübsalsmenschen fest vor allem Leben, weil in seinem Dienst die Konsolation Gottes
geschwindest bei dem 4ten Zustand in Verbindung der Kirche geschehen,
wie das vorneu angezeigt, aber in Rücksicht wenn der wahre Geist des H. Geistes
Verfassung wird in dem 5ten Zustande der Kirche geschehen wird,

5ten Zustand der Kirche. 6te Periode.

Es wird ein neues Licht auf die Welt kommen, und wird nach der Auferstehung
meines Sohnes bei dem Beginn des 5ten Zustandes der Kirche ungefähr nach 1800
J. nach Ihrer Geburt erfolgen. Alles was jung und werden darf neues und der
Quelle der Auferstehung entsprossenden Leben verfassen werden. Dieser Leben
wird der Geist der Gottheit und der Wahrheit sein, welcher
wenige Zeit, ehe dem Neuen der Philosophen neuen Geist der Welt beherrschen
wird. Solche sind des Herrn Selbst die Mediziner werden; aber die
Philosophie der Aufklärung wird gegen die Fundamental wie Strenge in Ihren Dogmen
in Kürze in allen Gattungen von Lehren, neue Verbindungen entstehen und in allen
Gesetzen gebogen werden, die durch ihre philosophische Ansicht der ganzen Welt in
Richtung setzen, und die Welt Ruhe unter dem Zeichen der Einheit und Gleichheit
verfassen werden, daß alle Kriege zerstört, die Reiche vernichtet, die Völker
Verfolgt, und den Weltfrieden gleichen ganz in Kürze Ab werden wird.

Die Kirche wird verfolgt werden, wie in ihrer ersten Zeiten der Apostel,
Priester und Lehrer der Kirche werden ungehorsam werden, den Meistbietenden hinein
und in Ihre Versammlungen werden; der alten Lehren wird das Abgestellen
verordnet werden, und diese falsche unwürdige Philosophen, welche der Geheimnisse in
seinem 13ten Gesetze so vielfach schändet, werden, da schon die jetzt neue Lehre
und Verkehrtheit schon Verdorben ist, die Völker zu verführen, daß sie denen Gesetzen
der Königen mehr gehorchen, die werden die wahre Religion Christi wieder neben
und gegen zugleich denen Juden erbauen, in aller Welt Tagesblatten zu stiften,
oder zu erneuert, besonders aber daß neuen und heiligen Lehren alles zu stören
und alles Gegenstehen werden sie durch Krieg und Diebstahl zu reinigen.
werden der Selbstsinn gestalten, und die Völker gezwungen Flucht zu ergreifen.
Und wird der Lauf der Völker Gleichheit und Ruhe nur auf wenige
Jahren sein.

Aber neun wird die 6te Periode eintreten, in dieser wird der dritte Krieg unter
der ganzen Menschheit, alle Welt stürzen, also wird Ruin Feinde sein, und das Land und
der Krieg und Feinden eigentlich so viel neuen Lust wie ein Krieg sein wird. Die
Kirchen in Deutschland, ausgenommen Rußland und Polen, werden verbannt,
und nur gut die Lehre der Auferstehung verfolgt werden mit ihrem Kreuze mehr
mehr neuen, sich unter stützen und ungemessen Feinden gegen den Antichristen
Verneinungen, und alle Orte und Hilfsmittel, Klöster und geistliche Verfassungen
welche mehr die Stärkung Ruh der Verfassung gestiftet sei, wie die Völker der Erde
zerstören, und sie werden noch den gebrauchten unter sich stehen, weil durch den dritten
Krieg denselben genommen stehen in Verschiedenen zur Ehre Gottes und zur Verherr-
lichung der Kirche noch übrig bleibt.

Aber in diesem Zeitpunkt, wird ein Mensch kommen, der uns unglaublich scheinen wird, der unserm Verderben gefährlich wird der Lügner scheinen sagen... kein neuen geschen Heil der Welt zu stehen, indem dem Namen der Herren nennen diesen mit seinem speciellen Schwert ausgerüstet Monarch, wird nicht allein alle Völker dieses Altarsteine und Kreuzsteine beschuldigen Lügenblickenen.....

als auch jenen neuen und kleinen so genannten Lügenblicken in ganz Europa gänzlich zerstören; welche die Lüge den sogenannten Heiligen Stuhl verderben. Er wird sich dieser gottlosen Heiligenschein bedienen, welchen wieder der Geist und die Kirche Gottes, sich nun wiederheben dem Untergange. Und diese Lügenlügen aller Welt zum Spott und gänzlichen Verderben geben. Er wird die wahre wiederherstellen alle Katholische Religion vor allen in der Mitte dieser verdorbenen und bestehenden geistlichen Gebäude zerstört und wieder herstellen, zwar mehr und gründlicher als zuvor Ende zur Bestätigung seines Thrones, als auch wieder ewiglich bestehen.

Er wird sich dem Adler zum Zeichen wählen, und der in der Form der ewigen Adler, und mit diesem Zeichen wird er der jüngste Gericht mit einer Fahne... Flammenschwert Heere wegen als auf seinen Königen drücken, bekennend. Denn der Antichrist Wahrheit wird er zeigen, daß sie vorhin die wahre Christi selben, und seinen andern falschen wünschen selben. Er, der starke Monarch, wird eine in andern Kreuzes Monarchen, besonders die ihre Angaben zu zeichnen, welche mit Schwert und Lügenkreuz so wohl in Geistlichen Gewalt, als in der weltlichen Herrschaft, in und Gewissenszwang aller Gesetze, und der Gläubigen gesetzet haben.

Durch diesen wird auch der andere Arm, jämmerlich zerstreut werden, weil durch eigenen Fürsten als Gehilfen dieser Scheidung Lust haben werden. Durch wird ein zerstörender Krieg sein.... Zerstreut wie Gläubigen, wie in der Lauen: denn es wird einen alle Christe Lauen werden sein; da die Christen in Völkern und Religionen getrennet worden, die auf allen Arten, und in Lügen nicht getrennet sind, wenigstens der Lauen in ihren Herzen die Lügen der Verdrehung geschieht sei. so, daß so bald, und die nicht wollen, wieder wollen, und weil sie Worten bestehen sollen, wieder bestehen.... Hier werden sie die Scheide und der Fleisch der ganzen Welt sein, weil sie nicht Gläubige, weder den Heiligen Christen; wenn nicht der Antichrist ausgehende Geist sie dazu gebrauchen sollen; so daß die Kleinigen und Fürsten in der Finsternis bleiben sollen Herren bestehen, als weisen sie in der Finsternis, denn Gott sei Dank diese Lehre und Wandel ihres eigenen Verbrechen, die nicht reichen, wegen Christen, die Freiheit von ihnen weggenommen, daß sie mit Blindheit Lügen blind sind. Von dieser starken Monarch, denn noch vor wenig Jahren die Verblendeten Christen Kampf zu sein, nicht mehr würdig bestehen... wird ein großer Theil ihrer geschlossen, ihre Thron und Herzen geschlossen, und wird einen Theil seinen Brüdern, Schwestern und Freunden geben, und wird den Geist der Einigkeit und Gewissheit zum geistlichen Leben, Kreuzigungen Christi nachgehen.

Alle Christen und Ungläubigen, so wird es gar einen Krieg mit seinem Volk anfangen, wie mit schönem schönen, alles wird rüsten und eben gerüstet werden, dieser festen Monarch wird zwingen aber nicht lange Zeit einen Theil gegen Osmanen aufgeben, und einen Theil gegen Niedergang bekommen, bis alles Christenheit sey wird, dass man sich vor manchem Gott nehmen werden können werden, so wird in allen diesen Christen zu grosse Jammer und Blut fließen, weil der Türckische Monarch noch nie in den geschäftbrüchen wegen Jemand werden gedacht werden und es dieses gantz gerüstet, werden sie Gott bitten um wenigstens dass und von einem mainen Krieg, Gnugen und Fast bekommt zu werden ——

jetzt kommt die 7te Plage.

Und der dem Engel dieser, wird sich die Sonne gestellt gegeben in dem dieses nachbleiben gegeben, wo die Hitze glauben wird, alles wollen die ganze Welt zu sehen verschieden. Es wird eine solche wunderbare Veränderung geschehen, welche sich Einen Verblieb Vorsicht nicht gebildet sollen, der Leute seinen Thronen zu einen bestimmt, welches in der 2te Plage über dem Throne der Thier empfangen sollen, dass der Wort der Gnaden ist nun, dessen die Welt geschaffen ist, verstellt, nun wird nicht Gift, Hölle, Zorn der Bösen Herzens und einen allen angenehmen Namen erfüllen, wahrhaben allen diesen Leute den allen glauben seinen Hitze gehabt bleib, dessen Geist über jenen Planeten Monarch gedrückt, und dass die Leute vollkommenlich Christ und grosse Einbildung Christ gegangen wird. Einen Verblieb wird es bey dieser Veränderung sehen nicht können können, dann die Sünde dieser Gnaden werden wunderbar geschieden werden, und sie dann wird dem Verbrechen den glauben und der Gnade wiederbringen, denn da nun es wird nun zu einem eröffnen Krieg gegen diesen vorigen Planeten Monarch und gegen allen seinen Königen und Fürsten sein —— welche sich zum Streite der Verbrechen gemacht, und sich mit ihm Verbindungen, so alles will wird alles Gold und Metall angewendet werden, um den König gegen diesen Monarch und seinen Anhängen zu führen.

Diese sechste Plage Gott verderbliche Gnaden wird dann geschlossen Monarch in offenen Felde zusammenkommen, und es wird alle seine Sünden in offenen Felde versammelt gehegen, so nun alles Verbindung nicht bloß die Sünde Verbrechen wird es dieses sind, und König und Sünd nicht nimmer ersticken Adler zurückgeben, gezogen gewandt, dass aber einen Theil Gott haben gegen Mitternacht einen Thron mit dem Sündigen Verbrechen wiedergeben, das nun seinen Abfall gewachsen, und seinen eigentlichen Gnaden in Ruhen besitzen und die Sünde der Ungläubigen entgegenwendet wird. Welche seinen, die ungewisse Gott an sich ziehen, so wird, nun Einen andern Lohn und Einen andern gegeben, es wird nun nicht sein, dass diese sechste Gnaden wird einen Sündigen Adler gegen allen Vorsatz der Verbrechen nehmen, welche seinen Königen und Sündern welche die Hitze gebrauchen, und dieser von den Christen und Heiden den sechsten Gnaden gegangen bekommen, sie werden alles mit Sündenfleischen Zeichen angegeben müssen, und es wird Christ seine Gnaden Hütte bekommen, so sie dieses nicht will Verbrechen werden. Sie werden ihre Thronen nicht abwenden können; denn dass sechste Gnaden sei einen Eidschwur vor Gott gethan, sein Schwert nicht ihre niederstellen, bis dass der

MOTIFS

Du Sénatus-consulte pour une levée de deux cent quatre-vingt mille hommes.

Discours de M. le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely, prononcé, le 7 octobre 1813, en présence de S. M. l'Impératrice Reine et Régente.

Madame,

De retour, il y a neuf mois, dans sa capitale, après une campagne fameuse à la fois par sa gloire et ses désastres, où, toujours vainqueurs des efforts des hommes, les Français ne purent être atteints que par la fureur des élémens, l'Empereur plein de confiance dans ses sujets, dans ses alliés, dans la justice de sa cause, dans la puissance de son empire, préparait, avec une diligente sécurité, le remède aux malheurs qui avaient contristé son cœur sans étonner son génie.

La nation entière, rassurée par sa présence, s'associait, de ses vœux, de son dévouement, de ses sacrifices, aux infatigables travaux de son souverain. Bientôt une nouvelle armée allait atteindre et vaincre, dans une autre campagne, les armées russes, plus frappées encore de la récente impression de leur défaite, que rassurées par le spectacle de nos calamités.

Mais voilà qu'une défection inopinée et sans exemple dans les annales des guerres, vient commander d'autres pensées, d'autres combinaisons, d'autres efforts.

Un général prussien abandonne son chef et ses alliés dans les périls d'une marche difficile où le duc de Tarente avait à combattre à la fois le climat et les hommes, la saison et les ennemis.

Alors, Madame, la sage prévoyance de l'Em-

Beweggründe

des Senatsschlusses für eine Aushebung von zweymal hundert achtzig tausend Mann.

Rede des Hn. Grafen Regnault von Saint-Jean-d'Angely, gehalten den 7. Oktober 1813, in Gegenwart Sr. Maj., der Kaiserinn-Königinn und Regentinn.

Madame,

Als der Kaiser, vor neun Monaten, nach einem Feldzuge, den der Ruhm und die Unfälle zugleich merkwürdig machten, und wo die Franzosen, immer Sieger über die Anstrengungen der Menschen, nur von der Wuth der Elemente erreicht werden konnten, in seine Hauptstadt wiederkam, bereitete Er, voll Vertrauen auf seine Unterthanen, auf seine Bundesgenossen, auf seine gerechte Sache und die Macht seines Reiches, mit einer emsigen Zuversicht das Mittel gegen die Unglücke vor, welche sein Herz betrübt hatten, ohne seinen hohen Geist zu erschüttern.

Die ganze Nation, beruhigt durch seine Gegenwart, gesellte sich, mit ihren Wünschen, ihrer Ergebenheit, ihren Aufopferungen, zu den unermüdeten Arbeiten ihres Regenten. Bald sollte eine neue Armee in einem zweyten Feldzuge die russischen Heere, welche der frische Eindruck ihrer Niederlage mehr betroffen, als der Anblick unsrer Drangsale beruhigt hatte, angreifen und überwinden.

Allein ein unvermutheter und in der Kriegsgeschichte beyspielloser Abfall erheischt andere Gedanken, andere Einrichtungen und andere Anstrengungen.

Ein preußischer General verläßt seinen Oberbefehlshaber und seine Alliirten in den Gefahren eines beschwerlichen Marsches, wo der Herzog von Tarent Klima und Menschen, Witterung und Feinde zugleich zu bekämpfen hatte.

Damals, Madame, schlug die kluge Vorsicht

pereur proposa, et son sénat fidèle autorisa des appels de conscrits, pour remplacer les alliés que la trahison nous faisait perdre, et combattre au besoin les ennemis nouveaux qu'elle pourrait nous susciter.

Appelés, levés, rassemblés, équipés, armés, exercés, mis en marche presqu'au même instant d'un bout de l'empire à l'autre, les jeunes soldats français présentèrent bientôt aux cabinets incrédules et aux généraux étonnés, une armée qui, non-seulement garantissait le territoire de la France, mais épouvantait ceux qui l'avaient osé menacer.

En vain la défection du cabinet prussien avait suivi la défection de ses généraux; en vain ses troupes, plus rapprochées de notre territoire, avaient remplacé les renforts éloignés des armées russes; les victoires de Lutzen et de Wurtschen apprirent aux deux puissances réunies que le courage et le génie n'éprouvent de la fortune que de passagères infidélités.

L'Empereur victorieux, fidèle à l'usage qu'il a suivi toujours depuis qu'il offrit la paix à l'archiduc Charles battu sur l'Adige, la Piave, et le Tagliamento, n'hésita pas à manifester son désir d'une pacification : un armistice fut conclu; l'Europe eut un moment de repos, l'humanité un moment d'espérance.

L'Autriche pouvait la réaliser et rendre la paix au continent; elle ne l'a pas voulu. Ces messagers de discorde que nous avons vus accourir si diligemment de la Grande-Bretagne sur le continent, ont renoué leurs intrigues, recommencé leurs suggestions, renouvelé leurs promesses, reproduit leurs espérances, distribué leurs subsides.

des Kaisers vor, und sein getreuer Senat bewilligte Aufgebothe von Konscribirten, um die Alliirten, welche der Verrath uns entriß, zu ersetzen, und nöthigen Falls gegen fernere Feinde, welche derselbe uns erwecken möchte, zu streiten.

Aufgebothen, ausgehoben, zusammengebracht, gerüstet, bewaffnet, geübt, und in Marsch gesetzt fast im nämlichen Augenblicke, von einem Ende des Reichs bis zum andern, stellten bald die jungen französischen Soldaten den hartgläubigen Kabinetten und den erstaunten Generälen eine Armee dar, welche nicht allein den französischen Boden sicherte, sondern auch diejenigen, welche denselben zu bedrohen gewagt hatten, erschreckte.

Umsonst folgte auf den Abfall der preußischen Generäle der Abfall des preußischen Kabinets; umsonst waren die unserm Gebiete sich näher befindenden preußischen Truppen an die Stelle der entfernten russischen Verstärkungen getreten: die Siege von Lützen und Würtschen lehrten beyde verbündete Mächte, daß Muth und Klugheit nur vorübergehende Untreue des Glückes erfahren.

Der siegreiche Kaiser, standhaft bey seiner Gewohnheit, seitdem er dem an der Etsch, an der Piava und dem Tagliamento geschlagenen Erzherzoge Karl den Frieden angebothen hatte, scheute sich nicht, sein Verlangen nach Frieden zu äußern: ein Waffenstillstand ward geschlossen, Europa bekam einen Augenblick Ruhe, die Menschheit einen Augenblick Hoffnung.

Oesterreich konnte dieselbe zu Stande bringen, und dem Kontinente den Frieden wieder verschaffen; es hat dies nicht gewollt. Jene Zwietrachts-Bothen, welche wir sahen, so geschäftig aus Großbritannien auf den Kontinent herbeylaufen, haben wieder ihre Ränke angesponnen, ihre Einlispelungen wieder angefangen, ihre Verheißungen erneuert, ihre Hoffnungen aufs Neue her-

et les torches qu'ils ont secouées ont rallumé un incendie général.

Les traités de Vienne et de Paris ont été violés, comme le furent successivement quelques années auparavant, et par suite des mêmes insinuations, les traités de Campo-Formio, de Lunéville et de Presbourg.

Et cet abandon d'une alliance si récemment jurée, la France et l'Europe peuvent s'en convaincre par les pièces qui vous ont été communiquées, Messieurs : Sa Majesté, non-seulement ne l'a pas provoqué, mais, animé par un zèle que rechauffait sans cesse la réunion des plus chers sentimens, elle n'a rien négligé pour le prévenir, pour l'éviter.

Le cabinet de Vienne, dans ses longs manifestes, n'articule aucun grief, ne se plaint d'aucune offense; et, dans l'impuissance de justifier un manque de foi, qui contraste si douloureusement avec la loyauté connue de son auguste souverain, il se répand en plaintes sur l'ambition et l'agrandissement de la France.

Heureusement, Messieurs, des faits particuliers et incontestables, répondent à ces accusations générales. Si le cabinet qui les emploie pour suppléer aux raisons effectives qui lui manquent, a oublié ces événemens, pourtant si mémorables, l'Europe se souviendra que le vainqueur qui s'arrêta à Léoben, quand la route de Vienne était ouverte, rendit, peu après, par le traité de *Campo-Formio*, la plus grande partie de ce qu'il avait conquis, remplaçant ce qu'il ne restituait pas par des provinces nouvelles, non moins étendues, et devenues aussi sa conquête;

Que le vainqueur de Marengo, revenu à

vorgebracht, ihre Subsidien ausgetheilt, und die von ihnen geschwungenen Fackeln einen allgemeinen Brand wieder angefacht.

Die Traktate von Wien und von Paris sind verletzt worden, so wie etliche Jahre vorher, und durch die nämlichen Ueberlistungen, die Traktate von Campo-Formio, von Lüneville und von Preßburg nach einander verletzt wurden.

Und die Verlassung eines so frisch beschworenen Bündnisses (Frankreich und Europa mögen sich aus den, Ihnen, meine Herren, mitgetheilten Stücken überzeugen) ist nicht allein von Sr. Majestät keineswegs verursacht worden, sondern Allerhöchstdieselben, beseelt von einem Eifer, den die Vereinigung der theuersten Gefühle unaufhörlich anfeuerte, haben nichts versäumt, um derselben vorzukommen, und auszuweichen.

Das Wiener Kabinet giebt in seinen langen Manifesten keine Beschwerde an, beklagt sich über keine Beleidigung; und bey der Unmöglichkeit, einen Mangel der Treue, der von dem bekannten Biedersinne seines erlauchten Monarchen so schmerzlich absticht, zu rechtfertigen, läßt es sich in Klagen über Ehrsucht und Vergrößerung Frankreichs aus.

Glücklicher Weise, meine Herren, besondere und unläugbare Thatsachen beantworten diese allgemeinen Beschuldigungen. Wenn das Kabinet, welches diese gebraucht, um die ihm fehlenden wahren Ursachen zu ersetzen, jene obgleich so merkwürdige Ereignisse vergessen hat, so wird Europa sich erinnern, daß der Sieger, welcher zu Leoben einhielt, als der Weg auf Wien offen war, bald darauf, durch den Traktat von Campo-Formio den größten Theil von dem, was er erobert hatte, wiedergab, und für das, was er nicht wiedergab, neue, auch von ihm eroberte, und nicht minder große Provinzen einräumte;

Daß der Sieger von Marengo, bey seiner

Léoben, trois ans après ses premiers triomphes, ne se montra pas moins généreux à Lunéville;

Que le vainqueur d'Ulm, le conquérant de Vienne à rendu, en signant la paix de Presbourg, la moitié de l'Autriche qu'il avait occupée et soumise;

Qu'enfin le traité de Vienne a restitué une seconde fois à l'Empereur d'Autriche, avec sa capitale, la meilleure partie de ses provinces subjuguées par les armes françaises.

Encore aujourd'hui, au moment où l'Autriche, changeant, par sa réunion avec nos ennemis, toutes les combinaisons militaires et administratives, pourrait, dans une ame moins généreuse, exciter de justes ressentimens, l'Empereur ne répond à sa déclaration de guerre que par la proposition d'une négociation nouvelle, de l'ouverture d'un congrès où puisse même, durant la guerre dont la soif semble dévorer quelques hommes aveugles ou méchans, *commencer l'œuvre de la paix, si vivement désirée par toute l'Europe, et où des hommes éclairés et sincères puissent concilier les intérêts, compenser les sacrifices, rendre la paix avantageuse et honorable à toutes les nations.*

Telles sont, Messieurs, les paroles adressées, par ordre de Sa Majesté, au cabinet qui venait de rompre une alliance que nous croyions avoir resserrée par tant de liens, garantie par tant de traités, depuis l'un desquels la France n'a rien acquis, ni en territoire, ni en sujets; car, vous l'avez remarqué, Messieurs, au 14 mars, époque de l'alliance nouvelle avec l'Autriche, les villes anséatiques étaient déjà provinces françaises, et comprises comme telles dans la garantie du ter-

Rückkunft zu Leoben, drey Jahre nach seinem ersten Triumph, sich nicht minder großmüthig zu Lüneville bezeigte.

Daß der Sieger von Ulm, der Eroberer Wiens, bey Unterzeichnung des Preßburger Friedens, die Hälfte des von ihm besetzten und unter seine Bothmäßigkeit gebrachten Oesterreichs zurück gegeben hat;

Daß endlich der Traktat von Wien zum zweyten Male dem österreichischen Kaiser, nebst seiner Hauptstadt, den besten Theil seiner, von den französischen Armeen unterjochten Provinzen wiederverschafft hat.

Noch dermaln, in dem Zeitpunkte, wo Oesterreich, durch seine Vereinigung mit unsern Feinden, alle Kriegs- und Verwaltungs-Rechnungen verrückt, und in einer minder großmüthigen Seele gerechte Erbitterung erregen könnte, erwiedert der Kaiser dessen Kriegserklärung nur mit dem Vorschlage einer neuen Unterhandlung, mit der Eröffnung eines Kongresses, wo, gar während des Krieges, wornach etliche blinde oder böse Menschen zu dürsten scheinen, das von ganz Europa so sehnlich gewünschte Friedenswerk anfangen, und einsichtsvolle und aufrichtige Männer die verschiedenen Interesse verpaaren, die Aufopferungen ausgleichen, den Frieden für alle Nationen vortheilhaft und ehrvoll machen mögen.

Dies sind, meine Herren, die Worte, die auf Befehl Sr. Majestät an das Kabinet gerichtet wurden, welches so eben ein Bündniß brach, das wir durch so viele Bande befestigt, durch so viele Traktate, seit deren einem Frankreich nichts an Gebiet noch Unterthanen erworben hat, gesichert glaubten; denn Sie haben bemerkt, meine Herren, am 14ten März, der Epoche der neuen Allianz mit Oesterreich, waren die Hanseestädte schon französische Provinzen, und als

ritoire, stipulée par l'article 2 du traité.

Mais, Madame, si le père de son peuple, l'ami de l'humanité, je puis ajouter l'époux de MARIE-LOUISE, manifeste ses vœux pour la fin des maux de la guerre, le calme de l'Europe, le repos des familles royales comme des familles privées, le souverain, le guerrier songe à la gloire, à la sûreté de l'empire, à la défense de son territoire.

Sénateurs, les levées qui vous furent demandées, par son ordre, aux premiers jours de cette année, suffisaient contre les ennemis qui étaient armés contre nous, et même contre ceux dont la défection ou l'agression étaient imminentes alors.

Mais contre la ligue menaçante dont il faut déjouer les espérances, contenir les premiers efforts, renverser la puissance, et rompre les liens par des victoires, la prudence ordonne de préparer de nouvelles forces.

Sa Majesté a pensé que cent vingt mille hommes pouvaient être pris sur les anciennes conscriptions jusques et compris 1808, et que cent soixante mille hommes devaient être appelés sur la conscription de 1815.

Sans doute il en coûte d'appeler aux combats une partie si considérable de la jeunesse française; mais, dans les conjectures où le sort nous a placés, quand les vœux pour la paix sont impuissans, quand nos alliés sont devenus nos ennemis, ces sacrifices sont commandés à tous les Français par les devoirs les plus saints, les intérêts les plus forts, les affections les plus chères.

Je ne parlerai pas de la nécessité de faire respecter la gloire de la couronne, l'honneur de

solche in der, durch den 2ten Artikel des Traktats bedungenen Gebiets-Zusicherung, begriffen.

Allein, Madame, wenn der Vater seines Volkes, der Freund der Menschheit, ich darf hinzusetzen, der Gatte Marie Louisens, seine Wünsche für das Ende der Kriegsunheile, die Ruhe Europens und der königlichen so wie der Privat-Familien an Tag legt, so denkt der Monarch, der Krieger, an den Ruhm, an die Sicherheit des Reichs, an die Vertheidigung seines Gebiets.

Senatoren, die Aushebungen, welche auf seinen Befehl an den ersten Tagen dieses Jahrs bey Ihnen begehrt wurden, waren hinreichend gegen die Feinde, die wider uns die Waffen trugen, und selbst gegen diejenigen, deren Abfall oder Anfall damals bevorstanden.

Allein gegen den drohenden Bund, dessen Hoffnungen vereitelt, dessen erste Anstrengungen gehemmt, dessen Macht gestürzt, und dessen Bande durch Siege zerbrochen werden müssen, gebeut die Klugheit neue Kräfte vorzubereiten.

Se. Majestät haben erachtet, daß hundert zwanzig tausend Mann aus den alten Konscriptionen bis 1808 einschließlich genommen werden könnten, und hundert sechszig tausend Mann aus der Konscription von 1815 aufgebothen werden müßten.

Ohne Zweifel ist es hart, einen so beträchtlichen Theil der französischen Jugend zum Kampfe aufzurufen; allein in den Umständen, worin das Schicksal uns versetzt hat, da das Verlangen nach Frieden ohnmächtig ist, da unsre Alliirten unsre Feinde geworden sind, werden diese Opfer allen Franzosen durch die heiligsten Pflichten, durch das stärkste Interesse, durch alles, was ihnen am meisten lieb und werth ist, abgenöthigt.

Ich rede nicht von der Nothwendigkeit, das Ansehen der Krone, die Ehre unsrer Waffen,

nos armes, l'indépendance de la nation, la sûreté du territoire qui, consacré pour ainsi dire par le génie de l'Empereur, n'a pas été violé depuis qu'il s'est chargé de le défendre. Ce besoin est prescrit à tous les esprits, ce sentiment est dans toutes les ames.

Mais il est un autre sentiment qui vit aussi dans tous les cœurs, et que j'éprouve le besoin de rappeler en ce moment.

Nos armées ne sont pas composées comme celles de Russie ou d'Angleterre, dont les cabinets, froidement prodigues du sang des esclaves qu'ils font marcher, ou des satellites, qu'ils soudoient, les livrent sans remords, parce qu'ils les ont confiés sans affection et abandonnés sans sollicitude, aux chances de la destinée et aux hasards des batailles.

La France, au contraire, suit de tous ses vœux, au milieu des combats, tous les braves qui en affrontent les dangers, depuis le souverain qui les commande jusqu'aux soldats des derniers rangs; tous, en partant pour combattre, emportent l'espoir, la certitude même d'être secourus, fortifiés; si l'instant du danger arrive, si comme, dans la conjoncture présente, le nombre des ennemis s'accroissant ajoute au péril, commande les privations, retarde les succès, éloigne le triomphe, qui pourrait songer sans douleur et sans honte à tromper cette juste confiance et du monarque et de l'armée?

Qui d'entre nous n'a pas dans ses rangs un objet de ses plus vives affections, et de ses plus précieuses espérances? Plusieurs dans leurs dévouement sans bornes y ont réuni tout ce qui

die Unabhängigkeit der Nation geltend zu machen und die Sicherheit des Bodens zu behaupten, welcher, so zu sagen, geheiligt durch den Genius des Kaisers, seitdem Er die Vertheidigung desselben übernommen hat, noch nicht verletzt worden ist. Dieses Bedürfniß ist dem Geiste eines jeden vorgeschrieben, dieses Gefühl liegt in allen Seelen.

Allein es giebt noch ein anderes Gefühl, welches auch in allen Herzen lebt, und welches ich jetzt aufzuwecken nöthig habe.

Unsre Armeen sind nicht bestellt, wie die von Rußland und England, deren Kabinette, kaltsinnig verschwenderisch mit dem Blute der Sklaven, die sie marschiren lassen, oder der Trabanten, die sie besolden, dieselben ohne Scrupel, weil sie dieselben ohne Neigung anvertrauet, und ohne Sorgfalt verlassen haben, den Wechseln des Geschickes und den Gefahren der Schlachten überliefern.

Frankreich hingegen folgt mit allen seinen Wünschen, mitten in den Gefechten, allen seinen Tapfern nach, welche den Gefahren Trotz biethen, von dem Monarchen, der sie kommandirt, bis zu den Soldaten der letzten Glieder; Alle, da sie zum Streite ausziehen, nehmen die Hoffnung, gar die Gewißheit mit, daß sie Beystand und Verstärkung erhalten werden. Wenn nun der Augenblick der Gefahr kommt, wenn, wie in jetzigen Umständen, die anwachsende Zahl der Feinde die Gefahr vergrößert, Mangel an Hülfsquellen und Lebensmitteln nach sich zieht, die Fortschritte aufhält, den Sieg entfernt, wer könnte dann ohne Leid und ohne Schande sich beyfallen lassen, jenes gerechte Zutrauen des Monarchen und der Armee täuschen zu wollen?

Wer von uns hat nicht unter den Regimentern einen Gegenstand seiner innigsten Liebe und vorzüglichen Hoffnung? Mehrere haben, bey ihrer unumschränkten Ergebenheit, alles da beysam-

leur est cher; quelques-uns n'ont plus de sacrifices à faire, ils ont déjà tout donné. Ceux qui hésiteraient à les imiter les condamneraient peut-être à tout perdre.

Ah! puisqu'il est impossible encore de faire cesser cette lutte terrible, entretenue par tant de passions, tant de haines, tant de craintes, que le tems apaisera ou que désarmera la victoire; puisqu'il nous faut encore voir commettre aux hasards de la guerre, et la tête auguste du père de la patrie et la vie de nos enfans qui l'environnent en ce moment, du moins entourons et le chef et l'armée de tout ce que la puissance nationale peut lui donner de forces, de tout ce qu'elle peut envoyer de jeunes combattans sous ses aigles protectrices de notre indépendance, de notre gloire, de nos frontières.

Que jamais l'Empereur et ses braves ne soient placés dans cette situation terrible pour la patrie, pour les citoyens, pour les guerriers, où le besoin, la volonté, la résolution de vaincre ou de mourir pour l'honneur du pays, la gloire des armées, la sûreté des frontières, jetteraient au milieu des glaives, des lances et des feux, ces bataillons dévoués, ces escadrons intrépides qui, en se précipitant sur l'ennemi, ne laissent d'alternative qu'entre l'assurance de la victoire et le désespoir de leur retour!

Il n'en sera pas ainsi, Madame; le dévouement, la fidélité de la nation vous en répondent autant que ses intérêts et ses affections; et s'il étoit besoin pour elle d'un nouvel encouragement aux efforts que l'autorité ne demande que parce que la nécessité l'ordonne, les Français éleveront leurs regards vers ce trône où Votre Majesté est assise. Ils y admireront,

men, was ihnen lieb iſt; etliche haben keine Aufopferungen mehr zu machen, ſie haben ſchon alles gegeben. Wer ihnen nachzuahmen zauderte, würde vielleicht Urſache ſeyn, daß ſie alles verlören.

Ach! indem es noch zur Zeit unmöglich iſt, dieſem ſchrecklichen Kampfe ein Ende zu machen, den ſo viele Leidenſchaften, ſo viel Haß und Furcht, welche die Zeit ſtillen, oder der Sieg entwaffnen wird, unterhalten; indem wir noch ſehen müſſen, daß das erhabene Haupt des Vaters des Vaterlandes und das Leben unſrer Kinder, die ihn dermaln umringen, den Wechſeln des Krieges preis gegeben werden, ſo laßt uns wenigſtens um das Oberhaupt und die Armee alles das verſammeln, was die Nationalmacht an Streitkräften aufbiethen, alles, was ſie an jungen Streitern unter die Adler, die unſre Unabhängigkeit, unſern Ruhm, unſre Gränzen ſchützen, ſchicken kann.

Möge nie der Kaiſer und ſeine Tapfern in jene für das Vaterland, für Bürger und Krieger ſchreckliche Lage gerathen, wo die Nothwendigkeit, der Wille, der Entſchluß, für die Ehre des Landes, den Ruhm der Armeen, die Sicherheit der Gränzen zu leben oder zu ſterben, mitten unter Schwerter, Lanzen und Feuer jene ergebene Bataillone, jene unerſchrockene Schwadronen treiben würden, welche, bey ihrem Andringen auf den Feind, zwiſchen der Verſicherung des Sieges und der Verzweifelung ihrer Rückkehr keinen Mittelweg laſſen.

Dazu wird es nicht kommen, Madame; die Ergebenheit, die Treue der Nation, eben ſo ſehr als ihr Intereſſe und ihre Neigung, bürgen Ihr dafür; und wenn zu den Anſtrengungen, welche die Obrigkeit nur begehrt, weil die Noth es fordert, eine neue Aufmunterung nothwendig ſeyn ſoll, ſo werden die Franzoſen ihre Blicke zum Throne erheben, worauf Ihre Majeſtät ſitzt.

dans un religieux respect, ils imiteront, avec une honorable émulation, l'exemple du courage, du dévouement et des sacrifices; et la petite fille de Marie-Thérèse, s'adressant aux Français auxquels elle est à jamais unie par tout ce que la gloire a d'éclat, par tout ce que l'amour a de forces, par tout ce que l'espérance a de pouvoirs, ne sera pas moins heureuse que son auguste aïeule.

Da werden ſie das Beyſpiel von Muth, Ergebung und Aufopferungen mit einer tiefen Ehrerbiethung bewundern, und mit einem ehrvollen Wetteifer nachahmen; und die Enkelinn Marie Thereſens, ſich wendend an die Franzoſen, und mit ihnen auf immer verbunden, durch alles, was der Ruhm an Glanz, die Liebe an Stärke, und die Hoffnung an Macht hat, wird nicht minder glücklich ſeyn, als Ihre erhabene Großmutter.

AVIS.

Colonne mobile. Insoumis.

Connaissant la fidélité et le dévouement de mes administrés, persuadé du zèle que mettent les fonctionnaires civils et les propriétaires à la recherche des retardataires, réfractaires et déserteurs, j'ai pensé que les moyens consacrés par mon arrêté du 27 juillet dernier (page 193 du Recueil) suffiraient pour atteindre les insoumis qui existent encore dans mon département; et j'ai décidé, de concert avec le Commandant de la colonne mobile, qu'elle ne serait pas convertie en garnisaires. Tous les pères de famille sentiront le prix de ce ménagement, et à l'envi contribueront à faire rentrer dans le chemin de l'honneur et du devoir ceux qui s'en étaient momentanément écartés.

Les Maires auront soin de se procurer promptement des renseignemens au sujet des jeunes gens de leurs communes, qui sont portés sur les listes de poursuite individuelle; les bulletins qui les contiendront doivent être envoyés à MM. les Sous-Préfets, ou, au plus tard, apportés par les Maires, lors des séances du conseil de recrutement.

Aix-la-Chapelle, le 13 octobre 1813.

Le Préfet de la Roër, LADOUCETTE.

M. Charles de Strauch, conseiller de préfecture, représentera M. le Préfet, pendant la tournée du conseil de recrutement.

Monnaie de Westphalie.

Sur plusieurs points du département, il circule des pièces de billon de vingt centimes, au type du royaume de Westphalie, qui sont reçues, par les uns, et refusées, par les autres; ce qui donne matière à l'agiotage. D'après le décret du 11 mai 1807, ces sortes de pièces ne peuvent être admises en France dans les caisses publiques.

125

N.° 245. AN 1813.

JOURNAL DE LA ROER.

Aix-la-Chapelle, Jeudi 14 Octobre.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de 10 fr. par trimestre, franc de port, dans tout l'Empire, et de 9 fr. pour Aix-la-Chapelle et Borcette.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, à M. Weiss, *propriétaire-rédacteur du journal de la Roër, à Aix-la-Chapelle, Grand'Place, N°. 760, Lit B.*

SAXE.

Dresde, le 27 septembre. Nous Frédéric-Auguste, par la grâce de Dieu, roi de Saxe.

Plusieurs chefs ennemis, même ceux qui par l'effet des circonstances se trouvent près du trône, et pour lesquels le devoir de fidelité des sujets devait être doublement sacré, ont encore récemment essayé d'égarer nos sujets en répendant des proclamations, et de leur faire prendre part à la lutte contre la cause à laquelle leur souverain s'est attaché.

Nous ne craignons pas que des exhortations aussi illégales puissent produire le moindre effet sur notre peuple en général, de tout tems les Saxons ont été fidèlement dévoués à leurs princes. Nous avons eu à nous féliciter pendant toute la durée de notre règne, de l'attachement le plus sincère de nos sujets, et de leur ferme confiance dans les mesures que nous avons prises pour leur bien, même pendant les tems difficiles de l'année dernière; ils nous ont donné fréquemment les preuves les plus touchantes de leur amour pour nous. Ils ne s'exposeront pas légèrement à perdre la gloire que leur a acquise cette fidélité qui les a distingues de tout tems, et qui les a fait respecter de leurs amis et de leurs ennemis: cependant des individus peuvent être séduits, et conduits par de vaines illusions à des actions contraires au devoir, et dont ils auraient bientôt à se repentir: c'est à ces individus que nous devons rappeler que les lois les plus sacrées commandent aux sujets de la manière la plus absolue, la plus entière fidélité à leur souverain, la soumission et l'obéissance à ses décrets et à ses ordonnances; qu'ils sont irrévocablement engagés à cette soumission, soit par leur naissance et leur résidence dans nos Etats, soit par des sermens; que l'on ne peut parvenir au véritable honneur que par le chemin du devoir, et qu'enfin le véritable patriotisme ne sort jamais des limites de l'ordre, et des rapports que prescrit à chacun la position qu'il occupe dans l'ordre social.

Quant à ceux que de pareilles considérations ne pourraient empêcher de se livrer à des démarches inconsidérées ou téméraires, nous devons leur déclarer positivement, que notre intention est de sévir avec une inébranlable rigueur, contre toute action tendante à favoriser les vues et les plans de l'ennemi, et toute participation à ces entreprises dont un de nos sujets aurait pu se rendre coupable, et que nous ferons exécuter contre de tels transgresseurs, sans égards et sans exception de personne, les peines portées par les lois contre les rebelles et les traîtres à la patrie. Puisse notre peuple, dans ce moment d'épreuves, conserver l'esprit d'ordre dont il ne s'est jamais écarté! puisse-t-il demeurer fidèle à sa confiance dans son roi, qui s'occupe toujours sans relâche du bonheur du peuple que Dieu lui a confié, et à qui aucun des maux qui pèsent actuellement sur ce peuple, n'est étranger ni inconnu!

La Providence qui a couronné d'une manière si signalée le bonheur des premières années de notre règne; la Providence qui nous a donné la satisfaction de voir refleurir plus que jamais la prospérité de nos Etats, après les malheurs d'une guerre dévastatrice, fera bientôt arriver le tems où notre sollicitude paternelle, sans cesse dirigée vers le bien-être de nos sujets, pourra de nouveau marcher vers ce but, et où nos efforts réunis à ceux de nos peuples, guériront peu-à-peu les blessures

Aachen, Donnerstag 14. Oktober.

Der Pränumerations-Preis ist 10 Franken vierteljährig, Postfrei, in ganz Frankreich, und 9 Fr. für Aachen und Burtscheid und wird voraus bezahlt.

Briefe und Geld bittet man Postfrei einzusenden: an Hn. Weiß, Eigenthümer und Verfasser des Journal der Roer, in Aachen, auf dem Markte, N.° 760 Lit. B.

Sachsen.

Dresden, 27. September. Wir Friedrich August, von Gottes Gnaden König von Sachsen.

Mehrere feindliche Oberhäupter, selbst die, welche durch die Umstände dem Throne nahe sind, und welchen die Pflicht der Unterthanen-Treue doppelt heilig seyn sollte, haben noch neulich versucht, Unsere Unterthanen durch Verbreitung von Proklamationen zu verführen und sie zu bewegen, an dem Kampf gegen die Sache Theil zu nehmen, an welche ihr Souverain sich angeschlossen hat. Wir fürchten nicht, daß solche gesetzwidrige Ermahnungen die geringste Wirkung auf Unser Volk überhaupt hervorbringen können. Zu allen Zeiten waren die Sachsen ihren Fürsten treu ergeben. Wir hatten Ursache Uns Glück zu wünschen während der ganzen Dauer Unserer Regierung wegen der aufrichtigsten Anhänglichkeit Unserer Unterthanen und ihres festen Vertrauens in die Maßregeln, die Wir für ihr Bestes genommen haben, selbst während der Schwierigkeiten des verflossenen Jahres; sie haben Uns oft die rührendsten Beweise ihrer Liebe zu Uns gegeben. Sie werden sich nicht leichtsinnig der Gefahr aussetzen, diesen Ruhm zu verlieren, den sie durch jene Treue erworben haben, die sie zu allen Zeiten auszeichnete und sie bei ihren Freunden und Feinden in Achtung setzte: indessen wäre es möglich, daß einzelne Menschen verführt und durch eitle Täuschungen zu pflichtwidrigen Handlungen verleitet würden, welche sie bald bereuen müßten: diese Individuen müßen wir daran erinnern, daß die heiligsten Gesetze den Unterthanen unumschränkt die vollkommenste Treue gegen ihren Souverain, Unterwerfung und Gehorsam gegen seine Beschlüsse und Verordnungen empfehlen; daß sie zu dieser Unterwerfung entweder durch ihre Geburt und ihren Aufenthalt im Lande oder durch Eide unwiderruflich verpflichtet sind; daß man zur wahren Ehre nicht anderst als auf dem Wege der Pflicht gelangen kann; endlich daß die wahre Vaterlandsliebe nie die Schranken der Ordnung und der Verhältnisse überschreitet, welche einem jeden durch die Stelle vorgeschrieben sind, die er in der gesellschaftlichen Ordnung einnimmt.

Was diejenigen betrift, welche durch diese Rücksichten von unüberlegten oder verwegenen Schritten nicht zurückgehalten würden, so müßen Wir ihnen bestimmt erklären, daß Wir gesonnen sind, gegen jede Handlung, die zum Zweck hätte, die Absichten und Pläne des Feindes zu begünstigen und gegen jede Theilnahme an seinen Unternehmungen, deren einer Unserer Unterthanen sich schuldig machen könnte, mit unerschütterlicher Strenge zu verfahren, und daß Wir gegen solche Uebertretungen ohne Unterschied der Person, die durch die Gesetze gegen Empörer und Verräther des Vaterlandes verhängten Strafen vollziehen lassen werden. Möge Unser Volk in diesem Augenblick der Versuchung den Geist der Ordnung bewahren, wovon es sich nie entfernt hat! Möge es in seinem Vertrauen zu seinem Könige treu verharren, welcher sich unabläßig mit dem Glücke des Volkes, das ihm von Gott anvertraut worden, beschäftigt, und welchem keines der Uebel, die jetzt auf diesem Volke lasten, fremde oder unbekannt ist!

Die Vorsehung, die auf eine so ausgezeichnete Art das Glück der ersten Jahre Unserer Regierung krönte; die Vorsehung, die Uns das Vergnügen gewährte, daß Wir das Wohl Unserer Staaten nach den Unglücksfällen eines verheerenden Krieges mehr als je wieder aufblühen sahen, wird bald die Zeit herbeiführen, wo Unsere väterliche Sorgfalt, die sich unabläßig mit dem Wohl Unserer Unterthanen beschäftigt, diesem Ziele aufs Neue wird entgegen gehen können, und wo Unsere Anstrengungen, mit den Anstrengungen Un

profondes que les maux inévitables de la guerre ont faits à notre pays.

Donné de notre propre main et revêtu de notre sceau royal, à Dresde, le 27 septembre 1813.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE.

L. S.

JEAN-GUILLAUME-SIGISMOND DE ZESCHAU.
CHARLES-AUGUSTE DE ZEZSCHIWTZ.

GRAND DUCHE DE FRANCFORT.

Francfort, 1.er octobre. Hier matin toutes les troupes françaises qui se trouvaient ici, savoir, des détachemens de la garde d'honneur, de lanciers de la garde, un bataillon d'infanterie et un détachement de canonniers de la garde, ont reçu ordre de se rendre en Westphalie. Deux bataillons qui sont arrivés hier matin vers cinq heures, venant de Mayence, ont pris la même direction. Hier soir, à onze heures, il est encore arrivé deux autres bataillons qui sont partis ce matin à la pointe du jour.

J. de P.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 octobre. Jeudi prochain 7 octobre, à onze heures, un service solennel aura lieu par les dipositions de M.me veuve Moreau, dans la chapelle française King Street, Portmansquarre. Malgré la différence d'opinions réligieuses, la cérémonie attirera certainement tous ceux dont la sensibilité est émue par la perte du défunt.

— On écrit de Cadix en date du 7 septembre : « Parmi les bruits vagues qu'on a répandus, se trouve aussi celui que les alliés dans le Nord de l'Europe desirait que lord Wellington se chargeât du commandement de leurs armées on ajoute que le gouvernement en aurait laissé le choix à lord Wellington qui aurait préféré rester en Espagne. »

— Les conditions du traité avec la Prusse sont, dit-on, déjà arrêtées. Elles ont été transmises en Angleterre dans les dernières dépêches du général Stewart, qui a signé le traité, lequel est actuellement soumis à la ratification. Le traité avec l'Autriche n'est point encore aussi avancé, mais nous espérons que l'extrême besoin d'argent qu'éprouve l'Autriche en hâtera la conclusion, comme nous le desirons.

— Les prisonniers français à Porchester-Castle s'occupaient à faire des lacets : le gouvernement leur en a fait interdire la faculté, attendu que cela portait préjudice à la vente des lacets de manufacture anglaise et à l'industrie de ce pays. *M.*

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 6 octobre. Il paraît, par des nouvelles directes de Vienne, que la division commence à se montrer parmi les puissances coalisées. Les officiers supérieurs des armées confédérées voient avec peine le transfuge Jomini à la tête des conseils militaires. Les bohémiens, qui, depuis la guerre de 1757, n'avaient point vu d'armées dans leur pays, se plaignent de la rapacité des russes et des prussiens, et des contributions exorbitantes auxquelles ils sont exposés. *J. de P.*

Du 9. — Aujourd'hui samedi, 9 octobre, le sénat conservateur s'est réuni, à deux heures sous la présidence de S. A. S. le prince archi-chancelier de l'Empire. M. le sénateur comte Dejean, au nom de la commission spéciale nommée dans la séance du 7 de ce mois, a fait un rapport sur le projet de sénatus-consulte présenté ledit jour, et relatif à une levée de 280,000 hommes. Le sénatus-consulte a été adopté par le sénat.

Suit la teneur du sénatus-consulte :

NAPOLÉON, etc.

Le Sénat, etc.

Décrète :

TITRE PREMIER.

Art. 1.er Deux cents quatre-vingt mille conscrits seront mis en activité de service et à la disposition du ministère de la guerre ; savoir : 120,000 sur la classe de 1814 et années antérieures ; 160,000 sur la conscription de 1815.

TITRE II.

Des 120,000 conscrits de 1814 et années antérieures.

2. Cent vingt mille conscrits pris sur les classes de 1814, 1813, 1812 et années antérieures, dans les départemens ci-après désignés, sont mis à la disposition du ministre de la guerre :

Ain, Aisne, Allier, Alpes (Basses), Alpes (Hautes), Alpes-Maritimes, Apennins, Ardennes, Aube, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse, Doire, Doubs, Drôme, Dyle, Escaut, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Forêts, Gênes, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-

serer Völker vereinigt, nach und nach die tiefen Wunden heilen werden, welche die vom Kriege unzertrennlichen Uebel geschlagen haben.

Von Uns eigenhändig unterschrieben und mit Unserm königlichen Siegel versehen, zu Dresden, den 27. September 1813.

Friedrich August.

Johann Wilhelm Sigmund von Zeschau.

Karl August von Zeschwitz.

Großherzogthum Frankfurt.

Frankfurt, 1. Oktober. Gestern Morgen haben alle französischen Truppen, die sich hier befanden, nämlich die Detaschemente der Ehrengarde, die Lanzenreiter von der Garde, ein Infanterie-Bataillon und ein Detaschement der Garden-Kanoniere, Befehl erhalten, nach Westphalen aufzubrechen. Zwei Bataillone, die gestern Morgen gegen fünf Uhr aus Manheim hier eintrafen, sind ebenfalls dahin abmarschirt. Gestern Abend um eilf Uhr sind noch zwei andere Bataillone angekommen, die diesen Morgen mit Tagesanbruch abmarschirten.

England.

London, 4. Oktober. Künftigen Donnerstag den 7. Oktober um eilf Uhr wird in der französis. Kapelle Kingstrett, Portmansquarre, auf Veranstaltung der Frau Wittwe Moreau, ein feierlicher Gottesdienst gehalten werden. Ungeachtet der Verschiedenheit der religiösen Meinungen wird die Zeremonie ganz gewiß alle diejenigen hinziehen, deren Empfindsamkeit durch den Verlust des Verstorbenen aufgeregt worden ist.

— Aus Cadix schreibt man unterm 7. September was folgt: „Unter den schwankenden Gerüchten, die man verbreitet hat, bemerkt man auch diesen, daß die Alliirten im Norden den Wunsch geäußert, Lord Wellington solle das Kommando einer ihrer Armeen übernehmen; man setzt hinzu, die Regierung habe die Wahl dem Lord Wellington überlassen, welcher sich entschlossen hat, in Spanien zu bleiben. „

— Wie man versichert, sind die Bedingungen des Traktats mit Preussen schon festgesetzt. Sie sind mit den letzten Depeschen des General Stewart nach England geschickt worden; dieser General hat den Traktat unterschrieben, der jetzt zur Ratifizirung eingesandt worden. Mit dem Traktat mit Oestreich ist es nicht so weit, wir hoffen aber, daß das große Geldbedürfniß, worin sich Oestreich jetzt befindet, die Abschließung desselben beschleunigen wird, so wie wir es wünschen.

— Die französischen Gefangenen zu Porchester Castle beschäftigten sich mit Fabrizirung von Schnüren : die Regierung ließ ihnen dies verbieten, weil es dem Verkauf der Schnüre englischer Fabriken und der Industrie dieses Landes Schaden verursachte.

Frankreich.

Paris, 6. Oktober. Zufolge direkten Nachrichten aus Wien erheben sich bereits Mißhelligkeiten unter den koalisirten Mächten. Die Oberoffiziere der konföderirten Armeen sehen mit Verdruß, daß der geflüchtete Jomini an der Spitze des militairischen Rathes steht. Die Böhmen, die seit dem Kriege von 1757 keine Armeen in ihrem Lande sahen, klagen über die Raubsucht der Russen und Preussen und über die ungeheuern Kriegssteuern, die man ihnen auflegt.

Vom 9. — Heute Sonnabend den 9. Oktober hat sich der Erhaltungs-Senat um zwei Uhr unter dem Vorsitz Sr. K. H. des Prinzen Erzkanzlers des Reiches versammelt. Der H. Senator Graf Dejean hat im Namen der in der Sitzung vom 7. d. M. ernannten Spezial-Kommission einen Bericht über den Entwurf eines Senatschlusses erstattet, welcher Entwurf, betreffend die Aushebung von 280,000 Mann, am besagten Tage vorgelegt wurde. Der Senatschluß ist vom Senat angenommen worden. Folgt der Inhalt des Senatschlusses.

Napoleon ꝛc.

Der Senat ꝛc. ꝛc. Dekretirt :

Erster Titel.

1. Art. Zwei hundert achtzig tausend Konscribirte sollen in Dienstthätigkeit gesetzt und der Verfügung des Kriegsministers übergeben werden : 120,000 aus der Klasse von 1814 und vorhergehenden Jahren ; 160,000 aus der Konscription von 1815.

Zweiter Titel. Von den 120,000 Konscribirten von 1814 und vorherigen Jahren.

2. Hundert zwanzig tausend Konscribirte aus den Klassen von 1814, 1813, 1812 und vorherigen Jahren aus den nachstehenden Departementen sind der Verfügung des Kriegsministers überlassen:

Ain, Aisne, Allier, Nieder-Alpen, Ober-Alpen, See-Alpen, Apenninen, Ardennen, Aube, Rhonemündungen, Calvados, Cher, Goldhügel, Nordküste, Creuse, Doire, Doubs, Drome, Dyle,

Loire, Tsère, Jemmape, Jura, Léman, Loir-et-Cher, Loire', Loire-Inférieure, Loiret, Lys, Maine-et-Loire, Manche, Marengo, Marne, Marne (Haute), Mayenne, Meurthe, Meuse, Meuse-inférieure, Mont-Blanc, Montenotte, Mont-Tonnerre, Morbihan, Moselle, Nèthes (Deux), Nièvre, Nord, Oise, Orne, Ourte, Pas-de-Calais, Pô, Puy-de-Dôme, Rhin (Bas), Rhin (Haut), Rhin-et-Moselle, Rhône, Roër, Sambre-et-Meuse, Saône (Haute), Saône-et-Loire, Sarre, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Sésia, Sèvres (Deux), Somme, Stura, Taro, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vienne (Haute), Vosges, Yonne. 3. Les hommes mariés antérieurement à la publication du présent sénatus-consulte, seront dispensés de concourir à la formation du contingent.

Titre III.

Des 160,000 *hommes de la conscription de* 1815.

4. Cent-soixante mille hommes pris sur la conscription de l'année 1815 sont mis à la disposition du ministre de la guerre. Ils seront pris parmi les Français nés du 1.er janvier 1795 au 31 décembre de la même année. 5. Les appels et leurs époques seront déterminés par des arrêts du conseil. 6. Le présent sénatus-consulte sera transmis par un message à S. M. l'Empereur et roi.

Le chancelier du sénat, Signé, comte Laplace.

« Mandons et ordonnons, etc.

» Donné, au palais de Saint-Cloud, le 9 octobre 1813. »

Pour l'Empereur,

Et en vertu des des pouvoirs qu'il nous a confiés,

Signé, Marie-Louise.

DEPARTEMENT DE LA ROER.

Aix-la-Chapelle, le 14 *septembre.* Monsieur le préfet vient de publier un arrêté relatif à la conscription, sous la date du 12 octobre 1813, dont voici les principales dispositions:

« Les classes de 1814, 1813, 1812, 1811, 1810, 1809 et 1808, sont appelés à concourir à la levée ordonnée par le gouvernement. Pour parvenir à former le contingent, les conscrits seront désignés dans l'ordre suivant:

1°. Ceux du dépôt du sort; 2°. Ceux qui ont été réformés lors de la levée des sept classes et dont le motif de réforme n'existe plus; 3°. enfin, ceux du dépôt de droit. Les listes des conscrits appelés à concourir seront transmises sans délai aux sous-préfets. Ces magistrats expédieront, par voie extraordinaire, aux conscrits compris sur lesdites listes, l'ordre de comparaître devant le conseil de recrutement, aux jours, lieux et heures indiqués ci-après. Les conscrits qui n'obtempéreraient pas à l'ordre qu'ils auront reçu du sous-préfet, se mettraient dans le cas d'être poursuivis suivant la rigueur des règlemens sur la conscription.

Le conseil de recrutement siégera, le 18 octobre, présent mois, à Wésel; les 20, 21, 23, à Clèves; les 25, 26, 28 et 30, à Créveld; les 1, 2, 4, 6 novembre, à Cologne; le 7, à Juliers; les 10, 13, 16, 17 et 20, à Aix-la-Chapelle; cette dernière séance sera pour les remplacemens et substitutions. Les examens commenceront, chaque jour, à huit heures précises du matin; MM. les maires veilleront à ce que nul conscrit appelé ne manque à la séance, à l'ouverture de laquelle ils auront soin de se trouver eux-mêmes. Le conseil prononcera les exemptions, exceptions et suspensions de départ, auxquelles les conscrits pourraient avoir acquis des droits, antérieurement aux derniers appels.

Parmi les conscrits que le conseil reconnaîtra n'avoir pas encore obtenu leur entier développement, il ne prononcera ou ne maintiendra la réforme que de ceux qui auront dépassé l'âge de 21 ans, ou qui seront atteints de difformités évidentes et non-susceptibles de guérison; les autres seront ajournés à 1815, et portés en tête des listes de cette classe. Le conseil ne prononcera aucune réforme en faveur des conscrits mutilés. Ceux qui ne devraient pas être envoyés aux pionniers, seront, conformément à la décision de S. Exc. le ministre de la guerre, dirigés sur un bataillon du train des équipages militaires ou sur les compagnies d'ambulance. Les conscrits mariés antérieurement au jour de l'arrivée, à la préfecture, du Bulletin des lois, contenant le sénatus-consulte du 9 de ce mois, seront admis à l'exception, en produisant l'acte authentique de leur mariage, accompagné d'un certificat d'identité, délivré par le maire. Les veufs sans enfans ne seront point admis à l'exception. Les remplacemens effectués antérieurement à la présente levée sont maintenus. Les suppléans pourront être admis pour la présente levée et sans

Schelde, Eure, Eure-und-Loir, Finistere, Förste, Genua, Ille-und-Vilaine, Indre, Indre-und-Loire, Isere, Jemmape, Jura, Leman, Loir-und-Cher, Loire, Nieder-Loire, Loiret, Lys, Maine-und-Loire, Manche, Marengo, Marne, Ober-Marne, Mayenne, Meurthe, Maas, Nieder-Maas, Mont-Blanc, Montenotte, Donnersberg, Morbihan, Mosel, Nethes (Zwei), Nievre, Nord, Oise, Orne, Ourte, Pas-de-Calais, Po, Puy-de-Dome, Nieder Rhein, Ober-Rhein, Rhein und-Mosel, Rhone, Roer, Sambre und-Maas, Ober-Saone, Saone und-Loire, Sarre, Sarthe, Seine, Seine-und-Marne, Seine-und-Oise, Nieder-Seine, Sesia, Sevres (Zwei), Somme, Stura, Taro, Var, Vaucluse, Vendee, Vienne, Ober-Vienne, Wasgau, Yonne.

3. Die vor Verkündigung des gegenwärtigen Senatschlusses verheiratheten Männe brauchen zur Formirung des Kontingents nicht beizutragen.

Dritter Titel. Von den 160,000 Mann von der Konscription von 1815.

4. Hundert sechszig tausend Mann aus der Konscription des Jahres 1815 sind der Verfügung des Kriegsministers übergeben. Sie werden unter den Franzosen genommen, die vom 1sten Januar 1795 bis zum 31. Dezember des nämlichen Jahres geboren sind. 5. Die Aufrufungen und ihre Epochen werden durch Rathsschlüsse bekannt gemacht. 6. Gegenwärtiger Senatschluß soll durch eine Botschaft Sr. M. dem Kaiser und König zugeschickt werden.

Der Kanzler des Senats,

Unterzeichnet, Graf Laplace.

Wir verordnen und befehlen ꝛc. ꝛc.

Gegeben in Unserm Pallaste zu Saint Cloud, den 9. Oktob. 1813.

Für den Kaiser:

Und kraft der Vollmachten, die Er Uns verliehen hat.

Unterzeichnet, Maria Loaise.

Roer-Departement.

Aachen, 14. Oktober. Der Herr Präfekt hat einen Beschluß in Betreff der Konscription, unterm 12. Oktober 1813, bekannt gemacht, wovon folgendes die Hauptverfügungen sind:

Die Klassen von 1814, 1813, 1812, 1811, 1810, 1809 und 1808 sind aufgerufen, um zu der von der Regierung verordneten Aushebung beizutragen. Um das Kontingent zu bilden, werden die Konscribirten in folgender Ordnung bezeichnet: 1) die vom Depot des Looses, 2) die, welche bei Aushebung der sieben Klassen reformirt worden, und bei welchen die Ursache der Reform nicht mehr vorhanden ist. 3) Endlich die, welche von Rechtswegen im Depot sind. — Die Listen der aufgerufenen Konscribirten sollen den Unterpräfekten ohne Verzug zugeschickt werden. Diese Magistratspersonen sollen auf außerordentlichem Wege den in besagter Liste begriffenen Konscribirten den Befehl zuschicken, am Tage, Ort und zur Stunde, die im nachstehenden Artikel angezeigt sind, vor dem Werbrathe zu erscheinen. Die Konscribirten, die dem Befehl, den sie vom Unterpräfekten erhalten, nicht Folge leisten, würden sich in Fall setzen, nach der Strenge der Konscriptions-Verordnungen verfolgt zu werden.

Der Werbungsrath hält seine Sitzung den 18. Oktober gegenwärtigen Monats zu Wesel; den 20., 21., 23. zu Kleve; den 25., 26., 28. und 30. zu Krevelb; den 1., 2., 4., 6. November zu Köln; den 7. zu Jülich; den 10., 13., 16., 17. und 20. zu Aachen; diese letzte Sitzung ist für die Remplacements und Substitutionen bestimmt. Die Examinirungen fangen jeden Tag Punkt acht Uhr des Morgens an; die HH. Meier haben zu wachen, daß kein aufgerufener Konscribirter bei der Sitzung fehle, bei deren Eröffnung sie selbst zugegen seyn müßen. Der Rath spricht über die Befreiungen, Ausnahmen und den Aufschub des Abmarsches, auf welche die Konscribirten vor den letzten Aufrufungen ein Recht haben könnten. Wenn der Werbrath unter den Konscribirten einige bemerkt, die noch nicht ihre ganze Entwickelung erhalten haben, so hat er die Reform nur von denjenigen auszusprechen oder beizubehalten, die über 21 Jahre alt sind, oder mit augenscheinlichen und unheilbaren Gebrechen behaftet sind; die andern sollen bis 1815 verschoben und auf den Listen dieser Klassen oben an gesetzt werden. Der Rath soll keine Reform zu Gunsten der verstümmelten Konscribirten aussprechen. Diejenigen, welche nicht zu den Schanzgräbern zu schicken sind, sollen in Gemäßheit der Entscheidung Sr. Exz. des Kriegsministers zu einem Bataillon vom Train, der Militair-Equipagen oder zu einer Ambulanz-Kompagnie geschickt werden. Die Konscribirten, welche vor dem Tage, an welchem das Gesetzbülletin mit dem Senatschluß vom 9. d. M. in der Präfektur angekommen ist, verheirathet sind, werden zur Ausnahme zugelassen, indem sie ihren authentischen Heiratsschein, begleitet mit einem Certifikat des Maire, daß sie die nämliche Person sind, aufzuwei-

tirer à conséquence, 1°. à la taille de 4 pieds 11 pouces; 2°. jusqu'a l'âge de 36 ans; 3°. Quelle que soit leur classe de conscription. Ils pourront être pris dans tous les départemens de l'Empire, et parmi les conscrits réformés par les conseils de recrutement, ou dans les corps qui seraient maintenant reconnus valides.

Nous ne saurions trop rappeler à nos administrés que les suppléans pour être admis, doivent produire, 1.° un certificat constatant qu'ils ne sont pas susceptibles d'être appelés pour la présente levée; de plus, qu'ils n'ont jamais été condamnés comme déserteurs; 2.° un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le maire de leur commune, constatant qu'ils n'ont jamais été condamnés à une peine infamante ou afflictive par une cour criminelle ou un tribunal correctionnel, ou que, s'ils ont été traduits devant un tribunal, ils n'ont pas été condamnés à une détention de plus d'un mois; 3.° l'extrait en forme de leur acte de naissance. Ils n'oublieront pas aussi, qu'en vertu du décret du 28 avril 1813, les suppléans qui à leur arrivée au corps sont reconnus atteints d'infirmités qu'ils ont dissimulées, sont envoyés aux pionniers, où ils servent pour leur propre compte, à charge par les suppléés d'en fournir de nouveaux ou de marcher en personne.

Partiront d'Aix-la-Chapelle, les conscrits, 1.° de l'arrondissement de Clèves. le 8 novembre; 2.° de l'arrondt. de Créveld, le 12 suivant; 3.° de l'arrondt. de Cologne, le 15; 4.° de l'arrondt. d'Aix-la-Chapelle, le 19. Les substituans et suppléans seront mis en route, le 22 novembre. Ce départ sera le dernier.

Aix-la-Chapelle, le 11 octobre. La manière prompte et sans douleur avec laquelle G.-H. Peters, de Sittard, a été opéré de la cataracte aux deux yeux, par Mr. Faure, en présence de MM. de Sartorius, docteur en médecine, Lousberg, etc., semble mériter qu'on en fasse connaître le résultat.

Le malade n'a éprouvé aucun accident et a pu commencer à distinguer des objets au cinquième jour, dans une chambre peu éclairée; au neuvième, il a reconnu des pièces de monnaie et autres petits objets. Ces circonstances, que les personnes qui sont sur les lieux peuvent vérifier, nous ont tellement frappés, que nous nous faisons un devoir de les publier, afin de fixer l'attention des gens de l'art sur cet objet important de la chirurgie et sur une méthode qui paraissait peu connue en France, avant que cet oculiste en fît usage. M. Faure n'a point laissé ignorer que la découverte de la *Kératonyxis* ne lui appartenait pas, et qu'elle était due au docetur Buchhorn, de Magdebourg, qui voulut bien la lui communiquer dans tous ses détails, lorsque l'oculiste français était médecin d'un des hôpitaux militaires de la même ville.

Nous dirons ici que M. Faure nous a avoué ingénument n'avoir pas toujours réussi, lorsqu'il voulut, avant d'avoir acquis beaucoup d'expérience, adapter cette méthode à tous les cas: « Je savais, dit-il, qu'en médecine tout système adopté entièrement et exclusivement est nuisible; je me suis convaincu qu'en chirurgie c'est la même chose; une manière d'opérer toujours la même ne peut convenir qu'à un routinier.

L'homme qui raisonne sur son art, lorsqu'il opérera surtout la cataracte, se servira tantôt de l'*extraction*, tantôt de la *dépression*, ou enfin de la *Kératonyxis* » On peut juger par cet exposé ce qu'on doit attendre du talent de l'oculiste.

PRINCIPAUTÉ DE WAGRAM.

On fait savoir, que les 18 et 19 octobre 1813, à 10 heures du matin, il sera procédé, en l'etude de M. Courth, notaire impérial, à Créveld, à la vente et adjudication publique aux enchères des biens faisant partie de la principauté de Wagram, dépendans des bureaux de Créveld, Viersen et Erkelens, et consistant en 37 articles de terres, prairies et bois, situés à Créveld, Kempen, Vorse, Osterath, St.-Antoine, Schmalbroich, Fischelen, Neersen, Obergeburth, Hover et Wickrath. Lesquels sont plus amplement détaillés aux affiches en placards, publiées et affichées dans les lieux ordinaires et accoutumés, et qui indiquent la quantité de terrein dont chaque lot est composé. On peut prendre connaissance du cahier des charges, à Aix-la-Chapelle, chez M. le directeur des domaines; à Créveld, chez M. Courth, notaire; et à Cologne, chez M. l'inspecteur et receveur des domaines de S. A. S., rue St.-Séverin, n.° 59.

ETAT CIVIL DE LA MAIRIE D'AIX-LA-CHAPELLE

Du 13 septembre 1813.

NAISSANCES.

Un enfant illégitime. Antoine, fils de Michel Pappert, cabaretier, et d'Agnès Frings. Anne-Marie-Christine-Elisabeth, fille de Jean Jacobi, tondeur de draps, et d'Anne-Marie-Elisabeth Meisenberg. Catherine, fille de Nicolas Schiffers, fileur, et de Catherine Koos. Charles Servais, fils de Thomas Sieben, menuisier, et de Catherine Merx. François-Charles-Xavier, fils de Louis Weiskirchem, boulanger, et de Marie-Christine Spelzhahn.

DÉCÈS.

Marie-Barbe-Joséphine Vonachten, 4 mois, rue Borcette. Guillaume Dechene, epoux d'Hélène Amya, 78 ans, rue Borcette. Louis Mommer, 3 ans, grave des Tanneurs. Jean-Joseph Horsch, 3 mois, rue Saint-Jacques. Pierre Davingshausen, époux de Catherine Duster, 79 ans, rue Maëstricht.

---

sen haben. Die Wittwer ohne Kinder haben zur Ausnahme kein Recht. Die vor gegenwärtiger Aushebung geschehenen Remplazirungen sind aufrecht erhalten. Die Suppleanten können für gegenwärtige Aushebung, und unbeschadet auf das Zukünftige, 1) zu 4 Schuh 11 Zoll, 2) bis zum Alter von 36 Jahren, 3) von welcher Konscriptions-Klasse sie immer seyn mögen, angenommen werden. Sie können in allen Departementen des Reiches und unter den Konscribirten, die von den Werbungsräthen, oder in den Korps, reformirt worden und gegenwärtig als tauglich erkannt sind, genommen werden.

Wir können unsere Verwaltungsuntergebene nicht genug daran erinnern, daß die Suppleanten, um aufgenommen zu werden, aufzuweisen haben, 1. ein Certifikat, worin bescheinigt wird, daß sie der Konscription Genüge geleistet, und daß sie nicht im Falle sind, für die gegenwärtige Aushebung aufgerufen zu werden; ferner, daß sie nie als Deserteurs verurtheilt worden; 2. einen Schein des guten Verhaltens und guter Sitten, vom Maire ihrer Gemeinde, worin bekräftigt wird, daß sie nie zu einer schändenden oder körperlichen Strafe von einem Kriminal- oder Züchtigungsgerichte verurtheilt oder wenn sie vor ein Tribunal gezogen worden, zu keiner Verhaftung von mehr als einem Monate verurtheilt worden sind; 3. den Auszug ihres Geburtsscheins in gehöriger Form. Sie haben auch nicht zu vergessen, daß die Suppleanten laut Dekrets vom 28. April 1813, wenn man bei ihrer Ankunft beim Korps entdeckt, daß sie mit Gebrechlichkeiten behaftet sind, die sie verheimlicht haben, zu den Schanzgräbern geschickt werden, wo sie auf eigene Rechnung dienen, und daß die, welche sie vertreten, alsdann verpflichtet sind, neue Suppleanten zu stellen, oder selbst zu marschiren.

Von Aachen marschiren ab, die Konscribirten: 1.° des Klever Bezirks, den 8. November; 2.° des Krevelder Bezirks, den 12; 3.° des Kölner Bezirks, den 15; 4.° des Aachener Bezirks, den 19. Die Substituanten und die Suppleanten werden den 22. November in Marsch gesetzt. Dieser Abmarsch ist der letzte.

— M. Vanhorst, maire et propriétaire à Meerlo, membre du jury pastoral du département, vient de recevoir, par ordre de S. Exc. le ministre de l'intérieur, un dépôt de 46 béliers du gouvernement, destinés à saillir les brebis indigènes et métis; les propriétaires des troupeaux peuvent s'adresser à lui pour avoir un bélier de ce dépôt, pendant le tems de la lutte; ce bélier leur sera delivré *gratis*; ils observeront ce qui est prescrit par le décret impérial du 8 mars 1811 et par la circulaire de M. le Préfet du département du 18 juin dernier. Avant qu'on ne puisse délivrer un bélier du gouvernement aux propriétaires de troupeaux de moutons, ils sont tenus de prouver, par certificat du maire, que leurs moutons ne sont attaqués d'aucune maladie.

Fürstenthum von Wagram.

Es wird zu wissen gethan, daß den 18. und 19. Oktober 1813 um zehn Uhr Vormittags in der Schreibstube des Hn. Courth, kaiserlichen Notar zu Creveld, zum Verkauf und zur öffentlichen Versteigerung der zum Fürstenthum Wagram gehörigen und von den Büreaux zu Kreveld, Viersen und Erkelenz abhängenden Gütern, bestehend in 37 Artikeln Ländereien, Wiesen und Waldungen, die zu Kreveld, Kempen, Viersen, Osterath, St. Tönnis, Schmalbroich, Fischelen, Neersen, Obergeburth, Hover und Wickerath gelegen sind, geschritten werden soll. Diese Güter sind auf den Anschlagzetteln, welche an den gehörigen Orten verkündet und angeheftet worden, und worin der Umfang der Feldstücke eines jeden Looses angezeigt ist, umständlich beschrieben. Das Bedingnißheft kann in Aachen beim Hn. Direktor der Domainen, in Kreveld, bei Hn. Courth, Notarius und in Köln, beim Hn. Inspektor und Einnehmer der Domainen St. F. D. St. Severinsstraße N.ro 59 eingesehen werden.

AIX-LA-CHAPELLE, de l'Imprimerie de J.-G. BEAUFORT, Imprimeur de la Préfecture.

127

N.° 241. An 1813.

JOURNAL DE LA ROER.

Aix-la-Chapelle, Samedi 9 Octobre.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de 10 fr. par trimestre, franc de port, dans tout l'Empire, et de 9 fr. pour Aix-la-Chapelle et Borcette.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, à M. Weiss, *propriétaire-rédacteur du journal de la Roër, à Aix-la-Chapelle, Grand'Place, N°. 760, Lit B.*

ANGLETERRE.

Londres, le 22 septembre. Tous les avis que nous recevons de nos croiseurs sur la côte opposée semblent s'accorder à annoncer que généralement dans tous les ports français, on fait des préparatifs pour mettre en mer des escadres; on a lieu de présumer que leur destination est pour l'Amérique. — Les forces actuellement à Flessingue consistent en quinze vaisseaux de ligne, 6 frégates et environ 30 bricks de différentes classes. La plupart de ces bâtimens sont en état de mettre en mer au premier ordre. Nos forces à cette station consistent en onze vaisseaux de ligne russes et anglais, et une frégate qui, avec 2 bricks, se tient le plus près possible du rivage pour observer les mouvemens ennemis. G. *de F.*

PROVINCES ILLYRIENNES.

Trieste, le 18 septembre. L'archiduc Maximilien a été envoyé à Fiume par le cabinet d'Autriche pour prendre possession du gouvernement général des provinces d'Illyrie. Les habitans de Fiume opprimés, à-la-fois, par les Anglais et les Autrichiens, ont reçu S. A. I. avec toutes les marques de respect que son rang exigeait; mais, en même tems, ils ont refusé avec fermeté de lui prêter serment.

L'archiduc représenta que la ville de Fiume, en rentrant sous la domination autrichienne, allait reprendre son commerce maritime et sortir de son état de langueur. « Cet avantage (repliqua le maire) serait sans doute immense pour notre ville; mais, monseigneur, pour l'obtenir cet avantage que vous nous promettez, et qui ne serait que momentané, nous perdrions l'honneur, et nous serions obligés de faire le sacrifice d'une propriété plus étendue et plus durable. »

Du 20. — Nous recevons maintenant, avec la plus grande exactitude les courriers d'Allemagne et d'Italie. Le cours des postes qui avait été momentanément interrompu, est rétabli, et les affaires ont repris leur cours ordinaire.

— Voici l'extrait d'une lettre d'un négociant de Fiume, en date du 15 septembre; elle renferme des détails assez curieux, et donne une idée de l'esprit des habitans :

« Nous sommes vraiment, mon cher ami, dans le plus grand embarras. Les Autrichiens viennent d'évacuer Fiume. Nous étions loin de nous y attendre. On débitait ici que les Français n'avaient point de forces à leur opposer, que les Autrichiens étaient maîtres de Trieste et de toute l'Istrie, que le vice-roi avait été battu sur tous les points, en Carinthie, en Carniole, qu'on l'avait même forcé de mettre bas les armes, et que nous allions entrer en Italie. On nous disait tout cela. Les gens sensés pensaient bien qu'il y avait de la jactance et de l'exagération dans ces récits, car les Français ne se laissent pas battre si aisément; mais on ne pouvait avoir d'idée fixe. Tout-à-coup on a vu arriver le prince Maximilien; il s'annonce comme notre gouverneur-général, et fait partout arborer l'aigle d'Autriche. Bientôt après, on a vu débarquer les Anglais, et le port se couvrit de denrées coloniales. Pour mon compte, j'étais un peu ébranlé. Je ne pouvais croire que l'Autriche eût envoyé un prince à Fiume sans les forces nécessaires pour soutenir une démarche aussi solennelle. Les nouvelles que le prince nous débitait et faisait afficher partout, étaient bien propres à nous entretenir dans notre erreur. « Les armées françaises, disait-il, ont été battues en Saxe, en Silésie, en Prusse; les alliés ont fait plus de cinquante mille prisonniers; la présence du général

Aachen, Samstag 9. Oktober.

Der Pränumerations-Preis ist 10 Franken vierteljährig, Postfrei, in ganz Frankreich, und 9 Fr. für Aachen und Burtscheid und wird voraus bezahlt.

Briefe und Geld bittet man Postfrei einzusenden: an Hn. Weiß, Eigenthümer und Verfasser des Journal der Roer, in Aachen, auf dem Markte, N.° 760 Lit. B.

England.

London, 22. September. Alle Nachrichten, welche wir durch unsere Kreutzer auf der jenseitigen Küste erhalten, scheinen zu bestätigen, daß man in allen französischen Häfen Zurüstungen macht, um Geschwader absegeln zu lassen, die, wie man vermuthet, nach Amerika bestimmt sind. — Die gegenwärtig zu Flessingen befindlichen Streitkräfte bestehen in fünfzehen Linienschiffen, sechs Fregatten und ungefähr dreißig Briggs von verschiedenen Klassen. Die meisten dieser Schiffe sind bereit, um auf den ersten Befehl unter Segel zu gehen. Auf dieser Station bestehet unsere Macht in eilf russischen und englischen Linienschiffen, und einer Fregatte, die sich mit zwei Briggs so nahe als möglich am Ufer hält, um die feindlichen Bewegungen zu beobachten.

Illyrische Provinzen.

Triest, 18. September. Der Erzherzog Maximilian wurde vom östreichischen Kabinet nach Fiume geschickt, um vom General-Gouvernement der illyrischen Provinzen Besitz zu nehmen. Die von den Engländern und Oestreichern zugleich bedrückten Einwohner von Fiume nahmen S. kais. H. mit allen Zeichen der Ehrfurcht, die sein Rang erfordert, auf; sie weigerten sich aber zugleich standhaft, ihm den Eid zu leisten. Der Erzherzog stellte ihnen vor, daß sobald Fiume unter die östreichische Regierung zurückkehrte, ihr Seehandel wieder aufleben und sie sich aus ihrem Zustande der Nullität emporheben würden. „ Dieser Vortheil, (erwiederte der Maire) wäre für unsere Stadt freilich unermeßlich; allein, Monseigneur, um diesen Vortheil, den Sie uns versprechen, und der nur von augenblicklicher Dauer wäre, zu erhalten, würden wir unsere Ehre verlieren, und müßten dafür ein viel ausgedehnteres und dauerhafteres Eigenthum aufopfern. “

Vom 20. — Wir erhalten jetzt mit der größten Regelmäßigkeit die Kuriere aus Deutschland und Italien. Der Postenlauf, welcher einstweilig unterbrochen war, ist wieder hergestellt, und die Geschäfte gehen wieder ihren gewöhnlichen Gang.

— Folgendes ist der Auszug eines Briefes von einem Handelsmanne aus Fiume, unterm 15. September; er enthält ziemlich merkwürdige Details, und gibt einen Begriff von der Stimmung der Einwohner:

„ Wir befinden uns wirklich, theuerster Freund, in der größten Verlegenheit. Die Oestreicher haben so eben Fiume verlassen. Wir waren auf so etwas nicht gefaßt. Man verbreitete hier das Gerücht, die Franzosen hätten ihnen keine Streitkräfte mehr entgegen zu setzen, die Oestreicher wären Meister von Triest und von ganz Istrien, der Vizekönig wäre auf allen Punkten in Kärnthen, in Krain geschlagen, man hätte ihn sogar gezwungen, die Waffen niederzulegen, und wir wären im Begriff in Italien einzurücken. Man sagte uns alles dieß. Vernünftige Menschen sahen wohl, daß dieß prahlerische und übertriebene Gerüchte wären, denn die Franzosen lassen sich nicht so leicht schlagen; man konnte aber nichts bestimmtes erfahren. Plötzlich sah man den Prinzen Maximilian ankommen; er kündigt sich als unsern General-Gouverneur an und läßt überall den östreichischen Adler aufstecken. Bald darauf sah man die Engländer ausschiffen, und der Hafen bedeckte sich mit Kolonialwaaren. Was mich betrifft, so wurde ich dadurch etwas wankend gemacht. Ich konnte nicht glauben, daß Oestreich einen Prinzen, ohne die erforderliche Macht, um einen so feierlichen Schritt zu unterstützen, nach Fiume schicken würde. Die Nachrichten, welche der Prinz verbreitete und überall anschlagen ließ, waren dazu geeignet, uns in unserm Irrthume zu bestärken. „ Die französi-

Moreau à l'armée russe, faisait déserter les Français en foule; les corps que commandaient le maréchal Ney et le duc de Tarente, avaient été coupés, etc. Enfin, on ne devait pas tarder à marcher sur Paris. Pour nous mieux faire croire tout cela, on chantait un *Te Deum*, on faisait une procession du Saint-Sacrement en actions de grâces.

» Jugez quelle a dû être notre surprise d'apprendre tout-à-coup que le poste de Lippa était attaqué, emporté par des forces supérieures; et, bientôt après, de voir revenir les Autrichiens à la débandade, se sauver les uns par la route de Carlstadt, les autres par celle de l'Istrie; ceux qui étaient restés dans la ville, plier bagage; les Anglais, remonter sur leurs vaisseaux, et le prince Maximilien lui-même, poursuivi par des soldats français entrés dans la ville, se sauver avec peine à bord d'un bâtiment anglais! C'est ainsi que nous avons été abandonnés.

» Il est donc encore une fois prouvé que l'Empereur Napoléon vaut mieux que tous les généraux autrichiens, russes et prussiens. La maison d'Autriche est fort respectable sans doute; mais les vingt années de gloire que compte l'Empereur des Français, surpassent tous les beaux faits de la maison d'Autriche. La paix finira par nous rendre le commerce; et je pense que la France, puissante comme elle est, et ne peut manquer d'être toujours, sera plus en état de le protéger que l'Autriche, qui n'a jamais fait grand'chose pour l'Illyrie. Je suis sûr, mon ami, que vous partagerez mes sentimens. » *G. de F.*

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 2 octobre. On mande de Londres que le gouvernement anglais a l'intention de mettre en arrestation tous les Américains qui se trouvent en Angleterre. C'est, dit-on, parce que le gouvernement américain a forcé tous les anglais fixé dans ses ports, de se disperser dans l'intérieur pour prévenir toute communication avec l'escadre anglaise qui en fait le blocus. *J. de l'E.*

— Des lettres particulières de Dresde portent que S. M. était le 27 à Bischoffswerda.

— Les Américains soutiennent avec la plus grande énergie leur juste cause. Leur armée a battu complettement l'armée anglaise sur le lac Ontario (Canada). *G. de F.*

Du 4. — Le sénat s'est assemblé aujourd'hui 4 octobre, à midi, sous la présidence de S. A. S. le prince archi-chancelier de l'Empire, qui a été reçu suivant les formes d'usage. S. A. S. ayant pris place, a ouvert la séance et a dit:

« Messieurs,

» J'apporte au sénat, d'après les ordres de S. M. l'empereur et roi, les pièces relatives à la guerre de l'Autriche et à celle de la Suède. Cette communication, déterminée par les lois de l'Etat, et par la volonté du Souverain, n'a été retardée que par des accidens imprévus. Des explications sur de si grands intérêts, n'ajouteraient rien à la conviction que vous puiserez dans la connaissance des faits, qui seuls instruisent, et que les raisonnemens ne suppléent pas. Il est cependant, Messieurs, une circonstance sur laquelle je m'arrête, et qui n'échappera ni à votre sagesse, ni aux regards de l'Europe. La continuation de la guerre est contraire au vœu de S. M. Elle a tout fait pour empêcher la reprise des hostilités; et lors même que l'espérance d'un rapprochement était perdue, vous verrez que l'Empereur a manifesté le désir qu'un congrès pût se réunir encore et travaillât sérieusement à concilier les intérêts des puissances belligérantes. »

S. A. S. ayant cessé de parler, un de MM. les secrétaires a donné lecture des pièces officielles ci-après. Après cette communication, le sénat, sur la proposition de S. Exc. M. le comte de Lacépède, président annuel, a délibéré de faire à S. M. l'Empereur et roi, une adresse de remercîment, et a chargé le bureau de la rédiger.

PIÈCES OFFICIELLES.

Rapport à S. M. l'empereur et roi.

SIRE,

Votre Majesté, par un traité signé à Fontainebleau, le 31 octobre 1807, avec S. M. le roi de Danemarck, a garanti à ce souverain l'intégrité et l'indépendance de ses Etats. Quoique ces engagemens fussent connus de la Suède, elle offrit, en 1812, de faire cause commune avec la France, dans la guerre qui se préparait contre la Russie, si V. M. consentait à lui garantir l'acquisition de la Norwège qu'elle convoitait, sans autres droits, sans autres titres que sa convenance. V. M. regarda cette proposition comme un outrage. Aucune considération ne pouvait la porter à trahir les intérêts de son allié. La

schen Armeen, sagte er, sind in Sachsen, in Schlesien, in Preussen, geschlagen; die Alliirten haben über 50,000 Gefangene gemacht; die Gegenwart des General Moreau bei der russischen Armee verleite eine Menge Franzosen zum Desertiren; die vom Marschall Ney und vom Herzog von Tarent befehligten Korps seyen abgeschnitten, u. s. w." Kurz, man würde nächstens nach Paris marschiren. Um alles dieß noch glaubwürdiger zu machen, sang man ein Te Deum, man hielt zur Danksagung eine Prozession mit dem Hochwürdigsten.

„ Stellen Sie sich unser Erstaunen vor, als wir plötzlich vernahmen, der Posten bei Lippa wäre von überlegener Macht angegriffen und eingenommen; und als wir bald darauf die Oestreicher in Unordnung zurückkommen und theils auf der Straße nach Karlstadt, theils auf jener nach Istrien entfliehen sahen; als die, welche in der Stadt geblieben waren, einpackten; die Engländer auf ihre Schiffe zurückkehrten, und der Prinz Maximilian selbst, von französischen Soldaten, die in die Stadt gedrungen waren, verfolgt, sich mit Mühe auf ein englisches Schiff rettete! So sind wir verlassen worden. Es ist also abermals bewiesen, daß der Kaiser Napoleon besser ist, als alle östreichischen, russischen und preussischen Generale. Das östreichische Haus ist freilich sehr achtungsvoll; allein die zwanzig Jahre Ruhm, die der Kaiser der Franzosen zählt, übertreffen alle Kriegsthaten des östreichischen Hauses. Der Friede wird uns den Handel wiedergeben; und ich denke, daß Frankreich, so mächtig wie es ist und es gewiß immer bleiben wird, viel mehr im Stande seyn wird, ihn zu schützen, als Oestreich, das nie viel für Illyrien gethan hat. Ich bin überzeugt, mein Freund, daß Sie hierüber auch meiner Meinung sind. „

Frankreich.

Paris, 2. Oktober. Aus London wird berichtet, daß die englische Regierung willens ist, alle in England befindliche Amerikaner zu verhaften. Diese Maßregel wird, wie man sagt, deswegen ergriffen, weil die amerikanische Regierung alle in ihren Häfen wohnende Engländer ins Innere zurück zu gehen genöthigt hat, damit sie keine Verbindung mit dem englischen Geschwader, das sie blokirt, unterhalten.

— Laut Privatbriefen aus Dresden war S. M. am 27. Sept. zu Bischofswerda.

— Die Amerikaner behaupten ihre gerechte Sache mit dem größten Nachdruck. Ihre Armee hat die englische Armee auf dem Ontario-See (in Kanada) gänzlich geschlagen.

Vom 4. — Der Senat versammelte sich heute den 4. Oktober Mittags, unter dem Vorsitze Sr. F. D. des Prinzen Erzkanzlers des Reichs, welcher nach den gewöhnlichen Gebräuchen eingeführt wurde. Nachdem S. F. D. Ihre Stelle eingenommen, eröffneten Sie die Sitzung, und sprachen wie folgt:

Meine Herrn,

„ Ich bringe dem Senat, auf Befehl Sr. M. des Kaisers und Königs, die auf den Krieg mit Oestreich und Schweden Bezug habenden Aktenstücke. Diese durch die Reichsgesetze und den Willen des Souverains verordnete Mittheilung ist blos durch unvorgesehene Vorfälle verspätet worden. Erläuterungen über so große Angelegenheiten würden die Ueberzeugung in nichts vermehren, die Sie aus der Kenntniß der Thatsachen schöpfen werden, welche allein unterrichtend sind, und die durch Vernunftschlüsse nicht ersetzt werden können. Inzwischen, meine Herrn, ist ein Umstand, auf welchen ich verweile, und der weder Ihrer Weisheit noch den Blicken Europa's entgehen wird. Die Fortsetzung des Krieges ist gegen den Wunsch Sr. M. Sie thaten alles, um den Wiederanfang der Feindseligkeiten zu verhindern; und als schon die Hofnung einer Annäherung verschwunden war, werden Sie sehen, daß der Kaiser den Wunsch noch äußerte, daß ein Kongreß versammelt werden und ernstlich an der Vereinbarung der Angelegenheiten der kriegführenden Mächte arbeiten könnte. "

Nachdem S. F. D. geendigt hatte, wurden folgende offizielle Aktenstücke von einem der HH. Sekretarien verlesen. Nach dieser Mittheilung berathschlagte der Senat, auf den Antrag Sr. Erz. des Hn. Grafen von Lacepede, jährlichen Präsidenten, um an S. M. den Kaiser und König eine Danksagungs-Adresse gelangen zu lassen, und gab dem Büreau den Auftrag, selbige aufzusetzen.

Aktenstücke.

Bericht an Se. M. den Kaiser und König.

Sire,

Durch einen zu Fontainebleau den 31. Oktober 1807 mit Sr. M. dem Könige von Dänemark unterzeichneten Vertrag garantirten Ew. M. diesem Souverain die Integrität und Unabhängigkeit seiner Staaten. Obschon diese Verpflichtungen Schweden bekannt waren, so erbot es sich doch, im J. 1812 mit Frankreich im Kriege, zu dem man sich gegen Rußland rüstete, gemeinschaftliche

Suède fut chercher ailleurs un appui que V. M. refusait à son ambition. Elle se joignit à vos ennemis pour dépouiller votre allié; elle offrit à la Russie, pour prix des bons offices ou de l'emploi des forces qui devaient lui assurer l'acquisition de la Norwège, de prendre part à la guerre contre la France. Un article spécial du traité signé à Pétersbourg, le 24 mars 1812, détermina que, dans le cas où le Danemarck consentirait à la cession de la Norwège, il lui serait accordé des indemnités qui ne pourraient être prises que sur le territoire français. Ces engagemens sans exemple, dans les annales des peuples, sont devenus communs à l'Angleterre, et, par une transaction du 3 mai dernier, cette puissance a accédé aux conventions déjà existantes entre la Russie et la Suède, et a garanti la réunion de la Norwège aux Etats de S. M. suédoise, comme partie intégrante de son royaume.

Par ces deux traités, la Suède s'est mise en état de guerre contre V. M. Mais déjà depuis long-tems, elle avait violé le traité de paix du 6 janvier 1810. Mettant en oubli les conditions généreuses que V. M. lui avait accordées, méconnaissant l'obligation qu'elle avait contractée, pour prix de la restitution de la Poméranie suédoise, de fermer les ports au commerce anglais, elle les lui avait ouverts dès la même année; ils devinrent de véritables colonies anglaises. Des consuls britanniques y avaient leur résidence, et quoique la Suède eût déclaré la guerre à l'Angleterre, les flottes et les convois de cette puissance entraient librement et séjournaient dans ses rades. Les denrées coloniales et les marchandises anglaises s'accumulaient dans les ports, pour être transportées en Poméranie, et de là inonder le continent. Ce n'était point assez pour la Suède: elle en vint à des voies de fait contre les sujets de V. M.; ils furent assassinés dans le port de Stralsund, sans qu'il fût possible d'obtenir une réparation suffisante de cet attentat. Des bâtimens portant le pavillon de V. M. furent mal-traités en pleine mer par des vaisseaux de la marine de Suède. L'un d'eux, *le Mercure*, attaqué de vive force dans le Sund, par le brick de guerre *le Venta-Little*, fut conduit dans un port suédois, où son équipage fut jeté dans les fers.

Toutes les représentations du gouvernement de V. M. ayant été inutiles, elle ordonna que la Poméranie fût occupée jusqu'au moment où la Suède aurait donné les satisfactions qu'elle devait à la dignité de votre couronne. V. M. regrettait d'user de rigueur envers une nation qu'elle estime, et qui, pendant près de deux cents ans, avait suivi le système de la France. Ces dispositions, Sire, qui n'avaient eu pour objet que de rappeler à de plus justes sentimens un ami qui méconnaissait ses obligations, se trouvèrent frapper un ennemi déjà engagé contre nous. C'est en exécution de ces engagemens dont je viens de mettre les principales stipulations sous les yeux de V. M., que les troupes suédoises, au commencement de cette campagne, ont osé envahir le territoire français.

V. M., par un nouveau traité avec le Danemarck, resserrant les liens qui l'attachaient à cette puissance, et s'unissant plus étroitement à sa cause, a pris l'engagement réciproque de déclarer la guerre à la Suède. Je propose à V. M. de faire publier l'état de guerre entre la France et la Suède, et d'ordonner en même tems que le traité du 10 juillet dernier, conclu entre la France et le Danemarck, soit communiqué au sénat, et promulgué comme loi de l'Etat, conformément à nos constitutions.

Dresde, le 20 août 1813.

Le ministre des relations extérieures,
Signé, le duc de Bassano.

Copie du traité entre la France et le Danemarck, signé à Copenhague, le 10 juillet 1813.

S. M. l'Empereur des Français, roi d'Italie, etc., etc., etc., et S. M. le roi de Danemarck et de Norwège, etc., etc., voulant resserrer plus étroitement les nœuds de l'alliance qui subsiste heureusement entre eux, et jugeant nécessaire de s'entendre sur ce qu'exige, dans les circonstances actuelles, l'intérêt de la cause commune, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

S. M. l'Empereur des Français, etc., etc., le sieur baron Alquier, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Copenhague; et S. M. le roi de Danemarck, le sieur Niels Rosenkranz, etc., son ministre intime et chef du déparment des affaires étrangères; lesquels, après s'être communiqué leurs pleins-pouvoirs respectifs; sont convenus des articles suivans,

Art. I.er Les deux hautes parties contractantes se garantissent réciproquement l'intégrité de leurs possessions, tant eu-

Sache zu machen, wenn Ew. M. ihm die Erwerbung Norwegens garantiren wollten, dessen Besitz es verlangte ohne alle andere Rechte und Ansprüche, als daß es ihm anstünde. Ew. M. sahen diesen Antrag als eine Beleidigung an. Keine Rücksichten vermochten Ew. M., das Interesse Ihres Bundesgenossen zu verrathen. Schweden suchte nun anderswo eine Stütze, welche Ew. M. seiner Herrschbegier versagten. — Es vereinigte sich, Sire, mit Ihren Feinden, um Ihren Alliirten zu berauben; als Gegenersatz der Verwendung Rußlands oder der gebrauchten Streitkräfte, um ihm den Erwerb Norwegens zuzusichern, erbot es sich an Rußland, am Kriege gegen Frankreich Theil zu nehmen. In einem besondern Artikel des zu Petersburg den 24. März 1812 unterzeichneten Traktats wurde festgesetzt daß, im Fall Dänemark in die Abtretung Norwegens einwilligte, man ihm Entschädigungen geben würde, die blos auf dem französischen Gebiete genommen werden könnten. An diesen in den Jahrbüchern der Völker beispiellosen Verpflichtungen hat seitdem England Theil genommen, und diese Macht ist, durch eine Uebereinkunft vom 3. letztverflossenen Mai, den zwischen Rußland und Schweden bestehenden Verträgen beigetreten, und hat die Vereinigung Norwegens mit den Staaten Sr. schw. M., als integrirenden Theil Ihres Königreichs, garantirt.

Durch diese beiden Verträge hat sich Schweden gegen Ew. M. in Kriegsstand gesetzt. Es hatte aber schon seit langem den Friedensschluß vom 6. Jänner 1810 verletzt. Uneingedenk der edelmüthigen Bedingungen, die Ew. M. ihm bewilligten, die Verbindlichkeit verkennend, die es für die Zurückerstattung von schwedisch Pommern einging, nämlich die Häfen dem englischen Handel zu verschließen, so öffnete es ihm dieselbe schon im nämlichen Jahre; sie wurden zu wahren englischen Kolonien. Brittische Konsuls schlugen ihre Residenz daselbst auf, und ungeachtet des Krieges, den Schweden an England erklärte, fuhren die Flotten und Konvoys dieser Macht dennoch ungehindert auf ihre Rheden und hielten sich daselbst auf. Kolonialwaaren und englische Produkte erfüllten die Häfen, von wo sie nach Pommern geführt wurden, und von da den Kontinent überschwemmten. Schweden begnügte sich damit nicht; es brach gegen die Unterthanen Ew. M. in Thätlichkeiten aus; sie wurden im Hafen von Stralsund ermordet, ohne daß es möglich war, hinlänglichen Ersatz für diese Frevel zu erhalten. Fahrzeuge mit der Flagge Ew. M. wurden auf offener See von Schiffen der schwedischen Marine mißhandelt. Eines dieser Fahrzeuge, der Merkur, welcher von der Kriegsbrigg, die Venta-Little im Sund mit offener Macht angegriffen ward, wurde in einen schwedischen Hafen geführt, wo man die Mannschaft mit Ketten belastete.

Nachdem alle Vorstellungen der Regierung Ew. M. fruchtlos gewesen, verordneten Sie, daß Pommern bis auf den Augenblick besetzt werden sollte, wo Schweden die Genugthuung gegeben hätte, die es der Würde Ihrer Krone schuldig war. Ew. M. bedauerten, gegen eine Nation, die Sie schätzen, Strenge zu gebrauchen, und die seit beinahe zwei hundert Jahren dem System Frankreichs gefolgt war. Diese Verfügungen, Sire, die keinen andern Zweck hatten, als einen Freund, der seine Verbindlichkeiten außer Acht ließ, zu rechtmäßigern Gesinnungen zurückzurufen, erreichten zugleich einen Feind, der schon gegen uns das Schwerdt gezogen hatte. In Vollziehung dieser Verpflichtungen, wovon ich die Hauptbedingungen Ew. M. so eben vorgelegt habe, wagten es die schwedischen Truppen im Anfange dieses Feldzuges, das französische Territorium zu überfallen. Durch einen neuen Traktat mit Dänemark, welcher die Bande, die Ew. M. mit dieser Macht vereinigen, nach fester knüpfen, indem Sie sich inniger an dessen Sache anschließen, haben Sie die gegenseitige Bedingung übernommen, Schweden den Krieg zu erklären. Ich schlage Ew. M. vor, den Kriegsstand zwischen Frankreich und Schweden bekannt machen zu lassen und zugleich zu verordnen, daß der zwischen Frankreich und Dänemark den 10. letztverflossenen July geschlossene Traktat dem Senat mitgetheilt und als Reichsgesetz, in Gemäßheit unserer Verfassungen, promulgirt werde.

Dresden, den 20. August 1813.

Der Minister der auswärtigen Angelegenheiten,
Unterzeichnet, der Herzog von Bassano.

Abschrift des Traktats zwischen Frankreich und Dänemark, unterzeichnet zu Kopenhagen, den 10. July 1813.

S. M. der Kaiser der Franzosen, König von Italien, ꝛc. ꝛc. und S. M. der König von Dänemark und Norwegen, ꝛc. ꝛc. in der Absicht die Bande der Allianz, die glücklicher Weise unter ihnen besteht, noch fester zu knüpfen, und da sie es für nützlich halten, sich über das, was das Interesse der gemeinschaftlichen Sache, bei den jetzigen Umständen, erheischt, zu verständigen, so haben sie zu ihren Bevollmächtigten ernannt, nämlich: S. M. der Kaiser der Franzosen, ꝛc. ꝛc. den Hn. Baron Alquier, Ihren außerordentlichen Gesandten und und bevollmächtigten Minister am dänischen Hofe;

ropéennes que coloniales. 2. La Russie, d'accord avec l'Angleterre, s'étant engagée à appuyer les vues d'envahissement de la Suède sur la Norwège; la Prusse ayant, de son côté, adhéré à ces engagemens, qui par leur nature, constituent la Suède, la Russie et la Prusse en état d'hostillités contre le Danemarck; et la Suède s'étant portée à ces projets d'envahissement, contre une puissance alliée de la France, quoiqu'elle eût connaissance de la garantie des Etats danois, stipulée le 31 octobre 1807, par le traité de Fontainebleau; mais ayant en outre pris, de concert avec l'Angleterre, la Russie et la Prusse, l'engagement de contraindre le Danemarck à réunir ses forces à celles des ennemis de la France, à l'effet de conquérir une indemnité pour la Norwège sur le territoire de l'Empire français. Les deux hautes parties contractantes déclareront la guerre, savoir : la France à la Suède, et le Danemarck, à la Russie, à la Suède et à la Prusse. Les déclarations de guerre auront lieu, de part et d'autre, dans les 24 heures qui suivront la notification de la rupture de l'armistice actuellement existant entre la France et la Russie et leurs alliés respectifs.

3. Les deux hautes parties contractantes s'engagent à s'aider mutuellement de tous leurs moyens pour la défense de la cause commune. 4. Elles s'engagent également à ne traiter de la paix avec leurs ennemis communs que de concert. 5. Les traités antérieurs existans entre les deux puissances sont maintenus et confirmés dans toutes les dispositions auxquelles il n'est point dérogé par le présent traité. 6. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Dresde, dans le délai de quinze jours, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous soussignés, en vertu de nos pleins-pouvoirs, les avons signés et y avons apposé les cachets de nos armes.

Fait, à Copenhague, le 10 juillet 1813.

Signé, le baron ALQUIER. (*L. S.*) *Signé*, NIELS ROSENKRANZ. (*L. S.*)

(*La suite aux prochains N.os*)

NOUVELLES DIVERSES.

Francfort, le 28 septembre. Le magistrat de Leipsick, par une publication du 19 septembre, a donné avis au commerce, que la foire de septembre commencera comme de coutume le 27 de ce mois; il prévient en même tems que, vu les circonstances, la foire sera prolongée de 15 jours, et il se réserve d'étendre cette prolongation. Le 15 octobre est, comme par le passé, le terme fixé pour les paiemens.

— La poste de Leipsick, qui nous manquait depuis quelques jours, est arrivée hier par la voie ordinaire; les journaux qu'elle a apportés ne contiennent aucune nouvelle. *J. de F.*

DEPARTEMENT DE LA ROER.

Aix-la-Chapelle, le 9 septembre. Les ventes de biens communaux continuent avec activité; au premier de ce mois, elles s'élevaient à 772,548 francs.

Créveld, le 4 octobre. Le tribunal de l'arrondissement de Créveld a condamné en 1813, pour escroquerie en matière de conscription; 1.° Germain-Joseph Lensen, cultivateur à Kirst, canton d'Urdingen, à 15 mois de prison et à une amende de 50 fr. 2.° Jean-Mathieu Furvemdschs, tisserand en coton, à St-Antoine, canton de Kempen, à l'emprisonnement de 15 mois et à 75 fr. d'amende, tous deux ont été chargés en outre de la restitution des sommes escroquées et des depens, et les jugemens ont été imprimés à leurs frais.

TRESOR IMPERIAL.

PAYEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE,

Dans le département de la Roër, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi;

SAVOIR:

Semestre échu le 22 juin 1813.

Pensions ecclésiastiques nouvelles.

Du N°. 5000 a celui 6000 compris.

Aix-la-Chapelle, le 8 octobre 1813.

Signé, H. DE JOLY.

Soirées amusantes.

Mr. DUPONT et Mlle. DORVILLIERS, acteurs connus pour avoir joué sur differens théâtres de Paris et sur les premiers théâtres des départemens, voyageant depuis 5 ans avec un repertoire de pièces dites de salon ou de société, feront l'ouverture du théâtre demain dimanche, 10 octobre, par *LA VESTALE potpourri en 3 actes sans entre-acte*, suivi de, *La Servante Maîtresse, opéra comique en 2 actes*, ensuite, *Les quatre Cendrillons*, ou *Qu'elle est la bonne*, vaudeville du théâtre de la gaîté, terminé par, *L'actrice à l'Épreuve*, ou *les Engagemens du Vaudeville*, comédie mêlée d'arriettes à roulades et de jolis couplets. *Il y aura grand orchestre.*

und S. M. der König von Dänemark, den Hn. Niels Rosenkranz, Ihren geheimen Minister und Vorsteher des Departements der auswärtigen Angelegenheiten; welche, nachdem sie sich ihre gegenseitige Vollmachten mitgetheilt, in folgenden Artikeln übereingekommen sind:

1. Art. Die beiden hohen vertragschließenden Theile garantiren sich wechselseitig die Integrität ihrer sowohl europäischen als Kolonial-Besitzungen. 2. Da Rußland, im Einverständniß mit England, sich verpflichtet hat, die Eroberungsabsichten Schwedens gegen Norwegen zu unterstützen; da Preussen, seinerseits, diesen Verpflichtungen beigetreten ist, welche, ihrer Natur nach, Schweden, Rußland und Preussen in einen Stand der Feindseligkeit gegen Dänemark versetzen; und da Schweden diese Eroberungs-Entwürfe gegen eine mit Frankreich verbündete Macht unternommen, obschon es die, durch den Traktat von Fontainebleau den 31. Oktober 1807, stipulirte Garantie der dänischen Staaten kannte; da es nebstdem, einverstanden mit England, Rußland und Preussen, die Verpflichtung übernommen, Dänemark zu zwingen, seine Streitkräfte mit jenen der Feinde Frankreichs zu vereinigen, um auf dem Gebiete des französischen Reiches eine Entschädigung für Norwegen zu erobern; so werden die beiden hohen vertragschließenden Theile den Krieg erklären, nämlich Frankreich an Schweden, und Dänemark an Rußland, Schweden und Preussen. Die beiderseitigen Kriegserklärungen sollen binnen 24 Stunden, nach notifizirtem Bruche des zwischen Frankreich und Rußland und ihren respektiven Alliirten bestehenden Waffenstillstandes, gemacht werden. 3. Die beiden hohen kontrahirenden Theile verpflichten sich, einer den andern mit allen ihren Mitteln zur Vertheidigung der gemeinschaftlichen Sache zu unterstützen. 4. Sie verpflichten sich ebenfalls, mit ihren gemeinschaftlichen Feinden keinen Frieden anderst als mit Einverständniß unter sich zu schließen. 5. Die zwischen den beiden Mächten vorher bestandenen Verträge sind beibehalten und bestätigt, in allen ihren Verfügungen, denen durch gegenwärtigen Traktat nicht entsagt worden. 6. Gegenwärtiger Traktat soll ratifizirt, und die Ratifikationen innerhalb vierzehen Tagen, oder früher, wenn es seyn kann, ausgewechselt werden. Zu Urkund dessen haben wir Unterschriebene, kraft unserer Vollmachten, unterzeichnet, und das Siegel unsers Wappens darauf gedruckt.

Geschehen zu Kopenhagen, den 10. July 1813.

Unterzeichnet, der Baron Alquier.
Unterzeichnet, Niels Rosenkranz.

(Die Fortsetzung folgt.)

Vermischte Nachrichten.

Frankfurt, 28. September. Der Leipziger Magistrat hat durch eine Bekanntmachung vom 19. September dem Handelstande die Nachricht ertheilt, daß die Michaelismesse wie gewöhnlich den 27. d. M. anfangen wird; er macht zu gleicher Zeit bekannt, daß die Messe, der Umstände wegen, um vierzehen Tage verlängert werden wird, und er behält sich vor, diese Verlängerung noch weiter auszudehnen. Der 15. Oktober ist wie immer der zu den Zahlungen festgesetzte Termin.

— Die Leipziger Post, die uns seit einigen Tagen fehlte, ist gestern, wie gewöhnlich angekommen; die Zeitungen, die sie mitbrachte, enthalten nichts Neues.

Roer-Departement.

Aachen, 9. Oktober. Der Verkauf der Gemeindegüter wird mit großer Thätigkeit betrieben; am 1sten des laufenden Monats beliefen sie sich auf die Summe von 772,548 Franken.

Kreveld, 4. Oktober. Das Tribunal des Krevelder Bezirks hat während dem Jahr 1813, wegen Prellereien in Konskriptionssachen folgende Personen verurtheilt: 1. Herman Joseph Lensen, Ackersman, zu Kirst, Kanton Uerdingen, zu 15 Monate Gefängniß und zu 50 Franken Geldbuße; 2. Johann Matthäus Fürwemdschs, Baumwollweber, zu St. Tönnis, Kanton Kempen, zu 15 Monat Gefängnißstrafe und zu 75 Franken Geldbuße. Nebstdem ist beiden auferlegt worden, die erpreßten Summen zurückzugeben und die Unkosten zu bezahlen. Die Urtheile sind auf ihre Kosten gedruckt worden.

Todes-Anzeige.

Auch meine zweite äußerst zufriedene und glückliche Ehe, in der ich mit meiner Gattinn, Henriette Vernoh, nur zwei Jahre lebte, wurde am 3ten dieses getrennt; die Gute verließ dies Zeitliche in einem Alter von 22 Jahren und mich mit zwei Kindern in den trostlosesten Zustand.

Cleve, den 5ten Oktober 1813. Hopman, öffentlicher Notar.

129

N.° 242. AN 1813.

JOURNAL DE LA ROER.

Aix-la-Chapelle, Lundi 11 Octobre.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de 10 fr. par trimestre, franc de port, dans tout l'Empire, et de 9 fr. pour Aix-la-Chapelle et Borcette.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, à M. WEISS, propriétaire-rédacteur du journal de la Roër, à Aix-la-Chapelle, Grand'Place, N°. 760, Lit B.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 5 octobre. S. M. l'Impératrice-Reine et régente a reçu les nouvelles suivantes de l'armée, au 29 septembre dix-huit-cent-treize:

L'Empereur a donné le commandement d'un des corps de la jeune garde au duc de Reggio. Le duc de Castiglione s'est mis en marche avec son corps pour venir prendre position sur les débouchés de la Saale. Le prince Poniatowski s'est porté avec son corps sur Penig. Le général comte Bertrand a attaqué le 26 le corps de l'armée ennemie de Berlin qui couvrait le pont sur Wartembourg, l'a forcé, lui a fait des prisonniers, et l'a mené battant jusque sur la tête de pont. L'ennemi a évacué la tête de pont. Le général Bertrand a sur-le-champ fait détruire la tête de pont.

Le prince de la Moskowa s'est porté sur Oranienbaum, et le 7.e corps sur Dessau. Une division suédoise qui était à Dessau s'est empressée de repasser sur la rive droite. L'ennemi a été également obligé de couper son pont, et on a rasé sa tête de pont. L'ennemi a jeté des obus sur Wittemberg par la rive droite. Dans la journée du 28, l'Empereur a passé la revue du 2.e corps de cavalerie sur les hauteurs de Weissig. Le mois de septembre a été très-mauvais, très-pluvieux, contre l'ordinaire de ce pays. On espère que le mois d'octobre sera meilleur. La fièvre bilieuse du prince de Neuchâtel a cessé: le prince est en convalescence. *M.*

Du 7. — S. M. l'impératrice-reine et régente doit présider aujourd'hui une séance extraordinaire du sénat. *J. de l'E.*

Suite des pièces officielles.

(Voyez notre numéro du 9 octobre.)

Rapport à S. M. l'Empereur et Roi.

SIRE,

La première guerre de l'Autriche contre la France a duré 6 ans. Elle fut terminée par les préliminaire de Léoben. L'armée française était alors maîtresse de la Hollande, de la Belgique, des rives du Rhin, des provinces italiennes de l'Autriche, du comté de Gorice, de l'Istrie, de la Stirie; de la Carinthie, de la Carniole, du Tyrol: elle était sur les hauteurs de Sumering-Berg, à peu de distance de Vienne que la cour avait déjà abandonnée. La modération du vainqueur paraissait un garant de la durée de la paix, mais 15 mois s'étaient à peine écoulés lorsqu'on parvint à persuader au cabinet de Vienne que tout était changé en France; une armée française était sur le Nil et le désordre de l'administration intérieure avait conduit à licencier une grande partie des troupes. L'Autriche courut aux armes.

Le traité de Lunéville mit fin à la seconde guerre d'Autriche qui dura 2 ans. Les armées françaises étaient sur la Save et à ce même Léoben où la première guerre d'Autriche avait été terminée. On se flatte que la paix serait de longue durée; on voulut croire que le cabinet autrichien ayant été porté à rompre les engagemens de Léoben par la considération de l'état où se trouvaient alors l'intérieur de la France, n'aurait plus de motif pour rompre la paix, lorsque ces circonstances n'existaient plus. La France consacrait tous ses efforts au rétablissement de sa marine et aux préparatifs dirigés contre

Aachen, Montag 11. Oktober.

Der Pränumerations-Preis ist 10 Franken vierteljährig, Postfrei, in ganz Frankreich, und 9 Fr. für Aachen und Burtscheid und wird voraus bezahlt.

Briefe und Geld bitter man Postfrei einzusenden: an Hn. Weiß, Eigenthümer und Verfasser des Journal der Roer, in Aachen, auf dem Markte, N.° 760 Lit. B.

Frankreich.

Paris, 5. Oktober. J. M. die Kaiserin-Königin und Regentin hat folgende Nachrichten von dem Stande der Armeen, unterm 29. September 1813, erhalten: Der Kaiser hat das Kommando eines der Korps der jungen Garden dem Herzog von Reggio übergeben. Der Herzog von Castiglione hat sich mit seinem Korps in Marsch gesetzt, um am Ausflusse der Saale eine Stellung zu nehmen. Der Fürst Poniatowski ist mit seinem Korps auf Penig marschirt. Der General Graf Bertrand hat den 26. das feindliche Berliner Armee-Korps, das die Wartenburger Brücke deckte, angegriffen, verdrängt, hat ihm Gefangene abgenommen und es bis an den Brückenkopf verfolgt. Der Feind hat das linke Ufer geräumt und seine Brücke abgebrochen. General Bertrand hat auf der Stelle den Brückenkopf zerstören lassen. Der Fürst von der Moskwa ist auf Oranienbaum und das 7. Korps auf Dessau marschirt. Eine schwedische Division, die zu Dessau war, ist in Eil auf das rechte Elbufer zurückgegangen. Der Feind mußte ebenfalls seine Brücke abbrechen; man hat seinen Brückenkopf geschleift. Der Feind hat vom rechten Ufer her Haubitzen auf Wittenberg werfen lassen. Am 28. hat der Kaiser auf den Anhöhen bei Weissig das 2te Kavalerie-Korps gemustert. Der Septembermonat war sehr regnigt, welches hier zu Lande ungewöhnlich ist. Man hoft, daß der Oktober besser seyn wird. Das Gallfieber des Fürsten von Neuchatel hat nachgelassen: der Fürst ist in völliger Genesung.

Vom 7. — J. M. die Kaiserinn-Königinn und Regentinn wird heute eine außerordentliche Sitzung des Senats präsidiren.

Fortsetzung der Aktenstücke.

(Man sehe unser Blatt vom 9. Oktober.)

Bericht an Se. M. den Kaiser und König.

Sire,

Der erste östreichische Krieg gegen Frankreich dauerte sechs Jahre. Er endigte mit den Präliminarien von Leoben. Die französische Armee war damals in Besitz von Holland, Belgien, den Rheinufern, der italiänischen Provinzen Oestreichs, der Grafschaft Görz, Istrien, Steiermark, Kärnthen, Krain, Tyrol: sie stand auf den Anhöhen des Sümeringberges nicht weit von Wien, von wo sich der Hof bereits entfernt hatte. Die Mäßigung des Siegers schien eine Garantie der Dauer des Friedens zu seyn; allein kaum waren 15 Monate verflossen, so ließ sich das Wiener Kabinet schon bereden, in Frankreich sey alles verändert; eine französische Armee stand an den Ufern des Nil, und die Unordnung der innern Verwaltung war Schuld, daß man einen großen Theil der Truppen abdankte. Oestreich grif zu den Waffen. Der Lüneviller Traktat endigte den zweiten östreichischen Krieg, der zwei Jahre dauerte. Die französischen Armeen standen an der Sau und in eben dem Leoben, wo der erste östreichische Krieg beendigt wurde. Man schmeichelte sich, der Friede würde von langer Dauer seyn; man war nicht abgeneigt zu glauben, daß das östreichische Kabinet, nachdem es, durch Rücksichten auf den damaligen Zustand Frankreichs, die zu Leoben eingegangenen Verpflichtungen zu verletzen veranlaßt worden war, keine Ursache mehr finden würde den Frieden zu brechen, sobald diese Umstände nicht mehr statt fänden. Frankreichs ganze Anstrengungen waren der Wiederherstellung seiner Marine und den Rüstungen gegen England gewidmet. Italien war von Truppen entblößt und unser militairischer Stand be-

l'Angleterre. L'Italie était dégarnie de troupes et notre état militaire se trouvait sur le pied de paix. Notre seule armée était rassemblée à Boulogne. Le cabinet de Vienne oublia les leçons du passé, il se coalisa avec la Russie et l'Angleterre et les armées autrichiennes marchèrent sur la Bavière. L'armée française fut bientôt maîtresse de la capitale et des trois quarts de la monarchie; elle pouvait dicter des lois dures; elle consentit à des lois modérées et le traité de Presbourg fut signé dans la capitale de la Hongrie.

La troisième guerre de l'Autriche fut ainsi terminée en trois mois : elle finit comme la troisième guerre punique, par la prise de la capitale. Cette ville infortunée, n'ayant point partagé les passions de son cabinet, étrangère à l'ambition qui en avait dirigé la politique, gémissant des fautes dont elle était la victime, fut l'objet des égards du vainqueur. On se persuada que le cabinet de Vienne, éclairé par l'expérience, ne songerait désormais qu'à conserver la paix. Mais quatre années après, V. M. était en Espagne, et l'Autriche mettant sa confiance dans les armemens immenses qu'elle avait préparés de longue main, ayant 400,000 hommes sous les armes, ne voyant aucune armée qui pût l'empêcher de parvenir jusqu'aux bords du Rhin, n'examina point si une nouvelle guerre serait juste; elle n'en calcula que le succès certain, et déterminée par cette seule considération, elle envahit la Bavière. En trois mois, l'armée française porta ses conquêtes jusqu'en Hongrie et en Moravie, occupa une seconde fois la capitale et fut maîtresse de la plus grande partie du territoire de la monarchie. L'existence même de l'Empire d'Autriche se trouvait compromise. Mais les regards du vainqueur étaient constamment tournés vers un seul but, celui de forcer l'Angleterre à reconnaître enfin les droits maritimes de toutes les nations, sans lesquels il ne peut exister ni équilibre ni repos en Europe; il consentit à signer le traité de Vienne qui finit la quatrième guerre d'Autriche et dont la modération étonna le Monde. Si l'on ne crut point que la paix serait éternelle, on se flatta, du moins, qu'elle aurait une longue durée.

En effet, le cabinet de Vienne parut reconnaître ses véritables intérêts, ne songer enfin qu'à réparer ses pertes, à faire disparaître la plaie du papier-monnaie qui dévorait la fortune publique, et celle des particuliers, et à fonder le retour de la prospérité de l'Etat sur une politique sage et sur une longue paix. Il licencia son armée, et les besoins de son organisation intérieure fixèrent toute son attention. La guerre entre la France et la Russie devint imminente L'Autriche, fut au-devant des désirs de la France et lui proposa son alliance (1). Un traité fut signé le 14 mars 1812 : une armée autrichienne marcha avec l'armée française pour la défense des grands intérêts du continent et le sang autrichien coula dans les combats contre les Russes. Les politiques qui s'arrêtaient aux principes professés jusque-là par le cabinet de Vienne, s'étonnaient d'une alliance qu'ils savaient contraire à ses sentimens secrets, mais d'autres politiques non moins éclairés, jugeant ses dispositions d'après sa situation réelle, voyant sortir l'Autriche, après tant de sacrifices, d'une lutte qui, quatre fois lui avait été funeste, considérant l'état désastreux de ses finances, les embarras de son administration, les complications de son organisation intérieure, croyaient qu'elle voulait renouveller le système de Kaunitz et s'assurer, comme par le traité de 1756, une longue paix qui lui donnerait le tems de recouvrer son ancienne prospérité, il pensait que son intérêt bien entendu la maintiendrait dans l'alliance. Comme transaction de circonstance, le traité du 14 mars 1812 était une faute du cabinet; mais considérée indépendamment de la guerre de Russie qui n'en était que l'occasion et le corollaire, envisagée comme la base d'un système qui devait assurer 40 années de paix, l'alliance semblait dictée par de grandes vues; elle était le moyen le plus efficace pour cicatriser tant de plaies qui saignaient encore.

Ces considérations, toutes frappantes qu'elles étaient, ne se trouvaient pas fondées. L'alliance de 1812 n'a point été le résultat d'un système, mais le produit des circonstances. Aussitôt que les désastres des mois de novembre et décembre derniers furent connus du cabinet de Vienne, il jugea que la France était abandonnée par la fortune, il se hâta de passer dans un autre système; de gouvernement allié, l'Autriche devint puissance ennemie. Le corps auxiliaire qui combattait avec l'armée française fut le noyau de la principale armée destinée à combattre la France (2).

Cependant, des événemens inattendus avaient échappé à toute prévoyance, ils n'étaient pas entrés dans les calculs de l'Au-

(1) Voyez la Notice A.
(2) Voyez la Notice B.

fand ſich auf dem Friedensfuße. Die einzige Armee, die wir hatten, war zu Boulogne verſammelt.

Das Wiener Kabinet vergaß die Lehren der Vergangenheit; es koaliſirte ſich mit Rußland und England und die öſtreichiſchen Armeen marſchirten auf Baiern. In kurzem war die franzöſiſche Armee Meiſter von der Hauptſtadt und von den drei Viertheilen der Monarchie; ſie konnte harte Geſetze vorſchreiben; ſie bewilligte mäßige Bedingungen, und der Preßburger Friedensſchluß wurde in der Hauptſtadt von Ungarn unterzeichnet. Der dritte öſtreichiſche Krieg wurde ebenfalls in drei Monaten beendigt: er endigte wie der dritte puniſche Krieg, mit der Einnahme der Hauptſtadt. Dieſe unglückliche Stadt, die die Leidenſchaften ihres Kabinets nicht getheilt hatte, und von der Herrſchſucht, welche die Politik deſſelben leitete, nicht angeſteckt war, und über die Fehler ſeufzte, wovon ſie das Opfer ward, wurde vom Sieger mit Schonung behandelt. Man überredete ſich, das Wiener Kabinet würde künftig, durch Erfahrung belehrt, auf nichts anders als auf die Erhaltung des Friedens bedacht ſeyn. Allein vier Jahre nachher, als ſich Ew. Maj. in Spanien befanden, und Oeſtreich, ſein Vertrauen in die unermeßlichen Rüſtungen ſetzend, die es ſeit langer Zeit machte, 400,000 Mann unter den Waffen hatte, und keine Armee ſah, die es hindern konnte, bis an den Rhein vorzudringen, unterſuchte nicht, ob ein neuer Krieg gerecht wäre; berechnete blos die Glücksfolgen deſſelben, es hielt den Erfolg für gewiß, und durch dieſe bloſe Rückſichten bewogen, fiel es in Baiern ein. Innerhalb drei Monaten dehnte Frankreich ſeine Eroberungen bis nach Ungarn und Mähren aus, beſetzte ein zweitesmal die Hauptſtadt, und war Meiſter vom größten Theil des Gebietes der Monarchie. Selbſt die Exiſtenz des öſtreichiſchen Kaiſerreichs war gefährdet. Allein die Blicke des Siegers waren unaufhörlich auf einen einzigen Zweck hingerichtet, nämlich England zu zwingen, die Seerechte aller Nationen anzuerkennen, ohne welche es kein Gleichgewicht und keine Ruhe in Europa geben kann; er willigte ein, den Wiener Frieden zu unterzeichnen, welcher dem vierten öſtreichiſchen Kriege ein Ende machte, und deſſen mäßige Bedingungen die Welt in Erſtaunen ſetzte. Wenn man auch nicht glaubte, der Friede würde von ewiger Dauer ſeyn, ſo ſchmeichelte man ſich wenigſtens, daß er lange beſtehen würde.

In der That ſchien das Wiener Kabinet ſein wahres Intereſſe anzuerkennen, an nichts weiter mehr zu denken, als die Wunde des Papiergeldes, die das öffentliche und Privateigenthum verzehrte, zu heilen, und die Rückkehr des allgemeinen Wohlſtandes auf eine weiſe Politik und auf einen langen Frieden zu begründen. Es dankte ſeine Armee ab, und die Bedürfniſſe ſeiner innern Organiſirung zogen ſeine ganze Aufmerkſamkeit auf ſich. Der Krieg zwiſchen Frankreich und Rußland war im Begriff auszubrechen. Oeſtreich kam den Wünſchen Frankreichs zuvor und trug ihm ſeine Allianz an (1). Den 14. März 1812 wurde ein Traktat unterzeichnet: eine öſtreichiſche Armee marſchirte mit der franzöſiſchen Armee für die Vertheidigung der großen Angelegenheiten des Kontinents und das öſtreichiſche Blut floß in den Gefechten gegen Rußland. Die Politiker, welche die Grundſätze berückſichtigten, zu denen ſich das Wiener Kabinet bis hieher bekannte, erſtaunten über eine Allianz, von der ſie wußten, daß ſie ſeinen geheimen Geſinnungen zuwider wäre; allein andere nicht minder aufgeklärte Politiker beurtheilten die Geſinnungen dieſes Kabinets nach ſeiner wirklichen Lage; ſie ſahen Oeſtreich, nach ſo vielen Aufopferungen, aus einem Kampfe zurückkommen, der ihm viermal verderblich geweſen war; ſie ſahen den zerrütteten Zuſtand ſeiner Finanzen, die Verlegenheit ſeiner Verwaltung, die verwickelte Lage ſeiner innern Organiſirung; ſie glaubten, es wollte Kaunizens Syſtem wieder erneuern und ſich, wie durch den Traktat von 1756, einen langen Frieden zuſichern, der ihm die Zeit ließe, ſeinen ehmaligen Wohlſtand wieder zu erlangen: dieſe dachten, ſein wohlverſtandenes Intereſſe würde es vermögen, in der Allianz zu beharren. Wenn der Traktat vom 14. März 1812 als ein durch die Umſtände herbeigeführter Vertrag betrachtet wird, ſo war es ein Fehler des Kabinets; allein, ohne Rückſicht auf den ruſſiſchen Krieg, der bloß eine Veranlaſſung und ein Anhang dazu war, und als die Grundlage eines Syſtems betrachtet, das einen vierzigjährigen Frieden bezwecken ſollte, ſchien die Allianz von weitumfaſſenden Ideen eingegeben; ſie war das wirkſamſte Mittel, um ſo viele Wunden, die noch bluteten, zu vernarben.

Dieſe Betrachtungen, ſo auffallend ſie auch waren, fanden ſich nicht gegründet. Das Bündniß von 1812 war nicht das Reſultat eines Syſtems, ſondern das Werk der Umſtände. Sobald die Unfälle der verfloſſenen November- und Dezembermonate dem Wiener Kabinet bekannt wurden, glaubte es, Frankreich wäre vom Glück verlaſſen; es ging alſo auf der Stelle zu einem andern Syſtem über; aus einer verbündeten Regierung wurde Oeſtreich eine feindliche

(1) Man ſehe die Notiz A.

triche; elle était sans finances, sans armées; il est constaté que tous ses efforts ne seraient pas parvenus au mois de janvier à mettre 60,000 hommes sous les armes, ayant pris sa résolution avant d'avoir les moyens de la soutenir et calculant qu'il lui faudrait six mois pour être en état de présenter une armée sur le champ de bataille, le cabinet de Vienne sentit le besoin de cacher ses projets sous les apparences de la fidélité à ses engagemens et de l'amour de la paix. Il proposa son entremise aux puissances belligérantes (3), mais en même tems il commença des levées et courut aux armes. Le ministre qui dirigeait ses finances, livré tout entier à la restauration de la monarchie avait, quoi qu'il nourrît personnellement des haines contre la France, adhéré à l'alliance comme le seul moyen de parvenir au rétablissement des affaires intérieures. Il opposa la plus forte résistance à la guerre, et un successeur lui fut donné. Aussitôt on créa pour 100 millions de francs d'un nouveau papier-monnaie, on bouleversa les plans d'ordre et d'économie adoptés jusqu'alors, et ce cabinet se précipita vers la guerre. En vain les hommes éclairés représentaient que l'armée n'existait plus, que les cadres ne pouvaient être remplis que de recrues, que le matériel était détruit, qu'il ne fallait pas moins de dix-huit mois pour réorganiser l'état militaire de l'Autriche, que les affaires des grandes nations ne se mènent point par secousses et qu'on n'improvise pas un grand système; que, puisqu'on n'avait pas renoncé à entrer en lice avec la France, il aurait fallu rester neutre en 1812, et s'occuper dès-lors à rétablir l'armée; mais, qu'ayant adopté l'alliance en 1812, il fallait y persister en 1813 : ils représentaient qu'avec une sage politique et un peu de savoir faire, l'Autriche pouvait tirer parti des circonstances, en recueillir des avantages réels sans s'exposer aux chances d'une guerre dans laquelle elle deviendrait partie principale, qui exigerait des armées en Silésie, en Saxe, en Bavière, en Italie; que se présenter dans une lutte sérieuse sans y être préparé, c'était s'exposer à de funestes catastrophes ou du moins se jeter à travers toutes les incertitudes d'une guerre longue et générale dans laquelle on allait plonger l'Europe. Que si, toutefois, on croyait les circonstances favorables pour faire recouvrer à l'Autriche son influence, on se trompait en ne s'apercevant pas que les bases de toute grandeur pour un Etat sont de bonnes finances, un bon système monétaire et des armées bien organisées, bien équipées, et qu'une bonne armée ne consiste pas dans le grand nombre des hommes, mais dans la qualité des soldats; qu'en persévérant pendant quelques années dans le syttème de l'alliance, l'Autriche aurait recouvré son ancienne prospérité et avec elle cette indépendance réelle que fonde une bonne administration intérieure et militaire.

Mais les partisans de la guerre répondaient : qu'on raisonnait comme si la France était la même, tandis que sa fortune avait changé; comme si elle avait des armées, tandis que l'élite de ses soldats avait été dévorée par les fléaux de l'hiver; ils disaient que si l'Autriche n'avait que des recrues, ce serait contre des recrues qu'elle se battrait, qu'il était hors du pouvoir d'aucun gouvernement de recréer cette cavalerie française si formidable qui, à Ratisbonne et à Wagram, avait décidé la victoire; que le moment était venu de relever l'aigle autrichienne, d'humilier l'aigle française et de faire rentrer la France dans ses anciennes limites.

Dès le mois d'avril, le cabinet de Vienne s'engagea, il promit aux ennemis de la France de se trouver, le 20 juin, sur le champ de bataille avec 150,000 hommes. Pendant que l'Autriche armait ouvertement, le cabinet faisait une guerre d'insinuations pour affaiblir la France en tentant la fidélité de ses alliés. Il montra l'Autriche au Danemarck, à la Saxe, à la Bavière, au Wurtemberg, et même à Naples et à la Westphalie, comme une amie, une alliée de la France qui ne voulait rien que la paix, qui ne désirait rien pour elle-même; il les engageait à ne pas faire des armemens inutiles, à ne pas donner à la France des secours qui seraient sans objet, puisqu'il ne s'agissait pas de se battre, mais de faire la paix, puisque l'Autrice aurait 150,000 hommes sous les armes pour les mettre dans la balance contre celui des deux partis qui voudraient continuer la guerre. Ces insinuations ne pouvaient imposer, un moment, qu'aux cabinets assez peu éclairés pour croire au désintéressement du cabinet autrichien.

Mais les batailles de Lutzen et de Wurschen, plus encore que les désastres de novembre et de décembre, étonnèrent ceux qui avaient si mal jugé des moyens de la France et si peu prévu les événemens : peut-être eussent-ils voulu revenir sur leurs pas, mais le cabinet était engagé; il s'efforça d'attribuer

(3) Voyez la Notice C.

Macht. Das in Gemeinschaft mit der französischen Armee kämpfende Hülfskorps wurde der Kern derjenigen Hauptarmee, die Frankreich zu bekämpfen bestimmt war (2)

Inzwischen waren unerwartete Ereignisse jeder Vorsicht entgangen und in die Berechnungen Oestreichs nicht aufgenommen worden; es fand sich ohne Finanzen, ohne Armeen; es ist bewiesen, daß alle seine Anstrengungen, um im Monate Jänner 60,000 M. unters Gewehr zu stellen, unzulänglich gewesen wären. Nachdem das Wiener Kabinet seinen Entschluß gefaßt, ehe es noch die Mittel zu dessen Ausführung hatte, und den Ueberschlag gemacht, daß es sechs Monate brauchte um eine Armee auf dem Schlachtfelde erscheinen zu lassen, so sah es die Nothwendigkeit ein, seine Projekte unter dem Schein der Anhänglichkeit an seine Verpflichtungen und der Liebe zum Frieden zu verbergen. Es bot den kriegführenden Mächten (3) seine Dazwischenkunft an, hob aber zugleich Truppen aus, und eilte zu den Waffen. Der Minister, welcher den östreichischen Finanzen vorstand, einzig mit der Wiederherstellung der Monarchie beschäftigt, hatte, ob er gleich persönlichen Haß gegen Frankreich nährte, dennoch der Allianz beigepflichtet, als dem einzigen Mittel zur Wiederherstellung der Angelegenheiten im Innern. Er widersetzte sich dem Kriege aus allen Kräften, und wurde in seiner Stelle durch einen andern ersetzt. Sogleich schuf man für 100 Millionen neues Papiergeld, die bis dahin befolgten Entwürfe von Ordnung und Oekonomie wurden vernächläßigt, und das Kabinet eilte dem Krieg entgegen. Vergebens machten aufgeklärte Männer die Bemerkung, die Armee existire nicht mehr, die Cadets könnte man blos mit Rekruten ausfüllen, das Materielle sey zernichtet, man brauchte nicht weniger als achtzehn Monate, um den militairischen Stand Oestreichs wieder herzustellen, die Angelegenheiten großer Nationen könne man nicht stoßweise führen, und ein großes System gleichsam aus dem Stegreife erschaffen; daß, da man das Vorhaben nicht aufgegeben, mit Frankreich in die Schranken zu treten, man im Jahr 1812 neutral hätte bleiben, und von diesem Augenblick an auf die Wiederherstellung der Armee bedacht seyn müßen; da man aber im Jahr 1812 die Allianz angenommen, man im J. 1813 dabei hätte bleiben sollen; sie stellten vor, daß Oestreich mit einer klugen Politik und etwas Gewandheit die Umstände benutzen und wirkliche Vortheile daraus ziehen konnte, ohne sich den Zufällen eines Krieges auszusetzen, bei welchem es als Hauptmacht aufzutreten verpflichtet wäre, und Armeen in Schlesien, Sachsen, Baiern, Italien unterhalten müßte; daß, wenn man sich unvorbereitet in einen ernsthaften Kampf einließe, man sich gefährlichen Katastrophen aussetzte, oder sich wenigstens allen den Ungewißheiten eines langen und allgemeinen Krieges Preis gäbe, in welchen Europa gestürzt würde. Daß, wenn man bei allem dem die Umstände für günstig hielte, um Oestreich seinen Einfluß wieder zu verschaffen, man sich irrte, indem man nicht einsähe, daß die Grundlagen jeder Größe eines Staates darin bestehen, daß man gute Finanzen, ein gutes Münz-System und gut organisirte, gut equipirte Armeen hat, und daß ein gutes Heer nicht in der großen Anzahl Menschen, sondern in der Qualität der Soldaten bestehe; daß, wenn es einige Jahre lang im System der Allianz geblieben wäre, Oestreich seinen ehmaligen Wohlstand und mit demselben jene wirkliche Unabhängigkeit erlangt hätte, welche durch eine gute innere und militairische Verwaltung begründet wird.

Die, welche für den Krieg gestimmt waren, antworteten aber: man raisonnirte, als ob Frankreich noch das ehmalige Frankreich wäre, da doch sein Glücksstand sich verändert habe, als ob es Armeen hätte, während der Kern seiner Soldaten durch die Strenge des Winters wäre aufgerieben worden; ferner, wenn Oestreich nichts als Rekruten hätte, so schlüge es sich auch gegen Rekruten, es stünde in der Macht von keiner Regierung, jene so furchtbare französische Kavalerie wieder zu erschaffen, die zu Regensburg und Wagram den Sieg entschied; der Augenblick wäre gekommen, den östreichschen Adler wieder aufzurichten, den französischen Adler zu demüthigen und Frankreich in seine alten Grenzen zurückzudrängen. Schon im Monate April ging Oestreich Verpflichtungen ein, es versprach den Feinden Frankreichs, sich den 20. Juny mit 150 tausend Mann auf dem Schlachtfelde einzufinden. Während das Oestreich sich öffentlich rüstete, führte das Kabinet einen Krieg der Ueberredung, um Frankreich zu schwächen, indem es die Treue seiner Alliirten in Versuchung führte. Gegen Dänemark, Sachsen, Baiern, Würtemberg, und selbst gegen Neapel und Westphalen zeigte es Oestreich als einen Freund, der blos den Frieden wollte, nichts für sich selbst begehrte; es ersuchte sie, keine vergeblichen Rüstungen zu machen, Frankreich keine Unterstützungen zu geben, die ohne Zweck wären, weil es nicht darauf ankäme, sich zu schlagen, sondern Frieden zu machen, indem Oestreich

(2) Man sehe die Notiz B.
(3) Man sehe die Notiz C.

les nouvelles victoires à des causes indépendantes de la force des armées françaises; toutefois, sa marche devint incertaine, il avança les prétentions les plus contradictoires, il voulait être allié de la France en mettant en réserve toutes les clauses du traité d'alliance, il voulait être médiateur et rester lié à nos ennemis. On lui répondit : que l'Autriche était maîtresse de renoncer à l'alliance; que la France ne serait pas blessée, mais qu'elle ne voulait pas de ces moyens-termes, ressource commune de l'irrésolution et de la faiblesse. On accepta l'ouverture d'un congrès, quoique l'on prévit qu'il n'aurait pas de résultat prompt pour la guerre actuelle, mais comme moyen de tenir ouvertes des négociations qui conduiraient un jour à la paix.

Je n'exposerai point ici de quelle manière le cabinet de Vienne exerça la médiation de l'Autriche. Je ne m'appesantirai point davantage sur les détails du congrès de Prague, il n'a point existé. (4). Après les batailles de Lutzen et de Wurschen, la Russie et la Prusse auraient été sincèrement disposées à traiter, si elles n'avaient pas eu l'espérance d'entraîner l'Autriche dans leur querelle, et de rejeter sur elle le fardeau de la guerre. Tel est le cercle vicieux dans lequel le cabinet de Vienne a placé l'Europe; il prétendait porter nos ennemis à la paix, et en se liant avec eux, en prenant sur lui-même la plus grande partie des chances, des dangers, des sacrifices, il les encourageait à la guerre; il croyait conduire les puissances, il était mené par elles; elles le poussaient à la guerre pour leur seul intérêt. La Russie avait espéré, en soulevant les peuples de la Vistule au Rhin, élever entr'elle et nous une barrière de désordre et d'anarchie : cette tentative ayant été sans succès, un autre moyen s'est offert, elle l'a saisi, elle a précipité l'Autriche dans la guerre.

Le cabinet Autrichien pouvait penser sérieusement, après les fréquentes épreuves qu'il a faites de la puissance des armées françaises, à nous rejeter en quelques mois dans nos anciennes limites? Il faudrait vingt ans de victoires pour détruire ce que vingt ans de victoires ont créé. Mais, puisque telle était sa pensée, pourquoi, après la paix de 1809, l'Autriche a-t-elle licencié ses armées? Pourquoi, en 1812, s'est-elle alliée à la France?

Aucune des démarches du cabinet de Vienne n'avait échappé à celui des Tuileries. Dès le mois de novembre, le changement de système de l'Autriche avait été prévu, et si le gouvernement demanda à la nation des levées extraordinaires lors de la trahison du général d'York, parce qu'elle lui fit prévoir la défection de la Prusse, il en demanda de nouvelles lors de la défection de la Prusse, parce qu'il prévit celle de l'Autriche. C'est cette prévoyance qui a déjoué les combinaisons du cabinet de Vienne et qui a mis les armées françaises en état de faire face à tous leurs ennemis.

Mais, Sire, les puissances coalisées sentent que pour tenter l'accomplissement des desseins qu'elles cessent enfin de dissimuler, elles doivent faire les plus grands efforts. Il est nécessaire, qu'à la voix de V. M., de nombreux bataillons se lèvent dans le sein de la France pour mettre vos puissantes armées en état de pousser la guerre avec une vigueur nouvelle et afin de pourvoir à toutes ses chances. Lorsque toute l'Europe est en armes, lorsqu'indépendamment des armées régulières, les gouvernemens coalisés appellent à combattre les *Landwehr*, les *Landsturm*, et font de tout homme un soldat, le peuple français doit à sa sûreté, comme à sa gloire, démontrer une nouvelle énergie; il doit consacrer à la conquête d'une paix stable des efforts proportionnés à ceux que font ses ennemis pour réaliser les projets d'une ambition qui ne connaît plus de bornes.

Dresde, le 20 août 1813.

Le ministre des relations extérieures,

Signé, le duc de Bassano.

(*La suite aux prochains N.os*)

(4) Voyez la Notice D.

Collége de Cologne.

Les cours des deux écoles, formant le collége de Cologne, recommenceront le 15 du mois d'octobre prochain. Les élèves internes et externes sont invités à prendre leurs inscriptions au bureau du collége, rue du Lycée n.° 32.

Cologne, le 29 septembre 1813.

Le principal, G. Heinsberg.

AIX-LA-CHAPELLE, de l'Imprimerie de J.-G. Beaufort, Imprimeur de la Préfecture.

150,000 Mann unter den Waffen hätte, um sie gegen diejenige der beiden Partheien, die den Krieg fortsetzen wollte, in die Wagschale zu legen. Diese Einredungen konnten nur diejenigen Kabinette einen Augenblick täuschen, die so wenig aufgeklärt sind, daß sie an die Uneigennützigkeit des östreichischen Kabinets glauben konnten.

Allein die Schlachten von Lützen und Würschen, noch mehr als die Unfälle des Novembers und Dezembers erstaunten die, welche die Mittel Frankreichs so schlecht beurtheilt und die Ereignisse so wenig vorausgesehen hatten. Vielleicht wären sie gerne zurückgetreten; das Kabinet hatte sich aber eingelassen; es bemühte sich, die neuen Siege Ursachen zuzuschreiben, die von der Stärke der französischen Armeen unabhängig waren; inzwischen würde sein Gang schwankend, es brachte die widersprechendsten Behauptungen aufs Tapet, es wollte ein Alliirter Frankreichs bleiben und alle Klauseln des Allianz-Traktats hintansetzen, es wollte Vermittler seyn und mit unsern Feinden verbunden bleiben. Man antwortete ihm: es stünde Oestreich frei der Allianz zu entsagen; Frankreich würde dieß nicht beleidigen, es wolle aber von jenem Mittelwege, der gemeinsamen Zuflucht der Unschlüssigkeit und der Schwäche nichts wissen. Die Eröffnung eines Kongresses nahm man an, obschon vorauszusehen war, daß er in Rücksicht des jetzigen Krieges kein schnelles Resultat geben würde; es war aber ein Mittel, Unterhandlungen offen zu halten, die eines Tages zum Frieden führen könnten. Ich werde hier nicht erörtern, auf welche Art das Wiener Kabinet die Vermittelung Oestreichs ausübte; eben so wenig werde ich mich bei den Details in Betreff des Prager Kongresses aufhalten. Dieser Kongreß hat nicht existirt (4). Nach den Schlachten bei Lützen und Würschen wäre Rußland und Preussen aufrichtig zum Unterhandeln gestimmt gewesen, wenn sie nicht gehofft hätten, Oestreich in ihre Händel zu verflechten und die Last des Krieges auf dasselbe zu wälzen. Das Wiener Kabinet versetzte Europa in eine widersinnige Lage: es gab vor, unsere Feinde zum Frieden zu bewegen, und indem es sich mit ihnen verband, indem es den größten Theil der Kriegszufälle, der Gefahren, der Aufopferungen auf sich nahm, feuerte es selbige zum Kriege an; es glaubte die Mächte zu führen und wurde selbst von ihnen geführt; sie trieben es zum Kriege an, ihres bloßen Vortheils wegen. Indem Rußland die Völker zwischen der Weichsel und dem Rhein zum Aufstand reitzte, hoffte es eine Schranke der Unordnung und der Anarchie aufzurichten: da dieser Versuch mißlang, so bot sich ein anderes Mittel dar; es ergriff dieses Mittel und zog Oestreich mit in den Krieg.

Konnte das östreichische Kabinet, nachdem es die Macht der französischen Armeen so oft erprobt hatte, im Ernste denken, daß es uns in einigen Monaten in unsere alten Grenzen zurückwerfen würde? Zwanzig Jahre von Siegen gehörten dazu, um zu zerstören, was zwanzigjährige Siege erschaffen hatten. Wenn aber dieß sein Gedanke war, warum hat Oestreich nach dem Frieden von 1809 seine Heere abgedankt? Warum hat es sich im Jahr 1812 mit Frankreich verbündet? Kein Schritt, den das Wiener Kabinet that, war dem Kabinet der Tuilerien entgangen. Gleich im Novembermonate hatte man die Veränderung des Systems von Seiten Oestreichs vorausgesehen, und wenn die Regierung, zur Zeit der Verrätherei des General von Yorck, von der Nation außerordentliche Aushebungen behehrte, weil diese Verrätherei den Abfall Preussens voraussehen ließ, so begehrte sie neue Aushebungen, als Preussen abfiel, weil sie den Abfall Oestreichs vorausah. Diese Vorsicht war es, die die Berechnungen des Wiener Kabinets vereitelte und die französischen Armeen in Stand setzte, allen ihren Feinden die Spitze zu bieten. Allein, Sire, die koalisirten Mächte fühlen es, daß sie, um die Anschläge auszuführen, die sie nun nicht mehr verhehlen, die größten Anstrengungen machen müßen. Es ist nothwendig, daß auf die Stimme Ew. M. zahlreiche Bataillone sich im Schooße Frankreichs erheben, um Ihre mächtigen Heere in Stand zu setzen, den Krieg mit erneuerter Kraft zu führen, und auf jeden Glückswechsel gefaßt zu seyn.

Während daß ganz Europa in den Waffen steht und die koalisirten Regierungen die Landwehr, den Landsturm zum Kampfe rufen, und aus jedem Manne einen Krieger bilden, so ist es das französische Volk seiner Sicherheit so wie seinem Ruhme schuldig, eine neue Kraftfülle zu zeigen; es muß zur Eroberung eines dauerhaften Friedens Anstrengungen machen, die mit jenen im Verhältnisse stehen, welche die Feinde zur Ausführung von Entwürfen einer Herrschsucht machen, die keine Grenzen mehr kennt.

Dresden, den 20. August 1813.

Der Minister der auswärtigen Angelegenheiten,

Unterzeichnet, der Herzog von Bassano.

(Die Fortsetzung folgt.)

(4) Man sehe die Notiz D.

N.° 243. An 1813.

JOURNAL DE LA ROER.

Aix-la-Chapelle, Mardi 12 Octobre. Aachen, Dienstag 12. Oktober.

Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de 10 fr. par trimestre, franc de port, dans tout l'Empire, et de 9 fr. pour Aix-la-Chapelle et Borcette.

Les lettres et l'argent doivent être adressés, franc de port, à M. Weiss, *propriétaire-rédacteur du journal de la Roër, à Aix-la-Chapelle, Grand'Place, N°. 760, Lit B.*

Der Pränumerations-Preis ist 10 Franken vierteljährig, Postfrei, in ganz Frankreich, und 9 Fr. für Aachen und Burtscheid und wird voraus bezahlt.

Briefe und Geld bittet man Postfrei einzusenden: an Hn. Weiß, Eigenthümer und Verfasser des Journal der Roer, in Aachen, auf dem Markte, N.° 760 Lit. B.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 7 octobre. Aujourd'hui jeudi 7 octobre 1813, a une heure, S. M. l'Impératrice-Reine et régente est partie du palais des Tuileries pour se rendre au sénat, avec le cortège dont l'ordre et la marche ont été publiés dans les journaux. Les grands-officiers du sénat et 24 sénateurs ont reçu S. M. à la porte exterieure de leur palais. L'Impératrice-Reine et régente, après s'être reposée dans les appartemens préparés pour la recevoir s'est rendue à la salle des séances. Le cortège, précédé de la députation du sénat, marchait dans l'ordre suivant:

Les huissiers, les hérauts d'armes, les pages, les aides des cérémonies, les maîtres des cérémonies, les conseillers-d'état orateurs du conseil, les grands-aigles, les grands-officiers, les ministres, le grand-chambellan et le grand-maître des cérémonies, les princes grands-dignitaires. L'Impératrice-Reine et régente, ayant à sa droite et à sa gauche, en arrière d'elle, la dame d'honneur, le chevalier d'honneur et le premier écuyer: immédiatement derrière elle, le maréchal duc de Conégliano et le général Caffarelli, la dame d'atours, les chambellans et les écuyers. A l'arrivée de S. M., les sénateurs étaient debout et découverts. L'Impératrice est montée sur son trône, placé à la gauche de celui de l'Empereur.

A la droite et à la gauche du trône, une marche plus bas, se sont assis sur des chaises, les princes grands dignitaires; à droite et à gauche, en bas du trône, sur des gradins, les ministres et les grands-officiers; en avant et au bas du trône sur des tabourets, le grand-chambellan et le grand-maître des cérémonies. Derrière S. M., se tenait la dame d'honneur, le duc de Conégliano, le comte Caffarelli, le chevalier d'honneur, le premier écuyer, la dame d'atours, les dames du palais, les chambellans et les écuyers; les maîtres des cérémonies plus bas que le grand-maître, et derrière eux, les aides des cérémonies: les pages assis sur les marches du trône. Durant la séance, tout le monde est resté découvert.

S. M. l'impératrice a prononcé le discours suivant:

« Sénateurs,

» Les principales puissances de l'Europe révoltées des prétentions de l'Angleterre, avaient, l'année dernière, réuni leurs armées aux nôtres pour obtenir la paix du Monde et le rétablissement des droits de tous les peuples. Aux premières chances de la guerre, des passions assoupies se réveillèrent. L'Angleterre et la Russie ont entraîné la Prusse et l'Autriche dans leur cause. Nos ennemis veulent détruire nos alliés, pour les punir de leur fidélité. Ils veulent porter la guerre au sein de notre belle patrie, pour se venger des triomphes qui ont conduit nos aigles victorieuses au milieu de leurs Etats. Je connais, mieux que personne, ce que nos peuples auraient à redouter, s'ils se laissaient jamais vaincre. Avant de monter sur le trône où m'ont appelée le choix de mon auguste époux et la volonté de mon père, j'avais la plus grande opinion du courage et de l'énergie de ce grand peuple. Cette opinion s'est accrue tous les jours par tout ce que j'ai vu se passer sous mes yeux. Associée depuis quatre ans aux pensées les plus intimes de mon époux, je sais de quels sentimens il serait agité sur un trône flétri et sous une couronne sans gloire. Français! votre Empereur, la patrie et l'honneur vous appellent! »

Frankreich.

Paris, 7. Oktober. Heute, Donnerstag den 7. Oktober 1813, ist J. M. die Kaiserin-Königin und Regentin um ein Uhr vom Tuilerienpallaste ausgegangen, um sich mit dem Zuge, dessen Ordnung und Marsch in den Zeitungen bekannt gemacht worden, in den Senat zu begeben. Die Großbeamten des Senats und vier und zwanzig Senatoren empfingen Ihre Majestät an dem äußern Thore Ihres Pallastes. Nachdem J. M. die Kaiserin-Königin und Regentinn in den Gemächern, die zu Ihrem Empfange vorbereitet waren, ausgeruhet hatte, begab Sie sich in den Sitzungssaal. Der Zug, vor welchem die Deputation des Senats ging, erschien in folgender Ordnung: Die Huissiers, die Herolde, die Edelknaben, die Zeremoniengehülfen, die Zeremonienmeister, die Staatsräthe, und Redner des Staatsrathes, die Großadler, die Großoffiziere, die Minister, der Großkämmerer und der Großzeremonienmeister, die Prinzen Großwürdner, die Kaiserin-Königin und Regentinn, zu ihrer Rechten und Linken und hinter ihr die Ehrendame, der Ehrenritter und der erste Stallmeister: unmittelbar hinter ihr der Marschall Herzog von Conegliano und der General Caffarelli, die Hofdame, die Pallastdamen, die Kammerherren und die Stallmeister. Beim Eintritt J. M. waren alle Senatoren aufgestanden und mit unbedeckten Häuptern. Die Kaiserin bestieg Ihren Thron, welcher zur Linken des Thrones des Kaisers errichtet war.

Zur Rechten und Linken des Thrones, eine Stufe tiefer, setzten sich die Prinzen Großwürdner auf Stühlen; zur Rechten und Linken, unter dem Throne, setzten sich die Minister und Großoffiziere auf Bänke; vor und hinter dem Throne, auf Taburets, der Großkämmerer und der Großzeremonienmeister. Hinter J. M. stand die Ehrendame, der Herzog von Conegliano, der Graf Caffarelli, der Ehrenritter, der erste Stallmeister, die Hofdame, die Pallastdamen, die Kammerherren und Stallmeister; die Zeremonienmeister tiefer als die Großmeister, und hinter ihnen die Zeremoniengehülfen: die Edelknaben saßen auf den Thronstufen. Während der Sitzung war jedermann mit entblößtem Haupte. J. M. die Kaiserin hielt folgende Rede:

„ Senatoren,

„ Die vornehmsten Mächte von Europa, durch die Anmaßungen Englands empört, hatten verwichenes Jahr ihre Armeen mit den unsrigen vereinigt, um den Weltfrieden und die Wiederherstellung der Rechte aller Völker zu erlangen. Bei dem ersten Kriegswechsel erwachten die schlummernden Leidenschaften. England und Rußland zogen Preussen und Oestreich mit in ihre Angelegenheiten. Unsere Feinde wollen unsere Bundesgenossen zernichten, um sie für ihre Treue zu strafen. Sie wollen den Krieg in unser schönes Vaterland versetzen, um sich über die Triumphe zu rächen, die unsere siegreichen Adler in die Mitte ihrer Staaten führten. Ich weiß am besten, was unsere Völker zu befürchten hätten, wenn sie sich je überwinden ließen. Ehe ich den Thron bestieg, auf welchen mich die Wahl meines erlauchten Gemahls und der Wille meines Vaters rief, hatte ich die größte Meinung von dem Muthe und der Kraft dieses großen Volkes. Diese Meinung ist durch alles, was ich unter meinen Augen sah, täglich angewachsen. Da mir seit vier Jahren mein Gemahl seine geheimsten Gedanken mittheilte, so weiß ich welche Gefühle ihn auf einem befleckten Throne und unter einer ruhmlosen Krone bestürmen würden. Franzosen! Euer Kaiser, das Vaterland und die Ehre rufen euch! “

Nachdem der Prinz Erzkanzler die Befehle J. M. empfangen,

Le prince archi-chancelier ayant pris les ordres de S. M., a donné la parole au ministre de la guerre, qui est monté à la tribune et a fait lecture d'un rapport adressé à l'Empereur. Le prince archichancelier ayant pris de nouveau les ordres de l'Impératrice, a donné la parole, au nom de S. M., à M. le comte Regnaud, un des deux orateurs du conseil-d'état, qui a présenté au sénat un projet de sénatus-consulte, après en avoir exposé les motifs. Le projet de sénatus-consulte a pour objet une levée de 280,000 hommes, dont 120,000 sur les classes de 1814 et années antérieures, dans les départemens qui n'ont pas concouru à la dernière levée de 30,000 hommes, et 160,000 sur la conscription de 1815.

Le comte de Lacépède s'est levé, et a dit :

« Madame,

» Avant de proposer au sénat des mesures relatives au projet de sénatus-consulte qui vient d'être présenté, j'ai l'honneur de prier V. M. I. et R., de daigner me permettre de lui offrir, au nom de mes collégues, l'hommage respectueux de tous les sentimens dont nous sommes pénétrés en voyant V. M. présider le sénat, et en entendant les paroles mémorables qu'elle vient de proférer du haut de son trône ! Avec quelle reconnaissance, avec quel soin religieux, nous en conserverons à jamais le souvenir !

« Sénateurs,

» J'ai l'honneur de vous proposer de renvoyer à une commission le projet de sénatus-consulte qui vient d'être présenté par les orateurs du conseil-d'état. »

D'après les ordres de l'Impératrice-reine et régente, le prince archi-chancelier a mis aux voix cette proposition de M. le comte de Lacépède; elle a été adoptée. On a procédé au scrutin pour la nomination de la commision. Après le dépouillement du scrutin, le prince archi-chancelier en a mis le résultat sous les yeux de S. M., et d'après ses ordres en a fait la proclamation.

La commission sera composée de MM. les comte de Lacépède; duc de Dantzig, comte de l'Apparent; comte Dejean; comte Colchen. Elle fera son rapport samedi prochain.

S. M. a levé la séance, et est retournée au palais des Tuileries avec son cortége. Le départ de l'Impératrice du palais du sénat, et son retour aux Tuileries, ont été annoncés par des salves d'artillerie. S. M. a été accompagnée dans sa marche des cris répétés de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* m.

Suite des pièces officielles.

(Voyez notre numéro du 11 octobre.)

A.

Pièces relatives à l'alliance.

La Russie ayant résolu de se soustraire aux obligations de l'alliance de Tilsitt, dont elle avait, dès la fin de 1810, éludé les conditions, augmenta dès-lors ses armées, forma, en 1811, des rassemblemens sur les frontières de ses provinces polonaises, et se trouva au commencement de 1812 déterminée et prête à la guerre. Le cabinet de Vienne se porta à quelques démarches insignifiantes pour engager la Russie à la paix. Non-seulement, il n'eut point à en faire auprès du gouvernement français dont il connaissait les dispositions pacifiques, mais ses ouvertures tendirent à un résultat tout-à-fait opposé. Car si quelque chose pouvait faire pencher vers la guerre, c'était qu'il offrît de s'unir à nous contre nos ennemis, et il proposa son alliance. (*Voyez* n°. 1, le traité d'alliance.)

Par ce traité, l'Autriche confondit ses intérêts politiques avec ceux de la France dont elle approuvait les principes, et auxquels elle s'associait par une garantie sans réserve. Elle s'engagea à fournir un contingent pour la guerre : elle adhéra d'avance au rétablissement du royaume de Pologne, et, le cas arrivant, elle consentit à la cession de la Gallicie autrichienne, à la condition d'une indemnité dont les bases furent posées, elle s'assura enfin des aggrandissemens du territoire et partage des Etats qu'une guerre heureuse aurait mis à la disposition de la France. Tel était le but vers lequel tendait le cabinet de Vienne. Empressé de susciter des ennemis à la Russie, il pressa ; par ses agens la porte Ottomane, la Prusse et la Suède de faire cause commune avec la France. (*Voyez* la lettre du prince de Schwartzenberg au ministre de l'Autriche en Suède, n°. 2.)

Ainsi, non-seulement il ne cherchait pas à empêcher la guerre, mais spéculant sur elle, il ne négligeait aucune des démarches qui, en ajoutant à la sécurité de l'entreprise, devaient porter la France à la tenter. Mais rien n'ébranlait la volonté de l'Empereur d'éviter la guerre, et il ne cessa d'espérer d'y

gab er dem Kriegsminister das Wort, welcher die Rednerbühne bestieg und einen an den Kaiser addressirten Bericht verlas. Nachdem der Prinz Erzkanzler aufs Neue die Befehle der Kaiserin empfangen, gab er im Namen J. M. dem Hn. Grafen Regnaud, einem der Redner des Staatsraths, das Wort, welcher dem Senat den Entwurf eines Senatschlusses mittheilte, nachdem er die Beweggründe desselben entwickelt hatte. Der Entwurf des Senatschlusses hat eine Aushebung von 280,000 Mann zum Gegenstande, wovon 120,000 aus den Klassen von 1814 und den vorherigen Jahren, in den Departementen, die zur letztern Aushebung von 30,000 Mann nicht beigetragen haben, und 160,000 Mann aus der Konscription von 1815 genommen werden sollen.

Der Hr. Graf von Lacepede stand auf und sprach wie folgt :

„ Madame,

„ Ehe wir dem Senat die Maßregeln in Betreff des Entwurfs des Senatsschlusses, der so eben mitgetheilt worden, vorlegen, so habe ich die Ehre, Ew. M. zu bitten, um zu erlauben daß ich Ihnen im Namen meiner Kollegen die ehrfurchtsvolle Huldigung aller Gesinnungen darbringe, wovon wir durchdrungen sind, indem wir Ew. M. den Senat präsidiren sehen und die merkwürdigen Worte vernehmen, die Ew. M. von Ihrem Throne herab hören lassen. Mit welcher Dankbarkeit, mit welcher religiöser Sorgfalt werden wir das Andenken derselben auf immer bewahren !"

„ Senatoren,

„ Ich habe die Ehre, Ihnen den Vorschlag zu thun, den Entwurf des Senatschlusses, den Ihnen die Redner des Staatsrathes so eben mittheilten, an eine Kommission zu verweisen."

Den Befehlen der Kaiserin-Königin und Regentin zufolge ließ der Prinz Erzkanzler über diesen Vorschlag des Hn. Grafen von Lacepede stimmen; der Vorschlag wurde angenommen. Man schritt mittelst des Scrutiniums zur Ernennung der Kommission. Nach untersuchtem Scrutinium legte der Prinz Erzkanzler das Resultat desselben J. M. vor und machte es auf Höchstdero Befehl bekannt. Die Kommission wird aus dem Hn. Grafen von Lacepede, dem Hn. Herzog von Danzig, dem Hn. Grafen de l'Apparent, dem Hn. Grafen Dejean, dem Hn. Grafen Colchen bestehen. Sie wird künftigen Sonnabend ihren Bericht erstatten. J. M. hat die Sitzung aufgehoben und ist mit Ihrem Geleite nach dem Tuilerienpallaste zurückgekehrt. Die Abfahrt J. M. aus dem Tuilerienpallaste, Ihre Ankunft im Pallaste des Senats und Ihre Rückkehr in die Tuilerien wurden durch Artilleriesalven verkündigt. J. M. wurde auf Ihrem Zuge vom wiederholten Rufen : Es lebe der Kaiser! es lebe die Kaiserinn! begleitet.

Sortsetzung der Aktenstücke.

(Man sehe unser Blatt vom 11. Oktober.)

A.

Aktenstücke die Allianz betreffend.

Nachdem Rußland beschlossen hatte, sich den Verpflichtungen der Tilsitter Allianz zu entziehen, deren Bedingungen es schon zu Ende des Jahres 1810 eludirt hatte, so vermehrte es, von diesem Augenblick an, seine Armeen, zog im Jahr 1811 auf den Grenzen seiner pohlnischen Provinzen Heere zusammen und fand sich zu Anfange von 1812 zum Krieg entschlossen und bereit. Das Wiener Kabinet that einige unbedeutende Schritte, um Rußland zum Frieden zu bewegen. Es hatte nicht nur bei der französischen Regierung, deren friedliche Gesinnungen es kannte, keine Schritte zu machen, sondern seine Eröffnungen erzielten ein ganz entgegen gesetztes Resultat. Denn, wenn etwas zum Kriege geneigt machen konnte, so war es, daß dieses Kabinet sich erbot, sich mit uns gegen unsere Feinde zu verbünden, und es trug seine Allianz an. (Man sehe N.o 1 den Allianz-Traktat)

Durch diesen Traktat vereinigte Oestreich sein militairisches Interesse mit dem Interesse Frankreichs, dessen Grundsätze es genehmigte, und an welche es sich durch eine unbedingte Garantie anschloß. Es machte sich anheischig, ein Kriegs-Kontingent zu stellen : es pflichtete zum Voraus der Wiederherstellung des Königreiches Pohlen bei, und willigte ein, bei eintretendem Falle, östreichisch Gallizien unter der Bedingung einer Entschädigung, deren Grundlagen bestimmt wurden, abzutreten; es sicherte sich endlich Gebiets-Vergrößerungen und die Theilung der Staaten zu, worüber Frankreich durch einen glücklichen Erfolg des Krieges würde verfügen können. Nach diesem Zweck strebte das Wiener Kabinet. In seiner thätigen Bemühung, dem russischen Reiche Feinde zu erwecken, ließ es durch seine Agenten bei der ottomannischen Pforte, am preussischen und schwedischen Hofe dringend anhalten, mit Frankreich gemeinschaftliche Sache zu machen. (Man sehe den Brief des Fürsten von Schwarzenberg an den östreichischen Minister in Schweden, N.o 2)

So suchte es nicht allein den Krieg nicht zu verhindern, sondern

parvenir que le jour même où l'ambassadeur de Russie, par une déclaration formelle, exigea comme *ultimatum*, que les armées françaises, se retirant sur le Rhin, prissent la fuite comme si elles avaient été vaincues, et demanda ses passeports. La guerre commença; l'Autriche donna son contingent, le composa de corps et de généraux d'élite et dépassa le nombre d'hommes qu'elle avait pris l'engagement de fournir.

N°. 1.

Traité d'alliance entre la France et l'Autriche, du 14 mars 1312.

(Par ce traité, l'Autriche s'oblige à fournir un secours de 30,000 hommes. Nous l'avons, dans le tems, inséré dans ce journal.)

(Voici les articles séparés et secrets de ce traité :)

Articles séparés et secrets.

Art. I.er L'Autriche ne sera point tenue de fournir le secours stipulé par l'art. 4 du traité patent, dans les guerres que la France soutiendrait, ou contre l'Angleterre, ou au-delà des Pyrénées. 2. Si la guerre vient à éclater entre la France et la Russie, l'Autriche fournira ledit secours stipulé par les articles 4 et 5 du traité de ce jour. Les régimens qui doivent le former, seront dès à présent mis en marche et cantonnés de manière qu'à dater du 1.er mai, ils puissent, en moins de 15 jours, être réunis à Lemberg. Ledit corps de troupes sera pourvu d'un double approvisionnement de munitions d'artillerie, ainsi que des équipages militaires nécessaires au transport de 20 jours de vivres. 3. De son côté, S. M. l'Empereur des Français fera toutes ses dispositions pour pouvoir opérer contre la Russie, à la même époque avec toutes les forces disponibles.

4. Le corps de troupes fourni par S. M. l'Empereur d'Autriche sera formé en 3 divisions d'infanterie et une division de cavalerie, commandé par un général autrichien au choix de S. M. l'Empereur d'Autriche. Il agira sur la ligne qui lui sera prescrite par S. M. l'Empereur des Français, et d'après ses ordres immédiats. Il ne pourra toutefois être divisé; il formera toujours un corps distinct et séparé. Il sera pourvu à sa subsistance en pays ennemi, suivant le même mode qui sera établi pour le corps de l'armée française, sans rien changer au régime et aux usages de détails établis par les réglemens militaires de l'Autriche pour la nourriture des troupes. Les trophées et le butin qu'il aurait fait sur l'ennemi lui appartiendront. 5. Dans le cas où, par suite de la guerre entre la France et la Russie, le royaume de Pologne viendrait à être rétabli, S. M. l'Empereur des Français garantira spécialement, comme elle garantit dès à présent à l'Autriche, la possession de la Gallicie.

6. Si, le cas arrivant, il entre dans les convenances de l'Empereur d'Autriche de céder, pour être réunie au royaume de Pologne, une partie de la Gallicie en échange des provinces Illyriennes, S. M. l'Empereur des Français s'engage, dès à présent, à consentir à cet échange. La partie de la Gallicie à céder sera déterminée d'après la base combinée de la population, de l'étendue, des revenus, de sorte que l'estimation des deux objets de l'échange ne soit pas réglée par l'étendu territoire seulement, mais par sa valeur réelle. 7. Dans le cas d'une heureuse issue de la guerre, S. M. l'Empereur des Français s'engage à procurer à S. M. l'Empereur d'Autriche, des indemnités de territoire qui non seulement compensent les sacrifices et charges de la coopération de Sadite Majesté dans la guerre, mais qui soient un monument de l'union intime et durable qui existe entre les deux souverains. 8. Si, en haine des liens et engagemens contractés par l'Autriche envers la France, l'Autriche était menacée par la Russie, S. M. l'Empereur des Français regardera cette attaque comme dirigée contre lui-même, et commencera immédiatement les hostilités. 9. La Porte Ottomane sera invitée à accéder au traité d'alliance de ce jour. 10. Les articles ci-dessus resteront secrets entre les deux puissances. 11. Ils auront la même force que s'ils étaient insérés dans le traité d'alliance, ils seront ratifiés, et les ratifications échangées dans le même lieu et à la même époque que celle dudit traité.

Fait et signé à Paris, le 14 mars, 1812.

(*La suite aux prochains N.os*)

Mayence, le 8 octobre. S. Exc. le ministre de l'intérieur a adressé à Messieurs les préfets la circulaire ci-après sous la date du 28 septembre dernier :

« Je suis informé, Monsieur, que des officiers de l'état civil se refusent à admettre pour prénoms, sur les actes de naissance des enfans israëlites qui leur sont présentés, les noms de per-

spekulirte darauf und vernachläßigte keinen Schritt, wodurch der Unternehmung Sicherheit gewährt würde und Frankreich zur Ausführung derselben bewogen werden müßte. Allein der Wille des Kaisers, den Krieg zu vermeiden, blieb unerschüttert, und er gab die Hoffnung, dazu zu gelangen, erst am Tage auf da der russische Bothschafter durch eine förmliche Erklärung als Ultimatum verlangte, die französischen Armeen sollten sich an den Rhein zurückziehen und entfliehen, als ob sie überwunden worden wären, und er seine Pässe verlangte. Der Krieg fing an; Oestreich stellte sein Kontingent, es bestand aus ausgewählten Korps und Generalen und aus einer größern Zahl Mannschaft, als man zu stellen sich verpflichtet hatte.

N.ro I.

Allianz-Traktat zwischen Frankreich und Oestreich vom 14. März 1812.

(Durch diesen Traktat verpflichtet sich Oestreich ein Hülfskorps von 30,000 Mann zu stellen. Dieser Traktat ist zur Zeit in unser Blatt eingerückt worden.)

(Hier folgen die geheimen und getrennten Artikel dieses Vertrags.)

Geheime- und Separat-Artikel.

1. Art. Oestreich ist nicht gehalten, die im 4ten Artikel des öffentlichen Traktats bedungene Hülfe in den Kriegen, welche Frankreich gegen England oder jenseits der Pyrenäen führt, zu geben. 2. Bricht der Krieg zwischen Frankreich und Rußland aus, so stellt Oestreich die im 4. und 8ten Artikel des Traktats vom heutigen Tage bedungene Hülfe. Die Regimenter, woraus dieses Hülfskorps besteht, sollen von jetzt an in Marsch gesetzt und dergestalt kantonnirt werden, daß sie vom 1sten Mai an in weniger als vierzehen Tagen bei Lemberg versammelt seyn können. Besagtes Truppen-Korps soll mit doppelten Artillerie-Munitionen und Militair-Equipage versehen seyn, um auf zwanzig Tage Lebensmittel nachführen zu können. 3. Seinerseits wird Se. M. der Kaiser der Franzosen alle Anstalten treffen, um mit allen seinen disponibeln Streitkräften zur nämlichen Epoche gegen die Russen agiren zu können. 4. Das Truppen-Korps, welches S. M. der Kaiser von Oestreich liefert, soll in drei Infanterie-Divisionen und einer Kavalerie-Division, unter dem Kommando eines von Sr. M. dem Kaiser von Oestreich gewählten Feldherrn, gestellt werden. Es operirt auf der von Sr. M. dem Kaiser der Franzosen ihm vorgeschriebenen Linie und unter seinen unmittelbaren Befehlen. Es darf inzwischen nicht getrennt werden, sondern soll immer ein verschiedenes und abgesondertes Korps bilden. Es soll im feindlichen Lande für seinen Unterhalt, nach der für das französische Armee-Korps festgesetzten Art und Weise gesorgt werden, ohne daß jedoch an der Lebensart und andern durch die östreichischen Reglemente für die Verköstigung der Truppen eingeführten Gebräuche etwas geändert werden könne. Die eroberten Trophäen und die Beute gehören ihm zu. 5. Sollte in Folge des Krieges zwischen Frankreich und Rußland das Königreich Pohlen wieder hergestellt werden, so wird S. M. der Kaiser der Franzosen Oestreich den Besitz Galliziens garantiren, so wie er ihm diesen Besitz von jetzt an garantirt. 6. Sollte, bei eintretendem Falle, der Kaiser von Oestreich es für zuträglicher halten, einen Theil Galliziens, zur Einverleibung mit dem Königreich Pohlen, abzutreten und gegen illyrische Provinzen auszuwechseln, so verpflichtet sich S. M. der Kaiser der Franzosen, von jetzt an zu diesem Tausche einzuwilligen. Der abzutretende Theil Galliziens soll nach der Grundlage der Bevölkerung, des Umfangs und der Einkünfte, dergestalt bestimmt werden, daß die Schätzung der auszuwechselnden Gegenstände nicht blos nach dem Umfange des Territoriums, sondern nach seinem wahren Werthe bestimmt werde. 7. Im Fall eines glücklichen Ausgangs des Krieges verpflichtet sich S. M. der Kaiser der Franzosen, Sr. M. dem Kaiser von Oestreich Entschädigungen und Vergrößerung des Territoriums zu verschaffen, wodurch nicht allein die Aufopferungen und Lasten der Mitwirkung Sr. gedachten Majestät zum Kriege ersetzt werden, sondern selbige auch ein Denkmal der zwischen den beiden Souverainen bestehenden innigen und dauerhaften Verbindung seyn mögen. 8. Sollte Oestreich aus Haß wegen der zwischen ihm und Frankreich eingegangenen Verpflichtungen von Rußland bedrohet werden, so wird S. M. der Kaiser der Franzosen diesen Angrif, als ob er gegen ihn selbst gerichtet wäre, ansehen, und sogleich die Feindseligkeiten anfangen. 9. Die ottomannische Pforte soll ersucht werden, dem heute abgeschlossenen Allianz-Traktate beizutreten. 10. Die obigen Artikel sollen zwischen den beiden Mächten geheim bleiben. 11. Sie sollen die nämliche Kraft haben, als wären sie in den Allianztraktat eingerückt; sie sollen ratifizirt und die Ratifikationen am nämlichen Orte und zur nämlichen Epoche, wie jene des Traktats, ausgewechselt werden. Geschehen und unterzeichnet zu Paris, den 14. März 1812.

(Die Fortsetzung folgt.)

sonnages connus dans la Bible. Ils pensent que les seuls prénoms qu'on puissent adopter, doivent être pris dans le calendrier. Cette opinion est contraire à ce que la loi du 11 germinal an 11, et le décret du 20 juillet 1808, ont réglé. La loi du 11 germinal an 11, porte que les noms en usage dans les différens calendriers, et ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne, pourront seuls être reçus comme prénoms; et le décret du 20 juillet, relatif aux juifs, les a obligés à se conformer à cette loi. Ils ont donc la faculté de choisir parmi les personnages de la Bible, qui fait partie de l'histoire ancienne, les prénoms qu'ils veulent donner à leurs enfans. Je vous invite à donner des instructions à MM. les maires de votre département, pour prévenir toute difficulté à cet égard, et à m'informer de ce que vous aurez fait.

» Recevez, etc. *Signé*, MONTALIVET. »

On ne s'attendait pas qu'au dix-neuvième siècle, le gouvernement eût besoin de donner aux fonctionnaires publics une pareille instruction. La tolérance, devenue l'une des lois fondamentales de l'Etat, a donc bien de la peine à s'établir!

J. du Mont-Tonnerre.

NOUVELLES DIVERSES.

Bâle, le 22 septembre. Nous voyons passer ici chaque jour une quantité prodigieuse d'arbres, faisant partie des 9000 qui ont été achetés récemment pour les fortifications de Huningue, auxqu'elles beaucoup d'ouvriers sont employés, et dont le nombre augmente journellement.

— Trois mille conscrits venant de l'intérieur de la France, sont attendus après-demain dans cette place, qui sera mise dans l'état le plus respectable. On y attend de Dresde le 7.e régiment, qui doit être complété de nouveau. Il y est aussi arrivé beaucoup de militaires français qui avaient été blessés en Espagne, et qui sont guéris de leurs blessures. — Les denrées coloniales sont en baisse.

— Il est arrivé ces jours derniers une forte garnison à Neu-Brisach. *J. de P.*

DEPARTEMENT DE LA ROER.

Aix-la-Chapelle, le 11 octobre. Des nouvelles reçues de la Westphalie, portent que ce royaume est parfaitement tranquille. Quelques cents cosaques qui y avaient pénétré, en sont précipitamment sortis.

AVIS.

En vertu du décret impérial du 6 de ce mois, la maison actuellement occupée par Monsieur l'évêque du diocèse d'Aix-la-Chapelle, située rue du Cloître, n°. 953, sera vendue au profit du département de la Roër et de celui de Rhin-et-Moselle, le 16 du mois d'octobre prochain.

Cette vente aura lieu en séance publique, aux enchères, en la salle et aux heures accoutumées, à l'extinction des feux. La maison sera vendue avec ses servitudes actives et passives, franche de toutes dettes hypothécaires, rentes et prestations, et sur une mise à prix de 20,000 francs. Le paiement se fera en trois termes; le premier tiers, dans les 3 jours; le second tiers, dans les six mois, et le troisième tiers, dans l'année de la vente. Ces deux derniers termes porteront intérêt à raison de 5 pour 100. L'adjudicataire fournira bonne et valable caution. Tous les frais de l'acte seront à charge de l'adjudicataire. Le cahier des charges et le procès-verbal de description de la maison sont déposés à la préfecture, où les amateurs pourront en prendre connaissance, tous les jours, de midi à 3 heures.

Aix-la-Chapelle, le 27 septembre 1813.

Le préfet du département de la Roër, chevalier de la légion d'honneur, baron de l'Empire,

LADOUCETTE.

Soirées amusantes.

La deuxième soirée amusante par Mr. Dupont et Mlle. Dorvillers, aura lieu jeudi 14 octobre: elle sera composée de la jolie comédie de *Défiance et Malice* ou *le Philosophe Amoureux*, pièce en vers du théâtre-français; suivie de *l'Embarras Comique* ou *les Trois Originaux*, comédie nouvelle, dans laquelle M. Dupont jouera un valet-niais, un charetier ivre, un bégue faisant le ventriloque, et plusieurs imitations burlesques, telles que la machine de Marly, plusieurs instrumens de musique, le piano, le oboë, le cors, la mandoline, et la scène de l'Omelette, de M. Thieuret: le spectacle sera terminé par *la Meunière de Chantilly* et *le Galant Remouleur*, opéra vaudeville de l'ancien théâtre des troubadours. Mlle. Dorvillers chantera plusieurs ariettes à roulades, notamment celle de la Fauvette, musique de feu Gréti.

Mainz, 8. Oktober. Se. Exz. der Minister des Innern hat an die HH. Präfekten des Reichs unter dem 28sten vorigen Monats nachstehendes Umschreiben erlassen: „Ich bin unterrichtet, mein Herr, daß Beamte des Zivilstandes sich weigern, bei Fertigung der Geburtsakten von Kindern jüdischer Eltern, Vornamen, welche von Personen des alten Testaments genommen sind, einzuschreiben, in der Meinung, als könnten hierzu blos die in den Kalendern vorkommenden Namen genommen werden. Diese Meinung ist dem, was das Gesetz vom 11ten Germinal XI. und das kaiserl. Dekret vom 20. July 1808 hierüber bestimmt, durchaus entgegen. Gedachtes Gesetz besagt, daß die in den verschiedenen Kalendern vorkommende Namen, so wie diejenigen von Personen, welche aus der alten Geschichte bekannt sind, allein als Vornamen genommen werden können, und das kaiserl. Dekret vom 20. July, in Betreff der Juden, gibt denselben auf, sich nach diesem Gesetz zu fügen. Die Juden haben daher die Freiheit, unter den Personen der Bibel, welche ja einen Theil der alten Geschichte enthält, jeden beliebigen Namen zu wählen und ihren Kindern zu ertheilen. Ich fordere Sie daher auf, den Meiern Ihres Departements die nöthigen Verhaltungsbefehle zu geben, um allen Unannehmlichkeiten in dieser Hinsicht zu begegnen, und mich sodann von ihren genommenen Maßregeln zu unterrichten."

Empfangen Sie ꝛc. ꝛc.

Montalivet.

Es muß allerdings befremden, daß die Regierung, im 19ten Jahrhundert, den öffentlichen Beamten so etwas befehlen muß. So schwer hält es also der Toleranz, die ein Grundgesetz in Napoleons Reich geworden ist, ihre Herrschaft unter dessen Unterthanen zu gründen!

Vermischte Nachrichten.

Basel, 22. Septembe.. Wir sehen eine ungeheure Menge Baumstämme vorbeiführen, die zu den 9000 gehören, die man neulich für die Befestigungsarbeiten von Hüningen gekauft hat, und woran viele Menschen arbeiten, deren Anzahl täglich vermehrt wird.

Drei tausend Konscribirte, die aus dem Innern kommen, werden übermorgen in besagter Festung erwartet, die man in den respektabelsten Vertheidigungsstand setzen wird. Man erwartet daselbst das 7te Regiment aus Dresden, welches vollzählig gemacht werden soll. Es sind auch viele französische Militaire daselbst angekommen, die in Spanien verwundet wurden und von ihren Wunden geheilt sind. — Der Preis der Kolonialwaaren ist im Fallen.

— Die vergangenen Tage ist eine starke Garnison in Neu-Brisach angekommen.

Roer-Departement.

Aachen, 11. Oktober. Aus Westphalen erhält man die Nachricht, daß dieses Königreich vollkommen ruhig ist. Einige hundert Kosaken, die hineingedrungen waren, haben es aufs schleunigste wieder verlassen.

Nachricht.

Ingefolge kaiserlichen Dekrets vom 6. dieses soll das dermalen von dem Herrn Bischofe der Aachener Diözese bewohnte Haus, liegend auf dem Kloster, N.ro 953, den 16. künftigen Monats Oktober, zum Besten der Departemente von der Roer und von Rhein und Mosel verkauft werden.

Dieser Verkauf soll in öffentlicher Sitzung an den Meist- und Letztbietenden beim verlöschenden Lichte, um die gewöhnliche Stunde im Versteigerungssaale der Präfektur, statt haben. Das Haus wird verkauft mit allen seinen Aktiv- und Passiv-Servituten, frei von allen Hypothekar-Schulden, Renten und Lasten und für 20,000 Franken ausgesetzt werden. Die Zahlung davon soll in drei Terminen: das erste Drittel binnen drei Tagen, das zweite binnen sechs Monaten und das dritte in dem Jahre des Verkaufs geschehen, sodann von den beiden letzten Terminen ein Interesse zu 5 Prozent bezahlt werden. Der Ansteigerer soll gute und zahlungsfähige Bürgschaft stellen. Alle Kosten des Akts sind zur Last des Ankäufers. Die Verkaufs-Bedingnisse und die Beschreibung des Hauses liegen an der Präfektur, wo die Kauflustigen alle Tage von Mittag bis drei Uhr davon Einsicht nehmen mögen.

Aachen, den 27. September 1813.

Der Präfekt des Roerdepartements, Ritter der Ehrenlegion, Reichsbaron,

Ladoucette.

AIX-LA-CHAPELLE, de l'Imprimerie de J.-G. BRAUFORT, Imprimeur de la Préfecture.

133

(N°. 26.)

Stadt-Aachener Zeitung.

Aachen, Dienstag den 8. Februar 1814.

Diese Zeitung erscheint auf den andern Tag. Sie kostet jährlich 6 Reichsthaler auswärts und 5 Reichsthaler in Aachen und Burtscheid. Es wird voraus bezahlt.

Man abonnirt sich in der Stadt-Aachener Zeitungs-Expedition, zu Aachen, auf dem Markte, No. 760 Lit. B. Die Hn. auswärtigen Abonnenten belieben sich an die ihnen zunächst gelegenen löbl. Postämter zu wenden.

Abschrift eines Schreibens Sr. königl. Hoh. des Kronprinzen von Schweden an Sr. M. den Kaiser der Franzosen, vom 23. März 1813. (Uebersetzung.)

Sire!

So lange E. M. nur gerade zu gehandelt oder handeln lassen, stand es mir nicht zu, Ihnen etwas anders entgegenzusetzen als Ruhe und Stillschweigen. Aber jetzt da das Schreiben des Herzogs von Bassano an Herrn von Ahsson, zwischen dem König und mir eben jenen Zunder der Zwitracht auszustreuen sucht, der E. M. den Eingang in Spanien erleichterte, so wende ich mich nach Unterbrechung aller offiziellen Verhältnissen unmittelbar an Sie, um Ihnen das offene und biedere Benehmen Schwedens, selbst in den schwierigsten Zeiten, ins Gedächtniß zu rufen.

Auf die Mittheilungen, wozu Hr. Signeul auf E. M. Befehl beauftragt wurde, ließ der König antworten: Schweden überzeugt, daß es nur Ihnen, Sire, den Verlust seines Finnlands zuzuschreiben habe, könne niemals an Ihre Freundschaft glauben, wenn Sie ihm nicht zu Norwegen verhülfen, um es für den Nachtheil zu entschädigen, den ihm Ihre Politik zugeführt.

In Betreff alles dessen, was in dem Schreiben des Herzogs von Bassano über die Einnahme von Pommern und das Betragen der franz Sieger vorgebracht wird, sprechen die Thatsachen, und nach Vergleichung der Zeitangaben wird sich beurtheilen lassen, wer von beiden Recht hat. Euer M. oder die schwedische Regierung? Hundert schwedische Schiffe waren genommen und mehr als 200 schwedische Matrosen lagen in Banden, als die Regierung sich genöthigt sah einen Freibeuter zu verhaften, der unter franz. Flagge in unsere Häfen kam, um sich unsrer Fahrzeuge zu bemeistern und unsers Vertrauens auf die Verträge zu spotten.

Der Herzog von Bassano sagt, E. M. hätten den Krieg mit Rußland nicht angestiftet, und doch Sire ist E. M. an der Spitze von 400,000 Mann über den Niemen gegangen. Von dem Augenblick an, da E. M. in das Innere des Reichs vordrang, war der Ausgang nicht mehr zweifelhaft. Der Kaiser Alexander und der König sahen schon seit dem Monat August das Ende des Feldzugs und dessen unermeßliche Folgen vorher. Nach allen militairischen Berechnungen schien es ausgemacht, E. M. würden in Gefangenschaft gerathen. Dieser Gefahr sind Sie entgangen, Sire, aber Ihre Armee, die Blüthe Frankreichs, Deutschlands und Italiens ist dahin! Dort sind unbeerdigt die Tapfern geblieben, die Frankreich bei Fleurus retteten, franz. Krieger, die in Italien siegten, die dem brennenden Himmel Egyptens widerstanden, die bei Marengo, bei Austerlitz, bei Jena, bei Halle, bei Lübeck, bei Friedland und so vielen andern Orten den Sieg an Ihre Fahnen gefesselt haben. Möge bei diesem zerreissenden Gemälde Ihr Gemüth sich erweichen, und ist es möglich, um es vollends zu rühren, so gedenken Sie des Todes von mehr als einer Million Franzosen, welche auf dem Felde der Ehre als Opfer von E. M. unternommenen Kriegen gefallen sind. E. M. beruft sich auf Ihre Ansprüche auf die Freundschaft des Königs. Es sey mir erlaubt, Sire, Sie daran zu erinnern wie wenig Werth E. M. auf diese Freundschaft legten, in Augenblicken, wo eine Erwiederung freundschaftlicher Gesinnungen für Schweden so heilsam gewesen wäre. Als der König nach dem Verlust Finnlands an E. M. schrieb und Sie bat sich zu verwenden, damit Schweden die alandischen Inseln behielte, antworteten Sie: wenden Sie sich an den Kaiser Alexander; Er ist groß und edelmüthig; und um das Maaß Ihrer Gleichgültigkeit voll zu machen, ließen Sie im Augenblick meiner Abreise nach Schweden in einer officiellen Zeitung (Moniteur vom 21. September 1810 N.o 264) einrücken.: Es finde in diesem Königreiche ein Zwischenreich statt, während welchem Engländer ungestraft Handel trieben.

Der König trennte sich von der Coalition des Jahrs 1792, weil diese Coalition darauf ausgieng Frankreich zu theilen, und weil er an der Zerstückelung dieser schönen Monarchie keinen Theil nehmen wollte.

Zu diesem Entschluß eines rühmlichen Denkmals seiner Politik, bewog ihn sowohl seine Anhänglichkeit an das franz. Volk als das Bedürfniß die Wunden seines Königreichs sich vernarben zu lassen. Dieses weise und tugendhafte Verfahren war darauf gegründet, daß jede Nation das Recht hat, sich nach eigenen Gesetzen, nach eigenen Gebräuchen und Willen zu regieren. Dieses Verfahren ist eben das, was er sich jetzt zum Grundsatz gemacht hat; Ihr System Sire, will den Nationen die Ausübung der Rechte untersagen, die sie von der Natur empfangen haben, das Recht miteinander Handel zu treiben, einander zu helfen, in gegenseitigem Verkehr und in Frieden zu leben. Das Daseyn Schwedens ist jedoch von einer Ausdehnung der Handelsverhältnisse abhängig, ohne die es sich selbst nicht genügen kann. Weit entfernt in dem Verfahren des Königs eine Veränderung der Grundsätze zu sehen, wird jeder Aufgeklärte und Unpartheiische darin nur die Fortsetzung einer gerechten und standhaften Politik finden. Diese mußte sich kund geben, zu einer Zeit, wo die Fürsten sich gegen die Freiheit Frankreichs vereinigten. Sie wird mit Nachdruck befolgt, in einem Zeitpunkt, wo die franz. Regierung immerfort gegen die Freiheit der Fürsten und Völker verschworen ist.

Ich kenne die Geneigtheit des Kaisers Alexander und des Kabinets von St. James zum Frieden; die Drangsale des festen Landes fodern ihn. Auch E. M. sollten ihn nicht zurückweisen. Im Besitz der schönsten Monarchie auf Erden Sire, werden Sie immer deren Gränze erweitern wollen, um einem minder mächtigen Arm, als der Ihrige ist, das Erbtheil endloser Kriege zu hinterlassen. Wird E. M. nicht dahin trachten, die Wunden einer Revolution zu heilen, wovon für Frankreich nichts übrig bleibt, als das Andenken seines kriegerischen Ruhms und wirklichen Unglücks im Innern? Sire, die Lehren der Geschichte verwerfen den Gedanken einer Universal-Monarchie. Der Trieb der Unabhängigkeit kann gedämpft werden; aber er erstirbt nicht in dem Herzen der Völker. Möge E. M. alle diese Rücksichten erwägen und endlich einmal in der That auf den allgemeinen Frieden denken, dessen entweihter Name so viel Blutvergießen verursacht hat. Ich bin in dem schönen Frankreich geboren, welches Sie beherrschen, Sire; sein Ruhm und seine Wohlfart können mir niemals gleichgültig werden, aber obschon ich nicht aufhören werde, das Glück dieser Länder zu wünschen, so werde

ich dennoch mit allen Kräften meiner Seele, sowohl die Rechte des Vols, das mich berufen, als die Ehre des Fürsten vertheidigen, der mich seinen Sohn zu nennen gewürdigt hat. In diesem Kampfe der Freiheit der Welt und der Unterdrückung, werde ich zu den Schweden sagen: ich fechte für Euch und mit Euch und die Wünsche der freien Nationen werden unsre Anstrengungen begleiten.

In der Politick Sire, giebt es weder Freundschaft noch Haß. Es giebt nur Pflichten zu erfüllen in Rücksicht der Völker, welche zu regieren die Vorsehung uns beruft. Ihre Gesetze und Gerechtsame sind Ihnen theure Güter, und wenn man genöthigt ist, um sie zu behaupten, allen Verhältnissen und der Anhänglichkeit an Familien-Bande zu entsagen, so darf ein Fürst, der seinen Beruf erfüllen will, niemals zweifelhaft seyn, welchen Entschluß er zu fassen hat. Der Herzog von Bassano erklärt, Ew. M. werde das Aufsehen eines Bruchs vermeiden; aber Sire, hat nicht Ew. M. selbst unsere Handelsverhältnisse unterbrochen, indem Sie die Wegnahme schwedischer Schiffe mitten im Frieden befahlen? War es nicht die Härte Ihrer Befehle, welche uns seit 3 Jahren jede Art von Verkehr mit dem festen Lande untersagt hat, und seit diesem Zeitpunkt mehr als 50 schwedische Schiffe in Rostock, Wismar und andern Häfen der Ostsee zurückhalten läßt? Der Herzog von Bassano fügt hinzu, Ew. M. würden Ihr System nicht ändern, und hegen die größte Abneigung gegen einen Krieg, den Sie als einen bürgerlichen Krieg würden betrachten müssen; dies deutet an, daß Ew. M. Schwedisch-Pommern behalten will, und daß Sie der Hofnung nicht entsagen über Schweden zu gebieten, um solchergestalt, ohne das mindeste dabei zu wagen, den schwedischen Namen und Charakter zu erniedrigen. Durch den Ausdruck bürgerlichen Krieg, bezeichneten Ew. M. ohne Zweifel den Krieg zwischen Bundsgenossen, allein man kennt das Schicksal, welches Sie ihnen bereiten. Wenn Ew. M. sich des Mißvergnügens erinnern will, das Sie kund gaben, als Sie den von mir im August 1809, dieser tapfern Nation zugestandenen Waffenstillstand erfuhren, so werden Sie die Nothwendigkeit erkennen, in welcher sich dieses Land befand, alles zu thun was es bis jetzt gethan hat, um seine Unabhängigkeit zu erhalten und sich vor der Gefahr zu hüten, worin Ihre Politick, Sire, es verstrickt haben würde, wenn es diese weniger gut gekannt hätte.

Während der Zeit von 4 Monaten sich drängender Begebenheiten, hat die Entwaffnung der schwedischen Truppen in Pommern und deren Absendung nach Frankreich als Kriegsgefangene den Generälen Ew. M. zur Last gelegt werden können; allein es dürfte nicht so leicht ein Vorwand zu finden seyn, um die Thatsachen zu widerlegen, daß Ew. M. niemals die Aussprüche des Prisenrathes hat bestätigen wollen, und daß Sie besondere Ausnahmen zum Nachtheil Schwedens gemacht haben, wiewohl jener Gerichtshof zu unsern Gunsten entschieden hatte.

Uebrigens, Sire, wird kein Mensch in Europa, durch die Beschuldigung der Generäle Ew. M. sich irre machen lassen; das Schreiben des Ministers der auswärtigen Angelegenheiten und die Antwort des Herrn Cabre vom 4. Jänner 1810, werden Ihnen beweisen, daß S. M. Ihrem Verlangen zuvorgekommen sind, indem sie alle Mannschaft der genommenen Kaper in Freiheit setzten. Schon damals hat die Regierung Ihre Rücksichten so weit getrieben, daß sie sogar Portugiesen, Algirer und Neger zurücksandte, welche auf denselben Kapern gefangen genommen waren, und sich für Unterthanen Ew. M. ausgaben. Nichts hätte also im Wege stehen sollen, daß Ew. M. die Zurücksendung der schwedischen Offiziere und Soldaten befohlen hätten, und dennoch schmachten sie noch in Banden. Was die in dem Schreiben des Herzogs von Bassano enthaltene Drohung und die 40,000 Mann betrifft, welche Ew. M. dem König von Dänemark geben will, so glaube ich nicht in das Nähere dieses Gegenstandes eingehen zu müßen, um so mehr da ich zweifle, daß der König von Dänemark die Hülfleistung wird benutzen können. Wenn von meinem persönlichen Ehrgeitze die Rede ist, so gestehe ich, der meinige ist sehr groß. Ich habe den Ehrgeitz der Sache der Menschheit zu dienen, und die Unabhängigkeit der Skandinavischen Halbinsel zu sichern.

Um dieses zu bewirken, traue ich auf die Gerechtigkeit der Sache, welche zu vertheidigen der König mir befohlen hat, auf die Ausdauer der Nation, auf die Biederkeit ihrer Bundsgenossen. Wie auch Ihr Beschluß ausfallen möge, Sire, für den Frieden oder für den Krieg, so werde ich nichts destoweniger für Ew. M. die Gesinnungen eines ehemaligen Waffenbruders beibehalten.

Stockholm, den 23. März 1813.

Unterzeichnet, Carl Johann.

Pabst Pius VII.

In unserer an glänzenden Kriegsthaten so reichen Zeitepoche verdient der stillere aber erhabene Sieg, den das heilige Oberhaupt der Kirche durch muthige Ausdauer in den über ihn verhängten Leiden, durch standhafte Behauptung seiner Grundsätze gegen alle vom Uebermuth ersonnenen Bedrückungsmittel davon trägt, nicht minder die Aufmerksamkeit des Geschichtschreibers. Nach und nach wird darüber jetzt manches sich vor den Augen der Welt enthüllen, was die Mittel der Gewalt ihr bisher gestiffentlich verbargen: wir werden es treulich sammeln. Schon waren wir so glücklich, uns eben aus guter Quelle einige Aktenstücke zu verschaffen, die auf diesen wichtigen Punkt unserer Zeitgeschichte Bezug haben. Wenn unsre Leser nicht ohne Interesse in unsern Blättern (vom 30. Jän. u. 1. Feb. der Aachner Z.) die Schilderung der Mishandlungen gelesen haben, die der heilige Vater seit seiner Wegbringung von Savona erduldete, so werden sie mit desto lebhaftern Antheil in diesen Aktenstücken einmal wieder die eigene Stimme des hohen Dulders vernehmen, nachdem dieselbe, durch das babylonische Gebäude fremder Herrschsucht gehindert, so lange nicht mehr zu uns dringen konnte. Als Einleitung schicken wir eine kurze Uebersicht der Leiden voran, die der Pabst bis zu seiner Ankunft in Savonna ertragen.

Zu Ende des Jahres 1807 offenbarten sich zuerst die allverderbenden Anschläge Napoleons auch gegen den römischen Stuhl. Es begann damit, daß der heilige Vater aufgefordert wurde, mit dem Kaiser und seinen Nachfolgern gemeine Sache zu machen. Ganz Italien, Rom, Neapel und Mailand, sollte nach dem Willen des Kaisers eine einzige Angriffs- und Vertheidigungslinie bilden. Der Pabst wies diese Zumuthung von sich ab, weil sein geheiligter Charakter als Diener des Friedens ihm nicht erlaubte, so frevelhaft zum Streite aufzutreten, und sich in den Krieg mit jeder Macht zu verwickeln, die von Frankreich angegriffen werden könnte. Die französische Regierung konnte keinen andern Erfolg ihres Antrags erwarten; aber bald kamen ihre wahren Absichten näher an Tag, denn schon während der Verhandlungen selbst rückte General Miollis mit seinen Truppen gegen Rom vor. Am 2. Februar 1808 drangen die Truppen in die Stadt. Die päbstlichen Wachen an den Thoren wurden entwaffnet, und gegen den Ausgang des Quirinals Kanonen aufgepflanzt. So gemäßigt die Erklärung abgefaßt war, wodurch der Pabst gegen diese Gewaltthätigkeit protestirte, so fand man doch von französischer Seite für gut, sie aufrührisch zu nennen. Sechs neapolitanische Kardinäle erhielten nun Befehl, sogleich in ihr Vaterland zurückzukehren, und da sie als unabhängig von jeder zeitlichen Gewalt den Dienst des heiligen Vaters und der Kirche beibehalten wollten, ergriff man sie wie Staatsverbrecher, nahm ihr Vermögen in Beschlag, und ließ ihnen so wenig, daß der Pabst ihnen aus seinem Schatze das Nöthige zur Bestreitung der Reisekosten anweisen mußte. Am 23. März erhielten 14 andere Kardinäle den Befehl, Rom zu räumen.

Der Pabst schrieb am 27. März einen kräftigen Brief an Napoleon, worin er sagt: „Du hast zur Erwiederung des Friedens, den wir dir gegeben, den heiligen Sitz mit der unerträglichen Last deiner Heere, und den Erpressungen deiner Generäle geplagt, so daß seit 1807 fünf Millionen Skudi aufgegangen; du hast Uns die Herzogthümer Benevent und Ponte Corvo mit dem Versprechen großmüthiger Erstattungen weggenommen, und statt dessen Unserer Bestätigung einige Artikel vorgelegt, die mit dem Völkerrechte, der Einheit und den Satzungen der katholischen Kirche im Widerspruche stehen; Unsere übrigen Besitzungen hast du dann feindlich angefallen, ein Eigenthum, das seit zehn Jahrhunderten von allen katholischen Fürsten dem gemeinschaftlichen Vater aller Gläubigen bestätigt wurde. Uns selbst hast du zuletzt als Gefangenen in Unserer Hauptstadt eingeschlossen, und drückst durch

deine Söldner Unser Volk. Wir appelliren über diese deine Verfahrungsweise an das Völkerrecht, an deine und deines Volkes heiligste Pflichten; Wir appelliren an dich selbst; und zuletzt an die Gerechtigkeit des Allerhöchsten. Du misbrauchst deine Gewalt, indem du alle deine heil. Pflichten unter die Füsse trittst, und wirst Uns dadurch in die Nothwendigkeit versetzen, in der Demuth Unseres Herzens von jener Macht Gebrauch zu machen, die der Allmächtige in Unsere Hand gelegt hat, wenn du Uns noch ferner Verranlassung giebst, die Gerechtigkeit unserer Sache der Welt kund zu geben, alle Uebel die daraus entstehen, aber werden auf deine Verantwortlichkeit fallen."

Durch das Dekret aus St. Cloud vom 2. April würden unterdessen die Provinzen Urbino, Ancona, Macerata und Camerina mit Italien vereinigt. Endlich wagte man sich auch näher an die Person des in seinen Grundsätzen standhaft ausdauernden heil. Mannes. Seine Garden im Kapitol wurden überwältigt, entwaffnet und gefangen abgeführt, weil sie fremder Macht zu dienen, sich geweigert. Man errichtete in den Grenzorten eine Bürgergarde, und gab ihr die Kokarde des Königreichs Italien. Der Papst aber erließ an alle Bischöfe der vereinigten Provinzen eine Vorschrift, wie sie und ihre Untergebene in der Folge sich zu verhalten hätten, und untersagte darin jede Theilnahme an den Anmaßungen der usurpirenden Gewalt, und jeden unbedingten Eid auf Treue, Gehorsam und Anhänglichkeit. Denn, sagte er, ein solches würde ein Schwur der Untreue und Felonie seyn gegen den gesetzlichen Souverain; ein Schwur von großer Aergerniß, der eine Handlung begünstigen würde, die nur zum Nachtheil des Glaubens und zum Verderben der Seelen gereichen kann; ein Schwur in jedem Sinne tadelhaft, ungerecht und gotteslästerlich. Er erlaubte dabei folgende Eidesformel: „Ich verspreche und schwöre, nicht Theil zu nehmen an irgend einer Verschwörung, Zusammenrottung oder einem Aufstand gegen die jetzige Regierung, so wie auch ihr gehorsam und unterworfen zu seyn, in allem, was nicht den Gesetzen Gottes und der Kirche entgegen ist." Das ist jene Formel, die, weil die Franzosen die darin enthaltene Einschränkung nicht gelten liessen, so viele tausend Familien und Individuen im Kirchenstaate ins Unglück gebracht, die lieber in bitterer Armuth, ja in Kerkern schmachten wollten, als ihren Grundsätzen untreu zu werden.

Der Prosekretär Julius Gabrielli wurde gezwungen, die Stadt zu verlassen, nachdem man seine Papiere unter Siegel gelegt hatte. Der Pabst ernannte den Kardinal Pacca an seine Stelle. Auch dieser erhielt in der Nacht Befehl, von bewaffneter Macht begleitet, sich von Rom zu entfernen. Der heil. Vater kam aber selbst, den Kardinal in seine Gemächer holen, und ließ dem General bedeuten, daß man ihn nicht anders, als mit Erbrechung aller Thüren aus seinen Armen reißen würde.

In Rom herrschte bei allen diesen Ereignissen allgemeine Betrübniß, besonders da allenthalben die unbescholtensten Menschen ins Gefängniß geschleppt wurden. Am deutlichsten aber beurkundete sich die treue Anhänglichkeit der Römer an das Oberhaupt der Kirche bei dem Karnaval des Jahres 1809, wo der General Miollis trotz aller seiner Bemühungen das sonst so geliebte Volksfest nicht zu Stande bringen konnte.

Der Kaiser in seinem harten, stolzen Sinne durch jenen würdigen und kraftvollen Widerstand erbittert, gab nun im Lager von Wien, am 17. Mai das bekannte Dekret, das von Karl dem Großen und seinen Schenkungen beginnend wiederfordert, was der glorreiche Vorfahr weggegeben, und den ganzen Kirchenstaat mit dem französischen Reich vereinigt. Keine Ahndung kam dabei wohl in sein Gemüth, daß schon am dritten Tage darauf die rächende Vergeltung ihn bei Aspern finden würde, wo 56,000 jener Werkzeuge seiner Tirannei ein blutiges Zeugniß geben sollten, daß der alte Gott noch lebe. Der Pabst that, was in seinem Vermögen stand, er exkommunizirte am 11. Juni 1809 den Kirchenräuber und alle seine Helfershelfer, Rathgeber und Anhänger. Die neue Konsulta setzte sich unterdessen in Thätigkeit, und erließ eine Proklamation in gewohnter Weise aus hohen, pauckenden Worten: Römergröße, der Erste der Helden, die erste der Nationen, Welterberer, alter Ruhm, die Künste, Kinder des Genies u. s. w., zusammengewebt, Alsofort trafen auch der Code Napoléon und seine Gesellen ein, und nahmen Besitz von den Gerichten. Der Pabst selbst, der sein Schicksal gar wohl voraus sah, nahm öffentlich in einem schriftlichen Lebewohl Abschied von seinen treuen Unterthanen, und brauchte dabei die merkwürdigen Worte des heil. Petrus: " Wenn du alt geworden seyn wirst, dann wirst du deine Hand ausstrecken, und ein Anderer wird sie binden und dich führen, wohin du nicht willst. „ Worte die er damals auf sich selber deutete, die aber nun eben so gut auf seinen Verfolger passen.

Eines Abends, als der heil. Vater zum Gebethe niedergekniet, wurden die Mauern seines Gartens von Bewaffneten überstiegen, mehrere Thüren eingeschlagen, und Radet, der General der Gendarmerie, trat in sein Zimmer, und forderte ihn auf sich zu erklären, ob er den ihn betreffenden kaiserl. Beschluß annehmen und bestätigen wolle. Als der Pabst auf seiner Weigerung bestand, erklärte man ihn als Gefangenen, und hieß ihn den Gendarmen folgen; und als er diesem Befehle nicht Folge leisten wollte, riß man ihn mit Gewalt weg, und zwang ihn, in den Garten herabzusteigen. Dort wurde er mit dem Kardinal Pacca in einen Wagen gesetzt, und in der Dunkelheit der Nacht ins Geheim durch die Porta Pia abgeführt, begleitet vom General Radet und seinen Gensdarmen. In Rom verbreitete die Nachricht von dieser Entführung eine algemeine Bestürzung, man sah die Einwohner auf den Straßen dahergehen, ohne ein Wort zu sprechen, und alle Zeichen des tiefsten Schmerzes äussern. Nur mit Thränen theilte man sich einander die Nachricht mit, und viele drängten sich zu den Kirchen, um am Fuße der Altäre ihre Betrübniß auszulassen. Trotz der großen Hitze der Sommertage, für welche die Konstitution des Pabstes sehr empfindlich ist, hielt man den Wagen immer fest verschlossen, um ihn dem Volke zu verbergen; aber trotz aller Vorsicht fand das Volk überall sich ein, und gab die unzweideutigsten Beweise seiner tiefen Trauer und Betrübniß. O Dio, iddio lo permette! gran patienza war der allgemeine Ausruf auf der ganzen Straße. Man ließ den Wagen am ersten Tage 36 Stunden machen, so daß der Pabst vor Hitze und Erschöpfung erkrankte, und man bis zum andern Abend die Reise aufschieben mußte. Bei Foggibonzi warf das Fuhrwerk um, und der General Radet versagte dem gefangenen Greise ein Glas Wasser, um das er zur Erholung von einer heftigen Erschütterung des Kopfes gebethen hatte. In der Karthause von Florenz untersagte man ihm, mit den Mönchen zu reden. Man wollte ihm weiter über Genua schleppen, seiner großen Schwäche wegen aber sah man sich genöthigt, ihn auf dem nähern Wege über Alessandria abzuführen. Zwischen Rivoli und Süsa fiel der h. Vater vor Erschöpfung in Ohnmacht; nachdem er wieder zu sich selbst gekommen, sagte er zu dem ihn bewachenden Colonel: Haben Sie Befehl mich todt oder lebendig einzuliefern? Wenn Ihr Auftrag ist, mich sterben zu machen, so mögen Sie den Weg mit mir fortsetzen; wenn nicht, dann will ich hier verweilen. Man vergönnte ihm nun einige Rast, und brachte ihn dann über den Mont Cenis auf die Straße von Grenoble. Dort verweilte er eine Zeitlang, man ließ niemand bis zu ihm dringen, seine Gesundheit stellte sich leidlich wieder her. Man schlug ihm vor, in einem Wagen von Zeit zu Zeit auszufahren; er aber weigerte sich standhaft und sagte: wenn die Kirche in Trauer ist, kömmt es ihrem Oberhaupte nicht zu, sich mit Spazierfahrten zu ergötzen, ich werde nicht anderst freiwillig einsteigen, als um nach Rom zurückzukehren. Aber man gönnte ihm nicht lange diese Ruhe, man trennte ihn aufs Neue von seinem Leidensgefährten, dem Kardinale Pacca, und am dritten August kam er in Valence an. Die ihn dort gesehen, fanden ihn von der Anstrengung aufs äusserste erschöpft, Sanftmuth und Ruhe sprachen aus seinen Zügen; aber man konnte wohl erkennen, daß er den Tod in seiner Seele trug, sein Gesicht war blaß, und sein ganzes Wesen müde. Von dort erreichte er Nizza, und ihm gieng die ganze Stadt bis zum Var entgegen, und mehr als 10,000 Menschen riefen ihm zu, es lebe seine Heiligkeit! er erwiederte: sagt lieber es lebe die heilige Religion! Die unglückliche Königin von Etrurien empfing ihn mit ihrem Prinzen, und er bezog seine Wohnung in dem Präfekturgebäude. Während der drei Tage seines dortigen Aufenthalts, war die Stadt aus freiem Antrieb der Einwoh-

ner erleuchtet, und alles Volk strömte vom Lande zu, um den Segen zu empfangen. Von da brachte man ihn nach Savonna, und dort wurde er so sehr bewacht, daß selst während er beichtete, zwei Menschen ihn immer im Auge hielten.

Seine weitern Schicksale sind unsern Lesern bekannt. Wir liefern nun hier die versprochenen Aktenstücke.

PIUS VII, P.

Endlich sind die geheimnißvollen Anschläge der Kirchenfeinde vollbracht. Nachdem man Uns ungerechter und unerhörter Weise des schönsten und beträchtlichsten Theiles Unserer Domainen beraubt hat, sehen Wir Uns unter nichtigen Vorwänden und mit desto größerer Ungerechtigkeit Unsere weltliche Oberherrschaft, mit welcher Unsere geistliche Unabhängigkeit streng verbunden ist, entrissen. — In dieser harten Verfolgung stärkt Uns mächtig der Gedanke, daß Wir Uns ein so großes Unglück weder durch irgend eine dem Kaiser der Franzosen oder Frankreich (welches unausgesetzt der Gegenstand Unserer väterlichen und liebevollen Fürsorge war) zugefügte Beleidigung, noch durch eine Intrigue weltlicher Politik, sondern bloß, weil Wir Unsere Pflichten nicht verletzen wollten, zugezogen haben.

Den Menschen gefallen, und Gott mißfallen, ist keinem erlaubt, welcher Religionsgefühl hat; um so viel weniger kann es dem erlaubt seyn, welcher das Haupt der Religion und deren Beförderer ist. Wir sind es überdieß Gott und der Kirche schuldig, Unsern Nachfolgern alle Unsere Rechte ganz und unverletzt zu überliefern; deshalb protestiren wir feierlich gegen diese neue Beraubung, und erklären dieselbe nichtig und ungerecht.

Wir verwerfen hiemit auf das festeste und bestimmteste alle und jede Pension, welche der französische Kaiser Uns und den Individuen Unseres Collegiums anbietet. Im Angesicht der Kirche würden Wir Uns Alle mit Schmach und Schande bedecken, wenn Wir Unsere Subsistenz von den Händen des Usurpators der Kirche selbst abhängen ließen. Mit gänzlicher Ergebung überlassen Wir Uns der göttlichen Vorsicht und der Frömmigkeit der Gläubigen, und so werden Wir gerne die wenigen Uns noch bestimmten trüben Tage in Trauer enden.

Gegeben im Quirinal am 10. Juny 1809.

In tiefer Demuth verehren Wir die undurchdringlichen Fügungen Gottes, Wir erflehen seine Barmherzigkeit über Unsere guten Unterthanen, welche immer Unsere Freude und Unser Stolz seyn werden; und nachdem Wir in diesen unbeschreiblich harten Zeitumständen Alles gethan haben, was Unsere Pflicht von Uns forderte, ermahnen Wir sie, die Religion und den Glauben unverletzt zu erhalten, sich mit Uns zu vereinigen, um, niedergeworfen zwischen dem Vorhof und dem Altar, unter Seufzen und Wehklagen den höchsten Vater des Lichts zu beschwören, damit er geruhe, die verderbenden Anschläge Unserer Verfolger zu ändern.

PIUS VII.

Durch die Kraft des allmächtigen Gottes, der H. H. Apostein Petrus und Paulus, und der Unsrigen, erklären Wir:

Ihr und alle Helfershelfer bei dem gegen Uns vollbrachten Anschlag seyd in den Bann erklärt, welcher nicht nur an den Hauptkirchen, sondern an den gewöhnlichen Orten unserer Stadt Rom öffentlich angeheftet werden soll; der Bannstrahl treffe alle diejenigen, welche bei den letzten gewaltsamen unterm 2. Februar verflossenen Jahres statt gehabten Einrücken in diese Stadt, sowohl in derselben als im ganzen Kirchenstaate alle die Gräuel verübten, gegen welche Wir seiner Zeit nicht nur durch die verschiedenen durch Unsere Staats-Sekretaire erlassenen Protestationen, sondern auch durch Unsere zwei Konsistorial-Beschlüsse vom 14. März und 11. July 1808 feierlich protestirten, alle und jeden Rathgeber, Helfershelfer, und wer immer zur Vollführung des Anschlags auf irgend eine Weise mitgewirkt hat.

In St. Maria Maggiore, den 11. Juny 1809.

Im Namen der allerheiligsten Dreieinigkeit, Gott des Vaters, des Sohnes und des heiligen Geistes, der heiligen Aposteln Petrus und Paulus.

PIUS VII., Knecht der Armen Gottes.

An alle Gläubige, welche Gegenwärtiges lesen, Unsern Gruß und apostolischen Segen.

Gezwungen, Uns der vom himmlischen Vater Uns verliehenen Gewalt zu bedienen, welcher Uns zum Beherrscher seiner Kirche bestimmte, erklären Wir durch gegenwärtiges, von Uns verfaßtes, unterschriebenes, und mit dem Fischerringe besiegeltes Dekret:

Napoleon der Erste, Kaiser der Franzosen, alle seine Anhänger, Mitwirker und Rathgeber sind in den Kirchenbann gethan, welchen Wir ihnen zu verschiedenen Zeiten, und besonders in Unserer letztern Protestation vom 3. April 1809, angedrohi hatten, weil er durch sein Dekret vom 17. Mai die gewaltsame Besitznahme der Stadt Rom anbefohlen.

Wir erklären ferner in den Bann ipso facto alle und jede, welche sich mit Gewalt oder durch irgend ein Mittel der Bekanntmachung des Gegenwärtigen widersetzen, so wie alle Mitglieder Unseres apostolischen Collegiums, Prälaten und Priester, sowohl Ordens- als Weltgeistliche (regolari e secolari), welche aus irgend einem Grunde oder Absicht, sie möge Namen haben, wie sie wolle, verweigerten, sich nach dem zu fügen, was Wir mit Beihilfe des Vaters des Lichts in Unsern Dekreten vom 10. und 11. Juny d. J. statuirt haben.

Gegeben im Quirinal den 12. Juny 1809, im 10. Unsers Pontifikats.

PIUS VII., Pabst,

Seinen getreuen Unterthanen, seiner geliebten besondern Heerde der heiligen römischen Kirche, und der geliebtesten allgemeinen Heerde der heiligen katholischen Kirche, Gruß und apostolischen Segen.

In den Aengsten, in welchen wir uns befinden, weinen wir Thränen der Zärtlichkeit, loben Gott, den Vater unsers Herrn Jesu, den barmherzigsten Vater, den Gott alles Trostes, welcher Uns in Unserer Widerwärtigkeit tröstet. (1).

Wir sehen Uns in Unserer Person dasselbe wiederfahren, was von seinem göttlichen Sohne, Unserm Heilande, dem Fürsten der Apostel, dem heiligen Petrus, dessen Nachfolger Wir ohne Unser Verdienst sind, angekündigt wurde. In deinem Alter, sagte er, wirst du einem Andern deine Hände darstrecken, der dich gürten und führen wird, wohin du nicht willst (2).

Wir wissen und erklären, daß wir ohne eine gewaltsame That (da wir mit der ganzen Welt nicht nur in Frieden sind, sondern unaufhörlich für den Frieden aller Fürsten beten) nicht losgerissen werden können von der Stadt Rom, Unserer gesetzmäßigen und friedlichen Residenz, der Hauptstadt Unserer Länder, dem besondern Sitze Unserer heiligen römischen Kirche und allgemeinen Mittelpunkt der katholischen Einigkeit, deren Oberhaupt und Verweser auf Erden durch göttliche Verfügung Wir sind.

Wir reichen jedoch mit Ergebung Unsere priesterlichen Hände der Macht hin, welche sie uns bindet, um Uns anderswo hinzuschleppen, und indem Wir die Urheber dieses Frevels darüber und über dessen Folgen gegen Gott verantwortlich erklären, so wünschen Wie Unsererseits, rathen und befehlen, daß Unsere getreuen Unterthanen, Unsere besondere römische Heerde, und Unsere allgemeine Heerde der katholischen Kirche mit Eifer die Gläubigen des ersten Säculums nachahmen mögen; in dem Zeitpunkt, so lange Petrus im Kerker lag, verrichtete die Gemeinde immerdar ihr Gebet zu Gott für ihn (3).

Nachfolger, obgleich unwürdiger Weise, dieses glorreichen Apostels, glauben Wir, daß alle Unsere geliebten Söhne diesen frommen und vielleicht letzten Dienst ihrem zärtlichen gemeinsamen Vater nicht versagen werden, und Wir geben ihnen zum Danke mit der größten Ergießung Unseres Herzens den apostolischen Segen.

In Unserm Pallast Quirinal, am 6. July 1809.

(L.S.) Unterz. PIUS PP. VII. (K. 34)

Schreiben Sr. M. des Kaisers von Rußland, nach dem Tode des Generals Moreau, an dessen Witwe.

Madame,

Als der schreckliche Unfall, der den General Moreau an meiner Seite traf, mich der Einsichten und der Erfahrungen dieses großen Mannes beraubte, nährte ich die Hoffnung in mir, daß die vereinten Bemühungen der Aerzte denselben seiner Familie und meiner Freundschaft erhalten würden. Die Vorsehung hat es anders gewollt, er ist gestorben, wie er gelebt hat, in der Kraft einer starken unerschütterlichen Seele.

Es gibt in den großen Leiden des Lebens nur ein Linderungsmittel, die Theilnahme; in Rußland werden Sie, Madame, allenthalben dieses Gefühl finden, und wenn es Ihnen angenehm wäre, sich dort niederzulassen, würde ich alle Mittel aufsuchen, das Leben einer Person aufzuheitern, deren Trost und Stütze zu seyn mir heilige Pflicht ist.

Ich ersuche Sie, Madame, unwiderruflich auf mein Wort zu bauen, mich jeden Umstand wissen zu lassen, worin ich Ihnen nützlich seyn könnte, und sich immer geradezu an mich schriftlich zu wenden; Ihren Wünschen vorzukommen wird Wonne für mich seyn. Die Freundschaft, die ich Ihrem Gatten gewidmet hatte, erstreckt sich jenseits des Grabes, und es bleibt mir kein Mittel übrig, ihm wenigstens zum Theil Ersatz zu geben, als wenn ich in den Stand gesetzt werde, etwas für das Wohl seiner Familie zu thun.

Empfangen Sie, Madame, bei diesen traurigen und grausamen Ereignissen diese Versicherungen meiner Freundschaft und diesen Ausdruck meiner Gesinnungen.

Töplitz den 6. September 1813.

Alexander.

Schreiben des Generals Moreau an seine Gemahlin, kurz vor seinem Tode.

Liebste Freundin,

In der Schlacht bei Dresden, vor drei Tagen, sind mir beide Beine abgeschossen worden; die Amputation ging so gut von statten, als möglich. Obschon die Armee eine rückgängige Bewegung gemacht, so ist diese gleichwohl keineswegs die Folge eines Unfalls (revers), und geschieht in der Absicht, sich dem Blücherschen Armee-Korps zu nähern. Entschuldige mein Gekritzel, ich liebe und umarme Dich von ganzem Herzen.

Victor Moreau.

(Aus den Blüthen der Zeit.)

Frankfurt, 2. Februar.

Von den Armeen hat man auch heute noch keine neuern Berichte. Die Nachricht von dem Einzuge der Oestreicher in Lyon gehört wirklich noch unter die voreiligen Gerüchte.

---

(1) 2. Cor. I. 3. (2) S. Joh. XXI. 18. (3) Apost. XII. 5.

(N°. 17.)

Stadt-Aachener Zeitung.

Aachen, Sonntag den 23. Jänner 1814.

Linz, 4. Jänner.

Die erste Kolonne der östreichischen Reserve-Armee, die aus 11 Bataillonen und 38 Schwadronen besteht, tritt morgen ihren Marsch nach dem Rhein an.

Ein Privatschreiben in der Brünner Zeitung enthält folgende, auf die Versicherung eines Augenzeugen gegründete Anekdote: Als der kais. königl. Feldmarschall Fürst von Schwarzenberg durch die Niederlage und Flucht des Feindes die dreitägige Schlacht bei Leipzig am 19. Oktober 1813 entschieden sah, sprengte er im strengsten Galopp von dem Kampfplatze, um seinem Souverain die erste Nachricht von dem glorreichen Siege zu überbringen. Die drei Monarchen befanden sich kaum eine halbe Stunde von dem Kampfplatze entfernt, auf einer Anhöhe. — Der Feldmarschall eilte auf Sie zu, grüßte mit dem Degen, und sprach zu dem Kaiser, seinem Herrn: „Euer Majestät! die Schlacht ist geendet, der Feind auf allen Punkten geschlagen; er flieht, der Sieg ist in unsern Händen. — Ein Blick zum Himmel und eine Thräne im Auge, war die Antwort. In demselben Augenblicke stiegen Se. M. vom Pferde, legten Hut und Degen auf die Erde, knieten nieder, und dankten Gott mit lauten Worten. Diesem frommen Beispiele folgten der Kaiser von Rußland und der König von Preußen, kniend und mit geneigtem Haupte, sprachen Sie: Bruder! der Herr ist mit dir. — Und plötzlich sank auch die sämmtliche Generalität auf die Knie.

Es war ein Herzergreifender Anblick, die drei gekrönten Häupter mit Ihrem Generalstabe und Ihren Garden unter Gottes freiem Himmel kniend — dem Herrn der Heerschaaren danken zu sehen. Eine feierliche Stille herrschte — auf einmal riefen hundert Stimmen wie aus einem Munde: Der Herr ist mit Ihm! Thränen flossen über die Wangen der anwesenden Krieger.

Nach diesem erhabenen Beweise ächter Frömmigkeit und Gottesfurcht, sprachen Se. M. der Kaiser von Oestreich, als Höchstdieselben aufgestanden waren, mit ruhig heiterer Miene: Das Schicksal Europens ist zu seinem Besten entschieden. — Hierauf nahm der geliebte Monarch seinen eigenen Orden, und zierte damit die Brust des tapfern Fürsten von Schwarzenberg. Bald war die heilige Handlung im ganzen Lager bekannt, und freiwillige Korps bildeten sich zu einer furchtbaren Avantgarde. — Einhellig erscholl im ganzen Heere der alliirten Mächte, in den verschiedenen Muttersprachen derselben, das Losungswort: Der Herr ist mit uns!

Basel, 7. Jänner.

Die Kosaken verlassen uns heute; doch werden noch mehrere tausend Mann alliirter Truppen hier erwartet. Wir werden ehestens die drei hohen verbündeten Mächte in unsern Mauern sehen. Diese Monarchen wollen noch immer dem Schauplatz des Krieges nahe bleiben.

Vom 8.

Der russische General Barclai de Tolly, ist gestern nach Altkirch abgegangen. Man glaubt, ein Korps Schweitzer werde ehestens zur verbündeten Armee stoßen.

S. Maj. der Kaiser von Oestreich soll erst den 13. hier eintreffen.

Neufchatel, 6. Jänner.

Diesen Vormittag ist ein Kurier von Besançon hier durchgereist, der vom Fürsten von Lichtenstein an den Oberbefehlshaber Fürsten von Schwarzenberg die Nachricht überbringt, daß Marschall Ney sich mit seinem Korps hinter Besançon zurückgezogen, nachdem er ungefähr 10000 Mann in diese Festung geworfen habe. Ausser dem Korps des Fürsten von Lichtenstein, das nun vor Besançon steht, wird sich auch die ganze Reserve unter dem Feldzeugmeister Grafen von Weissenwolf daselbst zusammenziehen. Das ganze Armeekorps bivouakirt um die Festung. Man erwartet noch das grobe Geschütz, um die Belagerung zu beginnen. Es heißt bei der Armee allgemein, daß es in der Gegend von Besançon in einigen Tagen zu einer Schlacht kommen werde.

Kiel, 3. Jänner.

Der König von Dännemark ist vor einigen Tagen auf dem festen Lande angekommen. Der französische Minister zu Kopenhagen, Baron D'Alquier, soll seinen Abschied erhalten haben; doch hat er diese Hauptstadt noch nicht verlassen.

Danzig, 3. Jänner.

Gestern zog Sr. kön. Hoheit der Herzog Alexander von Würtemberg an der Spitze von 16,000 Russen und Preussen in unserer Stadt ein. Alle Einwohner drängten sich ihm mit Jubel entgegen. Am hohen Thor wurde er von 12 bekränzten Mädchen aus den ersten Familien der Stadt begrüßt; eine derselben überreichte dem Helden einen silbernen Becher, eine andere einen Lorberkranz.

Ihre Majestät die Kaiserin aller Reussen ist unter dem Namen einer Gräfin von Durlach, auf der Reise von Petersburg nach Karlsruhe. Sie befindet sich in Gesellschaft ihrer Schwester der Prinzessin Katharine von Baden.

Berlin, 11 Jänner.

Die französische Besatzung von Danzig ist Kriegsgefangen, und wird nach Rußland gebracht.

Nach authentischen Berichten aus Kiel ist der Waffenstillstand mit Dännemark nochmal vom 6. d. M. verlängert worden. Nach andern Berichten soll der Friede zwischen Dännemark und Schweden geschlossen und Norwegen an letztere Macht abgetreten worden seyn.

Frankfurt, 10 Jänner.

Seit dem 1. dieses ist in Frankfurt die ehemalige reichsstädtische Regierung wieder hergestellt. Senat und Bürgerschaft war versammelt; es war ein wahrer Jubeltag. Bürgermeister und Rath erliessen Tages vorher folgendes:

„Wenn wir im Jahr 1806 den 19. August unsern Mitbürgern die traurige Eröffnung machen mußten, daß ein mächtiger Wille über die freie Verfassung der hiesigen Stadt entschieden habe, so mußten wir uns mit dem Gedanken aufrichten, daß kein Verschulden dieses unaufhaltbare Ereigniß herbeiführte, und daß vielleicht das gütige Geschick, welches menschliche Dinge mit wohlthätiger Hand weise leitet, früher oder später ein Ziel setzen werde. Dieser gewünschte Zeitpunkt ist jetzt erschienen; die Allerhöchsten verbündeten Mächte haben beschlossen, daß die hiesige Stadt mit ihrem ehemaligen Gebiete in ihre eigene städtische Verfassung vorläufig zurücktrete; heute halten wir die erste Amtssitzung, und der Ausschuß unserer Mitbürger ist versammelt, während die Gerichte vor der Hand noch in ihrer bisherigen Einrichtung verbleiben. Die huldreichen näheren Entschliessungen der Allerhöchsten verbündeten Mächte werden diejenigen Abänderungen der ältern hiesigen Verfassung mit Weisheit in kurzer Zeit endlich bestimmen, so wie sie dem Geiste der Zeit und dem Wohl des Ganzen angemessen sind.

Bamberg, 12. Jänner.

Der Fürst von Hohenlohe soll zum General der preussischen Reservearmee ernannt worden seyn und mit derselben vorwärts marschiren.

Man versichert, Feldmarschall Blücher werde den Titel als Fürst von Neufchatel erhalten und seine Einkünfte auf beträchtliche Güter in Schlesien angewiesen bekommen.

Daß der Herzog von Vizenza (Caulincourt) in dem Hauptquartier der Alliirten mit Aufträgen seines Kaisers war, bestätigt sich. Diese Anträge wurden von den Alliirten auf der Stelle zurückgewiesen, indem man, französischer Seits, wie es heißt, den Lüneviller Frieden zur Basis nehmen wollte.

(Durch den am 9. Februar 1801 zu Lüneville abgeschlossenen Frieden erhielt Frankreich das ganze linke Rheinufer. Oestreich erhielt in Italien Istrien, Dalmatien, die Stadt Venedig und den Theil des venetianischen Staates auf der Ostseite der Etsch. Die ligurische, batavische und helvetische Republiken wurden auch in diesem Frieden anerkannt.)

— Als der Pabst noch als Gefangener zu Savona war, und es unter seiner Würde fand, sich unter fremden Ehrgeiz zu beugen, mußte er für seinen heldenmüthigen Sinn die empfindlichsten Entbehrungen dulden. Sein Gewand fand sich endlich in einem Zustande, der es dem heiligen Vater nicht zu erlauben schien, sich bei dem nahen Osterfeste dem Volke zu zeigen. Er ließ daher am Tage vor dem Osterfeste einen Schneider rufen, um das Kleid nothdürftig auszubessern. Als dieser zu Hause mit der Arbeit beschäftigt war, kamen mehrere seiner Kunden, um zu sehen, ob ihre Kleider zu dem Feste fertig wären. Der ehrliche Mann zeigte ihnen das Gewand des Pabstes und seine Arbeit. Gerührt schütteten die Anwesenden auf den Tisch des Schneiders ihre Börsen aus; sogleich verbreitete sich das Gerücht durch die Stadt; man eilte herbei mit reichen Geschenken zu einer neuen Bekleidung des heil. Vaters und für seine übrigen Bedürfnisse; alles drängte sich, ein Stück, einen Faden von dem Gewande der ehrwürdigen Armuth zu besitzen. Am Morgen des Auferstehungsfestes brachte der Schneider dem Pabste das neue Kleid und die Spenden der Gläubigen. Der heil. Vater nahm das Gewand an; aber das Geld gab er den Ueberbringern bis auf den letzten Heller zurück, um es unter die ärmsten Einwohner der Stadt zu vertheilen.

— Die Anzahl der Einwohner Hamburgs, die auf Befehl des Prinzen von Eckmühl ihre Vaterstadt verlassen mußten, steigt auf 53,000. Der Kronprinz von Schweden hat sich ihrer als Menschenfreund angenommen. Durch einen eigenen Aufruf hat er ihnen Aufenthaltsorte angewiesen, unter andern Bremen und Lübeck für Greise, Weiber und Kinder, und einen Vorschuß von 40,000 Rthlr. aus der schwedischen Kriegskasse gleich unter sie auszutheilen befohlen.

— Das Hauptquartier des Feldmarschalls von Blücher war am 10. d. M. zu St. Wendel; die Franzosen standen auf der andern Seite der Saar; man sah einer Schlacht entgegen.

Mannheim, 12. Jänner.

Nach Berichten aus Neustadt an der Haard, soll Landau am 10 d. M. völlig eingeschlossen worden seyn.

Vom Oberrhein, vom 12. Jänner.

Beim neulichen Einrücken der alliirten Truppen in Koblenz, wo alle Häuser beleuchtet waren, fielen denselben außer den im Spital befindlichen Kranken, noch einige hundert bewaffnete Franzosen in die Hände. Die Kosaken holten den Präfekt von Koblenz und den franz. General Guerin in Simmern ein, und nahmen ihm die von Koblenz mitgenommenen 150,000 Francs ab. In Andernach haben die Kosaken den Postwagen angehalten, und 80,000 Francs, die für französische Kassen bestimmt waren, weggenommen, alles Privat-Eigenthum aber unangetastet gelassen.

Aus Holland.

Am 2. Dez. hat Se. Hoheit der Prinz von Oranien zu Amsterdam unter ausserordentlichem Jubel der Einwohner seinen Einzug gehalten, und den 3ten, nachdem er den angetragenen Königstitel abgelehnt, zur allgemeinen Freude den eines souverainen Fürsten der vereinigten Niederlande angenommen. Eine halbe Stunde vor der Stadt empfing Hr. van der Hoop, Präsident der Stadtregierung, den Prinzen, und überreichte ihm die Schlüssel der Stadt. Von 220,000 Bewohnern Amsterdams, ohne die vielen anwesenden Fremden, waren zuverläßig mehr als 150,000 auf dem Wege des Prinzen. — Gleich nach seiner Ankunft ließ der Prinz folgenden Aufruf bekannt machen:

Werthe Landsleute! Nach neunzehnjähriger Trennung und so manchen Leiden habe ich doch die unaussprechliche Freude, in Eurer Mitte auf Eure eigene Einladung wieder zu erscheinen. Ich bin bereit, euch meine Kräfte zu weihen, um euch den Genuß Eurer alten Unabhängigkeit und Wohlfahrt wieder zu verschaffen. Dies ist mein einziges Ziel und der heisseste und aufrichtigste Wunsch meines Herzen. Auch kann ich Euch die vollgültigste Versicherung geben, daß dies gleichfalls die Absicht der Verbündeten ist. Besonders ist es der eifrigste Wunsch Sr. k. H. des Prinz-Regenten von England. Hiervon wird euch der edelmüthige Beistand überzeugen, den ihr von diesem mächtigen Reich unverzüglich empfangen werdet, und die Erneuerung der alten Allianz- und Freundschaftsbande, die so lange zum Glück beider Länder bestanden. Ich bin bereit und fest entschlossen, alles zu vergeben und zu vergessen. Unsere ganze Aufmerksamkeit sei fortan dahin gerichtet, die Wunden unseres theuren Vaterlandes zu heilen, und ihm seinen alten Glanz und Rang unter den Nationen wieder zu geben. Die Wiedergeburt des Handels wird, wie ich mir schmeichle, eine der nächsten Folgen meiner Rückkehr seyn. Aller Partheigeist sei auf ewig verbannt und die Meinen sind zu jeder Anstrengung entschlossen um Eure Unabhängigkeit, Eure Ehre und Wohlfahrt zu sichern und zu befestigen. Mein ältester Sohn, der unter dem unsterblichen Wellington sich des Ruhms seiner Ahnherren werth bewiesen, wird ungesäumt mir folgen. Schließt Euch denn an mich an, werthe Landsleute, mit Herz und Seele, und unser Vaterland ist gerettet! Die alten guten Zeiten werden wiederkehren, und wir werden unsern Kindern dereinst die kostbaren Güter hinterlassen können, die wir von unsern Vätern erbten.

Wilhelm Friedrich, Prinz von Oranien.

Dort, 7. Jänner.

Wie man vernimmt, ist dem General Bülow der Befehl zugegangen, unverzüglich mit vereinter Macht durch Brabant vorzudringen, um die großen Unternehmungen am Rheine zu unterstützen; man rechnet diese, wozu noch außer den russischen Truppen unter dem General Benkendorf, die 15000 Mann starke Division des Generals von Borstell gestoßen ist, auf 43 bis 50000 Mann. Heute wird der General von Bülow mit seinem Hauptquartier in Breda erwartet.

Dortrecht, 9. Jänner. Gestern und vorgestern sind ungefähr 40 000 Mann alliirter Truppen durch Breda passirt und haben sich zu Groot-Zundert und den umliegenden Dörfern ausgebreitet.

Aachen, den 23. Jänner.

Se. Ex. der Hr. Obergeneral Baron von Winzingerode ist heute hier eingetroffen.

So eben vernehmen wir daß die alliirten Truppen in Lüttich eingezogen sind.

Todes-Anzeige.

Der 6. Jänner war für mich und die Meinigen ein trauriger Tag. Ich verlor an demselben einen theuren Gatten und meine fünf Kinder einen guten Vater.

Nach einem 14tägigen Leiden an einer Nervenkrankheit, im 14ten Jahre unserer Ehe und im 45sten seines Alters wurde der Vollendete von seinem Posten gerufen; er folgte meinem Vater bald — ach, schon am 15ten Tage nach! Der Schlag ist hart und nur die Religion kann mich aufrecht erhalten.

Katharina Jolivet,
geborne Schombart,
bisher in Neuß wohnhaft.

Eschweiler am 17ten Januar 1814.

Königlich-bayerische Erklärung.

München, den 17. October 1813.

Jedermann kennt die Verhältnisse, welche seit acht Jahren Bayern an Frankreich knüpften, so wie die Beweggründe, welche sie herbeiführten, und die gewissenhafte Treue, mit welcher der König deren Bedingungen erfüllt hat.

Andere Staaten befanden sich nach und nach mit den ersten Alliirten des französischen Reichs. Diese Vereinigung von Souverains nahm die Form einer Verbündung von der Art an, wie die deutsche Geschichte davon mehr als ein Beyspiel darbiethet.

Die zu Paris am 12ten July 1806 unterzeichnete Conföderationsakte, setzte, obwohl unvollkommen, die gegenseitigen Verhältnisse fest, welche zwischen den conföderirten Staaten und Sr. Maj. dem Kaiser der Franzosen, als Beschützer dieses Bundes, bestehen sollten.

Die Grundlage dieses wechselseitigen Vertrages war das Interesse beyder Theile: es konnte keine andere existiren, sonst wäre diese Conföderationsakte nichts gewesen, als eine Akte der unbedingten Unterwerfung. Indessen scheint die französische Regierung sie wirklich als eine solche betrachtet zu haben; denn bey allen, auf jenen feyerlichen Vertrag gefolgten Verhandlungen, berücksichtigte sie bey Anwendung des Grundsatzes, welcher die Continentalkriege den verschiedenen kontrahirenden Parteyen gemeinsam machte, weder den Geist, noch den Zweck, welche bey der Abfassung vorgewaltet hatten; sie gab ihm willkührlich die ausgedehnteste Auslegung; sie requirirte nach ihrem Wohlgefallen die Streitkräfte der Conföderirten zu Kriegen, die ihrem Interesse durchaus fremd waren, und derer Grund ihnen nie vorher mitgetheilt wurde.

Bayern, welches Frankreich als eine Hauptstütze zu seiner Erhaltung betrachtete, und daher Unregelmäßigkeiten, derer Prinzip doch die ernsthafteste Besorgnisse erregte, übersah, erfüllte mit dem unbeschränktesten Eifer und Redlichkeit alle seine Verpflichtungen gegen Frankreich: keine Opfer waren ihm zu theuer, um den Absichten seines Bundesgenossen zu entsprechen, und zur Herstellung des Continentalfriedens, welche der angekündigte Zweck von dessen erneuerten Unternehmungen war, beyzutragen. Seine Handelsmaßregeln, seine politischen Verhältnisse richteten sich aufs Genaueste nach den französischen; so viel Opfer dies auch dem Wohlstande des Landes, und den persönlichen Neigungen des Souverains kosten mochte.

Als der Kaiser Napoleon im Jahre 1812 Krieg gegen Rußland beschlossen hatte, foderte er von Bayern eine Stellung des Maximums seines Contingents. Unstreitig war dieser Krieg Baierns Interessen höchst fremd; es fiel ihm in aller Hinsicht schmerzlich, gegen einen Staat, der von jeher sein Freund, schon lange der Garant seiner Unabhängigkeit war, und gegen einen Souverän, den die Bande einer doppelten Verwandtschaft an die königliche Familie knüpften, seine Truppen marschiren zu laßen.

Schon hatte das französische Ministerium höchst beunruhigende Aeußerungen gethan, und selbst vor Europens Angesichte in diplomatischen Aktenstücken proklamirt. Diese Aeußerungen bezweckten nichts Geringeres, als die conföderirten Staaten so darzustellen, als wären sie Vasalen Frankreichs, ihre Fürsten bey Strafe der Felonie gehalten, alles zu thun, was es Sr. Maj. der Kaiser Napoleon von ihnen zu fordern belieben würde, und alle Veränderungen, die nach dem kaiserlichen Willen rücksichtlich eines conföderirten Staates vorgehen könnten, innere Angelegenheiten des Reichs, gewisser Maßen häusliche Verhandlungen, in welche sich keine Macht zu mischen das Recht hätte.

So viel Besorgnisse auch die Aeußerung von dergleichen Grundsätzen erregen mußte, so entschloß sich Bayern doch, da sie sich auf keinen Rechtsgrund stützten, und man sie nur noch als Mißbrauch, nicht als Regel betrachten konnte, 30,000 Mann von seinen Truppen zur französischen Armee stoßen zu laßen.

Die unerhörten Unglücksfälle, wodurch sich dieser Feldzug auszeichnete, sind zu bekannt, als daß es nöthig wäre, das betrübende Gemälde davon hier zu wiederholen.

Die ganze bayerische Armee, mit Einschluß von 8000 Mann Verstärkungstruppen, welche im Laufe des Octobers zu ihr gestoßen waren, wurde vernichtet; es giebt wenig Familien, die nicht durch dieses grausame Ereigniß in Trauer versetzt worden wären, das dem väterlichen Herzen Sr. Majestät um so schmerzlicher fiel, als so vieles Blut für eine Sache floß, die nicht die Sache der Nation war.

Unterdessen wurden Anstalten zu einem neuen Feldzuge gemacht, und Bayern, seinem Bundesgenossen um so treuer, je unglücklicher er gewesen war, nahm keinen Anstand, die schwachen Ueberreste von 38,000 Bayern, die unter den französischen Fahnen gefochten hatten, durch eine neue Division zu ersetzen.

Glänzende Fortschritte krönten bey Anfange des Feldzuges die so oft siegreichen Waffen des Kaisers Napoleon. Deutschland und ganz Europa glaubten, der Kaiser würde, nachdem er sich wieder in einer Lage befand, wo er sich gemäßigt zeigen konnte, ohne sich dem Verdacht der Schwäche auszusetzen, die Vermittlung, welche ihm Oesterreich in den edelmüthigsten und weisesten Absichten anbot, benutzen, um der Welt, oder wenigstens dem festen Lande, Frieden zu schenken. Diese angenehme Hoffnung wurde getäuscht; im Gegentheile sah Frankreich die Zahl seiner Feinde durch den furchtbaren Beytritt Oesterreichs zu der bereits gegen den Kaiser Napoleon gebildeten Koalition anwachsen.

Von diesem Augenblicke an wurde Bayerns Lage äußerst kritisch. Allerdings hatte die Energie der bayerischen Regierung, und die Anhänglichkeit einer Nation, der keine Opfer schwer scheinen, wenn es darauf ankömmt, ihre Liebe für einen angebeteten Souverain zu beweisen, gleichsam durch einen Zauberschlag eine neue Armee erschaffen, welche nach Oesterreich hin gegen die Gränze rückte. Aber die französische Armee, welcher der Kaiser den Namen Observationsarmee von Bayern beygelegt, und die sich bey Würzburg und in der umliegenden Gegend versammelt hatte, erhielt, statt die bayerische Armee zu unterstützen und ihre Operationen mit ihr zu kombiniren, plötzlich eine andere Bestimmung: so, daß die bayerische Armee auf mehr als fünfzig Stunden Entfernung von den französischen Armeen in Italien und Deutschland isolirt, von aller Verbindung mit jener abgeschnitten, und den Angriffen weit zahlreicherer Armeen, welche Oesterreich gegen sie ausschicken konnte, oder Streifereyen, welche den Ruin des Landes vollendet hätten, ausgesetzt blieb.

Bey einem so kritischen Zustande würdigte der Kaiser seinen getreuesten Bundesgenossen nicht einmal, sich mit den Mitteln zu seiner Rettung oder seinem Schutze zu beschäftigen. Man vernahm von ihm kein Wort, keine Maaßregel, kein mutheinflößendes Versprechen, um die Besorgnisse der Regierung zu zerstreuen. Noch mehr, die zweyte Observationsarmee, welche sich unter der Anführung des Marschalls Augereau versammeln sollte, wurde nicht gebildet, und ihr schwacher, noch zu Würzburg befindlicher Kern verschwand endlich völlig.

Auf diese Art so gänzlich verlaßen, hätten Se. Majestät die heiligste Ihrer Pflichten verletzt, wenn Sie nicht, dem täglich lauter ausgesprochenen Wunsche Ihrer treuen Unterthanen nachgebend, dieselben aus einem gewissen Untergange zu retten, und Bayern Unglücksfälle zu ersparen gesucht hätten, die auf keine Weise der Sache Frankreichs nützen konnten.

Die gegen Letzteres verbündeten Souveräns säumten nicht, der bayerischen Regierung die gemäßigten Grundsätze, von denen sie beseelt waren, bekannt zu machen, und ihr die förmliche Garantie der Integrität des Königreichs Bayern, in seinen völligen dermaligen Gränzen, unter der Bedingung zuzusichern, daß der König seine Streitkräfte mit den ihrigen vereinigen würde, nicht um gegen Frankreich einen von Ehrgeiz oder Eroberungssucht eingegebenen Krieg zu führen, sondern um die Unabhängigkeit der deutschen Nation, so wie der Staaten, aus denen sie besteht, zu sichern, und den Kaiser Napoleon zu Unterzeichnung eines ehrenvollen und festen Friedens zu vermögen, der einem Jeden die Existenz seiner kostbarsten Rechte, und Europa eine dauerhafte Ruhe verbürge.

Se. Majestät hätten dergleichen Vorschläge nicht zurückweisen können, ohne sich gegen Ihre eigenen Unterthanen strafbar zu machen, und die geheiligten Grundsätze, auf welchen allein derer Wohlfahrt ruhen kann, zu verkennen.

Voll Vertrauen auf so offene und edelmüthige Anerbietungen, haben Sie sich daher entschlossen, dieselben in ihrem ganzen Umfange anzunehmen, und mit den drey Mächten, welche in diesem Augenblicke gegen die von der französischen Regierung an den Tag gelegten weitaussehenden Absichten verbündet sind, eine Allianz zu schließen, für deren guten Erfolg Allerhöchstdieselben alle Anstrengungen aufbieten werden.

Se. Majestät wünschen, daß ein schneller Friede Verhältnisse bald wieder herstelle, denen sie nur dann entsagt haben, als die Ausdehnung unberechtigte einer Gewalt, die jeden Tag lästiger wurde, und die gänzliche Hülflosigkeit, worin man Bayern mitten in der ernstlichen Krise, worin es sich je befunden hat, ließ, Ihnen die ergriffene Partey zur Pflicht und zum Bedürfniß machten.

Vereint von nun an in Interesse und Gesinnungen mit Ihren erlauchten und mächtigen Alliirten, werden Se. königl. bayerische Majestät nichts verabsäumen, was dazu beytragen kann, die Bande, die Sie an dieselben knüpfen, enger zu ziehen, und der schönsten und edelsten Sache den Triumph zu verschaffen.

Tagesbefehl, gegeben im Hauptquartier zu Braunau den 15. October 1813.

In dem von Sr. Majestät erlaßenen Manifeste hat die Armee die Gründe ersehen, welche Allerhöchstdieselben bewogen haben, sich mit den gegen Frankreich verbündeten Mächten zu vereinigen, und jene Streitkräfte und Mittel, welche die Vorsehung dem Könige und Staate verliehen hat, zu dem erhabenen in den Ereignissen an den Ufern der Elbe bereits gesegneten Zwecke zu verwenden, für die königlichen Staaten, für jene der allerhöchsten Alliirten, für ganz Deutschland einen gerechten und ehrenvollen Frieden durch die Gewalt der Waffen zu erzwingen.

Soldaten! Schön, groß, edel ist der neue Beruf, zu dem Unser allergnädigster König uns bestimmt — während die tapfern Heere der alliirten Mächte schon die glänzendsten Siege errungen, und zahllose Beyspiele von Tapferkeit und Ausdauer gegeben haben, welche die Nachwelt mit Bewunderung in der Geschichte lesen wird, liegt es nun auch uns ob, durch Tapferkeit, Gehorsam und Beharrlichkeit uns den Beyfall Unseres allgeliebten Königs, des Vaterlandes, der alliirten Mächte, und der noch unter einer drückenden Last seufzenden deutschen Völker zu erwerben. Der König und die mit ihm alliirten Mächte, weder von Eroberungssucht, noch sonstigen partiellen Ansichten geleitet, wollen, daß Deutschland — Deutschland, und Frankreich — Frankreich sey, und Friede über Europa kommen solle. Wer von uns wird nicht sein Blut, sein Leben gerne diesem erhabenen Zwecke opfern; jeder, der in frühern Feldzügen Narben im Dienste des Königes und des Vaterlandes erhalten hat, wird stolz seyn, wenn er nach diesem Feldzuge neue aufweisen kann; die jungen Soldaten werden mit Begierde der Gefahr entgegen gehen, um die Verdienste ihrer ältern Waffenbrüder zu theilen. Berufen, um gemeinschaftlich mit einem zahlreichen kaiserlich-österreichischen Armeekorps, über welches, so wie über das diesseitige, mir der Oberbefehl anvertrauet ist, zu handeln, die Gefahren und Beschwerlichkeiten des Feldzuges mit einander zu theilen, können wir nur einen Wunsch haben, durch brüderliche Einigkeit, durch wahre Theilung aller Hilfsmittel auf der einen, und eben so gleiche Theilung aller Beschwernisse und Gefahren auf der andern Seite, Unsere allerhöchsten Souveräne sich des geschlossenen Bundes erfreuen zu machen. Von frühern Feldzügen des Vertrauens der königlichen Armee beehrt, fordere ich Euch mit uns vereinte tapfere österreichische Waffenbrüder auf, mir Euer Zutrauen, während ich Euch des meinigen in voraus versichere, zu schenken. Ich werde Euch nur auf dem Felde der Ehre und der Tapferkeit suchen, um Euere Thaten zu bewundern, und Unsern beyderseitigen allerhöchsten Souveränen selbe vortragen zu können. Ich werde in meinem Bestreben und Benehmen gegen Euch von gleichen Grundsätzen, wie in jenem gegen die königlichen Truppen ausgehen. Auf also! um mit Muth und Beharrlichkeit zu dem großen Zwecke beyzutragen, den Unsere Monarchen uns vorgezeichnet haben. Da es möglich ist, Soldaten! daß wir bald die königlichen Staaten überschreiten, um dort zu handeln, wo unsere Bestimmung Uns hinführen kann, so bedenket, daß wir in jene Lande, die nicht gegen Uns die Waffen tragen, als Freunde kommen, um sie zu befreyen, nicht aber, um durch Willkührlichkeiten die Last, welche Armeen durch die Natur der Dinge verbreiten, noch zu vergrößern. — Sittlichkeit, Mäßigkeit und ein gefälliges Benehmen zeichne uns dort bey den Bürgern und Bewohnern aus, damit sie uns lieben und nicht fürchten, und nach geendigtem Kriege mit dankbarem Gefühle sich der Zeit Unserer Ankunft und ihrer Befreyung erinnern.

Der en Chef kommandirende General der Kavallerie, Graf von Wrede.

Aachener Wahrheitsfreund.

(Die Zeitung wird künftig in demselben Formate wie das des Manifestes erscheinen.)

Proklamation

des königl. preußischen Generals von Blücher.

Schlesien ist vom Feinde befreit. — Eure Tapferkeit brave Soldaten der russischen und preusischen Armee, unter meinem Befehle! Eurer Anstrengung und Ausdauer, eurer Geduld und Ertragung von Beschwerden und Mangel verdanke ich das Glück, eine schöne Provinz den Händen eines gierigen Feindes entrissen zu haben. —

Bey der Schlacht an der Katzbach brachet ihr hinter den Anhöhen hervor, muthig und mit Blitzesschnelle ginget ihr dem trotzigen Feinde entgegen. Ihr verschmähetet ihn mit Flintenfeuer anzugreifen, unaufhaltsam schrittet ihr vor. Eure Bayonette stürzten ihn den steilen Thalrand der wüthenden Neiße und der Katzbach hinab. —

Seitdem habet ihr Flüsse und durch Regengüsse angeschwollene Ströme durchgewadet. Im Schlamme habet ihr die Nächte zugebracht; ihr littet zum Theil Mangel an Lebensmitteln, da die grundlosen Wege und der Mangel an Fuhrwerk deren Nachfuhr verhinderten. Mit Kälte, Nässe, Entbehrungen, und zum Theil Mangel an Bekleidung habet ihr gekämpft; dennoch murretet ihr nicht, und verfolgtet mit neuer Anstrengung euren geschlagenen Feind. — Habet Dank für ein so hoch lobenswerthes Betragen. Nur derjenige, der solche Eigenschaften vereiniget, ist ein ächter Soldat.

Hundert drey Kanonen, 250 Munitionswägen, des Feindes Lazareth, seine Feldschmieden, Mehlwägen, ein Divisionsgeneral; zwey Brigadegeneräle, eine große Anzahl Obersten, Stabs- und andere Offiziere, 18000 Mann Gefangene, zwey Adler, und andere Tropheen sind in euren Händen.

Den Rest derjenigen, die euch in der Schlacht an der Katzbach gegenüber gestanden haben, hat der Schrecken vor euren Waffen so ergriffen, daß sie den Anblick eurer Bayonette nicht mehr ertragen werden.

Die Wiesen und Felder zwischen der Katzbach und der Bober habet ihr gesehen, sie tragen die Zeichen des Schreckens und der Verwirrung eurer Feinde.

Laßet uns dem Herrn der Heerschaaren, durch dessen Hilfe ihr den Feind niederwarfet, einen Lobgesang singen, und im öffentlichen Gottesdienste ihm für den uns gegebenen herrlichen Sieg danken, und mit einem dreymaligen Freudenfeuer die Stunde beschließen, die ihr der Andacht weihet. — Dann suchet euren Feind von neuem auf.

Löwenberg am 1sten September 1813.

von Blücher.

Bülletin Sr. kön. Hoheit des Kronprinzen von Schweden.

Hauptquartier Boitzenburg, den 30. Nov. 1813.

Am 16. ist der Kronprinz aus Hanover abgegangen, und am 17. frühe zu Bremen angekommen. Am 20. traf S. k. H. zu Celle ein, am 22. zu Uelzen, am 23. zu Lüneburg und gestern hier.

Die schwed. Armee ist über die Elbe gegangen. Der Marschall Graf von Stedingk befindet sich mit seinem Generalstabe und der ersten Brigade zu Boitzenburg. Die übrigen schwedischen Brigaden liegen in der Gegend umher. Das Lützowsche Korps ist mit den Schweden über die Elbe gegangen.

Die von dem Generale Oppen angeführte Avantgarde des Generals Bülow hat eine Bewegung nach der Yssel gemacht, und befindet sich seit dem 23. zu Doesburg. Der General Bülow steht mit dem Reste seiner Armee am Rheine und an der holländischen Gränze.

Bey dem Angriffe auf Doesburg wurde ein großer Theil der dortigen Garnison niedergehauen. Die einbrechende Nacht verhinderte die Anzahl der Gefangenen genau anzugeben; allein bey Einsendung des Rapports zählte man deren schon 200, worunter sich der Kommandant mit 5 Offizieren befindet. Die Einnahme von Doesburg macht dem Generale Oppen viele Ehre, sowohl in Rücksicht auf die getroffenen klugen Anstalten, als auf die Tapferkeit des Angriffes.

Das ganze Herzogthum Ostfriesland ist von den Franzosen gereiniget. Die preussischen Truppen wurden zu Emden, zu Aurich, und im ganzen Lande mit großen Freudensbezeugungen empfangen. Die Festung Zütphen wurde vom Detaschemente der Majors von Sandrat und von Müller genommen, und 300 Gefangene gemacht.

Gen. Baron von Winzingerode hat sein Hauptquartier zu Bremen, einzelne Detaschemente seiner Armee halten einen Theil von Holland besetzt. Bey der Nachricht von ihrem Vorrücken haben die Einwohner von Amsterdam eine Regierung aus Männern zusammen gesetzt, derer größter Theil das Lob einer besondern Thätigkeit und Vaterlandsliebe verdienet.

Die Provinz Jevern ist von russischen Truppen besetzt. Das Fort Zoltkamp wurde von einem Detaschemente von dem Korps des Barons von Rosen genommen; man fand darin 12 Kanonen von verschiedenem Kaliber. Die Besatzung ist kriegsgefangen.

Ein anderes russisches Detaschement hat sich eines feindlichen Schiffes bemächtigt, in welchem sich 50 feindl. Douaniers und Soldaten befanden.

Der Major Elswangen hat Zwoll weggenommen, und dabey 2 Offiziere und mehrere Gensdarmen zu Gefangenen gemacht. Die Kosaken des Obristen Narischen haben sich der Stadt Campen bemächtiget, und dabey einen Obristen, 5 Offiziere, 25 Gensdarmen und 80 Infanteristen zu Gefangenen gemacht. Auch Gröningen ist von den Truppen des Generals von Winzingerode besetzt worden, wobey 1 Obrister, 38 Offiziere und 800 Mann gefangen genommen worden sind. In dem Hauptquartiere des Kronprinzen sind Deputirte von Gröningen und andern Provinzen angekommen, und haben um Erlaubniß gebethen, ebenfalls provisorische Regierungen, von jener von Amsterdam abhängig, niederzusetzen; ihre Bitten wurden genehmigt. Wahrscheinlich wird die Würde des Statthalters von Holland wieder hergestellt werden.

Einige Truppenkolonnen setzten über die Yssel, und haben ihre Richtung nach Utrecht und Amsterdam genommen. Holland darf als befreyet angesehen werden. Die Forts Carlsberg und Bleren wurden von einem russischen Kommando, unter dem Befehle des Obristen Riedinger, weggenommen. Er wurde dabey von einer englischen Brigg, vom Kapitain Farquabar befehligt, unterstützt, und machte 20 Offiziere und 534 Unteroffiziere und Gemeine zu Gefangenen, auch wurden 30 Kanonen erobert. Die Schifffahrt auf der Weser ist frey.

Stade, durch das sumpfigte Terrain, in dem es gelegen ist, ziemlich fest, hatte eine zahlreiche Garnison. Der Kommandant hatte alle Dämme bis auf einen durchstechen laßen, durch die hierdurch veranlaßte Ueberschwemmung schien Stade in einem großen See zu schwimmen. Demungeachtet unternahm Graf Strogonof einen Angriff darauf. Die Truppen rückten unter dem sich kreuzenden Feuer aus der Festung auf dem einzig noch übrig gebliebenen Damm mit Unerschrockenheit vor, und gelangten an eine Brücke, welche der Feind zerstöret hatte. Von Muth und Eifer ergriffen schickten sich die Soldaten an zu stürmen, mehrere Offiziere sprangen mit ihnen in den Graben; der Graf von Rostigniart, Chef des Regiments Saratow, und der Offizier, welcher die Spitze der Colonne anführte, gieng dabey zu Grunde. Allein diesem ungeachtet mußte der General sein ganzes Ansehen behaupten, um die Soldaten vom weitern Stürmen abzuhalten, Da die Garnison einen neuen Angriff befürchtete, so räumte sie in der Nacht die Stadt und schiffte sich nach Glückstadt ein, woselbst sie die Dänen aufnahmen. Noch in der nämlichen Nacht rückte Gen. Strogonof in die Stadt ein, wo er 3 Kanonen und viele Kranke und Verwundete vorfand.

Der an diesem Tage erlittene Verlust kann sich auf 200 Mann belaufen; jener des Feindes war sehr beträchtlich.

Der General Lieutenant Graf von Woronzow, welcher seit dem 22. sein Hauptquartier zu Winsen aufgeschlagen hatte, hat Haarburg berennt.

Ungeachtet der überlegenen Anzahl v. Truppen, womit der Feind bey Zollenspieker über die Elbe gegangen ist, wurde derselbe dennoch v. dem Obrist-Lieutenant Löwenstern, welcher zu dem Korps des Grafen von Woronzow gehöret, zurückgeschlagen; es wurden dem Feinde 100 Mann, worunter zwey Offiziere, getödtet und mehr als 40 Gefangene gemacht.

Der Lieutenant Jacobson vom Woronzowschen Korps hat mit 100 Kosacken und 2 Eskadrons reitender Jäger, Hornberg angegriffen, und nachdem er 20 Mann getödtet u. 30 zu Gefangenen gemacht hatte, sich der Stadt bemächtiget.

Stettin hat kapitulirt. Die Kapitulationspunkte enthalten, daß sich die Garnison am 5. Dezember auf den Fall als kriegsgefangen ergeben wird, wenn sie bis dorthin keinen Sukkurs erhält.

Aachen, den 22. Jänner.

Vorgestern ist Se. Exz. der General Illaweisky und Se. Hoheit der Fürst Lapouchin hier eingetroffen. Der H. Meyer begab sich sogleich mit den HH. Adjunkten zu Sr. Exz. dem H. General, um Sie zu bekomplimentiren und Ihnen den Ausdruck der Ergebenheit der Stadt Aachen darzubringen.

S. Exz. geruheten den H. Meyer huldreich aufzunehmen und die Aachener Einwohner Ihres Schutzes und Ihrer Gewogenheit zu versichern. S. H. der Fürst Lapouchin waren bey dieser Aufnahme zur Seite Sr. Exz. des Hrn. Generals. Zugleich sagte der H. General, man hätte aus der Festung Jülich eine gewisse Anzahl Veteranen entfernt, S. Exz. brächten sie mit sich; Sie empfahlen dem H. Meyer, die größte Sorge für sie zu haben und sie aufs Beste verpflegen zu laßen, mit dem Zusatze, dieselben unter Aufsicht zu halten.

Denselben Vormittag sind zwey Kosackenregimenter hier angekommen.

Manifest

Seiner Majestät des Kaisers von Oesterreich,

Königs von Ungarn und Böhmen, ꝛc. ꝛc. ꝛc.

Die österreichische Monarchie fand sich durch ihre Lage, durch ihre vielfachen Verbindungen mit andern Mächten, durch ihre Wichtigkeit in dem europäischen Staatenbunde, in einem großen Theile der Kriege verwickelt, die seit länger als 20 Jahre Europa verheerten. Im ganzen Laufe dieser schweren Kriege hat nur ein und immer derselbe politische Grundsatz jeden Schritt Sr. Majestät des Kaisers geleitet. Aus angebohrner Neigung, aus Pflichtgefühl, aus Liebe zu Ihren Völkern dem Frieden zugethan, allen Eroberungs- und Vergrößerungsgedanken fremd, haben Se. Majestät nie die Waffen ergriffen, als wenn die Nothwendigkeit unmittelbarer Selbstvertheidigung, oder die von eigener Erhaltung unzertrennliche Sorge für das Schicksal benachbarter Staaten, oder die Gefahr, das ganze gesellschaftliche System von Europa durch gesetzlose Willkühr zertrümmert zu sehen, dazu aufforderten. Für Gerechtigkeit und Ordnung haben Se. Majestät zu leben und zu regieren gewünscht; für Gerechtigkeit und Ordnung allein hat Oesterreich gestritten. Wenn in diesem oft unglücklichen Kampfe der Monarchie tiefe Wunden geschlagen wurden, so blieb Sr. Majestät wenigstens der Trost, daß das Schicksal Ihres Reiches nicht für unnütze oder leidenschaftliche Unternehmungen aufs Spiel gesetzt ward, und daß jede Ihrer Entschließungen vor Gott, vor Ihrem Volke, vor den Zeitgenossen und der Nachwelt gerechtfertiget werden könnte.

Der Krieg von 1809 würde, ungeachtet der zweckmäßigsten Vorbereitungsanstalten, den Staat zum Untergange geführt haben, wenn die unvergeßliche Tapferkeit der Armee und der Geist einer treuen Vaterlandsliebe, der alle Theile der Monarchie beseelte, nicht stärker gewesen wäre, als jedes feindselige Schicksal. Die Nationalehre und der alte Waffenruhm wurden unter allen Widerwärtigkeiten dieses Krieges glücklich behauptet; aber kostbare Provinzen giengen verloren; und durch die Abtretung der Küstenländer am adriatischen Meere wurde Oesterreich aller Antheil am Seehandel, eines der wirksamsten Beförderungsmittel seiner Landesindustrie, geraubt: ein Schlag, der noch tiefer gefühlt worden seyn würde, wenn nicht zu eben der Zeit ein, den ganzen Kontinent umschlingendes, verderbliches System ohnehin alle Handelswege gesperrt, und fast alle Gemeinschaft zwischen den Völkern gebrochen hätte.

Der Gang und die Resultate dieses Krieges hatten Sr. Majestät die volle Ueberzeugung gewährt, daß bey der einleuchtenden Unmöglichkeit unmittelbarer und gründlicher Heilung des tief zerrütteten politischen Zustandes von Europa, die bewaffneten Rettungsversuche einzelner Staaten, anstatt der gemeinschaftlichen Noth ein Ziel zu setzen, nur die noch übrig gebliebenen unabhängigen Kräfte fruchtlos aufreiben, den Verfall des Ganzen beschlennigen, und selbst die Hoffnung auf bessere Zeiten vernichten mußten. Von jener Ueberzeugung geleitet, erkannten Se. Majestät, welch ein wesentlicher Vortheil es seyn würde, durch einen, auf mehrere Jahre gesicherten Frieden den bis dahin unaufhaltsamen Strom einer täglich wachsenden Uebermacht wenigstens zum Stillstande zu bringen, Ihrer Monarchie die zur Herstellung des Finanz- und Militärwesens unentbehrliche Ruhe, zugleich aber den benachbarten Staaten einen Zeitraum von Erholung zu verschaffen, der, mit Klugheit und Thätigkeit benutzt, den Uebergang zu glücklicheren Tagen vorbereiten konnte. Ein Friede dieser Art war unter den damaligen gefahrvollen Umständen nur durch einen außerordentlichen Entschluß zu erreichen. Der Kaiser fühlte es, und faßte diesen Entschluß. Für die Monarchie, für das heiligste Interesse der Menschheit, als Schutzwehr gegen unabsehliche Uebel, als Unterpfand einer bessern Ordnung der Dinge, gaben Se. Majestät, was Ihrem Herzen das Theuerste war, hin. In diesem, über gewöhnliche Bedenklichkeiten weit erhabenen, gegen alle Mißdeutungen des Augenblicks gewaffneten Sinne wurde ein Band geknüpft, das, nach den Drangsalen eines ungleichen Kampfes, den schwächern und leidenden Theil durch das Gefühl einiger Sicherheit aufrichten, den stärkern und siegreichen für Mäßigung und Gerechtigkeit stimmen, und so, von zwey Seiten zugleich, der Wiederkehr eines Gleichgewichtes der Kräfte, ohne welches die Gemeinschaft der Staaten nur eine Gemeinschaft des Elends seyn kann, den Weg bahnen sollte.

Der Kaiser war zu solchen Erwartungen um so mehr berechtiget, als zur Zeit der Stiftung dieses Bandes der Kaiser Napoleon den Punkt in seiner Laufbahne erreichet hatte, wo Befestigung des Erworbenen wünschenswürdiger wird, als rastloses Streben nach neuem Besitze. Jede weitere Ausdehnung seiner längst alles gerechte Maß übersteigenden Herrschaft war nicht nur für Frankreich, das unter der Last seiner Eroberungen zu Boden sank, sondern selbst für sein wohlverstandenes persönliches Interesse mit sichtbarer Gefahr verknüpft. Was diese Herrschaft an Umfange gewann, mußte sie nothwendig an Sicherheit verlieren. Das Gebäude seiner Größe erhielt, durch die Familienverbindung mit dem ältesten Kaiserhause der Christenheit, in den Augen der französischen Nation und der Welt, einen solchen Zuwachs an Festigkeit und Vollendung, daß unruhige Vergrößerungsplane es forthin nur ent-

kräften und erschüttern konnten. Was Frankreich, was Europa, was so viel gedrückte und verzweifelte Nationen vom Himmel erflehten, schrieb dem mit Ruhm und Sieg gekrönten Beherrscher eine gesunde Politik als Gesetz seiner Selbsterhaltung vor. Es war erlaubt zu glauben, daß so viele vereinigte große Motive über den Reiz eines einzigen triumphiren würden.

Wenn diese frohen Hoffnungen unerfüllt blieben, so kann Oesterreich kein Vorwurf darüber treffen. Nach vieljähriger vergeblicher Anstrengung und unermeßlichen Aufopferungen aller Art gab es Bewegungsgründe genug zu dem Versuche durch Vertrauen und Hingebung Gutes zu wirken, wo Ströme von Blut bisher nur Verderben auf Verderben gehäuft hatten. Se. Majestät werden es wenigstens nie bereuen, diesen Weg betreten zu haben.

Das Jahr 1810 war noch nicht verflossen, der Krieg wüthete in Spanien noch fort, die deutschen Völker hatten kaum Zeit gehabt, nach den Verwüstungen der beyden vorigen Kriege den ersten freyen Athemzug zu thun, als der Kaiser Napoleon in einer unglücklichen Stunde beschloß, einen ansehnlichen Bezirk des nördlichen Deutschlands mit der Masse von Ländern, die den Namen des französischen Reiches führte, zu vereinigen, und die alten freyen Handelsstädte, Hamburg, Bremen und Lübeck, ihrer politischen, bald nachher auch ihrer kommerziellen Existenz, und ihrer letzten Subsistenzmittel zu berauben. Dieser gewaltthätige Schritt geschah ohne irgend einen, auch nur scheinbaren Rechtsgrund, mit Verachtung aller schonenden Formen, ohne vorhergehende Ankündigung, oder Rücksprache mit irgend einem Kabinete, unter dem willkührlichen und nichtigen Vorwande, daß der Krieg mit England ihn gebiete. Zugleich wurde jenes grausame System, welches auf Kosten der Unabhängigkeit, der Wohlfahrt, der Rechte und der Würde, des öffentlichen und Privateigenthums aller Staaten des Kontinents den Welthandel zu Grunde richten sollte, mit unerbittlicher Strenge verfolgt, in der eiteln Erwartung, ein Resultat zu erzwingen, das, wenn es nicht glücklicher Weise unerreichbar gewesen wäre, Europa auf lange Zeiten hinaus in Armuth, Ohnmacht und Barbarey gestürzt haben würde.

Der Beschluß, welchen eine neue französische Herrschaft, unter dem Titel einer 32sten Militärdivision, an den deutschen Seeküsten errichtete, war an und für sich beunruhigend genug für alle benachbarten Staaten; er wurde es noch mehr als unerkennbare Vorbedeutung künftiger größerer Gefahr. Durch diesen Beschluß sah man das, in Frankreich selbst aufgestellte, zwar früher schon übertretene, doch immer noch als bestehend proklamirte System der sogenannten natürlichen Gränzpunkte des französischen Reiches, ohne alle weitere Rechtfertigung oder Erklärung, über den Haufen geworfen, und sogar die eigenen Schöpfungen des Kaisers mit beyspielloser Willkühr vernichtet. Weder die Fürsten des Rheinbundes, noch das Königreich Westphalen, noch irgend ein großes oder kleines Gebiet auf dem Wege dieser furchtbaren Usurpation wurde geschont. Die Gränze lief, dem Anscheine nach von blinder Laune gezeichnet, ohne Regel noch Plan, ohne Rücksicht auf alte oder neue Verhältnisse, quer über Länder und Ströme hin, schnitt die mittlern und südlichen deutschen Staaten von aller Verbindung mit der Nordsee ab, überschritt die Elbe, riß Dänemark und Deutschland von einander, nahm selbst die Ostsee in Anspruch, und schien der Linie der fortdauernd besetzten preussischen Oderfestungen entgegen zu eilen; und doch trug die ganze Occupation, so gewaltsam sie auch in alle Rechte und Besitzungen, in alle geographische, politische und militärische Demarkationen eingriff, so wenig das Gepräge eines vollendeten und geschlossenen Gebietes, daß man gezwungen war, sie nur als Einleitung zu noch größern Gewaltschritten zu betrachten, durch welche die Hälfte von Deutschland eine französische Provinz und der Kaiser Napoleon wirklicher Oberherr des Kontinents werden sollte.

Am nächsten mußten sich, durch diese unnatürliche Ausdehnung des französischen Gebietes, Rußland und Preussen gefährdet fühlen. Die preussische Monarchie, von allen Seiten eingeschlossen, keiner freyen Bewegung mehr mächtig, jedes Mittels, neue Kräfte zu sammeln, beraubt, schien sich ihrer gänzlichen Auflösung mit starken Schritten zu nähern. Rußland, durch die eigenmächtige Verwandlung der im Tilsiter Frieden frey erklärten Stadt Danzig in einen französischen Waffenplatz, und eines großen Theils von Polen in eine französische Provinz, auf seiner Westgränze schon hinreichend beunruhiget, sah in dem Vorrücken der französischen Macht längs der Seeküste, und in den neuen Fesseln, die Preussen bereitet wurden, eine dringende Gefahr für seine deutschen und polnischen Besitzungen. Von diesem Augenblicke an war der Bruch zwischen Frankreich und Rußland so gut als entschieden.

Nicht ohne große und gerechte Besorgniß sah Oesterreich diese neuen Wetterwolken aufsteigen. Der Schauplatz der Feindseligkeiten mußte in jedem Falle seine Provinzen berühren, derer Vertheidigungsstand, da die nothwendige Reform des Finanzwesens die Wiederherstellung der Militärmittel gehemmt hatte, höchst unvollkommen war. Aus einem höhern Standpunkte betrachtet, erschien der Kampf, der Rußland bevorstand, in einem äußerst bedenklichen Lichte, da er unter eben so ungünstigen Konjunkturen, eben dem Mangel an Mitwirkung anderer Mächte, eben dem Mißverhältniß der wechselseitigen Streitkräfte, folglich eben so hoffnungslos als alle frühern von ähnlicher Art begann. Se. Majestät der Kaiser boten alles, was freundschaftliche Vermittlung von einer und der andern Seite vermochte, auf, um den Ausbruch des Sturmes zu verhindern. Daß der Zeitpunkt so nahe war, wo das Mißlingen dieser wohlgemeinten Schritte dem Kaiser Napoleon weit verderblicher werden sollte, als seinen Gegnern, konnte damals kein menschlicher Scharfsinn voraussehen. So war es aber im Rathe der Weltregierung beschlossen.

Als die Eröffnung des Krieges nicht mehr zweifelhaft war, mußten Se. Majestät auf Maßregeln denken, wie sich, in einer so gespannten und gefährlichen Lage, eigene Sicherheit mit pflichtmäßiger Rücksicht auf das wesentliche Interesse benachbarter Staaten vereinigen ließ. Das System einer wehrlosen Unthätigkeit, die einzige Art von Neutralität, die der Kaiser Napoleon, seinen Erklärungen zufolge, gestattet hätte, war nach allen gesunden Staatsgrundsätzen unzuläßig, und

am Ende nur ein ohnmächtiger Versuch, der schweren Aufgabe, die gelöset werden sollte, auszuweichen. Eine Macht von Oesterreichs Gewichte durfte der Theilnahme an den Angelegenheiten von Europa unter keiner Bedingung entsagen, noch sich in eine Lage versetzen, wo sie, gleich unwirksam für Frieden und Krieg, ihre Stimme und ihren Einschluß in alle großen Berathschlagungen verloren hätte, ohne irgend eine Gewährleistung für die Sicherheit ihrer eigenen Gränze zu gewinnen. Sich gegen Frankreich zum Kriege zu rüsten, wäre ein unter den obwaltenden Umständen eben so sehr mit der Billigkeit als mit der Klugheit streitender Schritt gewesen. Der Kaiser Napoleon hatte Sr. Majestät keinen persönlichen Anlaß zu feindlichen Handlungen gegeben, und die Aussicht, durch geschickte Benutzung der einmal gestifteten freundschaftlichen Verhältnisse, durch vertrauliche Vorstellungen und mildernde Rathschläge, manchen wohlthätigen Zweck zu erreichen, war noch nicht ohne alle Hoffnung verschwunden. In Bezug auf das unmittelbare Staatsinteresse aber hätte ein solcher Entschluß zur unausbleiblichen Folge gehabt, daß die österreichischen Länder der erste und vornehmste Schauplatz eines Krieges geworden wären, der bey der offenbaren Unzulänglichkeit ihrer Vertheidigungsmittel, die Monarchie in kurzer Zeit zu Boden werfen mußte.

In dieser peinlichen Lage blieb Sr. Majestät kein anderer Ausweg, als der, auf der Seite von Frankreich den Kampfplatz zu betreten. Für Frankreich, im eigentlichen Sinne des Wortes, Partey zu ergreifen, hätte nicht nur mit den Pflichten und Grundsätzen des Kaisers, sondern selbst mit den wiederholten Erklärungen seines Kabinets, welches diesen Krieg ohne allen Rückhalt gemißbilliget hatte, in Widerspruch gestanden. Se. Majestät giengen bey der Unterzeichnung des Traktats vom 14ten März 1812 von zwey bestimmten Gesichtspunkten aus. Der nächste war, wie selbst die Worte des Traktats bezeugen, sich keines Mittels zu begeben, wodurch früher oder später auf den Frieden gewirket werden konnte; der andere, von innen und außen eine Stellung zu gewinnen, die, im Falle der Unmöglichkeit des Friedens, oder wenn der Lauf des Krieges entscheidende Maßregeln nothwendig machen sollte, Oesterreich in den Stand setzte, mit Unabhängigkeit zu handeln, und in jeder gegebenen Voraussetzung so zu Werke zu gehen, wie eine gerechte und weise Politik es vorschreiben würde. Aus diesem Grunde ward nur ein genau bestimmter und verhältnißmäßig geringer Theil der Armee zur Mitwirkung bey den Kriegesoperationen verheißen; die übrigen, bereits vorhandenen oder noch zu bildenden Streitkräfte blieben außer aller Gemeinschaft mit diesem Kriege. Durch eine Art von stillschweigender Uebereinkunft wurde selbst das Gebiet der Monarchie von allen kriegführenden Mächten als neutral behandelt. Der wahre Sinn und Zweck des von Sr. Majestät gewählten Systems konnte weder Frankreich noch Rußland, noch irgend einem einsichtsvollen Beobachter der Weltbegebenheiten entgehen.

Der Feldzug von 1812 bewies an einem denkwürdigen Beyspiele, wie ein mit Riesenkräften ausgestattetes Unternehmen in den Händen eines Feldherrn vom ersten Range scheitern kann, wenn er, im Gefühle großer militärischer Talente, den Schranken der Natur und den Vorschriften der Weisheit Trotz zu bieten gedenket. Ein Blendwerk der Ruhmbegierde zog den Kaiser Napoleon in die Tiefen des russis. Reiches; und eine falsche politische Ansicht verleitete ihn zu glauben, daß er in Moscau den Frieden vorschreiben, die russische Macht auf ein halbes Jahrhundert lähmen, und dann siegreich zurück kehren würde. Als die erhabene Standhaftigkeit des Kaisers von Rußland, die ruhmvollen Thaten seiner Krieger und die unerschütterte Treue seiner Völker diesem Traume ein Ende gemacht, war es zu spät, ihn ungestraft zu bereuen. Die ganze französische Armee wurde zerstreuet und vernichtet; in weniger als vier Monaten sah man den Schauplatz des Krieges vom Dniepr und der Dwina an die Oder und Elbe versetzet.

Dieser schnelle und außerordentliche Glückswechsel war der Vorbote einer wichtigen Revolution in den gesammten politischen Verhältnissen von Europa. Die Verbindung zwischen Rußland, Großbrittanien und Schweden bot allen umliegenden Staaten einen neuen Vereinigungspunkt dar. Preussen, längst rühmlich vertraut mit dem Entschlusse, das Aeußerste zu wagen, selbst die Gefahr des unmittelbaren politischen Todes einem langsamen Verschmachten, unter auszehrenden Bedrückungen, vorziehen, ergriff den günstigen Augenblick, und warf sich den Verbündeten in die Arme. Viele größere und kleinere Fürsten Deutschlands waren bereit, ein Gleiches zu thun. Allenthalben eilten die ungeduldigen Wünsche der Völker dem regelmäßigen Gange ihrer Regierungen zuvor. Von allen Seiten schlug der Drang nach Unabhängigkeit unter eigenen Gesetzen, das Gefühl gekränkter Nationalehre, die Erbitterung gegen schwer gemißbrauchte fremde Obergewalt in helle Flammen auf.

Se. Majestät der Kaiser zu einsichtsvoll, um diese Wendung der Dinge nicht als die natürliche und nothwendige Folge einer vorhergegangenen gewaltsamen Ueberspannung, und zu gerecht, um sie mit Unwillen zu betrachten, hatten Ihr Augenmerk einzig darauf gerichtet, wie sie durch reiflich überdachte und glücklich combinirte Maßregeln für das wahre und bleibende Interesse des europäischen Gemeinwesens benutzt werden könnte. Schon seit dem Anfange des Decembermonats waren von Seiten des österreichischen Kabinets bedeutende Schritte gethan worden, um den Kaiser Napoleon durch Gründe, die seiner eigenen Wohlfahrt eben so nahe lagen, als dem Interesse der Welt, für eine gerechte und friedliche Politik zu stimmen. Diese Schritte wurden von Zeit zu Zeit erneuert und verstärket. Man schmeichelte sich, daß der Eindruck des vorjährigen Unglücks, der Gedanke an die fruchtlose Hinopferung einer ungeheuern Armee, die zum Ersatze dieses Verlustes erforderlichen harten Zwangsmaßregeln aller Art, der tiefe Widerwille der französischen Nation und aller in ihr Schicksal verflochtenen Länder gegen einen Krieg, der, ohne Aussicht auf künftige Schadloshaltung, ihr Inneres erschöpfte und zerriß; daß endlich selbst ein kaltblütiges Nachdenken über die Ungewißheit des Ausganges dieser neuen, höchst bedenklichen Crisis den Kaiser bewegen könnte, den Vorstellungen Oesterreichs Gehör zu geben. Der Ton, in welchem diese an ihn gerichtet wurden, war den Umständen sorgfältig angepaßt: so ernst als die Größe des Zweckes, so scho-

nend als der Wunsch eines günstigen Erfolges und die obwaltenden freundschaftlichen Verhältnisse es forderten.

Daß Eröffnungen, die aus so lauterer Quelle geflossen waren, bestimmt verworfen werden sollten, ließ sich freylich nicht erwarten. Die Art aber, wie man sie aufnahm, und mehr noch der scharfe Contrast zwischen den Gesinnungen, welche Oesterreich nährte, und dem ganzen Verfahren des Kaisers Napoleon zur Zeit jener mißlungenen Friedensversuche, schlug schon früh die beßten Hoffnungen darnieder. Anstatt durch eine gemäßigte Sprache wenigstens den Blick in die Zukunft zu erheitern, und die allgemeine Verzweiflung zu besänftigen, wurde vor den höchsten Autoritäten in Frankreich bey jeder Veranlassung feyerlich angekündiget, daß der Kaiser auf keinen Friedensantrag hören würde, der die Integrität des französischen Reiches — im französischen Sinne des Wortes — verletzen, oder irgend eine der ihm willkührlich einverleibten Provinzen in Anspruch nehmen möchte. Zu gleicher Zeit wurde selbst von solchen eventuellen Bedingungen, die diese eigenmächtig aufgestellte Gränzlinie nicht einmal zu treffen schien, bald mit drohendem Unmuthe, bald mit bitterer Verachtung gesprochen, gleich als hätte man nicht vernehmlich genug andeuten können, wie fest der Kaiser Napoleon entschlossen sey, der Ruhe der Welt auch nicht ein einziges namhaftes Opfer zu bringen.

Diese feindseligen Manifeste hatten für Oesterreich noch die besondere Kränkung zur Folge, daß sie selbst die Aufforderungen zum Frieden, die dieses Kabinet, mit Vorwissen und scheinbarer Beystimmung Frankreichs, an andere Höfe gelangen ließ, in ein falsches und höchst unvortheilhaftes Licht stellten. Die wider Frankreich verbündeten Souveraine setzten den österreichischen Unterhandlungs- und Vermittlungsanträgen, statt aller Antwort, die öffentlichen Erklärungen des französischen Kaisers entgegen.

Als Se. Majestät im Monate März einen Gesandten nach London geschicket hatten, um England zur Theilnahme an einer Friedensunterhandlung einzuladen, erwiederte das brittische Ministerium, es könne nicht glauben, daß Oesterreich noch Friedenshoffnungen Raum gebe, da der Kaiser Napoleon in der Zwischenzeit Gesinnungen offenbaret habe, die nur zur Verewigung des Krieges führen müßten: eine Aeußerung, die Sr. Majestät um so schmerzhafter seyn mußte, je gerechter und gegründeter sie war.

Nichts desto weniger fuhr Oesterreich fort, dem Kaiser von Frankreich die dringende Nothwendigkeit des Friedens immer bestimmter und stärker ans Herz zu legen; bey jedem seiner Schritte von dem Grundsatze geleitet, daß, da das Gleichgewicht und die Ordnung in Europa durch die gränzenlose Uebermacht Frankreichs gestöret worden waren, ohne Beschränkung dieser Uebermacht kein wahrer Friede gedacht werden könne. Zu gleicher Zeit ergriffen Se. Majestät alle, zur Verstärkung und Concentrirung Ihrer Armee erforderlichen Maßregeln. Der Kaiser fühlte, daß Oesterreich zum Kriege gerüstet seyn müßte, wenn seine Friedensvermittlung nicht ganz ohnmächtig werden sollte. Ueberdies hatten Se. Majestät sich schon längst nicht verborgen, daß der Fall einer unmittelbaren Theilnahme am Kriege von Ihren Berechnungen nicht ausgeschlossen seyn dürfte.

Der bisherige Zustand der Dinge konnte nicht fortdauern; von dieser Ueberzeugung war der Kaiser durchdrungen; sie war die Triebfeder seiner sämmtlichen Schritte. Schlug jeder Versuch, zum Frieden zu gelangen, schon in erster Instanz fehl, so mußte jene Ueberzeugung nur noch lebendiger werden. Das Resultat ergab sich von selbst. Auf einem von beyden Wegen, durch Unterhandlungen oder durch Waffengewalt, mußte man zu einem andern Zustande gelangen.

Der Kaiser Napoleon hatte die Kriegesrüstungen nicht nur vorausgesehen, sondern selbst als nothwendig erkannt, und bey mehr als einer Gelegenheit ausdrücklich gebilliget. Er hatte Gründe genug, um zu glauben, daß Se. Majestät der Kaiser in einem für das Schicksal der Welt so entscheidenden Zeitpunkte alle persönlichen oder vorübergehenden Rücksichten bey Seite setzen, nur das bleibende Wohl der österreichischen Monarchie und der sie umgebenden Staaten zu Rathe ziehen, und nichts beschließen würde, als was diese höchsten Motive ihm zur Pflicht machten.

Das österreichische Kabinet hatte sich nie so geäußert, daß seinen Absichten eine andere unvernünftige Deutung gegeben werden konnte. Nichts desto weniger wurde von Seiten Frankreichs nicht blos anerkannt, daß die österreichische Vermittlung nur eine bewaffnete seyn könne, sondern mehr als einmal erklärt, wie bey den eingetretenen Umständen Oesterreich sich nicht mehr auf eine Nebenrolle beschränken, sondern mit großen Kräften auf dem Schauplatze erscheinen, und als selbsthandelnde Hauptmacht einen Ausschlag geben müße. Was auch sonst die französische Regierung von Oesterreich hoffen oder besorgen mochte, in jedem Geständnisse lag die vorläufige Rechtfertigung des ganzen, von Sr. Majestät dem Kaiser beschlossenen und durchgeführten Ganges.

Bis auf diesen Punkt hatten die Verhältnisse sich entwickelt, als der Kaiser Napoleon Paris verließ, um den Fortschritten der alliirten Armeen Einhalt zu thun. Dem Heldenmuthe der russischen und preussischen Truppen in den blutigen Gefechten des Monats May haben selbst ihre Feinde gehuldiget. Daß gleichwohl der Ausgang dieser ersten Periode des Feldzuges nicht günstiger für sie war, hatte theils in der Ueberzahl der französischen Kriegesmacht und in dem von aller Welt anerkannten militärischen Genie des Anführers derselben, theils in den politischen Combinationen, welche den verbündeten Souveränen bey ihrer ganzen Unternehmung zur Richtschnur dienten, seinen Grund. Sie handelten in der richtig berechneten Voraussetzung, daß eine Sache, wie die, für welche sie stritten, unmöglich lange blos die ihrige bleiben könne, daß früher oder später, im Glücke oder im Unglücke, jeder noch nicht ganz seiner Selbstständigkeit entkleidete Staat in ihren Bund treten, jede unabhängig gebliebene Armee auf ihrer Seite stehen müße. Sie ließen daher der Tapferkeit ihrer Truppen nur so weit, als der Augenblick es gebot, freyen Schwung, und sparten einen ansehnlichen Theil ihrer Kräfte für einen Zeitraum auf, wo sie mit ausgedehntern Mitteln nach größern Erfolgen streben

zu können hofften. Aus gleichen Gründen, und um die weitere Entwickelung der Begebenheiten abwarten zu können, giengen sie einen Waffenstillstand ein.

Inzwischen hatte durch den Rückzug der Alliirten der Krieg für den Augenblick eine Gestalt gewonnen, die dem Kaiser täglich fühlbarer machte, wie unmöglich es seyn würde, beym weitern Fortgange desselben ein unthätiger Zuschauer zu bleiben. Vor allem war das Schicksal der preussischen Monarchie ein Punkt, der Sr. Majestät Aufmerksamkeit lebhaft beschäftigte. Der Kaiser hielt die Wiederherstellung der preussischen Macht für den ersten Schritt zur Wiederstellung des politischen Systems von Europa; die Gefahr, in welcher sie jetzt schwebte, sah er ganz wie seine eigene an. Der Kaiser Napoleon hatte dem österreichischen Hofe bereits zu Anfange des Aprilmonats eröffnen laßen, daß er die Auflösung der preussischen Monarchie als eine natürliche Folge ihrer Abtrünnigkeit von Frankreich und der weitern Fortsetzung des Krieges betrachte, und daß es jetzt nur von Oesterreich abhangen würde, ob es die wichtigste und schönste ihrer Provinzen mit seinen Staaten vereinigen wolle: eine Eröffnung, die deutlich genug bewies, daß kein Mittel unversucht bleiben mußte, um Preussen zu retten. Wenn dieser große Zweck durch einen billigen Frieden nicht zu erreichen war, so mußten Rußland und Preussen durch eine kräftige Mitwirkung unterstützet werden. Von diesem natürlichen Gesichtspunkte aus, über welchen selbst Frankreich sich nicht leicht mehr täuschen konnte, setzten Se. Majestät Ihre Rüstungen mit unermüdeter Thätigkeit fort. Sie verließen in den ersten Tagen des Junymonats Ihre Residenz, und begaben sich in die Nähe des Kriegesschauplatzes, um theils an einer Unterhandlung für den Frieden, der nach wie vor das höchste Ziel Ihrer Wünsche blieb, wenn sich irgend eine Aussicht dazu zeigte, wirksamer arbeiten, theils die Vorbereitungen zum Kriege, wenn Oesterreich keine andere Wahl bleiben sollte, mit größerm Nachdrucke leiten zu können.

Nicht lange zuvor hatte der Kaiser Napoleon ankündigen laßen, er habe einen Friedenskongreß zu Prag in Vorschlag gebracht, wo Bevollmächtigte von Frankreich, den vereinigten Staaten von Nordamerika, Dänemark, dem Könige von Spanien und sämmtlichen alliirten Fürsten, und von der andern Seite Bevollmächtigte von England, Rußland, Preussen, den spanischen Insurgenten und den übrigen Alliirten dieser kriegführenden Masse erscheinen, und die Grundlage eines langen Friedens festsetzen sollten. — An wen diese Vorschläge gerichtet, auf welchem Wege, in welcher diplomatischen Form, durch wessen Organ sie geschehen seyn konnten, war dem österreichischen Kabinete, welches blos durch die öffentlichen Blätter zur Kenntniß derselben gelangte, völlig unbekannt. Wie übrigens ein solches Projekt auch nur eingeleitet, wie aus der Vereinigung so ungleichartiger Elemente, ohne irgend eine einstimmig anerkannte Grundlage, ohne irgend eine planmäßig geordnete Vorarbeit eine Friedensunterhandlung erwachsen sollte, ließ sich so wenig fassen, daß es erlaubt war, den ganzen Vorschlag weit eher für ein Spiel der Phantasie, als für die ernstlich gemeinte Aufforderung zu einer großen politischen Maßregel zu halten.

Mit den Schwierigkeiten eines allgemeinen Friedens vollkommen vertraut, hatte Oesterreich lange darüber gedacht, ob diesem fernen und mühsam zu erreichenden Ziele nicht allmälig und schrittweise näher gerücket werden könnte, und in diesem Sinne sowohl gegen Frankreich, als gegen Rußland und Preussen die Idee eines Kontinentalfriedens geäußert. Nicht als ob der österreichische Hof die Nothwendigkeit und den überwiegenden Werth eines von allen großen Mächten gemeinschaftlich verhandelten und abgeschlossenen Friedens, ohne welchen für Europa weder Sicherheit noch Wohlfahrt zu hoffen ist, auch nur einen Augenblick verkannt, oder gemeint hätte, der Kontinent könnte bestehen, wenn man je aufhörte, die Trennung von England als ein tödtliches Uebel zu betrachten! Die Unterhandlungen, die Oesterreich vorschlug, nachdem durch Frankreichs abschreckende Erklärungen fast jede Hoffnung, auf Theilnahme Englands an einem gemeinschaftlichen Friedensversuche vereitelt worden war, sollten nur als wesentlicher Bestandtheil einer bevorstehenden größern Unterhandlung eines wahren allgemeinen Friedenskongresses betrachtet werden; sie sollten diesem zur Vorbereitung dienen, Präliminarartikel zum künftigen Haupttraktate liefern, durch einen langen Kontinental-Waffenstillstand einer ausgedehntern und gründlichern Verhandlung den Weg bahnen. Wäre der Standpunkt, von welchem Oesterreich ausgieng, ein anderer gewesen, so würden sicherlich Rußland und Preussen, durch die bestimmtesten Verträge an England gebunden, sich nie entschlossen haben, den Einladungen des österreichischen Kabinets Gehör zu geben.

Nachdem der russische und preussische Hof, von einem für Se. Majestät den Kaiser höchst schmeichelhaften Vertrauen geleitet, sich bereits erkläret hatten, einem Friedenskongresse unter österreichischer Vermittlung die Hand zu bieten, kam es darauf an, der förmlichen Beystimmung des Kaisers Napoleon gewiß zu werden, und von dieser Seite die Maßregeln zu verabreden, die unmittelbar zur Friedensunterhandlung führen sollten. In dieser Absicht entschlossen sich Se. Majestät, Ihren Minister der auswärtigen Angelegenheiten in den letzten Tagen des Junymonats nach Dresden zu schicken. Das Resultat dieser Sendung war eine am 30. Juny abgeschlossene Konvention, durch welche die von Sr. Majestät dem Kaiser angebotene Vermittlung zum Behufe eines allgemeinen und, im Falle kein solcher zu Stande kommen könnte, eines vorläufigen Kontinentalfriedens vom Kaiser Napoleon angenommen wurde. Die Stadt Prag wurde zum Kongreßorte und der 5te July zum Tage der Eröffnung bestimmt. Um die für die Unterhandlungen erforderliche Zeit zu gewinnen, war in derselben Konvention festgesetzet, daß der Kaiser Napoleon den mit Rußland und Preussen bis zum 20sten July bestehenden Waffenstillstand vor dem 10ten August nicht aufkündigen würde; und Se. Majestät der Kaiser übernahmen es, dem russischen und preussischen Hofe zu einer gleichen gegenseitigen Erklärung zu vermögen.

Die in Dresden verhandelten Punkte wurden hierauf diesen beyden Höfen mitgetheilet. Obgleich die Verlängerung des Waffenstillstandes mit manchen Bedenklichkeiten und manchen wesentlichen Inkonvenienzen für sie verknüpfet war, überwog doch alle Einwürfe

der Wunsch, Sr. Majestät dem Kaiser einen neuen Beweis Ihres Vertrauens zu geben, und zugleich vor der Welt zu beurkunden, daß sie keine Aussicht zum Frieden, wie schwach und beschränket sie auch seyn möchte, vernachläßigen, keinen Versuch, der den Weg dazu bahnen könnte, von sich ablehnen wollten. Die Konvention vom 30sten Juny erlitt keine Abänderung, als die, daß der Termin der Eröffnung des Kongresses, weil die letzten Verabredungen so schnell nicht hatten beendiget werden können, bis zum 12ten July hinausgerücket wurde.

In der Zwischenzeit hatten Se. Majestät, da Sie die Hoffnung, den Leiden der Menschheit und den Zerrüttungen der politischen Welt durch einen allgemeinen Frieden ein gründliches Ende zu bereiten, noch immer nicht aufgeben konnten, auch einen neuen Schritt bey der brittischen Regierung beschlossen. Der Kaiser Napoleon hatte dies Vorhaben nicht nur mit anscheinendem Beyfalle aufgenommen, sondern sich selbst erboten, zur Abkürzung der Sache, den deshalb nach England abzusendenden Personen die Reise durch Frankreich zu gestatten. Als er zur Ausführung kommen sollte, fanden sich unerwartete Schwierigkeiten vor; die Ertheilung der Päße wurde von einem Termine zum andern, unter unerheblichen Vorwänden, aufgeschoben, zuletzt gänzlich verweigert. Dieser Vorgang lieferte einen neuen und bedeutenden Grund zu großen und gerechten Zweifeln gegen die Aufrichtigkeit der von dem Kaiser Napoleon mehr als einmal öffentlich ausgestellten Versicherungen seiner Geneigtheit zum Frieden, zumal da man, nach mehreren seiner Aeußerungen, gerade damals hätte glauben müßen, daß der Seefriede ihm vorzüglich am Herzen läge.

Unterdessen hatten Ihre Majestäten der Kaiser von Rußland und der König von Preussen Ihre Bevollmächtigte zum Friedenskongresse ernannt, und mit sehr bestimmten Instruktionen versehen; und diese Bevollmächtigten trafen, so wie der von Sr. Majestät mit dem Vermittlungsgeschäfte beauftragte Minister, am 12ten July zu Prag ein.

Die Unterhandlungen, wenn sie nicht frühzeitig eine Wendung nahmen, die ein erwünschtes Resultat mit Zuversicht voraussehen ließ, konnten nicht über den 10ten August hinaus fortdauern. Bis zu diesem Termine war durch Oesterreichs Vermittlung der Waffenstillstand verlängert; die politische und militärische Lage der Mächte, die Stellungen und Bedürfnisse der Armeen, der Zustand der Länder, welche sie besetzet hatten, der sehnliche Wunsch der verbündeten Souveräne, einer quälenden Ungewißheit ein Ende zu machen, gestatteten keine weitere Verlängerung. Der Kaiser Napoleon war mit allen diesen Umständen bekannt. Er wußte, daß die Dauer der Unterhandlungen durch die des Waffenstillstandes nothwendig bestimmt war. Ueberdies konnte der Kaiser Napoleon sich nicht leicht verbergen, wie sehr eine glückliche Abkürzung und ein froher Ausgang des bevorstehenden Geschäftes von seinen Entschließungen abhinge.

Mit wahrem Kummer mußten daher Se. Majestät der Kaiser bald inne werden, daß von französischer Seite nicht nur kein ernsthafter Schritt zur Beschleunigung des großen Werkes geschah, sondern vielmehr ganz so verfahren wurde, als hätte man die Verzögerung der Unterhandlungen und die Vereitlung eines günstigen Erfolges bestimmt zur Absicht gehabt. Ein französischer Minister befand sich zwar am Orte des Kongresses, doch ohne Auftrag irgend etwas zu unternehmen, bis der erste Bevollmächtigte erschienen seyn würde. Die Ankunft dieses ersten Bevollmächtigten wurde von einem Tage zum andern vergeblich erwartet. Erst am 21sten July erfuhr man, daß ein beym Abschlusse der Waffenstillstandsverlängerung zwischen den französischen und russisch-preussischen Kommissarien vorgefallener Anstand, ein Hinderniß von sehr untergeordnetem Belange, das auf den Friedenskongreß keinen Einfluß haben konnte, und das durch österreichische Vermittlung leicht und schnell hätte gehoben werden können, jene befremdende Verspätung erklären und rechtfertigen sollte. Als auch dieser Vorwand beseitiget war, langte endlich der erste französische Bevollmächtigte den 28sten July, sechzehn Tage nach dem zur Eröffnung des Kongresses bestimmten Termine, in Prag an.

Gleich in den ersten Tagen nach der Ankunft dieses Ministers blieb über das Schicksal des Kongresses kaum ein Zweifel mehr übrig. Die Form, in welcher die Vollmachten übergeben und die wechselseitigen Erklärungen eingeleitet werden sollten, ein Punkt, der früher bereits von allen Seiten zur Sprache gekommen war, wurde der Gegenstand einer Discussion, an welcher alle Bemühungen des vermittelnden Ministers scheiterten. Die offenbare Unzulänglichkeit der den französis. Bevollmächtigten ertheilten Instruktionen führte einen Stillstand von mehreren Tagen herbey. Nicht eher als am 6ten August überreichten diese Bevollmächtigten eine neue Erklärung, durch welche die obwaltende Schwierigkeit, in Rücksicht der Form, nicht gehoben, die Unterhandlung ihrem wesentlichen Zwecke um keinen Schritt näher gebracht wurde. Unter einem fruchtlosen Notenwechsel über jene vorläufigen Fragen gelangte man an den 10ten August. Die russischen und preussischen Bevollmächtigten konnten diesen Termin nicht überschreiten; der Kongreß war beendiget, und der Entschluß, den Oesterreich zu fassen hatte, war durch den Gang dieses Kongresses, durch die jetzt ganz vollendete Ueberzeugung von der Unmöglichkeit des Friedens, durch den längst nicht mehr zweifelhaften Standpunkt, aus welchem Se. Majestät die große Streitfrage betrachteten, durch die Grundsätze und Absichten der Alliirten, in welchen der Kaiser die seinigen erkannte, und endlich durch die bestimmtesten frühern Erklärungen, die keinem Mißverständnisse Raum ließen, zum voraus entschieden.

Nicht ohne tiefe Betrübniß, und allein durch das Bewußtseyn getröstet, daß alle Mittel, die Erneuerung des Kampfes zu vermeiden, erschöpfet worden sind, sieht der Kaiser sich zu diesem Schritte gezwungen. Se. Majestät haben drey Jahre lang mit unermüdeter Beharrlichkeit darnach gestrebet, die Grundlage der Möglichkeit eines wahren und dauerhaften Friedens für Oesterreich und für Europa auf milden und versöhnenden Wegen zu gewinnen. Diese Bemühungen sind vereitelt; kein Hilfsmittel, keine Zuflucht mehr, als bey den Waffen. Der Kaiser ergreift sie, ohne persönliche Erbitterung, aus schmerzhafter Nothwendigkeit, aus unwiderstehlich gebietender Pflicht, aus

Gründen, welche jeder treue Bürger seines Staates, welche die Welt, welche der Kaiser Napoleon selbst, in einer Stunde der Ruhe und Gerechtigkeit, erkennen und billigen wird. Die Rechtfertigung dieses Krieges ist in dem Herzen jedes Oesterreichers, wie jedes Europäers, unter wessen Herrschaft er auch lebe, mit so großen und leserlichen Zügen geschrieben, daß keine Kunst zu Hilfe genommen werden darf, um sie gel-tend zu machen. Die Nation und die Armee werden das Ihrige thun. Ein durch gemeinschaftliche Noth und gemeinschaftliches Interesse gestifteter Bund mit allen für ihre Unabhängigkeit bewaffneten Mächten wird unsern Anstrengungen ihr volles Gewicht geben. Der Ausgang wird unter dem Beystande des Himmels die gerechten Erwartungen aller Freunde der Ordnung und des Friedens erfüllen.

Armee-Befehl,

gegeben zu Wien den 17ten August 1813.

Ein großer Tag ist gekommen! Wackere Krieger! Das Vaterland rechnet auf Euch. Noch jedesmal, so oft sein Ruf an Euch ging, habt Ihr sein Vertrauen gerechtfertiget. Alle Bemühungen unsers Kaisers, den lange entbehrten Frieden in Europa wieder herzustellen, die Ruhe und Wohlfahrt der Monarchie, von der Ruhe und Wohlfahrt unserer Nachbaren unzertrennlich, auf einer dauerhaften Grundlage zu befestigen, waren umsonst. Weder ausharrende Geduld, noch versöhnende Vorstellungen, noch die vertrauensvolle Hingebung der übrigen kriegführende Mächte in des Kaisers Rathschläge und Maßregeln, nichts konnte den Sinn der französischen Regierung zur Mäßigung und Billigkeit neigen. An dem Tage, wo Oesterreich sich laut für die Sache des Rechtes und der Ordnung erklärte, übernahm es auch die Verbindlichkeit, für diese größten aller Güter zu kämpfen. Wir unternehmen den Kampf nicht allein. Wir stehen in einer Reihe mit Allem, was Europa dem mächtigen Widersacher seiner Freyheit und Ruhe Großes und Wirksames entgegen zu stellen hat. Oesterreich, Rußland, Preussen, Schweden, England, Spanien — Alle richten Ihre vereinten Anstrengungen auf einen gemeinschaftlichen Zweck, auf einen wohlgegründeten, dauerhaften Friedensstand, eine billige Vertheilung der Kräfte unter den Staaten, die Unabhängigkeit jeder einzelnen Macht. Nicht gegen Frankreich, nur gegen französische Obergewalt außerhalb der Gränzen Frankreichs, erhebt sich dieser große Bund. Was Festigkeit und Ausdauer der Völker vermögen, haben Spanien und Rußland an den Tag gelegt, was die vereinte Kraft so vieler mächtigen Staaten auszurichten vermag, wird das Jahr 1813 beweisen. In einem so heiligen Kriege müßen wir mehr als jemals die Tugenden bewähren, durch welche unsere Armee in so manchen frühern Kriegen geglänzet hat. Unbedingte Bereitwilligkeit für Monarch und Vaterland Alles aufzuopfern, hoher Gleichmuth in guten und bösen Tagen, Entschlossenheit und Ausdauer auf dem Schlachtfelde, Mäßigung und Schonung gegen Wehrlose, diese müßen allenthalben einheimisch unter Uns seyn. Waffenbrüder! In Euren Reihen habe ich die Jahre verlebt, welche ich dem Dienste des Vaterlandes weihte; ich erkenne, ich ehre in Euch die Tapfern, die in rühmlichen Schlachten kämpften, und die, die Ihnen nachstreben; ich vertraue Euch! — Mich wählte aus Eurer Mitte der Monarch; Seine Huld stellte mich an Eure Spitze; Sein Vertrauen mit dem Eurigen vereint, sind meine Stärke. Wie jeder Einzelne dem Ganzen dienen soll, wird durch den ihm vorgeschriebenen Wirkungskreis bestimmt; aber in jeder Bestimmung, aus jedem Standpunkte, in jeder entscheidenden Stunde immer das Beste Uns Größte zu thun, — das ist der Entschluß, der Uns Alle verbinden, Uns Alle gleich machen, Uns Alle zu demselben glorreichen Ziele erheben muß. Der Kaiser bleibt unter Uns; denn Uns hat Er das Höchste vertraut: die Ehre der Nation, den Schutz des Vaterlandes, die Sicherheit und Wohlfahrt der Nachkommen. Denket, Krieger! daß Ihr vor Gott, der die gerechteste Sache nicht verlaßen wird, unter den Augen eines väterlich fühlenden Monarchen, unter den Augen Eurer dankbaren Mitbürger, im Angesichte von Europa, das große Thaten und großes Heil nach langen Leiden von Euch erwartet, in den Kampf gehet! Denket, daß Ihr siegen müßet, um diese Erwartungen zu rechfertigen; kämpfet, wie es Oesterreichs Kriegern geziemet, und Ihr werdet siegen! —

Der Fürst

Karl Fürst von Schwarzenberg, Feldmarschall.

142

(N°. 14.)

Stadt-Aachener Zeitung.

Aachen, Dienstag den 18. Jänner 1814.

Unser Blatt konnte gestern wegen der vorgefallenen Begebenheiten nicht erscheinen. Wir zeigen unsern Lesern ebenfalls an, daß die unter dem Titel: Journal der Roer bis jetzt von uns herausgegebene und in beiden Sprachen verfaßte Zeitung, künftig bloß in deutscher Sprache und nur dreimal die Woche unter dem Titel: Stadt-Aachener Zeitung, erscheinen wird.

Die verhältnißmäßige Herabsetzung des Preises werden wir den HH. Abonnenten nächstens bekannt machen. Wir ersuchen sie bei dieser Gelegenheit, uns fernerhin ihr Wohlwollen zu schenken. Da wir hoffentlich bald aus ausgedehntern Quellen werden schöpfen können, so werden wir uns bestreben, ihnen alles, was ihrer Aufmerksamkeit würdig ist, so geschwind als möglich mitzutheilen.

Man abonnirt sich, wie zuvor, in frankirten Briefen, im Komptoir der Stadt-Aachener Zeitung, bei Hn. Weiß, in Aachen, auf dem Markte, No. 760 Litt. B.

Aachen, den 18. Jänner.

Nachdem die alliirten Heere mehrere Wochen am Rhein gestanden und auf verschiedenen Punkten diesen Fluß passirt hatten, so daß wir ihre Ankunft jeden Tag erwarteten, kam endlich der entscheidende Augenblick. Sonnabends, den 15., erfuhren wir bestimmt, daß sie Tags zuvor in Köln eingezogen wären. Hier in Aachen wurden sogleich von Seiten der französischen Behörden und den Verwaltungen alle Anstalten zur Abreise getroffen. Die Bewegungen, die diese Maßregeln zur Folge hatten, das allmählige Aufhören der Triebräder in den verschiedenen Regierungsfächern, die bevorstehende Veränderung unserer politischen Verhältnisse, die in der individuellen Lage vieler Personen auch Veränderungen hervorbringen mußten; endlich der Gedanke, daß der Schauplatz, auf welchem die großen Angelegenheiten Europas geschlichtet werden, sich nun unsern Gegenden nähere, alles dieß mußte die Herzen mit banger Ahndung erfüllen.

Ungeachtet dieses bevorstehenden Wechsels herrschte in unserer Stadt die größte Ruhe und Ordnung. Bürger besetzten die verschiedenen Posten und machten häufige Patrouillen. Der Hr. Präfekt verließ die Stadt, Montags den 17., um ungefähr zehn Uhr des Morgens. Der Hr. Maire und die HH. Adjunkten begleiteten ihn bis ans Thor. Kurz nach ihm zogen die letzten französischen Truppen durch. Nicht die geringste Unordnung wurde durch diese verübt. Von ein bis drei Uhr Nachmittags waren wir, in einiger Rücksicht, uns selbst überlassen. Die französischen Behörden hatten aufgehört und die Alliirten, denen die Vorsehung unsere Schicksale nun anvertraute, waren noch nicht erschienen. Doch verläugnete sich der biedere und rechtliche Charakter unserer Einwohner nicht: jeder Bürger verhielt sich ruhig. Der H. Maire, die HH. Adjunkten, der Munizipalrath und die übrigen in der Stadt gebliebenen Beamten befanden sich auf ihren Posten.

Gegen 3 Uhr des Nachmittags kündigte eine allgemeine Bewegung in der Stadt die Annäherung der alliirten Truppen an. Alles eilte dem Kölner Thore zu. Eine Deputation der Stadt, bestehend aus mehrern Mitgliedern des Munizipalrathes, fuhr dem anrückenden Heere entgegen. Kurz darauf sahen wir einen Major Sr. Majestät des Kaisers aller Reussen mit einer Suite von ungefähr zehen Kosaken, in Begleitung der Deputation, in die Stadt einziehen, und sich auf das Rathhaus begeben. Haufen Volks strömten von allen Seiten herbei, und empfingen den Zug mit allgemeinem Hurrahrufen. Nachdem sich dieser H. Major ungefähr eine Viertelstunde auf dem Rathhause aufgehalten und sich mit dem Hn. Meier unterhalten hatte, kehrte er in Begleitung der nämlichen Deputation wieder zurück. Des Abends gegen sieben Uhr zogen bei hundert Kosaken in die Stadt ein und stationnirten mit ihren Pferden längs den Häusern vom Kölner Thore bis an das ehmalige Hotel des Hn. Präfekten. Die Bürger erleuchteten aus freiem Antriebe ihre Häuser. Die Ruhe wurde keinen Augenblick unterbrochen, und wir hatten das Glück, diesen wichtigen Augenblick der Entscheidung, welcher so mancher Stadt ein Augenblick des Schreckens war, ohne alle Gefahr zu überstehen. Der Bürger schlief die Nacht über eben so ruhig, als ob wir im tiefsten Frieden lebten. Dieser unerwartete glückliche Zustand der Dinge erfüllt uns mit froher Hoffnung, und flößt uns das unbegrenzteste Vertrauen in die Verfügungen der Verbündeten Mächte ein, deren weise und menschenfreundliche Absichten bei Fortsetzung des Kampfes, nach Höchstdero eigenen Versicherung, keinen andern Preiß, als den des Friedens, erringen wollen.

Heute erwartet man die Avantgarde der alliirten Armee.

Wir machen folgende wichtige Erklärung der verbündeten Mächte bekannt, aus welcher die Pariser Berichte uns bereits einige Stellen mitgetheilt hatten.

Erklärung.

Die französische Regierung hat eine neue Aushebung von dreimal hundert tausend Konscribirten beschlossen. Die Beweggründe des Senatus-Konsults enthalten einen Aufruf an die alliirten Mächte, weswegen sie sich aufgefordert fühlen, im Angesichte der Welt neuerdings die Absichten, welche im gegenwärtigen Kriege ihre Richtschnur sind, und die Grundsätze bekannt zu machen, welche die Grundlage ihres Benehmens, ihrer Wünsche und ihrer Entschließungen sind.

Die alliirten Mächte führen keinen Krieg gegen Frankreich, wohl aber gegen das so laut angekündigte Uebergewicht, gegen das Uebergewicht, welches, zum Unglücke Europens und Frankreichs, der Kaiser Napoleon allzulange außer den Gränzen seines Reiches ausgeübt hat.

Der Sieg hat die alliirten Armeen bis an den Rhein hingeleitet, und der erste Gebrauch, den Ihre Kaiserlichen und Königlichen Majestäten davon machten, war, Sr. Majestät dem Kaiser der Franzosen den Frieden anzubieten. Eine durch den Beitritt aller Souveraine und Fürsten Deutschlands verstärkte Stellung hat keinen Einfluß auf die Friedens-Bedingnisse; denn dieselben sind auf die Unabhängigkeit der andern Staaten Europens gegründet. Die Absichten der Mächte sind in ihrem Gegenstande gerecht, großmüthig und freigebig in ihrer Anwendung, befestigend für alle, und ehrenvoll für jeden.

Die alliirten Souveraine verlangen, daß Frankreich groß, stark und glücklich sey, weil die große und starke französische Macht eine der Grundlagen des gesellschaftlichen Gebäudes ist; sie verlangen, daß Frankreich glücklich sey, daß der französische Handel wieder empor steige, und die Künste, diese Wohlthaten des Friedens, wieder aufblühen, indem ein großes Volk nicht anders, als wenn es glücklich ist, ruhig seyn könne. Die Mächte sichern dem französischen Reiche ein ausgedehntes Gebiet zu, welches Frankreich unter seinen Königen nie gekannt hat; aber eine tapfere Nation müße nicht sinken, ob sie gleich auch ihrer Seits Unglücksfälle in einem hartnäckigen und blutigen Kampfe erlitten hat, worin sie doch mit ihrer gewöhnlichen Kühnheit gefochten hat; aber die Mächte wollen ebenfalls frei, glücklich und ruhig seyn; sie wollen einen solchen Friedens-Zustand, welcher, durch eine kluge Vertheilung der Macht, durch ein gerechtes Gleichgewicht, die Völker vor den zahllosen Drangsalen hinführo bewahre, die seit zwanzig Jahren Europa gedrückt haben.

Die alliirten Mächte werden nicht eher die Waffen niederlegen, als bis sie dieses große und wohlthätige Resultat, diesen edeln Gegenstand ihrer Anstrengungen, erreicht haben, und der politische Zustand Europens von neuem befestigt sey, unveränderliche Grundsätze ihr Recht über eitle Forderungen erhoben, und die Heiligkeit der Verträge einen dauerhaften Frieden für Europa sicher gestellt habe.

Frankfurt, den 1. Dezember 1813.

(N°. 15.)

Stadt-Aachener Zeitung.

Aachen, Donnerstag den 20. Jänner 1814.

Bülletin Sr. kön. Hoh. des Kronprinzen von Schweden.

Hauptquartier Boitzenburg, den 30. November 1813.

Am 16. ist der Kronprinz aus Hannover abgegangen, und am 17. früh zu Bremen angekommen. Am 20. traf S. kön. H. zu Celle ein, am 22. zu Uelzen, am 23. zu Lüneburg und gestern hier.

Die schwedische Armee ist über die Elbe gegangen. Der Marschall Graf von Stedingk befindet sich mit seinem Generalstabe und der ersten Brigade zu Boitzenburg. Die übrigen schwedischen Brigaden liegen in der Gegend umher. Das Lützowsche Korps ist mit den Schweden über die Elbe gegangen.

Die von dem General Oppen angeführte Avantgarde des General Bülow hat eine Bewegung nach der Yssel gemacht, und befindet sich seit dem 23. zu Doesburg. Der General Bülow steht mit dem Rest seiner Armee am Rheine und an der holländischen Grenze.

Bei dem Angriffe auf Doesburg wurde ein großer Theil der dortigen Garnison niedergehauen. Die einbrechende Nacht verhinderte die Anzahl der Gefangenen genau anzugeben; allein bei Einsendung des Rapports zählte man deren schon 200, worunter sich der Kommandant mit 5 Offizieren befindet. Die Einnahme von Doesburg macht dem General Oppen viele Ehre, sowohl in Rücksicht auf die getroffenen klugen Anstalten, als auf die Tapferkeit des Angriffs.

Das ganze Herzogthum Ostfriesland ist von den Franzosen gereinigt. Die preussischen Truppen wurden zu Emden, zu Aurich und im ganzen Lande mit großen Freudensbezeugungen empfangen. Die Festung Zütphen wurde von Detaschements der Majors von Sandrat und von Müller genommen und 300 Gefangene gemacht.

General Baron von Wintzingerode hat sein Hauptquartier zu Bremen, einzelne Detaschements seiner Armee halten einen Theil von Holland besetzt. Bei der Nachricht von ihrem Vorrücken haben die Einwohner von Amsterdam eine Regierung aus Männern zusammengesetzt, deren größter Theil das Lob einer besondern Thätigkeit und Vaterlandsliebe verdienen.

Die Provinz Jevern ist von russischen Truppen besetzt. Das Fort Zoltkamp wurde von einem Detaschemente von dem Korps des Baron van Rosen genommen; man fand darin 12 Kanonen von verschiedenem Kaliber. Die Besatzung ist kriegsgefangen.

Ein anderes russisches Detaschement hat sich eines feindlichen Schiffes bemächtigt, in welchem sich 50 feindliche Douaniers und Soldaten befanden.

Der Major Elswangen hat Zwoll weggenommen, und dabei 2 Offiziere und mehrere Gensdarmen zu Gefangenen gemacht. Die Kosaken des Obristen Narischen haben sich der Stadt Campen bemächtigt, und dabei 1 Obristen, 5 Offiziere, 25 Gensdarmen und 80 Infanteristen zu Gefangenen gemacht. Auch Gröningen ist von den Truppen des General von Wintzingerode besetzt worden, wobei ein Obrist, 38 Offiziere und 800 Mann gefangen genommen worden sind. In dem Hauptquartier des Kronprinzen sind Deputirte von Gröningen und andern Provinzen angekommen, und haben um Erlaubniß gebeten, ebenfalls provisorische Regierungen, von jener von Amsterdam abhängig, niederzusetzen; — ihre Bitten wurden genehmigt. Wahrscheinlich wird die Würde des Statthalters von Holland wieder hergestellt werden.

Einige Truppenkolonnen setzten über die Yssel und haben ihre Richtung nach Utrecht und Amsterdam genommen. Holland darf als befreit angesehen werden. Die Forts Carlsberg und Blexen wurden von einem russischen Kommando, unter dem Befehl des Obristen Riedinger, weggenommen. Er wurde dabei von einer englischen Brigg, vom Kapitain Farquahar befehligt, unterstützt, und machte 20 Offiziere und 534 Unteroffiziere und Gemeine zu Gefangenen, auch wurden 30 Kanonen erobert. Die Schiffahrt auf der Weser ist frei.

Stade, durch das sumpfigte Terrain, in dem es gelegen ist, ziemlich fest, hatte eine zahlreiche Garnison. Der Kommandant hatte alle Dämme bis auf einen durchstechen lassen, durch die hierdurch veranlaßte Ueberschwemmung schien Stade in einem großen See zu schwimmen. Demungeachtet unternahm Graf Strogonof einen Angrif darauf. Die Truppen rückten unter dem sich kreuzenden Feuer aus der Festung auf dem einzig noch übrig gebliebenen Damm mit Unerschrockenheit vor, und gelangten an eine Brücke, welche der Feind zerstört hatte. Von Muth und Eifer ergriffen schickten sich die Soldaten an zu stürmen, mehrere Offiziere sprangen mit ihnen in den Graben; der Graf von Rostigniart, Chef des Regimens Saratow, und der Offizier, welcher die Spitze der Kolonne anführte, gieng dabei zu Grunde. Allein diesem ungeachtet mußte der General sein ganzes Ansehen behaupten, um die Soldaten vom weitern Stürmen abzuhalten. Da die Garnison einen neuen Angriff befürchtete, so räumte sie in der Nacht die Stadt und schiffte sich nach Glückstadt ein, woselbst sie die Dänen aufnahmen. Noch in der nämlichen Nacht rückte Gen. Strogonof in die Stadt ein, wo er 3 Kanonen und viele Kranke und Verwundete vorfand.

Der an diesem Tage erlittene Verlust kann sich auf 200 Mann belaufen; jener des Feindes war sehr beträchtlich.

Der General Lieutenant Graf v. Woronzow, welcher seit dem 22. sein Hauptquartier zu Winsen aufgeschlagen hatte, hat Haarburg cernirt.

Ungeachtet der überlegenen Anzahl von Truppen, womit der Feind bei Zollenspieker über die Elbe gegangen ist, wurde derselbe dennoch von dem Obristlieutenant Löwenstern, welcher zu dem Korps des Grafen von Woronzow gehört, zurückgeschlagen; es wurden dem Feinde 100 Mann, worunter zwei Offiziere, getödtet und mehr als 40 Gefangene gemacht.

Der Lieutenant Jacobson vom Woronzowschen Korps hat mit 100 Kosacken und 2 Eskadrons reitender Jäger, Hornberg angegriffen, und nachdem er 20 Mann getödtet und 30 zu Gefangenen gemacht hatte, sich der Stadt bemächtigt.

Stettin hat kapitulirt. Die Kapitulationspunkte enthalten, daß sich die Garnison am 5. Dezember auf den Fall als kriegsgefangen ergeben wird, wenn sie bis dorthin keinen Sukkurs erhält. Fr. Z.

Aachen, den 20. Jänner.

Heute ist Se. Exz. der General Illaweisky und Se. Hoheit der Fürst Lapouchin hier eingetroffen. Der Hr. Maire begab sich sogleich mit den HH. Adjunkten zu Sr. Exz. dem Herrn General, um Sie zu bekomplimentiren und Ihnen den Ausdruck der Ergebenheit der Stadt Aachen darzubringen.

S. Exz. geruheten den Hn. Maire huldreich aufzunehmen und dir Aachener Einwohner Ihres Schutzes und Ihrer Gewogenheit zu versichern. S. H. der Fürst Lapuchin waren bei dieser Aufnahme zur Seite Sr. Exz des Hn. Generals. Zugleich sagte der Hr. General, man hätte aus der Festung Jülich eine gewisse Anzahl Veteranen entfernt, S. Exz. brächten sie mit sich; Sie empföhlen dem Hn. Maire, die größte Sorge für sie zu haben und sie aufs Beste verpflegen zu lassen, mit dem Zusatze, dieselben unter Aufsicht zu halten.

Diesen Vormittag sind zwei Kosackenregimenter hier angekommen.

Da die in der Frankfurter Zeitung am 1. Dezember erschienene Erklärung der verbündeten Mächte, die wir in unserer Zeitung vom 18. Jänner gaben, aus einem sehr fehlerhaften

Exemplar abgedruckt war, so halten wir es für Pflicht, sie heute unsern Lesern ächt mitzutheilen.

Erklärung.

Die französische Regierung hat kürzlich eine neue Aushebung von dreimal hundert tausend Mann beschlossen. Die Beweggründe des Senatus-Konsults sind eine Auffoderung an die verbündeten Mächte, noch einmal, im Angesicht der Welt, die Absichten, welche sie im gegenwärtigen Kriege leiten, die Grundsätze, auf denen ihr Benehmen beruht, ihre Wünsche und ihre Entschließungen bekannt zu machen.

Nicht gegen Frankreich, sondern gegen jene laut verkündete Uebermacht, welche der Kaiser Napoleon zum Unglück von Europa und von Frankreich nur allzulang außerhalb der Gränzen seines Reichs ausgeübt hat, führen die verbündeten Mächte Krieg.

Der Sieg hat die verbündeten Heere an den Rhein geführt. Der erste Gebrauch, den Ihre kaiserlich und königliche Majestäten von dem Siege machten, war, Sr. Majestät dem Kaiser der Franzosen Frieden anzubieten. Die neue und verstärkte Kraft, welche sie durch den Beitritt aller Souverains und Fürsten Deutschlands erhalten haben, hat keinen Einfluß auf die Bedingungen des Friedens gehabt. Diese sind eben so gut auf die Unabhängigkeit des französischen Reiches, als auf die Unabhängigkeit der übrigen Staaten von Europa gegründet. Die Absichten der verbündeten Mächte sind gerecht in ihrem Ziele, großherzig und edelmüthig in ihrer Anwendung, beruhigend für Alle, ehrenvoll für Jeden.

Die verbündeten Monarchen wünschen, daß Frankreich groß, stark und glücklich sey: weil die französische Macht, groß und stark, eine der Hauptgrundlagen des europäischen Staatengebäudes ist. Sie wünschen, daß Frankreich glücklich sey, daß der französische Handel wieder aufleve, daß Künste und Wissenschaften, diese Wohlthaten des Friedens, wieder aufblühen, weil ein großes Volk nur dann ruhig seyn kann, wenn es glücklich ist. Die verbündeten Mächte bestätigen dem französischen Reiche eine Ausdehnung des Gebiets, wie sie Frankreich nie unter seinen Königen hatte, weil eine tapfere Nation deshalb nicht herabsinkt, weil sie nun auch Unfälle in einem hartnäckigen und blutigen Kampfe erfuhr, in welchem sie mit gewohnter Kühnheit gefochten hat.

Aber auch die verbündeten Mächte wollen frei, glücklich, ruhig seyn. Sie wollen einen Zustand des Friedens, der durch eine weise Vertheilung der Macht, durch ein billiges Gleichgewicht, ihre Völker künftighin vor den zahllosen Leiden bewahre, welche seit 20 Jahren auf Europa lasteten.

Die verbündeten Mächte werden die Waffen nicht niederlegen, ohne diesen großen und wohlthätigen Zweck, dieses edle Ziel ihrer Anstrengungen, erreicht zu haben. Sie werden die Waffen nicht niederlegen, bevor der politische Zustand von Europa nicht von neuem befestigt seyn wird; bevor nicht unwandelbare Grundsätze den Sieg über eitle Anmaßungen davon getragen; bevor nicht endlich heilige Traktaten Europa den wahren Frieden versichert haben werden.

Frankfurt, den 1. Dezember 1813.

Vermischte Aufsätze.

Man klagt gewöhnlich über die Verschlimmerung des jetzt lebenden Geschlechts. Diesen Verfall schreibt man der immer steigenden Kultur, der Sittenverfeinerung zu, die alles nur auf äußern Glanz berechnet, und den Werth des Menschen, so zu sagen, in leeren Höflichkeitsformeln bestehen läßt. Diese Klage ist unbillig; Kultur, im Allgemeinen, muß sich durch äußere Formen ausdrücken. Daher strebt auch jeder Einzelne, der seinen Vortheil zu berechnen weiß, diese äußern Vorzüge zu erlangen, die, ohne Widerrede, von wirklichem Nutzen sind. Wenn der Reisende klagt, er würde durch die glatten Worte der Großstädter hintergangen, so geschieht dies, weil er fremder Münze einen höhern Werth beilegt als den, welchen man ihr im Umlaufe gibt. Höflichkeitsformeln sind Münzen, deren innern Gehalt man eben sowohl wie den angedichteten kennen muß. Je mehr man dieser Münzen hat, desto mehr Vortheile gewährt uns der gesellschaftliche Umgang. So weiß sich der gebildete Mann in den verwickeltsten Lagen klug und anständig zu benehmen. Sein Aeußeres, hätte er auch kein anders Verdienst, gebietet Ehrfurcht. Er ist durch diese Außenseite immer gedeckt; sie leihet ihm Waffen, die Angriffs- oder Vertheidigungsweise gebraucht werden können. Selbst der Untergebene, wenn er Politur hat, zittert minder vor seinem Herrn, steht freier vor ihm, als der rohe Naturmensch, der in die feinern Verhältnisse der Gesellschaft nicht eingeweihet ist, und sich von der Außenseite täuschen läßt. Was war der Attizismus der Griechen, die Urbanität der Römer anders als die höchste Stufe der Kultur, und folglich Bedürfniß des jedesmaligen Zustandes der Nation? Wenn die Franzosen seit Ludwig dem XIV an den Höfen, bei den Großen, so schnelle Aufnahme fanden, wenn ihre Schriften zur allgemeinen Lektüre des denkenden Zeitalters, ihre Sprache zum gemeinschaftlichen Bande der feinen Welt geworden sind, so war es eben diese gallische Urbanität, die sie empfahl. Freilich schließt Urbanität Verderbniß der Sitten nicht aus. Rohheit der Sitten ist darum aber auch kein Verwahrungsmittel gegen Unsittlichkeit.

Aus dem Gesagten folgt nun, daß die sogenannte Ueberverfeinerung, die man den aufgeklärten Nationen vorwirft, zum Wesen der Civilisirung gehört, und der Maßstab dazu ist; daß alle freien Künste, jedes Bestreben, dem Körper äußern Anstand zu geben, jede Bemühung, sich fein auszudrücken, u. s. w. Bedingungen sind, ohne die keine Cultur möglich ist. Das Innere, wird man sagen, muß gebildet, und nicht bloß die Außenseite übertüncht werden. Allein, wer wollte behaupten, daß die äußere Politur nicht auch auf das Innere wirke, daß man nicht eben so beim Aeußern, wie beim Innern, anfangen dürfe? Die Außenseite ist es, die zuerst von den Ursachen, die das Individuum veredeln sollen, modifizirt wird; und umgekehrt, wirkt die innere Veredlung wieder auf den äußern Menschen, der nichts anders als ein Abdruck des innern ist.

Wahrscheinlich bestünde die menschliche Gesellschaft nicht, wenn die tugendhaften und talentvollen Männer nicht, zum Theil, die Pflichten der unfähigen Mitglieder erfüllten, die gleich Schmarozer-Pflanzen, sich vom Safte anderer nähren. So verhält es sich in der Regel. Vielleicht ist dies ein Gesetz der Natur. Dränge das Verdienst sogleich und ohne Kampf durch, so hörte es auf Verdienst zu seyn, so wie es keine Tugend gäbe, wenn die Tugend immer belohnt würde. Das Leben des Rechtschaffenen ist also ein immerwährender Kampf. Nie darf er hoffen ganz zu siegen; die Vorsehung bedient sich seiner, um den feindlichen Elementen, woraus die Gesellschaft zum Theil besteht, das Gegengewicht zu halten, welche sonst den gesellschaftlichen Verein zerstören würden. Jene Stelle der Schrift: Wer viel hat, dem wird viel genommen, könnte vielleicht auch in diesem Sinne verstanden werden.

(N.° 44.)

Stadt-Aachener Zeitung.

Aachen, Dienstag den 15. März 1814.

Diese Zeitung erscheint auf den andern Tag. Sie kostet jährlich 6 Reichsthaler auswärts und 5 Reichsthaler in Aachen und Burtscheid. Es wird voraus bezahlt.

Man abonnirt sich in der Stadt-Aachener Zeitungs-Expedition, zu Aachen, auf dem Markte, No. 760 Lit. B. Die Hn. auswärtigen Abonnenten belieben sich an die ihnen zunächst gelegenen löbl. Postämter zu wenden.

Wien, 2. März.

So ernstlich der Krieg von allen Seiten fortgesetzt wird, so unermüdet scheint auf der andern Seite an dem Frieden gearbeitet zu werden. Man hört nicht auf, die Interessen aller Partien genau gegen einander abzuwägen, und Mittel aufzusuchen, um alle insgesammt, und jede besonders zu befriedigen. Daß Holland eine Besitzung der Secundogenitur des großbrittanischen Regentenhauses werden soll, ist bekannt. Nun soll diese Besitzung gleich ein wenig weiter ausgedehnt werden. Es besteht, sagt man, der Antrag, die ehemaligen östr. Niederlande mit Holland, dem projektirten zweiten Majorate des Hauses Oranien, zu verbinden. Es geht die Sage, der österr. Minister am engl. Hofe, Frhr. von Wessenberg, werde seinen Posten mit einem andern vertauschen. Man will wissen, es sey ihm die Leitung der österr. Finanzen, die seit dem vor. Jahre nur provisorisch verwaltet worden, allerhöchsten Orts zugedacht. In Rücksicht der Angelegenheiten Italiens geht hier die Rede, daß Se. Maj. der König Joachim von Neapel den Oberbefehl über alle jenseits der Alpen liegenden österr. Truppen übernehmen werden. Unser Geldkurs ist gestern auf 204 gegangen; heute ist er weiter auf 209 gestiegen.

Berlin, 28. Februar.

Man spricht hier von einer noch nähern erfreulichen Verbindung zwischen unserm und dem k. k. östreichischen Hofe.

Am 21. dieses wurde die von Sr. M. zur Berathung über die Mittel, wodurch der Wohlstand der Nation befördert werden könne, berufene National-Repräsentanten-Versammlung, durch eine Rede des Staatsministers, Freiherrn von Schrötter, eröffnet, und durch die zu diesem Ende bestellte Immediat-Kommission konstituirt.

Hr. von Alopäus der jüngere, russischer Minister am Berliner Hofe, ist zum Gouverneur von Lothringen ernannt und bereits nach Nancy abgegangen.

Quedlinburg, 1. März.

Die muthigen Eroberer der Festungen Torgau und Wittenberg stehen vor Magdeburg, sind aber durch die Jahrszeit gehindert, gegen die ungeheuern Fortifikationen etwas vorzunehmen; jedoch ist von den Talenten und dem Unternehmungsgeist des tapfern Feldherrn, Generals von Tauenzien, der seit einigen Tagen sehr krank war, sich aber schon wieder viel gebessert hat, mit Zuversicht zu erwarten, daß er verhältnißmäßig bald auch diese Festung nehmen wird.

Man hat Hoffnung, daß Küstrin bald fallen werde. Der in diesem Platz die westphälischen Truppen kommandirende General Füllgraf, nur dem Namen, nicht den Gesinnungen nach, ein Deutscher, hat die Aufforderung des Churfürsten von Hessen, seines Landesherrn, sich von den Franzosen loszusagen und Abzug zu verlangen, mit der Aeußerung abgewiesen, daß er dem König Hyeronimus treu bleiben wolle.

Glogau hat sich bereits in Unterhandlungen eingelassen.

London, 18. Februar.

Als Hr. Fischer Chatillon verließ, war allgemein bekannt, daß Bonaparte's ganze Macht nicht 120,000 Mann übersteigt, da hingegen die der Alliirten über 300,000 Mann beträgt.

— In unsern ministeriellen Zirkeln wird mit Gewißheit versichert, daß Caulaincourt gleich bei der ersten Unterredung dem Lord Castlereagh die Vorstellung machte, den Kongreß nach Paris zu verlegen. Dieß ward abgeschlagen, und zwar aus dem Grunde, weil Paris in der Linie der Kriegsoperationen läge. Castlereagh hat, wie schon erwähnt, Caulaincourt zu Chatillon verlassen, und seitdem auch keine diplomatische Kommunikation mit den Abgesandten des Mörders des Herzogs von Enghien gehabt.

Hr. Fischer sagt ferner, daß der Schrecken, den die immer weiter sich ausdehnenden Kosacken durch das ganze Land verbreiten, unbeschreiblich sey.

Der Abfall Mürats war bereits in Frankreich bekannt, so wie auch, daß er seine ganze Macht gegen den Vizekönig wendet.

Vom 22.

Mehrere unserer Blätter kündigen die Rückkunft J. M. der Königin von Würtenberg an. Sir T. Tyrwhier (welcher kürzlich vom festen Lande angekommen) war, sagt man, beauftragt, unserer Königin von der mit gegenseitiger Bewilligung des Königs von Würtenberg und der Kronprinzessin von England, seiner Gemahlin, getroffenen Uebereinkunft über eine definitive Ehescheidung zu benachrichtigen. Man setzt hinzu, Lady Castlereagh werde nach Würtenberg gehen, um die Kronprinzessin auf ihrer Rückreise in den Schooß ihrer Familie zu begleiten.

Vom 1. März.

Das Parlament, das sich bis auf den 1. März vertagt hatte, sollte heut wieder seine Sitzungen eröffnen; allein auf eine Bothschaft des Prinz Regenten, der ziemlich unpäßlich war, sich aber doch wieder besser befindet, wird es erst, am 7. d. zusammenkommen.

Fontainebleau, 20. Februar.

Das Korps, welches unsere Stadt besetzt hatte, bestand aus Oestreichern, welche sich sehr gut betragen haben. Der Pallast wurde ganz vorzüglich respektirt, der österreichische General ließ sogleich an die Thore des Bibliothekssaals zwei Schildwachen mit dem strengsten Befehl, stellen, niemand hinein zu lassen.

Bologna, 16. Februar.

Gestern ist der nach dem Hauptquartier der verbündeten Fürsten von Sr. Majestät dem König von Neapel abgesendet gewesene Fürst von Strongoli. Generallieut. Sr. Maj., mit einem eigenhändigen Briefe Se. Maj. des Kaisers von Oesterreich zurückgekehrt.

— Zu Gaeta wurde schweres Geschütz nach Rom, wahrscheinlich zur Belagerung der Engelsburg, eingeschifft.

Neapel, 3. Februar.

In Folge der zwischen dem Marquis de Gallo und Lord Bentink im Namen Neapels und Englands am gestrigen Tage abgeschlossenen Convention werden 1. alle Feindseligkeiten zwischen England und Neapel, zur See und zu Lande, wie auch auf den Inseln des mittelländischen und adriatischen Meeres aufhören, und 2. die Dauer des Waffenstillstandes hindurch wird freier Handel statt finden.

Florenz, 22. Februar.

Die Forts von Livorno haben sich am 20. ergeben; die Capitulation ist bis jetzt noch nicht publizirt. Die französischen Truppen zogen, eskortirt von neapolitanischer Kavallerie, zum Thore nach Pisa hinaus. In demselben Augenblick flogen von allen Seiten Barken auf die Rhede hinaus, um den englischen Schiffen die frohe Nachricht zu überbringen. Zugleich wurde die Eröffnung des Hafens von General Minutolo bekannt gemacht.

Reggio, 19. Februar.

Diese Nacht sind Se. Maj. der König von Neapel angekommen, haben zuerst den Autoritäten, darauf, nach einem Spazierritt, dem österreichschen Gesandten Grafen Mier und dem General Nugent eine lange Audienz ertheilt. Spät Abends sind Se. Majestät wieder abgereist, wahrscheinlich nach Modena zurück.

Genf, 28. Februar.

Gestern wurde der Befehl gegeben, die drei hölzernen Brücken abzutragen, welche über den Fluß Arve und längs dem Gebirge von Salve hinführten, so wie auch jene bei Reiginer Estrembiere und Sierne.

Hier ist des Abends folgendes offizielles Bülletin erschienen:

Der Feind hat die östreichischen Truppen in der Stellung von Laudecy, 2 Stunden von Genf, auf der Straße nach Annecy, angegriffen. In dem Dorfe Archamp, welches der General Klebersberg mit dem Bajonnett angreifen ließ, wurde mit großer Erbitterung gefochten, der Feind wurde heraus auf die Straße von Annecy gejagt. So eben werden Gefangene eingebracht; die Oestreicher haben nur sehr wenig gelitten.

— Der General Zechmeister hat aus seinem Standquartier zu St. Julien eine Kolonne nach Neydan abgeschickt, um dem Feinde in den Rücken zu kommen, er ist mit seinem Korps bis zum Fuße des Berges Sion vorgerückt, und trieb den Feind auf der Straße von Frangy vor sich her.

Ein diesen Abend aus Lons-le-Saulnier angekommener Kurier überbringt die Nachricht, daß die Franzosen nicht über St. Amour vorgerückt seyen, und nur aus 400 Mann bestünden. Der nämliche Kurier überbringt auch Nachricht vom General Scheither, welcher am 26. vor Chalons-sür-Saone stand. Die östreichische Reservearmee stand zu Vesoul, das 1. Armeekorps ist zu Dijon angelangt.

Sr. Exc. der General Graf von Bubna hat nachstehenden Tagsbefehl bekannt machen lassen:

Genf, den 28. Februar.

„Da der Feind so nahe steht, und in Erwägung, daß es die gegenwärtigen Umstände durchaus nöthig machen, jedem Angriffe auf die Stadt Genf durch zweckmäßige Maaßregeln zuvor zu kommen, erklären und befehlen wir hierdurch, wie folgt:

1) Die Stadt Genf wird in Belagerungszustand erklärt.

2) In dieser Gemäßheit sind alle Civilautoritäten dem Militairkommando unterworfen.

3) Der Dienst im Innern der Festung, welchen die Nationalgarde, deren Ordnungsliebe und Patriotismus mir sehr wohl bekannt sind, versieht, soll in allen seinen Zweigen hergestellt werden. Diese Garde und ihre Anführer werden für alles dasjenige verantwortlich gemacht, was sich auf die Handhabung der öffentlichen Ruhe bezieht.

4) Alles Zusammenlaufen sowohl auf öffentlichen Plätzen und Straßen, als auch in öffentlichen und Privathäusern ist auf das strengste verboten, und soll mit gewaffneter Hand verhindert werden.

5) Es ist jedermann unter Arreststrafe verboten, sich in die innern oder äußern Festungswerke zu begeben. Das Spazierengehen ist nur auf öffentlichen Promenaden erlaubt.

6) Diejenigen großen und kleinen Straßen, welche nicht schon des Nachts erleuchtet werden, sollen von nun an mit Lampen behängt werden.

7) Die Einwohner von Genf sind gehalten, sich sogleich mit Lebensmitteln auf 20 Tage zu versehen; diejenigen, welche dieses zu thun unfähig sind, sollen baldmöglichst die Stadt verlassen.

Der General von Bubna.

Vom 2. März.

Gestern ist, wie man vorausgesehen hat, ein neues Gefecht vorgefallen. Den ganzen Tag hörte man in unserer Gegend den Kanonendonner und ein sehr lebhaftes Pelotonfeuer. Des Abends sind ungefähr 250 gefangene Franzosen und verwundete Oestreicher hier angekommen.

Vom 2. des Abends. So eben erhalten wir von dem gestrigen Gefechte nähere Nachrichten; es war äusserst lebhaft und der Verlust auf beiden Seiten ziemlich beträchtlich. Sechs tausend Franzosen umgingen die Anhöhen bei dem Fort Ecluse und drangen nach Colonge vor: in der Zwischenzeit gieng ein anderes Korps bei Chancy über die Rhone, und kam seitwärts auf dem Schlachtfelde an.

Die Oestreicher schienen indessen ihre Hauptmacht in der Stadt zu concentriren und zu deren Vertheidigung die nachdrücklichsten Maaßregeln zu ergreifen. Man versuchte es, die neue Brücke vorwärts Carouge zu sprengen, allein die Mine versagte. Die hölzerne Brücke ist mit Theer überzogen, und kann jeden Augenblick in Brand gesteckt werden.

Alles ist in Bewegung. Der Herr General Graf von Bubna erwartet zahlreiche Verstärkungen.

Vom 3. Morgens. Wir hören abermals den Kanonendonner. Alles kündigt an, daß man sich in geringer Entfernung von hier schlägt.

Vom 3. Mittags. Berichte, welche in diesem Augenblicke eintreffen, melden, daß das Gefecht zwischen Meyrin und Ferney statt gehabt habe, allein man kennt die Details noch nicht.

Schweitz.

Von Zürch vernimmt man, daß der Hr. Staatsrath Finsler am 28. Februar von Bern zurückgekommen und daß seine Sendung ohne Erfolg geblieben war. Er sollte nämlich, wie man versichert, im Namen des ausschreibenden Kantons Zürich die Regierung des hohen Standes Bern durch Vorstellung der gemeinsamen vaterländischen Interessen bewegen, sich der Tagsatzung aller neunzehn Stände, mit Freiberg und Solothurn gemeinsam, anzuschließen. Die in Bern am 22. Februar Statt gefundene Konferenz dieser drei Stände lehnte dieses Ansinnen beharrlich, und unter wiederholtem Verlangen einer Tagsatzung der dreizehn alten Kantone, ab. Bei diesen Umständen scheint es nicht, daß die zu Ausgleichung mit den drei dissentirenden Kantonen vorgeschlagene Partikular-Konferenz der dreizehn Orte, die der Wiedereröffnung der Tagsatzung der neunzehn Kantone unmittelbar vorangehen sollte, weiter Statt finden könne.

Man weiß, daß die Hauptspaltung in der Schweitz dadurch veranlaßt wurde, daß Bern und bald darauf die Städte Solothurn und Freiburg, dem Beispiel folgend, ihre ältesten Verfassungen herstellten. Die noch übrigen Mitglieder der vor der Revolution von 1798 bestandenen Berner Regierung hatten sich kaum wieder als Regenten des Kantons deklarirt, als ihr erster Schritt war, durch eine Proklamation vom 24sten Christmonat 1813 in gebieterischem Ton den Regierungen und Beamten der eidsgenössischen Kantone Aargau und Waadt, wie gemeinen Unterthanen, Befehle zu ertheilen. Ein Akt, wie dieser, der weder mit vorheriger Prüfung des Geistes in diesen Kantonen, und in wie fern man sich guten Erfolg davon versprechen konnte, gethan war, noch sich auf Uebermacht und Waffengewalt stützte, erzeugte natürlich eben so viel Unwillen als Erstaunen in denselben.

— Der schönste Beweis von den edeln und uneigennützigen Absichten der hohen Alliirten ist der, daß, obschon ihre Armeen die Schweitz von allen Seiten umringen und durchziehen, sie selbige als selbstständigen Staat im geringsten nicht beeinträchtigen, sondern die Kantone ihre Angelegenheiten unter

sich debattiren lassen. Allein traurig ist es doch, daß die Schweitzer, anstatt ihre Blicke auf den großen Kriegsschauplatz hinzurichten, wo für das Interesse der Menschheit gekämpft wird, sie sich innern Zwisten überlassen, und den hohen Alliirten durch eine gemeinschaftliche Theilnahme an den geheiligten Kampf nicht ihre Dankbarkeit für die Wiederherstellung der Schweitzer Unabhängigkeit bezeugen. Doch, wir wollen hoffen, der biedere Schweitzersinn werde die Oberhand behalten, und alle wahre Alpensöhne werden es fühlen, was ihr eigenes Interesse dringend von ihnen fordert.

Frankfurt, 9. März.

Ein Privatschreiben aus Chaumont vom 4. dieses meldet folgendes: Die Stellung unserer Armeen ist ganz nach Wunsch, und unsere Aussicht so befriedigend, als möglich. Seit den letzten Ereignissen gab es nur einzelne Gefechte, die alle zu unserm Vortheile ausfielen. Die Vorposten des Feldmarschall Blücher, der bekanntlich sein Hauptquartier zu Meaux hat, sind nur einige Stunden von Paris entfernt. Dennoch dauern die Friedensunterhandlungen mit vieler Thätigkeit fort, und man will sich noch immer einen gewünschten Ausgang davon versprechen. Man spricht gar von einem Waffenstillstande, der auf etliche Tage geschloßen werden dürfte. Wenigstens ahndet man viel Günstiges von der Gegenwart des Generals Duca, Adjudanten Sr. M. des Kaisers von Oestreich, im Hauptquartier des Kaisers Napoleon. S. D. der Fürst von Schwarzenberg war auf einige Stunden hier, und ist dann nach seinem Hauptquartier zurückgekehrt.

Vom 10.

Wir erhalten nachstehendes Bülletin aus dem Hauptquartier der Alliirten:

Nach dem von den Alliirten am 27. Februar zu Bar-sur-Aube erfochtenen Siege, hat der Feind seinen Rückzug nach Troyes fortgesetzt, und glaubte diese Stadt dadurch decken zu können, daß er eine Stellung zwischen ihr und dem Dorfe Laubressel nahm: er wurde am 8. März von den Generälen Grafen von Wittgenstein und Wrede angegriffen; die Dörfer Laubressel und Tereliere wurden unter dem Schutz eines eben so heftigen als wohl gerichteten Artilleriefeuers mit Sturm erobert. Die Franzosen wurden aus der vortheilhaften Stellung, die sie occupirt hatten, delogirt. Ihr Rückzug geschah in größter Unordnung; die vervielfältigten Angriffe der Kavalerie vermehrten die Verwirrung; alles stürmte untereinander nach Troyes hinein. Das Armeekorps unter den Befehlen des Kavalerie-Generals Grafen von Wittgenstein eroberte 9 Kanonen und machte mehr als 1000 Gefangene, worunter 700 Mann alter Kavalerie.

Am nämlichen Tage, den 3., hatte die Kavalerie des Grafen von Wittgenstein die Landstraße umgangen, fiel über einen Artilleriepark her, tödtete demselben mehr als 300 Pferde, machte 40 Artilleristen zu Gefangenen und nahm das Gepäcke des General Gerard hinweg.

— S. M. der Kaiser von Rußland ist nach Troyes zurückgekehrt..

Hannover, 3. März.

S. k. H. der Herzog von Cambridge sind schon seit Anfang dieser Woche hieher zurückgekommen.

— Ein noch unverbürgtes Gerücht sagt, daß künftig ein besonderes Kabinets-Ministerium und eine besondere Landesregierung hier ihren Sitz haben werden.

— Die hannöverschen Jägerkorps sind von der Gegend bei Hamburg nach dem Rhein abgegangen, dagegen dürfte, wie es heißt, das von Hademannsche Bataillon von hier nach der Gegend von Hamburg marschiren.

Löven, 10. März.

Man gibt uns die Hoffnung, daß unsere berühmte Universität, die so große Männer hervorgebracht hat, nächstens hier wieder errichtet werden wird.

Brüssel, 7. März.

Die Gegend um Antwerpen hat sehr gelitten. Kein Baum ist mehr dort zu sehen. Alles, was den Belagerten die freie Aussicht benehmen konnte, ist verschwunden. So haben sie den größten Theil der Häuser von St. Willibrord und von Borgerhout niedergerissen. Die schönen Landhäuser umher sind niedergebrannt.

Gegenwärtig sind 300 der vornehmsten Einwohner in Antwerpen aufgefordert, jeder 10 vollständige Bette, mit Matratzen, Decken Leintüchern ꝛc. zu liefern. Die ausgehobenen Geissel sitzen noch auf der Zitadelle. Ausser der Million, für die sie genommen wurden, ist noch von zwei andern Millionen die Rede, welche bezahlt werden sollen. Noch ist aber die erste nicht bezahlt. Eine gezwungene Darleihe wird verordnet; doch die Scheine dieser Anleihe kann man für die Gegenstände des Werftes, welche verkauft werden sollen, in Zahlung geben. Aus den Dörfern, die von den Alliirten nicht besetzt waren, holten die Belagerten bisher viel Vieh in die Festung. Alle Bettler und Leute, die sich nicht ernähren können, werden aus der Stadt fortgeschafft. Eben so ist man mit den Ordensschwestern verfahren.

— Der Herzog von Ursel, Maire dieser Stadt, der um seine Entlassung von diesem wichtigen Amte angesucht hat, ist verhaftet, und durch zwei preußische Offiziere nach Münster gebracht.

— Die Herren, welche als Deputirte der Niederlande ins große Hauptquartier der Alliirten abgesandt sind, haben sich von jeher durch ihre Anhänglichkeit an das Haus Oestreich ausgezeichnet. Der Herzog von Beaufort, einer der angesehensten Adlichen und reichsten Gutsbesitzer, ist der Schwiegersohn des Fürsten von Stahremberg, der Marquis von Chasteler ist ein Oheim des berühmten Generals gleichen Namens in k. k. östreichischen Diensten, und der Marquis d'Assche hat lange Zeit in k. k. östreichischen Kriegsdiensten gestanden. Es scheint der Hauptzweck dieser Gesandschaft zu seyn, die alliirten Mächte zu bewegen, unserm Vaterlande endlich die glückliche Unabhängigkeit wieder zu geben, welche dasselbe vor Zeiten genoß.

Vom 9.

Der östreichische General Graf von Mürray ist hier eingetroffen; er kömmt aus dem Hauptquartier der hohen verbündeten Mächte; es ist der Sohn des ehmaligen Generals Mürray, welcher, unter der östreichischen Regierung, so lange Waffenkommandant in Brüssel war.

Vom 11.

Die General-Kommissarien der hohen alliirten Mächte haben den 8. einen Beschluß genommen, enthaltend die Wiederaufrichtung der Lotterie, unter dem Namen: Belgische Lotterie; die Ziehung geschieht zu Brüssel, jeden Samstag, um 9 Uhr des Morgens; alle Angestellte und Einnehmer sind provisorisch beibehalten.

Haag, 6. März.

Der General Daendels, welcher zuletzt Gouverneur von Modlin war, ist über Berlin her in dieser Residenz angekommen.

Köln, 11. März.

Feldmarschall Bianchi droht mit einer starken Macht, von Dijon aus, den vorgerückten Marschall Augereau abzuschneiden.

— In den französischen Berichten über die Gefechte vom 17. bei Nangis und 18. bei Montereau geschieht der Generale Grafen Valmy, Treilhard, Gerard und Chateau besonders rühmliche Erwähnung. Letzterer ist auf der Brücke von Montereau tödtlich verwundet worden. Dem General Lheritier und dem Marschall Herzog von Belluno werden hingegen Vorwürfe gemacht, ersterm, weil er mit seiner Dragonerdivision nicht schnell und wirksam genug gegen die baierische Armee agirt habe, letzterm, weil er zu spät zu Montereau eingetroffen sey. General Montbrün, der früher mit 1800 Mann Moret und den Wald von Fontainebleau vertheidigen sollte, sich aber, ohne sich zu schlagen, nach Essonne zurückzog, ist suspendirt worden.

— Im Boten von Südtyrol heißt es: Berichte aus dem südlichen Frankreich und von dem Korps des Marschalls Suchet scheinen die Dispositionen des Kaisers Napoleon geändert zu haben; er scheint jetzt die Vereinigung mit Marschall Macdonald zu suchen, die, wenn man die Opfer nicht scheut, welche sie kosten würde, bei oder jenseits Paris bewerkstelligt werden könnte. Indessen würde die menschenfreundliche Absicht der verbündeten Fürsten, die Hauptstadt zu schonen, dann schwerlich erreicht werden können. Die Stimmung der Franzosen im Ganzen ist gegen Napoleon, theilweise für die Bourbons. — Unverkennbar ist der tiefe Eindruck, den die geheiligte Person des Kaisers von Oestreich auf den gegen alles andere gleichgültigen Franzosen macht. Vater der Kaiserinn Marie Louise, Neffe der Königinn Marie Antoinette, also persönlich tief verwickelt in das Interesse der beiden Familien welche die Krone von Frankreich verlangen, führt dieser Monarch die Sache Gottes, der Gerechtigkeit und der Freiheit seiner, wie aller europäischen Völker als unbestechlicher Richter fort. Es herrscht eine tiefe Stille, wenn er sich in Frankreich öffentlich zeigt, und doch begleiten ihn bei jedem Schritte Tausende.

Vom 12.

Ein Schreiben aus Frankfurt, vom 10. dieses, meldet, daß ein Kurier die Nachricht überbracht habe, zwischen den Alliirten und dem französischen Kaiser sei wirklich eine neuntägige Waffenruhe abgeschlossen.

— Heute sind bei 3000 Mann sächsischer Landwehr aus Bonn hier angekommen; ihnen folgte auch ein sächsischer Artilleriepark. Morgen wird eine ähnliche Anzahl, unter den Befehlen des Herrn Generalmajors von Seidwitz, hier eintreffen.

Düsseldorf, 1. März.

Am 20. vorigen Monats machten die Franzosen abermal aus Wesel einen Ausfall auf Krudenberg, um von da das vorräthige Salz zu holen. Die Einwohner waren davon früher unterrichtet, und warfen das Salz in die Lippe. Bei dieser Gelegenheit wurden 35 Gefangene gemacht; auch ein Metzger aus Wesel, welcher an dem Ausfall Antheil nahm, um Vieh zu holen, wurde von den Kosacken erstochen. — Bei 400 Bürger aus Wesel wollten, unter Anführung des Maire, das Berliner Thor dieser Festung erstürmen, wurden aber von den Franzosen überwältigt und gefangen genommen. Der Maire soll bereits erschossen und die Uebrigen einstweilen in die Kirche eingesperrt worden seyn. — Der Mangel an Lebensmitteln, vorzüglich an Salz und Brod, ist außerordentlich. Alle Einwohner haben seit kurzem ihre Lebensmittel ins Magazin abliefern müssen, und erhalten, gleich einem Soldaten, ihren Theil daraus. — Seit einigen Tagen ist bei Wesel viel schweres Geschütz, auch einige Kongrevische Raketen, angekommen.

Aachen, 14. März.

Den 6. März ist in unserer Kathedral-Kirche das 13stündige Gebeth für den Pabst und zur Erlangung des Friedens gehalten worden, und wird an den folgenden Sonntagen in den andern hiesigen Pfarr-Kirchen fortgesetzt.

Vom 15.

So eben zirkulirt hier eine gedruckte Beilage zur Brüsseler Zeitung, worin es heißt, die vereinigten Armeekorps von Blücher, Winzingerode, Bülow, ꝛc. haben den Feind bei Corbigny, 2 Stunden von Laon, total geschlagen und 70 Kanonen mit vielem Gepäck erobert. Der Prinz von Schwarzenberg soll in Fontainebleau eingerückt seyn ꝛc. Man erwartet die nähere Bestätigung dieser Nachricht.

Vermischte Nachrichten.

Die Landesbewaffnung im Königreiche Würtemberg ist bereits organisirt. Der ganze bewaffnete Zustand des Königreichs besteht nun mit Einschluß der königl. Garden und Besatzung der Festungswerke in 5000 Mann Kavallerie, 40 mobilen Piecen, ohne das Positions- und Festungsgeschütz, 27,000 Mann regulärer Infanterie und Artillerie, und 112,000 Mann Landsturm.

— Der Großherzog von Hessen-Darmstadt hat selbst den Oberbefehl über die in seinem Großherzogthume gebildete Landesbewaffnung übernommen und dem Erbprinzen die zweite Befehlshaberstelle übertragen.

— Von dem aufgelößten Gesetzgebungskörper in Paris vermißt man sechs Mitglieder, worunter auch Lainé und Rainouart sich befinden; sie sind plötzlich verschwunden, und man sagt allgemein, dieselben wären im Stillen enthauptet worden.

— Die Petersburger Zeitung vom 28. Jänner enthält nachstehenden Artikel: „Mit Vergnügen haben wir von einer freiwilligen Abgabe von dem Gewinnst im Bostonspiele zum Besten der Armen gelesen. Der Erfinder dieses Projekts nimmt an, daß in Rußland täglich wenigstens 1000 Parthien Boston, jede von 4 bis 12 Gängen, gespielt werden; einige spielen die Marke zu 5 Rubel, andere zu 5 Kopeken. Die Mittelzahl nimmt es zu 25 Kopeken an, und schlägt vor, daß von jedem gewonnenen Spiele der Spieler eine Marke zum Besten der Armen auf Seite legen möge. Nach der von ihm bestimmten Mittelzahl zu 25 Kop. die Marke, berechnet er von allen 1000 Bostonparthien 6000 Rubel täglich, welches für das ganze Jahr eine Summe von ungefähr 2,190,000 Rubel ausmachen würde! .. Man kann mit den eignen Worten des Erfinders sagen, daß dieser glückliche Gedanke ein vortreffliches Mittel ist, großes Gutes durch einfache, leichte und bequeme Mittel zu bewirken.“

— Nachstehendes ist die Genealogie der nächsten Verwandten des unglücklichen Ludwigs XVI.: Ludwig XVI. wurde den 21. Jänner 1793 gemordet, war vermählt mit der Erzherzoginn Maria Antoinette, des römischen Kaisers Franz des Ersten Tochter, welche von den Revolutionsmännern am 16 Oktober 1793 ermordet wurde. Sie hinterließen zwei Kinder, den Dauphin, als den Kronprinzen, welcher im Tempel im Gefängniß starb, und eine Prinzessinn, Marie Therese Charlotte, welche sich am 10. Juny 1799 mit dem Prinzen Angouleme vermählte. Von König Ludwig leben folgende Brüder: 1) Ludwig Stanislaus Xaver (Ludwig XVIII), Herzog von Bourbon, Graf von Provence, ehemals Monsieur genannt. Er hat keine Kinder. 2) Karl Philipp, Graf von Artois, jetzt Monsieur genannt, hat den oben erwähnten Herzog von Angouleme, gebohren den 6. August 1775, und Karl Ferdinand, Herzog von Berry, zu Söhnen.

— Die Wiener Zeitungen beobachten bisher ein gänzliches Stillschweigen über alles, was die Prinzen der vormaligen königl. franz. Familie betrifft.

— Zu Vesoul war, nach Berichten eines Augenzeugen, der Herr Graf von Artois mit hohem Freudenrufe des Volkes und mit dem wiederholten Zujauchzen: Es lebe der König! begrüßt worden. Die Abreise desselben fur Dijon ward als nahe bevorstehend angesehen.

Todes-Anzeige.

Mit wehmuthsvollem Herzen mache ich hiemit meinen auswärtigen Verwandten und Freunden bekannt, daß mein Sohn, Heinrich Daniel Sendler, gestern Morgen um 7 Uhr, im Alter von 53 Jahren, an den Folgen der Auszehrung sanft zum bessern Leben entschlummert ist. Alle schriftliche Beileidsbezeugungen verbittend, empfehle ich mich der Fortdauer ihrer Freundschaft.

Mertzenhaußen, den 6ten März 1814.

M. Sendler, geb. Bausch.

Der Meyer der Stadt Aachen fordert hiemit neuerdings alle in der Stadt befindlichen Wirthe auf, ein Verzeichniß aller Fremden, welche sie in ihrem Gasthofe aufnehmen, zu verfertigen, und auf dem hiesigen Polizei-Büreau einzureichen.

Aachen, den 7ten März 1814.

Cornelius von Guaita.

Unterzeichneter Geometer, wohnhaft in Groß-Kölnstraße, Litt. A, Nro. 361, dahier, hat die Ehre einem hochgeehrten Publikum seine Dienste in Vermessung und Zertheilung der Grundstücke, Verfertigung der dazu gehörigen Plane, in Wasserabwiegungen und dazu gehörigen Profilen, Bauriffen und Bauanschlägen ergebenst anzubieten.

Gerhard Vonderbanck.

Theodor Bleyenheuft allhier verfertigt alle Gattungen von firnisirtem Leder für Militär-Equipirung, Stiefel-Aufschlägen und Schuhen. Da seine Fabrik von einem der besten Pariser Arbeiter dirigirt wird, so kann er sich um so viel mehr des Zutrauens seiner Mitbürger versichert halten. Die Stiefel-Aufschläge verkauft er zu 39 Fr. das Dutzend.

Montag den 21sten März und folgende Tage werden aufm Gute Tittert, bei Laurensberg, vor dem Herrn Notar Rüssel öffentlich verkauft: 6 Pferde, Füllen, 20 Kühe, Rinder, Karren, Wagen, Pflüge, Eggen, Schweine, Schafe, Pferdegeschirre und alle dort befindliche Hausmobilien.

Donnerstag den 24sten März, Morgens 10 Uhr, wird in der Behausung des Herrn Giesen in Cornelymünster, vor dem Herrn Notar Rüssel, eine in der Meyerey Busbach an der Agermühle gelegene Mahlmühle, aus 2 Gewerben zum Korn- und Waizen-Mahlen, nebst anhabender Wohnung, Stallung, Garten und 3 Morgen Wiesen, auf 6, 9 oder 12 Jahre dem Meistbietenden öffentlich verpachtet werden. Die Bedingnisse zu vernehmen in der Schreibstube des besagten Notars oder bei Herrn Giesen.

Es wird in ein hiesiges Haus eine zweite Magd, als Arbeits-Magd gesucht, welche Zeugnisse ihres Wohlverhaltens beibringen und gleich in Dienst treten kann. Verleger dieses gibt nähere Auskunft.

Man verlangt, sobald wie möglich, einen Bedienten, der mit guten Zeugnissen versehen ist, und französisch und deutsch spricht. Bescheid zu vernehmen in der Expedition dieser Zeitung.

Ein sehr großes Haus, welches zugleich zu einer großen vollständigen Tuch-Fabrik eingerichtet, samt Extra-Wohnung, großem Garten, großem Hofe, Remise, Stallungen und allen übrigen Bequemlichkeiten, steht gegen billige Bedingnisse zu verkaufen und bald zu beziehen. Verleger dieses Blattes sagt, wo sich zu melden.

Bei F. H. Schwarzenberg, Buch- und Musikalienhändler, in der Kölnstraße Nro. 402, sind folgende neue Schriften angekommen: Was bedeutet Landsturm und Landwehr, à 7 1/2 Mark. — Die preußisch-russische Campagne im Jahre 1813, von C. V. W., à 27 Mark. — Betrachtungen über die Politik der dänischen Regierung, von A. W. Schlegel, à 21 Mark. — Wie holt ihn der Teufel, à 12 Mark. — Unterricht zur Uebung der Landwehrmänner zu Fuß, à 7 1/2 Mark. — Blüthen der Zeit, 4tes Heft, à 18 Mark. — Deutschlands Befreiung von dem Joche der Franzosen, 4 Hefte, in Pränumeration à 1 Rthlr., jedes einzelne Heft à 24 Gr. — Einige Bemerkungen über die izt herrschende Fieberform, von Günther, à 12 Mk. — Die Befreiung Deutschlands, à 9 Mark.

Von der 46sten Frankfurter Lotterie, welche fl. 854,200 Gewinne enthält, wird die 3te Klasse am 30sten März gezogen; hiezu sind ganze Loose à fl. 37, halbe à fl. 18 1/2, viertel à fl. 9 = 15 kr., wie auch zur Bequemlichkeit der HH. Interessenten auf alle Klassen gültige ganze Loose à fl. 75, halbe à fl. 37 1/2 und viertel à fl. 18 = 45 kr. zu haben bei

Hermann Stiebel, Haupt-Collecteur,
Wollgraben, Nro. 2, in Frankfurt am Main.

Gedruckt bei Mathias Weiß, Verfasser, Verleger und Eigenthümer dieser Zeitung, an dem Markte, Nro. 760.

Nro. 5.

Aachener Wahrheits-Freund.

Mit allergnädigstem Privilegio.

Donnerstag, den 3ten Februar 1814.

Italien.

Mayland, vom 18. Januar. Es hält schwer sich einen Begriff von den Besorgnissen zu machen, worin wir leben. Alle Nachrichten, die man von Florenz erhält, melden einstimmig, daß die Bewegungen der neapolitanische Armee nicht zum Zwecke haben, eine für uns günstige Diversion zu machen. Der König von Neapel verstärkt seine Armee auf eine Art, die es deutlich zeigt, daß er von Seiten Siziliens nichts zu fürchten hat. Die Sage geht gar, die Neapolitaner seyen bereits zu dem österr. Gen. Nugent gestoßen. Die Lage des Vizekönigs wird mit jedem Tage bedenklicher; man muß jedoch gestehen, daß er sich mit viel Nachdruck u. Würde behauptet. Alles nimmt den lebhaftesten Antheil an den Kümmernissen der Vizekönigiinn, wie es in Frankreich mit der Kaiserinn der Fall ist. Die Vorsicht scheint diesen beyden Reichen einen Schutzengel aufbewart und die Entwickelung ihres Schicksals in weibliche Hände gelegt zu haben.

Botzen, vom 18. Jan. Es scheint gewiß, daß sich von 3 Seiten über die Armee unseres Vizekönigs im schweres Ungewitter zusammenzieht, und daß es unserem schon jetzt dreifach überlegenen Feinde nur darauf ankömmt, Menschenblut und die schönen Ebenen der Lombardey zu schonen. Vom größern, und vom Kaiser Napoleon versprochenen Hilfskorps hat sich, außer dem Briefe an Melzi, nichts vernehmen laßen. Das Manövre der Alliirten durch die Schweiz und die Wegnahme von Genf wird von jedem umpartheyschen Kenner für die schönsten militairischen Combinationen gehalten, welche die Kriegsgeschichte der letzten 20 Jahre aufzuweisen hat.

Thonon (in Savoyen am Genfersee) vom 19. Januar. Abtheilungen von der alliirten Armee sind in Savoyen eingerückt. Dieses unerwartete Ereigniß hat hier im Lande den lebhaftesten Eindruck gemacht, und schon lebt die Hofnung auf, in unsere alte Verfassung zurückzutreten. Baron von Simbschen erließ bey seiner Ankunft in unserer Gegend diesen Aufruf.

Thonon, vom 14. Jan.

Savoyarden, zu den Waffen, zu den Waffen! da ist der Augenblick, das fremde Joch abzuschütteln. Spanien, Deutschland, Holland und fast ganz Europa haben ihre Unabhängigkeit wieder, worauf alle Nationen Anspruch haben. Eine kurze, aber heldenmüthige und kraftvolle Anstrengung wird Savoyen seinen König, seinen Rang unter den Nationen, Frieden und Glück wiedergeben. Es giebt keinen größern Ruhm, als zu fechten für Religion, König und Vaterland.

Alte Krieger Savoyens! Reihet euch von neuem unter die Fahnen eures geliebten Monarchen; vereint euch mit den alliirten Truppen. die zu eurem Beystande eilen. Savoyische Militaire! welchem Lande, oder welchem Fürsten ihr auch gedient habet: das Vaterland ruft euch, kommet, theilet unsere Gefahren und unsern Ruhm!

Tapfere Jugend, die sich weigerte zu marschiren um Länder zu verheeren, deren Bewohner eure Retter geworden sind; kommet, und vereinige dich mit uns. Es ist nicht mehr darum zu thun. dem Hungert, dem Tode u. allem Elende zu trotzen, um den Ehrgeiz eines einzigen Mannes zu befriedigen. Ihr alle werdet berufen, eurem Könige zu dienen, und euer Vaterland zu vertheidigen. Es lebe Savoyen!

Baron Simbschen,
Obrist und Commandant
eines alliirten Truppenkorps.

Graf von Sonnaz machte darauf vorgestern folgende Proklamation bekannt:

Im Namen Victors Emmanuel I., Königs von Savoyen, Cypern und Jerusalem, Herzogs von Savoyen, Prinzen von Peemont, ꝛc.

Tapfere Krieger Savoyens! Euer alte General ruft euch zum Dienste eures Königs, eures Vaterlandes, und der gemeinschaftlichen Sache Europa's.

Beseitigen müßen wir allen Partheygeist, jeden Haß, alle Privatrache. Unser einzige Zweck ist, unserem guten Könige zu dienen, seinen Namen dem Vaterlande wiederzugeben, und zur Herstellung der Ruhe und des Friedens der Welt aus allen Kräften mitzuwirken.

Wer ist der Savoyard. der taub auf die Stimme des Vaterlandes und der Ehre war; der nicht die Gefahren und die Lorbeer seiner Landsleute und unserer Befreyer theilen wollte? Ich nehme mein Hauptquartier zu Thonen.

Graf von Sonnaz.

Frankreich.

Hauptquartier Vesoul, 17. Jan.

F. M. L. Graf Bubna, der durch Zerstreuung der einzelnen Corps, die sich im südlichen Frankreich bilden wollen, den linken Flügel der großen Armee sicher zu stellen fortfährt, meldet von Bourg-en-Bresse vom 12. dieses, der Feind habe in diesem Orte 1600 Mann Infanterie und einige hundert Mann Kavallerie versammelt, die Stadt besetzt, und einen Theil der Einwohner bewaffnet. Graf Bubna beschloß den Feind daraus und von den benachbarten Anhöhen mit dem Bajonette zu vertreiben. Der Feind hielt den Angriff auf letztere nicht aus, und flüchtete sich in die Stadt. Die Massen der feindlichen Infanterie, die auf der Heerstraße stand, wurden auch durch das Feuer unserer Artillerie bald gezwungen, sich gleichfalls in der größten Unordnung und mit Zurücklaßung vieler Todten und Verwundeten in die Stadt zu werfen. Der Wunsch diese Stadt zu schonen, und die Ordnung darin zu erhalten, konnte allein den Grafen Bubna bestimmen, der Verfolgung des Feindes Einhalt zu thun, und nur seine Truppen vor den Thoren aufzustellen. Ein Adler, 1000 Gewehre und beträchtliche Pulvervorräthe sind den Siegern in die Hände gefallen. Der Oberst, Graf Zichy, die Husaren von Lichtenstein, Capitain Marschal und Lieut. Orlando vom 6. Jägerbataillon haben sich bey dieser Gelegenheit besonders ausgezeichnet.

Der Obrist Baron Simbschen hat das Jägerbataillion, das man im Walliserlande errichtet, und das ganz aus Eingebohrnen besteht, bereits auf 7 Compagnien gebracht. Der Symplon und St. Bernard sind hinreichend besetzt; das letztere Gebirge hat man durch eine geschickte Sprengung der Straße nach Aosta zu, in den beßten Vertheidigungsstand gesetzt.

F. M. L. Prinz Aloys von Lichtenstein meldet, am 13. sey es dem Capitain, Grafen Ponensky, von Erzherzog Johann Dragoner gelungen, bey Besanson einen Zug von 21 Wagen wegzunehmen; 6 davon waren mit Kugeln und die andern mit Früchten beladen, und für diese Vestung bestimmt. Prinz Lichtenstein wurde am 13 und am 14. Morgens auf der Straße von Morre angegriffen; der Feind jedoch jedesmal genöthiget, sich mit beträchtlichem Verlust zurückzuziehen.

Während der Gen. Cronprinz von Homburg am 15. sein Corps von Dole auf Pesmes in Marsch setzte, machte der Feind einen Ausfall aus Auxonne mit 2000 Mann in 2 Colonnen, wovon die eine sich auf Villart Rotein und die andere auf Chevigny richtete; allein der Erbprinz und der Generalmajor Scheitherr schlugen seine Angriffe zurück, und hielten ihn in angemessener Entfernung.

Hauptquartier Langers, 19. Jan.

Da die alliirte Haaptarmee sich am 18. bey Langres vereinigt hatte, zog sich noch am nämlichen Tage das 4te Corps auf Chaumont. Der Erbprinz von Würtemberg folgte dem Feind an der Spitze der Kavallerie; er traf ihn bey dem Dorfe Ville, und trieb ihn fechtend bis Choignes, wo er auf das Corps stieß, das jenen unterstützen sollte, und die Anhöhen der Marne mit Infanterie und mit zwey Batterien schwerer Kavallerie besetzt hielt. Der Prinz sah ein; daß es dienlicher wäre, den Angriff auf Chaumont auf den folgenden Tag zu verschieben, und die Ankunft der Truppen unter General Graf Giulay abzuwarten, und dieses um so mehr, da die schlechte Witterung und die Ueberschwemmungen seine Infanterie gehindert hatten, der Kavallerie zu folgen.

In dem Gefechte zwischen Ville und Choignes hat das 4. Corps einige Mann verloren, und 30 bis 40 Verwundete gehabt; der Verlust des Feindes war ziemlich beträchtlich. Obrist Choally, Adjudant des Marschalls Mortier wurde gefangen.

Heute Morgen um 4 Uhr hat Mortier sich mit der alten Garde auf Troyes zurückgezogen. So bald der Erbprinz von Würtemberg davon Nachricht erhielt, ließ er gleich Chaumont besetzen, und schickte leichte Truppen auf der Straße von Troyes und Joinville vorwärts. Da Graf Giulay, der mit dem 3. Armeecorps ebenfalls auf dem Marsche gegen Chaumont war, die Besetzung dieser Stadt erfuhr, verlegte er seine Truppen von Richeburg bis Foulain hin.

Die 3te Division der russischen Kürassiere unter Gen. Ducca hatte seit gestern den Feind von Besaignes verjagt, und ihn bis Marnay verfolgt; sie steht heut zu Relauport.

F. M. L. Prinz von Lichtenstein meldet, der Obrist, Graf von Leiningen, habe, nach der ihm ertheilten Vollmacht, am 16. mit dem Commandanten des Forts Joux eine Capitulation geschlossen; die Besatzung ist kriegsgefangen; 4 Canonen und ein beträchtlicher Munitionsvorrath fielen in unsere Hände.

Vierzehnter Bericht der schlesischen Armee.

Nanzig, 21. Jan.

Der Feind hatte auf seinem übereilten Rückzuge zu Nanzig, und in der Gegend die kriegsgefangenen Spanier zurückgelaßen; Gen. Sottomajor, 30 Offiziere und eine Menge Soldaten wurden befreyet. F. M. Blücher ließ ihnen die Wahl, über Holland und England in ihr Vaterland zurückzukehren, oder mit der schlesischen Armee gegen den Feind zu marschiren. Offiziere und Soldaten entschlossen sich zu letzterm, um nicht mit einer unnützen, Reise Zeit zu verderben; nur die Kavallerieoffiziere sind nach Holland abgegangen. Der Feldmarschall hat Waffen unter die Infanterie vertheilen laßen, und man hat daraus gleich ein Bataillon von 4 Compagnien errichtet.

Die Gemeinschaft mit der großen Armee ist den 15. Jän. hergestellt worden. Am 17. war das Hauptquartier des F. M. zu Nanzig, und jenes des Gen. Wrede zu Charmes. Der Feind hatte sich über die Maas zurückgezogen; doch behauptete er sich noch zu Toul, das eine mit Bollwerken versehene Ringmauer hat, und das er mit Infanterie und Kavallerie besetzt hielt. Gen. Sacken rückte auf einer Seitenstraße über die Brücke St. Vincent vor. Als der Feldmarschall vom Fürsten von Schwarzenberg die Nachricht von der Einnahme von Langres erhielt, und daß der Feind zu Verdun, St. Mihiel, Commercy und Vaucouleurs über die Maas getrieben wäre, gab er Befehl, Toul auf der Straße von Void mit Gewalt zu nehmen. Gen. Sacken traf seine Anstalten: als aber der Feind sich abgeschnitten sah, ergab er sich an den Gen. Liewen. Wir nahmen in Toul 4 Canonen, 400 Mann und 2 Fahnen. Das Corps von Sacken bricht Morgen auf, um den Feind von der Maas zu vertreiben, und das Corps vod Langeron geht als Reserve auf Toul. Das Corps von York blokirt die Festungen Sarrelouis,

Luxemburg, Thionville und Metz, und seine Cavallerie steht vor Verdun. Das Corps von Kleist ist auf dem Marsche nach Metz.

Vergebens sucht der Feind das Volk zu bewaffnen, und ihm Mistrauen gegen die alliirten Mächte einzuflößen. Die Franzosen sind zu aufgeklärt, als nicht ihre Freunde in denjenigen zu erkennen, die man ihnen als Feinde schildert, und die Frankreichs Glück dadurch machen, daß sie Frankreichs Regierung zum Frieden zwingen, die nur zu einem ewigen Kriege eingerichtet ist. Alle Auflagen, die Salzsteuer, die droits réunis sind schon in den eroberten Departementen vermindert; das Tabacks-Monopole ist abgeschafft. Der Feldmarschall hat die Gefangenen freygelaßen; sie wurden gegen ihre eigene Ueberzeugung zu den Waffen gezwungen; sie kehren, ihn segnend, in ihre Heimath zurück.

Bericht an das Gesetzgebungskorps, abgestattet im Namen der außerordentlichen Kommission, den 28sten Dezember 1813. *)

Meine Herren, die außerordentliche Kommission, welche Sie Kraft des kaiserl. Dekrets vom 20. Dezember ernannt haben, kommt Ihnen den Bericht abstatten, dem Sie in diesen wichtigen Zeitverhältnissen entgegen sehen. Nicht der Kommission allein, dem ganzen gesetzgebenden Körper steht es zu, die Gefühle auszudrücken, welche die von Sr. Maj. verordnete Mittheilung der urschriftlichen Aktenstücke aus dem Portefeuille der auswärtigen Verhältnisse einflößt.

Diese Mittheilung, meine Herren, hat unter dem Vorsitze S. H. des Reichserzkanzlers Statt gefunden; die vorgelegten Aktenstücke sind neun an der Zahl; es befinden sich darunter Noten vom französischen und vom östreichis. Minister, die bis zum 18. und 21. August dieses Jahres zurückreichen. Auch befindet sich dabey die Rede, welche der Prinz Regent von England am 5. November im Parlamente gehalten. Er sagte darin, es sey weder die Absicht Sr. brittischen Maj. noch jene der auswärtigen Mächte, von Frankreich irgend eine Aufopferung zu fordern, die sich nicht mit seiner Ehre und mit seinen gerechten Ansprüchen vertrage.

Die dermalige Unterhandlung für den Frieden hat am 2. November begonnen. Sie hebt an durch die Dazwischenkunft eines französischen Ministers, welcher einer Unterredung zwischen dem östreichischen, dem russischen und dem englischen Minister beywohnte. Er ward beauftragt, nach Frankreich Worte des Friedens zu bringen, und die allgemeinen Grundlagen dort anzuzeigen, auf welchen der Friede unterhandelt werden könnte.

Der Minister der auswärtigen Verhältnisse, Herzog von Bassano, antwortete am 16. dem östreichischen Minister auf diese Mittheilung; er erklärte, daß ein auf die Grundlagen der allgemeinen Unabhängigkeit der Nationen, sowohl zu Lande als zur See, gegründeter Friede der Gegenstand der Wünsche und der Politik Sr. Maj. des Kaisers wäre; er trug demnach darauf an, einen Kongreß zu Mannheim zu versammeln.

Der östreichische Minister antwortete am 25. November, daß Se. Maj. der Kaiser und der König von Preußen bereit wären, zu unterhandeln, sobald sie die Gewißheit hätten, daß der Kaiser der Franzosen die allgemeinen Grundlagen so wie sie ihm mitgetheilt worden, annähme. Die Monarchen hielten dafür, daß die in dem Briefe vom 16. aufgestellten Grundsätze, obwohl überhaupt alle Regierungen denselben beypflichteten, doch hier nicht anstatt der Grundlagen hinreichend wären.

Am 2. Dezember ertheilte der Minister der auswärtigen Verhältnisse, Herzog von Vizenza, die verlangte Gewißheit, indem er die allgemeinen Grundsätze aus dem Briefe vom 16. wiederholte. Er kündigte mit lebhaftem Vergnügen an, daß Se. Maj. der Kaiser die vorgeschlagenen Grundlagen annähme; daß Frankreich durch dieselben zwar große Opfer bringen müßte, solchen aber sich ohne Beschwerden unterzöge, um Europa den Frieden zu geben.

Der östreichische Minister antwortete auf diesen Brief am 10. Dezember, Ihre Majestäten hätten mit Vergnügen ersehen, daß der Kaiser von Frankreich die zur Herstellung des Gleichgewichts und der Ruhe von Europa wesentlichen Grundlagen angenommen; Sie würden dieses Schreiben ihren Alliirten mittheilen, und zweifelten gar nicht, daß die Unterhandlung alsbald nach deren Antwort eröffnet werden könnte.

Bey diesem letzten Aktenstücke ist die Unterhandlung, nach dem, was uns vorgelegt worden ist, stehen geblieben; man darf hoffen, daß sie von da ihren natürlichen Gang wieder fortgehen werde, sobald der durch eine entferntere Mittheilung veranlaßte Aufenthalt vorbey ist. Auf jenen beyden Stücken beruhen also unsere Hoffnungen.

Während dieses Briefwechsels zwischen den gegenseitigen Ministern erschien in der Franfurter Zeitung, die der Kommission vermöge eines geschlossenen Schreibens Sr. Maj. vorgelegt worden ist, eine Erklärung der verbündeten Mächte, datirt vom 1. Dezember, worin man unter andern folgende Stelle bemerkt:

„Die verbündeten Monarchen wünschen, daß Frankreich groß, stark und glücklich sey; weil die französische Macht, groß und stark, eine der Hauptgrundlagen des europäischen Staatengebäudes ist. Sie wünschen, daß Frankreich glücklich sey, daß der französische Handel wieder aufblühe, daß Künste und Wissenschaften, diese Wohlthaten des Friedens, wieder aufblühen, weil ein großes Volk nur dann ruhig seyn kann, wenn es glücklich ist. Die verbündeten Mächte bestätigen dem französischen Reiche eine Ausdehnung des Gebiets, wie sie Frankreich nie unter seinen Königen hatte, weil eine tapfere Nation deshalb nicht herabsinkt, weil sie nun auch Unfälle in einem hartnäckigen und blutigen Kampfe erfuhr, in welchem sie mit gewohnter Kühnheit gefochten hat."

Es geht aus diesen Aktenstücken hervor, daß alle kriegführenden Mächte laut den Wunsch nach Frieden ausgedrückt haben. Sie haben besonders darin bemerkt, meine Herren, daß der Kaiser den Entschluß geäußert, große Opfer zu bringen, daß er die von den verbündeten Mächten selbst vorgeschlagenen Hauptgrundlagen angenommen hat.

Bey einer noch so sehr patriotischen Aengstlichkeit hat man nicht nöthig, diese Hauptgrundlagen näher zu kennen. Ohne in das Geheimniß des Kabinets einzudringen, da es für den Zweck, den man erreichen will, unnütz ist, solches zu kennen, ist es ja hinreichend zu wissen, daß die Grundlagen nur die zur Eröffnung eines Kongresses verlangten Bedingungen sind. Reicht es nicht hin, zu bemerken, daß diese Bedingungen von den verbündeten Mächten selbst vorgeschlagen wurden, und die Ueberzeugung zu haben, daß Se. Maj. den nöthigen Grundlagen zur Eröffnung eines Kongresses gänzlich beypflichtete, in welchem nachher alle Ansprüche und Interesse auseinander gesetzt werden sollen? Der Minister Östreichs hat es ja selbst anerkannt, daß der Kaiser die zur Herstellung des Gleichgewichts und der Ruhe von Europa wesentlichen Grundlagen angenommen hat.

Die Beypflichtung Sr. Maj. zu diesen Grundlagen war also ein großer Schritt zur Stiftung des Weltfriedens.

Dies, meine Herren, ist das Resultat von der Mittheilung, die man uns gemacht hat. Den Bestimmungen der Staatsverfassung zufolge steht es nun dem gesetzgebenden Körper zu, die dadurch erzeugten Gefühle zu äußern; denn der 30. Artikel des Senats-Konsults vom 28. Frimaire XII. Jahrs sagt: Der gesetzgebende Körper wird, so oft die Regierung ihm eine Mittheilung macht, die etwas anders als die Berathschlagung über ein Gesetz zum Zwecke hat, in ganzer Versammlung die Antwort darauf beschließen.

Da der gesetzgebende Körper von seiner Kommission Bemerkungen erwartet, die geeignet sind, eine der Nation und des Kaisers würdige Antwort vorzubereiten, so erlauben wir uns, Ihnen einige unserer Gefühle auszudrücken. Das erste ist jenes der Dankbarkeit für eine Mittheilung, die gegenwärtig den gesetzgebenden Körper beruft, von den politischen Angelegenheiten des Staates Einsicht zu nehmen.

---

*) Die Kommission bestand aus den Herren Raynouard, vom Var-Departement; Laine', vom Departement der Gironde; Gallois; Flaugergues, vom Depart. des Aveyron, und Maine de Biran, vom Depart. der Dordogne.

An dieses Gefühl knüpft sich jenes der Hoffnung, mitten unter den Drangsalen des Krieges, indem wir Fürsten und Nationen wetteifernd das Wort Frieden ausrufen hören.

Wirklich, meine Herren, die wiederholten und feyerlichen Erklärungen der kriegführenden Mächte stimmen ganz überein mit dem allgemeinen Wunsche von Europa und mit dem so allgemein um uns her für den Frieden ausgesprochenen Wunsche in unsern Departementen, deren natürliches Organ der gesetzgebende Körper ist.

Nach den in den Erklärungen enthaltenen Grundlagen scheint der Wunsch der Menschheit um einen ehrenvollen und dauerhaften Frieden bald in Erfüllung gehen zu können. Der Friede würde ehrenvoll seyn; denn für die Nationen wie für die Individuen besteht die Ehre in der Erhaltung ihrer eigenen Ansprüche und in der Respektirung der Rechte von andern. Dieser Friede würde dauerhaft seyn; denn die wahre Verbürgung des Friedens liegt darin, daß den kontrahirenden Mächten daran gelegen ist, ihm treu zu bleiben. Wer also kann uns die Wohlthat desselben noch vorenthalten? Die verbündeten Mächte geben dem Kaiser das glänzende Zeugniß, daß er die zur Herstellung des Gleichgewichts und der Ruhe von Europa wesentlichen Grundlagen angenommen hat.

Als ersten Bürger dieser friedlichen Gesinnung haben wir nicht nur das wahrhafte Sprichwort: Die Widerwärtigkeit ist der beste Rathgeber der Könige, sondern auch das laut ausgesprochene Bedürfniß der Völker und das Interesse der Krone selbst. Würden Sie es vielleicht für unnütz halten, Se. Maj. zu bitten, zu diesen Bürschschaften eine noch feyerlichere hinzuzufügen?

Wenn die Erklärung der fremden Mächte trüglich wäre; wenn sie uns unterjochen wollten, wenn sie darauf ausgingen, das heilige Gebiet Frankreichs zu zerreissen, so müßte man den Krieg national werden lassen, um unser Vaterland zu bewahren, daß es nicht der Raub des Auslandes würde; aber um diese schönen Momente, wodurch die Reiche gerettet werden, desto sicherer zu bewirken, ist es nöthig, die Bande zwischen der Nation und ihrem Monarchen enge zu knüpfen.

Dies wäre ein Mittel, um den Feinden in Hinsicht ihrer Beschuldigungen wegen Eroberungssucht zu beunruhigen. dem Uebergewichte Stillschweigen aufzulegen, besonders da die verbündeten Mächte für nöthig erachtet haben, die Nation durch öffentlich proklamirte Betheurungen zu beruhigen. Ist es nicht Sr. Maj. würdig, sie durch feyerliche Erklärungen über die Absichten Frankreichs und des Kaisers außer Zweifel zu setzen.

(Der Beschluß folgt.)

Oesterreich.

Das Anerbiethen des Adels der in Gallizien, ein aus Edelleuten und nichtdienstpflichtigen Leuten bestehendes Uhlanenregiment zu heben und auszurüsten, hat der Kaiser angenommen, und ihm den Namen Kaiser-Uhlanen gegeben.

Deutschland.

München, vom 22. Jan. Aus einem von unserm General, Grafen von Wrede, eingeschickten Berichten ergiebe sich folgendes:

Eine seiner Patrouilleen streifte auf Lüneville, und wurde da mit lautem Jubel aufgenommen; der befohlene Aufstand in Masse will im Meurthedepartement so wenig, als anderswo gelingen. Am 19. hatte er mit seiner österreichisch-bayerischen Armee seine Stellung zwischen Chatenoy, Neufchateau und St. Christoph. Durch diese Bewegungen hatte er seine Armee mit der Schlesischen unter F. M. Blücher und am 20. auch mit der Hauptarmee unter F. M. Fürsten von Schwarzenberg völlig in Verbindung gesetzt. So bilden jetzt die alliirten Armeen dem Feinde gegen über eine ununterbrochene Linie.

Man weiß bestimmt, daß die franz. Garden zwischen Paris und Chalons aufgestellt sind, und Kaiser Napoleon in den Gegenden dieser letzten Stadt alle seine Macht, die er aufbringen kann, zusammenzieht; die Corps der Herzoge von Ragusa und Belluno (Victor und Marmont ziehen sich auch dahin zurück, und man kann wichtigen Ereignissen ehestens entgegen sehen.

Die Desertion ist sehr stark bey der feindlichen Armee. Alle Deutschen und die in den ehemals deutschen Provinzen gebohrnen Soldat, die Elsasser nicht ausgenommen, verlaßen die franz. Adler, und gehen mit ihren Waffen, selbst größtentheils mit ihren Pferden zu den Alliirten über.

Frankfurt, 28. Jänner. Se. Maj. der Kaiser von Oestreich ist am 22. d. M. von Basel nach Langres ins Hauptquartier des Fürsten von Schwarzenberg abgereiset; Se. Maj. der Kaiser von Rußland sollte in der Nacht vom 21. auf den 22. da eintreffen. Auch der General, Graf Barclai von Tolly, die russische und ein Theil der preußischen Garde sind da angekommen. In Langres hat man 16 Kanonen gefunden. Diese neuesten Berichte von den Armeen sprechen noch von keinem vorgefallenen Haupttreffen.

Es scheint gewiß zu seyn, was man bisher nur vermuthete, daß der König von Neapel sich zu der Sache der Alliirten geschlagen hat; er soll ein Contingent von 30,000 Mann stellen; der Prinz Pignatelli soll zu seinem Minister bey den Mächten ernannt seyn.

Lord Thornton ist vorgestern aus dem Hauptquartier Sr. H. des Kronprinzen von Schweden hier angekommen, das er nach Unterzeichnung des Friedens zwischen Schweden und Dänemark verließ; er begiebt sich ins große Hauptquartier. Aus diesem letztern ist Graf von Meerveldt hier angekommen; er geht als östreichischer bevollmächtigter Minister nach London.

Nach Berichten aus Riga ist die Kaiserinn von Rußland am 5. d. M. da angekommen, und hat am 7. ihre Reise nach Berlin fortgesetzt. Auch der Staatsrath, Herr von Kotzebue, ernannter russischer Generalkonsul in Preußen, ist durch Riga nach seiner Bestimmung gereiset.

Berichte aus Lausanne sagen, die Oestreicher seyen am 22. d. M. ohne den mindesten Widerstand in Lyon eingerückt; eine Nachricht, die schon früher verbreitet war.

Holland.

Herzogenbusch, 28. Jan. Diese Stadt ist heute um 6 Uhr Morgens von den verbündeten Truppen genommen worden, nachdem die Garnison sich in die Zitadelle zurückgezogen hatte, allein selbe hat um 2 Uhr Nachmittags kapitulirt. (Man sieh unser voriges Blatt).

Köln, 30. Jan. Der Generalgouverneur, Herr von Gruner, ist gestern Morgen wieder von hier weg nach Trier. Auch der Regierungsrath, Herr voo Sack, ist gestern Nachmittag von hier abgereiset.

Heute ist der königl. preußische Kammerherr und Adjudant, Freyherr von Schimousky, hier angekommen; er wird hier eine stehende Brücke über den Rhein schlagen laßen, um den Uebergang der unter dem Kronprinzen von Schweden anrückenden Armee von 70 bis 80,000 Mann, die in 5 bis 6 Tagen eintreffen soll, zu beschleunigen.

Th. Blieckx, Verfasser, Buchdrucker und Eigenthümer dieser Zeitung.

Nro. 6.

Aachener Wahrheits-Freund.

Mit allergnädigstem Privilegio.

Samstag, den 5ten Februar 1814.

Diese Zeitung erscheint über den andern Tag; sie kostet jährlich 5 Reichsthaler für unsere Stadt Aachen und per Post sechs. Man kann auch halb- und vierteljahrweise abonniren. Gelder-Briefe-Einsendungen müßen portofrey seyn. Die Einschaltung der Anzeigen geschieht nach Billigkeit. — Man abonniret dahier in Großkölnstraße Nro. 1005 und auf allen Postämtern.

Schweiz.

Basel, vom 25. Jan. Fürst Schwarzenberg soll bereits in Troyes, Kaiser Alexander aber in Langeres seyn, wo auch die andern Monarchen erwartet wurden. Die Avantgarde des F. M. L. Bubna steht seit dem 21. d. in Lyon.

Man sagt, daß durch einen schnellen Marsch eines Theils der Armee von Schlesien, das Corps des Marschalls Marmont, welches sich hinter die Lauter zurückgezogen hatte, abgeschnitten sey. Auch heißt es, die Alliirten seyen zu Metz.

Es vergeht kein Tag, wo nicht Truppen, Wagen mit Kriegsbedürfnissen, 2c. hier vorbeyziehen.

Die Präfekte von Vesoul und Epinal sind als Arrestanten hier angekommen.

Folgendes ist die Eintheilung der kais. österr. Armee, wie solche dermal von Deutschland und der Schweiz gegen Frankreich agirt. Die in Italien stehenden kais. Truppen sind dabey nicht begriffen; auch ist die zahlreiche Artillerie nicht angegeben.

Die 1ste leichte Division unter Commando des Feldmarschall-Lieutenant Grafen Bubna. Die 2te unter dem Feldmarschall-Lieutenant Fürst Moritz Lichtenstein. Die 1ste Armeeabtheilung unter dem Gen. F. M. L. Grafen Colloredo Mannsfeld. Die 2te unter dem Gen. F. Z. M. Fürst Louis Lichtenstein. Die 3te unter dem Gen. F. Z. M. Grafen Giulay. Die 4te unter dem Gen. F. Z. M. Kronprinz v. Würtemberg. Die 5te unter dem Gen. der Cavallerie, Baron Frimont. Die Reserveabtheilung unter dem F. M. L. Grafen Weisenwolf. 11e Pionier-Bataillon, Pontonier-, Mineur-, Sapeur-Detaschements.

Diese 8 Divisionen enthalten 7 Jäger-, 10 Gränz- und 14 Grenadierbataillone, 34 Infanterieregimenter. Die Cavallerie besteht aus 8 Küraßier-, 5 Chevauxleger-, 5 Dragoner-, 1 Uhlanen-, 9 Husarenregimentern.

Langres, vom 23. Jan. Ein gewisser Carl Lequier, aus der Gemeinde Igny, durch Proklamationen, welche die Ehre und Menschlichkeit mißbilligen, irre geleitet, wurde mit den Waffen in der Hand arretirt, vor den am 13. Jan. 1814 um 9 Uhr Morgens versammelten Kriegsrath gebracht und zum Tode verurtheilt; er erhielt indessen Gnade, die ihm auf das Bitten zahlreicher und rechtlicher Einwohner, und vorzüglich, weil er Vater von 6 Kindern ist, derer Existenz v. der seinigen abhängt, bewilligt wurde.

Der Kriegsrath wird in Zukunft an Ort und Stelle gehalten, wo der Meuchelmörder arretirt wird; er soll daselbst verurtheilt und mit dem Tode bestraft werden.

Se. Durchl. der Marschall Fürst v. Schwarzenberg, hat deshalb allen Commandanten der Corps, welche die alliirte Armee ausmachen, Befehle ertheilt.

Am 14. Jan. 1814.

Bekanntmachung.

Die Entwaffnung der Einwohner des von den alliirten Armeen besetzten franz. Gebiets, ist eine Handlung, die gegen ihre Grundsätze streitet; allein sie wird zur Pflicht, wenn man allenthalben Aufrufe an das Volk erscheinen sieht, welche dasselbe zu Meuchelmorden auffordern.

Das kluge Volk, welches den Frieden liebt, wird diese Maaßregeln billigen, die in jeder Hinsich von demselben allen Vorwurf entfernen.

Vom 25. — Gestern gab es ein sehr hitziges Treffen vorwärts Chaumont bey Bar an dem Flüßchen Aube. Die Franzosen wurden genöthiget, Bar zu räumen; unsere Artillerie hat ihnen viel Schaden gethan; sie sprengte die Pulverwagen in die Luft, die sich mitten in der franz. Infanterie befanden. Die Oesterreicher unter Graf Colloredo sind in Dijon eingerückt.

Graf Bubna hatte schon am 18 d. sein Hauptquartier zu Montluel, 4 Stunden von Lyon, wo man zu keinem Widerstande geneigt schien. General Zechmeister

ist am 20. in Chambery, der Hauptstadt Savoyens eingezogen.

Der König von Preußen ist gestern Abend hier angekommen, und der Kaiser von Oesterreich hielt hier diesen Morgen seinen Einzug. Der Kaiser von Rußland ist bey seiner Ankunft in Vesoul vom Volke mit dem lautesten Zujauchzen empfangen worden.

Holland.

Amsterdam, vom 22. Jan. Unsere Zeitungen enthalten nun wieder bedeutende Listen von ein- und auslaufenden Schiffen.

Die allgemeine Aufmerksamkeit ist in England jetzt auf die Familie Bourbon gerichtet. Was man in den Londonern Blättern von einer Erklärung des österr. Hofes in Betreff der Wiederherstellung dieser Familie auf den franz. Thron erzählt, gehört wohl noch zu sehr unter die unverbürgten Gerüchte, um hier wiederholt zu werden. Inzwischen trafen der Graf von Artois, (Bruder Ludwigs XVIII) und sein Sohn, der Herzog von Berry, wie versichert wird, bereits Anstalten, um nach dem festen Lande sich zu begeben; es war aber noch unbekannt, ob sie sich über Deutschland nach der Schweiz oder ins südliche Frankreich zu Lord Wellington begeben würden. Eben diesen Nachrichten zufolge war zu London auch eine vornehme französ. Person angekommen, um mit Ludwig XVIII. eine persönliche Conferenz zu haben. Es heißt, dieser Bevollmächtigte sey H. Chabanes, ein Neffe des Hrn. von Taleyrand, Erzbischofs von Rheims.

Man vernimmt, daß nach den Vorschlägen des Londoner Cabinets die Grundbasis zu einem allgemeinen Frieden in der gänzlichen Unabhängigkeit aller Staaten und Besitzungen zu Lande und zur See besteht, wie sie vor dem Anfange der franz. Revolution im Jahre 1789 Statt hatte.

Utrecht, vom 23. Jan. Gestern hörte mam v. Gorinchen her eine starke Canonade. Reisende aus der Gegend berichten, daß es an verschiedenen Orten der Stadt gebrannt habe. Man vernimmt, daß alle zweckmäßige Maaßregeln genommen werden, um diese Festung zu nehmen.

Frankreich.

Nanzy, vom 22. Jan. Der Feind wurde auf verschiedenen Punkten von den Vorposten der schlesis. Armee angegriffen, worauf er die Maas verließ und sich nach Chalons zurückzog. Die franz. Armee ist völlig aufgelöset, die alten Soldaten wurden durch die Seuche hingerafft, oder liegen noch zum Theil in den Hospitälern; die Conscribirten haben keine Waffen, die Muthlosigkeit und das Misvergnügen sind auf das Höchste gestiegen. Von den franz. Marschällen an bis zu dem gemeinen Soldaten schreibt jedermann die Unglücksfälle der beyden letzten Feldzüge, so wie den Eintritt der Alliirten in Frankreich dem zügellosen Ehrgeize ihres Beherrschers zu, und alle sehen diese Ereignisse als eine Strafe Gottes an.

Vor der Ankunft der alliirten Armee hatte sich zu Nanzy ein Jakobinerklub gebildet, welcher aus dem niedrigsten Pöbel bestand, u. den die franz. Regierung vorher schon aufgelöset hatte. Diese Jakobinischen Hefen ausgenommen, seufzt ganz Frankreich nach der Zurückkehr der Ordnung und der Ruhe.

Bericht an das Gesetzgebungskorps, abgestattet im Namen der außerordentlichen Kommission, den 28sten Dezember 1813. (Beschluß.)

Als jener Fürst, dem die Geschichte den Namen des Großen bewahrt hat, seinem Volke Energie geben wollte, offenbarte er ihm alles, was er für den Frieden gethan hatte, und diese hohen vertraulichen Eröffnungen waren nicht ohne Erfolg.

Um die verbündeten Mächte davon abzubringen, daß sie Frankreich und den Kaiser beschuldigen, ein zu großes Gebiet behalten zu wollen, dessen Uebergewicht sie zu fürchten scheinen, wäre es doch wahrlich groß, sie durch eine förmliche Erklärung eines Bessern zu belehren.

Uns steht es ohne Zweifel nicht zu, dem Fürsten die Worte einzugeben, welche durch die ganze Welt wiederhallen würden; aber damit diese Erklärung einen zuträglichen Einfluß auf die fremden Mächte habe, damit sie auf Frankreich den gewünschten Eindruck mache, wäre es da nicht zu wünschen, daß Europa und Frankreich feyerlich das Versprechen darin verkündet würde, den Krieg nur für die Unabhängigkeit des französischen Volkes, für die Unverletzbarkeit seines Gebietes fortzusetzen? Würde diese Erklärung nicht in Europa ein unverwerfliches Ansehen haben?

Nachdem Se. Maj. auf diese Art in ihrem Namen und im Namen Frankreichs auf die Erklärung der Verbündeten geantwortet hätte, würde man einerseits Mächte erblicken, welche betheuerten, daß sie sich ein Gebiet nicht zueignen wollen, das sie als nöthig für das Gleichgewicht von Europa anerkannt haben, und auf der andern Seite sähe man einen Monarchen die Erklärung geben, daß er lediglich von dem Willen, dieses nämliche Gebiet zu vertheidigen, beseelt sey.

Gesetzt nun, das französische Reich allein bliebe diesen liberalen Grundsätzen getreu, die indessen von allen Oberhäuptern der Nationen in ganz Europa feyerlich ausgerufen wären, so würde Frankreich, durch die Hartnäckigkeit seiner Feinde zu einem Nationalkriege für seine Unabhängigkeit, zu einem als gerecht und nothwendig anerkannten Kriege gezwungen, für die Aufrechthaltung seiner Ansprüche die Thatkraft, die Einigkeit und die Ausdauer anzuwenden wissen, wovon es schon so glänzende Beweise gegeben hat. Einmüthig in dem Wunsche, den Frieden zu erhalten, wird es alle seine Kräfte aufbieten, um ihn zu erobern. Es wird der Welt von neuem beweisen, daß eine große Nation alles vermag, was sie will, wenn sie nur das will, was ihre Ehre und ihre gerechten Ansprüche erheischen. Die Erklärung, welche wir zu hoffen wagen, würde die Aufmerksamkeit der Mächte fesseln, die der französischen Tapferkeit Gerechtigkeit wiederfahren lassen.

Es ist jedoch, um ein Volk wieder anzufeuern, nicht genug, es aufzufordern, sich in Vertheidigungsstand zu setzen. Vermöge der Gesetze steht es der Regierung zu, die Mittel vorzuschlagen, die sie für die sichersten und schleunigsten hält, um den Feind zurück zu treiben und den Frieden auf feste Grundlagen zu stützen. Diese Mittel werden dann wirksam seyn, wenn die Franzosen die Ueberzeugung haben, daß ihr Blut nur zur Vertheidigung eines Vaterlandes und schützender Gesetze vergossen wird. Aber diese tröstlichen Worte von Frieden und Vaterland würden umsonst erschallen, wenn man nicht jene Staatseinrichtungen verbürgte, von denen die Wohlthaten des einen und des andern abhangen.

Es scheint ihrer Kommission unumgänglich nöthig, daß man, während die Regierung die schleunigsten Maasregeln zur Sicherheit des Staates vorschlägt, Se. Maj. ersuche, die gänzliche und beständige Vollziehung der Gesetze zu handhaben, die den Franzosen die Rechte der Freyheit und die Sicherheit des Eigenthums, der Nation die freye Ausübung ihrer politischen Rechte verbürgen.

Diese Verbürgung scheint Ihrer Kommission das nachdrücklichste Mittel, den Franzosen die zu ihrer eigenen Vertheidigung nöthige Thatkraft zu geben. Ihre Kommission schöpfte diese Ideen nur aus dem Wunsche und dem Bedürfnisse, den Thron und die Nation aufs engste zu verbinden,

um ihre Anstrengungen gegen die Anarchie, gegen die Willkühr und gegen die Feinde unseres Vaterlandes zu vereinigen.

Ihre Kommission mußte sich beschränken, Ihnen diese Betrachtungen vorzulegen, die ihr geeignet schienen, die Antwort vorzubereiten, welche Sie nach der Staatsverfassung jetzt zu ertheilen berufen sind. — Wie werden wir aber diese Antwort äußern? — Die Verfassung giebt uns die Weise an. Ihre Antwort muß von der ganzen Versammlung gegeben werden, und da der gesetzgebende Körper jährlich dem Kaiser eine Adresse überreicht, so werden Sie es vermuthlich für schicklich halten, auf diesem Wege Ihre Antwort auf die Ihnen gemachte Mittheilung auszudrücken.

Der erste Gedanke Sr. Maj. war es, in diesen großen Zeitverhältnissen um den Thron die Abgesandten der Nation zu versammeln; ist es nun nicht die erste Pflicht derselben, auf diese Zusammenberufung würdig zu antworten, indem sie dem Monarchen die Wahrheit und des Volkes Verlangen nach Frieden darlegen. Laine', von Bordeaux.

Als Herr Laine' (ein bekannter Rechtsgelehrter von Bordeaux) diese Rede gesprochen hatte, erhob sich der Präsident, Herzog von Massa, und erklärte denselben des Schutzes der Gesetze beraubt. Herr Laine' antwortete ihm: „Es ist an mir, Sie des Schutzes der Gesetze beraubt zu erklären, indem sie die Freyheit der Volksrepräsentation anzugreifen wagen."

Der Kaiser, von dieser angeblich aufrührischen Rede benachrichtigt, erschien unerwartet in der folgenden Versammlung, und warf den Mitgliedern des gesetzgebenden Körpers vor, daß sie Frankreich zu Grunde richteten, und daß zwey mitten in Frankreich verlorne Schlachten ihm keinen so empfindlichen Stoß geben könnten, als ihr Benehmen, da er doch nur den Ruhm und das Wohl Frankreichs beabsichtige. Der Kaiser sprach sehr lange, indem er unter den Versammelten in heftiger Bewegung auf und ab ging. — Herr Laine' sollte sogleich in Verhaft genommen werden. Der Polizeyminister soll aber wegen der Zeitumstände dagegen gestimmt und auf seine persönliche Verantwortlichkeit demselben die Erlaubniß ausgewirkt haben, unter der Aufsicht eines eigends dazu ernannten Spezialkommissärs nach Bordeaux zurückzukehren.

Später sind verschiedene Mitglieder des gesetzgebenden Körpers wirklich verhaftet worden. Man ließ sie noch einholen, nachdem sie bereits von Paris abgereiset waren. Es steht zu vermuthen, daß Herr Laine' mit unter ihnen ist.

Der gesetzgebende Körper wurde aufgelöset, ohne daß den Mitgliedern etwas ausbezahlt worden wäre.

Bremen, vom 22. Jan. Glaubwürdigen Berichten zufolge hat der General Loison den ihm vom Marschalle Davoust gemachten Antrag, die Stelle eines Commandanten von Hamburg zu übernehmen, abgelehnt. Es scheint überhaupt, daß Uneinigkeit unter der Generalität in jener Stadt herrscht. Die Desertion unter den Truppen ist sehr stark; besonders bey den darunter befindlichen Holländern. Vor einiger Zeit ist ein holländischer Offizier erschossen worden, indem verrathen wurde, daß er 8 bis 10 Kanonen auf den Wällen selbst vernagelt hätte.

Briefe aus Burtehude vom 19. melden folgendes: „Heute sind hier 3 bis 4000 Mann russischer Infanterie durchmarschirt, wie auch Artillerie mit Canonen und Pulverwagen, welche alle von Blankensee über's Eis hier angekommen sind. Für drey Tage hintereinander sind hier stündliche Truppendurmärsche angesagt, wovon der eine Theile, wie man sagt, über Bremen nach Holland und die übrigen zum Angriffe auf Haarburg bestimmt seyn sollen. So eben 8 Uhr Abends, werden hier 24 Wagen nach Haarburg zu fahren requirirt, wobey auch beordert worden, daß 2 Chirurgien mitfahren sollen; woraus zu vermuthen, daß der angriff auf Haarburg unverzüglich vor sich gehen wird."

Vom 28. Die Kommandanten Wright und Strangways, von der englischen Brigade, haben von dem Kronprinzen von Schweden Ordre erhalten, sich mit den unter ihrem Befehl stehenden Truppen zur Armee des Generals Graham in Holland zu begeben. Ungeachtet der langen Märsche und vieler vor Glückstadt ausgestandenen Beschwerden hat jenes Korps eine sehr schöne Haltung.

Düsseldorf, 29. Jan. Wir erfahren so eben durch einen hierdurch eilenden Adjudanten, daß die Armee von Norddeutschland unter den Befehlen Sr. k. H. des Cronprinzen von Schweden in vollem Marsche nach dem Rheine ist, um Theil an den großen Ereignissen in Frankreich zu nehmen. Sie marschirt in drey Colonnen. Die Avantgarde unter Graf Woronzow, bestehend aus 10,000 Mann, theils Russen, theils Truppen vom Lüzow'schen Corps, hatte am 23. dieses bereits Bremen erreicht. Das Wollmodische Corps, bestehend aus 14 bis 15,000 Mann Russen, Engländern und Truppen der deutschen Legion, war am 22. bey Blankensee auf Schlitten die Elbe passirt. 30,000 Schweden sollten den 23. bey Zöllenspieker über die Elbe gehen. Das Corps unter dem Grafen Strogenoff, 10,000 Mann stark, war ebenfalls im Anmarsche 10,000 Dänen waren auch am 21. bey Glückstadt über die Elbe gegangen, um sich entweder mit der Armee des Kronprinzen oder mit Benningsen zu vereinigen, welcher bei Hamburg stehen bleibt. Die ganze Armee würde also mit Inbegriff der Dänen, auf beinahe 75,000 Mann gerechnet werden können. Die gesammte Kavallerie ward auf 20,000 Mann, und die Artillerie auf 200 Stück Canonen angegeben.

Köln, 2. Februar. Feldmarschall von Blücher erließ noch aus seinem Hauptquartier zu Saarbrücken folgenden

Befehl

an sämmtliche Kantonsverwaltungen in den Departementen Donnersberg, Saar, und Rhein und Mosel.

Der kommandirende Obergeneral der schlesischen Armee, Herr Feldmarschall von Blücher, hat festgesetzt, daß den Dienern der Kirche in den obengenannten Departementen Donnersberg, Saar, Rhein und Mosel ihr verfassungsmäßiges Einkommen vom 1. Jänner an, regelmäßig ausgezahlt, und die Meyern der Kantone für die Zahlung verantwortlich gemacht werden sollen. Auch ist es dessen ausdrücklicher Wille, daß die Geistlichkeit allmählich die Rückstände erhalte, worin die französische Regierung sie durch Vorenthaltung der Assignationen für das letzte halbe Jahr versetzt hat.

Ich befehle daher sämmtlichen Meyern der Kantone, ohne allen Zeitverlust dafür zu sorgen, daß der Geistlichkeit ihr vom Staate und den Gemeinden zugesichertes Einkommen für den Monat Jänner gleich nach Lesung dieser Ordre bezahlt werde, und für die späteren Monate diese Zahlung vor der Mitte des Monats bewirkt ist.

Unterläßt ein Kanton die demselben hier vorgeschriebene Befriedigung der Geistlichkeit, so verfällt derselbe in die Strafe von dem einfachen Betrage des nicht bezahlten Gehaltes. Die Strafe läßt der Intendant einziehen, und an die Armenanstalten des Departements abgeben.

Zur Bezahlung der Geistlichkeit nehmen die Meyer die Mittel dazu vorschußweise aus den Gemeindeeinkünften, und so fern diese nicht hinreichen, aus den Steuerkassen, bis die Intendanten der Departemente die Bezahlung der Geistlich-

keit regulirt haben werden. Uebrigens muß jeder Meyer die Gehaltsrückstände der Geistlichkeit der Kantone vom 1. Juny vorigen Jahres an aufnehmen, und das Verzeichniß davon vor dem 6. des künftigen Monats einsenden.

Die Intendanten legen mir von ihren Departementen die Hauptverzeichnisse vor, und geben zugleich Vorschläge an, wie diese Rückstände gedeckt werden können.

Indem die vereinigte schlesische Armee durch diese Einrichtung einen Beweis giebt, wie sehr die gegen den Kaiser von Frankreich verbündeten Truppen die Kirche ehren, so erwartet sie auch von den Dienern derselben, daß der Eifer in Ausübung ihrer Amtspflichten nicht nachlassen, und sie ihre Gemeinden zur willigen Tragung aller derjenigen Lasten ermuntern werden, die der Krieg über sie verhängt hat und noch verhängen dörfte.

Dieser Befehl ist von dem in Koblenz befindlichen Intendanten des Rhein- und Mosel-Departements den Meyern mitgetheilt und ihnen zugleich aufgegeben worden, dafür Sorge zu tragen, daß den Dienern der Kirche ihre Gehaltsrückstände gezahlt werden. Zugleich sollen sie den Ortspfarrern bedeuten, das Kirchengebet für den Kaiser Napoleon einzustellen, da dieses nicht mehr in Gegenden gehalten werden könne, worüber jetzt die vereinigten Mächte durch das Recht der Eroberung herrschen.

Hauptquartier Saarbrücken, den 11. Jänner 1814.

Unterzeichnet, Ribbentrop,
königl. preuß. Staatsrath und Generalkriegskommissär.

Vom 30. Jänner. Für die Staatsgläubiger, die unter der französischen grundsatzlosen Regierung, auf dem Punkt standen, den größten Theil ihres Eigenthums zu verlieren, erschien vor einigen Tagen nachstehende, allgemein interessante, wohlthunde Bekanntmachung:

„In die Reihe der Machtsprüche, womit die französische Regierung in verschiedener Absicht, während ihrer Herrschaft in diesem Lande, die heiligen Rechte des Eigenthums und Besitzes angegriffen hat, gehören auch die Bestimmungen in den Dekreten vom 22. Juny und 17. Dezember 1811 (Ziffer 28 und 64 des Gesetzbülletins) so wie in mehrern nachfolgenden Verordnungen, über das Staatsschuldenwesen; Bestimmungen, wodurch die Domainen, sammt allen übrigen dem Fürsten vorbehaltenen Gütern, von den darauf haftenden Schulden befreyet, und diese dem Staat zu Last gesetzt, die sämmtlichen Inhaber solcher Forderungen und die übrigen wirklichen Staatsgläubiger, durch die Umwandlung der Staatsschulden in ewige, dazu auf vier Fünftheile der bedungenen Zinsen beschränkte Renten, eines Theiles ihres rechtmäßigen Eigenthumes und der freyen Verfügung über das Uebrige beraubt, und endlich den Gemeinen, so wie allen kirchlichen und öffentlichen Stiftungen und Anstalten, welche dergleichen Forderungen hatten, dieselben, unter dem Vorwande dießfalls zu treffender künftiger Verfügungen, einstweilen ganz entzogen worden sind.

Um den verderblichen Folgen dieser willkührlichen Verfügungen, für die Zukunft, und, so viel thunlich, auch für die Vergangenheit, zu steuern, ist, bey der Trennung der seitherigen Hauptbestandtheile des Großherzogthums Berg, festgesetzt worden, daß in Betreff der Staatsschulden überall dieselben Verhältnisse wieder eintreten sollen, welche vor jener Umwandlung derselben in ewige Renten Statt hatten.

Die Verfügungen der beyden angeführten Dekrete von dem 22. Juny und 17. Dezember 1811 werden daher, nebst allen daraus abgeleiteten Verordnungen über das Staatsschuldenwesen, in dem Umfange des bergischen Generalgouvernements für aufgehoben erklärt, und die Gläubiger mit ihren rechtmäßigen Forderungen an Kapital und Zinsen auf diejenigen Landestheile, Institute und Unterpfänder zurückverwiesen, worauf dieselben ursprünglich hafteten, deren Liquidirung daher bey den gehörigen Landes-Verwaltungsstellen vorgenommen werden muß.

Da die mehresten Gläubiger, die Schuldverschreibungen und übrigen Rechtstitel ihrer Forderungen an das hiesige vormalige Finanzministerium, zur Einschreibung in das große Buch der Staatsschulden, übergeben, und dagegen entweder vorläufige Empfangs- oder wirkliche Eintragungs Bescheinigungen erhalten haben, je nachdem die Einschreibung geschehen, oder nicht geschehen ist: so werden die Gläubiger der den bergischen Gouvernements-Bezirk insbesondere betreffenden Forderungen hiemit aufgefordert, diese Bescheinigungen in Kurzem hierhin einzusenden, und dagegen der Auslieferung der hier beruhenden Rechtstitel ihrer Ansprüche gewärtig zu seyn. Die Miteigenthümer an der aus einer Schuldverschreibung oder andern Rechtstiteln herrührenden Forderung, über deren Eintragung, unter verschiedenen abgetheilten Rentposten mehrere Bescheinigungen ausgefertigt und ertheilt sind, können die Verschreibung erst nach Einsendung der sämmtlichen Bescheinigungen, und Bestellung eines gemeinschaftlichen Spezial-Bevollmächtigten zurück erhalten.

Düsseldorf, den 25. Jänner 1814.

Für den Herrn Generalgouverneur,
Der Direktor des Gouvernements-Raths,
Sethe.

Lüttich, 2. Februarius. Die Stadt Brüssel ist am 1sten dieses Monats, um 5 Uhr Morgens, durch die russischen Truppen besetzt worden. Die Schlüssel dieser Stadt wurden dem Obergeneral zugeschickt. General Maison bedroht, abgeschnitten zu werden, fand für gut, sich von Löven und Mecheln, ohne Anstand, auf Hall zurückzuziehen; indessen verfolgt man ihn auf dem Fuße.

Vermischte Nachrichten.

Aus Breda wird gemeldet, man habe die Nachricht, daß Lille, im Nord-Departement im Aufstand sey und sich gegen den Kaiser erklärt habe. — Mit jedem Tage verstärkt sich die Armee der Alliirten; die Bülowsche besteht gegenwärtig aus 55,000 bis 60,000 Mann, und das englische Armeekorps, welches nach und nach in Holland gelandet ist, beläuft sich ungefähr auf 20,000 Mann. Die ganze Stärke der Verbündeten kann man also jetzt schon wenigstens auf 75,000 Mann anschlagen.

Man hat Nachricht aus der Feste Marienberg, bey Würzburg, daß die Garnison bereits Pferdefleisch zur Nahrung erhält.

In Wien ist der Befehl gegeben, ein genaues Verzeichniß von allem aufzusetzen, was die Franzosen in den Jahren 1805 und 1809 dort an litterarischen Kostbarkeiten und Kunstwerken weggenommen haben.

Nach der preußischen Feldzeitung ist der General Clarke (Kriegsminister, Herzog von Feltre) nach erhaltenen heftigen Vorwürfen wegen mangelhafter Verproviantirung der Festungen mit Lebensmitteln und Munition, vom Kaiser eigenhändig erschossen worden. Dieses wird jedoch für unverbürgt angegeben.

Zwey gefangene junge Freywillige von der schwarzen Schaar, sollen vom Kaiser Napoleon zu den Galeeren verurtheilt worden seyn.

Die neuesten Briefe von Rom sprechen von bedeutenden Unruhen, welche daselbst ausgebrochen waren.

Der Vizekönig ist noch immer in Verona, und seit einem Monate ist kein Schuß geschehen. Daraus will man folgern, daß auch mit ihm Unterhandlungen Statt haben.

In Danzig hat man 1,300 Stück Kanonen vorgefunden.

Nach Aussage eines an den General von Bülow abgefertigten Kuriers, ist Hamburg von den Alliirten mit Sturm eingenommen worden.

Das am Kölner Mittelthore gelegene neugebauete Haus, anhabend 14 Zimmer, alle übrigen Kommoditäten, nebst Hintereinfahrt, steht zu vermiethen, und kann den 10. einstehenden Februars bezogen werden. Verleger sagt, wo sich desfalls zu melden.

Ein in Adalbertstraße gelegenes, mit No. 730, Lit. A bezeichnetes, Quartier von 4 bis 5 Zimmern nebst allen dazu gehörigen Bequemlichkeiten, ist zu vermiethen, und eben daselbst Bescheid zu vernehmen.

Eine Köchinn im gesetzten Alter sucht als solche Condition; zu erfragen bey Herrn Breuer, aufm Kompesbad.

Th. Blieckx, Verfasser, Buchdrucker und Eigenthümer dieser Zeitung.

Aufforderung

an die

deutschen Jünglinge und Männer

zum

Kampfe für deutsche Freyheit.

Die Stunde der Rache hat geschlagen; die Morgenröthe der Freyheit ist aufgegangen; nach einer langen, dunkeln Nacht voll Druck und Elend, voll Schmach und Noth, voll Verfolgung und Entehrung bricht endlich der helle Tag eines neuen künftigen Lebens an.

Deutschland ist frey! Deutschland ist wieder gebohren! Von den Ufern des Niemen bis zu den Fluthen des alten ehrwürdigen Rheins tönt der einstimmige Ruf der Freude, der Freyheit, der Liebe, der alten Treue, der neuen Einigkeit. Untergegangen ist in dem bodenlosen Meere fremde Unterjochung, jegliche Zwietracht, jede kleine Eifersucht. Die deutschen Zungen sind gelöset; die deutschen Herzen haben sich wieder gefunden, und für immer vereint. Ein Bund ist geschlossen, ein heiliger, hehrer Bund, ohne Wort und Form, nicht durch das Aeußere entstanden, noch für das Aeußere gebildet. Er ist ausgegangen von dem höchsten und herrlichsten, was die Welt gesehen, von dem dreyfachen Bunde der erhabensten Beherrscher der Erde. Er hat die Gemüther erfaßt, und über das irdische Daseyn erhoben. Freudig opfern sie dieses, um ein höheres zu erringen, und unsterblich glänzen die Namen beyspielloser Helden in den Geschichtsbüchern unserer Zeit.

Ein fremdes, treues, tapferes, selbstständiges Volk hat Deutschland den Anklang gegeben; freudig sind seine Völker gefolgt. Oesterreich, Preußen, Sachsen, Bayern und Hessen, alle Theile des gemeinsamen Vaterlandes, haben sich mit begeisterter Kraft und Heldenmuthe erhoben für die gemeinsame Freyheit. Gott, der unwandelbare, ewige, gerechte Gott hat sie gesegnet, und bis hieher geführt. Sie sind gekommen, und haben die schmachvollen Fesseln gebrochen, unter denen dieses Land so jammervoll seufzte; sie haben die fremden Räuber verjagt, welche das Mark des Volkes aussogen, das Recht zur leeren Form entwürdigten, keinen Zweck der Verwaltung hatten, als ihre Geldgier zu befriedigen, mit frevelnder Hand bey ihrer Flucht selbst der Wittwen geheiligtes Gut mit sich schleppten, kein Andenken hinterließen, als den tiefsten Schauder vor den unnatürlichen Verfolgern deutscher Freyheit und Ehre. Der Fluch ist ihnen gefolgt; die Thränen der Verzweiflung haben sie begleitet. Sie haben uns nichts gelaßen, als die Kraft und den Entschluß der Rache.

Auf denn, meine Mitbürger! eilen wir ihn auszuführen. Befreyet sind wir, aber noch nicht für immer frey. Wollen wir bewahren, was die siegreichen Heere uns gewährt, so müßen wir selbsten es sichern.

Nur der verdient der Freyheit heiliges Geschenk, der es zu erhalten wagt und weiß. Dieses ist jetzt unsere Pflicht. Sie sey unser angestrengtes und schleuniges Bemühen. Was unsere deutschen und rußischen Brüder gethan, müßen auch wir thun; wie sie uns, müßen auch wir unsern Brüdern jenseit des Rheins Freyheit und Frieden bringen. Ihre Wiedervereinigung mit uns ist die alleinige sichere Basis unserer Selbstständigkeit; ihre Freyheit die einzige Bürgschaft der unsrigen.

Auf denn zum Kampfe! zum freywilligen Kampfe für des Vaterlandes Rache, Ehre und Sicherheit! Viel haben wir zu rächen; viel haben wir zu schützen. Kein Jahrhundert wird das Andenken der tiefen Leiden verwischen, welche dieses deutsche

Land erduldete: Sein tief gesunkener, einst so blühender Gewerbfleiß, sein zerrütteter Handel, seine zahllosen Steuerbedrückungen, die lange Vertilgung unserer Nationalsprache, die Entehrung unserer Sitten, die Verfolgung der Deutschen durch Deutsche und Fremdlinge bis in unsere geheimsten Verbindnisse.

Sind diese Gräuelerinnerungen nicht hinreichend zum ernsten, blutigen Kampfe uns zu mahnen! Giebt es einen Deutschen am Rhein, an der Sieg, Wupper, Dill und Lahn der jene Gräuel, der die verflossenen furchtbaren sieben Jahre wieder erleben möchte? Wäre nicht der Tod für Vaterland, für Weib und Kind, für Eigenthum und Ehre, für Wahrheit und Tugend tausendmal willkommener, als ein solches Leben voll Schande, Furcht und Elend?

Brüder! Söhne des Vaterlandes! eilet herbey; sehet unsere märkischen Nachbarn, wie sie in zahllosen Haufen hinziehen für ihren König zu sterben, ihre unvergeßliche Königinn zu rächen, und sich dem Kampfe zu weihen für Recht und Ehre; laßet uns, gleich ihnen und mit ihnen, ziehen. Wir alle kämpfen für eine Sache, für der Menschheit heiligste, theuerste Güter, für Freyheit und Vaterland. Wer leben und sterben will für diese, der trete freywillig herzu. Alle, die so kommen, werden den Kern unserer Vertheidiger bilden unter dem Namen:

Schaar deutscher Freywilligen vom Rhein und der Sieg.

Die äußern Bestimmungen dieser Bildung ergeben die nachfolgenden Festsetzungen. Wer Theil an ihnen nehmen will, der eile. Schon haben sich viele gemeldet; schon hat sich in Dillenburg ein edler Haufen auserlesener, herrlicher junger Männer aus freyem Antriebe dazu gestellt, und eine eigene Jägercompagnie gebildet; schon haben angesehene Väter ihre einzige, und eine eben so angesehene Wittwe ihre drey Söhne dargeboten; und wenn dieser hohe Sinn sich fortpflanzet, so werden wir es, obgleich nicht an Zahl, doch an Eifer und Erfolg, jedem unserer deutschen Mitvölker gleich thun.

Wie die unsterbliche Schaar jener drey hundert Helden, die einst unter dem unsterblichen Leonidas für ihr Vaterland fielen, so sey und handele auch unsere Schaar der Freywilligen. Fallen dann auch unsere Brüder, wie die heldenmüthigen Thebaner, so leben sie doch ewig, so lange Deutschland besteht und ein Männerherz in deutscher Männerbrust schlägt.

Düsseldorf, den 17/29sten November 1813.

Der provisorische General-Gouverneur,

Justus Grüner.

Nro. 1.

Aachener Wahrheits-Freund.

Mit allergnädigstem Privilegio.

Mittwoch, den 26sten Januar 1814.

Diese Zeitung erscheint übrr den andern Tag; sie kostet jährlich 5 Reichsthaler für unsere Stadt Aachen und per Post sechs. Man kann auch halb- und vierteljahrweise abonniren. Gelder-Einsendung muß portofrey seyn. Die Einschaltung der Anzeigen geschieht nach Billigkeit. — Man abonniret dahier in Großkölnstraße Nro. 1005 und auf allen Postämtern.

Deutschland.

Linz, 4. Jänner. Die erste Colonne der östereichischen Reservearmee, die aus 11 Batallionen und 38 Schwadronen besteht, tritt Morgen ihren Marsch nach dem Rheine an.

Ein Privatschreiben in der Brünner Zeitung enthält folgende, auf die Versicherung eines Augenzeugen gegründete Anekdote; Als der kaiserl. königl. Feldmarschall Fürst von Schwarzenberg durch die Niederlage und Flucht des Feindes die dreitägige Schlacht bey Leipzig am 19. Oktober 1813 entschieden sah, sprengte er im strengsten Galopp von dem Kampfplatze. Um seinem Souverain die erste Nachricht von dem glorreichen Siege zu überbringen. Die drey Monarchen befanden sich kaum eine halbe Stunde von dem Kampfplatze entfernt, auf einer Anhöhe. Der Feldmarschall eilte auf Sie zu, grüßte mit dem Degen, und sprach zu dem Kayser, seinem Herrn: „Euer Majestät! die Schlacht ist geendet, der Feind auf allen Punkten geschlagen; er flieht, der Sieg ist in unsern Händen. Ein Blick zum Himmel und eine Thräne im Auge, war die Antwort. In demselben Augenblicke stiegen Se. Maj. vom Pferde, legten Hut und Degen auf die Erde, knieten nieder, und dankten Gott mit lauten Worten. Diesem frommen Beyspiele folgten der Kayser von Rußland und der König von Preußen, kniend und mit geneigtem Haupte, sprachen Sie: Bruder! der Herr ist mit dir, Und plötzlich sank auch die sämmtliche Generalität auf die Knie.

Es war ein herzergreifender Anblick, die drey gekrönten Häupter mit Ihrem Generalstabe und Ihren Garden unter Gottes freiem Himmel kniend, dem Herrn der Heerschaaren danken zu sehen. Eine feyerliche Stille herrschte; auf einmal riefen hundert Stimmen wie aus einem Munde: der Herr ist mit Ihm! Thränen flossen über die Wangen anwesender Krieger.

Nach diesem erhabenen Beweise ächter Frömmigkeit und Gottesfurcht, sprachen Se. Maj. der Kayser von Oesterreich, als Höchstdieselben aufgestanden waren, mit ruhig heiterer Miene: Das Schicksal Europens ist zu seinem Besten entschieden. Hierauf nahm der geliebte Monarch seinen eigenen Orden, und zierte damit die Brust des tapfern Fürsten von Schwarzenberg. Bald war die heilige Handlung im ganzen Lager bekannt, und freywillige Korps bildeten sich zu einer furchtbaren Avantgarde. Einhellig erscholl im ganzen Heere der Alliirten Mächte, in den verschiedenen Muttersprachen derselben, das Losungswort: Der Herr ist mit uns!

Frankfurt, 10. Jänner. Seit dem 1sten dieses ist in Frankfurt die ehemalige reichsstädtische Regierung wieder hergestellt. Senat und Bürgerschaft war versammelt; es war ein wahrer Jubeltag. Bürgermeister und Rath erliessenen Tages vorher folgendes:

„Wenn wir im Jahr 1806 den 19. August unsern Mitbürgern die traurige Eröffnung machen mußten, daß ein mächtiger Wille über die freye Verfassung der hiesigen Stadt entschieden habe, so mußten wir uns mit dem Gedanken aufrichten, daß kein Verschulden dieses unaufhaltbare Ereigniß herbeyführte, und daß vielleicht das gütige Geschick, welches menschliche Dinge mit wohlthätiger Hand weise leitet, früher oder später ein Ziel setzen werde. Dieser gewünschte Zeitpunkt ist jetzt erschienen; die Allerhöchsten verbündeten Mächte haben beschlossen, daß die hiesige Stadt mit ihrem ehemaligen Gebiethe in ihre eigene städtische Verfassung vorläufig zurücktrete; heute halten wir die erste Amtssitzung und der Ausschuß unserer Mitbürger ist versammelt, wärend die Gerichte vor der Hand noch in ihrer bisherigen Einrichtung verbleiben. Die huldreichen näheren Entschliessungen der Allerhöchsten verbündeten Mächte werden diejenigen Abänderungen der ältern hiesigen Verfassung mit Weisheit in kurzer Zeit endlich bestimmen, so wie sie dem Geiste der Zeit und dem Wohl des Ganzen angemessen sind.

Bamberg, 12. Jänner. Man versichert, Feldmarschall Blücher werde den Titel als Fürst von Neuf-

chatel erhalten und seine Einkünfte auf beträchtliche Güter in Schlesien angewiesen bekommen.

Als der Papst noch als Gefangener zu Savona war, und es unter seiner Würde fand, sich unter fremden Ehrgeize zu beugen, mußte er für seinen heldenmüthigen Sinn die empfindlichsten Entbehrungen dulden. Sein Gewand fand sich in einem Zustande, der es dem heiligen Vater nicht zu erlauben schien, sich bey dem nahen Osterfeste dem Volke zu zeigen. Er ließ daher am Tage vor dem Osterfeste einen Schneider rufen, um das Kleid nothürftig auszubessern. Als dieser zu Hause mit der Arbeit beschäftigt war, kamen mehrere seiner Kunden, um zu sehen, ob ihre Kleider zu dem Feste fertig wären. Der ehrliche Mann zeigte ihnen das Gewand des Pabstes und seine Arbeit. Gerührt schütteten die Anwesenden ihre Börsen auf den Tisch des Schneiders aus; sogleich verbreitete sich das Gerücht durch die Stadt; man eilte herbey mit reichen Geschenken zu einer neuen Bekleidung des heiligen Vaters und für seine übrigen Bedürfnisse; alles drängte sich, ein Stück, einen Faden von dem Gewande der ehrwürdigen Armuth zu besitzen. Am Morgen des Auferstehungsfestes brachte der Schneider dem Papste das neue Kleid und die Spenden der Gläubigen. Der heilige Vater nahm das Gewand an, aber das Geld gab er den Ueberbringern bis auf den letzten Heller zurück, um es unter die ärmsten Einwohner der Stadt zu vertheilen.

Die Anzahl der Einwohner Hamburgs, die auf Befehl des Prinzen von Eckmühl ihre Vaterstadt verlassen mußten, steigt auf 53,000. Der Kronprinz von Schweden hat sich ihrer als Menschenfreund angenommen. Durch einen eigenen Aufruf hat er ihnen Aufenthaltsorte angewiesen, unter andern Bremen und Lübeck für Greise, Weiber und Kinder, und einen Vorschuß von 40,000 Rthlr. aus der schwedischen Kriegskasse gleich unter sie austheilen laßen.

Bamberg, 15. Jan. Nach Aussage von Augenzeugen hatte sich am Tage der Uebergage von Erfurt (8. Jänner) eine große Menge Volks vor den Thoren mit allen Gattungen von Lebensmitteln versammelt. Als man um 12 Uhr auf das Zeichen eines Kanonenschusses die Thore öffnete, strömte das Volk von innen und außen so heftig entgegen, daß die preussischen Truppen, unter dem Kommando des Prinzen Bernhard von Weimar und dem General von Kleist, erst nach einiger Weile einziehen konnten. Sie wurden mit unbeschreiblichem Jubel empfangen. Der Prinz nahm sein Absteigequartier im Gasthofe zum Kaiser, in dessen Nähe noch eine Compagnie Franzosen um den für Napoleon einst errichteten Obelisk (vermuthlich konventionsgemäß) aufgestellt war. Das Volk wollte im Freudentaumel den Obelisk vernichten, und hatte bereits Pech, Stroh und andere Brennmaterialien dazu herbeygebracht. Dies suchte der Hauptmann jener Compagnie zu hindern, drängte das Volk zurück, und ließ endlich nach vergeblichen Bemühungen durch mehrere Soldaten Feuer geben. Der Prinz Bernhard kam sogleich auf den Offizier zu, und ergriff ihn, um ihn über diese Frevelthat zur Rede zu stellen. Da zog der Franzose den Degen, und verwundete den Prinzen im Schenkel. Im Augenblicke entriß ein daheystehender Handlungsdiener einem französischen Soldaten die Flinte, und bohrte den Offizier mit dem Bajonette nieder, der auch sogleich den Geist aufgab. Das Volk, wüthend über die Verwundung des Prinzen, fiel nun über die Franzosen her, und steckte, alles Widerspruchs ungeachtet, den Obelisk in Brand. Die Wunde des Prinzen ist zum Glück nicht gefährlich; er fuhr denselben Abend noch nach Weimar. Die Compagnie Franzosen wurde nun unter preussischer Bedeckung auf die Zitadelle gebracht, wo sich noch 700 Mann mit hinlänglichen Lebensmitteln befinden. Die Freude der Einwohner sprach sich durch eine allgemeine Erleuchtung der Stadt und einen glänzenden Ball aus. Erfurt hat durch die Bombardirung 117 Häuser verloren, die niedergebrannt sind; 2000 Menschen raffte die Seuche hin. Diese nimmt indeß jetzt sowohl dort, als in Sachsen ab. In mehreren sächsischen Städten werden zu gewissen Stunden des des Tages Wachholdersträuche angezundet, und noch allerhand Räucherungen gebraucht, besonders bey Ankunft zahlreicher Fremden.

Mannheim, 12. Jänner. Beym neulichen Einrücken der alliirten Truppen in Coblenz, wo alle Häuser beleuchtet waren, fielen denselben außer den im Spital befindlichen Kranken, noch einige hundert bewaffnete Franzosen in die Hände. Die Kosaken holten den Präfekten von Koblenz und den französischen General Guerin in Simmern ein, und nahmen ihm die von Coblenz mitgenommenen 150,000 Francs ab. In Andernach haben die Kosaken den Postwagen angehalten, und 80,000 Francs, die für die französische Cassen bestimmt waren, weggenommen, alles Privateigenthum aber unangetastet gelaßen.

Preußen.

Berlin, 11. Jänner. Die französische Besatzung von Danzig ist kriegsgefangen, und wird nach Rußland gebracht.

Nach Berichten aus Danzig beträgt die Anzahl dadurch die Bombardirung beschädigten Häuser 962, wovon ein Drittheil unbewohnbar sind; 68 Häuser, nebst 193 der schönsten Kaufmannsläden, und 5 Werfte sind ganz in Asche verwandelt. Ein Theil der Stadt und der Vorstädte, so wie die umliegenden Dörfer biethen einen bloßen Schutthaufen dar. Ohne den Brand der Speicher, der die großen franz. Magazine verzehrte, hätten die Franzosen sich vielleicht noch vier Monate lang in Danzig behauptet.

Danzig, 3. Jänner. Gestern zog Se. königl. Hoheit der Herzog Alexander von Würtemberg an der Spitze von 16,000 Russen und Preußen in unsere Stadt ein. Alle Einwohner drängten sich ihm mit Jubel entgegen. Am hohen Thore wurde er von zwölf bekränzten Mädchen aus den ersten Familien der Stadt begrüßt; eine derselben überreichte dem Helden einen silbernen Becher, eine andere einen Lorbeerkranz.

Der Feldmarschall von Blücher an die schlesischen Armee.

Als ihr von der Oder zum Rheine vordranget, tapfere Soldaten der schlesischen Armee! mußten dem Feinde Provinzen entrissen werden, die er sich früher unterworfen hatte. Jetzt gehet ihr über den Rhein, um den Feind, der es nicht verschmerzen kann, seine 19 jährigen Eroberungen in zwey Feldzügen verloren zu sehen, zum Frieden zu zwingen.

Soldaten! den Siegern an der Katzbach, bey Wartenburg, bey Möckern und bey Leipzig darf ich nur den Weg des Ruhms zeigen, und bin des Erfolgs gewiß; allein ich habe euch neue Pflichten aufzulegen. Die Bewohner des linken Rheinufers sind nicht feindlich gegen uns gesinnt; ich habe ihnen Schutz und Sicherheit versprochen; ich thats in eurem Namen. — Ihr müßt es halten. — Ehre bringt dem Soldaten die Tapferkeit; jedoch Gehorsam und die strengste Mannszucht sind seine schönsten Zierden.

An die Bewohner des linken Rheinufers.

Ich habe die schlesische Armee über den Rhein geführt, damit die Freyheit und Unabhängigkeit der Nationen hergestellt, damit der Friede errungen werde. Der Kayser Napoleon hat Holland, einen Theil von Deutschland und von Italien dem französischen Reiche einverleibt; er hat erklärt, daß er kein Dorf dieser Eroberungen wieder heraus geben würde, selbst wenn der Feind auf den Höhen von Paris erschiene. Gegen diese Grundsätze marschiren die Armeen aller europäischen Mächte.

Wollet ihr diese Grundsätze vertheidigen? Wohlan so tretet in die Reihen des Kaisers Napoleon, und versuchet euch im Kampfe gegen die gerechte Sache, welche die Vorsehung so augenscheinlich beschützet. Wollet ihr es nicht, so findet ihr Schutz bey uns. Ich werde euer Eigenthum sichern. Jeder Bürger, jeder Landmann bleibe ruhig in seiner Wohnung, jeder Beamte an seinem Platze, und setze ungestöret seine Dienstverrichtungen fort.

Von dem Augenblicke des Einrückens der verbündeten Truppen an, muß jedoch alle Verbindung mit dem französischen Reiche aufhören. Wer sich dieser Anordnung nicht füget, begeht Verrath an den verbündeten Mächten; er wird vor ein Kriegesgericht gestellet, und erleidet die Todesstrafe.

Am linken Rheinufer, vom 1. Jänner 1814.

von Blücher.

Der andere Aufruf, den der Feldmarschall von Blücher aus seinem Hauptquartiere zu Lauterecken am 7. erließ, lautet:

Da es, wie meine Proklamation vom 1. dieses Monats mit mehrern besagt, die ausdrückliche Absicht der hohen verbündeten Monarchen ist, daß in den Provinzen des linken Rheinufers Ruhe und Ordnung erhalten, daß Staats- und Privateigenthum gegen jeden feindlichen Eingriff geschützet, und alle Behörden, so lange sie sich nicht unwürdig machen, als solche ferner zu bestehen, von den Unterthanen respectiret werden, so fordere ich sämmtliche Behörden hiermit auf, für die Aufrechthaltung der Ordnung, nach den in diesen Provinzen eingeführten gesetzlichen Einrichtungen, Sorge zu tragen, und gegen diejenigen Unterthanen, die Staats- und Privateigenthum anzugreifen sich erkühnen sollten, mit der größten Strenge zu verfahren.

Zu diesem Zwecke authorisire ich die Zivilbehörden, sich, im Falle es nöthig werden sollte, von den ihnen zunächst stehenden russischen und preussischen Truppen der meinem Oberbefehle untergebenen schlesischen Armee militärische Assistenz zu erbitten, welche die kommandirenden Generäle zu leisten hiermit angewiesen werden.

Schweiz.

Bern, vom Jan. Sr. Ex. der Feldmarschallieutenant Graf von Bubna hat beym Eintritt seiner Armee in Frankreich folgenden Generalbefehl erlaßen:

Generalbefehl.

Nyon den 30. December.

Soldaten! Wir betreten heute das feindliche Gebiet Die Plünderungen, welche die feindlichen Armeen in unserm Vaterlande sich erlaubt hatten, sind für uns kein Vorbild der Nachahmung — diese Frevler sind nicht mehr. Eis und Schwert hat sie vernichtet. — Ein Soldatenherz kennt keine Rache, am wenigsten an wehrlosen Einwohnern, die nur das Uebel des Kriegs zu ertragen haben,

Für einen reichlichen Unterhalt des Soldaten ist gesorgt. Ich fordere aber, bey strenger Ahndung, die nämliche gute Ordnung und Disziplin, die bisher geherrscht hat, wovon die Bewohner der Schweiz eine rühmliche Erwähnung machen werden, und welche allein errungene Vortheile in die Länge sichern kann. Den Regiments- und Bataillons- Commandanten der Infanterie gebe ich meine Zufriedenheit für die gute Marschordnung, die sie unter den Truppen gehalten haben, zu erkennen. Die Anstrengung war groß, aber das Ziel wichtig, und ist nun erreicht.

Graf Bubna, Feldmarschallieutenant.

Vom 19. Nach den neuesten Berichten vom Oberhein hatte die österreichische Hauptarmee unter dem Feldmarschall Fürsten von Schwarzenberg bereits Langres in Champagne (14 Stunden nordöstlich von Dijon erreicht. Besanzon hatte am 7., um 2 Uhr Nachmittags, nachdem es 36 Stunden lang heftig beschlossen worden, die weiße Fahne aufgesteckt; ein österreichischer Offizier hatte sich in die Stadt verfügt, und man glaubte, daß die Kapitulation unterhandelt würde.

Beford soll sich an die Alliirten ergeben haben.

Offiziel ist hier bekannt, daß der Hr. Feldmarschall von Blücher am 16. sein Hauptquartier nach Nancy verlegt hat,

Basel, 7. Jänner. Der russische General Barlai de Tolly, ist gestern nach Altkirch abgegangen. Man glaubt, ein Corps Schweitzer werde ehestens zur verbündeten Armee stoßen.

Se. Maj. der Kayser von Oesterreich soll erst den 13. hier eintreffen.

Ihre Majestät die Kaiser von Oesterreich und Rußland, und der König von Preußen hielten gestern ihren feyerlichen Einzog in unsere Stadt. Es war ein prächtiges Schauspiel, diese drey Monarchen am Neujahrstage, nach der russ. Zeitrechnung, den Rhein passiren zu sehen. Die Stadt hat durch die glänzendsten Anstalten und zweytägige Beleuchtung dieses denkwürgige Ereigniß gefeyert.

Der kommandirende General der russisch-kaiserl. Armee, Graf Barclay de Tolly, hat nach stehenden Armeebefehl unterm 3 d. hier erlassen:

„Krieger! Ihr habt über den Feind der allgemeinen Ruhe triumphirt. Ihr habt die Bewunderung aller Nationen erworben und ihren Nacheifer erweckt. Durch Euren Arm hat der Kaiser der Franzosen seine ungeheuren Streitkräfte und mit ihnen auch alle seine

Bundesgenossen verloren. Die Völker von fast ganz Europa, die noch vor kurzem zur allgemeinen und eigenen Unterjochung unter seinen Fahnen versammelt waren, verbinden sich nunmehr mit Euch, zur Wiederherstellung ihrer alten Unabhängigkeit und ihres Wohlstandes. Selbst die seinem Zepter unterworfenen Völker, und die Franzosen erwarten von Euch Befreiung von dem sie drückenden Joche. Wohlan denn, tapfere Krieger, das Schwierigste habet Ihr überwunden, vollendet den Sieg über die Eroberungssucht des Beherrschers der Franzosen; schenket der Welt den Frieden und kehr dann, von ihrem Danke begleitet, zurück in das geliebte Vaterland. Nur mit solchen Gesinnungen dürfen wir die Gränzen Frankreichs überschreiten. Nur Verminderung, keineswegs Vervielfältigung des Elends in diesem Lande darf unser Zweck seyn; wir müssen die Einwohner überzeugen, daß blos der Eifer für die gute Sache uns zu ihnen führt. Tapferkeit und Großmuth waren stäts die vorzüglichsten Eigenschaften des Kriegers. Tapferkeit und Großmuth mögen auch Euch, auf diesem Eurem Wege, zur Unsterblichkeit verherrlichen. Ueberzeugt von der Wichtigkeit und dem Nutzen militairischer Mannszucht, werdet Ihr sie gewiß auch hier aufs strengste beobachten, und dadurch Euerm Ruhme neuen Glanz gehen. Sollten sich aber, wider Erwarten, in Eurer Mitte einige finden, die uneingedenk der Pflichten Ihre Berufs und der Ehre, sich Eigenmacht, Gewaltthätigkeiten und überhaupt tadelhaftes Betragen gegen die Einwohner zu Schulden kommen ließen, so werden selbige, ohne alle Rücksicht, als Störer der guten Ordnuug und als Feinde des gemeinen Wohls, der Gränze der Gerechtigkeit überliefert werden.

Graf Barclay de Volly.

— Aus Solothurn vernimmt man, daß die ehemalige Regierung der Stadt und Republick dieses Namens, da durch die Erklärung der hohen Alliirten die Mediationsackte aufgehoben sey, sich am 8. Jan. wieder konstituirt habe.

Holland.

Breda, vom 11. Januar. An der Gränze von Brabant kam es heute zwischen den Franzosen und der Armee des Generals von Bülow zu einem sehr blutigen Treffen. Eine ungefähr 10,000 Mann starke Colonne der Bülowschen Armee gieng diesen Morgen über Zundert; eine zweyte von gleicher Stärke, unter dem Befehl des Generals von Borstell, nahm ihre Richtung über Hoogstraten; das Zentrum, von dem Obergeneral selbst angeführt, agirte zu Groszundert, und eine vierte Kolonne marschirte über Nispen. Mit Tagesanbruch hörte man eine starke Kanonade in der Richtung von Hoogstraten; um 9 Uhr stand schon das Zentrum im Feuer. Ununterbrochen dauerte das Treffen mit gleicher Heftigkeit bis um 1 Uhr Nachmittags, wo der Kanonendonner sich entfernte und nach und nach schwächer wurde; gegen 2 Uhr waren die Franzosen auf allen Punkten am retiriren; ihr linker Flügel war gänzlich geschlagen, und so viel man schon weis, haben sie bereits Hoogstraten verlaßen und die Preußen sind in Tournhut eingerückt.

— Die Nachricht von der Kapitulation von Gorkum war zu voreilig; diese Festung hält sich noch immer.

— Am 2. Dezemb. hat Se. Hoheit der Prinz von Oranien zu Amsterdam unter außerordentlichem Jubel der Einwohner seinen Einzug gehalten, und den 3ten, nachdem er den angetragenen Königstitel abgelehnt, zur allgemeinen Freude den eines souverainen Fürsten der vereinigten Niederlande angenommen. Eine halbe Stunde vor der Stadt empfing Hr. van der Hoop, Präsident der Stadtregierung, den Prinzen, und überreichte ihm die Schlüssel der Stadt. Von 220,000 Bewohnern Amsterdams, ohne die vielen anwesenden Fremden, waren zuverläßig mehr als 150,000 auf dem Wege des Prinzen. — Gleich nach seiner Ankunft ließ der Prinz folgenden Aufruf bekannt machen:

Werthe Landsleute! Nach neunzehnjähriger Trennung und so manchen Leiden habe ich doch die unaussprechliche Freude, in Euerer Mitte auf Eure eigene Einladung wieder zu erscheinen. Ich bin bereit, euch meine Kräfte zu weihen, um euch den Genuß Eurer alten Unabängigkeit und Wohlfahrt wieder zu verschaffen. Dies ist mein einziges Ziel und der heisseste und aufrichtigste Wunsch meines Herzen. Auch kann ich Euch die vollgültigste Versicherung geben, daß dieß gleichfalls die Absicht der Verbündeten ist. Besonders ist es der eifrigste Wunsch Sr. k. H. des Prinz-Regenten von England. Hiervon wird euch der edelmüthige Beistand überzeugen, den ihr von diesem mächtigen Reich unverzüglich empfangen werdet, und die Erneuerung der alten Allianz- und Freundschaftsbande, die so lange zum Glücke beyder Länder bestanden. Ich bin bereit und fest entschlossen, alles zu vergeben und zu vergessen. Unsere ganze Aufmerksamkeit sey fortan dahin gerichtet, die Wunden unseres theuren Vaterlandes zu heilen, und ihm seinen alten Glanz und Rang unter den Nationen wieder zu geben. Die Wiedergeburt des Handels wird, wie ich mir schmeichle, eine der nächsten Folgen meiner Rückkehr seyn. Aller Partheygeist sey auf ewig verbannt und die Meinen sind zu jeder Anstrengung entschlossen um Eure Unabhängigkeit, Eure Ehre und Wohlfahrt zu sichern und zu befestigen. Mein ältester Sohn, der unter dem unsterblichen Wellington sich des Ruhms seiner Ahnherren werth bewiesen, wird ungesäumt mir folgen. Schließt Euch den an mich an, werthe Landsleute, mit Herz und Seele, und unser Vaterland ist gerettet! Die alten guten Zeiten werden wiederkehren, und wir werden unsern Kindern dereinst die kostbaren Güter hinterlaßen können, die wir von unsern Vätern erbten.

Wilhelm Friedrich, Prinz von Oranien.

Dort, 7. Jänner. Wie man vernimmt, ist dem General Bülow der Befehl zugegangen, unverzüglich mit vereinter Macht durch Brabant vorzudringen, um die großen Unternehmungen am Rheine zu unterstützen; man rechnet diese, wozu noch außer den russischen Truppen unter dem General Benkendorf, die 15,000 Mann starke Division des Generals von Borstel gestoßen ist, auf 40 bis 50,000 Mann. Heute wird der Genal von Bülow mit seinem Hauptquartier in Breda erwartet.

Amsterdam, 15. Jänner. Die kombinirte Armee hat die Franzosen unter den Mauern von Antwerpen geschlagen, wobey letztere 4000 Mann verloren haben; sie dringt jetzt auf Brüssel vor. Gestern muß der Vortrab derselben dort angekommen seyn, denn von Brüssel, wo seit einigen Tagen eine Revolution ausgebrochen ist, hatte man eine Deputation an den General von Bülow gesandt, mit dem Ersuchen, schleunigst Truppen dahin zu senden.

Thomas Blieckr, Verfasser Buchdrucker und Eigenthümer dieser Zeitung.

Nro. 2.

Aachener Wahrheits-Freund.

Mit allergnädigstem Privilegio.

Freytag, den 28sten Januar 1814.

Diese Zeitung erscheint über den andern Tag; sie kostet jährlich 5 Reichsthaler für unsere Stadt Aachen und per Post sechs. Man kann auch halb- und vierteljahrweise abonniren. Gelder-Einsendung muß portofrey seyn. Die Einschaltung der Anzeigen geschieht nach Billigkeit. — Man abonniret dahier in Großkölnstraße Nro. 1005 und auf allen Postämtern.

England.

London, 7. Jänner. Gestern ist der Herzog von Clarence, Bruder des Prinzen Regenten, von hier nach Holland abgereist. Er soll sich an Bord der Fregatte Pactolus begeben. S. k. H. überbringt nach Holland die Glückwünsche seines Bruders an den souveränen Fürsten von Holland. Man erwartet die Zurückkunft des Prinzen zu Anfange des Monats April.

Ein Kriegsschiff, welches am 28. Dezember den Hafen von Passage verlassen hat, überbrachte die Nachricht, daß Lord Wellington 8 Stunden auf dem Wege nach Bordeaux vorgerückt war, und die Stadt Bayonne durch 15,000 Spanier hinter sich einschließen ließ. Lord Wellingtons Hauptquartier soll nach Ustaritz verlegt worden seyn.

Folgendes ist die Proklamation, die Lord Wellington bey seiner Ankunft auf französischem Boden erlassen hat:

Franzosen! indem ich in euer Land einrücke, kündige ich euch an, daß ich die gemessensten Befehle gegeben habe, alle Uebel von euch abzuwenden, welche mit dem Einzuge der verbündeten Armeen euch treffen könnten, und die doch nur als eine Folge von dem Einfalle anzusehen wären, den eure Regierung in Spanien gemacht hat.

Ihr könnt fest darauf bauen, daß diese Befehle pünktlich befolgt werden. Sollte man sie dennoch zu eurem Schaden überschreiten, so bringt eure Klagen in das Hauptquartier. Aber ich verlange auch von euch, daß ihr ruhig in eurer Heimath bleibet, und keinen Theil an dem Kriege nehmet, dessen Schauplatz euer Land werden wird. Wellington.

Oesterreich.

Wien, 16. Jänner. Die im Namen der kayserl. königl. Haupt- und Residenzstadt Wien in das kayserl. Hoflager abgesendete Deputation traf am 7. dieses zu Freiburg ein. Bey der am folgenden Tage derselben ertheilten feyerlichen Audienz hielt der wortführende Bürgermeister an Se. Majestät folgende Anrede:

„Nach einer langen Reihe kummervoller Jahre, welche Oesterreich mit ganz Europa theilte, während welchen aber Oesterreich von keinem Volke an Liebe zu dem Monarchen, an Anhänglichkeit für die alte heilige Sitte übertroffen wurde, erhebt sich endlich eine neue Sonne des Glücks! Der erhabene Entschluß Ew. kayserl. königl. Majestät, noch einmal den Kampf für Recht und Unabhängigkeit zu kämpfen, hat die Welt gerettet. Von dem Tage an, wo die Vereinigung Ew. Maj. tapferer Heere mit jenen Allerhöchst ihrer glorreichen Bundesgenossen beschlossen wurde, war der Sieg der gerechten Sache entschieden. Die Tage von Leipzig krönten jedoch das große Unternehmen; sie brachen die Fesseln, welche ein Volk Allen auflegen wollte. Ew. Maj. erwartet der schönste Lohn, der Dank von Europa, der Dank und die unbegränzte Liebe der glücklichen Völker, welche Ew. Maj. milder Zepter regiert!

Der treugehorsamste Magistrat und die Bürger Wiens erlauben sich, Ew. Majestät als dem Vater des Vaterlandes, als dem Beschützer Allerhöchstihrer Länder, als dem Retter Deutschlands, zu Allerhöchstdero herrlichen Großthaten Glück zu wünschen. Beseelt von einem Geiste, entschlossen kein Opfer zu schonen, welches die Befestigung des großen Werkes noch erheischen dürfte, unterfangen sie sich, zu Ew. Maj. Füßen den Ausdruck jener unverbrüchlichen Treue niederzulegen, welche von jeher das Erbtheil des Magistrats und der Bürgerschaft der Hauptstadt gewesen ist.

Die unterthänigste Deputation bittet Ew. Maj. um die Fortdauer Ihres allerhöchsten Schutzes, Gnade und Wohlwollens."

Seine kayserl. königl. Majestät geruheten diese Rede mit folgenden huldvollen Ausdrücken zu beantworten:

„Im Glücke und im Unglücke hat meine Hauptstadt sich nie verläugnet. Der Ausdruck ihrer Liebe rührt Mich; er ist mir aber nicht neu. Auch in dem gegenwärtigen entscheidenden Kampfe blieben Meine treuen Wiener sich gleich, und leuchteten der Monarchie mit rühmlichen Beyspielen vor. Mit Völkern, wie die, wel-

che Mir die Vorsehung anvertraute, mit einer Armee, wie die Meinige, konnte Oesterreich nicht unterliegen. Ich habe auf die Festigkeit der Nation, auf die Tapferkeit der Vertheidiger des Vaterlandes am rechten Tage gebaut.

Der Allmächtige hat die gerechte Sache gesegnet! Bald kommt der Zeitpunkt, wo meine Unterthanen für die Opfer, die sie gebracht haben, reichlichen Lohn einerndten werden.

Die Elemente der Zwietracht sind vernichtet; die Völker werden wieder in brüderlicher Eintracht unter einander wohnen. Wenige Jahre der Ruhe werden hinreichen, um die Wunden zu heilen, welche eine unglückliche Zeit auch uns geschlagen hat. Zeuge Ihres erneuerten Wohlstandes und Glückes, wird der Dank und die Liebe Meiner Unterthanen den Rest Meiner, Ihrem Besten einzig gewidmeten Jahre lohnen.

Ueberbringen Sie der Stadt Wien die Versicherung Meines fortwährenden Wohlwollens. Ich hoffe mich bald in Ihrer Mitte zu befinden. Der Tag der Rückkehr zu meinen Kindern wird einer der schönsten meines Lebens seyn."

Preßburg, 7. Jänner. Gestern sind von der Dresdner Garnison folgende kriegsgefangene französische Generäle und Offiziere hier angekommen, als: 8 Generale, Graf Lobau, Dümonceau, Cassagne, Revest, Fesensac, Chartrand, Doucet und Paskowski; 18 Obersten, 23 Oberstlieutenants, 504 Oberoffiziere. Diese waren von den Regimentern Nro. 7, 12, 13, 17, 25, 36, 51 und 57, dann von einem polnischen Infanterieregiment, vom Depot der Reiterey und Artillerie, und Brigadekavallerie. Sie sind hier bis zu ihrer Abreise einquartiert worden. Sie haben zusammen 485 Domestiquen und 230 eigene Pferde nebst ihrer Bagage bey sich, und alle tragen ihre Seitengewehre.

Die ganze Dresdener Besatzung ist nach dem Teureswarer Bannate bestimmt. Nach aller Wahrscheinlichkeit wird aber nur ein geringer Theil von den 30,000 Mann, woraus sie bestand, dort anlangen, denn sie leiden schrecklich durch Krankheit. Gleich bey ihrem Eintritt in Böhmen, namentlich in der Gegend von Lobositz, starben schon mehrere Tausend dahin, und ihr Uebel theilt sich so schnell mit, daß ein Dorf, wo die Einwohner zu viele Gemeinschaft mit ihnen hatten, fast ganz entvölkert ward.

Freyburg, 15. Jänner. Se. Majestät der Kaiser von Rußland hat folgenden Tagsbefehl an die russischen Truppen erlassen:

Krieger! Euer Muth und Eure Tapferkeit haben Euch von der Oka bis an den Rhein geführt. Sie werden uns noch weiter führen! Wir gehen über den Rhein, und betreten ein Land, mit welchem wir einen blutigen und hartnäckigen Krieg führen. Wir haben bereits unser Vaterland gerettet, dasselbe berühmt gemacht, und zugleich Europa seine Freyheit und Unabhängigkeit wieder gegeben. Es bleibt uns weiter nichts mehr übrig, als diese Großthaten mit einem erwünschten Frieden zu krönen. Möge Ruhe und Zufriedenheit auf dem ganzen Erdballe wieder zurückkehren! Möge jeder Stand unter der Macht seiner eigenen Gesetze und Regierung wieder glücklich werden! Mögen in allen Ländern, zum allgemeinen Wohl der Völker, die Religion, Künste und Wissenschaften und die Handlung wieder aufblühen! — Dieses ist unser Wunsch; nicht aber die Verlängerung des Krieges und der Zerstörung. Als die Feinde in Unser Reich einbrachen, haben sie uns viel Uebel zugefügt, dafür aber eine fürchterliche Strafe erlitten. Der Zorn Gottes hat sie getroffen. Wir wollen ihnen nicht gleich seyn: dem allerhöchsten Wesen kann keine Unmenschlichkeit gefallen. Wir wollen die Handlungen unserer Feinde vergessen, und nicht die Hand zur Rache, sondern zur Versöhnung und Freundschaft zu ihnen herübertragen. Der Ruhm der Russen besteht darinn, ihre Feinde zu besiegen, den Ueberwundenen aber und deren friedlichen Brüdern Gutes zu thun. Dieses lehret uns die unsern Herzen heilige Religion; sie verkündet uns aus ihrem göttlichen Munde: Liebet eure Feinde, und thuet Gutes euern Gegnern.

Krieger! Ich bin völlig überzeugt, daß bey einem bescheidenen Betragen im feindlichen Lande, Ihr dasselbe durch Großmuth eben so besiegen werdet, als mit den Waffen, und daß Ihr durch Tapferkeit gegen Unbewaffnete, verbunden mit christlicher Liebe gegen Wehrlose, Eure mühsame Laufbahne bald vollenden und dabey den schon errungenen Ruhm eines muthvollen und tugendhaften Volks erhalten werdet. Dadurch befördert Ihr Unsere Wünsche, um einen allgemeinen Frieden zu erlangen, und ich bin zugleich überzeugt, daß Eure Anführer alle erforderlichen und strengen Maasregeln treffen werden, damit nicht etwa jemand aus Eurer Mitte durch ein diesem entgegengesetztes Betragen den guten Namen verdunkele, den Ihr Euch bereits erworben habet

Freyburg, den 6. Jänner 1814.

Alexander.

Vom 16. Jänner. Man lebt jetzt mehr als jemals der angenehmen Hoffnung, daß der Friede sehr nahe sey. Die hiesige Buchdruckerey ist dieser Tage beinahe bestürmt worden; allein es wurde noch nichts ausgegeben, und die Sache wird noch geheim behandelt. Wenn es wahr ist, was man versichert, so wird ein Congreß anverzüglich zusammen kommen, und binnen wenig Wochen der Friede zu Stande gebracht werden. Lord Castlereagh wird jeden Augenblick hier erwartet; man versichert, er habe die ausgedehntesten Vollmachten vom englischen Cabinet, um Frieden zu schließen, ohne nöthig zu haben, zuvor Berichte und Zustimmung von London einzuholen. Es scheint indessen, daß der beschleunigte Marsch der ganzen großen Armee auf feindlichem Boden nur den Zweck habe, den Frieden schneller herbey zu führen. Auch die russische Reserveartillerie, die auf dem Schwarzwalde lag, hat plötzlich Befehl erhalten, nach Frankreich aufzubrechen, und ist bereits nach Basel abgegangen.

Venetianische Gränze.

Vom 10. Januar. In Verona herrscht der größte Mangel an Holz, so daß viele Soldaten, ungeachtet des gelinden Wetters, vor Kälte erkranken, und die Spitäler anfüllen. Der Vicekönig bewohnt den Pallast des alten Marchese Cannossa, und soll alle Bagagen dahin haben kommen laßen. Die ganze Stärke der italienischen Armee besteht, die Garnison der Festungen nicht mitgerechnet, in 25,000 Mann, die sich in die Festungen werfen werden, sobald die österreichischen Truppen, wie es sicher zu erwarten steht, aus der Schweiz in die Lombardey einfallen.

Deutschland.

Vom Oberrhein.

Am 16. dieses reisete der größte Theil des Gefolges seiner russisch. kayserl. Maj. von Basel nach Montbeillard ab. Der Kaiser Alexander begab sich am 17. ebenfalls dahin. Man glaubt, dieser Monarch werde nach Basel zurückkommen, wo man den Lord Castlereagh erwartet. Der Herr General Pozzo-di-Borgo, welcher diesem Minister vorausgeht, ist daselbst eingetroffen. Es hieß, S. M. der König von Preußen würde sich ebenfalls nach Montbeillard begeben, S. M. der Kayser von Oesterreich aber vor der Hand in Basel verbleiben, oder nach Freiburg zurückkehren.

Die Nachricht, daß der Herzog von Vicenza, Caulincourt, in dem Hauptquartiere der verbündeten Monarchen angekommen sey, ist (sagt die Carlsruher Zeitung) nach neuern zuverläßigen Berichten, grundlos; aber gewiß scheint es zu seyn, daß gedachter Minister in Lüneville angekommen war, und dort Pässe nach Basel erwartete, die ihm aber, wie Gerüchte sagen, abgeschlagen worden.

Der Commandant von Besançon soll den Befehl gegeben haben, sämmtliche Jugend aus der Stadt zu entfernen. Es scheint, daß er entschlossen ist, sich hartnäckig zu vertheidigen. Man versichert, die Stadt sey bereits von den alliirten Truppen besetzt, aber die Zitadelle vertheidigt sich fortwährend.

Man sagt, daß das Fort Joux (bey Pontarlier) durch überhandnehmende Krankheiten, und aus Mangel an ärztlicher Hilfe genöthigt worden sey, sich den Alliirten zu ergeben.

Colmar, 10. Jänner. Wir haben das Hauptquartier des Generals Grafen von Wrede hier. Die bayerische Besatzung hält eine musterhafte Mannszucht. Ein schöner Zug, der dem Charakter des tapfern Heerführers der bayerischen Armee zu hoher Ehre gereicht, liegt in dem schonenden Benehmen, das derselbe den Hinterbliebenen unsers verewigten Pfeffels erwiesen. Es wurde nämlich gestern an das Haus, wo der unsterbliche Dichter gebohren ward, und das noch jetzt dessen Enkel bewohnen, eine schwarz lakirte Tafel mit folgender Inschrift in goldenen Buchstaben angebracht: „Des edeln um die Menschheit verdienten Pfeffels Haus und Nachkommen sind von aller Kriegslast frey.“

Frankfurt, 14. Jan. Nach den neuesten Berichten aus einer zuverläßigen Quelle von London, hatte man einen vorläufigen Bericht über die neuesten kriegerischen Begebenheiten im Süd-Westlichen Frankreich erhalten. Am 9. Dezember fing Lord Wellington an, mit seiner Armee Bewegungen vorwärts zu machen. An diesem und an den zwey folgenden Tagen wurde an der Niva mit vieler Hartnäckigkeit gefochten. Der Feind bot alle seine Kräfte auf, um den Uebergang über diesen Fluß zu verhindern; allein vergebens. Er wurde durch die Tapferkeit und Beharrlichkeit der brittischen und alliirten Truppen auf allen Punkten geschlagen und vom Flusse zurückgedrängt. Am 12. rückte die gesammte alliirte Armee in Schlachtordnung weiter vorwärts. Lord Wellington hatte alle seine Manövers so meisterhaft entworfen und ausgeführt, daß es ihm am 13. gelang, den Feind zu einer allgemeinen Schlacht zu bringen, welche nach dem heftigsten Widerstande von allen Seiten des Feindes, sich höchst glorreich für die brittischen und alliirten Armeen endigte. Nebst vielem Geschütze, Munition- und Bagagewagen, wurden auch beynahe 10,000 Gefangene schon eingebracht. Mehrere Bataillone deutscher Truppen aus den Contingenten von Baden, Frankfurt und Nassau bestehend, verließen den Feind, und wurden von dem Feldmarschalle freundlichst aufgenommen.

Vom 21. Jan. Man spricht von der Ankunft des Herzogs von Angouleme im Hauptquartier der Alliirten.

Die Nachrichten aus Neapel melden, daß der Generalstab der neapolitanischen Armee am 25. Dezember von dort abgehen, und der König in wenigen Tagen folgen sollte.

Einige Nachrichten zufolge soll die kaiserl. österreichische Hauptarmee unter Feldmarschall Fürst von Schwarzenberg die Straße über Langres verlassen und die nach Toul und Nancy eingeschlagen haben, indem in dortiger Gegend die feindliche Hauptmacht sich versammeln soll.

Vom 22. Jan. Se. Durchlaucht der Herzog von Sachsen-Coburg ist hier eingetroffen, um das Commando der Blockade von Mainz zu übernehmen. Der Infanteriegeneral, Hr. Graf von Longeron, welcher dieselbe bisher commandirte, begiebt sich zu seinem Corps, das bey der Armee von Schlesien steht.

In Rußland wird, nach öffentlichen Nachrichten, jetzt abermals eine bedeutende Reserve ererzirt, binnen Kurzem über Bialystock und Gumbinnen zur Armee gehen wird. Auch soll neuerdings eine starke Rekrutirung anbefohlen worden seyn. Die Armeebedürfnisse werden in Menge durch Lieferanten herbeygeschafft, und diese so wie die Transportmittel baar von der Crone bezahlt.

Ein wichtiges deutsches Blatt enthält über den Zustand der Dinge und Frankreichs Aussichten folgende Betrachtungen:

Daß mit der dermaligen französischen Regierung der Friede unmöglich sey, ist von mehreren Seiten nachdrücklich behauptet worden. Ohne uns auf die Gründe, mit denen man diese Behauptung unterstützt, einzulaßen, bemerken wir nur, daß die französische Regierung die Untersuchung der Lage der Dinge in dieser Rücksicht völlig überflüßig macht; ob die andern Mächte mit ihr auch Frieden schließen möchten, sie selber will keinen mit den andern Mächten schließen. Die Thatsache hebt allen Streit über Möglichkeiten auf; die Verbündeten sehen sich zur Fortsetzung des Krieges gezwungen, so lange Napoleon eine Macht ist, und sie nicht aufhören wollen, Mächte zu seyn. Unter diesen Umständen, da nicht Eroberungssucht oder sonst ein sträflicher Ehrgeitz die Verbündeten leitet, wäre es freylich das Wünschenswertheste, wenn Frankreich sich in sich selbst dergestalt veränderte, daß eine Befreundung mit seiner Regierung nicht erst durch die Waffen errungen zu werden brauchte. Hiezu fehlt es auch allerdings nicht an Aussicht; vielmehr sind mancherley Wege eröffnet, auf welchen jene Veränderung geschehen kann. Die Gesinnungen und Wünsche, die Bedürfnisse und Hoffnungen des französischen Volks richtig zu berechnen und vorauszusehen, ist eine eben so schwierige, als für die Beruhigung Europas nothwendige Sache, über welche man sich durch das Anhören einzelner Stimmen die hin und wieder, besonders in England laut werden, leicht in großen Irrthümern verlieren könnte. Vor allen

Dingen ist es nöthig, die Gelegenheit zu geben, daß die ächte und wahre Meynung des französischen Volks sich vernehmbar machen, und frey für das erklären könne, was sie als ihr Heil ansieht, denn es ist einmal nicht anders, dem Volke kann nur das heilsam werden, was es für heilsam hält, und das Bessere, das man ihm, gegen seine Einsicht aufdringen wollte, würde eben dadurch zum Schlechtern. Die lebhaften Franzosen werden nicht erst lange mahnen laßen, um die Gefühle ihres Innern auszusprechen; sobald ein beträchtliches Kriegsheer mit dieser Aufforderung in ihre Gränzen einrückt, und den bedrängten Herzen Luft macht, wird durch ganz Frankreich die befreyte Stimme erwachen. Welche Wahl sie treffen werde, darf allerdings keiner der verbündeten Mächte gleichgültig seyn, die Grundverfassung des Staats wie die Person des Oberhaupts, müßen eine Gewährleistung für den Rechtszustand, zu welchem alle Staaten zurückzukehren wünschten, und für die Sicherung der Früchte, welche aus den allgemeinen Anstrengungen hervorgegangen sind, in sich tragen. Die Rückkehr der Bourbons scheint in vielen Stücken diese Gewährleistung nicht zu versprechen; Frankreich darf und kann die erlebte Revolution aus seinem Geschichtsleben nicht ausstreichen, noch den wenigen guten Früchten dieser zahllosen Uebel entsagen: seine Zukunft muß sich versöhnend an das Vergangene anknüpfen, und so nach und nach die kaum geschlossenen Wunden vernarben laßen. Was Carnot in seiner denkwürdigen Rede im Tribunal gesagt, als er allein sich der Oberherrschaft widersetzte, das verdient jetzt mehr als je von den Franzosen beherziget zu werden. Es ist vollkommen unmöglich, daß Frankreich unmittelbar von Napoleon in die Hände der Bourbons zurückkehre, es müße dieß immer durch eine vermittelnde Zwischenregierung geschehen, welche die Verträge zwischen Herrschern und Beherrschern abschlösse. Als eine solche Mittelsperson geben die Anhänger der Bourbons selbst den General Moreau an, und es ist die Frage, was geschehen wäre, wenn dieser Held fortgelebt hätte. Sein Tod, über welchen der Rechtschaffene an den Rathschlüssen der Vorsehung schien unbegreiflich werden zu müßen, fängt an, als ein deutlicher Wink des Schicksals nach und nach verständlich zu werden. Seine republikanische Tugend, wie sehr sie ihn als Mann und Helden zierte, konnte für Frankreichs Gestaltung nachtheilige Rücksichten erzeugen; er starb, um seinen Einfluß, seine Liebe bey den Franzosen, das Ansehen seiner Zustimmung, als Vermächtniß Andern zu hinterlaßen. Durch eine seltsame Verkettung der Verhängnisse scheint Frankreichs Sache eher entschieden werden zu müßen, als die Sache Deutschlands; unsere Zukunft, die Endbestimmung unsers Schicksals müßen wir dort aufsuchen, und so schnell, so versöhnend und zweckmäßig, als es die Unzulänglichkeit menschlichen Strebens erlaubt, in jenen Verhältnissen zu entwickeln trachten!

Bergedorf, unweit Hamburg, 3. Jänner. Seit mehreren Nächten hat es wieder in oder bey Hamburg so sehr gebrannt, daß man das Feuer von hier aus (2 Meilen weit) sehr deutlich sehen konnte. Der Hamburger Berg, der Grindel, Rosenhof, Eimsbüttel, beym rothen Baum und bey dem alten Raben, alles ist abgebrannt, und auf dieser Seite von Hamburg sieht es eben so schlimm aus, den von Hamburg bis zur Hammerkirche findet man kein Haus mehr, und aus den übrigen, diesseits der Kirche sind Pferdeställe gemacht. Aus Hamburg sind nun schon über 30,000 Menschen herausgejagt, und der Ort selbst ist so furchtbar zerstört, daß ihn Niemand mehr kennen kann; übrigens ist noch nichts gegen Hamburg unternommen worden.

Holland.

Amsterdam, 15. Jänner. Se. k. H. haben den Hn. van der Hoop zum Marineminister ernannt.

Hr. von Spaen van Voorstanden, ist als außerordentlicher Minister Sr. k. H. in das Hauptquartier der alliirten Monarchen gesandt worden.

Die Engländer werden unverzüglich die Belagerung von Berg-op-Zoom beginnen; ihre schwere Artillerie ist eingetroffen.

Dreyzehnter Bericht der Schlesischen Armee.

St. Avold, den 15. Jänner 1814.

Am 9. Jänner ließ der Generalmajor Kapoff die Saar unweit Saargemünd, von Kosaken passiren, und als der Feind den Ort in Folge eines Gefechts verlassen hatte, die zerstörte Brücke herstellen; der General von York hatte bey Becking eine Brücke über die Saar bauen lassen, um am 10. Jänner des Morgens seine Reiterey zum Angriffe übergehen zu lassen.

Der Feind hatte jedoch die Position der Saar um Mitternacht bereits verlassen, und sich auf St. Avold zurückgezogen.

Gegen Mittag waren die Brücken bey Saarbrück und Saargemünd hergestellt. Die leichte Reiterey beyder Korps erreichte an diesem Tage noch Forsbach.

Den 11. Jänner fanden die Avantgarden den Feind in St. Avold. Ein Bataillon des 12ten Reserveregiments nahm die Stadt, und der Feind zog nach Metz ab.

General von York folgte auf dieser Straße, ließ Saar-Louis blokiren, sandte eine Brigade gegen Thionville, und eine Brigade gegen Luxemburg.

Die Reiterey der Avantgarde warf den Feind bis in die Thore von Metz und machte Gefangene. Das Korps von Sacken rückte gegen Nancy und Pont-a-Mousson. Die Reiterey der Avantgarde kam am 13. Jänner vor diesen Orten an und manövrirte, die Ankunft der Infanterie abwartend. Der Feind verließ jedoch am 14. Jänner die Mosel, zog sich auf Toul zurück, und der königl. preußische Generalmajor, Prinz Biron von Kurland, überreichte dem General der Infanterie, Freyherrn von Sacken, die Schlüssel der Stadt Nancy. Dies ist eine der schönsten Städte Frankreichs, von 30,000 Einwohnern.

Der Feind hatte den Uebergang der schlesischeArmee über den Rhein nicht erwartet. Er versucht anjetzo, einen Landsturm zu organisiren. Es bleibt ihm jedoch keine Zeit zur Ausführung dieser Maßregel, und das Volk kennt seine Vortheile zu gut, um sich zu Schritten verleiten zu lassen, die zu nichts dienen würden, als es gränzenlos unglücklich zu machen.

Die Landstraßen sind von Deserteuren und entlaufenen Konscribirten bedeckt, welche Päße in ihre Heimath bekommen.

Die Reiterey der schlesischen Armee verfolgt den Feind gegen die Maas.

(Beylage.)

Nachstehendes ist die Proklamation, welche Se. D. der Fürst von Schwarzenberg an die Franzosen erlassen hat:

Franzosen! Der Sieg hat die alliirten Heere an eure Gränzen geführt. Sie werden dieselben überschreiten. Wir führen nicht gegen Frankreich Krieg, aber wir stoßen das Joch zurück, welches eure Regierung unsern Ländern auflegen wollte, die gleiche Ansprüche, wie euer Land, auf Unabhängigkeit und Wohlfahrt haben. Obrigkeiten, Eigenthümer, Landleute! Bleibt ruhig in eurer Heimath. Ueberall, wo die verbündeten Heere durchziehen und verweilen, wird Ordnung und Ruhe gehandhabt, das Privateigenthum geschützt, die strengste Mannszucht beobachtet werden. Kein Geist der Rache belebt die verbündeten Heere; nicht vergelten wollen sie Frankreich die Leiden ohne Zahl, mit welchen Frankreich seit zwanzig Jahren seine Nachbaren und die entferntesten Länder heimsuchte. Andere Gründe, andere Absichten als die, welche eure Heere zu uns führten, leiten die Schritte der Monarchen. Europa's Leiden schnell zu enden, ist ihr Ruhm. Nichts wollen sie erobern, als den Frieden; aber einen Frieden, welcher Ihren Staaten, welcher Frankreich und Europa eine wahre und dauerhafte Ruhe sichert. Wir hofften, ihn zu finden, ohne den französischen Boden zu betreten; wir müssen ihn nun dort suchen.

Hauptquartier Lörrach, den 21. Dezember 1813.

Der Oberbefehlshaber der großen verbündeten Armee. Feldmarschall Fürst von Schwarzenberg.

Der kaiserl. königl. Hofrath von Genz hat von Sr. Majestät dem Kaiser aller Reussen den St. Annenorden 2ter Klasse mit folgendem Schreiben erhalten:

„Herr Hofrath von Genz, der Eifer, mit welchem Sie die verderblichen Meynungen zu einer Zeit, wo Thronen und Staaten davon bedroht wurden, angriffen, Ihre Beharrlichkeit in diesem Kampfe, als Frankreich schon das Uebergewicht in Europa erlangt hatte, der Nutzen, welchen ihre Schriften gestiftet haben, Ihre ausgezeichneten Talente, und Ihre politischen Grundsätze: — das alles hatte seit langer Zeit meine Aufmerksamkeit auf Sie gerichtet. Um Ihnen einen Beweis meiner Zufriedenheit zu geben, übersende ich Ihnen anbey die Insignien meines St. Annenordens der 2ten Klasse. Tragen Sie solchen, als ein öffentliches Zeugniß der Gerechtigkeit, die man dem Verdienst angedeihen läßt! Und hiemit, mein Herr Hofrath, bitte ich Gott, daß er sie in seinen heiligen Schutz nehme!

Freyburg, den 3. Jänner 1814.

(Unterz.) Alexander.

Dortrecht, 11. Jan. Ueber den in den beyden letzten Blättern dieser Zeitung bereits angekündigten Sieg, den General Bülow über das zwischen Breda und Antwerpen postirte franz. Corps erfochten hat, ist zwar noch kein offizieller Bericht bekannt; allein dieser Sieg bestätigt sich von allen Seiten als vollständig. Die Franzosen wurden bis unter die Canonen von Antwerpen getrieben. Hoogstraten und Woestwezel sind auf die glänzendste Weise genommen. Außer den 15 eroberten Canonen und 800 Gefangenen, spricht man noch von einem Corps von 3 bis 4000 Mann Franzosen, das gänzlich eingeschlossen seyn soll.

Breda, 15. Jänner. Die preußischen Truppen haben, nachdem sie sich mit den Engländern vereinigt hatten, Antwerpen bombardirt, wodurch in der Stadt an verschiedenen Oertern Brand entstanden ist.

Laut Nachrichten aus Antwerpen vom 1sten Jänner machte General Decaen, der am 21. Dezember des vorigen Jahrs den Befehl über Antwerpen und über sämmtliche in dortiger Gegend gelegene Truppen übernommen hatte, Anstalten zu einer hartnäckigen Gegenwehr: er hat das Schiffsvolk von der aus 21 Linienschiffen bestehenden Flotte genommen, um solches unter die Linientruppen zu stecken. Zwey der ältesten Kriegsschiffe liegen auf der Schelde vor Anker, um als schwimmende Batterien gebraucht zu werden; zwey Dreydecker und zwey leichtere Schiffe lagen bereit, um vom Stapel gelassen zu werden: alles, was dienen kann, muß zu den Waffen greifen. Inzwischen scheint General Decaen den Einwohnern nicht sehr zu trauen.

Diesseitiges Rheinufer.

Köln, 21. Januar Bey Jülich sind einige Scharmützel vorgefallen, die zum Vortheile der alliirten Truppen waren, und wobey etliche hundert Mann Franzosen zu Gefangenen gemacht wurden. Man sieht stündlich nähern Berichten darüber entgegen, so wie der Entscheidung, ob diese Festung sich noch länger halten wird.

Wir erwarten wieder eine starke Abtheilung preußischer Infanterie und Cavalerie.

Privatnachrichten zufolge ist Antwerpen bereits von den verbündeten Truppen eingeschlossen.

— Folgendes ist eine Uebersicht der Streitkräfte, welche die verschiedenen Staaten des vormaligen Reinbundes ins Feld stellen: 1tes Corps: Bayern 36,000 Mann, kommandirender General der Kavalerie, Graf von Wrede. 2. Corps: Hannover, Braunschweig, Oldenburg, Hanseestädte, Mecklenburg-Schwertnn 32,900 Mann; der noch nicht bestimmte Chef wird vom Prinz-Regenten ernannt. 3. Corps: Sachsen, Sachsen-Weimar, Sachsen-Gotha, Schwarzburg, Anhalt 23,350 Mann Commandirender: Herzog von Sachsen-Weimar. 4. Corps Hessen-Kassel 12,000 Mann; Commandirender: Kuhrprinz von Hessen. 5. Corps: Berg, Waldeck, Lippe, Massau, Sachsen-Coburg, Sachsen-Meinung, Sachsen-Hildburghausen, Mecklenburg-Strelitz 9,230 Mann; Commandirender: Herzog von Sachsen-Coburg. 6. Corps: Würzburg, Darmstadt, Frankfurt und Isenburg, Reuß, 9,250 Mann; Commandirender: Prinz v. Hessen-Homburg. 7. Corps: Würtemberg 12,000 M.; Commandirender: Kronprinz v. Würtemberg. 8. Corps: Baden, Hohenzollern, Lichtenstein 10,330 Mann. Totalsumme 145,000 Mann.

Vom 24. Die schwedischen Truppen, welche vor Hamburg gestanden hatten, sind in vollem Marsch nach dem Rheine zu, indem die Dänen, dem abgeschlossenen Frieden zufolge, zu dem Blokadekorps vor Hamburg gestoßen sind.

Se. königl. Hoheit der Kronprinz von Schweden wird erster Tage in Düsseldorf eintreffen.

— Der Russisch-kaiserliche Herr Major von Klemmert ist zum Commandanten von Köln ernannt.

Vom 26. Jänner. In den auf dem linken Rheinufer eroberten Landen sind vier Generalgouvernemente errichtet worden. Das vom Unterrhein begreift die Departemente der Roer, der Ourthe und der Maaß; dasselbe hat seinen Sitz zu Aachen. Jenes des Mittelrheins enthält das Departement des Donnersbergs, der Saar und das Rhein- und Moseldepartement; sein Hauptsitz ist zu Trier. Das Gouvernement des Oberrheins begreift die Departemente am Ober- und Niederrhein; sein Hauptsitz ist Colmar. Das 4te Gouvernement endlich, besteht aus den Departementen der Saone und des Jura, so wie aus denen von der Schweiz abgerissenen Bezirken; der Hauptsitz desselben ist zu Vesoul.

Aachen, vom 28. Jan. Wir erhalten so eben die Nachricht, daß Torgau mit Sturm eingenommen wurde, und Wittenberg kapitulirt habe.

Wien, 16. Jänner. Die neue Truppenaushebung, die in der ganzen Monarchie vorgeschrieben ist, beträgt für Ungarn und die damit verwandten Länder 60,000 Mann, und muß bis zu Ende des künftigen Monats Hornung vorüber seyn. — Man hat Nachrichten, daß der König von Neapel, der sich mit seiner Armee bereits Toskana näherte, einen Waffenstillstand abgeschlossen habe, während dessen die Unterhandlungen fortgesetzt werden. Der Generalmajor von Nugent steht mit einem Korps von 8 bis 10,000 Mann bey Ravenna, und hindert durch diese Stellung alle Verbindung zwischen dem Könige von Neapel und der Armee des Vizekönigs in Oberitalien, welcher letztere auf der andern Seite die italiänische Armee unter dem Feldmarschall Grafen von Bellegarde gegen sich hat.

Frankfurt, 24. Jänner. Man versichert, daß die hohen verbündeten Mächte befohlen haben, alle Kriegsgefangenen von den französischen Armeen, welche Schweizer oder Genueser sind, jene aus dem Bisthum Basel, aus Savoyen, aus Nizza, aus dem Elsaß und Lothringen, so wie aus Belgien und überhaupt aus allen den Ländern, welche Frankreich seit der Regierung Ludwigs XIII an sich gebracht hat, auf freyen Fuß zu stellen.

Nach Berichten aus Danzig, geht der General Rapp als Kriegsgefangener nach Kiow.

Lüttich, 26. Jänner. Folgende offizielle Berichte sind auf Befehl des Hn. Generals von Ezernitscheff erschienen:

March ist von einem Armeekorps des Marschalls Blücher besetzt, und ein eben angekommener Curier überbringt folgende Nachrichten: Die französische Armee ist zwischen Metz und Nancy völlig geschlagen, 14,000 Mann sind theils getödtet theils gefangen, und die feindliche Armee ist in völliger Unordnung. Das Hauptquartier des Marschalls Blücher ist in Nancy, jenes der beyden Kaiser in Dijon, und der König von Preußen hat das seinige ebenfalls in Nancy. Marschall Blücher kommandiret in eigener Person; der Vortrab ist bereits jenseits Dinant. Die vom Capitain Schelling gegen Brüssel geschickten Truppen haben keinen Feind angetroffen; man glaubt, diese Stadt sey von einem preußischen Korps unter dem General Bülow besetzt. Der Divisionsgeneral Maison ist in einem Treffen bey Antwerpen verwundet, und der Feind völlig geschlagen worden. In dem Gefechte bey Lüttich, unter dem General Ezernitscheff, hat der feindliche General-Caster einen Arm verloren. Mit besonderm Vergnügen kündigt man den unterzeichneten Frieden mit Dänemark an; dem zufolge giebt diese Macht 30 tausend Mann an die combinirte Armee; auch soll der königl. Prinz von Schweden bald mit einer Armee von 80 tausend Mann eintreffen.

Dahier müssen alle französische Gewehre, Säbel, Flintenläufe und das Holz zu Gewehrschäften aufs Rathhaus gebracht werden.

Anzeige.

In unserer Druckerey ist zu haben: recht schwarze Schreibdinte, kleine Kinderfreunde oder sogenannte A b c Bücher, lateinische Anfangsgründe oder doppelte Rudimente, Hauskalender und Divisen oder Wahlsprüche.

Das am Kölner Mittelthore gelenene neugebauete Haus, anhabend 14 Zimmer, alle übrigen Kommoditäten, nebst Hintereinfahrt, steht zu vermiethen, und kann den 10. einstehenden Februars bezogen werden. Verleger sagt, wo sich desfalls zu melden.

Bücheranzeige.

Bey F. X. Scheins, Buchhändler dahier, ist neu erschienen und zu haben: Paul der erste, oder Entschlossenheit und Gnade. Ein historisches Schauspiel vom Verfasser von Iwan des IV. Preis brochirt zu 10 Mark. Ferner ist bey mir zu haben: Der Mensch, oder Darstellung aller Völker der bekannten Erde. 6 Hfte. 3 Bde. mit 15 illum. Kupf. 12 Rthlr. 24. M. – Verbesserung (die) der Schulen, in moralischer, pädagogischer und politischer Hinsicht; oder Verfassung eines umfassenden Werkes und die öffentlichen Anstalten zur Bildung der Jugend und zur Aufklärung des Volkes, von F. Schram; broch. 1 Rthlr. 42 M. – Der preußische Staat von seiner ersten Entstehung bis auf jetzige Zeiten, in Fragmenten, herausgegeben v. Br. 1 Rthlr. 6 M. – Holland und Frankreich, in Briefen, geschrieben auf einer Reise von der Niederelbe nach Paris, von Rebmann) 2 Thle. 1 Bd. broch. 1 Rthlr. 36 M. – Rechenkunst (die; und Geometrie von Dr. J. F. Benzenberg, mit 2 Kupf. und 180 Holzschnitten, br. 3 Rthlr. 45 M. – Adelung (Joh. Christ.) gramatisch-kritisches Wörterbuch der hochdeutschen Mundart, mit beständiger Vergleichung der übrigen Mundarten, besonders aber der Oberdeutschen; 2te verbesserte Auflage; 4 große Oetav-Bände, steif broch. 25 Rthlr. 24 M.

Thomas Blieckx, Verfasser Buchdrucker und Eigenthümer dieser Zeitung.

Nro. 3.

Aachener Wahrheits-Freund.

Mit allergnädigstem Privilegio.

Sonntag, den 30sten Januar 1814.

Diese Zeitung erscheint über den andern Tag; sie kostet jährlich 5 Reichsthaler für unsere Stadt Aachen und per Post sechs. Man kann auch halb- und vierteljahrweise abonniren. Gelder-Einsendung muß portofrey seyn. Die Einschaltung der Anzeigen geschieht nach Billigkeit. — Man abonniret dahier in Großkölnstraße Nro. 1005 und auf allen Postämtern.

London, vom 8. Jän. Den 18. Dez. griff der Feind mit 7 Divisionen das 10tausend Mann starke Corps des Gen. Hill, welches auf dem Wege von Bayonne nach St. Jean-Pied-de Port postirt war, mit Ungestüm an. Dreymal machte er diesen Angriff, und dreymal wurde mit so entsetzlichem Verluste zurückgeschlagen, daß man selben an 5000 Mann schätzen kann. Unserer Seits war der Verlust nur geringe; der Grund dieses so außerordentlichen Unterschiedes liegt darin, daß der Feind, welcher sich sehr hitzig bis dicht unter unsere Linien genähert, unsere Soldaten mit gefälltem Bayonnete unbeweglich fand, und sich eiligst zurück zog, anstatt anzugreifen. Diese Verwirrung benutzten unsere Truppen, und tödteten dem Feinde eine große Menge. Drey mal wurde dieser Anfall erneuert, und drey Mal hatte er den nämlichen Erfolg.

Zufolge Berichten, vom 19ten Dezember, aus dem Hauptquartiere des Lords Wellington, war bei der Armee alles in gutem Stande: die Einwohner waren ruhig und ganz furchtlos, sowohl in Folge der Proklamation des Feldmarschalls, als auch wegen des guten Betragens der alliirten Truppen. Aus allen in der Nähe liegenden Dörfern, selbst aus denen, welche noch nicht durch unsere Truppen besetzt sind, kommen die Einwohner mit allerhand Lebensmitteln und Erfrischungen für die Armee. Den 19. kam ein sehr ansehnlicher Privatmann bey Lord Wellington ins Hauptquartier, und bat ihn, die Armee doch unverweilt über den Adour setzen zu laßen; er erklärte dabey, das ganze Land sey zum Aufstande bereit, und die Gesinnungen Aller giengen dahin, die Familie der Bourbons wieder als die regierende Dynastie von Frankreich auszurufen; ihr feurigster Wunsch sey, daß einer dieser Familie sich unter ihnen sehen laße.

Oesterreich.

Lenzen, vom 15. Jän. Se. Exc. der päbstliche Nuntius wird sich nach Basel zu den daselbst versammelten Souveränen begeben. Man versichert, er sey zu dieser Reise eingeladen worden. — Am 14. ist der Großfürst Constantin bey seiner Gemahlinn, welche sich in Brunnadern, einem Landhause nahe bey Bern aufhält, in Begleitung des Prinzen von Sachsen-Coburg eingetroffen.

Deutschland.

München, 17. Jan. Unsere Zeitung enthält den bayer. Bericht über die Begebenheiten, die unsern Lesern schon größtentheils aus den Armee-Nachrichten in Nro. 5 dieser Zeitung bekannt sind. Wir heben daher nur folgendes davon aus: Der Präfekt zu Vesoul hatte unter Todesstrafe die wehrbaren Männer aufgefordert, den Aufstand in Masse zu bilden. Zur größten Freude des Volkes, bey welchem er im höchsten Grade verhaßt war, ergriffen ihn die bayer. Reuter, als er eben die Flucht ergreifen wollte, u. brachten ihn in Gewahrsamkeit. Man fand zu Vesoul bedeutende Fouragemagazine, und ein Tabacksdepot. — Gen. Graf von Wrede setzte sich am 9ten im Einklange mit den Bewegungen der Hauptarmee des Fürsten von Schwarzenberg, mit dem Hauptheile seiner beyden Armeekorps in Marsch, nachdem er bey Breysach, Schlettstadt und Hüningen hinreichende Abtheilungen zur Blockade gelaßen hatte.

Nach allen Nachrichten gelingt es der franz. Regierung nicht, den beabsichtigten Volksaufstand in den von den Alliirten bedrohten Provinzen zu bewerkstelligen. Der Senator Rodener ist in Straßburg angekommen, um den Aufstand in den Rheindepartementen zu organisiren; allein so wie er zu spät kam, um sich des platten Landes zu versichern, eben so wenig früchteten seine Bemühungen in Straßburg selbst. Die Garnison dieser Stadt ist zu schwach, um dieselbe, sobald sie ernstlich angegriffen wird, wirksam zu vertheidigen; man hat alle Kunstgriffe aufgeboten, die Bürger zu bewegen, sich zu bewaffnen, und an der Vertheidigung Theil zu nehmen; allein es ist mißlungen, und es sollen darüber sehr bedeutende Unruhen ausgebrochen seyn.

Franzfurt, 26. Jan. Nach Berichten glaubwürdiger Personen, die kürzlich von Paris gekommen, sind verschiedenen Banquirs daselbst von Seiten der Re-

gierung, mehrere Kunstwerke des ersten Ranges für eine zu negoziirende Anleihe, als Unterpfänder angeboten worden; unter andern der Apollo von Belvedere für 2 Millionen Fr.; allein die diesfalls in Anspruch genommenen Häuser haben erklärt, sich zu diesem Anleihegeschäfte nicht verstehen zu können.

Das Vorrücken der verbündeten Truppen verursacht in Paris allgemeine Bestürzung. Viele vom Lande flüchten in die Stadt, und viele der Städter packen, um aus der Residenz zu fliehen, wenn die Alliirten noch weiter vordringen sollten.

Vom Oberrhein, vom 21. Jan.

Im Hauptquartier Sr. Exc. des Hrn. Feldmarschalls von Blücher ist folgende Proklamation an die Franzosen erschienen:

Franzosen! Ich habe die schlesische Armee über den Rhein gehen laßen, und sieggewohnt nimmt sie dermalen ihre Richtung nach dem alten Frankreich. Glaubet nicht, daß wir mit rachsüchtigen Absichten zu euch kommen, und um euch die Uebel fühlen zu laßen, welche ihr uns zugefüget habt. Ihr waret nur Instrumente des unersättlichen Ehrgeitzes eures Beherrschers, wir haben dagegen keinen andern Zweck, als den, durch einen baldigen und dauerhaften Frieden die Freyheit und Unabhängigkeit der Völker sicher zu stellen.

Der Kaiser Napoleon, noch immer weit davon entfernt, der Welt, die von ihr so sehr ersehnte Ruhe wieder zu geben, sträubt sich noch immer, während der Dauer des Krieges zu Unterhandlungen die Hände zu bieten, weil es ihm nur um einen Waffenstillstand zu thun ist, welcher, wie der in Schlesien abgeschlossene, ihm Raum giebt, sich wieder zu erholen, und dann den Kampf wieder fortzusetzen, in welchem er für die ungerechteste Sache das Blut der Franzosen und die letzten Hilfsmittel ihres Vaterlandes hinopfert.

Wir kehren unsere Waffen nur gegen die Feinde des Friedens und gegen diejenigen, welche verblendet sind, in die Reihen einer Armee zu treten, die nur dazu versammelt ist, um dem Kriege eine ewige Dauer zu geben! Bleibt daher ruhig bey eueren Verrichtungen und in eueren Wohnungen, dann wird euer Eigenthum respektirt werden; ich werde euch die Last des Krieges erleichtern und ihr dürft meines Schutzes vollkommen gewiß seyn.

Fragt eure Nachbaren in den deutschen Departementen, die uns mit offenen Armen empfangen haben, wie sie von ihren sogenannten Feinden behandelt worden sind! ihr müßt jedoch von dem Augenblicke an, wo meine Truppen bey euch einrücken, alle Verbindung mit der Regierung, den Autoritäten und den Truppen des franz. Reiches sogleich unterbrechen! wer diesem Befehle nicht gehorcht, macht sich des Verraths gegen die verbündeten Mächte schuldig, und soll mit dem Tode bestraft werden.

von Blücher.

Nachrichten von der Armee.

Hauptquartier Vesoul vom 13. Jan.

Der kaiserl. General Graf Wrede meldet aus Kolmar vom 11. d. M., daß sich Gen. Deroi den erhaltenen Weisungen gemäß am 10. gegen St. Die' in Marsch gesetzt habe. Seine Avantgarde aus einer halben Eskadron Chevaux-legers und 30 Cosacken unter Commando des russ. Rittmeisters Baron Ehlinghausen bestehend, war, kaum in dieser Stadt angelangt, als sie vom Gen. Milhaud mit zahlreicher Infanterie. Cavallerie und einigen Kanonen angegriffen wurde. Sie zog sich in beßter Ordnung über St. Margerite zurück, welches Dorf vom feinde besetzt wurde. Inzwischen kam Gen. Deroi mit seiner ganzen Brigade heran, und stellte sie in Schlachtordnung auf. In dem Augenblick, wo er den Befehl ertheilte, das Dorf St. Marguerite wieder wegzunehmen, erhielt er einen Schuß in den Schenkel, welcher ihn nöthigte, das Kommando dem Obersten Treuberg zu übertragen. Dieser führte die vom General Deroi getroffenen Anordnungen auf das pünktlichste aus. Er jagte den Feind aus St. Marguerite, wo dieser eine große Menge Todter und Verwundeter zurück ließ, und verfolgte ihn bis St. Die', welche der Feind räumte, und sich in größter Eile auf der Straße noch Raon l'Etape zurückzog. Oberst Treuberg besetzte St. Die', und schickte starke Patrouillen vor, um die Bewegungen des Feindes zu beobachten.

Gen. Wrede ertheilte diesem Obersten das größte Lob. Das Korps des Gen. Wrede sollte am 11. St. Die' und die Engpässe von St. Marie aux Mines und Bonhomme besetzen.

Der Marschall Herzog von Belluno (Viktor) hat sich nach seinem Rückzuge aus Colmar nach Bacarat gewendet. Der Hermann Graf Platoff hat ein Schreiben dieses Marschalls aus letzterm Orte vom 9. dies. aufgefangen, worinn er dem Gen. Cassange aufträgt, sich nähre Nachtrichten über die Stärke unsere Truppen bey Epinal zu verschaffen. Der Generalmajor Fürst Scherbaroff zeigt an, daß er am 9. von Epinal nach Charmes aufgebrochen sey, wo er auf 4 starke feindl. Infanteriekolonnen, nebst 5 Eskadronen Cavallerie und 3 Kanonen stieß. Er zog sich vor dieser überlegenen Macht zurück. Ein Theil der feindl. Kavallerie sprengte sogar bis in die Stadt; allein sie wurde von den Cosaken niedergemacht. Ein feindl. Oberst befand sich unter den Todten. Späteren Berichten zufolge hat sich der Graf Platoff bereits mit dem Fürsten Scherbatoff vereinigt, worauf beyde ihre Unternehmungen in Lothringen weiter verfolgten.

Durch das Vorrücken der verbündeten Hauptarmee, deren Vortruppen schon bis Langeres streifen, sind mehrere bedeutende Etablissements in unsere Hände gefallen, als zu Villerserel ein Eisenwerk, wo Kanonenmunition verfertigt wird: zu Larons ein großes Eisenwerk, zu Besme eine Klingenfabrik, zu Mützig in Niederelsaß eine der bedeutendsten Gewehrfabriken des franz. Reichs. Es sind die nöthigen Anstalten getroffen, diese Etablissements zu untersuchen, um nach Umständen damit zu verfahren.

Vom 14. Der General Graf Wittgenstein meldet aus Rastadt vom 8. dieses, eine Abtheilung Kosacken sey am 6. bey Vasellone, auf der Straße von Straßburg, nach Nanzig, auf eine Abtheilung feindlicher Kavallerie vom Korps des Generals Milhaud gestoßen, welche angegriffen wurde; 1 Offizier und 11 Mann wurden gefangen. Graf Wittgenstein schickte am 7. Morgens den General Rüdiger mit seinem Kavalleriekorps von Brumat auf Wanzenau, um den Feind aus diesem Orte zu vertreiben. Bey seiner Annäherung verließ der Feind Wanzenau, und zog mit 1000 Mann Infanterie, 500 Reitern und 4 Kanonen nach Hondheim hin. General Rüdiger ließ ihm nicht Zeit, sich gehörig in Marsch zu letzen; er grif ihn lebhaft an, warf ihn aus seiner Stellung, machte 2 Offiziere und 60 Mann gefangen, und verfolgte den Ueberrest bis unter die Kanonen von Straßburg; der Feind ließ 70 Todte auf dem Kampfplatze,

wornnter sich der Kommandant dieser Truppen befindet. Graf Wittgenstein legt der Tapferkeit der Kosacken von Wlaskow die größten Lobsprüche bey.

Rede des Feldmarschalls von Blücher an die Munizipalität von Danzig.

Meine Herren! Ich bin zufrieden mit den Gesinnungen, die Sie mir in Ihrer Rede ausdrücken.

Endlich hat die Gerechtigkeit der Vorsehung unsere Waffen auf Frankreichs Boden geführet. Ganz Europa ist durch die unersättliche Ehrsucht desjenigen, der Frankreich seit 14 Jahren unumschränkt beherrscht, endlich aus seiner falschen Sicherheit geschreckt worden. Die Völker der Wolga, der Donau, der Elbe, der Themse, des Tajo sind ausgewandert, und stehen jetzt auf dem Gebiete des einst so glücklichen Frankreichs. Viele dieser Völker waren einst mit Freundschaft und Anhänglichkeit Frankreich zugethan; alle sind nun dessen Feinde geworden, und wodurch? durch den alles umstürzenden, nie rastenden Ehrgeiz eines Einzigen. Durch ihn sind selbst diejenigen Völker, die nicht kriegerisch waren, aus Noth kriegerisch geworden, weil sie die Erniedrigung u. die Schmach, worunter sie seufzten, und seinen und seiner Satelliten Hohn und Plünderung nicht länger zu ertragen vermochten. Sehet jene Portugiesen, die jetzt an den Ufern der Garonne stehen; sie werden nun unter die besten Truppen Europa's gerechnet; jene Holländer, die mit einemmale das verhaßte Joch abwerfen, und zu den Waffen greifen.

Gott hat endlich ein strenges Gericht gehalten, und sechsmal hundert tausend Franzosen in zwey Feldzügen von der Erde vertilget. Arme, beklagenswürdige Opfer der unermeßlichen Ehrsucht eines Herrschers, verschwenderisch mit dem Blute eines Volkes, dem er Fremdling ist!

Und was sehe ich in Frankreich als Gewinn so viel vergossenen Blutes? Eine ganze Generation, die jungen Männer von 20 bis 30 Jahren, vertilgt! — Der Krieg hat sie verzehrt; — den Handel in Fesseln; den Ackerbau ohne Aufmunterung; die Gewerbe in Verfall; das Volk seufzend unter der Last schwerer Abgaben; Gendarmen, dessen Kinder zu den Fahnen des Ehrgeizigen schleppend, der solche umkommen läßt, aus Mangel an Fürsorge; in Gesellschaften bezahlte Auflaurer, einem Savary die Klagen und Seufzer hinterbringend, die eine so grausame Regierung erpreßt; Militair- und Spezialkommissionen, die mit ungesetzlichen Todesurtheilen, Galeren und ewigen Gefängnißen, die Klagen der Leidenden zurückschrecken. Ist dies der Preis nie erlöschender Kriege, wodurch so viele Völker so gränzenlos unglücklich geworden sind? Also für Generäle, für Indendanten, für Commissaire, die durch Plünderung unserer Länder und die schamlosesten Erpressungen sich bereicherten, habt Ihr so viel erduldet? Unglückliches Volk!

Oft haben wir den Frieden angegeben; gern hätten wir ihn mit großen Opfern erkauft; übermüthig wurden wir abgewiesen, oder durch doppelsinnige Antwort nur Zeitgewinn besucht. Wir müßen ihn mit den Waffen in der Hand, auf eurem Gebiet, und wenn es so seyn soll, selbst in euer Hauptstadt suchen. Wahlan! die erhabene Tapferkeit unserer Truppen wird ihn zu erkämpfen wissen, diesen so ersehnten Frieden, und mit ihm unsere Nationalunabhängigkeit, und die Freyheit des Handels, und die der Meere; denn wir sind es, die für diese Meeresfreyheit kämpfen, und nicht er, euer Herrscher, der so gern alle Häfen verschließen möchte, die die Vorsehung den Völkern zu ihrer Wohlfahrt geschenkt hat.

Es thut mir leid, Euch nicht alle Lasten ersparen zu können, die der Krieg unvermeidlich mit sich führt. Was ich zu derer Erleichterung beytragen kann, soll geschehen. Wir wollen Euch nicht die Verheerungen vergelten, die Euere Heere in unsern Ländern angerichtet haben, und nicht dafür Rache nehmen. Wir führen den Krieg nur gegen diejenigen, die ihn so gern verewigen möchten.

Die verhaßtesten Euerer Abgaben, die vereinigten Gebühren, die Gabelle, die Enregistrements-Gebühren, habe ich aufgehoben. Möchte ich für Euch namentlich, brave Lothringer! die alte gute Zeit zurück rufen können, womit die sanfte Regierung Euerer Herzoge Euch einst beglückte!

Vremen, 17. Jan. In den letzten Tagen ist es bey Hamburg lebhaft hergegangen. Die Franzosen machten bedeutende Ausfälle, wurden aber übel mitgenommen. Sie sind von den Kosacken von Winterhude und Uhlenhorst her auf der Alster angefaßt und aus Harvstehnde ꝛc. mit vielem Verluste verjagt worden. Mehrere Häuser sind wieder in Flammen aufgegangen. Die Kosacken machten so gute Beute an Pferden, daß sie solche zu 2 bis 3 Louisd'or ausbothen. Am 15. wurden die Franzosen vollens aus Eimsbüttel vertrieben, wobey sie eine Canone und mehrere Gefangene verloren. Auch der dänische Theil des sogenannten Schulterplats ist von ihnen zerstört. Hamburg ist nun gänzlich geschlossen. Die Elbe steht beynahe ganz, welches den Marschall Eckmühl in nicht geringe Verlegenheit setzt. Seit Eintritt des Frostes gebraucht er die armen Einwohner, um die Außenwerke von Hamburg zur Erschwerung eines Sturmlaufens mit Wasser zu bespülen, und um das Eis auf der Außen-Alster durchzusägen; 12 bis 16 von ihnen verloren dabey das Leben durch das von den Belagerern gemachte Feuer.

Der Prinz Biron von Curland war am 17. zu Gonderville bey Toul.

Seit dem 19. d. befindet sich das Hauptquartier Sr. Exz. des Hn. Generals en Chef Grafen von Wittgenstein zu Hagenau.

Offizielle Armeenachrichten aus dem Hauptquartier Sr. Durchl. des Hn. Feldmarschalls Fürsten von Schwarzenberg, aus Vesoul vom 14. Jän., enthalten Folgendes:

„Ueber den glücklichen Erfolg der gegen Epinal unternommenen Expedition zeigt S. K. H. der Kronprinz von Würtemberg Folgendes an: Sobald der Feind das Anrücken unsers 4ten Armeekorps vernahm, verließ er schleunigst Epinal, und zog sich gegen Charmes. Der Kronprinz eilte ihm mit einem Theil seiner Reiterey und reitenden Artillerie nach, und verfolgte ihn bis über Thaon, welcher Ort bereits von dem General Grekow, der die Avantgarde der Kolonne des Grafen Platow bildete, besetzt war. General Grekow stürzte sich nun auf die vorauseilende Kavallerie des Feindes, versprengte sie, und nahm 6 Offiziere und viele Gemeine gefangen. Hätte die Artillerie des Grafen Platow nicht zu viele Hindernisse auf dem sumpfigen Boden in den Wäldern getroffen, so wäre der gänzliche Untergang des Feindes unvermeidlich gewesen; inzwischen kam sie doch noch unter dem General Kaissaroff zur rechten Zeit an, um ihm einen großen Schaden zuzufügen, da sie seinen Infanteriemassen bis zur einbrechenden Nacht mit dem schrecklichsten Kartätschenfeuer zusetzte. Die Straße von Thaon bis Igney war mit Todten, Waffen und Rüstungen bedeckt. Graf Platow beunruhigte den Feind unaufhörlich bis Charmes, und am Abend waren schon über 500 Gefangene eingebracht.

Schweiz.

Basel, 21. Jan. Se. Maj. der Kaiser von Oesterreich befindet sich noch hier. Se. Maj. der König von Preußen ist nach Vesoul abgereiset, wo sich Se. Maj. der Kaiser Alexander schon befand. Die preußis. Garde, nebst den Prinzen, Söhnen des Königs, hatten schon früher unsere Stadt verlaßen. Lord Castlereagh ist am 18. hier eingetroffen.

Das Hauptquartier des Fürsten von Schwarzenberg ist zu Langres, von wo er dem General Barclay de Tolly Befehl zusandte, ihm mit 50,000 Mann in Eil-

märschen zu folgen. — Die franz. Truppen haben sich gänzlich von Langres zurückgezogen. Die Truppen der Alliirten stehen nicht mehr weit von Paris entfernt.

Nach Aussage der russis. Officiere, will ihr Kaiser den in Moskau gemachten Besuch durch einen Gegenbesuch in Paris erwiedern.

Graf von Bubna ist ohne Widerstand in Lyon eingerückt; eine Deputation der Einwohner war ihm acht Stunden weit auf der Straße von Salins entgegen gekommen. Vor einigen Tagen sind nächtlicherweile mehrere Schildwachen aus Hüningen desertirt. Die Lebensmittel mangeln in dieser Festung; die Alliirten werden also wohl keine Leute dafür aufopfern, und sich begnügen, dieselbe auszuhüngern.

Schafhausen, 22. Jan. Hier hat man die Nachricht von einer von den alliirten Truppen gewonnenen großen Schlacht bey Metz, wovon ein Curier die Anzeige gebracht haben soll. — Es wird als gewiß angegeben, daß von Seiten der franz. Regierung dringende und wiederholte Bitten eingegangen sind, damit man dem Fürsten von Benevent sowohl als dem Herzog von Vicenza Pässe ertheile, vermittelst welcher sie sich ins alliirte Hauptquartier verfügen könnten, um daselbst Waffenstillstand und Frieden zu schließen. Die Antwort soll gewesen seyn, daß die hohen Souveraine über diesen Gegenstand nur mit ihren Alliirten gemeinschaftlich unterhandeln könnten, und daß sie in Paris sehen wollten, was zu thun sey.

Holland.

Breda, vom 16. Januar. Dieser Tage wurden 100 franz. Kriegsgefangene hier eingebracht, worunter 32 Verwundete und 34 Mann nebst 72 Pferden, vom Cavallerieregiment des Königs von Westphalen sind. Sie gehören zu dem Korps des Herzogs von Tarent, und wurden zu Wiel, bey Venlo, von dem Major Colomb, Commandanten eines preuß. Freykorps, gefangen genommen. Die Vorposten der Engländer stehen zu Kalmhout; ein Korps von ihnen steht zu Rosendal.

Aus Blymen wird berichtet, daß sich der Feind noch in den Bosch befindet. Das 4000 Mann starke Korps des Herzogs von Tarent, welches zwischen Venlo und der Graf steht, läuft aber große Gefahr, durch die alliirten Truppen, die vom Rheine herankommen, abgeschitten zu werden.

Köln, 28. Jänner. Ein Transport russischer Artillerie, der sich noch hier befand, ist heute Morgen weiter zu seiner Bestimmung abgegangen.

Bey Düsseldorf ziehen jetzt nur wenige Truppen über den Rhein, dagegen ist die Passage bey Kaiserswerth um so stärker.

Es heißt, das Regiment bergischer Truppen, welches zuletzt in Cherburg in Garnison lag, sey auf Befehl des Kaisers Napoleon entwaffnet worden, und werde als kriegsgefangen behandelt.

Man will wissen, der Prinz von Solms sey als Statthalter zur Regierung eines benachbarten Großherzogthums berufen.

Se. Exz. der Herr Generalgouverneur von Grnner wird morgen auf seiner Durchreise in unsern Mauern erwartet.

Hier geht das Gerücht, daß der Fürst Schwarzenberg einen Sieg über die Franzosen erfochten habe, wobey letztere 8,000 Mann an Todten und Gefangenen, nebst 13 Kanonen verloren. Aus Düsseldorf wird gemeldet, die Schlacht sey bey Nancy vorgefallen und sehr hartnäckig gewesen; dem General von Wrede sey ein Pferd unter dem Leibe getödtet worden.

Gewiß ist, nach den neuesten Nachrichten, die wir haben, daß die verbündeten Heere von allen Seiten rasch voranschreiten, und sich auf mehrern Wegen der Hauptstadt Frankreichs nähern. Bald werden sie dieselbe erreicht haben; denn bey dem elenden Zustande der französischen Truppen und ihrer Unzufriedenheit ist an einen kraftvollen Widerstand nicht zu denken.

Dem Vernehmen nach, stehen die alliirten Truppen bereits bey Troyes, der Hauptstadt in Champagne, 38 Stunden von Paris. Es läßt sich voraussehen, daß der Augenblick des Einzugs der verbündeten Heere in Paris der Welt den lang ersehnten Frieden wieder geben wird.

Herr von Pfeil ist als k. k. Curier hier durch nach dem Hauptquartier des Obergenerals Freyherrn von Winzingerode gereiset. Er war am 18. d. von Dijon abgegangen.

Gestern befand sich der General Freyherr von Winzingerode in Lüttich und wollte von da noch denselben Tag weiter gehen.

Am 24. machten die Franzosen wieder einen unnützen Ausfall aus Jülich gegen Koslar, und zogen sich alsbald wieder zurück.

Hier verbreitete sich das Gerücht, Hamburg sey von den Franzosen geräumt, und von einer Abtheilung der von dem Kronprinzen von Schweden befehligten Armee besetzt worden. Schon vor einigen Tagen sprachen etliche niederdeutsche Blätter von einem in Hamburg ausgebrochenen fürchterlichen Aufstande aller Einwohner, welcher den General Davoust bewogen haben soll, die Stadt zu verlassen, besonders da auch die Belagerer zur nämlichen Zeit Vorkehrungen trafen, die, durch jenen Aufstand unterstützt, einen längern Widerstand nicht rathsam machten. Welche Richtung auch Davoust nehmen mag, so dörfte es doch keine leichte Sache seyn, sich glücklich aus jenen Gegenden zu entfernen.

Bücheranzeige.

Bey F. X. Scheins, Buchhändler dahier, ist neu erschienen und zu haben: Paul der erste, oder Entschlossenheit und Gnade. Ein historisches Schauspiel vom Verfasser von Iwan dem IV. Preis brochirt 2 zu 10 Mark. — Ferner ist bey mir zu haben: Der Mensch, oder Darstellung aller Völker der bekannten Erde. 6 Hfte. 3 Bde. mit 15 illum. Kupf. 12 Rthlr. 24. M. – Verbesserung (die) der Schulen, in moralischer, pädagogischer und politischer Hinsicht; oder Verfassung eines umfassenden Werkes und die öffentlichen Anstalten zur Bildung der Jugend und zur Aufklärung des Volkes, von J. Schram; broch. 1 Rthlr. 42 M. – Der preußische Staat von seiner ersten Entstehung bis auf jetzige Zeiten, in Fragmenten, herausgegeben v. Br. 1 Rthlr. 6 M. – Holland und Frankreich, in Briefen, geschrieben auf einer Reise von der Niederelbe nach Paris, von Rehmann) 2 Thle. 1 Bd. broch. 1 Rthlr. 36 M. – Rechenkunst (die, und Geometrie von Dr. J. F. Benzenberg, mit 2 Kupf. und 180 Holzschnitten, br. 3 Rthlr. 45 M. – Adelung (Joh. Christ.) gramatisch-kritisches Wörterbuch der hochdeutschen Mundart, mit beständiger Vergleichung der übrigen Mundarten, besonders aber der Oberdeutschen; 2te verbesserte Auflage; 4 große Octav-Bände, steif broch. 25 Rthlr. 24 M.

Nro. 4.

Aachener Wahrheits-Freund.

Mit allergnädigstem Privilegio.

Dienstag, den 1sten Februar 1814.

Diese Zeitung erscheint über den andern Tag; sie kostet jährlich 5 Reichsthaler für unsere Stadt Aachen und per Post sechs. Man kann auch halb- und vierteljahrweise abonniren. Gelder-Einsendung muß portofrey seyn. Die Einschaltung der Anzeigen geschieht nach Billigkeit. — Man abonniret dahier in Großkölnstraße Nro. 1005 und auf allen Postämtern.

England.

Vertrag zwischen Sr. Maj. dem Könige von England und Sr. Maj. dem Kaiser von Rußland, geschlossen zu Reichenbach den 3. Juny 1813.

Art. I. Se. Maj. der Kaiser aller Reußen, fest entschlossen, den gegenwärtigen Krieg mit der äußersten Energie zu führen, machen sich anheischich, außer den Festungsgarnisonen, fortwährend 166,000 Mann Truppen von aller Gattung auf den Beinen zu erhalten.

II. Um Ihrerseits zu demselben Zwecke auf die wirksamste und schnellste Weise mitzuwirken, machen sich Se. Maj. der König von Großbrittanien anheischich, für den Bedarf des Jahres 1813 folgende Summen zur Disposition Sr. Maj. des Kaisers aller Reußen zu setzen. 1. Eine Million, hundert und drey und dreyßig tausend, dreyhundert und vier und dreyßig Pfund Sterling, zahlbar in London. 2. Uebernimmt England die Unterhaltung der gegenwärtig in den Häfen Großbrittaniens befindlichen russischen Flotte und des darauf befindlichen Schiffvolks; eine Ausgabe, die auf 500,000 Pfund Sterling angeschlagen wird.

III. Die Summe von einer Million drey hundert und drey und dreyßig tausend, drey hundert und vier und dreyßig Pfund Sterling soll monatsweise bezahlt werden, so daß das Ganze am 1. Jänner 1814 abgetragen seyn soll.

IV. Um dem Mangel an baarem Gelde, der bey der Cirkulation auf dem Kontinente täglich fühlbarer wird, abzuhelfen, und in diesem wichtigen Kampfe alle Mittel zu vereinen, welche den Erfolg desselben sicher stellen können, sind die beyden hohen kontrahirenden Mächte, in Einverständniß mit Sr. Maj. dem Könige von Preußen übereingekommen, unter dem Namen Föderativgeld, Banknoten, an den Vorzeiger zahlbar auszugeben. a) Die Summe dieses Papiergeldes soll sich nicht über 5 Millionen Pf. St. belaufen, wofür die drey kontrahirenden Mächte sich verbürgen. Zwey Drittheile dieser Summe werden zur Disposition von Rußland und ein Drittheil zur Disposition von Preußen gesetzt. b) Die Wiederbezahlung dieser Summe von 5 Millionen Pf. St. soll durch die drey Mächte, in folgendem Verhältnisse und auf solche Weise geschehen, daß England nur 3 Sechstheile, Rußland 2, und Preußen eins übernimmt. c) Diese Wiederbezahlung soll nicht vor dem 1. July 1815 oder ein halbes Jahr nach Abschlusse eines Definitivfriedens statt finden. d) Die 5 Millionen Pf. St., des auf solche Weise im Namen der drey Mächte ausgegebenen Föderativgeldes, soll nur für die Kriegsausgaben und, um die Armeen in Aktivität zu erhalten, angewandt werden. e) Eine, von den drey Mächten ernannte Kommission wird alles, was auf die Vertheilung dieser Summe Bezug hat, in Ordnung bringen. Die Zahlungen sollen nach und nach monatsweise geleistet werden. Alles jedoch, was die Form, die Garantie, die Ausgabe, die Uebertragung, die Cirkulation und die Wiederbezahlung dieses Papiergeldes betrifft, soll noch besonders von einer Spezialkommission regulirt werden, und die Stipulationen darüber sollen dieselbe Kraft und Gültigkeit haben, als wenn sie Wort für Wort in gegenwärtigem Traktate stünden.

V. Da die brittische Regierung, dem II. Artikel zufolge, für die Summe von 500,000 Pf. St., die Unterhaltung der russischen Flotte übernommen hat, so willigen Se. Maj. der Kaiser aller Reußen Ihrerseits ein, daß Se. brittische Maj. die besagte Flotte in den europäischen Meeren so gebrauche, wie Sie es am zuträglichsten für die Operationen gegen den gemeinschaftlichen Feind erachten.

VI. Obgleich durch gegenwärtige Konvention stipulirt wird, daß die Subsidien von Großbrittanien nur während des Jahres 1813 geleistet werden sollen, so versprechen jedoch die beyden hohen kontrahirenden Mächte, weil ihre gegenseitigen Verpflichtungen so lange in Kraft seyn sollen, als der gegenwärtige Krieg dauert, über einen neuen wegen der Hülfe, die sie einander leisten wollen, übereinzukommen, wenn, was Gott verhüte, der Krieg über die oben angegebene Zeit hin-

aus währen sollte; da ein solcher neuer Vertrag hauptsächlich zur Absicht hat, Ihren Anstrengungen noch mehr Ausdehnung zu geben.

VII. Die beyden hohen kontrahirenden Mächte werden in Rücksicht der militärischen Operationen im größten Einverständnisse mit einander handeln, und sich alles, was ihre beyderseitige Politik betrifft, freymüthig mittheilen. Die obengenannten Mächte verpflichten sich gegenseitig, nicht abgesondert mit ihrem gemeinschaftlichen Feinde zu unterhandeln, und weder einen Frieden, Waffenstillstand oder was immer für eine Konvention anders als mit gegenseitiger Zustimmung abzuschließen :c.

Vertrag zwischen Sr. Maj. dem Könige von England und Sr. Maj. dem Könige von Preußen, geschlossen zu Reichenbach den 14. Jun. 1813.

Art. I. Da es der Zweck des jetzigen Krieges ist, die Unabhängigkeit der von Frankreich unterjochten Staaten herzustellen, so sind die beyden hohen kontrahirenden Mächte darüber einig geworden, alle ihre Unternehmungen auf diesen Zweck zu richten; und da, um diesen zu erreichen, es durchaus nothwendig ist, Preußen wieder in den Besitz seiner Macht zu setzen und Frankreich zu hindern, irgend einen festen Platz im nördlichen Deutschlande länger besetzt zu halten, noch irgend einen Einfluß auf diesen Ländertheil auszuüben, so verbindet sich Se. Maj. der König von Großbrittanien und Irrland, mit seiner ganzen Macht zu diesem Zwecke mitzuwirken. Andererseits wird Se. Maj. der König von Preußen, der in seinen Unterhandlungen mit Rußland die Rechte des Hauses Braunschweig-Lüneburg auf Hanover ausdrücklich vorbehalten hat, mit allen Mitteln, die in seiner Macht sind mitwirken, daß genanntes Haus, so wie das Herzoglich-Braunschweigische Haus ihre Erbstaaten wieder erhalten.

Art. II. Preußen verpflichtet sich, außer den Festungsbesatzungen, eine Armee von 80,050 Mann im Felde zu halten.

Art. III. England überläßt zur Verfügung Sr. Maj. des Königs von Preußen, für das Jahr 1813, die Summe von 666,666 Pf. Sterl., monatlich zahlbar. Es geht, in Betreff der 5 Millionen Föderativgeldes, die nämlichen Verpflichtungen ein, die in dem Vertrage mit Rußland festgesetzt sind. (Siehe hieroben die Art. IV., V. und VI. des Vertrags zwischen England und Rußland, sie sind auch buchstäblich die nämlichen.)

Art VII. Die englische Seemacht wird da, wo es möglich ist, mitwirken, die preußischen Staaten zu vertheidigen, die Kriegsunternehmungen für die gemeinschaftliche Sache zu unterstützen, und den Handel Preußens zu sichern.

Art. VIII. Dieser Vertrag soll gleich Rußland, Schweden und Oesterreich mitgetheilt werden.

London, vom 15. Jan. Zufolge Nachrichten von Lord Wellington, schickte sich derselbe an, Bayonne und Bordeaux seitwärts liegen zu laßen, und sich nach Toulouse hin zu wenden; wir werden also bald von einer Vereinigung seiner Truppen mit jenen der Alliirten hören, die über Lyon vordringen.

Schweiz.

Basel, vom 21. Jan. Eines unserer Blätter sagt: dem Vizekönig von Italien sey die Gemeinschaft mit Ankona abgeschnitten; in dieser Stadt seyen 10,000 Neapolitaner und 3500 zu Florenz; ein Adjudant des Königs von Neapel sey im Hauptquartiere des F. M. Bellegrade angekommen. Im Königreich Italien errichtet man jetzt die Bürgergarden; der Vizekönig verstärkt seine Armee beträchtlich.

Deutschland.

Marburg, vom 24. Jan. In ganz Hessen herrscht die größte Thätigkeit, das Armeekorps aufzustellen, das 24,000 Mann stark, und fast ganz auf preuß. Fuß gesetzt wird; alle, die von 17 bis 47 Jahren Waffen tragen können, und sonst entbehrlich sind, müßen in den Kampf für Freyheit und Vaterland. Das erste Infanterieregiment Kurfürst ist schon gestern von hier zur Reservearmee nach Koblenz abmarschirt.

Berlin, 14. Jänner. Se. Maj. der König hat noch vor seiner Abreise von Frankfurt folgenden Armeebefehl erlassen:

An mein Kriegsheer!

Das verhängnißvolle Jahr 1813 neigt sich seinem Ende, in seinen thatenreichen Abschnitten wurde der schwere Kampf für die gerechte Sache auf eine unvergeßlich glorreiche Weise, unter Gottes Beystand, bis an den Rhein vollbracht. Der Feind ist über den Rhein gewiesen, und die von ihm noch besetzten Festen fallen.

Alle meine tapfern Krieger haben sich eines Andenkens dieses ewig denkwürdigen Jahres würdig gewiesen. Für Auszeichnung des Einzelnen ist das eiserne Kreuz gestiftet. Aber jeder, der in diesem Kampfe vorwurfsfrey mitgefochten hat, verdient ein ehrendes Denkzeichen, vom dankbaren Vaterlande geweiht, und ich habe deßhalb beschlossen, eine solche Denkmünze aus dem Metall eroberter Geschütze, mit einer passenden Inschrift und mit der Jahreszahl 1813, prägen zu lassen, die an einem Bande, dessen Farbe Ich noch bestimmen will, am Knopfloch getragen werden, und die, nach errungenem ehrenvollen Frieden, jeder Meiner Krieger ohne Ausnahme erhalten soll, der im Felde, oder vor einer Festung wirklich mitgefochten, und der während der Dauer des jetzigen Krieges, seinen Pflichten treu geblieben ist, und sich keines Exzesses schuldig gemacht hat. Das Jahr 1814 wird — wir dürfen es unter Gottes fernerem Beystand hoffen, — die Thatenreihe glorreich schließen, und dann ist dieses ehrende Denkzeichen auch diesem Jahre geweiht. Wer in beyden Jahren mitgekämpft, erhält die Denkmünze auch mit der zweyfachen Jahreszahl.

Friedrich Wilhelm.

Der preußische General von Massebach ist zum Gouverneur von Danzig bestimmt. In dieser Stadt haben sich gegen 1,300 Stücke Geschütz vorgefunden; die nach Rußland abgeführte französische Besatzung betrug noch bey 9,000 Mann, worunter über 1,000 Offiziere waren.

Berlin vom 15. Jan. Man liest in öffentlichen Blättern den vollständigen Inhalt der Capitalation v. Torgau. Die Festung, mit den dazu gehörigen Forts und allem, was der franz. Regierung zugehört u. nicht Privateigenthum ist, wird den preuß. Truppen übergeben. Die Garnison marschirt (am 10. Januar) mit allen Kriegsehren aus, setzt auf dem Glazis die Gewehre zusammen und ist kriegsgefangen; sie wird nach Schlesien gebracht, bis zur Auswechslung. Die Soldaten der mit Frankreich alliirten Mächte werden wie französischen behandelt, Die Generäle und Offizere behalten Degen, Gepäcke und Pferde: die Soldaten behalten ihre Tornister; auch bleibt den Unteroffizieren und Soldaten, die Mitglieder der Ehrenligion sind, ihr Säbel. Die Offizitre bekommen Gehalt, wie die preuß. Offiziere desselben, welche auf halbem Sold stehen. Unteroffiziere und Soldaten werden wie preuß.

Soldaten behandelt. Verschiedene Maßregeln sind wegen der in Torgau herrschenden ansteckenden Krankheit angeordnet. Der 9te Artikel ist wörtlich dieser: Das Monument, welches dem Andenken des Generals Grafen Narbonne errichtet worden, wird als ein Zeichen der allgemeinen Achtung, die er sich erworben, erhalten werden. Das Bastion, auf welchem dieses Monument errichtet ist, wird den Namen: Bastion Narbonne beybehalten.

Die Besatzung von Wittenberg wird nebst dem Gouverneur Gen. Lapoype und dem Commandanten Obersten v. Lohhausen nach Rußland gebracht.

— Später eingelangte Privatnotizen enthalten über die Einnahme von Wittenberg noch, daß die Preußen und Russen bey dem Sturme nicht über 300 Todte u. Blessirte zählen sollen, der feindliche Verlust aber, außer den 5000 Gefangenen, sehr beträchtlich sey. Man hat prächtiges Geschütz und große Vorräthe an Munition gefunden. Der Commandant, 5 Generäle und eine Menge Offiziere wurden gefangen.

Holland.

Amsterdam, vom 20. Jan. Gestern ist die Festung Naarden mit Haubitzgranaten beschossen worden. Der Feind erwiederte dieses Feuer auf das lebhafteste. Unsere Truppen haben sich bey dieser Gelegenheit sowohl als die Amsterdamer Nationalgarden, durch große Tapferkeit ausgezeichnet.

Breda, vom 17. Jan. Antwerpen wird von Engländern mit Congrevschen Brandraketen beschossen. Die Preußen sind schon über Brüssel hinaus. Es verlautet, Daß morgen und die folgenden Tage 30,000 Schweden hier durch passiren sollen.

Gestern haben die Franzosen einen Ausfall aus Antwerpen gewagt, wobey sie aber mit Verlust wieder in die Stadt gejagt wurden; so daß unsere Truppen, wenn sie stark genug gewesen wären, mit dem Feinde zugleich in die Stadt gedrungen seyn würden. Alle Positionen, die der Feind zu Hoogstraten, Woestwesel und in der Gegend hatte, sind genommen.

Das Hauptquartier des Generallieutenants von Bülow ist wieder hier. Das Corps unter seinen Befehlen kantonirt in den herumliegenden Dörfern.

Vom Oberrhein.

Düsseldorf, 26. Jan. Wir haben am vergangenen Sonntage hier ein Fest erlebt, welches ohne allen Zweifel einer allgemeinen Bekanntmachung werth ist.

Mehrerr junge Mädchen aus Elberfeld hatten in Verbindung eine Fahne und eine Standarte gestickt. Das Corps der bergischen Freywilligen war so weit organisirt und ihre Bestimmung so nahe, daß sie vereidet werden mußten. Der provisorische Generalgouverneur Gruner, die religiöse Einweihung der Fahnen mit der öffentlichen Vereidung verbindend, wollte die Bedeutung bey der Handlung durch eine Feyer auf eine eindringliche Weise anschaulich machen.

In der St. Maximilians Pfarrr versammelten sich mehrere tausend Menschen. Die weitläuftige Kirche war gedrängt voll. Von dem Chor hörte man eine schöne Kirchenmusik. Darauf trat der Generalgouverneur auf der Erhöhung des Chors hervor, und eröffnete den feyerlichen Act durch eine Anrede, in welcher er über die hohe Bedeutung des gegenwärtigen Kampfes, über den Werth dessen, was wir durch ihn zu erkämpfen, zu erhalten haben, so kräftig als klar sprach. Schon früher hatte er bey schicklicher Gelegenheit geruhet, durch sein Rednertalent, wie durch seine energische Verwaltung, die hiesigen Einwohner für die heilige Sache des Vaterlandes zu gewinnen. Die Erwartung war gespannt, eine vollkommene Stille herrschte in der ganzen Versammlung, und der Eindruck, den die Rede machte, war sichtbar.

Aufgefordert von ihm, trat darauf der Tribunals-Procurator hervor, die Kriegsartikel vortragend. Die Eidesformel vorgelesen, ward nun von der ganzen Schaar der Freywilligen, die vor der Erhöhung des Chors standen, laut wiederholt. Nachdem der Eid auf diese Weise unter den Augen so vieler Einwohner abgelegt war, wandte sich der Generalgouverneur an die jungen Krieger. Was sie versprochen hatten, wie heilig ihre Verpflichtungen, wie groß, nach dem glänzenden Muster ihrer Vorgänger die Erwartung sey, wie sie nun, alle Rücksichten des Lebens vergessen, dem Kampfe und seinen Anstrengungen, seinen Opfern, seinen Gefahren zugehören, ward nun dargestellt, und die Begeisterung des Redners machte den tiefsten Eindruck.

Die Mädchen, welche die Fahne und Standarte gestickt hatten, waren in zwey einander gegenüber stehenden Reihen festlich geschmückt aufgestellt.

Der Standartenführer und der Fahnenjunker traten, von dem Generalgouverneur geleitet, aus ihren Reihen, und empfingen das schöne Geschenk des stillen Fleißes, das nun, den Streitenden voranwehend, Muth und Tapferkeit entflammen sollte. Die Mädchen traten zurück, die beiden jungen Männer aber hervor. Vor dem Altar standen drey katholische Geistliche in vollem Ornat, rechts und links neben diesen ein lutherischer und ein reformirter Geistlicher. Der Generalgouverneur forderte sie auf, die Fahnen, den Gebräuchen der Religion gemäß, feyerlich einzuweihen. Der Standartenführer und Fahnenjunker näherten sich dem Altare, wo aus ihren Händen die Geistlichen die beiden Symbole des Muthes im Kampfe empfingen. Sie wurden förmlich eingesegnet. Es waren jene alten Gebete, die in herrlichen Zeiten die Deutschen entflammten, die hier vom Altare wiedertönten, die Symbole und den Kampf heiligend.

In einer Zeit, wo das zurückgedrängte religiöse Gefühl eben wieder erwacht, kann man kaum genug auf seine tiefe Bedeutung hinweisen. Als daher die Einsegnung, indem erst die Standarte rechts, dann die Fahne links von einem katholischen und einem protestantischen Geistlichen abgefaßt ward von dem fungirenden in der Mitte stehenden Geistlichen geschehen, die Fahnen den jungen Männern wider überreicht, und diese mit einem dazu erwahlten Dritten, der das ganze Korps repräsentirete, vor den General-Gouverneur sich hingestellt hatten, trat dieser zum Letztenmal hervor. Was beym Anfange der Feyerlichkeit Andeutung des Kampfs im Allgemeinen war, wie der Schwur die besondere Beziehung auf den Freywilligen darstellte, das sollte die religiöse Weihe, das Besondere an das Allgemeine knüpfend, zur höchsten Bedeutung erheben. Und es geschah. Denn was das Gemüth Tiefes, der Sinn Herrliches, der Muth Großes hat, das enträthsele nur der Glaube. Das Zarteste, die Liebe der Eltern, der Brüder, der Bräute, der Freunde, ward zart, das

Große, der Kampf, seine Heiligkeit, sein Recht, der sichtbare Beystand des Allmächtigen ward groß ausgesprochen. Der Redner, tief ergriffen, riß alles gewaltsam hin, und als er an den Schwur der Männer von Uri, Zug und Unterwalden mahnend, die Hände der drey jungen Männer erhob, und für Tausende selbst gelobte, der Sache ewig getreu zu seyn, der er in schwerern Zeiten, wie diese, nicht ohne Gefahr und Opfer gedient hat, da stieg die Begeisterung der Masse zum höchsten Grade. Die Besten hielten ihre Thränen nicht zurück, und den biedern treugesinnten Einwohnern wird das Fest ein bleibendes Denkmal ihres Entschlusses seyn, der großen Sache Deutschlands sich zu weihen, jegliches Opfer zu bringen, so wie den Jünglingen ein Monument, der, wenn der Schwur ihnen vorschwebt am Tage der Schlacht, wenn die Fahne ihnen vorweht unter Gefahren und Tod, sie stärken, den Muth erhöhen, diesen ihren Vorgängern werth machen wird.

Zufolge eines von dem Marschalle Davoust erlassenen Befehls mußten eine ungeheure Menge Einwohner Hamburg verlassen; ein großer Theil wurde mit Gewalt herausgetrieben, besonders traf dieses Loos die Handelskommis, Fleischergesellen, Brauer, Handwerksburschе, und dergleichen junge Leute. Diese wurden, wahrscheinlich aus Furcht vor Aufruhr, aus ihren Häusern geholt und zum Thore hinausgebracht. Eine Menge Menschen wurde von der Straße aufgegriffen, und aus der Stadt geschickt. Viele Familien mit ihren Kindern und Dienstbothen verließen mit einem Bündel unter dem Arm ihre unglückliche Vaterstadt; der Anblick war Herz zerreissend. In der Stadt selbst sah man nur Trauer und Verwüstung; auch selbst die Börse war zu einem Pferdestalle gemacht. Die Vorposten der Alliirten standen schon am grünen Teiche, Eppendorf, Emsbüttel, u. s. w. Mit jedem Tage bangte man in Hamburg vor einem allgemeinen Sturme, wozu bereits die Leitern in Bereitschaft lagen.

Diesseitiges Rheinufer.

Köln, 26. Jänner. Die allgemeine Aufmerksamkeit ist jetzt auf Basel gerichtet. Das Zusammenströmen hoher Personen und der Minister von verschiedenen Höfen nach diesem Orte hin, ist allerdings geeignet, die Erwartung zu spannen; besonders ist die Ankunft des ersten Ministers der brittischen Regierung auf dem festen Lande eine in der diplomatischen Geschichte ziemlich seltene und um so wichtigere Erscheinung. Man folgert aus diesen Umständen mit Recht, daß die Schlichtung großer Angelegenheiten im Werke seyn müsse. Ist vielleicht die Grundlage für das künftige europäische Staatensystem, und besonders für die Verfassung des wiedererschaffenen deutschen Reichs, der Gegenstand der zu pflegenden Verhandlungen? Oder liegt in dieser großen Zusammenkunft wirklich schon eine Begründung für die verbreiteten Gerüchte von einem Kongresse zur Abschließung des Friedens mit Frankreich? Wir wagen nicht darüber zu entscheiden; allein noch hat man keine bestätigte Nachricht von der Ankunft eines französischen Bevollmächtigten. Dagegen enthalten öffentliche Blätter, namentlich die Frankfurter Zeitungen, in Bezug auf den Bericht, den der Senator Graf von Fontanes am 27. Dezember vorigen Jahrs dem französischen Erhaltungssenat über die Lage der Friedensunterhandlungen abstattete, nachstehenden merkwürdigen Artikel:

„Obgleich der Graf Fontanes in seinem Bericht, im Eingange die Wahrheit als erste Pflicht aufstellt, so bemerkt man doch darin mehrere grobe Verstöße gegen dieselbe, die dem aufmerksamen Leser nicht entgehen werden. Der wichtigste Punkt dieses Berichts ist die darin angeführte Conferenz mit dem Baron von St. Aignan. (*) Weder Datum noch Ort ist von derselben angegeben. Da indeß Herr von St. Aignan gegen Ende Oktobers von den Kosaken in Gotha angehalten wurde, so muß diese Conferenz zu Anfang November, vielleicht gar noch am Ende Okt., Statt gefunden haben. Wenn also damals die Grundlage des Friedens festgestellt wurde, warum zauderte Frankreich mit einer kathegerischen Antwort, warum war der erste Brief des Herzogs von Bassano so abgefaßt, daß ihn der Fürst von Metternich doppelsinnig (un peu vague) finden mußte? Dieses un peu vague ist freylich der Talismann, der dem Kaiser Napoleon nach und nach die halbe Welt in die Hände spielte, es ist mit einem Worte das System der Lüge, welches, wie aus dem obgedachten Bericht erhellt, das französische Kabinet selbst in diesem Augenblick noch nicht verläugnen zu wollen scheint.

„Das Strafgericht muß also noch strenger über Frankreich hereinbrechen, der Macht des bösen Prinzips müssen noch engere Gränzen gesetzt werden. Es ist Napoleons Jammer, daß die Verbündeten sich von seinem un peu vague nicht mehr blenden lassen und überall auf Wahrheit dringen. Wenn Napoleon jetzt so dringend vom Frieden spricht, so versteht er darunter nichts als den Frieden nach der Bestimmung jener Conferenz. Es ist aber klar, daß die Verbündeten sich an die im Oktober vorgeschlagene Grundlage des Friedens jetzt nicht mehr binden werden, und daß also der Friede, den Napoleon verlangt, nicht angenommen werden wird. Nicht der Rhein kann Deutschlands natürliche Gränze seyn, sondern die deutsche Sprache ist es, denn nur die Sprache als höchstes Erzeugniß der Eigenthümlichkeit der Völker, kann Nationen scheiden. Bis also Napoleon die deutsche Sprache als Gränze Deutschlands und die französische als Gränze Frankreichs anerkennt, kann kein Friede seyn zwischen Uns und ihm."

Nach sichern Privatnachrichten über Lüttich ist Herzogenbusch eingenommen.

(*) Für diejenigen unserer Leser, die sich dieser Stelle jenes Berichtes vielleicht nicht bestimmt erinnern, setzen wir sie wörtlich hieher: „Der Kaiser hat sich zu seinem Volke hingewendet; sein Herz hat sich geöffnet, und wir haben unsere eigenen Gefühle darin gelesen. Er hat den Frieden gewünscht, und von dem Augenblicke an, wo eine Unterhandlung möglich schien, geeilt, ihr die Hand zu biethen. Die Zufälle des Krieges haben den Hn. Baron von St. Aignan in das Hauptquartier der verbündeten Mächte geführt. Dort hat er den österreichischen Minister Hn. Fürsten von Metternich, und den russischen Minister Hn. Grafen von Nesselrode gesehen; beyde haben vor ihm, im Namen ihrer Höfe, in einer vertrauten Unterredung die Präliminargrundlagen eines allgemeinen Friedens aufgestellt. Hr. Baron von St. Aignan, beauftragt, seinem Hofe alles, was er gehört hatte, zu berichten, hat sich dieses Auftrags getreu entledigt. Obwohl Frankreich mit Recht andere Vorschläge erwarten durfte, so hat der Kaiser doch dem aufrichtigen Wunsche nach Frieden alles aufgeopfert.

(Eine Beylage.)

Beylage zu Nro. 4 des Aachener Wahrheits-Freundes.

Schreckens-Szenen aus Leipzig, im September und Oktober 1813.

Das Schicksal, das Leipzig am 9. Oktober traf, ist mit dem vom Lübeck und Regensburg zu vergleichen, ohne doch, wie diese Städte, auch nur eine Spur von Festungswerken zu haben. Alles, was bis jetzt nur mehr Vorsichtsmaßregel gegen einen plötzlichen Ueberfall geschienen hatte, sollte nun dazu dienen, eine siegreiche Armee abzuhalten, wenn auch die blühendste Stadt Europas ein Schutthaufen würde. Es sollten an dies. Tage Dinge vorfallen, welche Leipzig nie geahndet hatte! Schon früh donnerten die Kanonen und alle Bewegungen der noch hier befindlichen einzelnen Truppen deuteten auf Abmarsch. Einzelne Emplopes eilten rascher davon. Gefangene Offiziere der Alliirten wurden forttransportirt. Um 10 Uhr dannerten die Kanonen am heftigsten. Der französische Kaiser ritt in die Stadt herein und nahm bey der königl. Familie Abschied. Er stand mit ihr geraume Zeit am Fenster und wer ihn sah, mußte allerdings die Ruhe und Unbefangenheit bewundern, die er in diesem Momente zeigt. Er eilte dann auf einem Umwege zum westlichen Thore hinaus und kaum konnte er es hinter sich haben, als ein schrecklicher Knall die ganze Stadt erschütterte. Es war die Elsterbrücke, welche man in die Luft sprengte. Jetzt ward nun das Gekrache des Pelotonfeuers, das Geschrey der Kämpfenden in den Vorstädten mit jedem Augenblicke ärger. Die Kugeln flogen häufig in die Straßen herein. Die Thore wurden gestürmt. Eine Schaar Würtemberger oder Badner floh die Peterstraße herunter, um zum Kanstädter Thor hinaus zu eilen; aber schon kamen neue Kämpfer von unten herauf und nöthigten sie, sich in ein Gäßchen zu flüchten, wo man sie endlich die Waffen strecken sah. Am Petersthore wüthete indessen der Kampf immer noch heftiger fort, und Fenster klirrten v. Kugeln zersplittert, bis endlich immer neue Truppen vom Markte herauf drangen, und demselben ein Ende machten. Auf den Straßen vereinten sich die Truppen von oben und unten, küßten sich freudig, und umarmten sich.

Unter jubelnder Musik zogen nun Schaaren der Sieger zu allen Thoren herein. An der Spitze derselben sah man ihre Monarchen. Russen, Schweden, Oestreicher und Preußen folgten einander im brüderlichen Vereine, gefangene Franzosen mußten mitten hindurch sich drängen. Eine Menge vornehmer und geringer Offiziere und unter andern auch der französische Stadtkommandant, befanden sich darunter. Da in jedem Hause verwundete höhere und niedere Offiziere lagen, so fehlte es nicht an einzelnen Soldaten, die, um bey ihnen Beute zu machen, hereinkamen; aber so sehr man dies von dem erhitzten Krieger im Voraus hätte fürchten können, so unterschied sich unser Geschick von dem, welches die noch unglücklichern Städte Lübeck und Regensburg traf, darin, daß der Soldat nicht den Menschen über dem Krieger vergaß, und daß bey den Schweden und Preußen, die die Stadt vorzugsweise erobert hatten, ein Geist der Gutmüthigkeit und Freundschaft herrschte, wovon sich nur der einen Begriff machen kann, der die Angst eines solchen Tages ausgestanden hatte. In der nächsten Viertelstunde waren schon alle Häuser in der Stadt wieder offen, und ohne Gefahr konnte man mitten durch das Gedränge von Tausenden zu Pferde und zu Fuß es versuchen, sich vom Schicksal seiner Verwandten zu belehren. Diese Mäßigung der Sieger war um so größer, da sie halb verhungert aus der Schlacht in eine Stadt herein kamen, wo der Bürger selbst fast Hungers starb und ihnen oft nicht das trockene Brod geben konnte.

Gegen Abend gingen wir aufs Schlachtfeld d. h. zum Thore hinaus auf die Promenaden und die daranstoßenden freyen Plätze. Welche Gräuel! welche Verwüstung! Die Häuser von Kugeln zerlöchert, die Fenster zerschmettert, Todte, Sterbende, schwer Blessirte unter einander. Doch am schrecklichsten war die Gegend vom Thomaspförtchen an bis zum Halleschen Thore. Hier waren im grellsten Chaos einige 80 Kanonen und noch mehr Equipagen der kaiserlichen französischen Garden dergestalt durcheinander verfahren, daß es durchaus unmöglich war, durchzukommen. Hier waren Tausende von französischen Truppen in die Pleiße gejagt worden. Die Brücken welche in die nahen Gärten führen, waren unter der Last der Wagen, der Pferde und der Menschen gebrochen. Längst dem Ufer her hatte der Kampf mit Flintenfeuer und Bajonnetten aufs schrecklichste gewüthet und der Fluß stockte von Leichnamen, von Gewehren und Wagen, mit denen er angefüllt war.

Zwar war mit der Besetzung der Stadt durch die alliirten Truppen am 19. Oktober, und nach Beendigung der blutigen Szenen, die dieser Besitznahme vorhergingen, die Hauptbesorgniß jetzt glücklich überstanden. Demungeachtet aber gehörte der 20. Oktober noch zu den schrecklichen Tagen, die Leipzig je sah, in so fern in dieser kleinen Stadt, nachdem das ganze französische Heer fast acht volle Tage alles in ihr aufgezehrt hatte und ringsherum alles verzehrt war, das noch ungleich größere der verbündeten Nahrung finden wollte. Die Hauptquartiere der Monarchen waren beysammen. Die Zahl der Offiziere vom höhern Range stieg auf viele Hunderte, die der niedern war kaum zu berechnen. Und kein Brod, kaum Fleisch, v. den Truppen herbeygeführt, kein Branntewein, kein Bier, selbst auf manchem der ersten Kaffehäuser war keins mehr zu finden. Das wenig geachtete Stadt Bier gehörte ohnehin, wie in den nächsten Tagen, zu den größten Seltenheiten, da es unmöglich war, aus Mangel an Gerste, an Zeit, das Malz zu schroten, zu brauen. Alle die Dörfer, die den Biervorrath nach Leipzig liefern, waren entweder verbrannt, oder die Keller schon geleert. Daß aus Mangel an Lebensmitteln unter den gemeinen Kriegern, die für alles Geld nichts erhalten konnten, wenigstens in Hinsicht der Preußen und Schweden, welche die innere Stadt vorzugsweise besetzt hielten, gar keine Exzesse entstanden sind, beweist allein den hohen Grad ihrer Kultur und ihrer Mäßigkeit, und verdient den lautesten Dank unsrer Stadt, der Nachwelt zum ewigen Gedächtniß aufbewahrt zu werde

Am schrecklichsten befanden sich an diesen, wie in den nächsten Tagen, die unglücklichen französischen Blessirten und Gefangenen. (1) Längst den Straßen lagen sie auf Steine hingeschmiegt, die zerschmetterten Glieder vor dem furchtbaren Gewühl der Reiter, der Wagen, und der zahllosen Truppen in Sicherheit zu bringen. Leipzig hatte große Armeecorps durchziehen sehen, aber noch nie war eines der größten Heere fast auf dem Fuße nachgefolgt, und seine engen Straßen waren so verstopft, daß man halbe Stunden warten mußte. Alles, was daher außerdem für jene Unglücklichen geschehen seyn würde, war unter solchen Umständen unmöglich, physisch unmöglich. Wie mancher derselben wurde, ohne Zweifel verblutet und verschmachtet, an den Häusern im Koth zertreten gefunden. Viele der Unglücklichen, mehr vom Hunger, als von der Wunde gemartert, schlichen herum und wühlten die Auskehrichtshaufen durcheinander, um Kartoffeln, Aepfelschalen, und abgenagte Knochen zu finden. Andere machten sich über die getödtern Pferde her. Wie Gespenster schlichen andere in die Häuser hinein, um einen Löffel Suppe zu erflehen. Um sich in den kalten Nächten zu erwärmen, wurden von ihnen Laub und Pferdekummte verbrannt, und Blätter zu einem Lager aufgethürmt. Auch der größte Menschenfreund konnte hier, beym besten Willen, nicht helfen. Alles, was der September Schreckliches gehabt hatte, war Kleinigkeit dagegen.

Rührend war es, mitten unter diesem Jammer Menschenfreunde zu sehen, (und Gottlob waren ihrer nicht wenige,) die bey der eigenen Noth jene Elenden nach Kräften, wie es möglich war, den letzten Augenblicken der Verzweiflung zu entreißen suchten. Auch viele Sieger bewiesen mitten im schrecklichsten Gewühl, selbst verhungert, ein Mitleiden, wie es nur aus einem Herzen kommt, das keine politischen Verhältnisse mit denen der Menschheit vermengt. Wir haben Offiziere von allen Völkern Geld, Branntwein in reichem Maaße austheilen sehen. Gemeine Russen theilten das theure erkaufte spärliche Mahl mit Franzosen, die ihnen naheten. Unter ihrem groben Hemde schlug ein Herz, das man manchem mit Seide und Gold geschmückten wünschen möchte. Zwey Schweden trugen einen schwer verwundeten Franzosen und bemerkten treuherzig, als wir sie lobten: wir glauben all' an einen Gott!

(1) Man vergeße nicht, daß diese Unglücklichen seit dem 15. nichts genossen hatten, als was sie an Kraut und Rüben auf dem Felde fanden, die das Blut ihrer Brüder besudelt hatte.

Den 21. kehrte ein wenig mehr Ruhe wieder. Einige Lebensmittel und andere fast unentbehrliche Bedürfnisse wurden von Marketendern und weit hergekommenen Landleuten, wenn auch in enormen Preisen, verkauft. Man gab für ein Nösel Salz, sonst 8 Pfennige werth, 3 Groschen, für ein Stück Butter 8 bis 10 Groschen, für ein Gläschen Branntwein 4 Gr. Doch schon die Gewißheit, allmählig etwas erhalten zu können, erheiterte. Auch die Polizey bekam jetzt mehr Ruhe, um mit dem Begraben der entfernten Todten, und mit der Aufnahme der Verwundeten sich zu beschäftigen. Jedes Haus mußte zu diesem Behuf einen Mann stellen, der unter der Aufsicht der Bürgergarde arbeitete. Den 22. fand man schon in der Gegend dicht um die Stadt herum verhältnißmäßig nur noch wenige der Leichen, die hier fünf Tage hinter einander aufgethürmt worden waren, und nur noch wenige Verwundete. In den Dörfern lagen freylich noch am 25. viele Bleissirte.

Doch ach! eben hier kommen wir nun auch auf das Elend, das sich nicht nur auf die Stadt, nein auch auf die vielen blühenden Dörfer rings um dieselbe herum erstreckt! Was ist Lützen- und Jena's und Eylau's und so manche andere Schlacht gegen diese? Dauerte eine derselben, die Affaire vom 17. des Vormittags, und die erst am 19. erfolgte Retirade, zu einem gerechnet, drey volle Tage, wie diese? Hat eine Stadt so viel dicht zusammen gedrängte Dörfer von solchem Umfange? Bey Lützen waren es drey Dörfer, die fast ganz vernichtet wurden, Görschen, Rana, Paia. Noch schlimmer aber erging es jetzt, und wenigstens eben so schlimm, den Dörfern Schönau, Lindenau, Propstheyda, Möckern, Wetteritzsch, Liebertwolkwitz, die das Feuer so sehr verheerte. Auch die Kohlgärten und die Straßenhäuser wurden, um Holz zu Wachtfeuer zu geben fast ganz demolirt. Wehe dem armen, sonst so herrlichen Gohlis, Gröbern, Gossa, Markleberg, Entritzsch, und wie sie alle heißen, in den angebautesten Gegenden, die alle ausgeplündert wurden! In diesen Tagen des Oktobers ist in einem Umkreise von zwey Stunden rings herum kein Huhn, keine Taube, keine Gans, keine Ente, vielleicht keine Garbe! Weinend sieht man auf den Brandstätten den Landmann herum gehen, und den Verlust der herrlichen Ernte bejammern. Gebt Zugvieh, er hat keinen Haber, kein Heu! Gebt ihm Stiere, Kühe, er hat keinen Stall, sie zu bergen. Man glaube nicht, daß hier ein Zug, ein Pinselstrich zu stark aufgetragen sey. Es ist unbeschreiblich, wie verwüstet alles rings um Leipzig ist. Manches der genannten Dörfer ward drey- und mehrmal gestürmt und mit Haubitzen und Bomben erobert. Schönfelds Kirche, eine der schönsten rings herum, wurde durch dieselben mit allem, was Angst und Sorge hineingeretet hatte, ein Raub der Flammen. Es gab vielleicht nur eine Claße von Menschen, die noch unglücklicher waren, als sie. Alle, alle die Verwundeten, die in den zerstörten Häusern und Brandstätten umherlagen, denen der Tag und die Nacht und wieder der Tag mit seiner Nacht hinschwand, ohne daß ihnen Labung, Verband, Speise oder Trank zu Theil wurde. Es gab deren, die in fünf Tagen nichts, als einzelne Wohlthäter sahen, welche ihnen aus der Stadt einen Bissen Brod, einen Trunk Wein zubrachten, zum Theil mit Gefahr, von Marodeurs geplündert zu werden.

Aber wie konnte denn dieß auch anders kommen? Stand es doch im Buche des Schicksals geschrieben, daß, wie 1631, bey Leipzig eine Schlacht geliefert werden sollte, die auf Deutschlands Umgestaltung den wichtigsten Einfluß haben muß, und umzustürzen scheint, was in demselben Monat, fast an demselben Tage, vor sieben Jahren erbaut, und dann mit dem Wohlstande von Millionen, dem Leben vieler Tausende, erkauft worden war. In mehrem Betracht war diese Schlacht einzig. Müßen es nicht auch ihre Folgen seyn? Das Merkwürdigste aber bleibt dabey immer, daß in dieser ewig denkwürdigen Schlacht zum ersten Male im vollesten Sinne des Worts ein Feldherr geschlagen wurde, der bis dahin im Glanz der Unüberwindlichkeit strahlte, und als der erste Feldherr anerkannt wurde.

Frankreich.

Vesoul, 16. Jänner. In voriger Woche erließ der Fürst von Schwarzenberg folgenden Tagsbefehl:

Hauptquartier, Montbeillard, vom 8. Jänner.

In diesem Augenblick, wo die Armee auf dem französischen Gebieth vorrückt, glaube ich, die Korpskommandanten an die schon früher gegebenen Befehle nochmal erinnern, und ihnen Verdoppelung des Eifers für Erhaltung der Ordnung und Kriegszucht einschärfen zu müssen. Die Truppen sollen die Plagen des Krieges so wenig, als möglich, den Einwohnern fühlen lassen, und nirgend mehr fordern, als was zu ihrem Unterhalt bestimmt ist. Das gute Betragen und die genaue Kriegszucht des Soldaten müssen die feyerliche, von den verbündeten Monarchen in ihrer Erklärung an das französische Volk übernommene Verbindlichkeit erfüllen, und dieses überzeugen, daß wir nur Krieg führen, um in seiner Mitte den Frieden zu erobern, und es an seinen Wohlthaten Theil nehmen zu lassen. Verbindet die Armee mit ihrer so sehr erprobten Tapferkeit die strengste Ordnung, so wird sie die Bewunderung ihres Jahrhundert und der Nachwelt fesseln.

Die Herren Korpskommandanten werden ihren Truppen den Befehl wiederhohlen, daß die exemplarischste Bestrafung jeden Uebertreter treffen wird, wie ich es der Ehre der mir anvertrauten Armee schuldig bin. Auch sollen sie allenthalben bekannt machen, daß jeder Einwohner ohne Uniform, der mit den Waffen in der Hand ergriffen wird, nicht anders, als Uebelthäter oder Mordbrenner angesehen werden könne, und als ein solcher verurtheilt und mit dem Tode bestraft werden solle. Die Stadt, der Flecken oder das Dorf, dessen Einwohner einigen Widerstand thun, und irgend etwas feindseliges verüben sollten, soll niedergerissen und in Asche gelegt werden.

Auch hat man noch bey der alliirten Armee die zwey folgende Stücke bekannt gemacht:

I. Wird der Friede, dieser Wunsch so vieler Völker, welcher der Plage des Krieges, der seit so lange her ganz Europa verheeret und zur Verzweiflung gebracht hat, ein Ende machen sollte, wahrhaft von einer Regierung gewünscht, die durch ihr Gebieth aufwiegelnde Blätter verbreitet, worin die beleidigendste und beschimpfendste Verläumdung herrscht? Mit welchem Unwillen liest man nicht in der Rede des Hn. von Segur, der, verschwenderisch mit so falschen, als beleidigenden Angaben, zu versichern wagt, die alliirte Armee habe von der Stadt Basel zwey Millionen Kontribution gefordert. Welches Zutrauen verdient eine obrigkeitliche Person, die sich nicht schämt, einen offiziellen Bericht durch eine so grobe Lüge zu besudeln? Die alliirten Armeen haben, wohin sie gekommen sind, noch nichts gefordert, als Frieden und Freundschaft; diese Kontribution fordern sie, biethen sie allen Nationen an, und alle Herzen haben sie ihnen dargebracht.

II. Franzosen! lasst euch nicht täuschen durch verläumderische Gerüchte, welche Bösgesinnte verbreiten; sehet in den Armeen der verbündeten Monarchen nur Freunde der Menschheit, die keine Feinde haben, als die Feinde des Friedens. Eure Aeltern, eure Freunde, eure Brüder, eure Kinder, die in einem fremden Lande gefangen sind, vereinigen ihren Friedenswunsch mit dem eurigen. Des Friedens erste Wohlthat für sie wird diese seyn, daß sie in den Schooß ihrer Familie zurückfliegen.

Anzeige.

Eine Köchinn im gesetzten Alter sucht als solche Condition; zu erfragen bey Herrn Breuer, aufm Kompesbad.

Es steht ein ganzes Branteweins Gezeug mit gehöriger Maschiene, alles in gutem Zustande zu verkaufen: Verleger sagt wo.

Bibl. Reg. Berol.

II